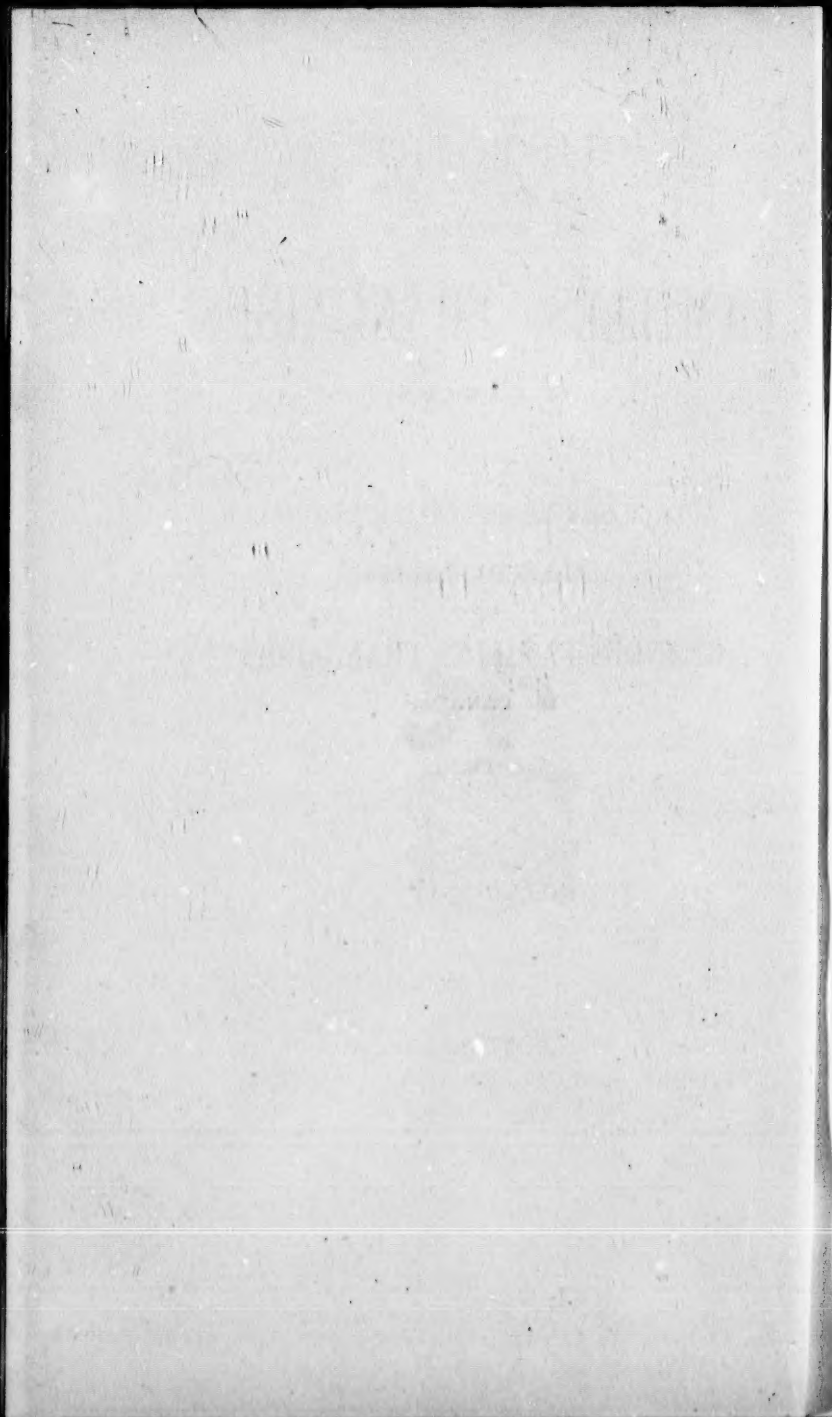


GI

HISTOIRE
DES
GRANDES FAMILLES FRANÇAISES
DU CANADA.





LA VÉN. MERE M. de l'INCARNATION.
 LA SŒUR BOURGEOIS. — M^{LE} MANCE.
 M^{DE} de la PELTERIE.
 M^{LE} LE BERT. — M^{DE} d'YOUVILLE.

HISTOIRE
DES GRANDES
FAMILLES FRANÇAISES
DU CANADA

OU
APERÇU SUR LE CHEVALIER BENOIST

Et quelques Familles Contemporaines.



MONTREAL
EUSEBE SENÉCAL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
Rue St. Vincent, Nos. 6, 8 et 10.

1867

F5009

D 36

C.3

294926

ENREGISTRÉ suivant l'Acte de la Législature, en l'année mil huit cent
soixante et sept, par le Propriétaire de cet ouvrage, au Bureau du
Régistrateur de la Province du Canada.

L
péné
ver
la l
ses
à m
car
révo
enté
s'éta
l'ha
triè
la r
de s
" é
" d

AVANT-PROPOS.

Lorsque l'étranger aborde en Amérique et qu'il pénètre jusqu'en Canada, il est tout surpris de trouver sur les bords du St. Laurent un peuple parlant la langue de la France, vivant de sa foi et ayant ses lois et ses usages. Son étonnement augmente à mesure qu'il parcourt les villes et les campagnes, car partout il a sous les yeux un fait qu'il ne peut révoquer en doute. A la vérité, il avait parfois entendu prononcer le nom du Canada ; mais il s'était imaginé que les Français qui étaient venus l'habiter, ou avaient disparu sous la hache meurtrière des Sauvages, ou avaient été absorbés par la race conquérante. Qui pourrait lui faire un crime de son ignorance ? " Lorsque je commençai mes " études sur ce pays, disait naguère M. Rameau " devant un auditoire d'élite, j'avoue que j'étais

“ travaillé de la crainte de trouver le nombre de
“ mes compatriotes bien restreint et bien circon-
“ crit. Quelle ne fut ma joie, lorsque je me ren-
“ contrai en face d'un peuple consolidé et grandis-
“ sant chaque jour ! Mais ma surprise fut bien
“ autrement grande, lorsque le suivant pas à pas,
“ je découvris, se détachant du tronc principal,
“ une foule de branches qui s'étendaient au loin
“ et couvraient le sol américain.” N'est-ce pas, en
effet, une chose étonnante, qu'après tous les orages
qui sont venus traverser son existence, le peuple
canadien subsiste encore ? Rien de ce qui pouvait
l'ensevelir sous ses ruines et amener sa destruc-
tion totale, ne lui a manqué : guerres implacables
de la part des Iroquois, attaques incessantes et
multipliées de la part des Colonies anglaises,
efforts, sous toutes les formes, de la part de quelques
particuliers pour l'anglifier et effacer jusqu'à la
trace de son origine. “ Depuis 1755 surtout, écrit
“ M. Garneau, toutes les calamités qui peuvent
“ frapper un peuple, se sont réunies pour accabler
“ les Canadiens. La guerre, la famine, les dévas-
“ tations, la conquête, le despotisme militaire et
“ civil, la privation des droits politiques, l'aboli-
“ tion des institutions et des lois anciennes, tous
“ les maux enfin se sont appesantis simultanément
“ ou successivement sur notre pays. On
“ devait croire que le peuple Canadien si jeune, si
“ petit, disparaîtrait dans ces longues et terribles
“ tempêtes, soulevées par les plus grandes nations,

“ de l'Europe et de l'Amérique, et que, semblable
“ à l'esquif sur lequel vient fondre la tempête, il
“ ne laisserait qu'un épave.”

Cependant, il est là debout, plus vivant que
jamais, et a bien envie de vivre encore, ne récla-
mant que sa part au soleil d'Amérique. “ Aban-
“ donné de la mère-patrie, mais ne s'abandonnant
“ pas lui-même, connu à peine des autres nations,
“ dit encore le même historien, il a lutté seul pour
“ son existence et sa liberté, et, à la surprise de
“ ses ennemis, s'est maintenu et a maintenu tout
“ ce que les articles de la Capitulation lui avaient
“ garanti. Admirable de courage, de persévérance
“ et de résignation, il n'a jamais désespéré de ses
“ destinées. Fidèle à la Religion de ses pères,
“ révérent les lois qu'il en avait reçues, chérissant
“ sa langue, il n'a désavoué aucun de ces trois
“ symboles de sa nationalité, mais y est resté iné-
“ branlablement attaché, comme à une ancre de
“ salut.” Il ne comptait à son début que quelques
centaines d'âmes, et à présent il en compte près
de deux millions, tant en Canada que sur le reste
du continent. A l'exemple des étoiles de Jacob,
il s'est multiplié à l'infini; comme le grain de
senevé qui n'est d'abord qu'un arbuste et qui
devient ensuite un grand arbre, il a jeté de pro-
fondes racines et s'est étendu au loin. Non con-
tent de se perpétuer et de veiller à sa propre
conservation, il a donné naissance à de vastes
pays. Aux beaux jours de sa féconde jeunesse, il

a peuplé la Louisiane, la Floride, l'Illinois, et, dans ces derniers temps, le Wisconsin, le Sault Ste. Marie et les plaines du Minnesota. Se détachant de son sein, ses enfants sont allés fonder la Nouvelle-Orléans, St. Louis, Milwaukee, Dubuque, St. Boniface, etc., pendant que d'autres faisaient retentir St. Domingue, Terre-neuve, l'Acadie et la Baie d'Hudson du bruit de leurs exploits. Son action n'a pas cessé. Si les champs de bataille ne sont plus témoins de sa bouillante valeur et ne redisent plus sa gloire, les contrées les plus reculées racontent encore et publient ses inépuisables bienfaits. Pendant que de puissants voisins, jadis ses adversaires, le convoient et travaillent à le faire entrer, par un mariage forcé, dans une union contre-nature, il envoie, avec d'abondants secours, ses Prêtres et ses Religieuses aux peuples barbares, et les convie à partager sa foi et sa civilisation. Il est pour les plages les plus éloignées de l'Amérique, ce qu'est la France pour le reste de l'univers : un foyer de lumière et de charité.

Incroyable au premier abord, ce phénomène cesse de l'être et s'explique, quand on vient à étudier son histoire. Il n'en est pas, en effet, du Canada, comme des autres colonies. Les autres, pour la plupart, ne se sont formées que d'aggrégations jetées sur des rives étrangères par des causes politiques, ou portées à s'expatrier par l'amour du gain. Ici, au contraire, tout est spontané, et ce n'est que guidés par les motifs les plus purs, la

ois, et, dans
Sault Ste.
e détachant
der la Nou-
ubuque, St.
aient reten-
e et la Baie
Son action
lle ne sont
ne redisent
reculées ra-
sables bien-
ns, jadis ses
t à le faire
une union
ants secours,
es barbares,
civilisation.
s de l'Amé-
ste de l'uni-
té.

phénomène
vient à étu-
en effet, du
Les autres,
ue d'agrega-
ar des causes
r l'amour du
ntané, et ce
plus purs, la

gloire de Dieu et le salut des infidèles, que les cou-
rageux enfants de la France quittèrent leur belle
patrie et vinrent se fixer sur les bords du St.
Laurent. " Il semble, écrivait en 1642 le Père
" Vimont, que la résolution de se donner entiè-
" rement à Dieu naît avec la pensée de s'établir
" dans la Nouvelle-France. C'est ce qui paraît en
" la personne de tous ceux qui vivent ici. Ces fer-
" vents colons, quoique de condition, d'âge et de
" naturel différents, ne sont qu'un en volonté,
" ayant tous le même but : la gloire de Dieu et le
" salut des Sauvages. La seule pensée qu'ils con-
" tribuent, autant qu'ils le peuvent, au salut des
" âmes, les fait travailler de si bon courage, qu'il
" ne leur arrive jamais de se plaindre des incom-
" modités qu'on souffre dans un pays désert." On
" doit rendre cette justice à la Colonie de la Nou-
" velle-France, ajoutait près d'un siècle après le
" Père Charlevoix, que la source de presque toutes
" les familles qui y subsistent, est pure. Je crains
" d'autant moins d'être contredit sur ce point, que
" j'ai vécu avec quelques-uns des premiers colons,
" tous gens encore plus respectables par leur pro-
" bité, leur candeur et la solide piété dont ils fai-
" saient profession, que par leurs cheveux blancs
" et le souvenir des services qu'ils avaient rendus."
Ainsi Dieu en avait agi autrefois, quand il forma
le peuple d'Israël. Il avait dit à Abraham : " Sors
" du milieu de ta race, viens dans la terre que je
" te montrerai, et je te ferai père d'une nombreuse

“ postérité. Je multiplierai tes descendants à l'égal
“ des étoiles du ciel ; je les protégerai contre leurs
“ ennemis : ils seront mon peuple et je serai leur
“ Dieu.” Ainsi en agit-il toujours, quand il veut
donner à une nation une base solide et durable.
A la vue d'éléments si bien choisis, le Religieux,
cité tout à l'heure, ne craignait pas d'adresser à
ceux qui en faisaient partie, ces paroles qui
semblent prophétiques : “ Ce que vous voyez ici,
“ n'est qu'un grain de senevé, mais il est jeté par
“ des mains si pures et si animées de l'esprit de
“ foi et de religion, que, sans doute, le Ciel a de
“ grands desseins, puisqu'il se sert de tels instru-
“ ments pour son œuvre. Je n'ai aucun doute que
“ ce petit grain ne produise un grand arbre, ne
“ fasse un jour des merveilles, ne soit multiplié et
“ ne s'étende de toutes parts.”

Mais un grand édifice a besoin de colonnes pour
le soutenir ; un peuple qui commence a besoin de
guides et de modèles pour le diriger. Ayant résolu
de faire de cette poignée d'hommes, la semence
d'une nation selon son cœur, Dieu n'eut garde de
laisser son ouvrage imparfait. Pour aider son nou-
veau peuple à sortir victorieux de ses luttes avec
les infidèles ; pour le mettre surtout à même de
remplir sa haute mission sur ce continent, il fal-
lait lui donner de ces âmes fortement trempées qui
savent allier les devoirs du citoyen, avec ceux du
chrétien : il lui en donna. Alors, on vit surgir des
rangs de la noblesse, aussi bien que de ceux du

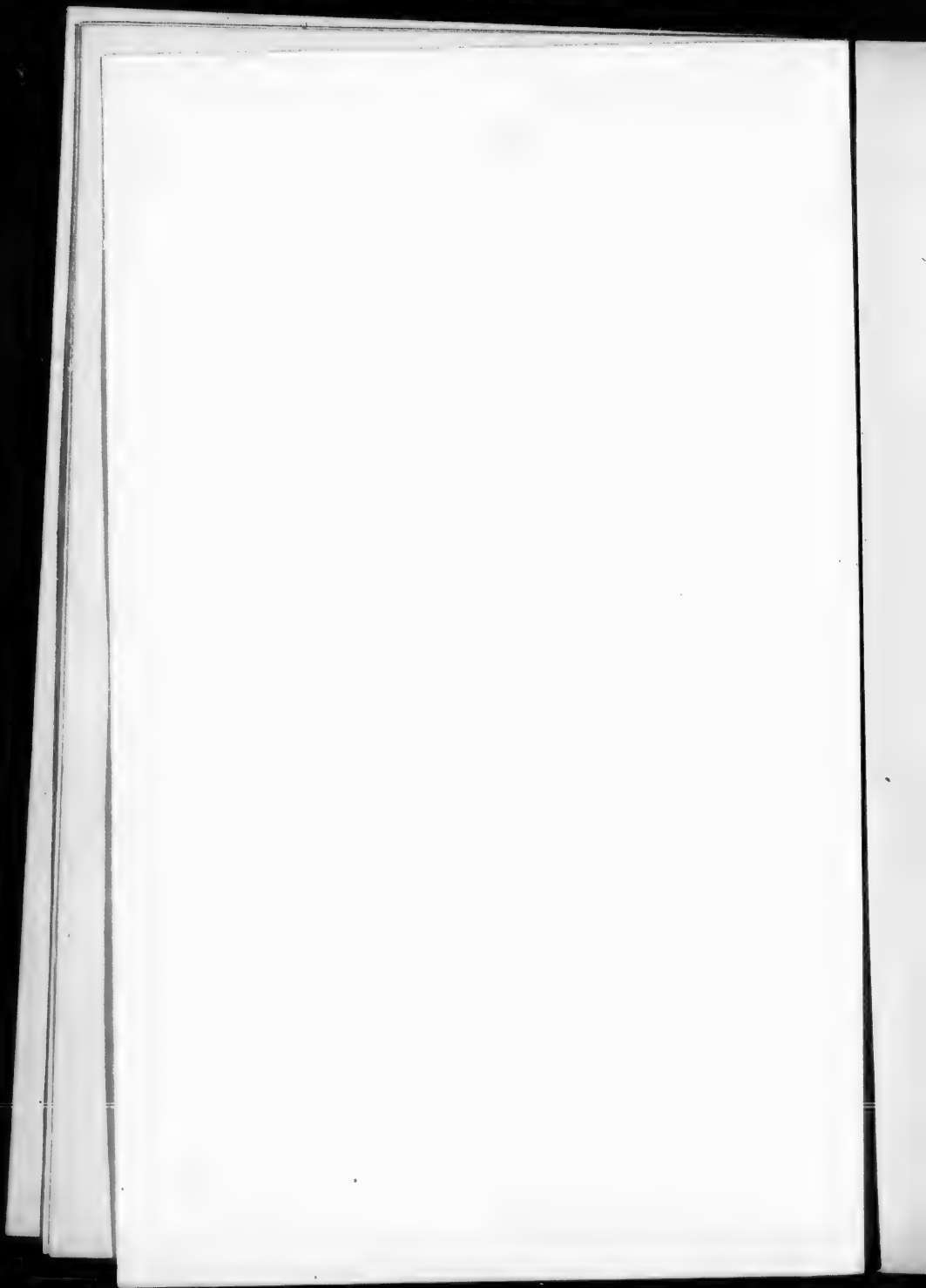
peuple, ces vaillants guerriers, ces illustres magistrats, ces habiles négociants, ces agriculteurs distingués qui ont donné naissance aux premières familles du pays. La gloire que ces familles ont jetée sur le Canada, plus encore par la solidité de leurs vertus que par la hardiesse de leurs entreprises, est un trop bel héritage pour que nous ne travaillions pas à le conserver et l'accroître. Or, un des moyens les plus efficaces pour y réussir, c'est de nous remettre sans cesse sous les yeux les beaux exemples qu'elles nous ont légués. Nous avons donc cru faire une chose utile et agréable tout à la fois, en donnant ici l'histoire abrégée de ces grandes familles. Parlant de ces races illustres que de mémorables services, d'incontestables talents, de brillantes vertus, ont placées à la tête de la société comme des phares lumineux, et ont rendues historiques, le célèbre Evêque d'Orléans dit : " Eh bien, je l'avouerai sans détour, ces " grandes familles je les aime, je les respecte, je " les vénère, parce que j'aime, je respecte et je " vénère les grands souvenirs et les grandes " choses. Je ne sache pas une nation, dont elles " ne soient la gloire et la force. Un grand nom, " c'est le plus précieux des héritages. Un homme " illustre, en donnant à ses fils l'éclat de la naissance, leur impose aussi l'obligation de sa " vertu, car noblesse oblige." Ces illustrations qui font notre orgueil, seront donc aussi pour nous une excitation au bien.

Des documents sur le Chevalier Benoist ayant donné occasion à cette publication, c'est par sa Biographie que nous commençons. Le retard apporté à la confection des gravures, a été cause que cet ouvrage terminé en 1866, n'a pu paraître qu'en 1867.

ayant
par sa
retard
cause
paraître

Paul de Chomedey
Tirontona
Courcelle calliere
francois euesque de petrie
vandreuil
Beaubarnois

Lafalsoniere
Luinguere
Duquesne
Vandreuil Lauagnies



Le Mayne D'Arville.

L. Joliet Le canetier
piennille

Jeanne Marie Marguerite bourgeois

Sarrafin

J. de Briouf G. Laleman

De Beauve

warene Contrecaur

montcalm.

A
A
A
A
A

**E
E
E
E
E
E
E
E**

NOM DES PERSONNES

MENTIONNÉES DANS CET OUVRAGE.



A

Aigremont (d')
Albergati-Véza (d')
Amariton.
Argenson (d')
Aubry.
Avaugour (d')

B

Badelard.
Bailleul.
Bailly de Messein.
Bardilière (de la)
Barre (de la)
Beauharnois (de)
Beaulieu.
Beaumont.
Bégon.
Belestre (de)
Belmont.
Bernets.
Bernier.
Berthier.
Bissot.
Bizard.
Boisberthet. de Beaucourt.
Bonne (de)

Bourdon.
Bougainville (de)
Bourgeois (S')
Bourlamaque (de)
Brahé.
Brebœuf (Le Père de)
Briand.
Brouillan (de)

C

Callières (de)
Cardin.
Cartier.
Carqueville.
Casson (Dollier de)
Chabert.
Chambly.
Champlain.
Champmeslin.
Charlevoix (Le Père)
Charly.
Charny.
Chastels Salières.
Chaumonot.
Chazel.
Celoron de Blainville.
Closse.
Colbert.

Conterot.
 Contrecoeur (de)
 Corbière.
 Costebelle (de)
 Courcelles (de)
 Crisasi (de)
 Cugnet.

D

Dablon (Le Père)
 Dagneaux Douville.
 Déat.
 Decouagne.
 Desjordis Cabana.
 De Meules.
 De Muy.
 Denonville.
 Desandrouins.
 Désaulniers.
 Dieskau (Le Baron)
 Dollard.
 Doreil.
 Drucourt.
 Du Buisson.
 Duchambon Vergor.
 Duchesneau.
 Dulliguiér.
 Dugué.
 Du Luth.
 Dumas.
 Dumbar.
 Dumoulin.
 Duplessis.
 Dupont de Neuville.
 Dupuy.
 Duquesne de Menneville.
 Durantaye (de la)
 DuSablé.
 Dusautoy.
 Du Tast.
 Duverger.
 Duvivier.

E

Epervanche (de l')
 Eglis (d')
 Espinassis (d')
 Estrades (de l')
 Estringuent (de l')

F

Fayole.
 Foudeville (de)

Fontbrune.
 Frémont.
 Frontenac (Le C^e de)

G

Gagnon de Lalande.
 Galinée.
 Galissonnière (de la)
 Gamelin Maugras.
 Gannes (de)
 Gauthier de Varennes.
 Geoffroy.
 Giffard.
 Gouat des Grai.
 Grandmaison.
 Grandville (de)

H

Hazeur.
 Herbin.
 Hocquart.
 Hosta (d')

I

Incarnation (La Mère de l')

J

Jacard.
 Jacquot.
 Jauffret.
 Jemmerais (de la)
 Joannes.
 Joliet.
 Joncaire.
 Jonquière (de la)
 Jumonville (de)

L

La Chassaigne (de)
 La Chevrotière (de)
 Lacombe.
 La Durantaye (de)
 La Force.
 Lalemant (Le Père)
 Lambert.
 La Mothe Cadillac.
 Langis Montégren.
 Langlade.
 Langloiserie (de)

NOM DES PERSONNES.

XIII

Lartigue (Monseigneur)
La Salle (de)
Laval (Monseigneur de)
Lauzon (de)
Le Borgne de l'Isle.
Le Gras de Pierville.
Le Mercier.
Le Moine.
Le Normant.
Le Pallieur.
Le Verrier.
Lévis (Le Chevalier de)
Ligneris (de)
Lino (de)
Livoy.
Lusignan (de)

Péan.
Pelterrie (M^{me} de la)
Perrin.
Perrot.
Peuvrot.
Péard de la Touche.
Piquet.
Ployart.
Plessis Faber.
Pontbriand (de)
Pontleroy (de)
Portneuf (de)
Potherie (de-la)
Pouchot.
Poularier.
Priat.
Puyseaux (de)

M

Maisonneuve (de)
Mance (M^{lle})
Marguerie.
Marin.
Marquet (Le Père)
Marsolet.
Martinière (de la)
Maupéon (de)
Mezières.
Mézy (de)
Mine (de)
Miré de l'Argenterie.
Montbeilliard (de)
Monceau (de)
Mongollier (de)
Monic (de)
Monrepos (Guiton de)
Monts (de)
Montcalm (Le Marquis de)
Montesson (de)
Montmagny (de)
Montreuil (de)

N

Nau (de)
Neuville (de)
Nicolet.
Noüe (de la)
Noyelle de Fleurimont.

P

Parkman.

R

Raimbault de S^t Blain.
Raudot.
Raymond.
Rigauville (de)
Robutel de S^t André.
Rochebaucourt.
Roque.
Roquesmaure.
Rougemont.
Rouvillières (de la)
Roux.
Ruette d'Auteuil.

S

Salernois (de)
Sarrazin.
Saquespée (de)
Saussay.
Senezergues.
Silvain.
Sorel.
Souart Dadoucourt.
Soulanges (de)
Soumande.
S^t Castin.
S^t Laurent.
S^t Ovide (de)
S^t Vallier (de)
Subercase (de)
Surville (de)

T

Tabeau.
 Taillandier.
 Talon.
 Tesserie (de la)
 Tonty (de)
 Tracy (Le Marquis de)
 Trécesson.
 Trepezée.
 Trévet (de)

V

Vallerene (de)
 Valterie (de la)
 Varin.
 Vassal de Montviel.

Vassan (de)
 Vasseur de Néré.
 Verchères (de)
 Veron de Grandmesnil.
 Vienney Pachot.
 Villers (de)
 Villebon (de)
 Villedenay.
 Villiers (de)
 Viljoin (de)
 Vimont (Le Père)
 Washington.

Y

Youville (M^{re} d')

Etc. Etc. Etc.

PRECIS HISTORIQUE

DE CE QUI S'EST PASSÉ DE PLUS REMARQUABLE DEPUIS LA DÉCOUVERTE
DU CANADA JUSQU'À NOS JOURS.

Afin de faciliter l'intelligence des faits rapportés dans cet ouvrage, nous croyons devoir rappeler ici succinctement les principaux événements qui ont eu lieu depuis l'origine du pays jusqu'à l'époque où nous sommes. Comme tout le monde sait, après avoir appartenu à la France de 1535 à 1759, le Canada est passé définitivement à la Grande-Bretagne en 1763, et n'a cessé depuis de faire partie intégrante de cet empire. C'est donc un espace de 331 années que nous avons à parcourir. A s'en tenir aux faits les plus saillants, et tout en tenant compte des hommes marquants qui y prirent part, cette longue suite d'années peut se diviser en neuf époques principales.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

DEPUIS LA DÉCOUVERTE DU CANADA PAR JACQUES CARTIER EN 1535
JUSQU'À LA FONDATION DE QUÉBEC PAR CHAMPLAIN EN 1608.

ESSAIS D'ÉTABLISSEMENT.

Envoyé par François I^{er} pour reconnaître le pays, Jacques-Cartier arrive le 10 Mai 1534 à Terre-Neuve et de là se rend à la Baie des Chaleurs, où il entre le 3 Juillet.—L'année suivante, dans un second voyage, il pénètre, le 10 Août, dans le Golfe St. Laurent qu'il appelle ainsi du nom du Saint dont on faisait la fête ce jour là. Il pousse jusqu'à Stadaconé (Québec), puis, en remontant toujours le fleuve, parvient jusqu'à Hochelaga (Montréal), où il met pied à terre le 2 Octobre.—Repassé en France au printemps suivant avec quelques Chefs sauvages, il revient en Canada, cinq ans après, avec le titre de Capitaine-Général. Après avoir passé quelques semaines à Stadaconé, où il était débarqué le 23 Août 1541, il visite une seconde fois Hochelaga.—F. de la Roque, Sieur de Roberval, nommé sur ces entrefaites Lieute-

nant-Général pour le Roi, aborde à son tour, le 7 Juin 1542, à Terre-Neuve, où il rencontre Jacques Cartier retournant en France. Il visite successivement Stadaconé, Hochelaga et le Saguenay.—Chargé de lui faire connaître son rappel, Jacques Cartier passe une troisième fois en Canada et y séjourne jusqu'au printemps de l'année 1544.—Après un laps de quarante-six ans, le Marquis de la Roche reprend l'œuvre de Jacques Cartier, en qualité de Lieutenant-Général du Roi (Henri IV). Arrivé à l'Île de Sable, il y dépose ses hommes, explore ensuite le pays, puis est ramené en France par des vents contraires, sans avoir rien fait.—Stimulé par l'appât du gain, le Capitaine Chauvin se fait concéder en 1599 les privilèges accordés à son prédécesseur. Il entreprend un premier, puis un second et un troisième voyage en Canada, après quoi il meurt sans avoir rempli aucun de ses engagements.—En 1603, le Commandeur de Chates, Gouverneur de Dieppe, est nommé pour le remplacer; mais il est surpris lui-même par la mort.—De Monts, gentilhomme Saintongeais, lui succède. S'étant alors associé Champlain et Poutrincourt, il passe avec eux en Acadie, où il arrive le 7 Mai 1604. Après avoir commencé un établissement à Sainte Croix d'abord, et ensuite à Port-Royal, il repasse en France en 1605 pour y soutenir ses droits attaqués.—Poutrincourt, retourné en France, l'année précédente, revient en 1606 à Port-Royal avec Lescarbot; mais, les privilèges de de Monts ayant été révoqués l'année suivante, il est obligé de quitter l'Acadie avec tout son monde.—Ayant obtenu que Port-Royal lui fût rendu, il y revient en 1610, emmenant avec lui un prêtre. Deux Pères Jésuites l'y rejoignent l'année suivante; mais, en 1613, son établissement, aussi bien que celui de St. Sauveur, fondé par M^{re} de Guercheville, ayant été attaqué par les Anglais, Poutrincourt voit toutes ses espérances s'évanouir.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA FONDATION DE QUÉBEC PAR CHAMPLAIN EN 1608
JUSQU'À LA FORMATION DE LA COMPAGNIE DE MONTRÉAL EN 1640.

COMMENCEMENTS DE LA NOUVELLE-FRANCE.

Déçu dans ses espérances du côté de l'Acadie, de Monts tourne ses vues du côté du Canada. Afin d'assurer le succès de son entreprise, il en confie l'exécution à Champlain. Parti de Honfleur le 13 Avril 1608, celui-ci arrive le 3 Juin à Tadoussac, et delà se rend à Kébec, ainsi appelé à cause du rétrécissement du fleuve. Le 3 Juillet il met pied à terre, et, après avoir arboré le drapeau de la France, il fait commencer une habitation, en forme de fort.—L'année suivante, après avoir sévi contre les mécontents qui avaient voulu attenter à ses jours, Champlain se décide à aller attaquer les Iroquois, ennemis des Hurons et des Algonquins, ses alliés.—Afin d'applanir les difficultés qui s'étaient élevées au sujet de Québec depuis la révocation des privilèges accordés à de de Monts, il fait voile pour la France au mois de Septembre.—De retour à Québec au mois de Mai 1610, il marche une seconde fois contre les Iroquois et reprend ensuite la route de la France, dans les intérêts de la Colonie.—Après avoir épousé à Paris, le 13 Décembre 1610, Hélène Boullé et être parvenu à armer quelques vaisseaux, il revient à Québec au printemps

542, à Terrebonne. Il visite
chargé de lui
sième fois en
4.—Après un
d l'œuvre de
oi (Henri IV).
suite le pays,
ns avoir rien
se fait conce-
Il entreprend
Canada, après
s.—En 1603,
mmé pour le
Monts, gen-
Champlain
e 7 Mai 1604.
x d'abord, et
soutenir ses
e précédente,
privileges de
gé de quitter
Royal lui fût
Deux Pères
établissement,
Guércheville,
es ses espé-

1608
EN 1604.

ts tourne ses
entreprise, il
3 Avril 1608,
ainsi appelé
d à terre, et
er une habi-
vi contre les
in se décide
Algonquins,
rees au sujet
de Monts, il
ur à Québec
Iroquois et
a Colonie.—
souillé et être
u printemps

de l'année suivante, et delà se rend à la Place-Royale (Montréal), où, charmé de la beauté du site et de la fertilité du sol, il projette de bâtir une ville à l'île St^e Hélène qu'il appelle ainsi du nom de son épouse.— Afin de s'assurer l'appui de quelque grand de la Cour, il repasse en France dans l'automne de la même année, et obtient que le Comte de Soissons, et, après lui, le prince de Condé, soit nommé protecteur de la Nouvelle-France.—De retour à Québec au mois de Mai 1613, il remonte la rivière des Outaouais afin de prendre connaissance du pays et part de nouveau pour la France, où il travaille à former une Compagnie de marchands et à se procurer des prêtres.—Le 25 Mai 1615, Champlain arrive à Tadoussac avec quatre Recollets et le 25 Juin a lieu à Québec le St Sacrifice de la Messe; le 16 du mois suivant, il est célébré aux Trois-Rivières. Se rendant alors sur les bords du lac Ontario, il va attaquer les Iroquois et est blessé.—Après avoir passé l'hiver chez les Hurons, il revient à Québec d'où il s'embarque pour la France afin de porter plainte contre les commis de la Compagnie qui mettaient obstacle à la conversion des Sauvages.—Il revient en Canada l'année suivante, avec plusieurs Recollets, et repart immédiatement afin d'obtenir les secours dont le pays avait besoin.—En son absence, la Colonie a à déplorer la mort du frère DuPlessis qui l'avait préservée d'une invasion d'Iroquois.—Afin de se mettre à couvert contre les insultes de ces barbares et se procurer les moyens de remplir leur sainte mission, les Recollets jettent les fondements d'un Couvent, le 3 Juin 1620, sur les bords de la rivière St^e Croix dont ils changent le nom en celui de St^e Charles, en mémoire de l'un de leurs bienfaiteurs.—Cette même année, Champlain, après plus de trois ans d'absence, revient à Québec, accompagné de son épouse, avec le titre de Lieutenant-Général du Duc de Montmorency, successeur du prince de Condé dans la vice-royauté de la Nouvelle-France. Pendant qu'il répare son établissement et fait construire le fort St Louis, les Recollets, après avoir dédié leur Eglise à N. D^e des Anges le 25 Mai 1621, la livrent au culte, et, sans abandonner la Chapelle de la Basse-Ville, construite en 1615, y ouvrent des registres.—Une nouvelle Compagnie ayant été formée sur ces entreprises par le Duc de Montmorency, le Père le Bailly passe en France afin d'y soutenir les droits de l'ancienne, et parvient à concilier les intérêts de l'une et de l'autre.—Deux ans après, afin de résister aux Iroquois qui étaient venus attaquer, l'année précédente, le Couvent des Recollets, pendant que plusieurs des Pères étaient en mission chez les Hurons, Champlain se détermine, malgré le peu d'aide qu'il reçoit de la Compagnie, à reconstruire le fort sur un plan plus vaste et plus solide.—Cette même année 1624, St^e Joseph est choisi solennellement pour premier Patron du pays. Quelques mois après, en vue d'obtenir un renfort d'ouvriers apostoliques, Champlain passe en France et y reconduit son épouse.—A la demande des Recollets, le Duc de Vantadour, nouveau Vice-Roi de la Nouvelle-France, agréa les Jésuites, et l'année 1625 voit arriver les Pères Lalumant, de Brébeuf et Massé. La joie de cette arrivée est assombrie par la mort tragique du Père Viel, précipité dans le fleuve à l'endroit appelé depuis le Sault-aux-Recollets.—Après avoir partagé quelque temps le toit hospitalier de leurs confrères, les Jésuites élèvent, sur les bords de la rivière Lairet, un Etablissement sous le nom de N. D^e des Anges et en font leur principale résidence.—Pendant que cette construction s'achève, Champlain revient en Canada. Trouvant le fort St Louis trop petit, il le fait abattre et le remplace par un autre plus grand.—L'année suivante, 1627, le pays

fait une nouvelle perte dans la personne de Louis Hébert, le plus ancien et le plus persévérant de ses colonisateurs. Cette même année, en vue de soutenir l'œuvre de Champlain, le Cardinal de Richelieu forme à Paris une nouvelle Société sous le nom de *Compagnie des Cent Associés*.—Pendant que cette Société s'organise et fait un premier envoi, Québec est menacé du plus grand danger. Après s'être emparé de Tadoussac et avoir pillé l'habitation récemment construite au Cap-Tourmente, David Kerk paraît le 10 Juillet 1628 devant la place, somme Champlain de la livrer, et, pour l'y contraindre, se rend maître de la flotte chargée de lui porter des vivres.—L'année suivante, se voyant réduit à la dernière extrémité et ayant perdu tout espoir d'être secouru, Champlain remet Québec, et, avec Pontgravé, le fidèle compagnon de ses travaux, est conduit à Tadoussac et delà en Angleterre.—La paix s'étant rétablie entre les deux Couronnes, Champlain obtient de Louis XIII que le Canada soit restitué à la France, et, après plus de deux ans de négociations, a le plaisir de voir de Caen rentrer à Québec.—Lui-même, après avoir relâché au Cap Breton, y revient le 23 Mai 1633 avec trois vaisseaux portant deux cents personnes, en qualité de Lieutenant du Cardinal de Richelieu.—L'année suivante, après avoir réparé une partie des ruines, il fait élever, en exécution d'un vœu, la Chapelle de N. D. de la Recouvrance qui remplace celle de la Basse-Ville, détruite. Cette même année témoin du retour de Robert Giffard, le futur fondateur de Beauport, il fait commencer l'habitation des Trois-Rivières où il envoie, le 7 Juillet, plusieurs colons sous la conduite de la Violette, en attendant que les Jésuites s'y rendent eux-mêmes.—L'année 1635 est une année de deuil pour le Canada. Après avoir dépensé la meilleure partie de sa vie à établir Québec et être parvenu, à travers mille obstacles, à consolider son œuvre, en élevant des fortifications, en encourageant l'agriculture et en faisant régner la Religion, Champlain expire le 25 Décembre, laissant un souvenir ineffaçable.—Nommé le 16 Mars 1636 pour le remplacer, M^r de Montmagny arrive le 11 Juin à Québec et reçoit les clefs de la place des mains de M^r de Châteaufort, Gouverneur par intérim. Sans perdre de temps, il rebâtit le fort, trace le plan des rues et visite les Trois-Rivières dont il augmente les habitations. Sur ces entrefaites, arrivent les illustres familles de Repentigny et de la Potherie, formant quarante-cinq personnes.—L'année suivante, la petite vérole sévit parmi les Hurons qui en rendent les Missionnaires responsables.—Afin d'assurer la persévérance des Algonquins, nouvellement convertis, M^r de Sillery charge le Père le Jeune de leur bâtir à ses frais une habitation, près de Québec, à l'endroit appelé depuis de son nom. Les Jésuites jettent eux-mêmes les fondements de leur Collège, près du fort St Louis.—Deux ans après, au lendemain d'un mémorable tremblement de terre, a lieu une double fondation non moins importante, l'une par la Duchesse d'Aiguillon en faveur des Hospitalières, et l'autre par M^{me} de la Peltrie en faveur des Ursulines. Le 1^{er} Août 1639, les unes et les autres de ces Religieuses, accompagnées du Père Vimont, arrivent à Québec, où leur présence, avec la nouvelle de la naissance du Dauphin (Louis XIV), est l'occasion d'une joie universelle. En attendant que des logements plus spacieux soient élevés, elles vont occuper des habitations provisoires.—Les revers ne sont pas loin des joies. L'année suivante 1640, pendant que la Colonie est encore dans l'allégresse et que les Pères Jésuites vont fonder leur belle mission de St Marie, la maison de ces Religieux devient la proie des flammes, ainsi que l'Eglise et la Chapelle du Gou-

verneur. Pour comble d'infortune, les Iroquois lèvent la hache de guerre aux environs des Trois-Rivières et menacent de noyer la Colonie dans le sang, si elle n'est promptement secourue.

TROISIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA FORMATION DE LA COMPAGNIE DE MONTRÉAL EN 1640
JUSQU'À L'ARRIVÉE DU RÉGIMENT DE CARIGNAN EN 1665.

ÉPREUVES DE LA COLONIE NAISSANTE.

Abandonnée à elle-même par les Compagnies marchandes, la Nouvelle-France n'est pas abandonnée de Dieu. En vue de la mettre à couvert contre la féroce des Iroquois, il inspire à MM. Olier et de la Dauversière la pensée de peupler l'Île de Montréal et d'en faire comme la sentinelle avancée du pays. Après avoir formé une nouvelle Compagnie sous le nom de *Société de Notre-Dame de Montréal* et s'être fait retrocéder par M^r de Lauzon l'Île qu'il s'était fait primitivement adjudger, ils trouvent dans M. de Maisonneuve et M^{lle} Mance les deux personnes nécessaires pour l'accomplissement de leurs généreux desseins. Au mois d'Août 1641, M. de Maisonneuve arrive à Québec avec sa recrue, et, après avoir visité l'Île de Montréal en compagnie de M. de Montmagny, passe l'hiver à Québec sur une des propriétés de M. de Puiseux. — Le printemps arrivé, il se rend avec tout son monde à la Place-Royale, et, le 18 Mai, le Saint Sacrifice de la Messe y est offert pour la première fois par le Père Vinot. Cette même année, afin d'arrêter les incursions des Iroquois qui venaient de s'emparer du Père Jogues, M. de Montmagny fait construire, non sans coup férir, le fort de Richelieu. — L'année suivante, M. d'Ailleboust arrive avec une nouvelle recrue et élève le fort de Villemarie. — Le 30 Mars 1644, M. de Maisonneuve marche contre les Iroquois et les défait à l'endroit appelé depuis la *Place d'Armes*. La joie de cette victoire est troublée par la nouvelle de la prise du Père Bressani. Afin de se soustraire aux coups des barbares, les Hospitalières quittent Sillery et viennent habiter Québec, où déjà, depuis deux ans, résidaient les Ursulines. A Villemarie, après avoir établi le pèlerinage à la montagne pour obtenir la conversion des Sauvages, M. de Maisonneuve, en conformité aux intentions de M^{re} de Bullion, jette les fondements de l'Hôtel-Dieu. Sur ces entrefaites, arrivent à propos, avec de nouveaux colons, les soldats envoyés par Anne d'Autriche. — Une trêve ayant été conclue aux Trois-Rivières avec les Iroquois l'année suivante, 1645, M. de Maisonneuve passe en France, pendant que M. de Montmagny fait reconstruire à Québec la Chapelle de la Reconquête sous le titre de Notre-Dame de la Paix. En l'absence du Gouverneur de Montréal, M. d'Ailleboust augmente les fortifications de Villemarie. Cette même année, M. de Repentigny, passe en France l'année précédente, obtient de la Compagnie quelques concessions favorables aux habitants de la Nouvelle-France. — En 1646, la Colonie a à enregistrer la double mort des Pères Massé et de la Noue, et, peu après, celle du Père Jogues, massacré par les Agniers auprès desquels il était allé en ambassade. Sans tenir compte de leurs promesses, ces barbares recommencent leurs déprédations à Villemarie et aux Trois-Rivières. — Afin d'obtenir du secours contre ces redoutables tribus, M. d'Ailleboust passe en France d'où M. de Maisonneuve était revenu

et où il était reparti. En leur absence, les hostilités continuent, et, malgré la bravoure de C. LeMoyno, plusieurs colons tombent sous le fer de leurs ennemis.—Par leur retour en 1648, M. de Maisonneuve et M. d'Ailleboust raniment la confiance. Ce dernier revient avec le titre de Gouverneur-Général, à la place de M. de Montmagny dont le temps était expiré. Après avoir passé l'hiver à Québec, il monte au printemps à Villemarie, où déjà il avait envoyé un camp volant, et fait part aux habitants des changements sanctionnés par la Cour pour l'administration des affaires. Pendant que ces heureux événements portent la joie dans tous les cœurs, la Mission de St. Joseph est dévastée et le Père Daniel est massacré.—Le 16 Mars de l'année suivante, celle de St. Ignace éprouve le même sort, et la Nouvelle-France compte deux martyrs de plus dans la personne des Pères de Brébœuf et G. Lalemant, dont la constance invincible rappelle les plus illustres athlètes du christianisme. Poursuivis, traqués de toutes parts, les infortunés Hurons se retirent, les uns dans l'île St. Joseph, où la famine achève de les décimer, les autres à St. Jean, où leurs implacables ennemis les atteignent et les tuent avec le Père Garnier, leur Missionnaire.—Pendant que les familles qui ont échappé au massacre général se réfugient à l'île d'Orléans, le Père Druillètes et J. P. Godofroy sont envoyés à Boston, où ils essaient, mais sans succès, de conclure une alliance avec les Anglais contre les Iroquois. Excités par la soif du sang, ces barbares se ruent de nouveau, avec une violence inouïe, contre Villemarie et y font de nombreuses victimes. Tout l'été se passe dans des alarmes continuelles et chacun se tient prêt à mourir. Comme si ce n'était pas assez de tant de maux, cette même année, 1651, la maison des Ursulines à Québec devient la proie des flammes. Dans l'automne, afin de combler les vides causés par la mort, M. de Maisonneuve, après avoir échangé avec M^{re} Mance le Fief de Nazareth contre 20,000 livres, s'embarque pour la France. Sur ces entrefaites, M. de Lauzon, chargé de remplacer M. d'Ailleboust, arrive avec deux de ses fils. Alors sont établies les charges de Grand-Sénéchal et de Lieutenant Civil et Criminel.—L'année 1652 est encore une année de carnage. Aux Trois-Rivières, le Père Butteux tombe sous le fer des Iroquois; le Gouverneur lui-même, M. DuPlessis-Bochart, trouve la mort dans un combat. Enhardis par ce succès, les Iroquois, au nombre de 200, viennent fondre sur Villemarie, mais ils sont repoussés par L. Close, à la tête de 24 braves.—Après avoir essayé, mais inutilement, de surprendre les Trois-Rivières, les barbares se décident à proposer la paix. Cette même année, 1653, M. de Maisonneuve revient avec trois vaisseaux, portant 105 hommes, le salut de la Colonie. En même temps, arrive M^{lle} M. Bourgeois, la future Fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame.—A la faveur de la paix, le Père LeMoyno se rend, l'année suivante, chez les Onnontagués. Cette même année voit arriver plusieurs jeunes filles de qualité, envoyées par Anne d'Autriche. Villemarie se développe; nombre de terres sont concédées et se couvrent d'habitations.—L'année suivante 1655, quelques Jésuites se rendent chez les Iroquois Agniers, pendant que d'autres continuent à aller évangéliser les Onnontagués, chez lesquels plusieurs Français se proposent de se fixer.—Pendant qu'ils sont en chemin pour s'y rendre, les Iroquois reprennent la hache de guerre et viennent s'abattre sur les inoffensifs Hurons de l'île d'Orléans. Le Père Gareau lui-même est tué, en allant chez les Outaouais. Fatigué de ces scènes de carnage qu'il n'a pas la force d'empêcher et ne voyant pas jour à faire la fortune qu'il espérait, M. de Lauzon, sans attendre

que son temps soit expiré, quitte le Canada et laisse l'administration de la Colonie à M. de Charny, son fils.—Profitant des circonstances, les Iroquois descendent à l'Île d'Orléans et somment les Hurons d'accomplir les promesses qu'ils avaient faites, deux ans auparavant, de se rendre dans leur pays. Mal en prend à ces infortunés qui, pour la plupart, sont massacrés en chemin. Impuissant à punir ces cruels attentats, M. de Charny quitte à son tour le Canada, après avoir remis le soin de la Colonie à M. d'Ailleboust. L'impression fâcheuse produite par ces événements est contrebalancée par la joie que cause l'arrivée des prêtres de St. Sulpice. Partis de France avec MM. d'Ailleboust et de Maisonneuve qui y étaient allés, l'année précédente, pour y chercher des prêtres de paroisse, ils débarquent avec eux à Québec au mois de Juillet, et de là se rendent à Villemarie. En sa qualité de Grand-Vicaire de l'Archevêque de Rouen, M. de Quéhus prend la direction des affaires ecclésiastiques. Des marguilliers sont installés à Villemarie et pressent l'achèvement de l'Eglise commencée l'année précédente.—L'année suivante, la Sœur Bourgeois donne naissance à son Institut et jette les fondements de la Chapelle de Notre-Dame de Bonsecours. Pendant ce temps, M. de Quéhus érige l'Eglise de Ste. Anne à la côte de Beauport et celle de la Visitation à Château-Richer. Des Iroquois ayant tué sur ces entrefaites quelques colons à Villemarie, M. d'Ailleboust ordonne d'arrêter tous ceux qu'on pourra saisir. Afin de les tenir à distance, on élève la redoute du Côteau St. Louis (place Dalhousie) et on fortifie les maisons de Ste. Marie et de St. Gabriel. De leur côté, les Français d'Onnontagué, apprenant qu'on a formé le projet de les égorger, s'enfuient avec leurs Missionnaires et parviennent sains et saufs à Villemarie. Peu après, le 11 Juillet, arrive le nouveau Gouverneur, M. d'Argenson.—L'année 1659 est une année de joie. Après bien des difficultés, Mgr. de Laval est nommé Vicaire-Apostolique de la Nouvelle-France et débarque le 16 Juin. Il est suivi, peu après, de M^{lle} Mance et de la Sœur Bourgeois, passées en France l'année précédente. Elles arrivent le 7 Septembre avec une nombreuse recrue et plusieurs Religieuses Hospitalières de St. Joseph. Après avoir été retenues à Québec près d'un mois, elles montent à Villemarie, où elles prennent possession de l'Hôtel-Dieu. Cette même année, M. de Quéhus repasse forcé-ment en France, au grand déplaisir des colons.—Avec l'année 1660, recommencent les alarmes, plus vives que jamais. Dans le but d'ensevelir la Colonie sous ses ruines, toute une armée iroquoise se met en marche. Alors a lieu ce beau fait d'armes, dont l'histoire de Grecs et des Romains n'offre rien de comparable. Pour sauver le Canada, Dollard se dévoue avec 16 hommes de cœur comme lui. Dix jours entiers, il tient en échec l'armée des barbares, et, après avoir vendu chèrement sa vie, les oblige à retourner dans leur pays. A la suite de ce glorieux événement, Mgr. de Laval fait sa première visite à Villemarie, encore dans le deuil de la mort de M. d'Ailleboust, arrivée deux mois auparavant; le Père Monard, de son côté, se rend chez les Outaouais.—Exaspérés par les pertes éprouvées l'année précédente, les Iroquois se répandent par toute la Colonie, et font de nombreuses victimes, tant à Villemarie qu'à Québec et aux Trois-Rivières. Pendant que le Grand-Sénéchal est tué à l'Île d'Orléans, dans une sortie contre ces barbares, MM. LeMaistre et Vignal, prêtres de St. Sulpice, sont massacrés dans la campagne, au moment même où le Père LeMoine était envoyé dans leurs cantons par M. d'Argenson, pour traiter de la paix. M. Brégeac lui-même, et, peu après, le brave L. Closse, tombent sous leurs coups.

Pour comble de malheur, la désunion se met entre l'Evêque et le Gouverneur qui demande son rappel.—M. d'Avaugour, le nouveau Gouverneur, arrivé le 30 Août 1661, un peu avant le retour des prisonniers français d'Onnontagué, après avoir visité les Trois-Rivières et Villemarie, député P. Boucher en France, pour presser la Gour d'envoyer des renforts. Ce dernier revient avec M. Dumont, Commissaire du Roi, et une nombreuse recrue. La vente des boissons enivrantes devient, sur ces entrefaites, le sujet de vifs démêlés entre le Gouverneur et l'Evêque qui prend le parti d'aller porter ses plaintes en France, où M. de Québus avait été forcé de repasser une seconde fois.—L'année 1663 est célèbre par un tremblement de terre qui se fait sentir pendant plus de six mois, dans toute l'étendue du pays. Le regardant comme un juste châtement pour les excès commis par les boissons enivrantes, ceux qui y avaient pris part, donnent des signes non-équivoques de repentir. Nonobstant ce bouleversement de la nature qui porte la terreur dans toutes les âmes, les Iroquois se jettent avec une nouvelle furie sur les colons inoffensifs de Villemarie et les empêchent d'ensemencer leurs champs. Afin de mettre une digue à la fureur de ces barbares, M. de Maisonneuve établit la milice de la Sainte Famille. De son côté, M^{re} d'Ailleboust, aidée du Père Chamonot, donne naissance à la confrérie de la Sainte-Famille qui de Villemarie est étendue à Québec. La Compagnie de Montréal s'étant dissoute sur ces entrefaites, aussi bien que celle des Cent-Associés, le Séminaire de St. Sulpice de Paris, pour prévenir la ruine de la Colonie de Montréal, consent à la prendre à ses charges et devient propriétaire de l'Ile. Le 15 Septembre, Mgr. de Laval effectue son retour, en compagnie de M. de Mézy, nommé Gouverneur, en remplacement de M. d'Avaugour. En même temps, arrivent 100 familles, formant 500 personnes. Les mêmes vaisseaux portent M. Gaudais, chargé de reprendre la Nouvelle-France, au nom du Roi, et d'y introduire les réformes nécessaires. Un Conseil Souverain est établi et les liqueurs enivrantes sont prohibées ; la dîme est introduite dans le pays.—L'année 1664 se passe en nouvelles hostilités de la part des Iroquois d'une part, et, de l'autre, en altercations entre le Gouverneur et ses Conseillers. Après avoir feint de proposer la paix, les Iroquois se portent à de nouvelles atrocités, particulièrement à Villemarie, où les habitants ne peuvent presque plus sortir de leurs demeures. Les troubles qu'excitent les mesures violentes de M. de Mézy ne font qu'aggraver la situation. Dans ce triste état de choses, chacun soupire après de prompts secours.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS L'ARRIVÉE DU RÉGIMENT DE CARIGNAN EN 1665
JUSQU'À LA PAIX GÉNÉRALE EN 1701.

DÉVELOPPEMENTS DE LA NOUVELLE-FRANCE.

Convaincu que le Canada n'aurait jamais de repos tant que les Iroquois ne seraient pas mis à la raison, Louis XIV prend les moyens de les soumettre, en envoyant de nombreuses troupes. Au mois de Juin 1665 commence à arriver le célèbre régiment de Carignan, composé de vingt-quatre Compagnies, formant un effectif de douze à treize cents hommes. Bientôt après, arrive M^r de Tracy avec la qualité de

que et le Gouver-
 nouveau Gouver-
 prisonniers
 rivières et Ville-
 d'envoyer
 missaire du
 enivrantes de
 e Gouverneur
 en France, où
 fois.—L'année
 sentir pendant
 ardant comme
 ns enivrantes,
 ivoques de re-
 porte la terreur
 velle furie sur
 enencer leurs
 barbares, M. de
 son côté, M.
 la confrérie de
 c. La Compas-
 si bien que
 aris, pour pré-
 prendre à ses
 Mgr. de Laval
 Gouverneur,
 arrivent 100
 x portent M.
 du Roi, et d'y
 n est établi et
 oduite dans le
 e la part des
 e Gouverneur
 es Iroquois se
 emarie, où les
 meures. Les
 Mézy ne font
 chacun soupire

Lieutenant-Général; puis, avec l'Intendant Talon, M^r de Courcelles, chargé de remplacer M^r de Mézy récemment décédé; et enfin M^r Boucher continué dans sa place de Gouverneur des Trois-Rivières. Après avoir eu à déplorer le départ forcé de M^r de Maisonneuve et la mort du Père LeMoine, la Colonie est grandement réjouie par l'arrivée de cent jeunes filles choisies, suivies, peu après, de quatre-vingt-deux autres et de cent-trente colons, avec douze chevaux dont le Roi faisait présent. De nombreux mariages ont lieu. Le fort de Richelieu (Sorel) est reconstruit; ceux de St Louis (Chambly), de St^e Thérèse, de St Jean (l'Assomption) et de St^e Anne sont élevés pour barrer le chemin aux barbares.—L'année suivante, le 9 Janvier, afin d'en finir avec les Iroquois, M^r de Courcelles, à la tête de cinq ou six cents hommes, part de Québec pour aller attaquer les Agniers, et revient, après beaucoup de fatigues, sans avoir pu les atteindre. M^r de Sorel est envoyé à son tour pour tirer vengeance de quelques meurtres, mais il se laisse fléchir par des paroles de paix. L'expédition est reprise en automne. Avec six cents hommes de troupes et sept cents miliciens, dont cent Sauvages, commandés par MM. LeMoine, de Repentigny, de Belestre etc. M^r de Tracy quitte St^e Thérèse le 3 Octobre et arrive aux quatre bords gades ennemies qu'il trouve incendiées. Après avoir détruit leur provisions, il revient à Québec le 5 Novembre.—Consternés par cette triple expédition, mais surtout par la dernière, pressés d'ailleurs par la famine, les Iroquois se décident à demander la paix. Ils consentent à rendre les prisonniers et à recevoir des Missionnaires. Pendant que le Père Allouez continue l'apostolat du Père Menard chez les Outaouais, les Pères Péron et Frémin sont envoyés chez les Agniers; les Pères Bruyas et Carheil vont chez les Onneiouts. Quant à M^r Dollier, récemment arrivé de France avec MM. le Cavellier, Perrot et Frémont, il consacre ses soins aux malades de St^e Anne, de concert avec les Religieuses de St Joseph dont l'Institut venait d'être approuvé par un Bref d'Alexandre VII. De son côté, Talon profite de la paix pour établir de sages lois et asseoir la Colonie sur des bases solides. Après avoir repris, conjointement avec le Gouverneur, toute l'autorité qu'avait la Compagnie de Cent-Associés, il s'occupe avec lui de la formation d'un nouveau Conseil. Des Syndics sont ensuite établis. En même temps, pour favoriser le défrichement des terres, le régime féodal est introduit; des Ordonnances sont portées pour obliger les habitants à abattre les bois et à ouvrir des chemins etc. Pendant que le Séminaire de Villamaria fait des concessions à plusieurs particuliers dans l'île de Montréal, Talon envoie des colons à la côte de Beauport, à Beauport et à l'île d'Orléans. Pour convier les officiers et les soldats du régiment de Carignan à prendre part à ce mouvement, des gratifications d'argent, avec une année de vivres, sont faites à ceux qui consentent à se fixer dans le pays. Les autres repassent en France, à la suite de MM. de Tracy et Talon. Chambly est envoyé en Acadie, restituée à la France par le traité de Bréda, avec le titre de Commandant.—L'année 1668 n'est pas moins favorable à la Colonie. Pendant que les Jésuites donnent leurs soins à l'éducation des garçons à Québec et que les Ursulines se chargent de celle des filles, Monseigneur de Laval ouvre un Petit Séminaire, et, peu après, un Pensionnat à St Joachim, et continue à rester uni aux prêtres des Missions-Etrangères. De leur côté, MM. de Fénelon et Trouvé, arrivés l'année précédente, entreprennent la Mission de Kenté, sur le lac Ontario, aux frais du Séminaire de Paris. Cette même année voit encore arriver grand nombre de jeunes filles,

parmi lesquelles M^{lles} Gaucher de Bellerive, de Belestre, de la Borde, des Granges, etc. Pour faciliter leur mariage, le Roi donne trois mille livres. Mr de Quélus, revenu une troisième fois en Canada, en compagnie de MM. d'Urfé, d'Allet et Galinée, favorise les desseins du Monarque, conjointement avec Mr de Bouteroue, nommé Intendant.—En 1669, arrivent de Normandie 150 autres jeunes filles, dotées par le Roi, sous la conduite de M^{me} Bourdon qui en prend soin à Québec, pendant que la Sœur Bourgeois se charge des autres à Villemarie. Six nouvelles Compagnies sont en même temps envoyées ; et, pour les engager à s'établir dans le pays, le Roi leur fait des gratifications, ainsi qu'aux autres qui avaient consenti à y rester. Pendant que la Nouvelle-France se peuple ainsi, et que de nouvelles concessions sont faites à la Pointe-aux-Trembles et à Laprairie, les Jésuites continuent à évangéliser les nations iroquoises. De leur côté, MM. Dollier et Galinée, en vue de travailler à la conversion des Sauvages, se rendent, de concert avec Mr de la Salle, sur les bords des lacs Érié et Ontario, et en prennent possession au nom de la France.—L'année 1670 est une année de réjouissance pour la Nouvelle-France. Talon y revient. Avec lui arrivent six Récollets. Nombre de gentilshommes, anciens officiers de la Colonie, effectuent aussi leur retour, à la suite de quelques Compagnies. Mr Perrot, nommé Gouverneur de Montréal par le Séminaire de St Sulpice réintégré dans tous ses droits, prend possession de son gouvernement. Garakonthié, célèbre Chef iroquois, reçoit solennellement le Baptême à Québec et détermine bon nombre de ses compatriotes à embrasser le christianisme.—Un instant troublée par les attaques des Iroquois contre les Algonquins, la paix est raffermie par le voyage que Mr de Courcelles entreprend, au mois de Juin 1671, au milieu des Cinq Cantons. Pendant ce temps, Talon déploie une activité prodigieuse pour étendre les limites de la Nouvelle-France et augmenter son commerce. De St Lusson, de concert avec Mr de la Salle et N. Perrot, prend possession du pays des Outaouais en présence des Députés de quatorze nations ; de son côté, St-Simon, accompagné du Père Albanel, se rend à la Baie d'Hudson et y arbore le drapeau de la France. Au même temps, des vaisseaux, chargés de bois, de céréales etc., sont envoyés aux Antilles et en France ; la culture du chanvre est encouragée ; les mines sont explorées ; et, pour relier l'Acadie avec le Canada, un chemin est ouvert de Québec à Pentagouet.—Avant de retourner en France, où il meurt quelques années après, Mr de Quélus avait érigé les Fiefs de Carion et de Verdun. Ce n'est que le prélude des nombreuses concessions de 1672. Cette année, en effet, après avoir annulé celles des années précédentes, dont les conditions n'avaient pas été remplies, Talon, en vue de peupler et tout à la fois de fortifier le pays, accorde, sur les deux rives du St Laurent, d'immenses terres à tous les officiers qui s'engagent à y former des établissements. De son côté, le Séminaire de St Sulpice, aux Fiefs des années précédentes ajoute ceux de Boisbriand (Sennerville), d'Ailleboust et de St André. En même temps, il fait procéder au recensement de Villemarie et au tracé des rues. Après avoir eu à déplorer, l'année précédente, la mort de M^{me} LaPeltrie, arrivée le 18 Novembre, la Colonie a encore à pleurer celle de la Mère de l'Incarnation, première Supérieure des Ursulines, qui décède au mois d'Avril. Cette même année, MM. de Courcelles et Talon quittent successivement le pays. L'arrivée du C^{te} de Frontenac tempère quelque peu la douleur causée par ce double départ.—Le premier soin du nouveau Gouverneur est

d'élever un fort à Cataracoui ; il en charge M^r de la Salle. En même temps, pour faciliter l'éducation des jeunes Sauvages, il accorde les Iles Courcelles à M^r de Fénélon qui y fait un établissement. Pendant ce temps, Joliet, accompagné du Père Marquet, découvre le Mississipi, 15 Juin 1673.—Le nombre des coureurs de bois s'étant multiplié d'une manière démesurée, le Roi porte contre eux une loi qui, malheureusement, n'a pas plus d'effet que celle portée, quelques années auparavant, contre les vendeurs de boissons fortes. Cette même année, la Colonie fait une perte considérable dans la personne de M^{lle} Mance. La douleur de cette perte est encore aggravée par les démêlés qui s'élèvent entre le Gouverneur et l'Intendant au sujet de la traite des pelleteries.—Après avoir subsisté près de dix ans, la Compagnie des Indes est supprimée en 1674. Cette même année, Chambly, éloigné un instant de Pentagouet, y revient en qualité de Gouverneur et voit la population s'étendre aux Mines et à Beaubassin.—L'année suivante, après trois ans de vacance, l'Intendance est remplie par M. Duchesneau.—Il arrive avec Monseigneur de Laval qui revient avec le titre d'Evêque de Québec. Pendant que la Colonie célèbre le retour de son premier Pasteur, l'Intendant ratifie les concessions faites par M^r de Frontenac. De son côté, de la Salle, passé en France, obtient, avec des titres de noblesse, la propriété de Cataracoui. Cette même année, les Iroquois de Laprairie, à l'exemple des Hurons de St^e Foye qui étaient allés, l'année précédente, former l'établissement de Lorette, vont s'établir au Saut-St-Louis.—L'année 1676 voit des marchés publics s'ouvrir à Québec et à Villemarie ; et, n'eussent été de nouveaux conflits entre le Gouverneur et l'Intendant, mais surtout les désordres causés par la vente des liqueurs enivrantes, la tranquillité publique n'eût rien laissé à désirer.—Pendant que d'humbles représentations sont faites à ce sujet à la Cour de France, les prêtres de St Sulpice, conjointement avec les Sœurs de la Congrégation, ouvrent des écoles au fort de la Montagne en faveur des enfants Sauvages. — L'année suivante 1678, de la Salle, accompagné du Chevalier de Tonty, de la Motte-Lussière, etc. reprend les explorations de Joliet, et, chemin faisant, construit un fort à Ningara. Pendant ce temps, les Pères Jésuites poursuivent leur apostolat au milieu des Onnontagués, des Sonnotouans, des Agniers, des Onneiouts et des Outaouais. — Pendant que la mésintelligence continue à régner entre les fonctionnaires publics, Monseigneur de Laval, après avoir obtenu de la Cour le renouvellement de la loi contre la vente des boissons fortes, effectue son retour en Canada. Cette même année, 1679, de la Salle parvient à élever plusieurs forts, pendant que, de son côté, Du Luth explore le pays en tout sens. — Las d'une paix qui tient leurs bras enchaînés depuis quatorze ans, ayant d'ailleurs à se plaindre de plusieurs griefs, les Iroquois songent à reprendre la hache de guerre ; mais, grâce à son puissant ascendant sur ces tribus, le Gouverneur réussit à les apaiser. Peu après, il envoie LeNeuf de la Vallière remplacer, en Acadie, Chambly, nommé Gouverneur de la Grenade.—En 1681, en vue de faire revenir au pays les coureurs de bois, dont le nombre était de près de cinq cents, le Roi fait publier une amnistie générale. Cette même année a lieu le recensement de la Nouvelle-France, dont la population se trouve être de près de deux mille âmes. — L'année 1682 est marquée par un vaste incendie qui dévore la plus grande partie de la Basse-Ville de Québec. Un malheur allant rarement seul, cette même année, M^r de Frontenac est remplacé par M^r de la Barre qui arrive avec M^r de Meules, successeur de M^r Duchesneau.

Pendant que le nouveau Gouverneur convoque à Villemarie les Missionnaires et les Officiers qui commandent dans les pays d'en haut, afin d'avoir leur avis, de la Salle, après avoir traversé d'immenses contrées, arrive sur les bords du Mississipi dont il prend possession au nom de la France.—Dans le but de contenir les Iroquois, devenus plus insolents depuis le départ du C^{te} de Frontenac, et de déjouer les projets des Anglais qui les encouragent sous main, la Cour envoie trois nouvelles Compagnies dans l'automne de 1683.—Avec un aussi faible renfort, le Gouverneur n'ose se mettre en campagne, mais il y est contraint par le meurtre de quatorze Français. Après avoir réuni douze cents hommes, dont trois cents Sauvages, et les avoir divisés en trois Corps, il prend la route des Sonnotouans ; mais, au moment de les atteindre, il s'arrête pour écouter les propositions des Onnontagués et consent à une paix aussi peu honorable pour les Français, que funeste pour les Hurons, leurs alliés. Pendant ce temps, Monseigneur de Laval, après avoir constitué son Chapitre, passe en France ; Mr Perrot est envoyé en Acadie dont le Gouverneur était rappelé ; les Hurons et les Algonquins de Sisley vont s'établir sur les bords de la Chaudière.—Mécontente de la conduite de Mr de la Barre, la Cour envoie le Marquis de Denonville pour le remplacer. Il arrive avec le Chevalier de Callières, nommé Gouverneur de Montréal. En même temps, arrivent trois cents recrues que le Roi ajoute aux trois cents, envoyées l'année précédente. Pendant que le nouveau Gouverneur se rend à Cataracoui pour prendre connaissance du pays, l'Intendant approprie au service de son département les anciennes propriétés de Talon et accorde à l'Evêque un emplacement dans la Basse-Ville pour y bâtir une Eglise. Cette même année 1685, dans le but d'encourager le commerce et de favoriser les carrières, le Roi permet aux gentilshommes de faire le négoce et commence à admettre leurs enfants dans la marine.—Pleinement convaincu que les Iroquois, toujours travaillés par les Anglais, ne tarderaient pas à se montrer, Mr de Denonville envoie en toute hâte des troupes à Cataracoui et donne ordre aux Commandants des pays d'en haut de réunir le plus de Sauvages possible et de les tenir prêts à marcher. Pendant que ces préparatifs se font, d'Iberville, avec S^{te} Hélène et Maricourt, ses frères, se couvre de gloire à la Baie d'Hudson. Après avoir parcouru d'immenses pays et franchi des rivières sans nombre, il arrive à la Baie James, où il s'empare successivement du fort Monsoni, Rupert et S^{te} Anne. Cette même année 1686, Mr de Meules est remplacé par Mr de Champigny. Trois mois après, le Couvent des Ursulines devient la proie des flammes.—Avec l'année 1687 recommence la lutte. L'attaque du fort Michilimakinac par un parti d'Anglais et de Hollandais en est le signal. Renforcé par l'arrivée de huit cents soldats, sous la conduite du Chevalier de Vaudreuil, le Gouverneur, après avoir entouré Villemarie d'une palissade de pieux, se rend, avec deux mille cent trente hommes, dont huit cents-trente soldats et trois cents Sauvages, à Cataracoui, où il est rejoint par les Commandants des pays de l'Ouest. Après avoir imprudemment fait saisir quelques Iroquois inoffensifs et les avoir envoyés en France, il s'ébranle avec son armée. Le 14 Juillet, il atteint les Sonnotouans, les met en fuite, et, quelques jours après, incendie leurs villages et détruit leurs provisions. Il revient ensuite à Villemarie, après avoir rétabli le fort de Niagara. Exaspérés plutôt que découragés par ce rude échec, les Iroquois tâchent de se venger en recommençant leurs pillages. Après avoir fait quelques prisonniers aux environs de Cataracoui, ils attaquent Chambly et

incendient les habitations le long de la rivière de Richelieu. Pour prévenir le retour de semblables dégâts, de petits forts sont élevés de place en place dans la campagne; le Chevalier de Vaudreuil est mis à la tête d'un nombreux détachement d'hommes déterminés. Pendant que ces tristes événements agitent la Colonie, de la Salle, après avoir vu ses entreprises traversées par beaucoup de difficultés, trouve une mort tragique le 20 Mai, non loin du Mississipi. Cette même année, M^r Perrot est relevé de son poste en Acadie et remplacé par M^r de Menneval. — L'année 1688 est une année de désolation pour la Nouvelle-France. Pendant qu'Andros, successeur de Dongan dans le gouvernement de la Nouvelle-Angleterre, enlève Pentagouet à St Castin et taille en pièces les Abénaquis, ses alliés, la mortalité se met dans la Colonie : en quelques mois, mille quatre-cents personnes sont enlevées. En des circonstances aussi critiques, le Gouverneur prête assez facilement l'oreille aux propositions de paix. Les dévastations commises par un parti de Loups à Sorel, à Contrecoeur, à St Ours et à Boucherville, ne la lui font désirer que plus vivement; mais, par ses procédés machiavéliques, Kondiaronk (Le Rat) parvient à la faire échouer. Pendant que le pays est ainsi éprouvé, M^{on}seigneur de Laval effectue son retour. Il est suivi, peu après, de M^{on}seigneur de St Valier qui, après avoir visité le Canada et l'Acadie, les années précédentes, revient avec le caractère épiscopal. — Si fâcheuse qu'ait été l'année 1688, l'année 1689 est plus funeste encore. Pendant que les guerriers Abénaquis se vengent de la Nouvelle-Angleterre en lui enlevant Pemaquid et que d'Iberville, avec une audace sans égale, s'empare à la Baie d'Hudson de trois vaisseaux anglais, la Colonie est menacée du plus grand danger. Encouragés par les Anglais, dont « la passion dominante, dit Bancroft, était de s'emparer du Canada, » les Iroquois, au nombre de mille quatre-cents, se repandent dans l'île de Montréal et mettent tout à feu et à sang. En une seule nuit, la plupart des habitants de la Chine sont égorgés; quantité d'autres sont ou brûlés, ou traînés en captivité; les soldats envoyés au secours de M^r de Vaudreuil, chargés de repousser ces barbares, tombent presque tous sous leurs coups, en sorte que personne n'ose tenir la campagne. Seuls, Mantet et DuLuth parviennent à mettre en déroute un parti de ces ennemis, ce qui ne les empêche pas de se jeter, un mois après, sur LaChesnaye. Tout semblait désespéré, lorsque M^r de Frontenac, le Fabius de la Nouvelle-France, arrive à Québec. — Avec cet habile Gouverneur, les affaires changent de face. Arrive trop tard pour pouvoir contremander à temps l'abandon de Cataracoui, il s'applique, au moyen des Sauvages captifs qu'il avait ramenés et qu'il renvoie dans leur pays, à reconquérir l'amitié des Cantons. Comprenant par les rapports de la Durantaye et par la prise du Chevalier d'Aux, envoyé en ambassade, qu'il ne pouvait se fier à eux, tant qu'il n'aurait pas fait repentir les Anglais de leurs machinations perfides, il se décide à attaquer leurs Colonies. Trois partis commandés, l'un par St Hélène, Mantet, d'Iberville, de Montigny, etc., l'autre par Hertel et ses fils, et le troisième par Portneuf et Courtemanche, envahissent à la fois Gorlar (Shenectady), Salmon Falls (Portsmouth) et Casco et les détruisent de fond en comble. Le massacre de la Chine était vengé. A la suite de ces brillants exploits, de Louigny, nommé Commandant à Michilimakinac, et N. Perrot se rendent chez les Outaouais qui consentent à monter à Villemarie, chargés de pelleteries. Des bandes iroquoises s'étant répandues aux environs de Sorel et des Trois-Rivières, Lamotte et le Chevalier de

Clermont sont envoyés pour les repousser. Sur ces entrefaites, se répand le bruit que Phipps, avec une flotte de trois-cents voiles, après s'être emparé de Port-Royal, est en route pour Québec. Aussitôt le Gouverneur y descend, convoque les milices, et, après s'être mis en état de défense, attend l'ennemi de pied ferme. Le 18 Octobre, Phipps fait son apparition : mais, après une vigoureuse résistance de la part de MM. de Vaudreuil, de Callières, de Longueuil, Juchereau, St Hélène, Hertel, etc, il est obligé de s'éloigner avec perte et de rendre les prisonniers. En mémoire de cette heureuse délivrance, Louis XIV fait frapper une médaille et l'Eglise de la Basse-Ville prend le nom de Notre-Dame des Victoires.—L'année suivante, malgré la disette et la petite vérole qui désolent le pays, M^r de Frontenac fait marcher quelques détachements contre les Iroquois qui s'étaient jetés sur la Pointe-aux-Trembles, la Prairie et jusques sur les habitations de Villemarie. Pendant que M^r de Vaudreuil les atteint et les défait à Repentigny, Courtemanche, envoyé à Michilimakinac, parvient à armer contre eux les Hurons et les Outaouais. Ces succès ne sont pas les seuls. Le Major Schuyler, dans le but de venger la prise de Corlar et de relever le courage des Iroquois, étant venu à son tour attaquer Chambly, de Valrennes se met à sa poursuite et le bat à plate couture. Pendant que ces beaux faits d'armes et l'arrivée des vaisseaux français portent la joie dans tous les cœurs, de Villebon, à la tête d'un faible détachement, reprend Port-Royal aux Anglais et s'empare du Gouverneur de la place.—Après avoir essayé pendant l'hiver de surprendre quelques postes et de faire des prisonniers, les Iroquois reviennent encore à la charge au printemps, mais ils sont forcés de s'éloigner. Enhardis par quelques succès au Long-Saut, ils se jettent de nouveau sur LaChesnaye, mais mal leur en prend : le Chevalier de Vaudreuil se met à leur poursuite, les atteint, et, après avoir délivré une partie des prisonniers, les oblige à prendre la fuite. Les Anglais ne sont pas plus heureux dans leurs attaques. Ayant voulu s'emparer de Plaisance, ils sont recus à coups de canon et forcés de prendre le large. A Port-Royal, de Villebon les repousse avec un égal succès. Cette même année, les Jésuites s'établissent de nouveau à Villemarie, et y élèvent, avec une résidence, une Chapelle qui s'y voit encore, près du Champ-de-Mars.—L'année suivante, 1693, pour éloigner les Agniers, dont la présence nuisait singulièrement aux travaux des champs, Mantet, Courtemanche, de la Noue, se mettent en campagne. Le 16 Fevrier, ils arrivent en face des bourgades ennemies, les enlèvent et font plus de trois cents prisonniers. En vain Schuyler, aidé des Iroquois, essaie-t-il de les surprendre à leur retour : ils parviennent à se dégager de ses mains. Le bruit s'étant répandu sur ces entrefaites, que les Anglais, dans le but de stimuler l'ardeur des Iroquois, se préparaient à recommencer la lutte, M^r de Frontenac se met en devoir de leur faire une chaude réception. D'Argenteuil est envoyé à Michilimakinac pour engager les Sauvages à apporter leurs pelletteries à Villemarie et à venir avec le plus de Français possible. Quelques travaux défensifs sont élevés à Québec, à Sorel et à Chambly. A Villemarie, M^r de Callières fait bâtir sur le coteau (Place Dalhousie) un fort avec quatre bastions et une palissade. Pendant que ces ouvrages se parachèvent, Monseigneur de St Valier, de retour d'un voyage qu'il avait fait en France, transforme en Hôpital-Général le Couvent des Récollets, et permet à ces derniers de s'établir en ville. De leur côté, les frères Charon, de concert avec P. LeBer, con-

sacrent leur fortune à une œuvre du même genre à Villemarie. — L'année 1694 est témoin de quelques velléités de rapprochement. Moins arrogants depuis les pertes que leur ont fait essuyer les Français et les Miamis, leurs alliés, les Onnontagués, à l'exemple des Onneiouts qui, l'année précédente, avaient envoyé des Députés pour traiter de la paix, demandent à entamer, eux aussi, des négociations. Le Gouverneur leur donne audience ; mais, entravés par les Anglais, ces pourparlers n'ont d'autre résultat que de procurer quelque trêve à la Colonie. Pendant ce temps, les Abénaquis qui avaient à venger la mort de plusieurs des leurs, se jettent sur quelques bourgades anglaises et répandent la terreur jusqu'au sein de Boston. De son côté, d'Iberville ajoute de nouveaux trophées à ses victoires passées. Avec une poignée de Canadiens, il s'empare du fort Nelson, où son frère est tué, et répare ainsi l'échec arrivé à Mantet. — Tout espoir d'accommodement avec les Iroquois étant perdu, M^r de Frontenac, en dépit des Anglais et des Iroquois, fait relever Cataracoui et y envoie une garnison. En même temps, il charge de la Durantaye de faire la chasse aux partis ennemis qui tiennent la campagne. Pendant que celui-ci les poursuit et les repousse, La Mothe-Cadillac et Courtemanche, aidés des Sauvages alliés, leur infligent de sanglantes défaites dans les pays de l'Ouest. Ainsi se passe l'année 1695. — L'année suivante, jugeant que le seul moyen d'amener ces barbares à composition, était de les attaquer chez eux, M^r de Frontenac, malgré son grand âge, se décide à se mettre lui-même à la tête des troupes. Le 7 Juillet, après avoir réuni son armée à l'Île Perrot, il se met en marche, et le 4 Août, après s'être arrêté à Cataracoui et avoir traversé le lac Ontario, il arrive devant les bourgades ennemies qu'il trouve incendiées. Les Onnontagués y avaient eux-mêmes mis le feu et s'étaient retirés avec leurs femmes et leurs enfants. Trois jours sont employés à détruire leur récolte. Après avoir fait subir le même sort au village des Onneiouts, l'armée reprend la route de Montréal (Villemarie), où elle effectue son retour le 20. Ces exploits ne sont pas les seuls qui signalent cette année mémorable. Le 14 Juillet, après s'être emparé dans la rivière St Jean d'un vaisseau anglais, d'Iberville, en exécution des ordres de la Cour, se met en devoir de prendre Pemaquid. Après avoir relâché à Pentagouet, il se présente devant la place, et, le 14 Août, il oblige le Commandant de se rendre, après quoi il prend la route de Plaisance, sans avoir été atteint par la flotte ennemie. En vain, Church, envoyé par le Gouverneur du Massachusets, essaie-t-il de s'emparer par représailles de Naxoot : son succès se borne à incendier Beaubassin. Quant à d'Iberville, après s'être emparé de Bayeboulle et avoir passé sur le corps d'un détachement anglais, de concert avec de Brouillan qui avait échoué quelques mois auparavant, il attaque et prend St Jean. Delà, accompagné de Montigny, de la Perrière et de quelques autres Canadiens déterminés, le redoutable guerrier se porte vers la côte de Terre-Neuve, dont il ravage tous les établissements, à l'exception de Bonnaviste et de la Carbonnière. — Si glorieuse qu'ait été l'année 1696 pour les armes françaises, l'année 1697 ne l'est pas moins. La Baie d'Hudson, en effet, est témoin d'un trait de valeur tel que les Annales maritimes n'en consignent peut-être jamais de semblable. Avec une centaine de Canadiens, le Jean-Bart de la Nouvelle-France attaque trois gros vaisseaux anglais, en prend deux et met le troisième en fuite. Marchant ensuite sur le fort Nelson (Bourbon), d'Iberville le reprend et le remet aux mains de Sérigny, son frère. L'insuccès de Nesmond

en Acadie, les entreprises téméraires des coureurs de bois, ne font que faire ressortir davantage le triomphe du héros canadien.—Pendant que la Colonie se livre à la joie causée par cet heureux événement, arrive à Québec la nouvelle du traité conclu à Ryswick, par lequel la Baie d'Hudson et Plaisance sont conservées à la France. Le pays profite de cette trêve pour reprendre ses travaux interrompus. Les habitants retournent à leurs champs et les Seigneurs recommencent leurs exploitations. Tout semblait prendre une nouvelle vie, lorsqu'au mois de Novembre, expire à Québec le grand homme qui avait sauvé la Nouvelle-France sur le penchant de sa ruine.—M^r de Frontenac est remplacé au printemps de l'année suivante, 1699, par M^r de Callières qui a pour successeur dans le gouvernement de Montréal le Chevalier de Vaudreuil. En même temps, M^r de Ramzay est nommé Gouverneur des Trois-Rivières et de Louvigny est envoyé, avec le titre de Commandant, au fort de Frontenac (Cataracoui). Avec de tels chefs, la Colonie reprend courage.—Comprenant à leur tour qu'ils n'auraient rien à gagner en prolongeant la lutte, indignés d'ailleurs des prétentions des Anglais qui voulaient asservir leur pays, les Iroquois se déterminent à enfouir la hache de guerre et à demander la paix. Au mois de Juillet 1700, arrivent à Montréal plusieurs Députés Sonnotouans et Onnontagués pour entamer les négociations. Après avoir reçu à leur tour Maricourt et Joncaire, envoyés en ambassade, ils reviennent avec quelques prisonniers et s'engagent à se trouver au mois d'Août de l'année suivante à la réunion générale des Députés.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA PAIX GÉNÉRALE EN 1701 JUSQU'À LA GUERRE AVEC L'ANGLETERRE EN 1755.

AFFERMISSEMENT DE LA COLONIE.

Fidèles au rendez-vous que leur avait fixé M. de Callières, les Députés iroquois, ainsi que ceux des autres nations que Courtemanche avait visitées sur une étendue de plus de quatre cents lieues de pays, arrivent à Montréal le 21 et le 22 Juillet, au nombre de 1300, ayant à leur tête le célèbre Kondiaronk qui ne devait pas voir la fin des pourparlers. Après plusieurs Conseils, les Chefs des différentes tribus étant parvenus à s'entendre, le traité de paix est solennellement ratifié le 4 Août : Iroquois, Hurons, Algonquins, Miâmis, Illinois, Abénaquis, Outaouais, Sakis, etc., y apposent leur signature à leur manière. Après avoir rendu leurs prisonniers, ils s'engagent à ne plus s'attaquer et à vivre en paix avec les Français. Un grand festin achève de les confirmer dans ces bonnes dispositions. Après leur départ, et malgré la disette qui avait sévi l'année précédente, M. de Callières, en vue d'éloigner les trafiquants anglais, poursuit au Détroit l'établissement qu'il avait fait commencer par La Mothe-Cadillac. Tandis que ces heureux événements marquent l'année 1701, les bords du Mississipi (la Louisiane) sont témoins des nouveaux exploits d'Iberville. Après avoir atteint la Floride en 1699, de concert avec Châteaumorand, avoir reconnu l'embouchure du Mississipi l'année suivante, et avoir élevé un fort en 1701 sur la rivière Mobile, comme il l'avait fait à la Baie de Biloxi, l'intrépide guerrier, aidé de Bienville, son frère, et des Canadiens qui, plutôt

is, ne font que
—Pendant que
nement, arrive
lequel la Baie
pays profite de
Les habitants
at leurs exploi-
qu'au mois de
sauvé la Nou-
atenac est rem-
e Callières qui
e Chevalier de
Gouverneur
titre de Com-
tels chefs, la
ils n'auraient
des préten-
Iroquois se
la paix. Au
utés Sonnon-
Après avoir
assade, ils re-
ouver au mois
utés.

L'ANGLETERRE

s, les Députés
manche avait
de pays, arri-
ayant à leur
s pourparlers.
tant parvenus
le 4 Août :
s, Outaouais,
Après avoir
nier et à vivre
les confirmer
gré la disette
d'éloigner les
il avait fait
événements
aisiane) sont
atteint la Flo-
nu l'embou-
Fort en 1701
Biloxi, l'intré-
qui, plutôt

que de retourner dans leur pays, à la faveur de la paix, avaient préféré passer de Michilimackinac au Mississippi, se fortifie dans ces contrées et empêche les Anglais d'en prendre possession. Des Missionnaires y sont envoyés pendant que les Pères Jésuites continuent à évangéliser les tribus voisines.—L'année suivante, comme s'il eût été de la destinée de la Colonie d'être toujours sous les armes et d'avoir toujours quelqu'ennemi à combattre, la Nouvelle-France a à se prémunir contre les attaques des Anglais. Après avoir essayé inutilement de s'emparer de Plaisance, ces éternels ennemis se jettent sur l'Acadie qu'ils couvrent de ruines, et menacent encore d'envahir le Canada. Pour faire face au danger, M. de Callières se fortifie et demande du renfort à la Cour de France.—Ce Gouverneur étant mort sur ces entrefaites, M. de Vaudreuil, appelé à lui succéder, s'applique à maintenir les Iroquois dans l'alliance des Français. En même temps, pour empêcher les Anglais de se rendre maîtres des Abénaquis, il permet à ces derniers de ravager, sous les ordres de Beaubassin, les côtes de la Nouvelle-Angleterre ; et, peu après, pour les aider à venger les meurtres qui avaient été commis, il leur envoie Hertel de Rouville avec quatre de ses frères et 200 Canadiens. Deerfield est pris et sa destruction calme l'irritation des esprits.—Pour réparer cet échec, les Anglais, au printemps de l'année 1704, vont attaquer Port-Royal, mais ils sont contraints de se retirer. Leurs efforts pour indisposer les Iroquois contre les Français ne sont pas plus heureux : en obligeant les Outaouais et les Miâmis à réparer leurs torts envers les Iroquois, M. de Vaudreuil parvient à les apaiser. En même temps, pour soustraire les Abénaquis des environs de Boston aux coups de leur ennemis, il leur offre un asile à Bécancour.—L'année suivante, de Subercase, successeur de Brouillon en Acadie, jugeant qu'il ne devait pas laisser impunis les dégâts qu'y avaient commis les Anglais deux ans auparavant, se porte à son tour sur Rebou, le Petit-Havre et Forillon dont il s'empare. Chargé de continuer l'expédition, de Montigny ravage toute la côte et fait nombre de prisonniers. La joie de ces succès est troublée par la prise du vaisseau *la Seine* qui portait Mgr. de St. Vallier, et, peu après, par la destruction du Séminaire de Québec qui devient la proie des flammes. Pour remplacer les marchandises perdues, plusieurs personnes se livrent à la confection des toiles.—Par la faute du Commandant et celle de l'un de ses officiers, des troubles assez sérieux éclatent au Détroit entre les Iroquois, les Outaouais et les Miâmis ; mais, par sa fermeté et sa sagesse, le Gouverneur parvient à concilier les parties. Cette même année, la Nouvelle-France perd le plus grand homme de guerre qu'elle ait produit. Après avoir porté des coups mortels aux Colonies anglaises dans l'Amérique du Sud, d'Iberville expire à la Havane le 9 Juillet. Alors aussi est dissoute la Compagnie du Canada, formée dans un but commercial.—Conjuré en 1706, le péril renaît l'année suivante, et il ne faut rien moins que l'habileté de M^r de Vaudreuil pour empêcher la guerre de recommencer. Pendant que ces luttes intestines fatiguent l'administration, des événements autrement graves se passent en Acadie. Dans le but d'en expulser les Français, 25 bâtimens anglais, portant plus de 2,000 hommes, viennent mouiller devant Port-Royal. Aidé de St. Castin, de Subercase les repousse et les force à se retirer avec perte. L'ennemi revient une seconde fois avec des forces plus considérables, mais ses efforts n'ont pas plus de succès. Après plusieurs attaques infructueuses, il reprend la route de Boston.—Comprenant alors plus que jamais que le plus sûr moyen de venir à bout de leurs desseins, est de

détacher les Iroquois de l'alliance des Français, les Colonies anglaises mettent tout en jeu pour y parvenir. Après avoir essayé inutilement d'ébranler la fidélité des Cantons par l'appât du gain, elles tâchent de gagner au moins les Sauvages chrétiens de la Colonie. Une conduite si perfide devait avoir son châtiment. D'Eschailions, de Rouville et de la Perrière sont chargés de le leur infliger. Malgré la défection des Iroquois et des Hurons qui les abandonnent en chemin, ils tombent sur Haverhill, et, après s'en être emparé de vive force et avoir livré ses maisons aux flammes, ils reviennent en passant sur le corps d'un détachement envoyé à leur poursuite. Pendant que ce coup de main s'exécute avec autant de rapidité que de bonheur, de St Ovide, secondé par de Subercase, fond à l'improviste sur St Jean, prend ses trois forts et retourne à Plaisance, chargé d'un immense butin. Peu de mois auparavant avait eu lieu la mort de Mgr de Laval, le vénéral Fondateur de l'Eglise canadienne.—Des revers si multipliés devaient engager les Colonies anglaises à cesser la guerre; ils ne font que les y exciter davantage. Au printemps de l'année 1709, ayant rassemblé un grand nombre d'hommes, les Anglais de Boston et de New-York se portent sur Montréal par le lac Champlain. Heureusement pour la Colonie, la maladie se met dans le camp ennemi et la délivre de puissants adversaires, sans que M^r de Ramezay, envoyé pour les combattre, ait besoin de tirer l'épée.—Convaincu que le danger n'était qu'ajourné, M^r de Vaudreuil, après avoir mis Montréal et Chambly en état de défense, fait construire à Québec un nouveau mur d'enceinte. Ces précautions étaient sages. Au mois d'Octobre 1710, Nicholson, à la tête de 3,500 hommes vient mettre le siège devant Port-Royal. N'ayant que 300 combattants à lui opposer, de Subercase est contraint de livrer la place qui prend le nom d'Annapolis.—L'année suivante, au lendemain de l'échange des prisonniers pour lequel de Rouville et Dupuis étaient allés à Boston, et, pendant que le Gouverneur s'efforce de rattacher les Sauvages de l'Acadie et des pays d'en haut à la cause des Français, une flotte nombreuse, sous la conduite de Walker, fait voile pour Québec. Elle est suivie de 4000 combattants, commandés par Nicholson. Mais que peuvent les armées et les flottes les plus nombreuses contre un peuple que Dieu protège et dont il tient en main les destinées? Soudain une effroyable tempête éclate, et, comme les vagues de Sennacherib, tous ces vaillants soldats jonchent la côte de leurs cadavres, ôtant à Nicholson toute envie de passer outre. Des actions de grâce à Montréal annoncent que la Nouvelle-France est sauvée.—En vue d'étendre leur commerce du côté des grands lacs et de réparer ainsi le désastre qu'elles venaient d'éprouver, les Colonies anglaises poussent les Outagamis (Renards du Michigan) à attaquer le Detroit et à faire main basse sur les Français. Prévenu à temps, du Buisson qui a remplacé LaMothe-Cadillac, nommé Gouverneur de la Louisiane, marche contre eux, les atteint et les oblige à demander quartier. Pendant ce temps, M^r de Vaudreuil, aidé des citoyens de Québec, travaille à augmenter les fortifications de cette ville. Sur ces entrefaites, arrive M^r Bégon, nommé Intendant à la place de M^r Haudot qui avait succédé, en 1705, à M^r de Beauharnois.—L'année 1713 s'ouvre par un vaste incendie qui dévore le palais de l'Intendant à Québec. Peu après, revient Mgr de St Valier auquel le Roi avait donné pour Coadjuteur Mgr de Mornay, de l'Ordre des Capucins. La Louisiane ayant pris beaucoup d'accroissement, ce Prélat y envoie plusieurs prêtres de sa Communauté. De son côté, Juchereau de St Denis, dans

le but d'établir des relations commerciales, se rend au Mexique. Pendant que ces riches contrées s'organisent ainsi sous l'action des Français, arrive à Québec la nouvelle du traité conclu à Utrecht entre les puissances. Pour s'assurer la possession du Cap Breton (Ile Royale), le seul pays que ce traité laisse à la France, et fermer en même temps aux Anglais la route du Canada, de St Ovide, successeur de Costebelle, jette les fondements de Louisbourg et s'efforce d'y attirer des habitants. De son côté, M^r de Vaudreuil, au moyen d'une chaîne de forts qui relie le Canada à la Louisiane, s'applique à se maintenir dans les fertiles vallées que lui disputent les trafiquants anglais.—Le traité d'Utrecht est suivi d'une longue période de paix, sans exemple dans la Colonie. La Nouvelle-France et la Louisiane en profitent pour s'affermir et se développer. De 1714 à 1722 plusieurs vaisseaux sortent des chantiers de Québec : le commerce et l'agriculture reçoivent une nouvelle impulsion ; des Cours d'Amirauté sont établies ; le papier-monnaie est retiré peu à peu de la circulation ; le ginseng est découvert ; en l'absence de M^r de Vaudreuil, passé en France, de Louigny, par ordre de M^r de Ramezay, repousse les Outagamis. En Louisiane, de l'Epinay remplace La Mothe-Cadillac ; Dugué de Boisbriand est nommé Commissaire-Ordonnateur aux Illinois. Après avoir été cédées successivement à Crozat et à Law, dont le seul but était d'amasser des capitaux, ces immenses contrées retombent au pouvoir de la Compagnie d'Occident qui prend le nom de Compagnie des Indes. De Bienville, après avoir soumis les Natchez et leur avoir fait bâtir le fort Rosalie, abandonne l'Ile Dauphine, à la suite d'une inondation, et va jeter en 1717 les fondements de la Nouvelle-Orléans ; Natchitoches prend aussi naissance. En Acadie, l'Ile St Jean est concédée en 1719 au C^{te} de St Pierre qui s'applique à y faire des établissements ; obsédés par les Anglais, les Abénaquis consentent à un accommodement, mais ne tardent pas à s'en repentir. Pour rétablir la paix, M^r de Vaudreuil est obligé d'intervenir. Les années précédentes avaient vu l'établissement de postes et de messageries ; en 1722, quatre-vingt-deux villages sont érigés en Paroisses le long des rives du St Laurent ; plusieurs écoles sont en même temps fondées ; Chaussegros de Léry est chargé des fortifications du pays. L'agriculture attirant une foule de bras en Louisiane, de nouveaux Capucins y sont envoyés. En Acadie, la paix n'est troublée que par les Anglais. Après s'être emparés de St Castin, Chef des Abénaquis, ils essaient de s'emparer également du Père Rasié, leur Missionnaire. Pousés à bout par ces vexations, les Abénaquis attaquent quelques bourgades anglaises et y font sentir le poids de leur bras.—Deux ans après, en 1724, pour se venger des maux qu'ils s'étaient attirés, les Anglais se jettent sur le village des Abénaquis, tuent leur Missionnaire et incendient les habitations, sans épargner l'Eglise qui est indignement profanée. Après avoir ainsi tout saccagé, ils présentent l'olivier de paix à leurs victimes.—Pendant que des pourparlers ont lieu à cette occasion et au sujet de l'élargissement des prisonniers, arrive la nouvelle du naufrage du vaisseau *le Chameau* qui portait plusieurs officiers et une riche cargaison de marchandises. La douleur causée par ce triste événement est encore aggravée par la mort de M^r de Vaudreuil, qui arrive quelques semaines après. Les Anglais ayant alors élevé le fort Chougen, le Baron de Longueuil, pour en paralyser les effets, fait reconstruire celui de Niagara et encourage les Onnontagués à éloigner l'ennemi du pays.—Au mois d'Avril de l'année suivante, 1726, pendant que les Anglais font signer à Boston un traité de paix aux Abénaquis,

arrive M^r de Beauharnois, nommé Gouverneur. Il est accompagné de M^r Dupuy qui vient relever M^r Bégon dans la charge d'Intendant. En Louisiane, Perrier avait remplacé de Bienville.—Alors s'établissent des relations plus fréquentes entre le Canada et la Louisiane. Les Sauvages de ces contrées se montrant bien disposés, une Compagnie de commerce est organisée dans le but de trafiquer avec eux. Sur ces entrefaites, arrive la mort de Mgr de S^t Valier, qui donne lieu à des conflits regrettables.—Ayant outre-passé ses pouvoirs, M^r Dupuy est rappelé. Sa place est remplie par M^r d'Aigremont, et, après la mort de celui-ci, par M^r Hocquart.—L'année 1729 voit arriver Mgr Dosquet, nommé Coadjuteur de Mgr de Mornay. N'approuvant pas la création de Cures inamovibles, ce Prélat remet les choses dans l'état où elles étaient auparavant. Pendant que ces changements s'opèrent, poussés par les Chicachas, les Natchez font un horrible massacre des Français. Après avoir envoyé un de ses Lieutenants à leur poursuite, Perrier va lui-même les attaquer et les met en fuite.—Les Outagamis ayant à leur tour repris la hache de guerre, de S^t Ange, Commandant du fort de Chartres, marche contre eux avec des forces considérables, et, de concert avec de Villiers et de Noyello, leur inflige une sanglante défaite. Les Illinois et les Hurons du Détroit qui avaient aussi à s'en plaindre, continuent, les années suivantes, à leur faire une guerre à outrance.—Après avoir réduit ces barbares, la Colonie a à se prémunir de nouveau contre les empiètements des Anglais. Dans ce dessein, de la Corne et de la Pénitence, par ordre du Gouverneur, vont élever un fort à la Pointe à la Chevelure. En même temps, pour se mettre à couvert contre les Iroquois, les habitants entourent leurs demeures d'une palissade.—A l'aide de ces moyens, la sécurité se rétablit, et en 1732 Québec peut mettre à flot dix vaisseaux et en commencer dix autres.—L'année 1733 est une année de calamité. Apportée de la Nouvelle-Angleterre par un Sauvage du Lac des-Deux-Montagnes, la petite vérole fait d'innombrables victimes, tant dans le gouvernement de Québec que dans celui de Montréal. Pour comble de malheur, la récolte manque complètement. Pendant que la Colonie est ainsi éprouvée, les Sakis, à l'instigation des Outagamis, font irruption sur les Français. S'étant imprudemment avancés contre eux, de Villiers, Commandant à la Baie des Puants et de Repentigny, Commandant du fort Michilimackinac, trouvent la mort dans le combat. Cette perte est à peine compensée par le succès que remporte le jeune de Villiers sur ces tribus remuantes.—Pendant que de Noyelles continue à les harceler et que de Bienville, nommé Gouverneur de la Louisiane, en remplacement de Perrier, se prépare à tomber sur les Chicachas, M^r Hocquart, pour tirer la population de l'état de gêne, où elle se trouvait, donne une nouvelle impulsion aux travaux de fortification. Cette même année 1734, Québec, déjà en communication par eau avec Montréal, est encore relié à cette dernière ville par un chemin tracé par M^r de la Nouëlière de Boisclerc. Mgr. Dosquet, de retour d'un voyage en France, y repasse et y demeure. Vers le même temps, meurt le célèbre Dr Sarrasin.—L'aisance étant revenue avec le travail, le Gouverneur et l'Intendant s'appliquent à faire progresser la Colonie. Pendant que le premier s'efforce de répandre l'instruction, le second fait rechercher les mines du pays. En même temps, pour faire connaître ses productions, il expédie à Rochefort un large envoi de bois, de térébenthine et de goudron.—L'année suivante, 1736, de Bienville, conjointement avec d'Artaquette, entreprend sa funeste expédition contre les Chicachas, que le retard des Illinois et le défaut

d'artillerie font manquer. Vingt Français, parmi lesquels d'Esglis, de Tonty, de Coulonges, sont faits prisonniers et livrés aux flammes. Cette même année, la concession, primitivement faite à M^r de Francheville pour l'exploitation des mines de fer, ayant été accordée à MM. Cugnet, Tascheron etc., une première forge est établie à S^t Maurice. Sur les représentations de l'Ingénieur de Lery, une deuxième y est commencée trois ans après, l'année même où sont découvertes les mines de cuivre du lac Supérieur et celles de plomb de la Baie S^t Paul.—Pendant que l'attention est tournée vers ces travaux utiles, de Bienville, à la tête de 1,200 Européens et de plus de 2,000 Sauvages, reprend en 1739 son expédition contre les Chicachas; mais, la maladie s'étant mise dans son armée, il est forcé d'entrer en accommodement avec l'ennemi. Après lui avoir fait subir des pertes sérieuses, Celoron consent à lui accorder la paix.—Cette même année 1740, après plusieurs années de veuvage, l'Eglise canadienne est réjouie par l'arrivée d'un nouvel Evêque; mais bientôt sa joie se change en deuil. Ayant contracté la maladie sur le vaisseau qui le portait, en soignant les cent soixante soldats qui en étaient atteints, Mgr. de l'Aube-Rivière meurt quelques semaines après son arrivée. Il a pour successeur, l'année suivante, Mgr. de Pontbriand.—Pendant que les Iroquois, en signe de deuil, viennent déposer des colliers sur la tombe de l'illustre défunt, la paix qui régnait depuis vingt-cinq ans entre la France et l'Angleterre, est à la veille d'être rompue à l'occasion de la succession de l'Empereur d'Autriche. Craignant avec raison, si la guerre venait à recommencer, que la Nouvelle-France ne fût la première à en souffrir. M^r de Beauharnois consacre les trois années suivantes à se mettre en état de défense.—Cette conduite était sage. Au printemps de l'année 1744, Duquesnel, Gouverneur de l'Île Royale, reçoit ordre de la Cour de reprendre l'Acadie. Du Vivier y est envoyé avec des troupes et s'empare de Canseau. A la réception de ces nouvelles, M^r de Beauharnois convoque les Sauvages et renforce les garnisons de S^t Frédéric et de la Pointe-à-la-Chevillère. Ne trouvant pas les fortifications de Québec suffisantes, après avoir placé partout des batteries, il fait commencer un nouveau mur d'enceinte et ouvrir des fossés. En même temps, il envoie Celoron à Niagara et charge de la Chauvignerie de surveiller Chouegon.—L'attaque avait commencé par l'Acadie; là aussi sont portés les plus rudes coups. Pendant que Marin, à la tête d'un détachement, va rejoindre de Gannes aux environs de Port-Royal, Pepperell, profitant de la mésintelligence qui règne dans la garnison, vient assiéger Louisbourg, de concert avec Warren. Pendant que l'un serre la place par terre, l'autre la bloque par mer. Après avoir soutenu le siège pendant quarante-neuf jours, voyant la batterie royale emportée et craignant d'être pris d'assaut, le faible DuChambon, successeur de Duquesnel, prend le parti de capituler. La population de l'Île a le sort de Louisbourg: embarquée sur des vaisseaux anglais, elle est transportée en France. De peur que la même chose ne leur arrive, grand nombre d'Abénaquis se réfugient en Canada et viennent se fixer aux environs de Québec.—Bien déterminé à ne pas laisser Louisbourg entre les mains de ses ennemis, le Cabinet de Versailles met en mer une flotte nombreuse, dont il donne le commandement au Duc d'Anville. Malheureusement, cette flotte est assaillie par une furieuse tempête à son arrivée à Chibouctou (Halifax), et décimée, peu après, par une cruelle maladie. De la Jonquière qui en avait pris la conduite après la mort du Duc d'Anville et d'Estourelle, est accueilli

à son tour par des vents contraires à l'Île de Sable, au moment où il se dirigeait sur Port-Royal, et obligé de rentrer en France. De Ramezay qui avait ordre de seconder l'entreprise, après avoir laissé aux Mines de Villiers, avec trois cents Canadiens, pour protéger les Acadiens, se retire à Beaubassin. Pendant ce temps, M^r de Beauharnois, pour détourner l'attaque dont le Canada était menacé, après avoir placé de Croisilles à St-Frédéric, envoie plusieurs partis contre la Nouvelle-Angleterre. A la tête de six cents Canadiens et de trois cents Sauvages, Rigaud de Vaudreuil s'empare du fort Massachusets et ravage douze lieues de pays; de la Corne prend Clinton, et de Lery Bridgeman.—L'année suivante, 1747, de la Jonquière et de Saint-George sont mis à la tête d'une flotte nouvelle. Ils venaient d'atteindre le Cap Finistère, lorsqu'ils sont attaqués par d'Auson et Warren. Après avoir lutté pendant cinq heures contre des forces triples, de la Jonquière est obligé d'amener son pavillon. Ces revers sont compensés par quelques succès. Aux Mines, le Chevalier de la Corne remporte une victoire complète sur le Colonel Noble qui était venu attaquer de Villiers. Au Détroit, de Longueuil déjoue les complots des Miamis. En Canada, de St-Pierre fait bonne justice des Agniers qui s'étaient jetés sur Châteauguay, l'Île Perrot et St-Anne.—Sur ces entrefaites, est conclu le traité d'Aix-La-Chapelle, par lequel le Cap-Breton est rendu à la France. M^r de la Galissonnière, chargé de remplacer M^r de Beauharnois, repassé en France, en profite pour se maintenir dans la vallée de l'Ohio. Le fort de la Baie des Puants est relevé; ceux de Toronto et de la Présentation (Ogdensburg) sont construits. En même temps, pour ôter aux Anglais tout sujet de contestation, le Gouverneur fait poser des plaques de plomb, marquées aux armes de la France, sur une étendue de plus de douze cents lieues de pays. Pendant ce temps le Père le Loutre s'efforce d'attirer à Beaubassin les Acadiens des Mines et de Port-Royal.—Ces opérations avaient occupé une partie de l'année 1748 et le commencement de l'année 1749. Vers la fin de cette dernière année, les puissances n'ayant pu s'entendre au sujet des limites des deux pays, M^r de la Galissonnière, après avoir remis les rênes du gouvernement à M^r de la Jonquière rendu à la liberté, est chargé, conjointement avec M^r de Silhouette, de travailler à applanir les difficultés. Dans le même temps, les Colonies anglaises, en vue de se fortifier en Acadie, envoient six cents familles, sous la conduite de Cornwallis, à Chibouctou qui prend le nom d'Halifax.—Craignant avec raison que les Anglais n'aient le dessein de chasser les Français de leurs établissements, le Cabinet de Versailles donne ordre à M^r de la Jonquière de prendre possession du pays compris entre la Baie-Verte et la Baie-française. En conséquence, le Chevalier de la Corne y est envoyé avec des troupes. Les habitants de Chignectou qui avaient à se plaindre des Anglais, viennent se grouper autour de lui. Chargé par Cornwallis de s'emparer du fort Beauséjour, le Major Lawrence, trouvant le pays bien gardé, se retire à Beaubassin auquel il donne son nom, sans avoir osé attaquer.—L'année suivante, 1751, pour mettre la Colonie en mesure de soutenir ses droits, la Cour fait un nouvel envoi de troupes et de munitions. De son côté, le Gouverneur renforce la garnison du Détroit et envoie de Villiers dans les pays d'en haut.—M^r de la Jonquière étant mort au mois de Mai 1752, M^r Duquesne est nommé pour le remplacer. Après avoir fait une revue des troupes et des milices, trouvant que la discipline laissait beaucoup à désirer, le nouveau Gouverneur s'applique à faire plusieurs réformes. En même temps, pour

se conformer aux instructions de la Cour, il interdit la vallée de l'Ohio aux trafiquants anglais. Marin est chargé de veiller à l'exécution de cette mesure.—Au printemps de l'année suivante, les Sonnotouans, excités par les Anglais, ayant attaqué quelques Français, Marin marche contre eux. Après les avoir défaits, il élève le fort de la Presqu'île et commence celui de la Rivière-aux-Bœufs. Ne voyant qu'avec peine des établissements qui contrariaient ses desseins, le Gouverneur de la Virginie charge Washington de sommer le Commandant français de se retirer. De St Pierre, successeur de Marin, ayant fait la réponse qu'il devait faire, les Anglais, pour ne pas laisser échapper la proie qu'ils convoient, se mettent en devoir d'élever eux-mêmes un fort sur le territoire français. Mal leur en prend. De Contrecoeur s'avance contre eux, et, après les avoir obligés à abandonner l'entreprise, prend possession du fort.—Étant revenu au mois de Mai 1754 avec de nouvelles forces, Washington commence le fort Nécessité. De Jumonville est envoyé pour le prier de discontinuer ; mais, au moment où il lisait sa sommation, il est indignement assassiné. Un pareil outrage, contraire à toutes les lois en usage parmi les nations civilisées, ne pouvait rester impuni. De Villiers, frère de Jumonville, est chargé de le venger. A la tête de six cents Français et de cents Sauvages, il attaque Washington, et, après un combat de huit heures, le force à capituler. C'est le prélude du grand drame qui va commencer.

SIXIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA GUERRE AVEC L'ANGLETERRE EN 1755 JUSQU'À LA CAPITULATION DE MONTRÉAL EN 1760.

LUTTE HÉROÏQUE DE LA NOUVELLE-FRANCE.

Un siècle entier, le peuple canadien avait tenu tête aux tribus iroquoises et aux Colonies anglaises, sans jamais en recevoir la loi. Pour en triompher, il faut que la puissante Angleterre arme ses flottes, mette sur pied ses armées et entre elle même en lice. Sans se laisser décourager, la Nouvelle-France accepte la lutte : lutte grandiose, lutte glorieuse, s'il en fut jamais. A la vérité les années qui courent de 1755 à 1760 sont peu nombreuses, mais elles sont marquées par de si éclatantes victoires qu'elles comptent comme des siècles et qu'elles suffisent à immortaliser les héros qui y prennent part. Le duel commence par deux actes qui ne sont pas à la louange de ceux qui se les permettent. Le 8 Juin 1754, sans aucune déclaration de guerre, la flotte anglaise attaque et prend deux vaisseaux français, s'empare de la même manière de la marine marchande. Au mois de Septembre de l'année suivante, joignant la cruauté à la perfidie, Winslow, à la tête des milices de la Nouvelle-Angleterre, fait main basse sur la population acadienne, et, après avoir incendié ses habitations, l'entasse sur des navires et la jette aux quatre vents. Pendant que les milices exécutent ce noir forfait, Braddock s'avance à marches forcées sur le fort Duquesne, plein de confiance dans le nombre de ses Bataillons. De Beaujeu, chargé de remplacer de Contrecoeur, n'a qu'une poignée d'hommes à lui opposer ; mais, décidé à vaincre ou à mourir, il va à sa rencontre et lui inflige la défaite la plus complète, le 9 Juillet. Sur ces entrefaites, arrive M^r de Vaudreuil-Cavagnal, nommé Gouverneur à la place de M^r Duquesne.

Quelques mois après, Johnson, en vue d'effacer la honte de la défaite de Braddock et de s'emparer du fort Saint-Frédéric, se met en marche avec des forces considérables. Le Baron Dieskau, récemment arrivé de France avec de nouvelles troupes, va chercher l'ennemi sur les bords du lac St-Sacrement; mais, abandonné par une partie des Sauvages et mal servi par sa bouillante ardeur, il est obligé de rétrograder, après avoir été gravement blessé. Cet échec ne fait pas oublier la victoire de la Monongahéla, mais en diminue de beaucoup la joie.—L'année suivante, afin d'ôter aux Anglais toute envie de se porter sur Montréal, le nouveau Gouverneur charge le jeune de Lery d'enlever le fort Bull. En même temps, il renforce les garnisons de Frontenac, Duquesne, Niagara, Saint-Frédéric et fortile Carillon. Sur ces entrefaites, arrive l'illustre Général qui, à lui seul, vaut une armée. Il est accompagné d'officiers et de troupes, dont le nom doit rester lié à jamais à l'histoire du pays. Pendant que ce renfort est échelonné sur la frontière, survient la nouvelle que l'ennemi s'apprête à envahir le Canada avec des troupes nombreuses. Sans perdre de temps, et, après s'être concerté avec le Gouverneur, Montcalm prévient les Anglais, en se portant sur Choueggen (Oswégo). Après quelques jours de résistance, effrayée par l'élan irrésistible des troupes françaises et canadiennes, la garnison, au nombre de dix-sept-cents hommes, se détermine à capituler. Ce brillant succès suffit pour arrêter la marche des armées envahissantes. Malheureusement, après avoir triomphé des ennemis du dehors, la Colonie ne peut triompher aussi facilement de ceux du dedans. La récolte ayant manqué deux années de suite, la population se trouve réduite à une affreuse détresse. La situation est encore aggravée par le mauvais génie qui préside depuis huit ans aux affaires de l'Intendance. Malgré leur état de gêne, les Canadiens accueillent avec bonheur les pauvres exilés qui leur arrivent d'Acadie et partagent avec eux les faibles ressources que Bigot n'a pu leur dérober. C'est dans ces circonstances que se lève l'année 1757. Dans le but de recommencer leur attaque contre le Canada, les Anglais s'étaient fortifiés sur le lac St-Sacrement, et, à quelque distance du fort Lydius, avaient élevé le fort George, ou William Henry. Il fallait à tout prix les en déloger. Après s'être assuré du concours des Sauvages alliés, M^r de Vaudreuil confie l'entreprise au vainqueur d'Oswégo. Pendant que les troupes se rendent sur les lieux, des Méloises, Hertel de Chamblay, s'emparent de vingt berges ennemies; Marin, fils, tue deux cents hommes au fort Lydius. Quant tout est prêt, Montcalm, après avoir fait sommer le Commandant du fort de se rendre, donne le signal de l'attaque. Sept jours durant, Monroe se défend avec vigueur; mais, voyant la plupart de ses batteries démontées et n'ayant aucun espoir d'être secouru, il amène son pavillon. Une nouvelle victoire est ainsi ajoutée à celle de l'année précédente. Malheureusement, ayant appris de leurs ennemis à ne pas respecter les prisonniers, et poussés en outre par l'appât du gain, les Sauvages, malgré les efforts des Français pour les en empêcher, immolent sans pitié bon nombre d'Anglais. Sur ces entrefaites, arrive de France un nouveau régiment. Malgré la maladie qu'il apporte avec lui, le peuple se montre plein de courage. La cherté des vivres qui va toujours en augmentant, ne peut davantage ébranler sa constance.—Pendant que la Colonie lutte ainsi contre des fléaux plus meurtriers que la guerre elle-même, d'immenses préparatifs se font pour envahir le Canada et prendre Louisbourg. Le 2 Juin 1758, Boscawen, avec vingt vaisseaux de ligne, dix-huit frégates et

14,000 hommes, sous les ordres d'Amherst, paraît devant la forteresse française. Après s'être défendu avec un rare courage du 8 Juin au 28 Juillet, ayant perdu 1,500 hommes de sa garnison et voyant les murs de la place entamés de toutes parts, l'héroïque Druccourt prend le parti de capituler. La perte de Louisbourg entraîne celle du Cap Breton et de l'île St Jean. La victoire n'est pas loin de la défaite. Le même mois qui voit tomber les murs de Louisbourg, voit aussi le plus beau triomphe que la Nouvelle-France ait jamais remporté. A la tête de plus de 16,000 hommes de troupes et de milices, Abercromby était parti du fort Edouard (Lydius) pour se porter sur Montréal. Montcalm, avec 3,088 hommes, dont 450 Canadiens, vient lui barrer le passage à Carillon (Ticonderoga). Après s'être fortifié au moyen d'abatis d'arbres, il attend l'ennemi de pied ferme. Le 8 Juillet, sur le midi, Abercromby fait son apparition. Son armée marche sur quatre colonnes. Six fois elle s'acharne à entamer les lignes françaises, et six fois elle est repoussée avec des pertes énormes. Après une lutte de plus de sept heures, pendant laquelle 2,000 hommes de ses meilleures troupes avaient été tués en pièce, Abercromby désespéré, vaincu, prend précipitamment la fuite. La victoire de Carillon sauve encore une fois le Canada. Malheureusement, Frontenac et Duquesne avaient été dégarnis de troupes. Bradstreet et Forbes profitent de ces circonstances, l'un pour détruire le premier de ces forts, l'autre pour se retrancher dans le second auquel il donne le nom de Pittsburgh. Cette perte attribuée à l'imprévoyance de M^r de Vaudreuil, jointe à d'autres griefs, augmente la division qui règne entre le Gouverneur et le Général Montcalm et ne présage que des malheurs.—Ces malheurs ne tardent pas à se réaliser. Pendant que la Nouvelle-France lutte péniblement contre le besoin de toute chose, ses ennemis se rassemblent et conspirent sa perte. Après s'être emparés des postes avancés, ils se proposent de pénétrer dans le cœur du pays par plusieurs endroits à la fois; et, de peur que leur proie ne leur échappe, ils mettent sur pied trois armées, dont l'effectif est porté à près de soixante mille hommes, presque l'équivalent de la population entière du Canada. Pour tenir tête à l'orage, il eût fallu de nouveaux renforts, et le peuple canadien est abandonné à lui-même. Sans se décourager, il court aux armes, et, plutôt que de se rendre, jure de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Après avoir fait évacuer Carillon et St-Frédéric, M^r de Vaudreuil renforce les postes de Niagara, de l'île-aux-Noix et de Chouegen. Ces mesures étaient à peine prises, lorsque Prideaux, à la tête de forces considérables, paraît devant Niagara. Le brave Pouchot s'y maintient quelque temps; mais, privé du secours qu'il espérait recevoir du Détroit et de la Presqu'île, il est forcé de capituler. Ce malheur n'est que le prélude du désastre bien autrement douloureux qui attend les armes françaises sous les murs de Québec. La flotte anglaise venait d'y arriver. Après avoir fait débarquer son armée à l'île d'Orléans, Wolfe, avec onze Compagnies de Grenadiers et quatre cents Volontaires, vient attaquer les retranchements français à Montmorency. Une lutte terrible s'engage; mais, repoussés de toutes parts, criblés par les hommes de Repentigny, les Anglais se retirent en désordre. La bataille était gagnée. Après avoir passé une partie du mois d'Août à saccager sans pitié la plupart des Paroisses situées sur les deux rives du fleuve, désespérant d'emporter Québec de vive force, les troupes anglaises ont recours à la ruse. Dans la nuit du 12 au 13 Septembre, se donnant pour les Français chargés d'approvisionner la

place, elles parviennent à gagner les hauteurs de la ville par l'anse des Mers. Le Général Montcalm accourt aussitôt. Trouvant l'ennemi déjà rangé en bataille, pour ne pas lui laisser le temps de se fortifier, il engage le combat. Malheureusement, au plus fort de la lutte, il tombe mortellement blessé. Après s'être battue avec un courage héroïque, voyant la partie perdue, l'armée regagne précipitamment ses campements. Cinq jours après, manquant de tout et craignant d'être prise d'assaut, la ville ouvre ses portes aux Anglais. De Jacques-Cartier, où elle s'était retranchée, l'armée, grandement diminuée, se replie sur Montréal, où elle prend ses quartiers d'hiver.—Privée de sa Capitale, en proie à une détresse qui se fait de plus en plus sentir, la Nouvelle-France ne désespère pas encore. Elle rassemble ses forces et se prépare pour un effort suprême. Le 24 Avril 1760, après avoir pris le commandement de l'armée, le Chevalier de Lévis se rend avec ses troupes à la Pointe-aux-Trembles et delà se met en marche pour Québec. Murray, à la tête de deux mille cinq cents hommes, accourt pour l'arrêter; mais il est refoulé jusqu'au moulin de Dumont. Profitant de ce premier succès, le Général français étend ses lignes et se rapproche de Québec. Murray étant revenu le 28 Avril avec la plus grande partie de ses forces, Lévis, sans attendre que toutes ses troupes soient en ordre de bataille, donne le signal du combat. Aussitôt commence une lutte acharnée, indescrivable. Vingt fois le moulin est pris et repris. Plutôt que d'abandonner la position, les Grenadiers se font hacher. Bien que supérieure en nombre, l'aile droite de l'armée ennemie est partout débordée. L'aile gauche n'est pas plus heureuse. Pendant que de Repentigny, à la tête des milices, et St Luc, avec les Sauvages, enfoncent le centre, Poularier, Commandant du Royal-Roussillon, l'attaque et la fait rétrograder. Après trois heures du plus violent combat, pendant lequel ils perdent quinze cents hommes, se voyant repoussés de toutes parts, les Anglais prennent la fuite. La victoire est gagnée; l'honneur des armes françaises est vengé. Le soir même de cette mémorable journée, Lévis fait commencer les travaux qui doivent le rendre maître de Québec. Treize jours durant, l'armée est occupée à ouvrir des tranchées et à élever des batteries. Efforts stériles! Au moment où tous les regards sont tournés vers la France d'où est attendu le secours, une flotte fait son apparition dans la rade de Québec, et c'est une flotte anglaise. Pour ne pas être pris entre deux feux, Lévis lève le siège et revient à Montréal avec une partie de son armée. L'ennemi ne tarde pas à l'y suivre. En effet, le 7 Septembre, malgré les obstacles qu'on a accumulés pour leur barrer le passage, les trois armées d'Amherst, de Murray et d'Haviland, après avoir saccagé le long de la route une partie des Paroisses, arrivent devant Montréal. Lévis n'a que trois mille hommes à leur opposer. Un instant il songe à les attaquer; mais, sur l'avis de son Conseil, M^r de Vaudreuil se détermine à capituler. Cette Capitulation a lieu le lendemain, 8 Septembre, et assure aux Canadiens, avec le libre usage de leur langue et de leurs lois, la conservation de leur Religion et de leurs propriétés. Le drapeau de la France, après avoir flotté près de deux siècles au-dessus de Montréal, se replie et fait place à celui de la Grande-Bretagne. L'entrée des troupes dans la ville annonce à la Colonie que la Nouvelle-France est devenue possession anglaise. Ainsi est consommé le grand drame qui depuis tant d'années tenait tous les esprits en suspens.

SEPTIÈME ÉPOQUE

DEPUIS LA CAPITULATION DE MONTRÉAL EN 1760 JUSQU'À LA CONSTITUTION DE 1791.

LE CANADA SURVIT À SA DÉFAITE.

Une fois maîtres du Canada, les quelques anglais restés à la tête des affaires croient pouvoir en disposer comme d'un pays conquis. Après l'avoir soumis à la loi martiale de 1760 à 1764, ils y introduisent le régime militaire. Des tribunaux, composés d'officiers et de personnes étrangères aux lois et à la langue, sont organisés à Québec et à Montréal. Les terres, les places et jusqu'au commerce, deviennent le partage exclusif d'un petit nombre de particuliers. C'est à peine si la Religion catholique est tolérée. Épuisés par les luttes des années précédentes, privés de l'appui de leurs chefs momentanément éloignés du pays, les Canadiens gardent quelque temps le silence, cherchant leur force dans leur union et la sage direction du Clergé. Mais, se voyant traités injustement devant les tribunaux et inquiétés dans ce qu'ils ont de plus cher, ils perdent patience. La Capitulation à la main, ils en appellent à l'équité de leur nouvelle Métropole. Abusés un instant par les rapports malveillants de Mariott et de Mazères, les Ministres songent à écarter leurs plaintes et à laisser les choses suivre leur cours. L'insurrection des Colonies anglaises leur fait changer de politique. Pour empêcher les Canadiens de faire cause commune avec les rebelles, l'Angleterre se hâte de passer la loi de 1774 qui, avec la liberté de conscience, leur assure le maintien des anciennes lois et l'usage de la langue française. Apaisés par ce commencement de justice, les Canadiens, et plus particulièrement les Seigneurs et le Clergé, viennent en aide au gouvernement pour repousser l'invasion. La guerre finie, voyant que le Conseil leur était hostile, ils reviennent à la charge et ne cessent de pétitionner jusqu'à ce qu'une Constitution plus libérale leur soit accordée. C'est alors que, faisant droit à leurs réclamations, l'Angleterre se décide à donner la Constitution de 1791.

HUITIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA CONSTITUTION DE 1791 JUSQU'À L'UNION DES DEUX CANADAS EN 1840.

LE CANADA DENEURE FRANÇAIS.

Avec la nouvelle Constitution, les Canadiens peuvent enfin faire entendre leur voix. Mais, bientôt paralysés par le mauvais vouloir du Conseil, les Représentants du peuple s'épuisent en vains efforts. Se sentant appuyé par l'administration, le parti hostile aux Canadiens relève la tête. N'ayant pu parvenir à les écraser, il cherche à les angliciser. Après avoir inutilement demandé l'abolition de la langue française, il s'applique à introduire partout l'usage de la langue anglaise. Non moins acharné contre la Religion que contre la langue il travaille à asservir l'Eglise et à s'approprier ses biens. Ne réussissant pas au gré de ses désirs, il traite de conspirateurs et de rebelles tous ceux qui s'opposent à ses desseins. La noble conduite des Canadiens pendant la guerre de 1812 vient lui donner le plus complet démenti. Après

quelques années de trêve, la lutte recommence entre le Conseil et la Chambre. Usant du droit que lui confère la Constitution, celle-ci persiste à ne vouloir voter de subsides qu'autant qu'elle en connaît et approuve l'appropriation. Le Conseil objecte et la lutte se prolonge. L'emploi des deniers publics sans la participation de la Chambre amène les événements de 1837. Dans l'espoir de mettre un terme à ces difficultés, la Métropole, influencée par des hommes puissants, prend le parti d'essayer l'union des deux Canadas.

NEUVIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS L'UNION DES DEUX CANADAS EN 1840 JUSQU'À LA CONFÉDÉRATION DES PROVINCES BRITANNIQUES EN 1867.

LE CANADA ÉCHAPPE À L'ABSORPTION.

Injuste autant qu'hostile, l'Union des deux Canadas qui devait absorber la race française, ne sert qu'à montrer et à développer sa force. Alors, en effet, comme aux époques antérieures, surgissent de son sein de vaillants champions qui savent défendre et venger ses droits. Après avoir obtenu le redressement des griefs de 1837, ils parviennent à faire proclamer une égale justice pour tous. Se piquant alors d'une noble émulation, les Canadiens profitent de la nouvelle situation qui leur est faite pour avancer dans les arts et les sciences. Pendant que des hommes de leur choix les représentent dans les Chambres et jusque dans le Conseil, ils se livrent avec ardeur et succès à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, sans rien perdre de leur caractère distinct. S'apercevant un peu tard qu'au lieu d'inférieurs, ou même d'égaux, il ne trouve dans les Canadiens-Français que des concurrents redoutables, le parti anglais se hâte de demander le rappel de l'Union, ou la Représentation basée sur la population. Après un compromis de part et d'autre, la Confédération est proclamée. Le Canada garde son autonomie, et, plein de confiance dans l'avenir, marche à de nouvelles destinées.

seil et la
e-ci per-
nnait et
rolonge.
chambre
terme à
naissants,

TION DES

vait ab-
sa force.
son sein
Après
t à faire
e noble
leur est
que des
jusque
ture, au
distinct.
gaux, il
redouta-
n, ou la
de part
on auto-
les des-



LE CHEVALIER BENOIST

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LE CHEVALIER BENOIST.



Naissance du Chevalier.— Il passe en Canada.— Première campagne.
— Il est fait Enseigne en second.— Son mariage.— Il a un fils.

Le Chevalier Benoist dont nous esquissons ici la vie, naquit à Paris, sur la paroisse St. Sulpice, où ses ancêtres étaient venus se fixer. Il fut baptisé le 6 Octobre 1715, et reçut les noms d'Antoine-Gabriel-François. Nous avons encore l'extrait de son baptême. Le voici ; " Le six Octobre, " mil sept cent quinze, a été baptisé Antoine Gabriel " François, né hier, fils légitime de Sieur Gabriel Benoist, " Ecuyer, et de Dame Françoise de Trevet, son épouse, " demeurant rue des SS. Pères. Le parrain a été Sieur " Antoine Benoist, Ecuyer, et la marraine Dame Marie " de Trevet, veuve de Sieur Henri de Mérière, Seigneur " des Pernans, lesquels ont signé." Ce fut son oncle maternel, Messire Nicolas de Trevet, Chanoine de l'Eglise royale de St. Maur, qui lui conféra le baptême.

Cette même année, Louis XIV, sans contredit un des

plus illustres monarques qui aient gouverné la France, venait de descendre dans la tombe, dans la soixante-dix septième année de son âge, après en avoir régné soixantedouze. Grand dans la prospérité, plus grand encore au milieu des revers, ce puissant Roi avait vu mourir tous ses enfants. Il ne laissait, pour lui succéder, qu'un petit fils, à peine âgé de cinq ans, qui devait être Louis XV. Sous la minorité de ce prince, et avec la régence du trop fameux Duc d'Orléans, on vit poindre cette époque de décadence, qui devait mettre le royaume à deux doigts de sa perte et amener plus tard l'abandon de nos plus belles colonies. Ce fut dans de telles circonstances que grandit le jeune Benoist. Il y avait tout à craindre pour son avenir : la contagion du vice qui se répandait de la Cour dans les provinces, commençait à infecter les familles. Mais par les précautions qu'ils prirent, par les soins dont ils l'entourèrent, les parents d'Antoine-Gabriel sûrent le mettre à l'abri des idées du jour et le préserver des écarts qui devaient en être la suite. C'est alors que dans une famille où il n'avait que de bons modèles sous les yeux, ce descendant de tant de glorieux ancêtres contracta ces heureuses habitudes de vertu, de délicatesse et de loyauté, qui ne l'abandonnèrent jamais dans la suite.

Antoine-Gabriel avait atteint sa vingtième année, et n'avait pas encore embrassé de carrière. Entendant alors parler du Canada, des prodiges de valeur faits pour conserver ce pays à la France, de l'esprit chevaleresque qui animait ses habitants, il se sentit épris d'enthousiasme pour cette contrée lointaine et résolut d'y passer, bien décidé à y consacrer ses meilleures forces. Ayant donc fait part à ses parents de sa détermination, Antoine Gabriel s'embarqua pour le Canada, en qualité de Cadet à l'Aiguillette, et arriva heureusement à Montréal. C'était en 1735. Le Marquis de Beauharnois était alors Gouverneur de la Nouvelle-France, ayant succédé au Marquis de Vaudreuil dans le printemps de l'année 1726. Mais aussi modeste que décidé, Antoine-Gabriel attendit, pour mon

trer son courage, que l'occasion se présentât. Elle ne se fit pas longtemps attendre. Dès 1739, c'est-à-dire quatre ans à peine après son arrivée, il fut désigné pour faire la campagne contre les Chicachas, tribus sauvages établies sur les bords du Mississipi. A l'instigation des Anglais, jaloux de la domination française à la Louisiane, ces peuples, aussi rusés que féroces, avaient poussé les Natchez à massacrer les Français. Cet horrible drame eut lieu le 20 Novembre 1729. Malgré la défaite qu'infligea à ces derniers Perrier, successeur de Bienville dans le gouvernement de la Nouvelle-Orléans, dix ans après, les Chicachas commencèrent de nouveau à remuer. Pour les tenir en respect, une expédition fut donc décidée. La conduite que tint Antoine Gabriel en cette circonstance, fut si honorable, qu'elle lui valut de l'avancement. Il fut fait Enseigne en second. Cet avancement lui avait été promis à son départ pour la Louisiane, comme on peut le voir aux pièces justificatives ; il le reçut à son retour. Voici la minute de cette commission : " De par le Roy. " Sa Majesté ayant ci-devant accordé au Sieur Benoist, " une expectative d'Enseigne en second de compagnie " d'Infanterie en Canada, Elle veut qu'il soit pourvu de " l'Enseigne vacante par l'avancement du Sieur de Port- " neuf, fait Enseigne en pied. Mande sa Majesté au " Gouverneur et son Lieutenant au dit pays de le rece- " voir et de le faire reconnaître en la dite qualité d'En- " seigne en second de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra. " Fait à Versailles, le 1^{er} Avril 1741."

Deux ans s'écoulèrent dans un repos à peu près complet. Antoine-Gabriel en profita pour s'établir. Sa haute naissance, ses manières distinguées et affables, sa conduite irréprochable, en lui donnant accès auprès des premières familles de Montréal, lui avaient procuré un nombreux cercle d'amis. Il lui fut donc facile de faire un bon choix. Après avoir longuement mûri son projet, il jeta ses vues sur Marie Louise LeBer de Senneville, Demoiselle des plus accomplies, et appartenant à une des maisons les

plus respectables du pays. Mademoiselle de Senneville était nièce de Jeanne LeBer, la célèbre récluse, et avait alors 19 ans, étant née le 24 7^{me} 1724, comme le prouve l'acte de son baptême, extrait des registres de la paroisse de Montréal, alors appelée Villemarie : "Le vingt quatre
"Septembr, mil sept cent vingt quatre, a été baptisée
"Marie Louise, née le dit jour, fille de Jacques LeBer,
"Sieur de Senneville, Capitaine d'une Compagnie du
"détachement de la marine, et de Dame Marie Louise
"Miré de Largeterie, son épouse. Le parrain a été
"Etienne Miré, Ecuier, Sieur de Largeterie, Lieutenant
"dans le détachement de la marine ; la marraine
"Dame Anne Marguerite Soumande, qui tous ont signé
"avec nous. PRIAT, Vicaire." Antoine Gabriel en fit donc la demande à ses parents. La proposition ayant été bien accueillie, le contrat de mariage, qu'on peut lire à la fin du livre, fut passé et signé le 8 Novembre 1743. Tout ce que Montréal comptait alors de personnages distingués, y prit part. Outre les proches parents de la future, on y remarque M^r le Marquis de Beauharnois, Gouverneur de la Nouvelle-France, M^r de Beaucourt, Gouverneur de Montréal, et son épouse, M^r Bégon, Gouverneur des Trois-Rivières, et son épouse, M^r de Gannes et M^r de la Rouvillière, l'un Lieutenant des troupes à Montréal, l'autre Commissaire-Ordonnateur, M^r le Baron de Longueuil, Major des troupes, M^r de Frémont, M^r de Noyan, Capitaine, M^r Gauthier de Varennes, etc. L'acte fut rédigé d'après les lois et coutumes de Paris, alors en vigueur. Mademoiselle de Senneville apportait une dot considérable. De son côté, Antoine Gabriel donnait un douaire de 8000 livres à prendre sur les biens fonds qu'il possédait à Paris, et dont un état, dressé par le Chevalier lui-même, en 1774, se trouve en son lieu. Ces biens se montaient alors à 23,062 livres ; ceux de son épouse à 46,621 livres ; mais, comme on le verra, ces biens perdirent beaucoup de leur valeur après la conquête.

Toutes choses ayant été ainsi réglées d'un commun

e de Senneville
récluse, et avait
omme le prouve
es de la paroisse
Le vingt quatre
, a été baptisée
Jacques LeBer,
Compagnie du
e Marie Louise
parrain a été
nterie, Lieute-
; la marraine
tous ont signé
rielen fit donc
ayant été bien
eut lire à la fin
1743. Tout ce
s distingués, y
a future, on y
ouverneur de
ouverneur de
neur des Trois-
de la Rouvil-
l, l'autre Com-
gueuil, Major
Capitaine, Mr
igé d'après les
r. Mademoi-
idérable. De
aire de 8000
sédait à Paris,
lui-même, en
ontaient alors
livres ; mais,
aucoup de leur

un commun



GABRIEL BENOIST.

Fils du Chevalier

Benoist



accord, la cérémonie du mariage eut lieu trois jours après, en présence d'un grand concours de parents et d'amis. Ce fut Messire Deat, ¹ si longtemps Curé d'office, qui bénit le mariage. En voici l'acte, tel que trouvé dans les registres de la paroisse de Ville-Marie : " L'onze Novembre, mil
" sept cent quarante trois, après la publication d'un ban,
" vu la dispense de deux autres, accordée par Messire
" Louis Normant, Grand Vicair de M^r l'Évêque de
" Québec, sans qu'il se soit rencontré aucun empêchement
" ni opposition, je soussigné faisant les fonctions curiales,
" ayant pris le mutuel consentement par paroles de pré-
" sent M^r Antoine Gabriel François Benoist, Ecuyer,
" Enseigne dans les troupes du détachement de la marine,
" âgé d'environ trente ans, fils de feu M^r Gabriel Benoist,
" Ecuyer, et de Dame François de Trevet, ses père et
" mère, de la paroisse de St. Sulpice, de la ville et Diocèse
" de Paris, d'une part ; et d'autre, de présente Demoiselle
" Louise de Senneville, âgée de dix-neuf ans, fille de feu
" M. Jacques LeBer de Senneville, Ecuyer, Capitaine
" d'une compagnie de troupes du détachement de la ma-
" rine, et de Marie-Louise Miré de Largenterie, ses père
" et mère, de cette paroisse, les ai mariés selon les règles
" et coutumes observées en la Sainte Eglise, en présence
" de M^r Joseph Hippolyte LeBer, Ecuyer, Sieur de Senne-
" ville, Chevalier de l'ordre militaire de St. Louis, Capi-
" taine réformé ; de M^r Salvaye, Ecuyer, Sieur de Fré-
" mont, de M^r François Marie Marchant, Ecuyer, Sieur
" de Lignerys, Enseigne dans les dites troupes, de M^r
" d'Aillebout, Ecuyer, et de plusieurs autres parents et
" amis qui tous ont signé avec nous. Deat, P^{re}." Ainsi à
ce mariage assistèrent Madame Marie-Louise Miré de
Largenterie, mère de la mariée, et épouse en secondes

¹ Messire Antoine Deat, du Diocèse de Clermont, était venu en Canada, en 1722, et avait succédé à M^r. du Lescôat, en 1730, dans les fonctions curiales. Il mourut en 1761, dans la 75^e année de son âge. C'est à lui qu'on est redevable de l'érection de la *bonne mort*. Il contribua aussi beaucoup à répandre la dévotion à St. Amable.

noces de feu Jacques LeBer, dont on peut voir le contrat de mariage aux pièces justificatives ; M^r D'Aillebout, son oncle ; M^r Frémont, dont descend vraisemblablement le Général Frémont, de St. Louis, Etat du Missouri, qu'on sait être d'origine canadienne ; M. de Lignerys, dont il sera parlé par la suite ; presque toute la famille des Le Ber de Senneville.

Dieu ne pouvait manquer de répandre ses plus abondantes bénédictions sur un mariage contracté entre des époux si chrétiens. Au bout d'un an, le 11 Septembre, Madame Benoist mettait au monde un fils : Jacques Louis, que nous verrons plus tard passer en France, puis revenir en Canada pour s'y fixer. Le baptême de l'enfant eut lieu le lendemain. En voici l'acte extrait des registres de la paroisse de Villemarie : " Le douzième de Septembre, mil " sept cent quarante quatre, a été baptisé par moi prêtre " soussigné, Jacques Louis, fils de Sieur Antoine Gabriel " François Benoist, Ecuyer, officier dans la marine, et de " Dame Louise LeBer, de Senneville, son épouse, né le " jour précédent. Le parrain a été Sieur Jacques Fran- " çois Mézière ; la marraine Dame Marie-Louise Miré de " Largeterie, grand'mère du dit baptisé, les quels ont " signé avec nous. Deat P^{re}."

Rien donc ne manquait plus au bonheur domestique d'Antoine Gabriel : il avait une digne épouse, et de plus un héritier de son nom et de sa fortune. Ce bonheur toutefois, loin de lui faire oublier le but qu'il s'était proposé en venant en Canada, ne fit que lui inspirer un nouveau zèle, pour l'atteindre, ainsi que nous allons le voir.

e contrat
out, son
ement le
ri, qu'on
t, dont il
uille des

us abon-
entre des
otembre,
es Louis,
revenir
eut lieu
es de la
bre, mil
oi prêtre
Gabriel
e, et de
e, né le
s Fran-
Miré de
els ont

estique
le plus
onheur
s'était
rer un
ons le

Antoine Gabriel est nommé Enseigne en pied. — Il reçoit l'ordre de se rendre à Chambly. — Il est envoyé au fort St. Frédéric, et de là sur les côtes de la Nouvelle Angleterre. — Lettres flatteuses qui lui sont adressées. — Certificats honorables.

L'année 1745 venait de s'ouvrir, année qui devait marquer d'une manière fâcheuse dans l'histoire de la Nouvelle France, et y laisser de pénibles souvenirs. C'est en cette année, en effet, que Louisbourg fut pris par les Anglais. N'ayant vu qu'avec peine ses fortifications s'élever, et ne pouvant souffrir davantage que cette place, qui, par sa position avantageuse entre le golfe St. Laurent, l'Acadie et l'île de Terre-neuve, était comme la clef du pays, fût plus longtemps au pouvoir des Français, ils résolurent de s'en emparer. Profitant donc de la mésintelligence qui régnait dans la garnison, par la faute des chefs, ils envoyèrent quatre mille hommes de troupes sous la conduite du négociant Pepperell, pour l'attaquer par terre, tandis que le commodore Warren, avec une escadre de quatre vaisseaux, la bloquerait par mer. L'attaque commença le 13 Mai, et au mois de Juin suivant, après une faible résistance, la ville se rendit. Contre le droit des gens et les usages reçus parmi les nations civilisées, la garnison et toute la population de l'île, qui s'élevait alors à 2,000 âmes, furent transportées en France sur des vaisseaux anglais. C'est dans ces circonstances critiques qu'Antoine Gabriel fut nommé Enseigne en pied. Voici la minute de cette commission, retrouvée dans les papiers de famille :
" De par le Roy. Sa Majesté ayant fait choix du Sieur

“ Benoist, Enseigne en second d'une compagnie d'Infanterie en Canada, pour y remplir l'Enseigne en pied, vacante par l'avancement du Sieur Robert de la Morandièrre, fait Lieutenant, Elle mande au Gouverneur et son Lieutenant Général au dit pays, de le recevoir et de le faire reconnaître en la dite qualité d'Enseigne en pied, de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra. Fait à Versailles, le 1^{er} Avril 1745. (Signé) Louis.”

Cette même année, Dieu continuant à bénir son mariage, Antoine Gabriel eut une fille. Elle fut baptisée le seize Octobre. Le parrain fut M. Frémont, le même que nous avons vu assister au mariage d'Antoine Gabriel, et la marraine, Demoiselle Jeanne Marguerite de Senneville, tante de l'enfant, celle qui entra dans la suite à la Congrégation de Notre-Dame, où elle mourut à l'âge de 23 ans, n'étant encore que postulante. Voici l'acte de baptême : “ L'an mil sept cent quarante cinq, le seize Octobre, moi Bouffandeau, prêtre du Séminaire de Montréal, ai baptisé Jeanne Louise, née ce matin du légitime mariage d'Antoine Gabriel François Benoist, Ecuyer, officier dans les troupes de ce pays, et de Dame Louise Le Ber de Senneville. Le parrain a été Sieur Antoine Frémont, Ecuyer, Capitaine des portes de la ville ; la marraine Jeanne Marguerite de Senneville, tous de cette paroisse. BOUFFANDEAU, P^{re}.”

Cependant la prise de Louisbourg avait eu un douloureux retentissement en Canada. Pour prévenir toute nouvelle surprise de la part de l'ennemi, et l'empêcher de pénétrer plus avant dans le cœur du pays, il fut décidé qu'on enverrait des milices à la frontière. En conséquence de cette détermination, Antoine Gabriel reçut, le 23 Octobre, du Gouverneur de Beaucourt, l'ordre suivant : “ Nous, Gouverneur de Montréal, etc. Il est ordonné au Sieur Benoist, officier de cette garnison, de partir sitôt le présent ordre reçu, pour aller dans le détachement commandé par M^r Marin, et y suivre ses ordres. A Montréal, ce 28 Octobre, 1743. BOISBERTHELOT DE BEAU-

"COURT." Antoine Gabriel quitta aussitôt Montréal, et alla rejoindre M^r Marin, alors Lieutenant d'une compagnie du détachement de la marine, et commandant un parti de 600 hommes, destinés à porter la guerre sur les terres des Anglais. Il fut employé dans cette expédition en qualité de Major, ainsi que la pièce suivante en fait foi : "Sur les rapports avantageux que l'on nous a faits de la conduite du Sieur Benoist, Enseigne en second, nous avons cru pouvoir lui confier les fonctions de Major, pendant la campagne. Nous l'avons donc appointé, pour agir en la dite qualité. Ce 5 9^{bre} 1743. "MARIN." Cette campagne est désignée dans les états de service du Chevalier, sous le nom de campagne de Sarasto.

L'hiver étant survenu, Antoine Gabriel revint à Montréal. Son séjour y fut de courte durée. Dès le printemps de l'année suivante, le Gouverneur lui donnait l'ordre de partir pour Chambly. Voici en quels termes, cet ordre lui est notifié : "Il est ordonné au Sieur Benoist, officier des troupes, de partir de cette villé, avec le détachement commandé par M^r de Salernois, pour aller à Chambly et autres endroits nécessaires, suivant les ordres qu'il en recevra ; et ensuite, dès que M^r de St. Luc se séparera de M^r de Salernois, il continuera le voyage de St. Frédéric, sous les ordres du Sieur de St. Luc, commandant le détachement, auquel il obéira en tout ce qui lui sera ordonné pour le service du Roy. A Montréal, ce 23 "Avril de l'année 1746. BOISBERTHELOT DE BEAUCOURT."

Antoine Gabriel n'était de retour à Montréal que depuis peu de temps, lorsqu'il reçut un ordre beaucoup plus étendu, et qui prouve jusqu'à quel point ses supérieurs avaient confiance en son habileté. Cet ordre est ainsi conçu : "Il est ordonné au Sieur Benoist, officier des troupes, de partir incessamment de cette ville, pour s'en aller dans la côte du Sud, à commencer depuis la Prairie de la Madleine jusqu'à Sorel, dans la rivière Richelieu, et à Chambly, pour voir si conformément aux derniers ordres que nous avons donnés, le tout est bien exécuté,

“ suivant ce qui suit, savoir : si les milices ont les vivres
“ et les bagages nécessaires, pour être prêtes à marcher
“ au besoin. Visiter leurs armes, pour faire raccomoder
“ incessamment celles qui en auront besoin ; envoyer
“ ceux qui en manqueront, et sont en état d'en acheter, à
“ M^r. de Sermonville, qui restera en ville, pour leur en
“ faire délivrer au magasin du Roy, en payant ; et pour
“ ceux qui ne seront pas en état de payer, les Capitaines
“ des côtes en viendront prendre pour eux, et en répon-
“ dront. Les officiers enjoindront à tous les Capitaines,
“ de venir chercher incessamment de la poudre et des
“ balles, pour être en état d'armer toutes les compagnies
“ à la première alarme, dont ils rendront compte. Qu'ils
“ viennent également et incessamment tous, à l'exception
“ de ceux de l'île, chercher les bateaux du Roy, au moins
“ ceux qui n'en ont pas déjà reçu, de façon qu'il y en ait
“ au besoin un ou deux dans chaque côte, afin d'être en
“ état de marcher sans retardement. Qu'à la première
“ nouvelle des mouvements de l'ennemi, s'ils sont habi-
“ tants de la côte du Sud, ils envoient leurs femmes et
“ leurs enfants, leurs bestiaux mêmes, et une partie de
“ leurs vivres, à la côte du Nord, ou dans l'île, et qu'ils
“ restent chez eux, pour s'assembler au premier signal,
“ avec armes et bagages, à Chambly ou ailleurs ; et ceux
“ de la côte du Nord, au lieu qu'on leur indiquera ; qu'ils
“ tiennent leurs pirogues et bateaux en bon état, pour
“ suppléer aux bateaux qui manqueraient.” Suit une
“ apostille de la main même du Gouverneur : “ Monsieur
“ Benoist visitera lui-même les armes, l'informera exacte-
“ ment du nombre des hommes de chaque paroisse, en
“ dressera des rôles. Daté et signé de sa main, ce 11
“ Aoust 1746. BOISBERTHELOT DE B.” On voit par cette
“ pièce combien vives étaient les inquiétudes du pays.
Après avoir exécuté avec autant de promptitude que de
dextérité les ordres qui lui avaient été donnés, Antoine
Gabriel revint au fort St. Frédéric, où il passa l'hiver
comme Aide-Major.

Pendant que le Gouvernement de Montréal prenait ainsi ses précautions, pour assurer la sécurité de ses frontières, les nouvelles les plus fâcheuses arrivaient en Canada. Cédant aux pressantes sollicitations de M^r. de Beauharnais, et voulant à tout prix reprendre Louisbourg, dont il comprenait toute l'importance pour ses possessions d'Amérique, le cabinet de Versailles avait mis en mer une flotte considérable, sous la conduite du Duc d'Anville. Elle se composait de sept vaisseaux, de trois frégates, de deux brûlots, de plusieurs navires et transports, portant 3000 hommes de débarquement. Mais, par un de ces coups de la Providence qui déjoue les projets les mieux concertés, cette flotte fut assaillie et dispersée par une violente tempête. Plusieurs vaisseaux périrent à l'île de Sable; d'autres n'abordèrent qu'à Cinbouctou, depuis Halifax, qu'avec une peine extrême. Pour comble de malheur, l'épidémie se mit parmi les matelots et les soldats qui avaient échappé au naufrage. En quelques jours, la plupart succombèrent; le Duc d'Anville lui-même fut enlevé.

Ce triste évènement préoccupait encore tous les esprits, lorsqu'Antoine Gabriel revint à Montréal. Il y passa l'hiver, et au printemps de l'année suivante, il vit sa famille s'accroître par la naissance d'une seconde fille. Le baptême de l'enfant eut lieu le 17 de Mai. "Le dix-sept de Mai, mil sept cent quarante et sept, a été baptisée par moi soussigné, Jeanne Marguerite, née à sept heures du matin, le même jour, fille de M^r. Antoine Gabriel François Benoist, Enseigne dans les troupes détachement de la marine, et de Dame Marie-Louise LeBer de Senneville, son épouse. Le parrain a été M^r. Joseph Hippolyte LeBer de Senneville, Ecuyer, Capitaine réformé des troupes, Chevalier de l'ordre militaire de St. Louis; la marraine Dame Catherine Drouet de Boucherville, qui tous ont signé. DEAT P^{re}."

Le repos, dont jouit alors Antoine Gabriel, fut bientôt troublé. Un nouveau désastre venait d'atteindre la ma-

rine française. L'escadre commandée par le Marquis de la Jonquière, et destinée à remplacer celle qui avait péri si tristement l'année précédente, fut rencontrée par celle des Anglais sur les côtes de la Galice. Après un combat acharné, et où il fit des prodiges de valeur, M^r de la Jonquière, succombant sous le poids du nombre, fut obligé d'abaisser son pavillon. Autant cette nouvelle excita de joie dans les colonies anglaises, autant elle causa de stupeur dans la Nouvelle France. Pour se mettre à couvert d'une invasion, qu'on n'avait que trop lieu de craindre, il fut résolu qu'on enverrait un corps d'observation au fort St. Frédéric, sur le lac Champlain. Antoine Gabriel fut désigné pour le conduire. Voici l'ordre qui lui fut intimé : " Il est ordonné au Sieur Benoist, officier des troupes, de partir incessamment de cette ville, sous les ordres du Sieur Chevalier de la Corne, pour conduire au fort St. Frédéric, un détachement de milice, lequel Sieur Benoist restera au dit fort, pour y être employé à faire les découvertes jugées nécessaires par le Commandant, et reviendra avec le dit détachement, lorsqu'il sera relevé. A Montréal, le 25 May 1747. BOISBERTHELOT de B." Pour ôter à l'ennemi toute envie d'approcher, il fut décidé qu'au lieu de l'attendre, on irait l'attaquer sur son propre terrain. Ordre fut donc donné à Antoine Gabriel, de faire une descente sur ses côtes. Voici cet ordre : " Celeron, Chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, Capitaine d'Infanterie, et commandant pour le Roy au fort St. Frédéric Il est ordonné à M^r Benoist, Ayde Major des troupes, de partir de ce fort pour aller sous les ordres de M^r de Gannes, Enseigne des troupes, sur les côtes de la Nouvelle Angleterre ; lui enjoignons d'obéir au Sieur de Gannes et tout ce qui lui sera commandé pour le service de Sa Majesté. Fait au fort St. Frédéric, le 12 juin 1747. C. LORON."

Quelques jours avant d'entreprendre cette expédition, Antoine Gabriel avait reçu du Commissaire ordonnateur de Montréal, une lettre des plus flatteuses. En voici le

Marquis de
avait péri
par celle
n combat
le la Jon-
ut obligé
excita de
a de stu-
couvert
indre, il
a au fort
riel fut
fut inti-
roupes,
ordres
fort St.
Benoist
les dé-
ant, et
rélevé.
de B."
décidé
propre
el, de
Celo-
Louis,
py au
Ayde
sous
r les
obéir
andé
éric,

tion,
teur
ci le



MADemoisELLE DE TREVET.

*Epouse de M^r Gabriel Benoit
et mere du Chevalier Benoit*

contenu : " Je ne suis pas inquiet, Monsieur, de votre façon d'agir, ni de votre travail pour le bien du service ; je suis bien convaincu que tout ce dont vous serez chargé, se trouvera en ordre. M^r de la Corne ne fait que d'arriver ; M^r de Rigaud part. A peine ai-je le temps de vous renouveler l'assurance du parfait attachement, avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. MICHEL. " Ce 8 Juin 1747." De son côté, l'Intendant du Canada, lui écrivait à la date du 28 Août suivant, les lignes que voici : " J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je suis persuadé que M^r de Celoron sera charmé d'avoir à servir avec un officier tel que vous, qui êtes rempli d'attention, de zèle et de bonne volonté pour le service du Roy. Je puis vous assurer que si quelque chose peut dépendre de moi, vous aurez lieu d'être content. Ce sont les sentiments avec lesquels je suis, et très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble, etc. HOCQUART, Intendant du Canada."

Antoine Gabriel n'avait pas encore reçu cette dernière lettre, que déjà, le 28 Juillet suivant, les ordres du Capitaine Celoron, lui étaient confirmés par le Marquis de Vaudreuil, accouru des Trois-Rivières, à la tête de 1200 hommes. Voici cette notification : " Nous, Rigaud de Vaudreuil, Chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, Major de la ville et gouvernement des Trois-Rivières. Il est ordonné au Sieur Benoist, officier des troupes de Sa Majesté, de partir du fort St. Frédéric, pour faire dans notre parti les fonctions de premier Aide Major, et y servir en cette qualité jusqu'à la fin de la campagne. Fait au fort St. Frédéric, ce 28 Juillet 1747. RIGAUD DE VAUDREUIL." Antoine Gabriel prit donc part à cette nouvelle campagne de Sarasto, dont le résultat fut d'anéantir aux environs d'Albany, un corps de troupes anglaises.

A son retour de Sarasto, Antoine Gabriel fut envoyé de nouveau au fort St. Frédéric. C'est du moins ce

qui ressort du document suivant : " Il est ordonné au
" Sieur Benoist, Enseigne en pied des troupes du déta-
" chement de la marine, entretenues en Canada, de partir
" incessamment de cette ville, pour commander un parti
" de Canadiens, destinés à tenir garnison au fort St. Fré-
" déric. Le Sieur Benoist remettra son détachement à
" M^r de Celoron, Commandant au dit poste, et y tiendra
" garnison jusqu'à nouvel ordre. En chemin, il comman-
" dera vingt hommes dans la rivière Chambly, pour les
" remettre, à Ste. Thérèse, sous les ordres de M^r de Rou-
" ville, Lieutenant, Commandant au dit poste. A Montréal,
" ce 22 9^{bre} 1747. BOISBERTHELOT DE BEAUCOURT."

Comment Antoine Gabriel s'acquitta-t-il de ces diverses missions qui lui furent confiées ? C'est ce que le certificat suivant va nous apprendre. Il ne peut être plus élogieux :
" J. Boisberthelot de B, etc., certifions que le Sieur Benoist,
" Enseigne dans les troupes de ce pays, a servi depuis six
" ans en cette qualité, avec distinction, soit en faisant
" dans cette ville de Montréal les fonctions d'Ayde Major
" des troupes, dont il s'est très-bien acquitté, soit dans les
" partis fréquents dans lesquels il a été employé à faire
" des découvertes sur le pays ennemi, et dans lesquels sa
" capacité lui a toujours fait tenir un rang distingué. En
" foi de quoi, nous avons signé le présent certificat, le 27
" 7^{bre} 1747. BOISBERTHELOT." Quelques mois plus tard,
le 17 Juin 1748, il recevait de M. de Muy, une attestation,
non moins favorable. Voici cette attestation, qui équi-
vaut à un ordre du jour : " Je certifie que M^r Antoine
" Benoist, Enseigne en pied, a rempli les fonctions d'Ayde
" Major, dans la campagne qu'il a faite pendant l'hiver
" de 1746, sous le commandement de M^r de St. Pierre,
" dont j'étais alors le second, et qu'en tout le dit Sieur
" Benoist s'est comporté avec zèle et application au ser-
" vice du Roy. Fait à Montréal, le 17 Juin 1748 DE MUY."

Après des témoignages si flatteurs et si mérités, il ne peut paraître surprenant qu'Antoine Gabriel ait reçu de l'avancement. C'est ce que la suite va nous montrer.

donné au
du déta-
de partir
un parti
et St. Fré-
nement à
y tiendra
comman-
pour les
de Rou-
Montréal,

diverses
certificat
élogieux :
Benoist,
epuis six
n faisant
de Major
dans les
ré à faire
squels sa
gué. En
cat, le 27
lus tard,
estation,
qui équi-
Antoine
s d'Ayde
t l'hiver
t. Pierre,
tit Sieur
a au ser-
De Mux."
tés, il ne
reçu de
nter.

Antoine Gabriel est envoyé au lac St. Sacrement. — Il est nommé Aide Major à Montréal. — Naissance d'un second fils. — Il est élevé au grade de Lieutenant. — Il passe en France pour faire des recrues. — Il est continué dans ses fonctions d'Aide Major à Montréal. — Il est nommé Commandant au Lac des Deux Montagnes.

Antoine Gabriel était encore au fort St. Frédéric, lorsque le bruit d'un désarmement général de la part des colonies anglaises, commença à circuler en Canada. Mais ce bruit n'était pas tellement accrédité, qu'on ne crût devoir prendre quelques précautions. En conséquence Antoine Gabriel fut envoyé à la découverte aux environs du lac St. Sacrement. Voici l'ordre qui lui fut donné : " Nous, Salernois, Capitaine d'Infanterie au fort St. Frédéric. Il est ordonné à Monsieur Benoist, officier de " cette garnison, que nous avons choisi pour aller à la " découverte, de partir incessamment de ce fort, avec dix " Canadiens et neuf Sauvages. Nous lui enjoignons d'aller " aux environs du portage du lac St. Sacrement, pour " savoir ce qui s'y passe. Il aura soin de prendre tous " les renseignements possibles, afin de s'assurer des mou- " vements de nos ennemis. Il veillera aussi à se bien " garder. Nous nous en rapportons entièrement à sa " prudence, persuadé qu'il ne négligera rien de tout ce " qui concerne le bien du service du Roy. Fait au fort " St. Frédéric, le 1^{er} Avril 1748. SALERNOIS." Antoine Gabriel partit donc avec sa petite troupe pour le lac St. Sacrement, et exécuta de point en point ce qui lui avait été marqué. N'ayant trouvé nulle trace des ennemis, il

revint deux mois après. Les bruits de paix s'étaient confirmés : un traité avait été conclu à Aix la Chapelle entre les deux couronnes de France et d'Angleterre. Par ce traité, la France recouvrait tout ce que l'Angleterre lui avait enlevé pendant la guerre, notamment Louisbourg et l'île du Cap Breton.

Sur ces entrefaites, Antoine Gabriel fut appelé à remplir un poste de confiance. Le Comte de la Galissonnière tenait alors les rênes du gouvernement de la Nouvelle France, à la place de M^r de la Jonquière, fait prisonnier l'année précédente. Homme habile, autant qu'instruit et actif, cet administrateur distingué eût bientôt reconnu le mérite du jeune officier. En témoignage de son estime, il le nomma Aide Major à Montréal. Déjà Antoine Gabriel avait rempli cette charge ; c'est du moins ce qu'on peut inférer du certificat de M^r de Beaucourt, que nous avons vu. Peut-être aussi n'avait-il occupé cette place qu'à titre de suppléant. Cette fois il en fut mis en possession dans toutes les formes, ainsi que le prouve la pièce suivante :

“ Rolland Michel Barrin, Marquis de la Galissonnière,
 “ Chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, Capitaine des vaisseaux du Roy, Commandant Général pour
 “ Sa Majesté dans toute la Nouvelle France, terre et pays
 “ de la Louisiane. Il est ordonné au Sieur Benoist,
 “ Enseigne en pied dans les troupes, de faire les fonctions
 “ d'Aide Major, à la place du Sieur de Longueuil, fils,
 “ jusqu'à nouvel ordre. A Montréal, le 29 Mai 1748.
 “ (Signé) LA GALISSONNIÈRE.”

Antoine Gabriel remplissait encore cette fonction, lorsqu'il eût un second fils. Le Baron de Longueuil en fut le parrain, et Madame Souinande, épouse d'Hippolyte Le Ber, en fut la marraine. Voici l'acte de baptême de l'enfant : “ Le douze Mars mil sept cent quarante neuf, a été
 “ baptisé par moi prêtre soussigné, Charles, né hier soir,
 “ du légitime mariage d'Antoine Gabriel François Benoist,
 “ Ecuyer, officier dans les troupes de la marine, et de
 “ Dame Louise Le Ber de Senneville, son épouse. Le

“ parrain a été Sieur Charles, Baron de Longueuil, Lieutenant du Roy, et commandant dans le gouvernement de Montréal ; et la marraine Dame Anne Marguerite Soumande, épouse de Sieur Hippolyte de Senneville, oncle de l'enfant, lesquels ont signé. MEGUILLON, Père.”

Appréciant de plus en plus les rares talents d'Antoine Gabriel, et s'attendant de jour en jour à remettre l'administration du pays entre les mains de M^r de la Jonquière, dont le retour était annoncé, M^r de la Galissonnière avait à cœur de ne pas déposer le pouvoir, avant d'avoir donné au jeune officier une nouvelle preuve de son estime. De son côté, Antoine Gabriel croyant pouvoir être plus utile au pays dans un grade plus élevé, avait hâte d'obtenir de l'avancement. C'est ce que nous apprend la lettre suivante : “ Québec, le 21 Juillet 1749. Monsieur, je ne puis rien répondre de positif à votre lettre du quinze de ce mois, n'ayant aucun ordre. Mais je vous prie de croire que je ferai toujours de mon mieux, et qu'un de mes plus grands regrets en quittant le pays, serait de partir sans avoir fait quelque chose pour vous. Bien qu'il ne me paraisse pas vraisemblable, que d'Enseigne vous puissiez devenir tout d'un coup Capitaine, je puis vous assurer qu'il n'en tiendra pas à moi que vous n'approchiez davantage de ce grade, étant avec la plus parfaite estime, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. LA GALISSONNIÈRE.”

Une lettre venant de si haut, et écrite en termes si bien sentis, ne pouvait que remplir Antoine Gabriel d'espérance. Ces espérances ne furent pas trompées. Dès le 12 de Mai, sa promotion ayant été soumise à la Cour, il recevait du Roi les lettres patentes qui le nommaient Lieutenant. En voici la teneur : “ De par le Roy. Sa Majesté ayant fait choix du Sieur Benoist, Enseigne de compagnie d'Infanterie en Canada, pour y remplir la Lieutenance, vacante par l'avancement du Sieur La Pérade de la Naudière, fait Capitaine, Elle mande au Gouverneur, son Lieutenant Général de la Nouvelle France, de le

“ recevoir et de le faire reconnaître en la dite qualité de
“ Lieutenant de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra.
“ Fait à Marly, le 1^{er} May 1749. (Signé) Louis.”

Ces lettres étaient à peine reçues, que le Gouverneur qui avait en singulière affection Antoine Gabriel, s'empressa de le féliciter et de l'assurer de nouveau de ses bons offices. Il lui écrivit donc les lignes qui suivent :
“ Québec, 2 7^{me} 1749. Monsieur, je me suis fait un devoir
“ et un plaisir de contribuer à votre avancement, et je
“ m'en fais un autre de vous recommander à M^r de la
“ Jonquière. Si en France je puis vous être utile, je vous
“ prie de ne pas m'épargner. Vous me trouverez toujours
“ disposé à vous donner des preuves de la parfaite estime
“ avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très
“ humble et très obéissant serviteur. LA GALISSONNIÈRE.”
De son côté, l'Intendant du Canada, qui n'estimait pas moins le nouveau Lieutenant, lui écrivait, l'année suivante, ce qu'on va lire : “ On m'envoie dire tout bas,
“ Monsieur, que vous êtes avancé. Je ne puis vous en
“ faire mon compliment que cette année. Tout ce dont
“ je puis vous assurer, c'est qu'on était parfaitement content de vous, pour tout ce que vous avez fait. Si ce que
“ j'ai dit à tout le monde de vous, a pu contribuer à votre
“ avantage, vous me devez quelque chose. Je voudrais
“ être à portée de vous prouver qu'on ne peut être davantage, Monsieur, votre très humble, etc. HOCQUART. Ce 27
“ Avril 1750.”

Pendant qu'Antoine Gabriel recevait ainsi ces félicitations sincères, M^r de la Jonquière effectuait son retour en Canada. Prévoyant que la paix qui régnait en Europe, serait de courte durée, et que si la guerre éclatait, l'Amérique en serait le théâtre, le Gouverneur n'omit rien pour fortifier le Canada. Profitant donc des renseignements que lui avait laissés son prédécesseur, il se mit en devoir de réaliser une partie de ses plans. Afin d'arrêter la marche de l'ennemi, et même de porter la guerre chez lui, il commença par s'établir solidement au fort St. Frédéric,

dans les postes de Niagara, du Détroit et de l'illinois. En même temps, il pressait son gouvernement de lui envoyer de nouvelles troupes. Pour en hâter le départ, le Lieutenant Benoist reçut ordre de passer en France. Voici cet ordre : " Le Marquis de la Jonquière, Chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, chef d'escadre des armées navales, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy de toute la Nouvelle France, terre et pays de la Louisiane. Il est ordonné au Sieur Benoist, Lieutenant des troupes de Sa Majesté, de passer en France sur la frégate du Roy, la *Diane*, pour y aller en recrues, suivant les ordres du Ministre des colonies, auquel il donnera avis de son arrivée, du port où il débarquera, afin qu'il donne ses ordres, pour que les fonds nécessaires lui soient remis. Fait à Québec, le 3 8^{bre} 1749. LA JONQUIÈRE."

Muni de ces pleins pouvoirs, Antoine Gabriel fit voile pour la France, et débarqua à Rochefort, où il fut parfaitement accueilli. Le 17 Janvier 1750, après avoir informé son gouvernement de la mission qui lui était confiée, il recevait l'autorisation la plus complète de faire une levée d'hommes, ainsi qu'il appert par la lettre suivante, écrite en conséquence des ordres du Ministre : " Desherbiers de Letanduère, Commandeur de l'ordre royal et militaire de St. Louis, chef d'escadre des armées navales, commandant la marine au port de Rochefort. En conséquence des ordres à nous adressés par la lettre de M^r Rouillé, du 6 de ce mois, il est ordonné au Sieur Benoist, Lieutenant des troupes du Canada, de se transporter à Limoges, pour y faire des recrues, pour les troupes du Canada, aux meilleures conditions qu'il pourra, et lorsqu'il en aura engagé huit ou dix, de les faire partir et conduire par le sergent ou caporal des troupes de la marine, qui sera détaché avec lui, pour les conduire en bon ordre et discipline en ce port où elles seront signalées. Le Sieur Benoist pourra se transporter en telles autres villes et villages, où il croira pouvoir travailler aux dites recrues avec plus de succès, et nous informera de

“ temps en temps de ce qu'il espère pouvoir faire sur ce
 “ sujet. On a reçu nos ordres. Fait à Rochefort, le
 “ 17 Février 1750. DESHERBIERS DE LETANDUÈRE.”

Profitant de la latitude qui lui était donnée, Antoine Gabriel fit diligence pour se procurer des hommes. Il se rendit à Limoges, suivant les instructions qu'il avait reçues. Arrivé dans cette ville, et ayant trouvé ce qu'il souhaitait, il ne voulut point, en homme prudent, faire partir ses recrues, sans s'être auparavant assuré de leur traitement. Il écrivit donc à ce sujet à Rochefort. Voici la réponse qui lui fut faite par l'Intendant : “ Monsieur, “ j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de “ m'écrire, le 2 de ce mois. Le traitement de vos hommes “ est réglé à 59 fr. par tête ; M^r le Ministre vous adressera “ à cet effet des traites. Je ne peux que me louer, Mon- “ sieur, de votre exactitude et de votre désintéressement, “ et les ferai connaître au Ministre, si j'en ai l'occasion. “ J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur, votre “ très-humble, etc. Livoz, Intendant de Rochefort. Ce “ 7 Février 1750.” Cette lettre était adressée à Antoine Gabriel, au moment où il était à Angoulême. Dix jours plus tard, à son retour à Limoges, il recevait du même la confirmation des assurances qui lui avaient été données : “ J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le “ 12 du courant. M. le Ministre aura tout lieu de se féli- “ citer des mouvements que vous vous êtes donnés, et de “ la façon désintéressée avec laquelle vous agissez. Le “ traitement de vos hommes est fixé comme je vous l'ai “ mandé. Je souhaite que vous ayez un plein succès, et, “ pour cet effet, je vous envoie encore douze cent francs. “ J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur, votre “ très-humble, etc. Livoz, Intendant de Rochefort. Ce “ 17 Février 1750.”

Pendant qu'Antoine Gabriel s'occupait ainsi à chercher du renfort pour le Canada, et s'acquittait de sa commis- sion avec une loyauté qui lui méritait des éloges, son épouse lui donnait une nouvelle fille. Nous avons l'acte

voir faire sur ce
à Rochefort, le
NDUÈRE."

lonnée, Antoine
hommes. Il se
ons qu'il avait
trouv^é ce qu'il
prudent, faire
assuré de leur
chefort. Voici
t: " Monsieur,
l'honneur de
le vos hommes
vous adressera
ne louer, Mon-
intéressement,
ai l'occasion.
onsieur, votre
rochefort. Ce
sée à Antoine
e. Dix jours
t du même la
été données :
avez écrite le
eu de se féli-
onnés, et de
agissez. Le
je vous l'ai
n succès, et,
cent francs.
sieur, votre
chefort. Ce

i à chercher
sa commis-
éloges, son
avons l'acte



MESSIRE NICOLAS DE TRÉVET

*Chanoine de l'Eglise royale de St. Maur.
oncle du Chevalier Benoist*

de son baptême que voici : " Le neuf Mars, mil sept cent cinquante, a été baptisée par moi, prêtre soussigné, Catherine, née hier soir, fille légitime de M^r Antoine Gabriel François Benoist, Ecuyer, Lieutenant des troupes du détachement de la marine, absent, et de Dame Louise LeBer de Senneville. Le parrain a été M^r d'Ailleboust, Ecuyer ; et la marraine Dame Catherine LeGardeur Frémont, qui ont signé avec moi. BEAUZELE, P^{re} "

Antoine Gabriel apprit cette nouvelle à son retour en Canada, qui eut lieu dans le cours de l'été de cette même année. Pendant qu'il s'en revenait avec la conscience d'un homme qui a fait son devoir, la question des frontières, trop longtemps négligée, était toujours un objet de litige entre les deux puissances qui se disputaient le continent d'Amérique. Après plusieurs pourparlers, plusieurs conférences, aucune des couronnes ne voulant faire de concessions, l'affaire resta pendante. C'était tout ce que désiraient les Anglais, qui ne cherchaient qu'un prétexte pour envahir le Canada, ainsi que la suite le fera voir. Ces démêlés sans issue, mais plus encore les concussions qui pressuraient le pays, et qui, des hautes régions du pouvoir, descendaient jusqu'aux derniers fonctionnaires publics, affectèrent vivement le Lieutenant Benoist. Il n'eut donc garde de les approuver, et encore moins d'y prendre part : son caractère franc et honnête ne pouvait s'allier avec de tels excès. Cependant, tout en se livrant à ces honteuses spéculations, l'administration ne négligeait point de prendre ses précautions contre des éventualités qui pouvaient surgir d'un jour à l'autre. Elle faisait renforcer la garnison du Détroit, en attendant les recrues qu'Antoine Gabriel était allé faire en France, et qui ne devaient pas tarder à arriver. En même temps, M^r de Joncaire, aidé de M^r Piquet, prêtre du Séminaire de Montréal, très-estimé des Sauvages, élevait le fort de la Présentation sur le St. Laurent ; puis, peu à près, en construisait un autre sur le lac Ontario. L'année 1750, et une partie de l'année 1751, se passèrent dans ces pré-

paratifs. Vers le milieu de cette même année 1751, Antoine Gabriel reçut de Paris, une lettre de M^r de la Galissonnière, demeuré son ami. Voici cette lettre. Elle témoigne du vif intérêt que portait toujours au Canada cet habile Gouverneur : " Paris, 16 Mai 1751. Monsieur, " J'ai reçu votre lettre du 9 Octobre, et j'ai appris avec " beaucoup de plaisir que vous étiez de retour chez vous " en bonne santé. J'ai été fort aise de voir ici M^r de " Maizières. Je souhaite que le bon compte que j'ai " rendu de lui, lui soit utile pour son avancement, soit " au Canada, soit aux Iles, car j'ai ouï dire que l'arran- " gement qui avait été proposé de mon temps, pour y " faire passer quelques officiers Canadiens, pourrait s'ef- " fectuer cette année ou l'année prochaine. J'ai vu, il y " a très-peu de jours, Madame votre sœur, qui m'a paru " jouir d'une parfaite santé. Vous me ferez plaisir de " me donner tous les ans de vos nouvelles, et de me faire " savoir en quoi je pourrais vous être utile. Vous devez " être assuré que je m'y emploierai de mon mieux, étant " votre très-humble et très-obéissant serviteur. LA GALIS- " SONNIÈRE, Général du Canada."

Trois mois plus tard, Antoine Gabriel fut continué dans les fonctions d'Aide Major à Montréal, qu'il avait remplies avant son voyage en France. Voici le document qui en fait foi : " Le Marquis de la Jonquière, Commandant de " l'ordre royal et militaire de St. Louis, chef d'escadre " des armées navales, Gouverneur et Lieutenant Général, " etc. Il est ordonné au Sieur Benoist, Lieutenant d'In- " fanterie des troupes de cette colonie, de continuer ses " fonctions d'Aide Major des troupes de cette ville, étant " très-satisfait de son zèle et de son application au service " du Roy, jusqu'à nouvel ordre. A Montréal, le 4 Août " 1751. LA JONQUIÈRE." Cet ordre est le dernier que lui ait donné ce Gouverneur. Fatigué des plaintes qu'on avait portées contre lui à la Cour, M^r de la Jonquière avait demandé son rappel ; mais il mourut à Québec, le 17 Mai 1752, et fut enterré dans cette ville, à côté de MM.

de Frontenac et de Vaudrenil, les deux Gouverneurs les plus habiles et les plus aimés qu'ait eu le Canada, sous la domination française.

A la fin de cette même année 1751, Antoine Gabriel eut un troisième fils. Voici l'extrait de l'acte de son baptême, copié des registres de la paroisse de Villemarie :

“ Le sept du mois de Décembre, mil sept cent cinquante et un, je prêtre soussigné, ai baptisé Jean, né hier soir à sept heures, du légitime mariage de M^r Antoine Gabriel François Benoist, Ecuyer, Lieutenant des troupes, et de Madame Louise LeBer de Senneville, ses père et mère. Le parrain a été M^r Jean LeBer de Senneville, et la marraine Madame Catherine de Manthel de Noyan, lesquels ont signé, ainsi que le père. CHERIMBERT, P^{re} V^e. SOLLIVEL, P^{re} ”

M^r de la Jonquière étant mort l'année suivante, comme nous venons de le voir, M^r le Baron de Longueuil, le plus ancien officier de la colonie, prit les rênes de l'administration, en attendant l'arrivée du nouveau Gouverneur. Au mois de Mai, il envoya Antoine Gabriel au Lac des Deux Montagnes, pour remplir les fonctions de Commandant, ainsi que nous l'apprend le document suivant :

“ Charles, Baron de Longueuil, Chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, Gouverneur de Montréal, Commandant Général en Canada. Il est ordonné au Sieur Benoist, Lieutenant d'Infanterie, de partir incessamment de cette ville, pour se rendre au Lac des Deux Montagnes, dont nous lui avons donné le commandement, au lieu et place de M^r DeLorimier, Capitaine d'Infanterie, et de se conformer aux ordres et instructions donnés par M^r de la Galissonnière et par feu M^r de la Jonquière au dit Sieur DeLorimier sur le commandement du dit poste. Fait à Montréal, le 3 Juin 1752. (Signé) LE BARON DE LONGUEUIL.”

Ce déplacement ayant occasionné des frais inévitables, Antoine Gabriel en écrivit à l'Ingénieur en chef des Colonies, qui lui fit la réponse qu'on va lire : “ J'ai reçu,

“ Monsieur, la lettre que vous m’avez fait l’honneur de
“ m’écrire, le 17 d’Aoust. Je vois avec plaisir que les
“ représentations que j’ai faites à Mr de Varin, ont produit
“ l’effet de vous faire rembourser des frais occasionnés
“ par votre déplacement ; je lui en fais mes compliments.
“ Je n’ai point encore rendu compte à Mr le Général, de la
“ tournée que j’ai faite. Il me recommande de porter
“ mon attention sur tous les objets de service ; indépen-
“ damment de la nécessité d’établir des postes, il désire
“ que je m’occupe de les fortifier, pour les mettre à l’abri
“ d’un coup de main. Il sera question du choix des offi-
“ ciers qu’on devra y envoyer. Vous ne serez donc pas
“ oublié ; si je puis concourir à votre avancement, j’en
“ serai très-flatté. Je confirmerai aussi à la Cour, par un
“ témoignage fidèle, tout ce que vous avez fait par le
“ passé : j’ose en bien espérer. Mille assurances de res-
“ pects et de reconnaissance, s’il vous plaît, à Messieurs
“ vos Missionnaires. J’ai l’honneur d’être avec un très-
“ sincère attachement, Monsieur, votre très-humble, etc.
“ FRANQUE, Ingénieur en chef des Colonies. Québec, 8
“ 7bre 1752.”

Par cette lettre, on voit une fois de plus jusqu’à quel point Antoine Gabriel avait su conquérir l’estime et l’affection de ses supérieurs, qui tous se faisaient un bonheur de contribuer à son avancement. Avant de le voir élevé à de nouveaux grades, il nous faut le suivre dans de nouvelles campagnes.

Antoine Gabriel est nommé Commandant au fort de la Présentation. —

Lettres remarquables que lui adresse le Marquis Duquesne, nouveau Gouverneur. — Il passe du commandement du fort de la Présentation, à celui de la Presqu'île. — Commissions importantes dont il est chargé par le Marquis de Vaudreuil, pour les forts Duquesne et Niagara. — Il reçoit le brevet de Capitaine.

Le nouveau Gouverneur venait d'arriver. C'était le Marquis Duquesne de Memieville, parent du célèbre Amiral de ce nom, et très-distingué lui-même. Comprenant que la guerre était imminente, M^r de Menneville mit toute son application à discipliner les troupes et à former des milices. Ayant réussi, non sans peine, il envoya de forts détachements aux points les plus exposés. Tout d'abord on s'était imaginé que la guerre commencerait par la péninsule Acadienne, dont les Anglais cherchaient à s'emparer, afin d'isoler le Canada de la mer; mais on ne tarda pas à reconnaître qu'ils ne tenaient pas moins à s'établir dans la vallée de l'Ohio, afin d'enlever la Louisiane aux Français. C'est donc de ce côté qu'on accumula les principaux moyens de défense. Outre les forts déjà construits sur le lac Ontario et la rive droite du St. Laurent, on éleva ceux de la Presqu'île et de Machault, puis, bientôt après, celui qu'on appela du nom du Gouverneur: le fort Duquesne.

Ce dernier fort venait d'être achevé, lorsque M^r de Contrecoeur qui y commandait, apprit que le Colonel Washington s'avancait contre lui avec des forces considérables, et que déjà il avait franchi les monts Apalaches.

Sans perdre de temps il envoya M^r de Jumonville, avec une faible escorte, sommer le Commandant anglais d'évacuer le territoire français. M^r de Jumonville ayant été lâchement assassiné, au moment où il donnait lecture de ses dépêches, M. de Villiers, son frère, fut chargé de le venger. Il attaqua donc Washington, et le défit complètement. Le fort Nécessité où il s'était retranché, fut rasé. Cette affaire eut lieu au commencement de Juin 1753. Pendant ce temps, Antoine Gabriel faisait la campagne de la Belle Rivière, sous les ordres de M^r Marin, sous lequel il avait déjà servi les années précédentes. C'est du moins ce qui résulte des notes où sont consignés ses états de service.

L'année suivante, bien que la guerre ne fut pas encore déclarée, l'Angleterre, en vue de réparer l'échec subi sur les bords de l'Ohio, mais plus encore afin de s'emparer de cette vallée, donnait ordre à ses colonies de repousser la force par la force. En même temps, pour leur venir en aide, elle faisait partir de Kork, une flotte considérable sous les ordres du général Braddock, tandis qu'une autre, commandée par l'Amiral Boscawen, était chargée d'intercepter celle de l'Amiral français, Dubois de la Mothe. Encouragées par ce puissant renfort, les troupes du Massachusetts se jetèrent sur l'inoffensive Acadie, et après avoir mis tout à feu et à sang, changé en déserts ses champs fertiles, transportèrent dans leurs colonies ses malheureux habitants. Pendant que cet horrible forfait se commettait de sang froid et contre la foi jurée, Braddock, s'avancant contre le fort Duquesne, à la tête de 2,200 hommes, et ayant dans son état major Washington, qui brûlait du désir de laver l'affront reçu l'année précédente. M^r de Contrecoeur, qui commandait encore au fort Duquesne, de concert avec M^r de Beaujeu, chargé de le remplacer, marcha à sa rencontre, bien qu'il n'eût que 900 hommes à lui opposer. Le combat fut d'une violence extrême; plusieurs fois les Anglais revinrent à la charge, mais enfin ils furent obligés de plier devant la bravoure

française. Près de 800 hommes furent tués, Braddock lui-même fut mortellement blessé ; toute son artillerie, ses munitions, ses bagages et même ses papiers tombèrent aux mains des vainqueurs. Le principal honneur de cette mémorable journée revint à M^r de Beaujeu, qui se battit comme un lion. Malheureusement ce héros fut enseveli dans son triomphe. M^r de la Pérade, dont il a été parlé, fut aussi du nombre des morts. C'est à la suite de ce brillant fait d'armes, qu'Antoine Gabriel fut envoyé au fort de la Présentation. Voici l'ordre qu'il reçut du Gouverneur : " Le Marquis Duquesne, Chevalier, etc., Capitaine des vaisseaux de Sa Majesté, Gouverneur, etc. Il est ordonné au Sieur Benoist, Lieutenant des troupes de cette colonie, de prendre le commandement du fort de la Présentation, à la place du Sieur de Surville, qui n'y était que par intérim. Lui enjoignons de se conformer aux ordres et instructions que le Sieur de la Perrière aura laissés, et d'avoir une extrême attention à l'administration des vivres de son poste, ainsi qu'à la discipline de sa garnison, qu'on fera relever dans le courant de l'automne. Fait à Montréal, le 15 Avril 1754. (Signé) DUQUESNE, Général du Canada."

Cette commission était accompagnée de la lettre suivante, qui prouve jusqu'à quel point le nouveau Gouverneur tenait à ménager les forces d'un officier aussi distingué : " Montréal, 15 Avril 1755. J'ai bien jugé, Monsieur, de votre zèle pour le bien du service du Roy ; mais, en même temps, j'ai pensé que ce serait exposer votre santé délicate, que de vous envoyer en tournée, pour faire des découvertes. J'ai donc lieu de croire que vous y tiendrez la même bonne conduite que partout ailleurs où vous avez été employé, et qui vous a valu les suffrages de tout le monde. Vous connaissez mes dispositions en ce qui vous touche ; elles ne pourront qu'augmenter. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble, etc. DUQUESNE, Général du Canada."

Le quinze Juillet suivant, Antoine Gabriel recevait du

même Gouverneur une autre lettre, qui approuvait sa conduite, le rassurait contre les projets des Anglais, et lui expliquait la présence des Sauvages du Sault parmi les Cinq Nations: " Montréal, 15 Juillet 1754. Je reçois à l'instant, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait par-
" venir par le Sieur de Celoron. Je ne puis qu'approuver
" vos dispositions, qui tendent à votre sûreté et commo-
" dité. Il aurait été à souhaiter que celui qui a bâti le
" fort que vous commandez, eût pourvu à tout ce que vous
" faites: de cette manière, on eût concilié les dépenses
" avec l'épargne qui devient de plus en plus nécessaire
" dans cette colonie. Ce n'est pas que je croye l'Anglais
" disposé à entreprendre quelque chose de votre côté, car
" jusqu'à présent je ne vois que fanfaronnade de sa part;
" mais il vaut mieux prendre ses précautions que d'être
" pris au dépourvu. Ma conviction est que les fortes pro-
" visions de poudre, de balles qu'il fait passer à Choua-
" guen, n'ont d'autre but que de le protéger contre le
" retour de notre détachement. Pour cette raison, je ne
" crois pas qu'il soit nécessaire de vous envoyer d'autres
" soldats, d'autant plus qu'il m'en reste très-peu ici depuis
" le départ du Sieur Devassau, que j'ai envoyé en obser-
" vation au fort St. Frédéric, sans parler des autres troupes
" envoyées à Québec. Je crois sans peine que la députa-
" tion des Sauvages du Sault, a du provoquer la curiosité
" des vôtres. Je dois vous dire cependant que c'est de
" leur propre mouvement, qu'ils m'ont demandé d'aller
" signifier aux Cinq Nations, qu'ils ne pourraient rester
" neutres si l'Anglais allait attaquer leur père, et que leur
" détermination était de mourir auprès de lui. J'ai d'au-
" tant plus volontiers accédé à leur demande, que tous
" les chefs qui composent cette ambassade, sont reconnus
" pour nous être affidés, et que les Nipissingues et les
" Algonquins qui s'y sont joints, se sont engagés à me
" rapporter fidèlement tout ce qui sera dit et fait dans
" cette réunion. En attendant, croyez que je suis très-
" tranquille pour tout ce dont vous êtes chargé. Je vous

i approuvait sa
s Anglais, et lui
Sault parmi les
54. Je reçois à
n'avez fait par-
is qu'approuver
reté et commo-
ni qui a bâti le
out ce que vous
é les dépenses
plus nécessaire
croye l'Anglais
votre côté, car
de sa part;
ons que d'être
les fortes pro-
asser à Choua-
ger contre le
raison, je ne
voyer d'autres
peu ici depuis
oyé en obser-
autres troupes
ne la députa-
r la curiosité
que c'est de
mandé d'aller
raient rester
e, et que leur
i. J'ai d'au-
de, que tous
nt reconnus
ngues et les
gagés à me
et fait dans
je suis très-
é. Je vous



LOUIS BENOIST.
oncle du Chevalier Benoist



“ confirme tout ce que je vous ai dit plus d'une fois dans
“ mon cabinet, touchant la bonne opinion que j'ai de
“ vous. J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur,
“ votre très-humble, etc DUQUESNE, Général du Canada.”

Au printemps de l'année suivante, Antoine Gabriel reçut ordre de quitter le commandement du fort de la Présentation, pour prendre celui de la Belle Rivière, à la Presqu'île. Voici cet ordre, le dernier qu'il ait reçu du Marquis Duquesne, ce Gouverneur ayant demandé et obtenu de rentrer dans la marine : “ Le Marquis Duquesne
“ etc. Il est ordonné au Sieur Benoist, Lieutenant de
“ compagnie des troupes de cette colonie, de prendre le
“ commandement du détachement que le Sieur Cheva-
“ lier de Celoron conduit à la Présentation, pour se rendre
“ au fort Frontenac, où il s'embarquera sur les transports
“ du Roy, pour passer à Niagara, et de là à la Presqu'île,
“ où il commandera à la place du Sieur Douville, sous
“ les ordres du Commandant du fort Duquesne. Lui
“ enjoignons de se conformer à nos instructions pour ce
“ qu'il aura à faire, relativement aux opérations dont
“ nous le chargeons. Fait à Montréal, le 3 Mars 1755.
“ (Signé) DUQUESNE.”

Le Lieutenant Benoist occupait ce dernier poste lorsqu'il apprit de sa famille, qu'il avait laissée au Lac des Deux Montagnes, la naissance d'une nouvelle fille. Elle fut baptisée le 28 Juin 1755. Voici l'acte de son baptême, extrait des registres de la Mission : “ Le vingt huitième
“ Juin, mil sept cent cinquante-cinq, je soussigné ai baptisé Marianne, née le même jour, fille légitime de M^r
“ Antoine Gabriel Benoist, officier d'Infanterie, absent,
“ et de Dame Louise de Senneville, son épouse. Le parrain a été J. B. Reverchon, et la marraine Dame Marie
“ Louise de Senneville, grand'mère de l'enfant, laquelle
“ a signé avec moi. REVERCHON, P^{re} ”

Cependant un nouveau Gouverneur venait de succéder au Marquis Duquesne. C'était le Marquis de Vaudreuil, Gouverneur de la Louisiane, et troisième fils de l'ancien

Gouverneur de ce nom en Canada. Il fut reçu avec des démonstrations de joie d'autant plus vives de la part des Canadiens, qu'ils l'avaient demandé eux-mêmes à la Cour de France. De plus, les circonstances étaient on ne peut plus critiques. L'année précédente, huit compagnies de troupes, avec plusieurs officiers de génie, formant un effectif de 3000 hommes, envoyés au secours du Canada, étaient tombés au pouvoir des Anglais. D'autre part, les colonies anglaises plutôt surexcitées que découragées par la défaite de Braddock, avaient mis en campagne deux nouveaux corps de troupes, avec l'intention de s'emparer de Carillon, et de là de marcher sur Montréal. Déjà les Anglais avaient élevé le fort Edouard sur le lac St. Sacrement, et s'y étaient retranchés. Dès que ce mouvement fut connu à Montréal, le nouveau Gouverneur s'empessa d'envoyer à la rencontre de l'ennemi le Baron Dieskau récemment arrivé de France avec quatre bataillons d'Infanterie. Mais aussi téméraire que brave, le Général eut l'imprudence de diviser ses forces. S'étant avancé avec 1500 hommes seulement contre une place pourvue d'une forte artillerie et défendue par 2,200 hommes, il subit un échec signalé. Malgré des prodiges de valeur, les assiégeants, après une action de ~~plus de~~ cinq heures, furent obligés de se retirer, laissant sur place 800 morts, parmi lesquels M^r de St. Pierre, et plusieurs autres officiers distingués. Un pareil échec n'était pas de nature à relever le courage des Canadiens. Heureusement pour la Nouvelle France, les autres attaques des Anglais contre les forts Duquesne, St. Frédéric et Niagara n'avaient pas réussi. Les Français restaient toujours maîtres de toutes ces positions. L'hiver étant survenu, les troupes prirent leurs cantonnements, ne laissant dans ces places que quelques centaines d'hommes pour les garder.

Ce repos n'était que forcé. Dès les premiers jours du printemps de l'année 1756, on se prépara de part et d'autre pour une action plus décisive. Pendant que ces préparatifs se faisaient, Antoine Gabriel, toujours au fort de la

Belle Rivière, recevait du Gouverneur la lettre que voici :
" A Montréal, le 16 Mars 1756. J'ai reçu, Monsieur, la
" lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 31
" Janvier dernier, avec les états de consommation et de
" vivres qui restent dans votre poste. On travaille actuel-
" lement à compléter tout ce qui est nécessaire pour les
" postes de la Belle Rivière, tant en vivres qu'en mar-
" chandises. Ceux de chaque poste auront leur marque
" particulière, de façon qu'il ne restera dans votre poste,
" et ceux qui suivent, que ce qui devra y servir. Par cet
" arrangement, je pourrai être assuré que M^r Dumas rece-
" vra tout ce qui est destiné pour son poste. Vous avez
" bien fait de faire dresser des procès verbaux des pièces
" de vivres, dont le poids n'a pas été conforme aux états
" d'envoi. Vous aurez cette attention, toutes les fois que
" la chose l'exigera. Je suis bien aise que les casernes,
" écuries, poudrerie et la glacière soient finis, et que vous
" fassiez approprier les déserts. Vous recevrez ma lettre
" par un canonier, que j'ai destiné pour le fort Duquesne.
" Il est chargé d'une quantité de boulets, et de plusieurs
" autres choses pour ce fort. Il aura aussi la conduite
" des vivres et effets que j'y fais passer par la même occa-
" sion. Vous pouvez juger, Monsieur, mieux que per-
" sonne, combien il est essentiel que le tout parvienne
" promptement à M^r Dumas. Ainsi, je vous prie d'accé-
" lérer le passage du dit canonier, et des vivres et effets,
" d'autant plus qu'il est chargé de tout ce qui est néces-
" saire à M^r DuVerger, pour mettre ses bateaux en état,
" et il est d'une très-grande conséquence qu'ils le soient
" incessamment, parce que je ferai partir, dans peu, un
" détachement de 300 hommes, et le plus de vivres et
" effets qu'il sera possible, pour la Belle Rivière.
" Je ferai suivre ce premier envoi de tout ce qui pourra
" être nécessaire pour compléter les besoins du fort
" Duquesne, afin qu'il ne soit plus exposé à manquer,
" comme il fut au moment de l'être, l'année dernière. Je
" sais que vous êtes actif, mais il faut que tous les Com-



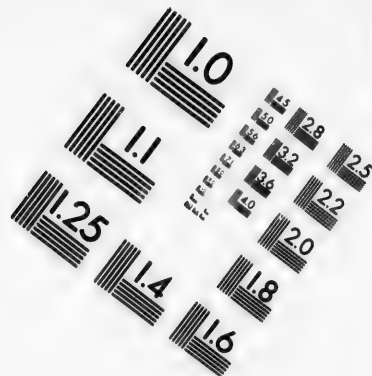
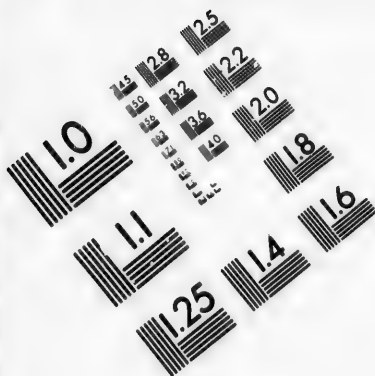
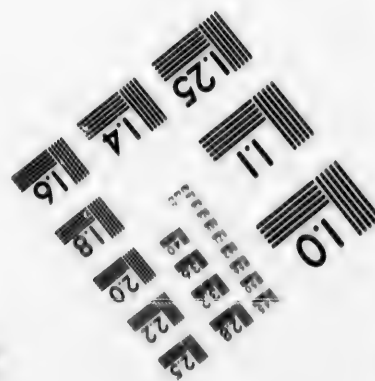
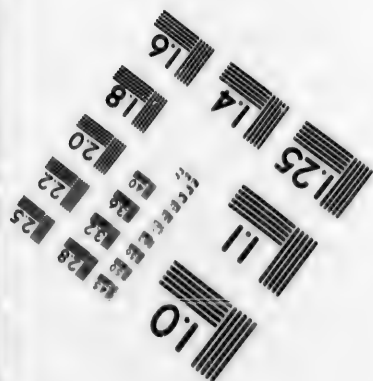
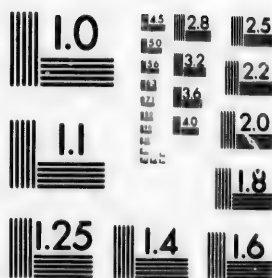


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4303

0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99

“ mandants des postes, le soient également. Vous me
“ ferez donc le plaisir de leur écrire, afin qu'ils fassent
“ toute la diligence que les circonstances présentes exi-
“ gent. Je ne doute pas que, lorsque ma lettre vous
“ parviendra, vous n'ayez reçu des vivres du Détroit, et
“ que vous n'ayez pris vos arrangements, pour les faire
“ parvenir au fort Duquesne, conformément à ma der-
“ nière lettre. M^r Dumas ne pourra qu'en avoir besoin à
“ l'arrivée des Nations et des Français de St. Joseph, des
“ Miamis et des Yvas, qui doivent s'y rendre par le por-
“ tage de la Demoiselle. J'espère que les milices du
“ Détroit arriveront à peu près dans le même temps à la
“ Presqu'île. Vous les ferez partir tout de suite pour le
“ fort Duquesne. Si les ordres que j'ai donnés dans les
“ pays d'en haut, ont été exécutés ponctuellement, les
“ Nations et les Français de tous les postes arriveront de
“ bon printemps à la Presqu'île ; vous les ferez passer au
“ fort Duquesne. Cependant si M^r Dumas vous fixait le
“ nombre de Sauvages, dont il aura besoin, vous tiendrez
“ l'excédent à ma disposition, et je pourrai les faire ves-
“ cendre à Niagara, où je pourrai les occuper utilement.
“ Je suis persuadé que les efforts que fera l'ennemi ce
“ printemps, ne différeront pas de ceux de l'année der-
“ nière. J'ai des forces considérables sur pied, pour être
“ en état d'opposer de tous côtés la plus vive résistance.
“ Comme Niagara est menacé, et que, suivant les avis que
“ j'ai, les ennemis doivent employer des forces consi-
“ dérables pour le réduire, je vous prie de ne pas perdre
“ un instant, pour y faire passer les affûts et trains de
“ campagne, que M^r Dumas doit vous avoir envoyés. Je
“ ne doute pas que vous n'ayez actuellement fait partir
“ l'artillerie que M^r DuVerger vous avait envoyée.
“ Je suis bien fâché, Monsieur, de ne pouvoir me dis-
“ penser de vous laisser à la Presqu'île. S'il m'eût été
“ possible de pouvoir vous donner un successeur, je l'au-
“ rais fait ; mais votre poste est d'un détail infini, et tout
“ autre que vous ne pourrait s'en acquitter. Ainsi, je vous

"prie de continuer à faire de votre mieux : vous servez
"le pays aussi utilement, que si vous étiez sur le champ
"de bataille. Je m'occuperai de votre avancement, et
"vous pouvez être assuré que je saisirai toutes les occa-
"sions, pour faire valoir votre zèle et vos services. J'ai
"eu l'honneur de voir, il y a quelques jours, Madame
"Benoist et Madame de Senneville : elles sont en bonne
"santé. Je suis très sincèrement, Monsieur, votre très
humble, etc. VAUDREUIL."

Par cette longue lettre, on voit que M^r Dumas avait remplacé M^r de Contrecoeur au fort Duquesne, et que le Gouverneur, qui comprenait toute l'importance de cette place, ne négligeait rien pour la fortifier, ainsi que celle de Niagara. Ce n'était pas sans raison. Levant enfin le masque, l'Angleterre venait de déclarer la guerre à la France. De puissants renforts avaient été envoyés à ses colonies, ainsi que des subsides, pour les aider à armer leurs milices. Unies aux nouveaux régiments, ces milices s'élevaient à près de 25,000 hommes. Pour tenir tête à des forces si imposantes, le gouvernement français se décida à faire de nouveaux sacrifices. Plusieurs bataillons, avec des vivres, qui commençaient à manquer, furent expédiés en toute hâte. C'est alors qu'arriva, avec le Chevalier de Lévis, depuis Maréchal de France, M^r de Bourlamarque, M^r de Bouquainville, etc., ce Général célèbre, dont le nom restera à jamais lié à l'histoire du pays. D'une haute naissance, d'une bravoure à toute épreuve, le Marquis de Montcalm eût sauvé le Canada, s'il ne fût entré dans les desseins de la Providence de le laisser passer sous une domination étrangère, pour le soustraire aux horreurs de la révolution française. Originaire du Rouergue, le Général Montcalm était né en 1712, au château de Condiac, près de Nîmes, et appartenait à cette famille qui avait donné à la France le fameux Gozon, Grand Maître de Malte. Il avait servi avec distinction en Italie et en Allemagne ; il s'était surtout signalé à la bataille de Plaisance, n'étant encore que Colonel, et avait pris part au

combat meurtrier de l'Assiette, où il avait reçu deux blessures. Il s'était également couvert de gloire dans la retraite de Prague, à la suite du Maréchal de Belle-Isle. Elevé au grade de Brigadier en 1747, il fut fait Maréchal de Camp en 1753. C'est en cette qualité qu'il fut envoyé par le Roi en Canada, où il devait remplacer le Général Dieskau. Il arriva à Québec au mois de Mai. L'illustre guerrier préluda à cette longue série de hauts faits d'armes qui devaient le rendre à jamais cher à la nation, par un coup de maître. Dans le but de pénétrer en Canada par les lacs Ontario et Champlain, les Anglais venaient d'ajouter au fort Edouard celui d'Oswégo. Bâti sur la rive droite du lac Ontario, le fort d'Oswégo avait un double avantage pour les Anglais. D'une part, il devait protéger leur commerce sur les bords de l'Hudson ; de l'autre, tout en menaçant les tribus iroquoises, il leur permettait d'intercepter les communications des Français entre le haut et le bas Canada, et de se rendre maîtres du lac, ainsi que du fort de Frontenac. Il était donc à propos de s'emparer de cette position. Après plusieurs escarmouches, habilement conduites par M^r de Léry et M^r de Villiers, le nouveau Général se porta de sa personne contre l'ennemi. Il parut tout à coup devant la place, à la tête de 3,100 hommes, dont 1250 réguliers, 1500 Canadiens et 250 Sauvages, au moment où on le croyait encore à Corillon. Rien ne put tenir contre la valeur française. Les trois forts d'Oswégo furent successivement emportés ; la garnison, forte de 1,700 hommes, fut contrainte de poser les armes, avant que le Général Webb, avec ses 2,000 hommes, eût pu venir à son secours. Une immense quantité de munitions de guerre et de vivres, 5 drapeaux et la caisse militaire, furent le gain de cette victoire, où se couvrirent de gloire M^r de Bourlamarque et M^r de Rigaud de Vaudreuil, frère du Gouverneur. Après avoir fait raser la place, en présence des Iroquois, le Général revint à Montréal avec ses troupes victorieuses. Les drapeaux pris à l'ennemi furent suspen-

deux
ans la
-Isle.
échal
voyé
néral
ustre
rmes
ar un
a par
t d'a-
rive
uble
éger
tout
était
re le
lac,
opos
scar-
F de
entre
tête
ns et
C
i...
; la
oser
0,000
ense
dra-
vic:
rque
eur.
Iro-
vic-
pen-

us, comme des trophées, dans les Eglises de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières. Cette glorieuse entreprise eut lieu au mois d'Août, et ôta aux Anglais toute envie de faire de nouvelles tentatives.

Pendant que Français et Canadiens ajoutaient une nouvelle page à l'histoire de leurs triomphes, Antoine Gabriel recevait la récompense de ses services. Il était promu au grade de Capitaine. Voici ce brevet, écrit sur parchemin, et signé de la main du Roi : " Louis, par la
" grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à notre
" cher et bien aimé le Sieur Benoist, salut. Ayant aug-
" menté le nombre des compagnies détachées de la marine,
" entretenues en notre colonie du Canada, nous avons
" cru ne pouvoir faire un meilleur choix que de vous,
" pour commander une des nouvelles compagnies, que
" nous y avons établies, vu les preuves que vous nous
" avez données de votre vigilance, bonne conduite, expé-
" rience au fait de la guerre, fidélité et affection à notre
" service. A ces causes, nous vous avons commis, ordon-
" né et établi, et par ces présentes signées de notre main,
" mettons, ordonnons et établissons Capitaine d'une
" des dites nouvelles compagnies, que vous entretiendrez
" au nombre de cinquante hommes, les officiers non com-
" pris, et que vous commanderez, conduirez et exploiterez
" sous notre autorité et celle du Gouverneur, notre Lieu-
" tenant Général en la Nouvelle France, ainsi qu'il vous
" sera par nous, ou lui, commandé et ordonné pour notre
" service. Et nous ferons payer, ensemble les officiers
" et soldats de la dite compagnie, des appointements qui
" vous seront et à eux dus, suivant les montres et revues
" qui en seront faites, tant que la dite compagnie sera
" sur pied pour notre service, tenant la main à ce qu'elle
" vive en si bon ordre et police, que nous n'en puissions
" recevoir de plaintes. De ce faire, vous donnons pou-
" voir, commission, autorité et mandement spécial. Man-
" dons au dit Gouverneur, notre Lieutenant Général en
" la Nouvelle France, de vous faire obéir et reconnaître

“ en la dite qualité de tous ceux et ainsi qu'il appertien-
“ dra, car tel est notre bon plaisir. Donné à Versailles,
“ le premier jour du mois de Mai, l'an de grâce mil sept
“ cent cinquante sept, et de notre règne la quarante deux-
“ ième. (Signé) Louis. Par le Roy. P. REMORON.”

Devenu Capitaine, Antoine Gabriel ne vit dans cette nouvelle distinction qu'un motif de plus de se dévouer au bien du pays et au service du Roi.

ertien-
sailles,
il sept
deux-

cette
vouer



MADAME DE MOUTIN

soeur du Chevalier Benoist

Le Capitaine Benoist est chargé de prêter main forte à M. Rigaud de Vaudreuil pour l'attaque du fort George.—Il conduit l'armée du Général Montcalm, avant la bataille de Carillon, et continue la campagne en qualité d'Aide Major.—Enregistrement de ses lettres de noblesse.—Il est nommé Commandant au fort de Frontenac.—Nouvelles commissions dont le charge le Gouverneur.—Dernière campagne à Chouéguen; il est blessé à l'attaque des retranchements, et demeure quinze mois arrêté de ses blessures.

Antoine Gabriel n'avait pas encore reçu le brevet qui le nommait Capitaine, lorsqu'à son retour à Montréal, au printemps de 1757, il fut chargé par le Gouverneur d'accélérer le mouvement des troupes envoyées pour attaquer le fort George. Ce fort venait d'être élevé par les Anglais à l'extrémité du lac St. Sacrement, et il était urgent de s'en emparer, avant que ses ouvrages ne fussent achevés. Cette mission fut confiée à M^r Rigaud de Vaudreuil, frère du Gouverneur. Il avait avec lui 1,500 hommes, dont 800 Canadiens, 400 réguliers et 300 Sauvages. Déjà Antoine Gabriel était arrivé au fort St. Jean, attendant les ordres du Gouverneur. Le 16 Février, il en reçut la lettre suivante : " J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite. Je suis très satisfait de votre empressement à " vous rendre au fort St. Jean, suivant mes instructions. " Votre présence y est très nécessaire pour former les " compagnies et accélérer toute chose. Les troupes de " la colonie et les Canadiens arriveront à St. Jean le 19 " de ce mois, et les troupes de terre le 20. Je compte " que les Nations sauvages de St. François, du Sault et

“ du Lac, s’y rendront en même temps, ainsi que moi
“ frère de Rigaud, qui ne sera pas peu flatté de vous voir
“ et de faire la campagne avec vous. Je souhaite que
“ votre santé vous permette ce voyage, et je vous assure
“ que je serais bien fâché de vous en priver. J’ai commu-
“ niqué votre lettre à M^r Varin, qui m’a assuré que tout
“ ce que vous demandiez, était parti. Le détachement
“ sera assez bien muni avec une demi livre de poudre
“ et une livre de balles par tête, pour se rendre à Caril-
“ lon. Vous ne devez pas douter que mon frère ne vous
“ procure tout l’agrément et toutes les facilités qui dé-
“ pendront de lui pendant le voyage. Il compte fort sur
“ vous à tous égards. J’espère que le détachement pourra
“ partir le 21 de ce mois. C’est essentiel, et vous sentez
“ vous même combien la saison nous presse. Je suis
“ bien assuré que vos rôles sont dans le meilleur état. Il
“ y a 16 hommes de Vertu et Liesse, que j’ai exemptés.
“ Comme vous avez plusieurs personnes qui marchent de
“ bonne volonté, vous pourrez facilement les remplacer.
“ Je suis avec les sentiments les plus sincères, Monsieur,
“ votre, etc. VAUDREUIL.” S’étant approché de la place,
et reconnaissant qu’il était impossible de s’en emparer
par un coup de main, M^r de Rigaud se borna à incendier
les ouvrages extérieurs, les moulins, les magasins et plus
de trois cent cinquante bateaux; il revint ensuite à
Montréal.

L’entreprise n’était qu’ajournée. Comprenant que, pour
réduire ce fort, devenu célèbre sous le nom de fort Wil-
liam Henry, et à l’occasion duquel on a fait tant de bruit
en ces derniers temps, il fallait plus de moyens que n’en
avait M^r Rigaud de Vaudreuil. Au mois de Juillet suivant,
le Gouverneur mit sur pied 3,000 réguliers, 3,000 Cana-
diens, plus de 1,500 Sauvages, en tout près de 7,600
hommes. Le Général Montcalm reçut le commandement
de cette armée, une des plus nombreuses qu’eût vu le
Canada. Avec un tel chef et de telles troupes, le succès
ne pouvait plus être douteux. Le 2 Août, le Général

parut devant la place. Elle était défendue par 2,700 hommes, et pouvait être secourue à tout instant par 4,000 hommes de troupes, sous les ordres de Webb. L'attaque commença le 4 au matin, et le 9 au soir, la garnison, ayant perdu tout espoir de pouvoir résister plus longtemps, demanda à capituler. On lui accorda les honneurs de la guerre, et le fort fut rasé, comme l'avait été celui d'Oswégo. Cette conquête, qui ne coûta aux Français qu'une centaine d'hommes, leur procura des vivres en abondance et une quantité prodigieuse de munitions de guerre. Les Sauvages qui comptaient sur le pillage, s'en voyant frustrés, dépouillèrent une partie des prisonniers, sans que les Français pussent les en empêcher. C'est donc bien à tort que le vaincu de Jackson s'est servi de ces faits pour flétrir la mémoire de Montcalm. Après cette campagne, l'armée rentra dans ses lignes. C'était le temps de la moisson, et les Canadiens avaient hâte de retourner dans leurs familles.

La récolte ayant manqué, l'hiver fut des plus pénibles. Pour ne pas être pris par la famine, le gouvernement se vit obligé de mettre les milices à la ration, sans excepter la population elle-même. C'est dans ces tristes circonstances qu'arriva le printemps de 1758. Pendant que les habitants étaient occupés à semer le peu de blé qu'ils avaient pu dérober à la faim, les troupes allaient reprendre leurs positions à la frontière. Il n'y avait pas de temps à perdre. Décidée à tenter un grand coup cette année-là, l'Angleterre avait mis sur pied des forces considérables. Plusieurs points devaient être attaqués à la fois. C'est par Louisbourg que commença la lutte. Le 2 Juin, l'Amiral Boscawen, à la tête d'une escadre formidable, se présenta devant la place. M^r de Drucourt, qui y commandait, n'avait à sa disposition que 2,000 hommes de troupes régulières, et 600 hommes de milice. C'était bien peu pour s'opposer à une armée dont le chiffre s'élevait à près de 30,000 hommes, et qui avait pour la conduire des généraux tels que Wolfe et Amherst. Mais

convaincu que le seul moyen de retarder la marche de l'ennemi et de l'empêcher d'opérer sa jonction avec les autres milices chargées d'envahir le Canada, était de le retenir le plus longtemps possible aux pieds de Louisbourg, il se résolut à faire une vigoureuse résistance. C'est alors que se couvrit d'une gloire impérissable, cette femme dont le nom vit encore dans le cœur des Canadiens. Constamment sur les remparts, les armes à la main, Madame de Drucourt animait tout par sa présence et par son exemple. Enfin les murailles s'écroutant de toutes parts, il fallut se rendre. Le siège avait duré deux mois. La chute de Louisbourg entraîna une seconde fois la perte du Cap Breton et celle de l'Ile St. Jean.

Pendant que les Français faisaient cette perte immense, ils avaient à repousser l'ennemi sur un point plus rapproché. Parti d'Albany à la tête de 7,000 réguliers et de 9,000 hommes de milice, le Général Abercromby s'avancait à grandes journées vers Carillon. Déjà il avait traversé le lac George. Aussitôt le Général Montcalm est dépêché pour aller le combattre. Le 30 Juin, il arriva à Carillon, où déjà trois mille hommes avaient été rassemblés. Trouvant ce nombre insuffisant pour repousser une armée quatre fois plus considérable, en homme prudent il demanda du renfort au Gouverneur, qui se hâta de lui envoyer, sous les ordres du Chevalier de Lévis, 1,600 hommes de milice, 400 réguliers, et un certain nombre de Sauvages. Le Capitaine Benoist eut l'insigne honneur, le plus grand de sa vie militaire, de faire défiler cette armée, et de servir d'Aide Major au futur vainqueur de Carillon. Voici l'ordre qu'il reçut du Gouverneur :
" Pierre Rigaud de Vaudreuil, Commandeur de l'ordre royal et militaire de St. Louis, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la Nouvelle France, terre et pays de la Louisiane. Nous ordonnons à Mr Benoist, Capitaine d'une compagnie de troupes détachées de la marine, de partir incessamment de cette ville, pour se rendre au fort St. Jean, en haut. Il fera

“ embarquer les troupes de la marine, pour se rendre à
 “ Carillon, et se conformera exactement à l'ordre que
 “ nous avons déjà donné à ce sujet à M^r de Sacquepée,
 “ Commandant au fort St. Jean, c'est à dire qu'il fera
 “ défilér l'armée, en ayant soin de faire embarquer vingt
 “ hommes dans chacun des petits bateaux où il y aura
 “ un officier, et vingt cinq hommes dans ceux où il n'y
 “ aura point d'officier ; trente hommes dans les grands
 “ bateaux où il y aura un officier, et trente cinq hommes
 “ dans ceux où il n'y aura point d'officier. Il ne fera
 “ délivrer aux dites troupes que pour six jours de vivres
 “ en partant de St. Jean, et servira le reste de la campa-
 “ gne en qualité d'Ayde Major dans les dites troupes.
 “ Fait à Montréal, le 5 Juillet 1758. VAUDREUIL.”

Tout le monde connaît l'issue de cette mémorable cam-
 pagne, qui rappelle la journée de Crécy. Seize mille
 soldats d'élite, commandés par des chefs habiles, vin-
 rent se briser contre une faible armée, protégée par
 de plus faibles remparts encore. Six fois ils revin-
 rent à la charge, et six fois ils furent repoussés avec
 des pertes énormes. Furieux d'une pareille résistance,
 et décimés de toutes parts par un feu qui les abattait
 comme des gerbes de blé sous la faux du moissonneur,
 ils reculent pour s'élancer de nouveau en colonnes serrées.
 C'est en vain : la victoire reste aux Français. Le combat
 avait duré cinq heures. Jamais le Canada n'avait vu
 plus beau fait d'armes. S'il ne l'empêcha pas de tomber
 aux mains de ses ennemis, du moins il en retarda le
 moment. Prévoyant que l'action serait chaude, et crai-
 gnant d'y perdre la vie, le Capitaine Benoist, avant son
 départ de Montréal, avait pris la précaution de faire recon-
 naître ses titres de noblesse, afin de les laisser à ses
 enfants. Ayant donc produit ses lettres de relief, il y fit
 apposer le sceau des notaires royaux, ainsi que nous le
 voyons par les lignes qui suivent : “ Nous Jacques Joseph
 “ Guiton Monrepos, Conseiller du Roy, Lieutenant génér-
 “ ral civil et criminel de la juridiction royale de Mont-

“réal en la Nouvelle France, certifions à tous à qui il
“appartiendra que deBleury et Panet, qui ont signé par
“collation les lettres de relief de dérogeance, en enre-
“gistrement d'icelles, au bas enthérimement des dites
“lettres, et signification d'icelui ensuite, le tout ci-devant
“et d'autres parts transcrit, sont notaires royaux de cette
“ville et juridiction, que foi doit être ajoutée à leur
“signature en jugement et dehors, et que le papier tim-
“bré et contrôlé n'est point en usage en cette colonie.
“En témoignage de quoi nous avons signé ces présentes,
“à icelles fait apposer le scel de cette juridiction, et
“contresigner par notre greffier. A Montréal, en notre
“hôtel, le vingt Juin mil sept cent cinquante huit. GURRON
“MONREPOS.” Ces mesures étaient inutiles. Le Capitaine
Benoist resta sain et sauf, et continua la campagne en
qualité d'Aide Major.

La victoire de Carillon où s'immortalisèrent, avec leur
Général en chef, MM. de Lévis, de Bougainville, de
Bourlamarque, de St. Ours, de Gaspé, etc., devait clore la
campagne pour cette année. Mais ayant appris que les
forts dont ils tenaient surtout à se rendre maîtres, étaient
dégarnis de troupes, les Anglais revinrent sur leurs pas.
Sur l'ordre d'Abercromby, Bradstreet vint attaquer Fron-
tenac à l'improviste. M^r de Noyan, qui commandait ce
fort, n'avait que 70 hommes à lui opposer. Après une
énergique résistance, et voyant que les 1500 hommes
de milice que lui envoyait le Gouverneur, sous les ordres
de M^r Duplessis, n'arrivaient pas, il fut obligé de se ren-
dre. Quelques semaines plus tard, le fort Duquesne eut
le même sort. Le major Grant était venu pour le sur-
prendre ; mais ayant été taillé en pièces par M^r de Lignerys
qui y commandait à la place de M^r Dumas, le Général
Forbes accourut avec toute son armée, pour en finir d'un
seul coup. Devant des forces si imposantes, et n'ayant
aucun espoir d'être secouru, M^r de Lignerys fit sauter le
fort et se retira avec sa garnison, ne laissant au Général
anglais qu'un monceau de ruines.

La perte de ces deux positions importantes causa au pays une douleur sensible. Comprenant qu'il fallait à tout prix les rétablir, pour fermer la route du Canada à l'ennemi, le Gouverneur chargea M^r de Pontlevoy de relever les murs de Frontenac. En même temps il donnait ordre au Capitaine Benoist d'aller en prendre le commandement, à la place de M. Duplessis. Voici cet ordre : " Pierre Rigaud de Vandreuil, etc. Nous ordonnons à Monsieur Benoist, Capitaine d'une compagnie des troupes détachées de la marine, de prendre le commandement du poste de Frontenac, lorsque M^r Duplessis jugera à propos de descendre à Montréal. Lui recommandons expressément de ne rien d'arranger à l'ordre qui a été envoyé pour le va et vient de Niagara, quelque peu de monde qu'il lui reste, devant lui en envoyer successivement. M^r Benoist peut compter sur 600 hommes environ, tant soldats miliciens qu'ouvriers ; il aura donc attention de faire préparer des baraques ou bâtiments pour cette quantité.

" Nous fixons expressément le lieu de l'établissement, soit à Frontenac, soit à la Pointe de Montréal, ou à quelque autre lieu à sa proximité : M^r de Pontlevoy doit en avoir fixé la position, en conséquence de nos ordres. Nous prevenons M^r Benoist que le Sieur Cressey part avec un certain nombre de charpentiers, qui doivent être uniquement employés à la construction des deux bâtiments projetés, ainsi que les matelots que va conduire le Sieur Laforce. Comme cette construction exigera beaucoup de monde, pour pouvoir être fini avant la navigation du printemps prochain, M^r Benoist fera donner tous les secours qui lui seront demandés par le Sieur Cressey, et ne détournera en rien les ouvriers, si ce n'est dans le cas qu'il eût connaissance de l'ennemi ; alors ils seront tous regardés comme miliciens et il pourra les employer comme tels.

" Nous prevenons aussi Monsieur Benoist qu'étant nécessaire qu'il lui reste des bateaux pour ses mouve-

“ ments, il pourra garder les six que mène le Sieur
“ Cressey, et les vingt qui doivent partir le 8, de la Chine.
“ Il pourra également faire usage des conducteurs de ces
“ vingt bateaux, jusqu'au temps où il formera sa garni-
“ son. Nous prévenons Mr. Benoist que notre intention
“ est qu'il n'hiverne pas un seul devant et derrière, tant
“ du gouvernement de Montréal que de celui des Trois
“ Rivières. Nous désirons également qu'outre les ou-
“ vriers, dont il aura besoin, il garde de préférence les
“ miliciens du gouvernement de Québec, et le plus de
“ soldats qu'il sera possible. Si les circonstances le per-
“ mettent, j'en ferai passer à l'arrière saison.
“ Le Sieur Dalbergaty m'ayant demandé à passer l'hiver
“ à Frontenac, sera un des officiers de votre garnison ;
“ j'enverrai incessamment la liste des autres. Malgré sa
“ destination, il faudra qu'il fasse le second voyage avec
“ les soixante bateaux de Mr. d'Hugues. On fera charger
“ sur ces bateaux 800 quarts de farine, 156 de bled d'inde,
“ 15 milliers de fer, 60 quarts de bray, et des remèdes
“ destinés pour les postes. Mr. Benoist a dû être prévenu
“ par Mr. Duplessis, que les trente deux bateaux chargés
“ en petites pièces, doivent servir à faire la charge des
“ canots d'écorce du Sieur Montigny et du Sieur Porlier,
“ pour leur second voyage. Comme ces canots revien-
“ dront, avec chacun sept hommes de Niagara, on pourra
“ les faire repartir avec cinq, ce qui fera cent trente six
“ hommes, qui serviront en attendant que la garnison
“ soit réglée.
“ Nous avons donné ordre à Mr. Douville d'engager les
“ Mississagués à aller à Frontenac. Mr. Benoist fera de
“ son côté son possible, pour les y attirer ; et lorsqu'il
“ jugera nécessaire, il les emploiera à faire des décou-
“ vertes. Supposé qu'il vienne à Frontenac des Sauvages
“ des Cinq Nations iroquoises, Mr. Benoist les recevra avec
“ bonté, sans néanmoins s'y trop fier : il nous rendra
“ compte de ce qu'ils lui auront appris.
“ Nous ne doutons pas qu'en conséquence de nos ordres,

e le Sieur
e la Chine.
ours de ces
sa garni-
intention
rière, tant
des Trois
e les ou-
rence les
e plus de
es le per-

er l'hiver
arnison ;
falgré sa
age avec
charger
d d'inde,
remèdes
prévenu
chargés
urge des
Porlier,
revien-
pourra
nte six
arnison

ger les
era de
rsqu'il
décou-
vages
a avec
endra

rdres,



Portrait of a woman, likely a historical figure, wearing a dark, high-collared garment.

“
“
“
“
“
“
“
“
“
“
“

ja
un
on
la
co
su
me
en
as
to
fa
Re
qu
dé
en
ho
me
ta
co
lu
se
ré
qu
po
qu

“ on n'ait déjà commencé à faire faucher des foins ; il en
“ faudra au moins pour vingt chevaux, que nous faisons
“ partir, et pour lesquels nous enverrons aussi de l'avoine
“ à Frontenac. Au surplus, M^r Benoist tiendra la main
“ à ce que les troupes et les Canadiens vivent en bonne
“ intelligence, et il prendra toutes les précautions possi-
“ bles pour éviter d'être surpris en quelque temps que ce
“ soit. Et dans tous les autres cas, que nous ne pouvons
“ prévoir, nous nous en rapportons à la sagesse, prudence,
“ expérience et au zèle de M^r Benoist. Fait à Montréal,
“ le 7 8^{bre} 1758. (Signé) VAUDREUIL.”

Cependant l'année 1759 venait de s'ouvrir, année à jamais funeste, qui devait changer les destinées de tout un peuple. De quelque côté que l'on portât ses regards on n'apercevait partout que des sujets de tristesse, avec la perspective d'un avenir plus sombre encore. La famine continuait à désoler le pays ; les malversations se poursuivaient sur une vaste échelle ; la mésintelligence, au moment où l'union était si nécessaire, se mettait de plus en plus parmi les chefs. Enfin, comme si ce n'était pas assez de tant de maux pour jeter la consternation dans tous les esprits, la France abdiquant son glorieux passé, faisait signifier au Canada, objet des affections du grand Roi, à cette colonie, le plus riche joyau de sa couronne, qu'il eût à se suffire à lui-même. Par contre, l'Angleterre déterminée à s'emparer du Canada comme elle s'était emparée de l'Acadie, venait de mettre sur pied 30,000 hommes de troupes, divisés en trois corps d'armée, en même temps qu'elle envoyait une flotte nombreuse, portant 18,000 matelots et soldats de marine. En des circonstances si critiques, le Canada ne désespéra pas de lui-même. Résolus à vaincre, ou à périr avec honneur, ses habitants se préparèrent à faire la plus énergique résistance. On commença par se compter. On ne trouva que 15,000 hommes, de l'âge de 16 à 60 ans, en état de porter les armes. C'est avec cette poignée de braves, que devaient se mesurer des forces trois fois plus consi-

dérables. Le sort du Canada devait se décider sous les murs de Québec; les milices s'y rendirent en toute hâte. En même temps on achemina des troupes sur tous les points qui tenaient encore, afin de barrer le passage à l'ennemi. Sachant, à n'en plus douter, que les Anglais ne voulaient rien entreprendre, sans s'être assurés auparavant de l'alliance des Sauvages, et intimement convaincu que du parti que prendraient ces derniers, dépendrait beaucoup l'issue de la guerre, le Gouverneur chargea le Capitaine Benoist de la mission délicate de sonder leurs intentions et de les retenir dans la fidélité jurée aux Français. Voici sa lettre, la dernière que M^r de Vaudreuil lui ait écrite: " Montréal, 24 Avril 1759. Je réponds, " Monsieur, aux lettres que vous m'avez fait l'honneur " de m'écrire. Je ne puis que vous réitérer que je suis " très satisfait de tout ce que vous avez fait relativement " au commandement que je vous ai confié. Je ne le suis " pas moins du zèle et de l'application que vous avez " montrés pendant le séjour de M^r Pouchot, de l'union et " de la bonne intelligence qui règnent entre vous et M^r " l'abbé Piquet.

" J'ai été exactement instruit par vous, par M^r l'abbé " Piquet et M^r Pouchot, de l'aventure de M^r de Villejoin.

" J'espère qu'elle n'aura aucune mauvaise suite et qu'il " se sera bien tiré de cette intrigue: il me tarde d'ap " prendre son retour.

" Cependant les Iroquois du Sault, qui sont revenus " de la Présentation, m'ont fait voir un collier de 12 à " 1500 grains, en porcelaine, que vos Sauvages, qui ont " laissé M^r de Villejoin, leur ont donné de la part des " Cinq Nations, collier qui leur avait été remis par ceux " qu'ils ont rencontrés, et qui leur ont dit que ce collier " devait passer dans tous les villages secrètement, afin " d'engager les Nations à se retirer, lorsque les Anglais " arriveront, de peur qu'elles ne reçoivent les mêmes " coups que l'Anglais portera aux Français; qu'à cette " condition, ils pourraient aller chez les Anglais où ils

“ trouveront des vivres et tous leurs besoins. Les Iroquois
 “ du Sault se disposent à partir incessamment. Ils doi-
 “ vent répondre à ce collier, en ces termes : “ mes frères,
 “ vous savez que nous sommes baptisés de la même eau
 “ que notre père ; il ne nous est donc pas possible de nous
 “ séparer de lui : de tout temps, nous nous sommes
 “ déclarés pour le soutenir. Nous sommes fermes dans
 “ ces sentiments, et ne restât-il qu'un seul de nos guer-
 “ riers, il se sacrifiera pour notre père Ononthio.”

“ Vous êtes à même, Monsieur, de connaître les Sau-
 “ vages qui se sont chargés d'une semblable parole.
 “ Témoignez leur le mécontentement que j'en éprouve,
 “ et ne négligez rien pour les sonder et connaître leurs
 “ vraies dispositions. Efforcez-vous de les faire rentrer
 “ dans les bons sentiments que nous sommes en droit
 “ d'attendre de leur part. Les gens du Sault leur parle-
 “ ront avec fermeté. Je me flatte que tout ce qu'ils leur
 “ diront, leur fera impression et ranimera leur courage
 “ qui semble s'éteindre. J'écris à ce sujet à M^r l'abbé
 “ Piquet. Vous déterminerez ensemble ce qu'il convient
 “ que vous disiez à ces Sauvages.

“ Il est bien à souhaiter que nous sachions le résultat
 “ du grand Conseil qui doit s'être tenu au grand feu
 “ allumé par les Anglais au fort Bull. Nous en aurons
 “ vraisemblablement connaissance, ou par vos mesures,
 “ ou par celles de M^r Chabert, ou enfin par M^r de Joncaire,
 “ qui a été au village des Sonnontonans.

“ M^r Piquet m'écrit que les anciens de la Présentation
 “ ont projeté d'envoyer Sago-fata dire aux Cinq Nations,
 “ leurs oncles, qu'il n'y a plus à douter que l'Anglais veut
 “ les réduire en servitude, et faire subir insensiblement
 “ un semblable traitement aux Cinq Nations elles-mêmes.

“ Je n'entre pas dans tout le détail des observations
 “ que M^r Pouchot m'a faites, bien persuadé que vous en
 “ avez eu une parfaite connaissance. Comme d'après ce
 “ qu'il m'a écrit, j'ai lieu de croire que les deux corvettes
 “ ont mis à la voile aujourd'hui, je ne puis que m'en rap-

“porter à l'appréciation que vous aurez faite avec lui
“des ouvrages que vous croyez les plus indispensables.
“J'espère que vous m'en instruirez exactement par la
“prochaine occasion. Je ne doute pas que M^r Despinassis
“n'aye pris sous vos ordres la direction de tous ces tra-
“vaux, et qu'il ne les suive avec beaucoup d'assiduité.

“Je suis bien convaincu que vous avez placé l'artillerie,
“qui vous est venue de Frontenac, dans la position la
“plus convenable et la plus avantageuse. Je ne doute
“pas non plus que vous n'ayez pris les plus sages précau-
“tions pour éviter toute surprise, et pénétrer dans les
“mouvements de nos ennemis.

“La convocation que les Anglais ont faite des Cinq
“Nations, donne lieu de penser qu'ils ne veulent rien
“entreprendre, sans s'être assurés de leurs dispositions,
“les craignant sans doute à la descente de la rivière
“Choüeguen. Nous devons donc mettre tout en usage,
“pour engager ces Sauvages à ne point consentir au réta-
“blissement de Choüeguen, en leur faisant bien com-
“prendre qu'il est de leur propre intérêt de conserver
“toujours ce passage libre, ainsi qu'ils s'y sont engagés
“par différentes paroles, qu'ils m'ont données. Je ne
“repose fort sur les nouvelles négociations que vous
“jugerez à propos d'entamer à cet égard, conjointement
“avec M^r l'abbé Piquet.

“Je suis bien aise que vous soyez arrangé avec M^r
“Pouchot, par rapport aux vivres. Je désire que vous
“en ayez gardé moins que la quantité que vous m'avez
“marquée. Ce que M^r Pouchot vous a dit à ce sujet, est
“très juste, votre poste pouvant être facilement appro-
“visionné.

“Je ne sache pas qu'il puisse descendre sur les bateaux
“de la Présentation, autre chose que des pelleteries qui
“viennent de Toronto, Niagara ou des autres postes.
“Pourtant, il n'est que trop malheureusement arrivé,
“l'automne dernier, qu'il est descendu autre chose. J'ap-
“prouve fort que vous preniez les précautions sévères

“ pour remédier aux vols qui se sont commis. Je vous
“ prie même de redoubler d'attention, pour qu'il ne sorte
“ rien, sans que vous en soyez exactement instruit. Vous
“ ne devez pas moins tenir la main à ce qu'il ne soit
“ chargé dans les barques d'autres effets, que ceux appar-
“ tenant au Roy, ou au munitionnaire. Tous ceux qui
“ ne seront pas compris sur l'état général de charge, ne
“ seront expédiés que par fraude. Je vous recommande
“ donc de vous en saisir d'autorité, et de m'en rendre
“ compte. Vous avez bien fait de prendre un état du
“ contenu des cinq ballots appartenant à M^r Barollou.
“ J'aurais bien souhaité que vous n'en eussiez permis le
“ chargement sur aucun bateau : ma lettre vous tiendra
“ lieu d'ordre sur ce que je vous prescris.

“ Vous permettrez à M^r de Celoron de descendre en
“ cette ville. M^r son père est mort, et sa présence est
“ nécessaire pour l'arrangement de ses affaires. Je lui
“ écris de profiter de la première occasion. Ayez atten-
“ tion, je vous prie, qu'il ne descende personne de la
“ Présentation, à moins que ce ne soit indispensable pour
“ leur guérison.

“ Vous pourrez employer, pendant une quinzaine de
“ jours, douze à quinze Canadiens, au village des Loups,
“ à faire des déserts : il est essentiel qu'ils fassent quel-
“ ques sémences. M^r Piquet vous en parlera ; vous vou-
“ drez bien vous entendre avec lui.

“ J'approuve que vous ayez fait passer M^r votre fils à
“ Niagara ; je suis bien persuadé que M^r Pouchot en aura
“ soin. Je serai très sensible à ce qu'il fera pour lui.

“ Je compte toujours que le troisième bâtiment sera
“ en état de naviguer à la fin de Mai ; je ferai diligence
“ pour envoyer tout ce qui est nécessaire pour cela. Je
“ voudrais bien savoir si les fêrailles et les boulets, que
“ les Loups ont rapportés, ont été trouvés à Niaouré, ou
“ à Choûeguen.

“ Comme les ouvrages des fortifications de Niagara
“ périssent beaucoup, par défaut de chevaux, et que,

“ pour la même raison, le portage se fait très lentement,
“ je pourrai me décider à faire passer, suivant ce que
“ vous me marquerez, les chevaux qui sont à la Pointe
“ au Baril, aussitôt que l'ouvrage sera fini, d'autant mieux
“ qu'après cela, ils ne seront guère utiles, et qu'ils seraient
“ exposés à périr, n'ayant point d'herbe à manger.
“ J'ai l'honneur d'être très sincèrement, Monsieur, votre
“ très humble, etc. VAUDREUIL.”

Comme on le voit par cette longue lettre, si le Gouverneur tenait à se maintenir dans les postes qui étaient encore au pouvoir de la colonie, il tenait encore plus à ce que celui de Choëguen ne fût pas rétabli. Les Anglais qui n'appréciaient pas moins l'importance de cette position, se mirent en devoir de le relever. Décidé à périr les armes à la main, plutôt que de laisser enfreindre les ordres de son supérieur, le Capitaine Benoist les attaqua avec intrépidité. Le combat fut des plus meurtriers. Payant de sa personne, et s'exposant comme le dernier de ses soldats, Antoine Gabriel fit une vigoureuse charge contre l'ennemi, qu'il parvint un instant à déloger. C'est alors qu'il reçut ces graves blessures, qui le tinrent cloué pendant quinze mois sur un lit de douleur. On le rapporta du lieu du combat, tout baigné de sang. Ainsi finit pour cet officier distingué, cette longue carrière militaire où il donna tant de preuves de capacité et de dévouement, et dont on vient de lire les principaux traits. Pendant ce temps, épuisé par ses triomphes et succombant sous le nombre, le Canada passait de la France à l'Angleterre. Québec était pris et son héroïque défenseur tué. Après une dernière victoire remportée par les Français à Sainte Foi, Montréal subissait le sort de Québec. Il ne restait plus aux vainqueurs d'hier que deux partis à prendre : ou reconnaître le nouvel ordre de choses, ou repasser en France. C'est à ce dernier parti que s'arrêta le Capitaine Benoist, ainsi que la suite va nous l'apprendre.

entement,
nt ce que
la Pointe
ant mieux
sseraient
er.
eur, votre

le Gou-
ni étaient
re plus à
s Anglais
ette posi-
é à périr
freindre
les atta-
urtriers.
rmier de
charge
r. C'est
nt cloué
u le rap-
nsi finit
militaire
nement,
dant ce
sous le
leterre.
Après
Sainte
restait
pren-
ou re-
rcta le
rendre.

Le Capitaine Benoist, rétabli de ses blessures, passe en France. — Il reçoit une pension. — Il est nommé Chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis. — Lettres que lui adresse le Ministre Choiseul. — Il est sommé de comparaitre au Châtelet. — Son rapport à la Cour sur les affaires du Canada.

A peine rétabli de ses blessures, le Capitaine Benoist, comme la plupart des gentilshommes français, songea à retourner dans le pays qui l'avait vu naître. Mais ayant une famille nombreuse, et ne voulant pas la faire partir avant de s'être assuré une résidence convenable, il se détermina à passer seul en France. Il y avait 35 ans qu'il avait quitté sa patrie, et tous ses proches parents y étaient morts, à l'exception d'une sœur: M^{me} de Moulineuf. M^{me} LaCroix, son autre sœur, était décédée depuis plusieurs années. Il allait donc se trouver pour ainsi dire étranger dans son propre pays. Y conduire ses enfants, sans avoir pris auparavant les précautions les plus vulgaires, eût été une imprudence dont Antoine Gabriel n'était pas capable. De son côté, la Cour de France qui se proposait de faire dresser une enquête sur la conduite des employés de la colonie, pressait son départ. Le Capitaine Benoist s'embarqua donc pour la France dans l'été de 1760, avant la capitulation de Montréal, et par conséquent un peu avant le départ du vaisseau qui portait le Gouverneur, le Général Lévis et les autres officiers de l'administration civile et militaire, avec leurs femmes et leurs enfants. Si un an plus tard, il eût pris passage sur l'Au-

guste, il eût eu le sort de tant de nobles familles qui périrent misérablement.

Avant de quitter le Canada, le Capitaine Benoist avait eu la précaution de se munir des certificats honorables qu'il avait reçus, et d'emporter avec lui, outre les brevets de Lieutenant et de Capitaine, qui lui avaient été conférés, les papiers où sont constatés ses états de service. C'est ce que nous apprend la pièce suivante, révisée et signée par le Major Général Inspecteur :

ÉTATS DE SERVICE DU CAPITAINE BENOIST.

- 1739 Campagne du Mississipi, contre les Chicachas.
 - 1745 Aide Major, sous Mr Marin, dans la campagne de Sarasto.
 - 1746 Campagne avec Mr de St. Luc ; Aide Major au fort St. Frédéric.
 - 1747 Nouvelle campagne à Sarasto, sous les ordres de Mr de Rigaud de Vaudreuil.
 - 1748 Aide Major à Montréal.
 - 1749 Envoyé en France, pour y faire des recrues.
 - 1751 Continué dans les fonctions d'Aide Major à Montréal.
 - 1752 Commandant au Lac des Deux Montagnes.
 - 1753 Campagne de la Belle Rivière, sous les ordres de Mr Marin.
 - 1754 Commandant au fort de la Présentation.
 - 1755 Continué dans les mêmes fonctions.
 - 1756 Commandant à la Presqu'île, fort de la Belle Rivière.
 - 1757 Continué dans les mêmes fonctions.
 - 1758 Fait défilier l'armée de Mr de Montcalm, en qualité d'Aide Major, avant la bataille de Carillon.
 - 1759 Commandant au fort de la Présentation ; est grièvement blessé à Choüeguen.
- Le dit état certifié véritable par le soussigné Colonel,
Ay Major Général Inspecteur. (Signé) DE ST. MARC.

Muni de ces pièces, Antoine Gabriel n'eut pas de peine à se présenter à la Cour. Il en fut très bien accueilli : sa loyauté, qui faisait contraste avec tant de caractères abaissés, eût suffi pour lui concilier l'estime générale, lors même qu'il n'eût pas eu d'autres recommandations. Les faveurs dont il en fut alors comblé, ne nous laissent aucun doute à cet égard. En effet, le 27 Mars 1761, il recevait une pension de 300 livres, à prendre sur le trésor royal. Cette récompense si bien méritée lui fut ainsi notifiée par Berryer, le nouveau Ministre de la marine : " A Versailles, le 27 Mars 1761. " Monsieur, sur le compte que j'ai rendu au Roi, de " la manière dont vous avez servi en Canada, Sa Ma- " jesté a bien voulu, pour vous donner des marques de " sa satisfaction, vous accorder une pension de 300 livres, " sur le trésor royal, à compter du premier Avril pro- " chain, et c'est avec le plus grand plaisir que je vous " annonce cette grâce particulière de Sa Majesté. (Signé) " BERRYER."

Deux jours après que cette pension lui eût été accordée, le Capitaine Benoist apprenait qu'il venait d'être fait Chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis. Voici les lettres patentes qui lui furent adressées par LaSerre, Gouverneur des Invalides : " Nous François d'Azemart de " Pannat, Comte de la Serre, Seigneur de la Mothe la " Brosse, Lieutenant Général des armées du Roi, Inspec- " teur Général d'Infanterie, Grand'croix de l'ordre royal " et militaire de St. Louis et Gouverneur des Invalides, " certifions qu'en exécution des ordres, dont le Roi nous " a honoré le vingt Mars, mil sept cent soixante et un, " nous avons conféré aujourd'hui vingt neuvième du " même mois, la Croix de Chevalier de l'ordre royal et " militaire de St. Louis, à Monsieur Antoine Gabriel " Benoist, Capitaine dans les troupes ci-devant en Canada. " En foi de quoi, nous lui avons délivré les présentes, " signées de notre main et cachetées de nos armes. Fait " à Paris, dans l'Hôtel royal des Invalides, le vingt neu-

"vième jour du mois de Mars, mil sept cent soixante et un. (Signé) LaSERRRE."

Profitant de la présence d'un officier aussi distingué, le ministère voulut avoir de sa propre bouche des renseignements positifs sur les affaires du Canada. M^r de Choiseul lui écrivit en conséquence la lettre suivante : "A Versailles, le 18 Novembre 1761. M^r de Sartine, Monsieur, m'a témoigné qu'il serait bien aise d'avoir avec vous quelques conversations privées. Il prendra pour cet effet toutes les précautions nécessaires pour que vous ne soyez pas compromis, même en allant chez lui. Je vous prie de satisfaire à tous les éclaircissements qu'il vous demandera, et que vous pouvez lui donner. C'est l'intention du Roi, et votre probité m'est trop connue, pour ne pas compter sur la plus grande sincérité de votre part. Je suis, Monsieur, votre très obéissant serviteur. LE DUC DE CHOISEUL."

Les quelques lignes qu'on vient de lire, laissent assez entrevoir qu'elles étaient les intentions du Ministre. Le drame qui se jouait depuis tant d'années sur le continent d'Amérique, allait avoir son dénouement. Le Canada, ce pays pour lequel les monarques français avaient fait tant de sacrifices d'hommes et d'argent, était à la veille de passer définitivement sous la domination anglaise. Qui porterait devant la postérité la responsabilité d'une telle perte ? A la vérité, épuisé par ses propres excès, autant que mal servi par une fausse politique, le Gouvernement de Louis XV avait lâchement abandonné le Canada à lui-même, au moment où la plus grande partie des forces de l'Angleterre venait fondre sur lui ; mais ne pouvait-il pas se justifier aux yeux de l'impartiale histoire ? Les malversations des employés coloniaux, la mésintelligence des chefs, la défection des indigènes n'étaient-elles pas autant d'excuses de sa conduite ? Quoiqu'il en soit, nul ne sait ce qui se passa dans cette conférence entourée de mystère. Mais le caractère du Chevalier est trop connu, pour laisser pen-

ser que ses réponses ne fûrent pas ce qu'elles devaient être.

Ces réponses n'ayant pas pleinement satisfait le ministère, ou le ministère voulant leur donner plus de publicité, un mois après, sommation écrivait faite à Antoine Gabriel, alors retiré chez son ami, M^r l'abbé Viel, de comparaître devant la Commission installée au Châtelet. Cette Commission avait pour but de juger ceux qu'on accusait publiquement d'avoir perdu le Canada. Voici l'ordre que reçut pour sa part Antoine Gabriel, afin de rendre témoignage à la vérité ; nous le citons en entier :

“ L'an mil sept cent soixante et un, le mercredi vingt trois Décembre de relevée. En vertu du jugement rendu de ce jour en la chambre de la Commission, et à la requête de Monsieur le Procureur Général de la Commission, qui fait élection de domicile en son hôtel, N^o 6, rue Payene, au Marais, paroisse St. Paul, j'ai Pierre François Benton, huissier à cheval au Châtelet de Paris, y demeurant, rue de la Sonnerie, paroisse St. Germain l'Auxerrois, soussigné, donné assignation et fait commandement à Monsieur le Chevalier Benoist, demeurant maison de M^r l'abbé Viel, St. André des Arts, à Paris, seu domicile, en parlant au nommé Mainfeuil, portier de la dite maison, à comparaitre et se trouver demain jeudi, vingt quatre du présent mois, à huit heures du matin, au Châtelet, au cabinet de la chambre de la Commission, et par devant Monsieur Dupont, Conseiller du Roi, commissaire du Conseil et rapporteur en cette partie, pour déposer vérité en l'information que mon dit Sieur le Procureur Général de la dite Commission entend faire faire contre les dénoncés en son réquisitoire, lui déclarant qu'il sera payé de ses troubles inévitables, et que faute par lui de comparaitre, il sera gagé en la demande et contraint, et lui ai, en parlant comme dessus, laissé la présente copie, à ce qu'il n'en ignore. (Signé) BENTON.”

C'est à la suite de cet interrogatoire, que, cédant aux

instances des membres de la Commission, le Chevalier rédigea le long mémoire dont nous donnons ici quelques extraits. Il est intitulé : RÉFLEXIONS SUR LE CANADA. Plusieurs de ces réflexions peuvent encore avoir aujourd'hui leur opportunité.

MILICES.

“ C'est sur les Canadiens, et non sur les Sauvages, qu'il faut compter pour repousser l'ennemi, s'il en est temps encore.

“ Les Sauvages ont une manière barbare de faire la guerre, qui ne convient pas à des nations civilisées. De plus, on ne peut jamais compter sur leur fidélité. Ils se vendent à ceux qui leur donnent ou promettent davantage. Fùssent-ils fidèles, leur appui est trop coûteux. Indépendamment de leur équipement qui consiste en couverture, chemise, braguet, mitasse, poudre, balles, tabac, haches, chaudière, vermillon, etc., il faut encore nourrir leur famille pendant leur absence, et leur faire des présents à n'en pas finir. Le mieux serait donc de s'assurer de leur neutralité. Que s'ils veulent aller à la guerre, ils y aillent par petits détachements, et comme éclaireurs ; où s'ils sont incorporés à l'armée, qu'ils soient sur le pied des autres miliciens, c'est à dire qu'ils se conforment à la discipline, et qu'ils se contentent des munitions, des vivres et de la paye qu'on donne aux soldats.

“ Le Canadien étant naturellement brave, il est facile d'organiser en peu de temps une milice respectable. Les seuls gouvernements de Québec, Montréal et Trois Rivières peuvent fournir plusieurs milliers d'hommes, sans nuire aucunement aux travaux des champs. Le Roy, moyennant une taxe raisonnable, imposée aux habitants des villes et des campagnes, se chargerait de l'entretien et de la solde de ces milices.

“ Mille miliciens bien disciplinés valant infiniment

" mieux que dix mille non disciplinés, qui nuisent sou-
 " vent plus qu'ils ne servent, appeler sous les armes les
 " jeunes gens non mariés pour une période de trois ou de
 " cinq années ; les diviser par bataillons ; donner à ces
 " bataillons, avec des noms augustes, des chefs habiles et
 " affables ; les exercer au maniement des armes ; leur faire
 " faire la petite guerre ; les habituer à la vie des camps
 " par des marches forcées et des travaux de fortification ;
 " les obliger à se tenir toujours prêts à partir avec armes
 " et bagages au premier signal ; les passer souvent en
 " revue et inspecter leurs armes ; ne les envoyer que
 " le moins possible en quartier chez les habitants, où
 " ils se démoralisent et démoralisent les autres. C'est
 " pour n'avoir pas pris ces précautions dans la dernière
 " guerre, que tant de braves gens sont devenus inutiles.
 " En même temps, pour encourager le milicien, lui
 " payer exactement sa solde, lui faire entrevoir de l'avan-
 " cement ; et en temps de paix, lui permettre d'aller aider
 " sa famille dans les travaux de la campagne. Enfin,
 " pour que le soldat n'ait rien à envier aux autres condi-
 " tions, assurer une pension honorable aux invalides, et
 " distribuer aux autres des terres, quand leur temps de
 " service serait expiré. De cette manière, ils pourraient
 " à leur retour s'établir avantageusement, et de plus
 " contribueraient à entretenir dans la Colonie l'esprit
 " guerrier.

FORTIFICATIONS.

" Dans l'impossibilité de défendre sur tous les points à
 " la fois un pays dont la frontière est immense et presque
 " partout ouverte à l'ennemi, le point capital est de con-
 " centrer ses forces, au lieu de les éparpiller, et de se
 " fortifier aux endroits qui offrent le plus de moyens de
 " résistance
 " Si Choûeguen ne peut être repris aux Anglais, il faut
 " de toute nécessité mettre le fort de Niagara en état de

“ soutenir un long siège. Les réparations seraient au
“ compte du Roy. Pour prévenir les abus des années pré-
“ cédentes, et qui du Commissariat se sont étendus à
“ toutes les branches du service, des personnes de con-
“ fiance seraient chargées d'inspecter les travaux et de
“ vérifier les dépenses. De plus, pour empêcher toute
“ spéculation, six cent livres de gratification seraient
“ accordés au Commandant, et deux cent aux Officiers
“ subalternes. Le fort de Niagara étant en même temps
“ un poste de commerce, le Roy pourrait prélever sur les
“ droits d'entrée les sommes consacrées à cet objet.

“ Niagara pris, il ne resterait plus qu'à se fortifier au
“ passage des Rapides. Un seul de ces Rapides peut être
“ défendu avec avantage : c'est celui qu'on appelle le
“ Rapide des Cèdres, parce qu'il faut absolument recourir
“ au portage, pour le passer. De plus, il y a un peu au-
“ dessous, les Rapides du Buisson et des Cascades, qu'on
“ ne peut franchir de nuit. Un fort détachement, placé
“ dans cet endroit, suffirait pour inquiéter l'ennemi, et
“ même pour le déconcerter, surtout si de petites galères,
“ équipées et armées à la Pointe Claire, se trouvaient à
“ temps pour combattre sa flotte. Si Amherst a passé ces
“ Rapides avec dix huit ou vingt mille hommes, c'est
“ parce qu'il était muni d'une forte artillerie, et que ces
“ postes étaient mal gardés.

“ L'ennemi pouvant également déboucher par le lac
“ Champlain, il serait urgent, pour mettre Montréal à
“ l'abri d'un coup de main, d'élever des retranchements
“ à cet endroit. Le lieu le plus convenable, est l'île aux
“ Noix, assez rapprochée du lac. Avec un détachement
“ quelque peu nombreux, on pourrait, si ce n'est empê-
“ cher les Anglais de débarquer, au moins leur tenir tête
“ pendant longtemps ; avec des bateaux plats et solides
“ on aborderait leur flotte, pendant qu'on la bombarde-
“ rait par terre.

“ Si l'ennemi devait attaquer le Canada sur tous les
“ points à la fois, il n'y aurait qu'une chose à faire :

“ ce serait de reprendre à tout prix Québec, et de s’y
 “ retrancher fortement. Du côté du fleuve, cette ville
 “ est si escarpée, que ses abords sont innaccessibles. Il
 “ n’y aurait donc qu’à la fortifier par terre. Tel est l’at-
 “ tachment des Canadiens à la France, que la popula-
 “ tion toute entière, les Seigneurs en tête, concourrait
 “ volontiers à cette entreprise. Les sacrifices qu’elle s’est
 “ imposée en hommes et en argent dans les dernières
 “ luttes, sont un sûr garant de la conduite qu’elle tien-
 “ drait encore. Une fois délogé de cette place forte,
 “ l’Anglais ne pourrait tenir longtemps la campagne. Il
 “ serait obligé de se rendre, ou de se retirer.

“ Bien qu’ainsi restreinte, la défense du Canada ne
 “ pourrait se faire pour le moment avec les seules forces
 “ de la Colonie. Le pays est complètement épuisé par
 “ les guerres des années précédentes. Il faudrait donc
 “ envoyer de nouvelles troupes, pour renforcer les milices.

AGRICULTURE.

“ Malgré les froids extrêmes qui sévissent en Canada
 “ d’Octobre en Avril, ce pays est des plus productifs. On
 “ y trouve en abondance du bled, du maïs, du chanvre,
 “ du bois de construction surtout, d’immenses prairies,
 “ sans parler des laines, des pelleteries, des mines de fer
 “ et de charbon. Il serait donc à souhaiter que l’on tirât
 “ tout le parti possible de ces sources fécondes de riches-
 “ ses. Au lieu de se soutenir par le Roy, le pays se sou-
 “ tiendrait par lui-même.

“ Pour encourager le défrichement des terres qui ren-
 “ dent beaucoup, le sol étant de sa nature très-fertile, il
 “ faudrait remédier à certains abus, en portant des lois
 “ dont personne ne pourrait être dispensé. Ainsi, 1^o ne
 “ plus distraire du travail des champs les hommes mariés,
 “ si ce n’est dans un péril extrême ; 2^o empêcher les jeunes
 “ gens de s’expatrier ; sous prétexte de voyager, ils ruinent
 “ leur santé ; 3^o ne leur permettre de se marier, qu’autant

" qu'ils auraient une terre capable de les faire vivre, eux
 " et leurs enfants ; 4^e obliger les Seigneurs à concéder des
 " terres. Le Roy pourrait, en outre, faire ouvrir des
 " chemins qui faciliteraient l'écoulement des produits
 " agricoles, accorder des avances de semences et d'instru-
 " ments d'agriculture, et distribuer des récompenses à
 " ceux qui auraient obtenu le plus de succès. De cette
 " manière, l'œuvre de défrichement ferait des progrès
 " rapides ; le commerce des céréales deviendrait des
 " plus considérables, et la Colonie sortirait de l'état de
 " gêne où elle se trouve.

" Les animaux domestiques étant, après les produits de
 " la terre, une des sources les plus assurées de revenu et
 " de bien être, obliger les habitants à remplacer les che-
 " vaux de luxe par des chevaux de trait, en mettant une
 " taxe sur les premiers ; favoriser l'élevage des bêtes à
 " cornes et autres, en accordant des primes dans des con-
 " cours à ceux qui présenteraient les meilleures espèces.
 " La Colonie retirerait un immense avantage de ce sys-
 " tème qui est pratiqué avec succès dans d'autres con-
 " trées. Les salaisons de lard en particulier, seraient
 " pour elle d'une grande ressource, surtout en temps de
 " guerre. C'est pour n'avoir pas pris ce moyen, que le
 " pays a eu tant à souffrir dans ces dernières années. Le
 " bœuf se vendait jusqu'à quatre et cinq francs la livre.

" Les travaux des champs étant interrompus une grande
 " partie de l'année, à cause de l'hiver, on pourrait em-
 " ployer utilement cette saison, en encourageant la cul-
 " ture du chanvre et du lin. Ce serait aussi un moyen
 " d'épargner à la Colonie des frais d'importation très-
 " considérables. Le Canada fournissant les matières
 " premières, pourquoi demander à l'étranger la main
 " d'œuvre ?

COMMERCE.

" Les principaux articles de commerce, sont le bled, le
 " bois de construction et les pelleteries.

“ Pour donner de l'impulsion au commerce de grains, “ il serait à souhaiter qu'on en retirât le monopole des “ mains des employés du gouvernement, et qu'on ne leur “ laissât que le soin de dresser un tarif équitable et d'ap- “ provisionner le pays en cas de disette. Et pour que les “ particuliers n'abusassent pas de la liberté qui leur serait “ accordée, on pourrait établir une Chambre de com- “ merce, chargée de s'enquérir de leur conduite.

“ La coupe du bois laisse beaucoup à désirer. C'est “ sur les hauteurs, et non dans les bas fonds, dans l'au- “ tomne et non au printemps, qu'il faut faire la coupe des “ bois propres à la construction. Des Inspecteurs devraient “ donc être nommés pour passer des règlements à ce sujet “ et les faire observer. Ils veilleraient en même temps à “ ce que le pays ne fût déboisé que partiellement. Sans “ cette précaution, il se trouvera dégarri en peu d'années “ et le bois de consommation sera d'un prix exorbitant.

“ De grandes injustices ont eu lieu à l'occasion du “ commerce des pelleteries. Pour les prévenir, deux “ choses sont à faire : 1^o interdire ce commerce d'une “ manière absolue aux employés de l'administration ; 2^o “ ne reconnaître que deux postes de commerce : Détroit “ et Michilimakinac. Des Syndics seraient chargés de “ tenir la main à l'observation de ces points, et conjoin- “ tement avec l'Intendant, fixeraient des prix qui ne “ devraient pas être dépassés.

“ Le Canada produisant aussi beaucoup de laines, de “ fer et de charbon, la Cour pourrait aviser aux moyens “ de couvrir le pays de manufactures et d'usines. Avec “ les magnifiques pouvoirs d'eau qu'on y rencontre pres- “ que à chaque pas, et des ouvriers habiles, comme il y “ en a en Canada, il serait facile d'établir en peu de “ temps une concurrence profitable, entre les objets manu- “ facturés dans le pays et ceux qui sont importés. Au “ lieu d'envoyer le fer de France, le Roy, afin d'encourager “ la Colonie, pourrait charger les forges de confectionner “ les ancres, les canons et autres articles nécessaires pour

“ le service ; et ainsi des autres fournitures, sur lesquelles
“ il a été fait trop de spéculations jusqu'à ce jour.
“ Ces établissements nécessitant des déboursés considé-
“ rables, aussi bien que l'entretien des troupes et les frais
“ d'administration, le Roy, au moyen de droits d'entrée
“ sur les marchandises importées, mais particulièrement
“ sur les alcools et les boissons que les Anglais vendent
“ aux Sauvages, pourrait recouvrer une partie des sommes
“ avancées, et ainsi la Colonie cesserait en partie d'être à
“ sa charge. Toutes ces observations sont respectueuse-
“ ment soumises à la Cour.

MARINE.

“ Le Canada a eu beaucoup à souffrir du retard des
“ envois faits des ports de France, pendant les années
“ qui viennent de s'écouler. Les moyens de transport
“ manquaient en France, et plus encore en Canada. Il
“ semblerait donc à propos de créer une marine qui
“ pourrait communiquer plus aisément entre les deux
“ pays. La Colonie aurait à fournir le bois de construc-
“ tion, et le Roy se chargerait de la main d'œuvre.
“ Si la guerre se poursuit, il n'y a de chance de repous-
“ ser l'ennemi, qu'autant que le pays aura à sa disposition,
“ avec de bons retranchements, de petits bateaux capables
“ de lui tenir tête sur les lacs et d'endommager sa flotte.
“ Il faudrait donc à côté de frégates propres à traverser
“ la mer, avoir un certain nombre de brûlots et de galères
“ de faible dimension, toujours prêts à être mis à l'eau.
“ En temps de paix, ces vaisseaux pourraient être affec-
“ tés au commerce, et de cette manière les frais de trans-
“ port deviendraient moins onéreux.”

Quelques judicieuses que fussent ces observations, quel-
ques sages que fussent ces conseils, le mémoire du Cheva-
lier resta sans effet, le Canada ayant passé d'une manière
irrévocable, par le traité de 1763, sous la domination
anglaise. Ce traité fut signé le 10 Février 1763. Ainsi

fut perdue pour la France, cette contrée plus vaste que l'Europe entière, et où elle avait élevé de nombreuses forteresses, fondé des villes florissantes, envoyé l'élite de ses troupes et dépensé des sommes immenses.¹ D'après le cynique Voltaire, "en se débarrassant pour jamais du Canada, (quelques pieds de neiges), la France ne perdait presque rien." Ainsi s'exprimait-il, en écrivant au Marquis de Chauvelin. Les Anglais apprécièrent tout autrement l'importance de leur conquête. Parlant des deux milliards que l'Angleterre avait dépensés pour s'emparer du Canada, Lord Chesterfield disait : "à tout prendre, l'acquisition du Canada nous a donc coûté 80 millions sterling." C'était assurément bien peu, pour obtenir la possession tranquille de tout un nouvel empire. De fait, par la prise du Canada, l'Angleterre assurait sa prépondérance sur le continent d'Amérique, et empêchait pour longtemps la France d'y maintenir et d'y propager son influence civilisatrice.

Pour atténuer l'effet que devait produire sur l'esprit public un événement de cette nature, et en rejeter la faute, autant que possible, sur autrui, la Cour poursuivait avec vigueur l'enquête commencée au Châtelet. Cette enquête commencée en 1761, se prolongea jusqu'au mois de Mars 1763, et ne se termina qu'en Décembre par le bannissement des principaux coupables et la confiscation de leurs biens. Le Chevalier Benoist ne vit pas la fin de cette procédure. Après avoir fourni à la Cour tous les renseignements qu'elle souhaitait sur le Canada, il continua à s'occuper de ses affaires privées. Il plaça avantageusement plusieurs sommes considérables qui lui avaient été confiées par M^{re} Daillebout, sa tante, et par quelques amis ; il prit soin des enfants de M^{re} de l'Epervanche,² qui avaient

¹ De 1750 à 1760, c'est-à-dire en dix ans seulement, plus de 122 millions. *Hist. Univ.*

² M^{re} de l'Epervanche était, selon toute apparence, une Dlle. Nolan, mariée à M. Charles François de Mézière, Seigneur de l'Epervanche.

été envoyés à la Rochelle, et pour lesquels il avança des sommes considérables qui ne devaient jamais lui être remboursées ; il fit des arrangements avec M^{de} de Moulineuf, ¹ sa sœur, dont il acquit, comme l'aîné de la famille, les portraits de ses parents, restés dans la maison paternelle. C'est dans ces occupations que se passa la plus grande partie de l'année 1762. Il lui restait à disposer de quelques sommes d'argent, provenant de ses biens et de ceux de son épouse. Pour plus de sûreté, il les déposa dans diverses maisons qui semblaient alors accréditées. A M^r l'abbé Viel, à Paris, il remit 7,200 l. ; à MM. Paillet et Minardier, à la Rochelle, 6,000 l. ; à M^r Dumesnil, à Versailles, 11,000 l., papier du Canada.

Une de ses filles, Louise Antoinette, épousa M. Joseph Gauthier de la Verenderie. Cette famille de l'Epervanche descendait par les femmes de la famille de Trevet, et par conséquent était alliée à celle de M. Benoist.

¹ M^{de} de Moulineuf a laissé un fils de son mariage avec le Chevalier, Seigneur de Moulineuf. Cette famille était représentée, il y a quelques années, par M^{de} de Malherbe, et par MM. de Malherbe, ses fils, dont un est devenu Général.

avança des
s lui être
de Mouli-
la famille,
son pater
sa la plus
disposer de
eus et de
es déposa
dités. A
Paillet et
a, à Ver-

thier de la
des femmes
celle de M.

le Cheva-
ée, il y a
herbe, ses

Le Chevalier revient en Canada, et se prépare à retourner en France avec sa famille. — Il est autorisé par le Général Murray à faire équiper un vaisseau. — Ses compliments de bonne année à ce Général. — Il quitte le Canada et va se fixer à Paris. — Il achète une propriété à Bourges et s'y rend avec sa famille. — Lettre qu'il reçoit de Mde Prudhomme. — Mort de Mde de Senneville. — Il règle ses affaires. — Sa mort. — Son éloge.

Ayant terminé les affaires, qui l'avaient appelé en France, Antoine Gabriel quitta Paris dans le printemps de l'année 1763, pour revenir en Canada. Tout y était bien changé. Le pouvoir était aux mains des Anglais ; la consternation régnait dans tous les esprits. Épuisée par les guerres des années précédentes, éprouvée par des stérilités successives, la population était dans un malaise inexprimable. Elle était plus alarmée encore. Privée par le départ de la plus grande partie de la noblesse, de ceux, qui, par leurs lumières et leur connaissance des affaires, pouvaient être ses guides et son soutien ; séparée de la mère-patrie pour laquelle elle avait versé si généreusement son sang, et prodigué jusqu'au fruit de ses épargnes ; dans l'impossibilité de s'expatrier, sans courir de plus grands périls encore, elle flottait entre la crainte et l'espérance. Dans ces jours critiques et à jamais lamentables, sa foi, son union, mais surtout l'appui de son clergé qui ne lui fit jamais défaut, furent son salut. Elle prêta serment d'allégeance, ou au moins reconnut le nouvel ordre de choses. A ce prix, elle put vivre et espérer

encore. Antoine Gabriel eut pu suivre ce dernier parti, mais en officier français, chez qui l'amour du drapeau domine tous les autres sentiments, il préféra s'éloigner. Sur ce point, sa résolution était demeurée inébranlable.

Ainsi fixé, Antoine Gabriel s'occupa des préparatifs de son départ. Dans ce dessein, il fit fréter un vaisseau qui devait le transporter en France avec ce qu'il avait de plus précieux. Mais craignant que le nouveau pouvoir n'y mit opposition, il en écrivit au Général lui-même, qui lui fit la réponse suivante : " A Québec, le 31 Août 1763. " Monsieur, j'ai l'honneur de la vôtre de Montréal. La " grâce que vous m'y demandez, est par elle-même trop " raisonnable, pour que vous ayez à craindre un refus. " Vous pouvez faire construire et équiper votre bâtiment " en toute sûreté. On vous fournira ici un passeport, " pour aller droit au port de France, qui vous sera le plus " convenable, pourvu qu'on n'y embarque aucun effet " qui puisse être préjudiciable au commerce de la Grande " Bretagne. Je m'intéresserai toujours pour les honnêtes " gens, de quelque nation qu'ils soient. Le caractère que " vous possédez en cette Colonie, m'engagera, quelque " part que vous portiez vos pas, à vous témoigner la par- " faite estime, avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Mon- " sieur, votre très humble, etc. Ja. MURRAY." On voit par cette lettre que si les nouveaux maîtres du Canada avaient à cœur de ne préjudicier en rien au commerce anglais, ils tenaient encore davantage à favoriser le départ des officiers français, dont la présence le semblait un embarras.

Profitant alors du loisir que lui laissait la construction de son vaisseau, le Chevalier employa toute la fin de cette année à régler ses affaires. Du côté de son épouse, il avait de grands biens ; lui-même, grâce à son esprit d'ordre et à une sage économie, avait un peu augmenté sa fortune, en faisant l'acquisition de quelques maisons à Montréal. Mais par suite de la conquête, les propriétés foncières avaient beaucoup perdu de leur valeur. De

plus, le gouvernement français s'étant déclaré incapable de rembourser les avances qui lui avaient été faites, et ayant suspendu le paiement des lettres de change, le pays avait perdu d'un seul coup plus de vingt-neuf millions sur les quarante et un millions qui lui étaient dus, tant en ordonnances qu'en lettres de change. Plus que personne, Antoine Gabriel eut à souffrir de cette nouvelle calamité : sur les seuls biens de son épouse, qui avaient presque doublé, il fit, comme il sera dit bientôt, une perte de cinquante et un mille livres.

L'année 1764 étant venue sur ces entrefaites, Antoine Gabriel profita de la circonstance pour se ménager les bonnes grâces du Général anglais. Il lui offrit donc, comme les autres, ses vœux de bonne année. Voici la réponse gracieuse qu'il en reçut : " Monsieur, je ne doute pas de la sincérité des vœux que vous formez pour moi au renouvellement de cette année. Un homme d'honneur, tel que vous l'êtes, ne saurait manquer d'être franc et sincère. Aussi, suis-je infiniment flatté de vos sentiments. La reconnaissance dont vous me donnez les assurances, regarde moins les services que je vous ai rendus, que la volonté sincère où je suis de vous en rendre, si les occasions viennent s'en offrir, car je n'ai jamais de plus grand plaisir que lorsque je puis obliger des personnes, qui, comme vous, font profession de droiture et de probité. Mon voyage à Montréal, que le bruit public vous annonce, ne saurait avoir lieu avant l'arrivée de mes commissions. Une fois qu'elles me seront parvenues, je ne tarderai pas à me rendre dans cette ville, où je goûterai une satisfaction sensible en vous assurant par moi-même de l'attachement et de l'estime sincère, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble, etc. JA. MURRAY."

Cependant le délai qui avait été fixé au Chevalier pour laisser le pays, était prêt d'expirer, et son vaisseau n'était pas encore achevé. Craignant qu'on ne le contraignît à partir avant que tous ses arrangements ne fussent termi-

nés, il se décida à employer la médiation du Général Gage, alors retiré dans la Nouvelle Angleterre, auprès du Colonel Burton qui lui avait succédé dans le département de Montréal. Il lui écrivit donc pour le prier de s'intéresser en sa faveur. Peu de temps après il en reçut la réponse qu'on va lire : " A la Nouvelle York, ce 17 Juillet 1764. Monsieur, j'ai reçu l'honneur de la vôtre, du 2 de ce mois. Depuis que j'ai quitté Montréal, je n'ai plus rien à faire avec les affaires du Canada. Je ne pense pas du reste que vous puissiez avoir besoin de mon secours, pour obtenir le délai qui vous est nécessaire pour achever toutes vos affaires à Montréal et passer en France. M^r de Burton est trop généreux pour s'en tenir exactement au jour marqué par le traité et vous faire partir le jour même, dans les circonstances où vous vous trouvez. Et s'il doit être relevé, avant que le temps spécifié dans le traité soit expiré, il n'est guère possible qu'un Gouverneur puisse être aussi sévère que vous le craignez. Si M^r Murray est déclaré Gouverneur Général, ce qu'on attend journellement, il ne peut y avoir d'embarras. Il a eu connaissance de votre dessein de faire construire un vaisseau, et vous a même écrit à ce sujet, vous donnant son entière approbation. Je pense donc que vos craintes ne sont pas fondées. En tout cas, je suis prêt à faire tout ce qui dépendra de moi pour vous rendre service, étant avec beaucoup de considération, monsieur, votre très-humble, etc. Tho. GAGE."

Cette lettre ne rassura que médiocrement le Chevalier. Pour savoir positivement à quoi s'en tenir, il s'adressa directement au Général Murray, nommé enfin Gouverneur. La réponse laconique, mais significative, qu'il en reçut, prouve que ses craintes n'étaient pas aussi chimériques qu'avait bien voulu le croire le Général Gage. Voici cette réponse : " A Québec, ce 26 Août 1764. Monsieur, Son Excellence le Gouverneur m'a prié de vous accuser réception de votre lettre, et en même temps

“ m'autorise à vous dire que vous ne devez pas vous
 “ inquiéter du départ de votre vaisseau, pourvu qu'il
 “ quitte la rivière en automne. Il est fort sensible au
 “ compliment que vous avez bien voulu lui faire, en le
 “ priant de nommer votre vaisseau. Il m'a chargé de
 “ vous faire savoir qu'il l'a nommé le *Chevalier de Lévis*.
 “ J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble, etc.
 “ JOHN BROWN.”

Après cette réponse, toute illusion était impossible. Sous ces paroles bénignes en apparence, était caché un ordre de quitter promptement le pays. Antoine Gabriel le comprit. Il hâta ses préparatifs, et sans attendre que toutes ses autres affaires fussent entièrement réglées, il fit appareiller son vaisseau. Lui-même se mit en mer quelques semaines après. Il s'éloigna, non sans peine, de ce beau pays qu'il ne devait plus revoir, et où il avait dépensé la meilleure partie de sa vie. Il emmenait avec lui son épouse, ses sept enfants et sa belle-mère qui n'avait pu se séparer de sa fille. On conçoit combien dut être déchirant, surtout pour ces dernières, l'adieu qu'il fallut faire à une contrée si aimée, et où elles laissaient encore tant de parents et d'amis. Ce sont de ces scènes qui peuvent se comprendre, mais qui ne peuvent se décrire. Après une longue traversée, comme elles l'étaient alors, et très-pénible à cause de la saison avancée, le Chevalier aborda heureusement à la Rochelle. De cette ville, il se rendit à Orléans, où il séjourna quelque temps, et alla ensuite se fixer à Paris, sur la paroisse de St. André des arts, où il s'était choisi un domicile. De leur côté, accueillis partout en France comme des amis, ses anciens compagnons d'armes parvenaient à se faire des positions honorables, ainsi qu'on le verra par la suite. Après avoir illustré le Canada par leurs vertus civiles et militaires, ils continuaient à se distinguer dans l'armée, dans la marine et dans toutes les branches de l'administration. Tandis que Bigot et Varin, après s'être vus dépouillés du fruit de leurs injustes rapines, allaient expier sur la terre d'exil

la peine de leurs méfaits, M^r de Lévis devenait Maréchal de France, M^r de Bougainville se couvrait de gloire par ses voyages autour du monde, M^r de Bourlamarque était nommé Gouverneur de la Quadeloupe, M^r de Repentigny du Sénégal, M^r Dumas de l'île Bourbon, et ainsi de beaucoup d'autres. Aujourd'hui encore, plusieurs des descendants de ces hommes remarquables, occupent en France un rang distingué.

Quant à ceux qui avaient pris passage sur l'*Auguste*, tout le monde connaît leur fin tragique, dont les détails si émouvants ont été racontés par M^r S^t Luc de la Corne, qui, avec MM. Laforce et Laforet, parvint, non sans beaucoup de peine, à échapper à une mort inévitable. Parti de Québec le 15 Octobre 1761, après avoir été retenu pendant trois jours dans la rade par un gros temps, ce bâtiment fut assailli par une violente tempête qui dura près de 48 heures, et pendant laquelle plusieurs des gentils-hommes qu'il portait, furent grièvement blessés. Le calme était à peine rétabli qu'un furieux incendie éclata et faillit tout réduire en cendres. Pour comble d'infortune, le vent de l'Est s'étant déchaîné de nouveau et la pluie tombant par torrents, il devint bientôt impossible de faire manœuvrer le navire qui se remplissait d'eau et voguait au gré des flots. Dans ce péril extrême, on ne vit de salut que dans la possibilité de jeter le vaisseau à la côte. C'est pendant que ce mouvement s'opérait, que la plupart des passagers trouvèrent la mort, les uns en se précipitant à la mer avec l'espoir d'atteindre le rivage éloigné de près de 150 pieds, les autres en s'attachant aux parois du vaisseau, ou en se jetant dans les chaloupes, mais d'où la lame sans cesse grossissante les arrachait impitoyablement. Cette épouvantable catastrophe eut lieu le 15 Novembre, sur les trois heures de l'après-midi. De 121 passagers que comptait l'*Auguste*, sept seulement purent se sauver. Tous les autres furent engloutis dans les flots et leurs cadavres poussés sur le rivage. De ce nombre furent 12 Dames de qualité, parmi lesquelles les Dames

de St Paul, de Mezière, de la Verenderie, Busquet, Villebond, etc. ; grand nombre de Demoiselles, M^{lle} de Sourdis, M^{lle} de Senneville, M^{lle} de Mezière, etc. ; 16 enfants, appartenant la plupart à ces nobles familles ; du côté des hommes, ce furent M^r le Chevalier de la Corne, M^r J. B^{te} de St Paul, MM. Hypolyte et Louis LeBer, ses fils, M^r de Senneville, M^r de la Verenderie, M^r de Varenne, M^r de Contrecœur, M^r de Saint Blain, M^r de Becancourt Portneuf, M^r de la Durataie, M^r Godefroy de la Perrière, M^r de Sourdis, M^r de l'Epervanche, M^r de la Corne S^t Luc, M^r de la Corne Dubreuil, M^r de l'Echelle, M^r Rainbau, M^r Villebond, etc. : en tout, 114 victimes. Mais revenons au Chevalier.

Antoine Gabriel avait quitté Paris depuis peu de temps, et se trouvait en Touraine, où s'était établie une petite colonie de Canadiens, lorsqu'il eut une cinquième fille. Elle reçut le jour à St. Germain de Sully, et fut baptisée sous les noms de Marie Louise, le 13 Février 1766. Deux ans après, ayant quitté définitivement Paris, où les dépenses qu'il fallait soutenir, n'étaient plus en rapport avec sa fortune de beaucoup diminuée, le Chevalier se détermina à passer de la Touraine dans le Berry. Il y avait dans un des faubourgs de Bourges, sur la paroisse du Chateau, une jolie propriété à vendre. Elle appartenait à un M^r Moreau. Antoine Gabriel en fit l'acquisition, moyennant six mil cinq cent livres, le 26 7^{bre} 1768. Il y fit faire de grandes réparations, et y ajouta de nouvelles dépendances, consistant en jardins et vignobles, et dont le prix s'éleva à plus de cinq mille livres. Il fallait encore meubler cette résidence ; il y consacra une somme considérable. Antoine Gabriel n'avait pas encore pris possession de cette nouvelle habitation, lorsqu'il eut la douleur de perdre Jeanne Louise, l'aînée de ses filles. Elle fut suivie dans la tombe par Jeanne Marguerite, sa sœur, qui mourut le 9 Juillet 1769. Ces coups inattendus firent des plus sensibles au Chevalier. Mais le plus rude pour son cœur de père, fut la nouvelle de la mort

prématurée de son fils aîné. Retourné en Canada, pour épouser M^{lle} Marie Josephte Soumande, sa cousine, comme nous le verrons bientôt, Jacques Louis s'était noyé près des îles de Varennes, après deux ans à peine de mariage.

Cette même année 1769, le Chevalier reçut de M^{de} Prudhomme, la lettre suivante, qui n'était pas beaucoup de nature à alléger le poids de ses douleurs : " Monsieur, " J'ai reçu l'honneur de la vôtre, du 14 de Mai. J'étais " alors dans le deuil, ayant eu le malheur de perdre mon " mari, le 28 Mars. Cette mort imprévue m'a causé tant " de chagrin que j'ai failli en mourir ; mais Dieu qui " conduit tout, ne l'a pas permis : il a voulu sans doute " me laisser le temps de me préparer. Je ne pense pas " vivre bien longtemps, car depuis ce triste événement je " suis toujours souffrante. Je me remets entièrement " entre les mains de la bonne Providence. Du reste, vous " savez, comme moi, que la vie est remplie d'épreuves, " et que l'important est d'en faire un bon usage. J'ai " payé en votre nom 700 l. à M^r Alexis Dubois. J'ai " encore entre les mains 244 l. à votre disposition. N'ayez " aucune inquiétude à ce sujet : j'ai pris mes précautions " pour que vous ne perdiez rien. J'ai fait parvenir à M^r " Delorme le message dont vous m'aviez chargée, pour " son petit enfant ; s'il accepte vos propositions, j'aurai " soin de vous en donner avis. Je me suis aussi acquittée " de la commission que m'avait confiée Madame Benoist " auprès de Madame de la Verenderie. M^{de} de Bonne " vous prie de lui envoyer la lettre qui est à son adresse ; " elle vous fait mille compliments, ainsi qu'à ces Dames. " M^{lle} Dadoncourt vous fait dire qu'elle accepte votre con- " trat, à la réserve près. Je pense que le mieux pour vous " est d'agréer cet accommodement : toutes les affaires " ici sont en pertes. Mille remerciements à ces Dames, " s'il vous plaît, pour leur bon souvenir. Présentez leur " l'assurance de mon respect, et mandez leur de se sou- " venir de mon mari dans leurs prières, ainsi que vous,

“ dont j'ai l'honneur d'être très-sincèrement, Monsieur,
 “ votre, etc. V° PRUDHOMME.”

Ainsi toutes sortes de sujets de tristesse se réunissaient autour du bon Chevalier, pour assombrir les dernières années de sa vie. Pendant que son fils aîné avait une fin si triste près de Montréal, et que deux de ses filles succombaient sous ses yeux, il apprenait à la fois la mort des amis qu'il avait laissés en Canada, et la dépréciation des biens qu'il y possédait encore. En homme de foi, il supporta toutes ces épreuves avec un courage qui ne se démentit pas un seul instant. Les acceptant comme des grâces, il en profita pour se détacher de la terre, et travailler à se faire une place dans un monde meilleur. Toutes ces pensées furent désormais tournées de ce côté là. Uniquement occupé de bonnes œuvres, il faisait l'édification des siens, qui ne pouvaient se lasser d'admirer tant de générosité unie à tant de patience et de résignation.

C'est dans ces dispositions que le trouva la mort de M^{de} de Senneville, sa belle-mère, qui arriva au mois de Novembre 1774. Elle fut soudainement enlevée par une attaque d'apoplexie foudroyante, ayant fait ses dévotions l'avant-veille. Regardant cette mort comme un avertissement du ciel, le Chevalier profita du temps qui lui restait à vivre, pour mettre la dernière main à ses affaires. Il n'avait encore que 59 ans, mais épuisée par les fatigues de ses longues campagnes, minée par des chagrins domestiques, sa santé délicate ne pouvait tenir bien longtemps. Le départ de ses deux derniers fils pour la Martinique, qui avait eu lieu l'année précédente, n'avait fait que l'altérer encore, en lui causant une douleur sensible. Sentant donc sa fin approcher, il dressa de sa propre main un état de ses biens, ainsi que de ceux de son épouse. Voici cet état, retrouvé parmi les autres papiers de famille :

ÉTAT DE SES BIENS.

Par l'acte de partage entre ma sœur et moi, du 8 Février 1755,
 il m'est du sur la maison, rue des SS. Pères, vendue à M^r
 de Mirabeau, le 21 Mai 1751, par devant le Roux, notaire,.... 11,166 l.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Par le même partage, il m'est du sur la maison, rue St. Sauveur, vendue 7,000 l. à la V ^e Lefevre, le 20 Juillet 1751, et pour laquelle 3,000 l. m'ont déjà été payées,.....	4,000
En vertu du même partage, il m'est du sur les aides et gabelles, par contrat passé chez M ^r St. Georges, le 24 Décembre 1714, et portant quarante neuf livres de rente,.....	1,187
Par contrat passé, en 1715, devant Larue, notaire, il m'est du, en vertu d'un arrangement fait entre ma sœur et moi, par M ^r de Mirabeau, une rente de	4,000
Par acte de partage entre les cohéritiers de mon oncle de Trevet, passé chez Dupré, notaire, le 29 Mars 1754, il m'est du sur les aides et gabelles, avec vingt cinq livres de rente, sur l'Hotel de ville, par contrat commun avec les héritiers l'Epervanche,.....	2,709
J'ai, de plus, une rente viagère sur la Foutine, de trente et une livre.	

Total..... 23,062 l.

BIENS DE MON ÉPOUSE.

Contrat de dix mille livres sur les aides et gabelles, transporté par M ^r Alard à M ^r de Senneville, le 8 Avril 1721, par devant Fortier, notaire,.....	10,000 l.
Contrat de trois mille livres, aussi sur les aides et gabelles, ci-devant à M ^r Pajot, passé par le Sieur Dona. le 25 Novembre 1720,.....	3,000
Contrat de 20,000 l. sur les aides et gabelles, à M ^{de} V ^e Soumande, réduit à quatre mille trois cent vingt et une livres, portant rente de 216 l.....	4,321
Contrat de sept mille livres, passé par M ^r le Baron de Longueuil, à notre départ du Canada, et dont la rente est due par M ^r Deschambault,.....	7,000
Billet de douze cent livres, portant rente, passé par M ^r Chalmel et son épouse, et remis à M ^r Simon, Chanoine de St. Martin, afin qu'il en retire la rente,.....	1,200
Six contrats, cinq de 1,200 l. et un de 1,500 l., papier du Canada, montant ensemble à 7,500 l., mais que le Roy a réduit à 3,600 l.....	7,500
Contrat d'Alexis Dubois, papier du Canada, montant à	1,600
Maison du Chateau, y comprises ses dépendances, etc.....	12,000
Total.....	46,621 l

Tel était donc le capital primitif des biens du Chevalier et de ceux de son épouse, montant ensemble à la somme de 69,683 livres. Mais si on considère les dépenses occasionnées par les voyages en France, les frais d'installation, et surtout la dépréciation du papier et des biens fonds

en Canada, les banqueroutes qui en résultèrent et enfin la perte que fit la famille Benoist sur le vaisseau le *Chevalier de Lévis*, on ne sera pas surpris de voir que ces biens aient diminué de près de deux tiers. Ne voulant pas que ce malheur fût imputé à sa négligence ou à son incapacité, le Chevalier eut soin de se justifier aux yeux de ses enfants, en leur laissant la note suivante :

JUSTIFICATION DE LA PERTE DE CINQUANTE ET UN MILLE LIVRES SUR LES BIENS DE MON ÉPOUSE.

Sur la Compagnie des Indes, dans laquelle M ^r de Senneville avait 7,250 l.....	3,600 l.
Sur la Seigneurie de Senneville, achetée par René Cartier, devenu insolvable.....	2,000
Sur 4,000 l. papier du Canada, entre les mains de M ^{lle} Desauviers, vendu à perte,	3,200
Sur 1,490 l. papier du Canada, entre les mains de M ^r l'abbé Soumande, vendu à perte,	897
Entretien de la famille en Canada, pendant mes trois années d'absence.....	5,000
Lettres de change envoyées à mon épouse de France en Canada	2,000
Voyage de France en Canada, pour aller chercher ma famille, Frais de transport de la Rochelle à Orléans, et d'Orléans à Paris,	1,500
Perte sur le vaisseau le <i>Chevalier de Lévis</i> , construit en société	1,200
Ameublement de la maison du Château, apporté de Paris.....	16,000
Argent avancé en mon nom par M ^r Menardier, à M ^r Beausaq, devenu insolvable,	8,000
800	
Affaires l'Epervanche et Laverenderie.....	3,803
Argent remis à mes fils, à leur départ pour la Martinique,....	3,000
Total.....	51,000 l.

Cet état était accompagné de conseils pour M^{re} Benoist, qui prouvent que le Chevalier était aussi bon époux que bon père. Après lui avoir remis tous les contrats relatifs à leurs biens, ou indiqué les officiers civils qui les avaient en main, Antoine Gabriel fit connaître à son épouse la conduite qu'elle aurait à tenir, s'il venait à décéder le premier.

INSTRUCTIONS POUR MON ÉPOUSE :

“ D'après la loi, la femme, après la mort de son mari, peut prendre ses droits sur ses biens, alors même que

“ les pertes sur les siens propres eussent été inévitables.

“ Or, tel est le cas présent. Les biens de mon épouse ont souffert, malgré moi, de grandes diminutions. Elle peut et doit donc se compenser avec les miens.

“ Mais pour y parvenir, elle doit dans l'intervalle de 40 jours après ma mort, faire dresser un inventaire des biens, et trois mois après cet inventaire, suivant la coutume du Berry, poursuivre ses droits en justice, afin d'obtenir sentence de juge, et ainsi s'indemniser.

“ Elle justifiera ses droits, en faisant connaître ses biens, soit par l'acte de partage de la succession Senneville, soit par la vente des maisons de Montréal, dont elle a les titres en main, soit enfin par le contrat de mariage, qu'elle possède également.”

Le Chevalier termine par ces paroles, que tout père de famille devrait pouvoir adresser à ses enfants : “ Je n'ai justifié les pertes sur les biens de mon épouse, qu'afin de me conserver son amitié et celle de mes enfants. Je désire que ma mémoire leur soit chère, et, pour cela, j'ai été bien aise de faire connaître aux uns et aux autres, que je ne suis coupable d'aucune dissipation. Mon épouse et mes enfants savent que j'ai toujours été éconôme, et que jamais, par la miséricorde de Dieu, je ne suis tombé dans aucun excès ni défaut qui aient pu préjudicier à leurs biens. (Signé) BENOIST.”

Ayant ainsi réglé toute chose, Antoine Gabriel attendit en paix que Dieu l'appelât à lui. Le moment ne tarda pas beaucoup. Au mois de Janvier de l'année 1776, Antoine Gabriel François Benoist, Capitaine d'Infanterie, Chevalier de St. Louis, mourut plein de jours, dans la soixantième année de son âge, entre les bras de son épouse et de ses trois filles, les seuls enfants qui fussent restés près de lui. Il fut enterré le 24, dans la paroisse du Château, où il avait sa résidence. Voici son acte de sépulture, extrait des registres civils de Bourges : “ L'an mil sept cent soixante seize, le 24 Janvier, le corps de Messire Antoine Gabriel François Benoist, Ecuyer, Cheva-

“ lier de l'ordre royal de St. Louis, ancien officier du
 “ Canada, décédé hier, âgé d'environ soixante ans, a été
 “ inhumé par nous Chanoine Curé et Vicaire soussignés,
 “ dans l'Eglise paroissiale du Chateau, sa paroisse, en
 “ présence de M^r François Arnaud, Vicomte, ancien béné-
 “ ficier de cette Chapelle de Bourges, de Jean Priver,
 “ de Catherine Armand, l'un et l'autre domestiques du
 “ défunt, de Philippe Poirier, marguillier, et de Louis
 “ Charon. (Signé) GAY, Curé, Ch., HERANDET, Vicaire.”

Les beaux exemples que cet homme de bien avait laissés, ne permirent pas que ceux qui l'avaient le mieux connu, gardassent le silence. Nous avons encore le magnifique éloge qu'en fit M^r Gay, le digne Curé du Chateau. Le voici tel qu'il a été gardé dans les registres de la paroisse : “ Je crois devoir faire remarquer ici, pour l'édition de la postérité, que Messire Antoine Gabriel François Benoist, Ecuyer, et Croix de St. Louis, décédé cette présente année, le 22 Janvier, vers les 4 h. du matin, après avoir servi le Roi en Canada, pendant la plus grande partie de sa vie, avec une fidélité presque sans exemple, et reconnue du Roi lui-même, est venu donner dans ce pays l'exemple de toutes les vertus, particulièrement de l'humilité, de la charité envers les pauvres, et de l'assiduité à la prière ; qu'il a élevé sa famille assez nombreuse dans les mêmes sentiments de religion qu'il avait lui-même ; en un mot, qu'après avoir vécu en vrai patriarche, il est mort en saint, à l'âge de soixante ans environ.”

On ne peut rien ajouter à ces paroles remarquables, si ce n'est qu'il est à souhaiter que tous les descendants du Chevalier vivent de manière à ce qu'on puisse les leur appliquer après leur mort.

DESCENDANTS

DU

CHEVALIER BENOIST.

Deux des fils du Chevalier passent à la Martinique. — L'aîné revient en Canada où il se marie. — Naissance de François Marie et mort de son père. — François Marie fait ses études au petit Séminaire de Québec, va ensuite à St. Louis, où il épouse M^{lle} Sanguinette. — Enfants de François Marie. — Louis Auguste et sa famille.

Ainsi qu'il a été dit, le Chevalier Benoist avait eu huit enfants : trois garçons et cinq filles. Les deux plus jeunes de ses fils, Charles dit de Joinville, né à Montréal en 1749, et Jean dit de Courville, né dans la même ville en 1751, prirent du service à l'étranger, pendant que leur père vivait encore. Tous deux passèrent à la Martinique, l'un en qualité de Lieutenant, l'autre en celle de Sous-lieutenant. C'est ce que nous apprennent différentes notes trouvées dans les archives de famille, en particulier celle où il est dit que le Chevalier remit à ses deux fils la somme de 3,000 l. à leur départ pour la Martinique, et une autre qui déclare positivement qu'ils se rendirent

dans cette Colonie, l'un comme Lieutenant, l'autre comme Sous-lieutenant. D'après l'honorable Saveuse de Beaujeu, Seigneur de Soulanges, ce fut au mois de Mars 1773 qu'ils quittèrent la France, pour aller à la Martinique. Jean dit de Courville passa ensuite de la Martinique à la Guadeloupe, où il fut promu au grade de Capitaine d'Infanterie en 1784, et fait ensuite Chevalier de St. Louis, au mois de Juin 1791. Étant tombé malade du scorbut, il se décida à repasser en France, afin de se faire soigner. L'autorisation qui lui en fut accordée, est signée de Namur par le Chevalier de Picot, par Henri de Sègur, etc. En 1792, à la date du 18 7^{bre}, étant à Witehall, il avait reçu de Lord Grenville un passeport, pour aller d'Angleterre en Allemagne; mais il ne put effectuer ce voyage. Le mal ayant fait des progrès, il décéda à Lincoln, Comté de Midlesex, entouré d'amis, et après avoir reçu avec les plus vifs sentiments de foi tous les sacrements de l'Eglise, ainsi que l'atteste M^r Beaumont, son confesseur. Il fut enterré dans la paroisse de S^{te} Madleine, le 12 Juillet 1794. Charitable autant que brave, cet Officier ne pouvait entendre mal parler du prochain. Ces particularités nous sont fournies par M^r le Comte de Boismarmin. Charles étant resté à la Martinique, y acquit une immense fortune. Ne s'étant pas marié, et ses parents n'ayant fait jusqu'à ce jour aucune réclamation, ses grands biens sont restés à l'État.

Charles et Jean étaient encore en France, que déjà Jacques Louis, l'aîné de la famille, né à Montréal le 12 7^{bre} 1744, était de retour en Canada, après l'avoir quitté avec ses parents au moment de la conquête. Suivant M^r de Beaujeu, il laissa sa famille au mois d'Avril 1763, et alla à Londres d'où il s'embarqua pour le Canada, où il avait beaucoup de parents et d'amis. Peu de temps après son arrivée, il épousa M^{lle} Marie Josephte Soumande, sa cousine, 3^e fille de M^r François Marie Soumande Delorme et de Dame Elizabeth Charlotte Gauthier de Varennes, dont on peut voir l'acte de mariage, ainsi que la généalo-

gie, aux pièces justificatives. La cérémonie du mariage eut lieu le 9 Février 1767. Nous avons encore l'acte de mariage, que nous devons à l'extrême obligeance de M^r Girard, Ecuyer, notaire à Varennes. A ce mariage assistèrent, avec grand nombre de parents et d'amis, M^r de la Morandière, M^r DeMuy, etc., dont il a été parlé dans la suite de cette histoire. M^r Morand, Curé de Varennes, qui bénit cette union, était proche parent lui-même de la mariée.

A la fin de cette même année, le 2 Novembre, Jacques Louis eut un fils. Voici l'acte de son baptême, également extrait des registres de la paroisse de Varennes : " L'an mil sept cent soixante et sept, le deux Novembre, par nous prêtre soussigné, a été baptisé François Marie, né ce jour du légitime mariage de Sieur Louis Benoist et de Dame Marie Joseph Soumande. Le parrain a été Sieur François Marie Soumande et la marraine Dame Charlotte Elizabeth Gauthier de Varennes, grand père et grand'mère du dit enfant, lesquels ont signé avec nous de ce requis, suivant l'ordonnance. A Varennes, le jour et an que dessus. MORAND, P^{re}."

Cette jeune famille ne jouit pas longtemps de son bonheur. Un affreux malheur vint tout à coup la plonger dans le deuil. Jacques Louis se noya, non loin des îles de Varennes, en traversant le St. Laurent. Ce déplorable accident eut lieu quelques mois seulement après la naissance de François Marie. Quelques recherches que nous ayons faites, nous n'avons pu savoir jusqu'à ce jour à quel endroit Jacques Louis avait été enterré. D'après l'honorable M^r de Beaujeu, ce fut à Répigny ; peut-être aussi est-ce dans une des paroisses environnantes. Plusieurs années après, M^{lle} Benoist épousa en secondes noces M^r Mathurin Bouvet, notaire à Varennes, qui, après être venu se fixer à Montréal, passa en France d'où il revint pour aller ensuite demeurer au Détroit. De ce mariage naquirent deux fils, dont l'un alla rejoindre son père, et l'autre se noya au port de Montréal.

Quant à M^{re} Bouvet, elle resta en Canada, et passa ses dernières années chez son frère, M^r Jean Soumande, à la Rivière des Prairies où elle mourut vers 1814. Nous devons ces précieux renseignements à M^r Papineau, notaire de St. Martin, allié lui-même à la famille Soumande, alors une des plus riches du pays.

Privé ainsi de son père à la fleur de l'âge, François Marie fut élevé par les parents de sa mère. Devenu grand, il fut envoyé, pour faire ses études, au petit Séminaire de Québec, où un de ses oncles, Messire Louis Soumande, distinct d'un autre de sa famille, qui fut Chanoine de l'Eglise cathédrale de Québec, avait fondé, en faveur de ses parents, deux bourses qui subsistent encore, et dont profite un des fils de M^r Papineau. Plus tard, François Marie passa dans la compagnie du Nord Ouest, et de là à St. Louis, État du Missouri, où il se maria à M^{re} Marie Anne Catherine Sanguinette, d'origine française, comme la plupart des familles établies dans cette vaste contrée. Nous avons encore l'acte de son mariage, qu'on peut lire à la fin du livre. Ce fut le père Didier, Religieux Benedictin et Curé de St. Louis, qui bénit le mariage en présence d'un grand concours de personnes, parmi lesquelles on remarque beaucoup de noms français, tels que les suivants : M^r G. Moreau, M^r A. Chouteau, M^r T. Lacroix, M^r H. de St Cyr, M^r L. de la Beaume, etc.

Après vingt et un an de mariage, François Marie décéda à St. Louis, où il fut inhumé, ainsi qu'en fait foi son acte de sépulture, extrait des registres de cette ville. Le voici : "Le vingt trois Octobre, mil huit cent dix neuf, nous "prêtre soussigné, avons inhumé dans le cimetière de "cette paroisse, le corps de François Marie Benoist, âgé "de cinquante cinq ans, décédé le vingt deux du courant, "après avoir reçu les sacrements de notre Mère la Sainte "Eglise. NIEL, P^{re}, Vicaire."

M^{re} Benoist mourut quarante ans après son mari, le 8 Décembre 1859. Voici l'article que lui consacra dans le temps l'*Evening*, journal de St Louis : "Nous avons la

“ douleur d'annoncer aujourd'hui la mort de M^{re} Benoist.
“ Elle est décédée hier, dans la 79^e année de son âge,
“ entourée de ses enfants, petits enfants, et arrière petits
“ enfants, laissant pour lui survivre un frère et trois
“ sœurs. M^{re} Benoist était née en cette ville, le 2 Février
“ 1781, et était petite fille du Dr. Condé, chirurgien de
“ l'armée française avant la cession de la Louisiane à
“ l'Angleterre. Mariée très jeune, M^{re} Benoist resta veuve
“ de bonne heure, avec huit enfants, dont trois seulement
“ lui survivent : M. L. A. Benoist, M^{re} Riley et M^{re} Curtis.
“ Contemporaine de la révolution française, M^{re} Benoist
“ en connaissait tous les événements et jusqu'au nom des
“ personnes qui y avaient pris part, où en avaient été les
“ victimes. Témoin oculaire de la révolution américaine,
“ elle n'en avait oublié aucun des incidents, et les racontait avec chaleur. Par ses rapports avec ses amis de
“ France, elle avait pu suivre les changements survenus
“ dans ce pays. Aucune des phases de la carrière glorieuse de Napoléon, ne lui était inconnue. En apprenant la détention de ce grand homme dans une île de
“ l'Atlantique, son âme s'était remplie d'une amère douleur. Elle ne pouvait en parler que les larmes aux
“ yeux, et lorsqu'elle le faisait, c'était avec des accents
“ qui trahissaient le sang qui coulait dans ses veines.
“ Initiée à l'histoire générale des temps modernes, elle
“ possédait plus particulièrement encore celle de la Louisiane. Bien qu'elle ne fût encore qu'une enfant alors,
“ elle avait conservé un profond souvenir du massacre
“ des Français par les Indiens, l'année du grand coupe. Il
“ lui semblait encore voir M^{re} Guyon, nouvelle Spartiate,
“ apporter pieusement dans son tablier la tête, le tronc
“ et les membres de son mari, cruellement massacré par
“ les Sauvages à l'endroit où est situé aujourd'hui le
“ Couvent de la Visitation, et venir les déposer dans
“ l'Eglise, pour les faire inhumer tout près de l'endroit
“ où est la Cathédrale actuelle. M^{re} Benoist avait assisté
“ aux faibles commencements de St Louis, et en savait

“ l'histoire par cœur. Elle avait vu le petit village se trans-
“ former en la puissante métropole de l'Ouest ; le fort des
“ Français et leur poste de commerce, devenir la cité
“ commerciale et le centre des opérations manufacturières
“ de la vallée du Mississipi. Sous ses yeux les rues
“ s'étaient ouvertes, les maisons s'étaient élevées comme
“ par enchantement, là où elle n'avait trouvé que des forêts
“ et des collines sauvages. Mais pendant qu'elle se ré-
“ jouissait des agrandissements rapides de sa ville natale,
“ elle avait à pleurer la mort de ses compagnes d'enfance,
“ de ses amies de jeunesse, les bien aimées de son cœur ;
“ et un peu plus tard, elle voyait la précéder dans la
“ tombe les amis de son âge mur, ceux qui avaient été la
“ consolation de sa maternité, sans toutefois que la séré-
“ nité de son âme en fût troublée. Privée du bienfait
“ de l'éducation première, chargée de la sollicitude d'une
“ nombreuse famille, traversant des temps agités, et
“ n'ayant à sa disposition aucune des riches bibliothèques
“ que nous possédons aujourd'hui, mais douée de grands
“ talents naturels, M^{me} Benoist ne fut pas moins habile en
“ littérature, que versée dans la connaissance de l'histoire.
“ Aucune des productions du grand siècle ne lui était
“ étrangère. Le sublime Bossuet, le grand Corneille, le
“ spirituel Molière, le tendre Fénelon étaient ses auteurs
“ favoris. Elle faisait également ses délices des auteurs
“ classiques des âges précédents, et dans sa conversation
“ toujours intéressante, elle en parlait comme une per-
“ sonne à qui ces matières étaient familières. Unissant
“ avec un art merveilleux l'accomplissement de ses
“ devoirs religieux et ses soins de mère avec son amour
“ pour les lettres, elle conserva jusques dans un âge avancé
“ les habitudes réglées de sa jeunesse. Telle fut M^{me}
“ Benoist. A raison du temps où elle a vécu, et des diffi-
“ cultés qu'elle a eu à surmonter, elle peut être rangée
“ parmi les femmes les plus remarquables de son époque.
“ Ses jours étaient pleins. Elle s'est éteinte doucement
“ avec la conscience d'avoir bien fourni sa carrière, et

llage se trans-
 st ; le fort des
 venir la cité
 nufacturrières
 eux les rues
 evées comme
 que des forêts
 qu'elle se ré-
 ville natale,
 es d'enfance,
 le son cœur ;
 éder dans la
 avaient été la
 que la sérénité
 du bienfait
 icitude d'une
 s agités, et
 bibliothèques
 ée de grands
 ns habile en
 de l'histoire.
 ne lui était
 Corneille, le
 t ses auteurs
 des auteurs
 conversation
 ne une per-
 s. Unissant
 ent de ses
 e son amour
 n âge avancé
 elle fut M^{me}
 et des diffi-
 être rangée
 son époque.
 doucement
 carrière, et



M. DE NOYON
 M^{me} DE NOYON
 M^{me} DORCIET
 LA MORT DE L'AMOUR

“ avec l'espoir d'un heureux avenir.” De son mariage avec M^r Benoist, elle laissa sept enfants : Charles François, Louis Auguste, Malvina, Joséphine Adéline, Sanguinette Hubert, Sophie Amanda et Zoé. Cette dernière, ainsi que Malvina, mourut en bas âge.

Charles François, l'aîné, fit ses études dans le Kentucky, au Collège St. Thomas, alors tenu par les pères Dominicains, et depuis érigé en séminaire. Ses études achevées, Charles François revint dans sa famille, et entra dans le commerce. Il avait à Nachitoches un oncle du côté de sa mère, M^r Roubieu ; c'est là qu'il se retira. C'était en 1820. Etant parvenu par son énergie, son application aux affaires, à se faire une position honorable, il contracta mariage avec M^{lle} Suzette Rachal. De ce mariage naquirent cinq enfants : Julie, Charles, Clémence, Victor et Suzette. M^{lle} Julie est mariée au D^r Chaupin ; M^{lle} Clémence a épousé le D^r Wood, tué il y a deux ans passés à la bataille de Shilo. Charles, après avoir fait de brillantes études au Collège de Georgetown, district de la Colombie, fut emporté, en 1852, par la fièvre jaune, ainsi que son père et sa sœur, M^{lle} Suzette, âgée de 16 ans seulement. Tous les trois furent victimes en une semaine de ce fléau inconnu jusqu'alors dans la contrée. Cette mort aussi précipitée qu'inattendue plongea dans le deuil sa famille et les nombreux amis que lui avait acquis sa conduite loyale et pleine d'honneur. M^{re} Veuve Benoist est toujours en Louisiane avec ses autres enfants ; la guerre ayant interrompu les communications, il nous est impossible d'en donner des nouvelles.

Louis Auguste, le deuxième fils de François Marie, celui à l'encouragement duquel cette publication est due, demeure à St Louis. Après avoir étudié la médecine d'abord et ensuite le droit, ne se sentant pas de goût pour ces professions, Louis Auguste les abandonna, pour essayer le commerce de banque. Il n'avait alors que de faibles capitaux, mais encouragé par ses concitoyens, et doué d'une puissance de volonté peu commune, il ne se

rébuta point. Les succès sont venus couronner ses efforts, et aujourd'hui il se trouve à la tête de deux banques solidement établies, l'une à St. Louis, l'autre à la Nouvelle-Orléans, possédant une fortune considérable. En 1824, Louis Auguste fit un voyage en France, où l'appelaient les affaires de la succession du Chevalier Benoist, son aïeul. Pendant le séjour qu'il fit dans ce pays, il fut témoin d'une de ces scènes attendrissantes comme on en voyait dans le bon vieux temps. M^{me} de Falvard, sa cousine, et les parents de cette Dame étaient allés de Moulins à Bourges rendre visite à M^{me} des Colombiers, fille du Chevalier. A leur retour au château de Pontlung, tous les habitants vinrent à la rencontre de leurs maîtres, avec leurs femmes et leurs enfants, pour les féliciter de leur heureux voyage. Rien n'était plus touchant. Au bout d'une année, Louis Auguste quitta la France. Il n'avait pu y voir le Chevalier, ni la vertueuse compagne de sa vie, qui étaient morts depuis longtemps ; mais il y avait retrouvé leur souvenir qui vivait toujours. Il lui avait été donné de parcourir les lieux si souvent témoins de leurs nobles actions, et d'en entendre le récit, toujours plein de charmes. M^{me} des Colombiers et ses vénérables sœurs, par leur piété douce, leur simplicité aimable, avaient été pour lui comme des images vivantes de ces parents, dont on n'avait cessé de l'entretenir dans son enfance. Ce ne fut donc qu'à regret qu'il s'éloigna de cette contrée et surtout de cette famille, dans laquelle il avait passé de si délicieux moments. Il emportait avec lui d'anciens tableaux qui devaient lui en rappeler constamment le souvenir. Après une traversée des plus longues et des plus orageuses, ayant été obligé de relâcher à Bilbao en Espagne par suite d'une tempête, et tant resté cinquante jours en mer, Louis Auguste revint à la Nouvelle-Orléans, où il continua à s'occuper d'opérations financières. Lorsqu'il fit ce voyage, il n'était pas encore marié. Quelque temps après, il épousa M^{lle} Eliza Barton. Son épouse étant morte après onze mois de mariage, ainsi que l'en-

fant auquel elle avait donné le jour, Louis Auguste se remaria en 1832, à M^{lle} Esther Hackney. De ce mariage sont nés : Sanguinette Hubert, Eliza, Louise Augustine, Esther, Louis Condé, Charles Page et Salomon. Ces deux derniers sont morts très-jeunes. Sanguinette Hubert, marié, comme on l'a dit, à M^{lle} Joséphine Curtis, sa cousine, demeure à New-York, où il fait des affaires de banque ; M^{lle} Eliza, celle qui a beaucoup contribué à ce travail, a épousé le D^r Montrose Pallen, et réside présentement à Montréal avec son mari ; M^{lle} Louise est mariée à M^r Cornelius Tompkins, et habite New-York, ainsi que M^{lle} Esther, sa sœur, qui n'est point mariée ; Condé est à St Louis, avec son père. Le 30 Août 1848, ayant eu la douleur de perdre son épouse, Louis Auguste s'est marié de nouveau à M^{lle} Sarah E Wilson, personne d'un caractère aimable et d'un cœur exquis. De ce mariage sont nés : Henry Augustus, Eugène Hunt, Clémence Mary, Hellen Amanda, Louis Auguste, Francis Charles, Théodore, Léo de Smet, qui tous, ainsi que leur père et mère, jouissent d'une florissante santé.

M^{lle} Joséphine Adeline a épousé, en 1832, M^r James Riley. Elle demeure à deux lieues de St. Louis, et a quatre enfants : William, Isabelle, Benjamin Auguste et Joséphine Amanda.

Sanguinette Hubert, marié en 1836 à M^{lle} Héloïse Leblanc, est mort en Louisiane l'année 1850, après une longue et pénible maladie. Il n'a laissé qu'un enfant : Numa, actuellement au Texas.

M^{lle} Sophie Amanda, étant encore très jeune, épousa, en 1834, à Liberté, Comté de Clay, Etat du Missouri, M^r Cyrus Curtis. Elle habita cette contrée jusqu'à la mort de son mari, arrivée il y a seize ans. Depuis cette époque, elle demeure tout près de M^{lle} Joséphine Adeline, à St. Louis, où par son caractère doux et affable, sa prudence et sa sagesse, elle s'est conciliée l'estime générale. De son mariage avec M^r Curtis sont nés : Edouard Ely, marié à M^{lle} Rebecca Nelson, et demeurant au Texas ;

Amanda Eugénie qui a épousé Mr James Christy ; Louis François, marié à M^{lle} Eliza Maddell, et mort en 1859, ne laissant qu'un enfant ; Anna Virginia, cette gracieuse Demoiselle qui a épousé Mr O. Dorsey ; Joséphine Esther, mariée à Mr S. Benoist.

; Louis
n 1859,
acieuse
Esther,



MADAME DES COLOMBIERS
JEANNE-LOUISE BENOIST. . . MARIE-ANNE BENOIST

Les D
de
ço
Fa

Non
la bra
naître
outre
eut ci
Anne,
Jeann
rut en
de S^t O
fiques
égale
décédé
le 11 J
habita
infère
ces dé
seule s
sans s
tagnes
monde
la mor
elle res

Les Demoiselles Benoist, dites de Joinville et de Courville. — Madame des Colombiers. — Mort de M^{de} la Chevalière, sa mère. — François Thomas des Colombiers. — Charles Edmond des Colombiers. — MM. des Colombiers de Boismarmin. — M^{de} la Marquise de Falvard.

Nous venons de voir les descendants du Chevalier dans la branche masculine. Il reste maintenant à faire connaître ceux de la branche féminine. Ainsi qu'on l'a vu, outre les trois fils dont on vient de parler, le Chevalier eut cinq filles : Jeanne Louise, Jeanne Marguerite, Marie Anne, Marie Catherine et Marie Françoise. L'aînée, Jeanne Louise, née à Montréal le 16 Octobre 1745, mourut en 1768, et fut enterrée le 3 Septembre, dans l'Eglise de St Clément de Tours, où son père lui fit faire de magnifiques funérailles. Jeanne Marguerite, la seconde fille, également née à Montréal, le 10 Septembre 1747, est décédée en 1769, un an après sa sœur. Elle fut inhumée le 11 Juillet dans la paroisse du Chateau, que son père habitait depuis un an. C'est du moins ce qu'on peut inférer des notes écrites de la main du Chevalier, et où ces décès sont constatés. Des trois autres sœurs, une seule se maria ; les deux autres restèrent dans le monde, sans s'établir. Marie Anne, née au Lac des Deux Montagnes, et baptisée le 8 Juin 1755, était connue dans le monde sous le nom de M^{lle} Benoist de Joinville. Après la mort de son père, n'ayant nul goût pour le mariage, elle resta constamment auprès de sa mère, dans la paroisse

du Chateau, et la suivit ensuite à Bourges, chez M^{me} des Colombers, s'occupant uniquement de bonnes œuvres. Elle mourut dans un âge très-avancé et pleine de mérites, le 6 Octobre 1832. ¹ Marie Françoise, la plus jeune, née à S^t Germain de Sully, en France, et baptisée le 13 Février 1766, portait le nom de M^{lle} Benoist de Courville. Comme la précédente, elle était demeurée avec M^{me} la Chevalière, puis, comme elle, elle était allée habiter chez M^{me} des Colombers, à Bourges. En 1825, ayant entendu parler du nouvel Institut des *Fidèles Compagnes de Jésus*, que venait de fonder M^{me} Bonnault d'Houet, née de Bengy, l'une de ses amies, et désirant embrasser un genre de vie encore plus parfait, elle résolut d'y entrer malgré son grand âge. C'est dans cet ordre qu'elle passa ses dernières années. Elle mourut à Chateauroux, dans l'une des maisons que l'Institut y avait fondée, le 20 Janvier 1833. ² Marie Catherine, la troisième des filles du Chevalier, née et baptisée à Montréal, le 9 Mars 1750, est celle qui se maria. Elle épousa M^r Henri François Thomas des Colombers, le 15 Août 1782. Jusqu'à cette époque, elle était restée avec M^{me} la Chevalière, sa mère, dans la paroisse du Chateau, près Bourges. Alors elle quitta cette résidence, pour venir habiter à Bourges l'hôtel que son mari y possédait tout près de la Cathédrale. Après la mort de M^r des Colombers, en 1790, sa mère et ses deux sœurs

¹ • M^{lle} Marie Anne Benoist, née en Canada, âgée de soixante dix sept ans, fille de feu Antoine Gabriel François Benoist, officier de marine et de Marie Louise LeBer, est décédée à son domicile, rue Porte St. Jean, le six Octobre mil huit cent trente deux, à onze heures du matin. BOUCHERON, adjoint. *Ext. des rég. civils de Bourges.*

² • L'an mil huit cent trente-trois, le vingt-un Janvier, pardevant nous Philippe Joseph Basset, Adjoint à la Mairie de Chateauroux, sont comparus les Sieurs Moreau Louis et Pichard Philippe, demeurant en cette ville, lesquels nous ont déclaré que Marie Françoise Benoist de Courville, âgée de soixante-sept ans, née à Sully, sur Loire, fille de feu M^r Antoine Gabriel François Benoist et de feu Dame Marie Louise Le Ber, son épouse, demeurant en cette ville, rue Bombarlou, est décédée hier à onze heures du matin, en son domicile. Les déclarants ont signé avec nous le présent acte. (Signé) L. MOREAU, P. PICHARD, J. BASSET.

Rég. civ. de Chateauroux.

vinrent la rejoindre, ainsi qu'on vient de le dire. C'est dans cette nouvelle habitation que mourut, dans sa 69^e année, M^{me} la Chevalière, l'année même où périt sur l'échafaud l'infortuné Louis XVI. Sa fille avait hérité de toutes ses vertus. D'une piété éminente, d'une charité sans bornes, M^{me} des Colombers était connue dans toute la contrée par ses grandes libéralités. Elle donna une maison aux Bénédictines et une autre aux Carmélites, donations qui furent ratifiées plus tard par son fils. La révolution française étant venue à éclater, elle eut le sort des gens de bien : elle fut arrachée de son domicile et jetée en prison. Les prisons ordinaires regorgeant alors de prévenus, une maison particulière lui fut assignée pour lieu de détention. Elargie à la chute de Robespierre, cette vertueuse Dame profita de sa liberté pour soustraire plusieurs prêtres à la mort, en les cachant dans sa propre maison. Chrétienne des temps antiques, d'une charité qui n'avait d'égale que sa foi, elle mettait tout son bonheur à faire le bien, à ce point qu'elle disait quelquefois : "J'ai tant de plaisir à faire des bonnes œuvres, que je ne mérite pas d'en être récompensée dans le Ciel." M^{me} des Colombers mourut en 1839 d'une hydropisie de poitrine. Ses innombrables bienfaits lui ont mérité le surnom de *Mère des pauvres*, qui fut gravé sur sa tombe dans le cimetière de Bourges. Longtemps auparavant, M^{me} des Colombers avait perdu son mari. Né en 1713, M^r Henri François Thomas des Colombers, fils de M^r René des Colombers, Conseiller du Roi à Bourges et de Dame Rose Nibelle, s'était d'abord marié à M^{lle} Thérèse Gassot. Il fut honoré de la charge de trésorier de France à Bourges, fonction qu'il remplit pendant plus de cinquante ans, et devint commissaire des ponts et chaussées, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Bourges.

2 "Le dix huit Janvier, mil huit cent trente-neuf, à onze heures du matin, Marie Catherine Benoist, veuve de François des Colombers, propriétaire, née à Montréal, âgée de quatre vingt huit ans, fille d'Antoine Gabriel François Benoist et de Marie Louise LeBer, est décédée à son hôtel, rue Porte St. Jean, duquel décès je me suis assuré par mon transport. BOUCHERON, adjoint délégué." *Ext. des rég. de Bourges.*

Son épouse étant morte, sans lui laisser d'enfants, il se remaria en 1782 à M^{lle} Benoist, et mourut huit ans après, le 7 septembre 1790. De son second mariage avec M^{lle} Benoist, M. des Colombiers eut deux enfants, un fils et une fille. Cette dernière mourut en bas âge, des suites d'un accident qui lui était arrivé lorsqu'elle était en prison avec sa mère. Il ne lui resta donc qu'un fils : François Thomas des Colombiers.

François Thomas des Colombiers était né en 1783. Il grandit sous les yeux de sa mère qui ne négligea rien pour lui donner une bonne éducation. En 1806, M^r François des Colombiers épousa M^{lle} Alexandrine Fournier de Boismarmin, fille du Marquis de Boismarmin, Lieutenant des gardes de M^r le Comte d'Artois, et de M^{lle} de Fermé. Ayant perdu son épouse en 1809, il contracta un second mariage, trois ans après, avec M^{lle} Marie Anne Lassaigue de St. George, fille du Marquis de St. George et de M^{lle} Antoinette de Marcellange. De 1813 à 1814, il fut employé au service du Roi par le Marquis de Rivière. Nommé provisoirement Capitaine en Mars 1814, par M^r de Rivière, il fut confirmé dans son grade en Octobre de la même année. En 1816, il fut fait Aide-de-Camp du Vicomte Liger Belair, mais donna sa démission en 1822. Alors il se livra à l'agriculture, et, en 1828, il fut nommé Président de la société d'agriculture de l'Allier, position qu'il occupa jusqu'à sa mort, en 1855. De son mariage avec M^{lle} de Boismarmin, il n'eut qu'un fils : Charles Edmond des Colombiers de Boismarmin, né en 1809.

M^r Charles Edmond avait épousé M^{lle} Jenny Gassot de Champigny, sa cousine, dont le frère, M^r Raoul de Champigny, s'est marié à M^{lle} de St. George, et a deux fils. En 1814, il a perdu son épouse qui lui a laissé deux fils : Marie Georges, né en 1836, et actuellement Lieutenant au 83^e de ligne, en Algérie, Marie Raoul Christian, né en 1838, et Docteur en médecine, auquel nous avons une obligation infinie pour les détails qu'il a bien voulu nous donner sur son intéressante famille.

Du second mariage de M^r François des Colombiers avec M^{lle} de S^t George, sont nés plusieurs enfants. Trois filles seulement lui ont survécu : Marie Antoinette, née en 1818, et mariée en 1846 à M^r Arthur de Falvard de Montluc, dont un fils : René de Falvard, né en 1850 ; Marie Aimée, née en 1825 ; Anna, née en 1826.

Tels sont les descendants du Chevalier Benoist, tant en France qu'en Amérique.

En Amérique, ils sont nombreux, comme nous l'avons vu. Ils sont également recommandables. Par leur position sociale, leurs vertus paisibles, ils continuent glorieusement cette longue chaîne des Benoist, qui remonte à travers les âges jusqu'à Guillaume Benoist, Chambellan de Charles VII, et font honneur au nom qu'ils portent. A S^t Louis, M^r I. A. Benoist occupe un rang élevé parmi ses concitoyens ; ses sœurs ne sont ni moins remarquables, ni moins estimées. Aussi, malgré les divisions qui règnent aujourd'hui sur ce continent, cette famille est-elle généralement respectée de tous les partis. Par ses alliances, elle est unie aux principales familles du pays.

En France, la famille de M^r de Boismarmin n'est pas moins distinguée. Elle appartient à l'ancienne noblesse, et jouit d'une réputation méritée dans le Département de l'Indre, où se trouve le château de Boismarmin. Les armoiries de cette famille sont d'azur semé de molettes d'éperon d'or, au lion rampant ; de même au chef, cousu de gueules, chargé d'un croissant, montant d'argent. La famille de M^r de Falvard est aussi très-avantageusement connue. Elle habite le Puy-de Dôme, et son château de Baissat est à Maringues. Dans l'hiver, elle vient demeurer à Clermont. Celle de M^r de Boismarmin va habiter Moulins. C'est là que résident avec leur père M^r Edmond des Colombiers de Boismarmin, les D^{elles} Marie Aimée et Anna des Colombiers, arrière-petites-filles du Chevalier Benoist.

APERÇU

SUR QUELQUES FAMILLES CONTEMPORAINES

DU CHEVALIER BENOIST.



Afin de justifier le titre placé en tête de ce livre, commencé il y a un an, et aussi afin de ne pas séparer des familles étroitement unies, soit par les liens du sang, soit par une communauté de services, à la Notice qui précède nous ajoutons un court Aperçu sur quelques-unes des familles les plus marquantes du pays.

Comme tout le monde sait, à l'époque du siège de Québec, en 1759, effrayées par la marche des armées des généraux Amherst, Murray et Haviland, qui mettaient tout à feu et à sang sur leur passage, la plupart de ces familles se réfugièrent à Montréal. Cette dernière ville ayant été obligée à son tour de capituler, celles qui ne purent se résoudre à vivre sous une domination étrangère passèrent en France, à la suite des officiers civils et militaires de la Colonie ; les autres, celles que de grands intérêts retenaient dans le pays, ou qui craignaient de n'avoir pas les moyens de vivre d'une manière convenable

en France, se déterminèrent à rester, sauf à émigrer plus tard, s'il était nécessaire.

Parmi ces diverses familles, les unes se sont éteintes d'elles-mêmes, sans avoir subi le sort de celles qui périrent si tristement dans le naufrage de l'*Auguste*; les autres, glorieux débris d'une nation à jamais illustre, se sont perpétuées jusqu'à nos jours; quelques-unes, victimes de l'inique administration d'alors, sont déchues de leur ancienne splendeur : ayant vendu leurs biens et n'ayant reçu en échange qu'un papier sans valeur, elles n'ont jamais pu se relever; les autres, plus heureuses, après avoir refait leur fortune, ont gardé le haut rang qu'elles occupaient et ont continué à grandir à côté de familles nouvelles.

Mais que ces familles aient disparu ou non; qu'elles soient tombées, ou qu'elles aient conservé leur éclat primitif : le rôle brillant qu'elles ont joué avant ou après la conquête, l'esprit chevaleresque qui les a toujours animées, ne permettent pas de les passer sous silence. A la vérité, des Paroisses, des Comtés portent encore leur nom; mieux que cela, des écrivains distingués, des archéologues infatigables : MM. Garneau, Faillon, Ferland, de Gaspé, Chauveau, Casgrain, LeMoine, Viger, Lafontaine, de Beaujeu, Bibaud, Baudry, Verreau, Stevens, Langevin, Bois, etc., ont pris à tâche de les faire revivre dans la mémoire des hommes, et on peut consulter avec fruit, soit leurs précieux ouvrages, soit leurs savantes recherches; d'autres, également amis de leurs glorieux ancêtres : MM. Tanguay, de Montigny, Baby, de Bellefleur, etc., se proposent de publier prochainement de nouveaux travaux qui les feront de plus en plus connaître. Mais lorsqu'il s'agit de pareilles illustrations, qui, après tout, sont

l'éternel honneur d'un pays, il semble qu'on ne peut trop en faire. Les mettre de nouveau en lumière, faire apercevoir des côtés qui avaient d'abord échappé, rectifier des avancés erronnés, c'est procurer à ces honorables familles l'inestimable avantage d'instruire encore, du fond de leur tombe, les générations futures.

Un siècle s'est écoulé depuis la conquête. Ce temps a été employé à rasseoir les fortunes ébranlées, à revendiquer des droits contestés : alors, on avait autre chose à faire que de fouiller dans les archives privées et de tenir la plume. Le moment est arrivé de renouer le présent au passé, et de donner aux âges héroïques de ce pays la place qu'ils doivent occuper dans l'histoire. Sans doute, c'est beaucoup pour une nation qui compte à peine trois cents ans d'existence, d'avoir imprimé à l'agriculture un essor jusque-là inconnu, de s'être couverte de gloire sur tous les champs de bataille, et d'avoir étendu son commerce jusqu'aux continents les plus reculés. Mais il est une autre sorte d'illustration qui n'est pas moins digne d'envie : c'est celle qui, dans les temps antiques, a donné à Rome et à Athènes, et, dans des temps plus rapprochés de nous, donne à la France une prépondérance incontestable sur tous les peuples. En fin de compte, l'influence restera en Amérique à la race qui tiendra le plus haut le sceptre des arts et des sciences. A nous donc de faire avancer les lettres. Or, le moyen, selon nous, c'est d'assurer à l'histoire une base solide.

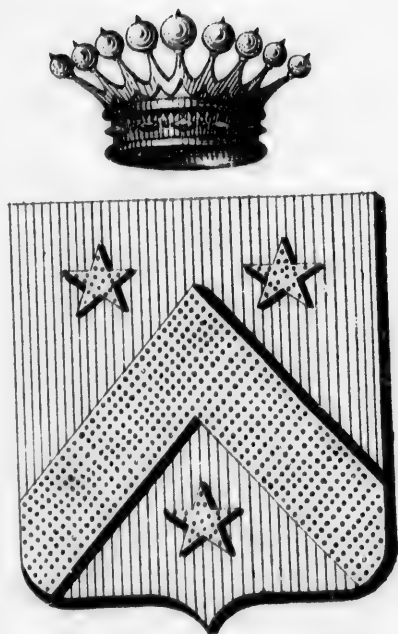
Quoiqu'il en soit, nous nous estimerions heureux si pour notre faible part, nous contribuions à exciter d'avantage encore l'amour des études historiques. C'est cette pensée qui a inspiré ce petit ouvrage, composé à la hâte et entre des occupations diverses. Nous avouons sans

détour que ce travail est imparfait sous plus d'un rapport, et qu'il s'en faut que ce soit là tout ce qu'on peut dire sur ces intéressantes familles ; mais à raison de la difficulté de se procurer des documents, de les vérifier et de les coordonner, le lecteur voudra bien user de quelque indulgence. Nous laissons à d'autres, et plus érudits et plus libres de leurs moments, le soin de compléter cette étude, et au besoin celui de la rectifier.

Nous eussions désiré mentionner un plus grand nombre de familles ; mais, outre que le temps et l'espace nous faisaient défaut, nous n'avions pas assez de renseignements pour le faire. Nous nous sommes donc borné à parler de celles qui ont eu le plus de rapports avec le chevalier Benoist, ou dont les membres se sont distingués en même temps que lui pour la défense du pays. Pour le faire le moins mal possible, outre les Collections que des amis ont bien voulu nous communiquer, nous avons consulté les ouvrages qui ont paru jusqu'à ce jour. C'est assez dire que nous renvoyons à qui de droit le mérite de ces notes, s'il y en a, ne nous attribuant que les inexactitudes qui ont pu s'y glisser.

d'un, rap-
u'on peut
ison de la
vérifier et
e quelque
érudits et
éter cette

l nombre
ace nous
enseigne-
borné à
avec le
stingués
s. Pour
ions que
is avons
r. C'est
érite de
nexacti-





MONTALM



LE GÉNÉRAL MONTALM
blessé à la bataille de...

LA FAMILLE D'AILLEBOUST.

De toutes les familles qui sont venues se fixer en Canada, aux premiers temps de la Colonie, aucune peut-être n'a laissé un nom entouré de plus d'amour et de respect que la famille d'Ailleboust. Comme cette famille est intimement liée à celle du Chevalier Benoist, et qu'elle a encore des descendants, par les femmes, dans la famille de l'Honorable Charles Wilson, c'est par elle que nous commençons cette étude.

1^o LOUIS D'AILLEBOUST, SIEUR DE COULONGE.

M^r Louis d'Ailleboust, Sieur de Coulonge, le premier qui passa en Canada, était originaire de Champagne, patrie de l'immortelle Sœur Bourgeois, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, et de M^r de Maisonneuve, fondateur de Villemarie. Il descendait de Pierre d'Ailleboust, venu d'Allemagne, médecin ordinaire de François I^{er}. Un de ses grands oncles, Charles d'Ailleboust, mort en 1574, d'abord Abbé de Sept-Fonds, avait été Evêque d'Auxerre; l'autre, Jean d'Ailleboust, décédé en 1593, était devenu 1^{er} médecin de Henri IV. Son père, Antoine d'Ailleboust, fils du précédent, ainsi que Henri d'Ailleboust, Sieur de Mivoisin, était Conseiller ordinaire du prince de Condé. Comme on le voit, M^r Louis d'Ailleboust appartenait à une famille distinguée, dont il devait encore rehausser la gloire. Remarquable par ses belles

qualités, il l'était encore davantage par sa piété et son dévouement à la religion.

Ayant entendu parler de la Nouvelle-France et du bien qu'on pouvait y faire, Mr d'Ailleboust conçut le projet d'aller s'y établir. En conséquence, après s'être fait agréger à la Compagnie de Montréal, chargée des intérêts du Canada, il se rendit à la Rochelle, où l'on préparait l'embarquement d'une nouvelle recrue. Il était accompagné de son épouse et de sa belle-sœur, M^{lle} Philippine de Boulogne, personne d'un grand mérite et surtout d'une éminente piété, également désireuse de se consacrer au service de Dieu et au bien des âmes. L'impresion que fit sur les Huguenots un dévouement si sublime fut telle, que bon nombre quittèrent les erreurs de Calvin pour rentrer dans le sein de l'Eglise, et que plusieurs voulurent se joindre à Mr d'Ailleboust et le suivre en Canada. Quand tous les préparatifs du départ furent achevés, le vaisseau leva l'ancre. La traversée fut des plus heureuses. " Le jour de l'Assomption, au moment où on allait commencer la Grand'messe à Québec, rap-
" portent les chroniques du temps, on vit paraître à une lieue de là deux voiles, et bientôt on apprit, par une
" chaloupe, que l'un des navires portait la recrue pour
" Montréal." Grande fut la joie ; non moindre fut l'édification. Après avoir mis pied à terre et salué tous ceux qui étaient venus à sa rencontre, Mr d'Ailleboust, accompagné de son épouse, de sa belle-sœur et de toute sa suite, se rendit à l'Eglise, où il se consacra à Dieu et au salut des Sauvages, sous la protection de la Reine du Ciel, dont on célébrait ce jour-là le triomphe.

Après un assez court séjour à Québec, Mr d'Ailleboust monta à Villemarie, où le bruit de son arrivée l'avait déjà devancé. Mr de Maisonneuve, Gouverneur de l'Ile, autant pour lui faire honneur que pour le mettre à l'abri de toute insulte de la part des Iroquois, s'avança à sa rencontre sur le fleuve. On peut se faire une idée de la joie que causa à tous les habitants de Villemarie la pré-

sence d'un tel homme, si on songe aux dangers sans nombre auxquels était alors exposée la Colonie. Mr d'Ailleboust ne tarda pas à justifier la bonne opinion que la Compagnie avait fait concevoir de son mérite. Dès la première année, profitant des connaissances qu'il avait dans l'art des fortifications, il s'appliqua à mettre la ville naissante en état de résister aux attaques des barbares. Il n'y avait alors pour toute défense, entre l'Hôpital et le moulin, c'est-à-dire à l'endroit où se termine aujourd'hui la rue McGill, qu'un petit fort entouré d'une palissade de pieux, impuissante à la protéger. Avec l'agrément du Gouverneur, Mr d'Ailleboust fit enlever cette palissade et la remplaça par deux bastions solides, dont il traça lui-même le plan et qu'il fit exécuter sous ses yeux. L'année suivante, Mr de Maisonneuve ayant été obligé de marcher contre les Iroquois, Mr d'Ailleboust prit la garde du fort et parvint à préserver la ville de toute insulte.

Ce n'était là que le prélude des services qu'il devait rendre à la Colonie. En 1645, le Gouverneur de Montréal étant passé en France, Mr d'Ailleboust fut chargé de le remplacer. Il était alors occupé à faire défricher des terres. Laissant aussitôt ses travaux, il prit la direction des affaires. La paix avait été faite, l'année précédente, avec les Iroquois. Il profita de ce calme pour augmenter les fortifications. Il réduisit le fort à quatre bastions, mais si bien construits, qu'on n'avait encore rien vu de semblable en Canada. Ces bastions servirent à protéger Villemarie jusqu'au temps où les maisons, garnies de meurtrières, devinrent comme autant de redoutes. Après le retour de Mr de Maisonneuve en 1647, ayant été prié de passer à son tour en France, pour y traiter les affaires de la Colonie, Mr d'Ailleboust montra qu'il n'était pas moins habile négociateur que sage administrateur. S'étant rendu à Paris, il vit la bienfaitrice inconnue de l'Hôtel-Dieu, l'illustre Dame de Bullion. Trois ans auparavant, cette vertueuse Dame avait fait une fondation de 36,000 livres; Mr d'Ailleboust obtint qu'elle y ajoutât encore

une somme de 24,000 livres, ce qui porta le capital à 60,000. Il réussit en même temps à faire opérer des modifications importantes dans l'administration du pays, à l'avantage des colons : le nombre des Conseillers, de trois qu'il était, fut porté à cinq ; les appointements du Gouverneur-Général, qui étaient de 25,000 livres, furent réduits à 10,000 livres ; par contre, ceux des Gouverneurs particuliers de Montréal et des Trois-Rivières furent fixés à 3,000 livres ; enfin, il fut décidé qu'un camp volant serait établi à Villemarie. Après avoir terminé les affaires qui l'avaient appelé en France, M^r d'Ailleboust reprit la route du Canada. Cette fois, il n'y revenait plus comme simple particulier, mais comme Gouverneur-Général. Ses commissions étaient pour trois ans, suivant ce qui avait été décidé peu auparavant. Il arriva à Québec le 20 Août 1648, et fut reçu avec tout l'appareil usité en pareille circonstance. Les principaux du pays le complimentèrent ; les Sauvages eux-mêmes lui firent une harangue.

Après avoir employé une partie de l'hiver à prendre connaissance de l'état des choses, M^r d'Ailleboust monta à Villemarie, au printemps de l'année suivante. Déjà, en exécution des ordres qu'il avait reçus, il y avait envoyé un camp volant de 40 hommes, auxquels il en ajouta 30 autres par la suite. Son arrivée fut pour tous les colons le sujet d'une grande réjouissance, que ne firent qu'augmenter encore les bonnes nouvelles qu'il était chargé de leur communiquer. En effet, outre les réformes mentionnées plus haut et dont il leur fit part, il leur annonça qu'à l'avenir les malades seraient soignés gratuitement à l'Hôtel-Dieu ; ainsi l'avaient réglé les Associés de la Compagnie de Montréal. Quelques semaines après, pour témoigner de l'intérêt qu'il prenait aux particuliers, il leva des fonds sacrés M^{lle} Marie Morin, issue d'une famille honorable, et qui, étant entrée à l'Hôtel-Dieu en 1662, devint la célèbre Annaliste de ce Monastère. En même temps, il rendit aux Révérends Pères Jésuites la Seigneurie de la

Prairie que Mr de Lauzon leur avait accordée deux ans auparavant. Pendant que le nouveau Gouverneur s'occupait ainsi à donner satisfaction à tout le monde, les Iroquois avaient de nouveau levé la hache de guerre et massacré une partie de la nation huronne, sans épargner les Pères de Brehouf et Lalemand, qu'ils avaient fait mourir au milieu des plus affreux tourments. Sans perdre de temps, Mr d'Ailleboust envoya à ce peuple malheureux des secours, tant en hommes qu'en munitions de guerre. Lui-même eut bientôt à se défendre contre ces tributs féroces, dont l'insolence ne connaissait plus de bornes; mais tout ce qu'il put faire, n'ayant qu'une poignée d'hommes à leur opposer, ce fut de les tenir en échec. Aussi, quand arriva le 13 Octobre 1651, époque où expiraient ses provisions de Gouverneur, il fut heureux de remettre les rênes du Gouvernement à son successeur, "laissant sans regret, dit le Père Charlevoix, une place où il ne pouvait qu'être le témoin de la désolation de la Colonie, qu'on ne le mettait pas assez en état de soutenir."

Mr de Maisonneuve étant alors passé une troisième fois en France, pour aller chercher du renfort, Mr d'Ailleboust redescendit à Québec. Il y était encore, lorsque, le 22 Septembre 1655, arriva cette recrue qui devait sauver la Colonie. Deux ans après, le besoin de prêtres ne se faisant pas moins sentir que celui de soldats, Mr d'Ailleboust accompagna Mr de Maisonneuve dans un nouveau voyage que ce dernier fit dans ce dessein en France. C'est pendant ce voyage que, s'étant rendu à Nantes, il s'occupait à enrichir l'Eglise de Villemarie d'une foule de reliques précieuses, entr'autres de celles de St Denis, Apôtre de la France, et de ses compagnons, de St Clotilde, de St Rémi, de St Benoît, etc., reliques qui lui furent envoyées par sa sœur, la Mère Catherine d'Ailleboust, dite de St Gertrude, Religieuse à l'Abbaye de St Pierre de Reims. Seant embarqué à St Nazaire, le 17 Mai 1657, Mr d'Ailleboust, après une traversée assez orageuse, arriva en Canada le 29 Juillet. L'état des choses ne s'y était guère

amélioré. Enhardis par les ménagements qu'on avait pour eux, les Iroquois étaient devenus plus audacieux que jamais. C'est alors que, se trouvant incapable de leur tenir tête, Mr de Charny, Gouverneur Général, prit le parti de se démettre du pouvoir. En conséquence, il pria Mr d'Ailleboust de vouloir bien reprendre les rênes du gouvernement, jusqu'à ce qu'il eût un successeur. Mr d'Ailleboust était alors à Villemarie, de retour de son voyage. Il se rendit de suite à Québec, où il arriva le 12 Septembre, sur les 8 heures du soir.

Il n'y avait que quelques semaines, qu'il était dans cette ville, lorsqu'il apprit les nouvelles atrocités commises par les Iroquois contre les Hurons. Au mépris de la foi jurée, ces barbares avaient lâchement massacré ceux de cette nation qu'on leur avait confiés pour les ramener dans leur pays. Cette scène de carnage avait eu lieu le 2 Août. Indigné d'une pareille barbarie et voulant mettre un frein à tant de fureur, Mr d'Ailleboust tint conseil. Il fut décidé qu'on prendrait sous sa protection les Hurons et les Algonquins, et qu'on repousserait par la force les Iroquois sur toutes les terres des Français. Afin de mettre les Sauvages alliés à couvert de leurs ennemis, Mr d'Ailleboust fit bâtir un fort tout près du Château St Louis. En même temps, pour protéger les habitants de la campagne plus exposés que les autres aux insultes des Iroquois, il fit construire des redoutes, où, en cas d'attaque, ils pourraient se réfugier. Mr d'Ailleboust était occupé à ces travaux, lorsqu'il eut à repousser sur un autre point les Sauvages d'Onneiouts. Le 23 Octobre 1657, s'étant traitreusement approchés des habitations, ces perfides assassinèrent plusieurs colons paisibles à la Pointe St Charles, non loin du fort de Villemarie. Informé par Mr de Maisonneuve de ce noir attentat, Mr d'Ailleboust donna ordre d'arrêter tous les Iroquois alors en ville. Cette arrestation eut tout l'effet qu'il s'en était promis. Les Agniers, en vue de faire relâcher les prisonniers, se rendirent à Québec. Leur ayant donné audience le 12 Février, après plusieurs se-

maines d'attente, Mr d'Ailleboust leur tint ce langage ferme et décidé : "Agnier, fais satisfaction, ou dis qui a commis le meurtre. Le sang de mes frères crie bien haut ! Si bientôt je ne suis apaisé, je tirerai vengeance de leur mort. Le Français ne sait ce que c'est que de craindre, quand une fois la guerre est résolue." Intimidés par ce discours, les Agniers promirent de livrer les meurtriers et se retirèrent après avoir fait leurs présents. Profitant de cet intervalle, Mr d'Ailleboust se rendit à la côte de Beaupré, pour y poser la première pierre de la Chapelle de St^e Anne. Sur ces entrefaites arriva Mr d'Argenson, le nouveau Gouverneur. Mr d'Ailleboust s'empessa de lui remettre le pouvoir, et, peu après, laissa Québec pour revenir à Villemarie.

Arrivé dans cette ville et trouvant qu'on n'y était pas assez en sûreté, pour en imposer aux barbares et se mettre à l'abri de leurs coups, Mr d'Ailleboust, de concert avec Mr de Maisonneuve, fit construire, à l'endroit qu'occupe aujourd'hui la place Dalhousie, un nouveau fort, qui, plus tard, fut muni d'artillerie et devint la citadelle de Villemarie. Ce fut le dernier service que rendit à la Colombie cet homme de bien. Mr d'Ailleboust mourut, deux ans après, au fort près de l'Hôpital, le 31 Mai de l'année 1660, et fut enterré le 1^{er} Juin suivant. Sa perte fut vivement sentie et plongea toute la Colonie dans le deuil.

Madame d'Ailleboust survécut plusieurs années à son mari. La vie de cette pieuse Dame est si édifiante, que nous ne pouvons nous défendre d'en détacher quelques traits des plus touchants.

Tout d'abord, M^{lle} d'Ailleboust avait éprouvé une répugnance extrême à passer en Canada. Pour l'y décider, il fallut que le Ciel s'en mêlât. Etant donc tombée gravement malade, elle promit à Dieu que, si elle recouvrait la santé, elle n'hésiterait plus. Comme elle renouvelait sa promesse dans l'Eglise de Notre-Dame, à Paris, elle se trouva tout à coup guérie. Ne doutant plus alors des desseins

de Dieu sur elle, elle se résolut à les accomplir. "Si mon mari est appelé à passer dans la Nouvelle-France, se dit-elle, j'y suis appelée moi-même ; car, étant sa femme, je dois le suivre partout." Une fois en Canada, M^{me} d'Ailleboust s'appliqua à faire le plus de bien possible. Dans le but de se rendre utile aux Sauvages, que la crainte de leurs ennemis ou le trafic des pelleteries amenait à Villemarie, elle se mit à étudier leur langue. Bientôt elle en eut une connaissance si parfaite, qu'elle put l'enseigner à d'autres. En même temps, pour gagner la confiance de ces barbares, elle prit l'habitude de leur faire de petits présents et de les régaler par des festins. Alors, s'insinuant doucement dans leur cœur, elle leur parlait de Dieu, de sa Religion. Quand elle les avait suffisamment instruits des principaux mystères, elle les présentait aux Missionnaires, pour leur faire recevoir le Baptême, et voulait elle-même leur servir de marraine. C'est ainsi qu'en 1646, le 24 Juin, fête de St Jean-Baptiste, elle tint sur les fonts sacres un néophyte qu'elle avait elle-même préparé à cette cérémonie. Comme on demandait à ce nouveau chrétien s'il serait ferme dans sa foi : "J'espère, répondit-il, que je respecterai mon Baptême toute ma vie, et que la crainte de la mort n'ébranlera pas ma croyance." Toutefois, connaissant l'inconstance naturelle des Sauvages M^{me} d'Ailleboust n'avait garde de rien précipiter. Quelquefois même, elle employait plusieurs années à les éprouver. "Tu desires le Baptême, disait-elle un jour à un de ses catéchumènes : mais si ta femme voulait l'empêcher d'être chrétien, que ferais-tu ?" Et le Sauvage de répondre : "J'aime ma femme, mais j'aime encore mieux le Baptême. Hélas ! ajouta-t-il en soupirant, avant que j'eusse entendu parler de Celui qui a fait toutes choses, je commettais toutes sortes de peches ; mais depuis que j'ai appris qu'ils lui déplaisent, je n'y suis point retombé." Non contente de procurer ainsi à ces pauvres Sauvages le bienfait inestimable de la foi, M^{me} d'Ailleboust les entretenait de ses soins, longtemps après encore. Elle les assis-

tait de ses conseils, les consolait dans leurs peines et ne cessait de prier pour eux. Aussi, en était-elle aimée comme une mère. " Il me semblait, disait à son retour " une Algonquine qui avait été faite prisonnière, que je " vous voyais priant Dieu pour moi dans la Chapelle. Il " y a longtemps que mes yeux n'ont pleuré ; mais quand " je vous ai revue, mes larmes ont coulé malgré moi." Tel était l'ascendant de M^{de} d'Ailleboust sur ces enfants des bois, qu'elle en obtenait tout ce qu'elle voulait. Enx-mêmes avaient en si grande estime sa personne, qu'ils la croyaient capable de remplacer le prêtre au besoin. " Puisque tu nous entends fort bien, lui disait un jour " un Sauvage nouvellement converti, ne pourrais-tu pas " suppléer au défaut du prêtre, et nous marier publiquement dans l'Eglise ? "

L'édification que donnait M^{de} d'Ailleboust aux colons n'était pas moins grande que le bien qu'elle faisait aux Sauvages. En arrivant à Villemarie, elle avait trouvé une pieuse pratique alors en vigueur : c'était d'aller en pèlerinage à la Croix que M^{re} de Maisonneuve avait plantée sur la montagne, afin d'obtenir de Dieu la conversion des Sauvages. Sans écouter les répugnances de la nature, ni céder aux craintes légitimes qu'inspiraient alors les Iroquois, M^{de} d'Ailleboust, accompagnée de sa sœur, gravissait à pied cette montagne rude et escarpée, et quelquefois jusqu'à neuf jours de suite. Non moins charitable que pieuse, elle saisissait avec joie toutes les occasions qui se présentaient de rendre service. C'est ainsi qu'en 1691, après l'incendie qui réduisit en cendres le Couvent des Ursulines, on vit cette noble Dame faire elle-même la quête afin d'aider les Religieuses à rebâtir. Mais ce fut surtout après la mort de son mari, que M^{de} d'Ailleboust laissa apercevoir les trésors de vertu cachés au fond de son cœur. Alors, entièrement libre de sa personne, elle se débarrassa de tout son train, ne gardant qu'une fille de chambre, et alla s'enfermer à l'Hôtel-Dieu, afin de vivre avec les Religieuses et de s'encourager au service de Dieu

par la vue de leurs touchants exemples. Elle ne voulait que s'édifier, et elle-même, par son application au bien, édifiait les autres. "Elle était étrangère à l'esprit du monde, dit la Sœur Morin, vivant humble et rabaissée, comme si elle ne l'eût jamais connu, quoiqu'elle fût avantagée de talents naturels, tant du corps que de l'esprit." C'est dans cette pieuse solitude, où elle espérait finir ses jours, qu'elle conçut l'idée de cette Confrérie qui sera son éternel honneur : la Confrérie de la S^{te} Famille. Sachant que la fin principale que Dieu s'était proposée dans la formation de la Compagnie de Montréal était de faire honorer en Canada Jésus, Marie et Joseph, dévotion que le Séminaire, l'Hôtel-Dieu et la Congrégation de Notre-Dame avaient surtout pour mission de pratiquer, elle voulut que les simples fidèles pussent la partager. Dans ce dessein, elle donna naissance à la Confrérie de la S^{te} Famille. "Cette Dame, dit le Père Chaumonot, eut la pensée de réformer les familles chrétiennes sur le modèle de la S^{te} Famille, en instituant une Société où l'on fût instruit de la manière dont on pourrait imiter Jésus, Marie et Joseph." Son projet ayant été agréé de M^r de Laval, elle fit ouvrir un registre pour y inscrire le nom des associés. Les personnes les plus recommandables de la Colonie s'empressèrent d'en faire partie. D'autres les imitèrent. On se porta d'autant plus volontiers vers cette Association, que déjà la milice de la S^{te} Famille avait été organisée pour les hommes à Ville-Marie, et qu'on en avait retiré les plus heureux fruits. Telle est l'origine de cette Société qui persévère depuis deux siècles dans la plupart des Paroisses du Canada, et où l'on voit figurer les premières Dames du pays, notamment à Montréal. Frappé du bien qu'opérait cette Société dans les familles, M^r de Laval pria M^{re} d'Ailleboust de passer à Québec, afin d'en prendre la direction dans cette ville et d'en communiquer l'esprit aux Dames qui s'y enrôlèrent. Tout d'abord il en coûta à M^{re} d'Ailleboust de s'éloigner des bonnes Sœurs de l'Hôtel-Dieu ; mais com-

prenant que Dieu exigeait d'elle ce sacrifice, afin d'assurer le succès de l'œuvre, elle se décida à descendre à Québec. C'est alors que, pour se donner encore plus parfaitement à Dieu, elle forma le projet d'entrer dans l'Institut des Dames Ursulines, où déjà sa sœur, M^{lle} de Boulogne, avait fait profession en 1649, sous le nom de Mère de St Dominique. Dieu, toutefois, se contenta de sa bonne volonté. Après plusieurs mois de séjour aux Ursulines, reconnaissant que Dieu la voulait dans le monde, M^{me} d'Ailleboust continua à y vivre, ne s'occupant que de bonnes œuvres et vaquant sans cesse à la prière. L'éclat que jetait partout sa vertu, unie à toutes ses autres belles qualités, inspira à Mr de Courcelles, alors Gouverneur Général, la pensée de la demander pour épouse; mais cette vertueuse Dame, dont les engagements avec Dieu étaient irrévocables, ne put acquiescer à des propositions qui auraient été si flatteuses pour toute autre que pour elle. Afin de se soustraire à toute importunité de ce côté, et ne plus jamais entendre parler d'alliances mortelles, M^{me} d'Ailleboust rompit tout-à-fait avec le monde et se retira à l'Hôtel-Dieu de Québec, qu'elle fit héritier de ses biens. C'est là qu'elle finit ses jours, comblée de mérites, le 5 juin 1685, à l'âge de 70 ans, et alla rejoindre sa pieuse sœur qui l'avait devancée de plusieurs années dans la tombe. Ayant fait vœu de virginité perpétuelle, ainsi que son mari, elle ne laissa point d'enfants. Toutefois, le nom d'Ailleboust ne devait pas périr: il restait, pour le porter, un neveu du Gouverneur, qui devait être aussi l'héritier de sa gloire et de ses vertus.

H^e CHARLES D'AILLEBOUST, SIEUR DE MUSSEaux.

Mr Charles d'Ailleboust, Sieur de Musseaux, était fils de Nicolas d'Ailleboust, Sieur de Coulange, Commissaire et Garde Marine à Thionville, sous le gouvernement de Mr de Marolles, et de Dame Dorothee de Mantet d'Argentenay, et avait un frère, du nom de Roger Antoine, Garde du

Corps du Roi, qui fut père d'Alexandre Antoine d'Ailleboust, Sieur de St. Michel, aussi Garde du Corps de Sa Majesté, Compagnie d'Harcourt, lequel, en 1717, par un arrêt du Conseil d'Etat, du mois de Juin, fit reconnaître ses titres de noblesse. Etant passé en Canada en 1649, à la suggestion de son oncle, avec une recrue de 40 hommes, Mr C. d'Ailleboust de Musseaux fut un des soutiens de la Colonie. Dès la première année, il fut mis à la tête de l'escouade chargée de protéger Villemarie. L'habileté et le courage dont il fit preuve dans ce poste furent tels, que Mr de Maisonneuve, obligé de passer en France, l'année suivante, ne crut personne plus capable que lui pour le remplacer dans le gouvernement de Montréal. S'imaginant alors que le moment était favorable pour recommencer leurs déprédations, les Iroquois reprirent les armes. Mr de Musseaux envoya contre eux le célèbre Major Closse et l'appuya si bien, que ces éternels ennemis du nom français furent contraints de se retirer. Ne croyant pas toutefois qu'il fût prudent d'exaspérer ces barbares, en les poussant à outrance, il leur fit proposer la paix, et sauva ainsi la Colonie. Trois ans après, Mr de Maisonneuve, ayant un nouveau voyage à faire en France, voulut se faire accompagner de Mr de Musseaux, dont la capacité était de plus en plus appréciée. C'est à la suite de ce voyage que, frappé du sage tempérament que mettait Mr de Musseaux dans tous ses rapports avec les Sauvages, Mr d'Argenson, successeur de Mr d'Ailleboust dans le gouvernement de la Nouvelle-France, songea à le demander à la Cour pour son Lieutenant. " Il est absolument nécessaire, écrivait ce haut fonctionnaire, que j'aye sous moi deux personnes à qui je puisse laisser le commandement, lorsque je suis obligé de quitter Québec, et même que je puisse envoyer contre les Iroquois. L'une d'elles commanderait à ma place, et je destine pour cela Mr d'Ailleboust de Musseaux." Ce choix ayant été agréé, Mr de Musseaux devint le second du Gouverneur, position qu'il garda jusqu'en 1663. Les fonctions de Juge ayant

été alors distraites des attributions du Gouverneur, Mr de Musseaux fut élu pour remplir cette charge. Il devait, en cette qualité, faire exécuter les sentences portées par les Juges de police, obligés de prononcer sur tous les différends. Dès lors, il commença à prendre le titre de *Juge Civil et Criminel*, ou *Lieutenant Civil et Criminel*. Mais comme, dans ces temps agités, les hommes publics étaient souvent obligés de cumuler les charges, il se vit bientôt contraint de joindre à son titre de Juge celui d'officier militaire. Les Agniers venaient de déclarer de nouveau la guerre. Pour les mettre à la raison, Mr de Tracy, alors Gouverneur-Général, se décida à aller les attaquer dans leurs cantons. Mr de Musseaux, avec Mr Lemoyne et quelques autres, fut chargé de commander le Corps de troupes de Villemarie. Mieux combinée que celle qu'avait entreprise Mr de Courcelles, cette expédition eut tout le succès possible. De retour à Villemarie, Mr de Musseaux reprit ses fonctions de Juge. A la vérité, dans ces temps où les crimes étaient rares, la justice avait peu de chose à faire. Cependant, en 1668, divers particuliers s'étant rendus coupables de vol, il les condamna à être exposés sur la place publique avec un écriteau sur la poitrine, et, de plus, à soixante livres d'amende. Deux ans après, quelques Sauvages ayant été assassinés, Mr de Musseaux porta contre les meurtriers une sentence de mort, et, en attendant qu'on pût se saisir de leur personne, les fit brûler en effigie. Tant de services ne pouvaient rester sans récompense. Aussi, en 1672, les Seigneurs de l'Île de Montréal voulant donner à Mr de Musseaux une preuve de leur satisfaction, lui firent une large concession de terres sur le lac des Deux-Montagnes. Ne voyant dans cette gratification qu'un motif de plus de s'acquitter dignement des devoirs attachés à sa charge, Mr de Musseaux y donna plus que jamais toute son application, ce qu'il fit jusqu'à sa mort, arrivée quelques mois après, le 20 Novembre 1700, alors qu'il était dans sa soixantième année.

Par contrat du 3 Septembre 1632, Mr de Musseaux

avait épousé, à Québec, M^{lle} Catherine LeGardeur de Repentigny, fille de Pierre LeGardeur de Repentigny et de Dame Marie de Favery. De ce mariage sont nés neuf enfants qui ont été la souche des belles familles de Musseaux, de Coulonge, de Périgny, d'Argenteuil, de Mantet, et ont fourni au Cloître des Religieuses distinguées. Dans l'impossibilité de nous étendre beaucoup sur chacun de ces membres, d'autres d'ailleurs devant le faire dans un temps peu éloigné, nous nous bornons à les rappeler.

1^o JEAN BAPTISTE D'AILLEBOUST, SIEUR DE MUSSEAUX.—Mr Jean-Baptiste d'Ailleboust, Sieur de Musseaux, fils aîné de Mr de Musseaux, entra d'abord dans le service et devint Lieutenant. Ayant tourné ensuite ses vues du côté de l'agriculture, il se fit concéder, en 1680, sous le gouvernement de Mr de Frontenac, à titre de fief, deux lieues de terre, à partir du Long Sault, la rivière du Nord y comprise, et en descendant vers Montréal, sur quatre lieues de profondeur. Son intention, en acquérant cette Seigneurie, étoit, à l'exemple de son grand-oncle, d'y faire des établissements, et d'y former ensuite des établissements, ce qu'il réalisa en partie. Mr de Musseaux épousa M^{lle} Anne Picard et laissa une nombreuse postérité. Marie Catherine, sa fille aînée, épousa Mr Godefroy, Sieur de Linctot, Capitaine d'une Compagnie des troupes de la Marine ;—Philippe, son cinquième fils, devint prêtre et fut Curé de Repentigny ;—Félicité Josephite, la septième fille, épousa Mr Nicolas-Auguste Guillet de Chaumont, Notaire royal ;—Ignace René, Sieur de Périgny, son sixième fils, épousa M^{lle} Marguerite Josephite Coureau de la Cote, et eut six enfants ;—Charlotte, la plus jeune de ses filles, épousa Mr Jacques Barsalou, Garde Magasin du Roi ;—Nicolas, Sieur de Musseaux, son dernier fils, épousa M^{lle} Louise Trottier des Rivières.

II^o LOUIS D'AILLEBOUST, SIEUR DE COULONGE.—Mr Louis d'Ailleboust, Sieur de Coulonge, frère cadet du précédent, s'est rendu recommandable par le zèle qu'il mit à faire maintenir les enfants de Pierre, son frère, dans

leurs titres de noblesse. L'arrêt est du mois de Janvier 1720, et se termine ainsi : " Le Roi étant en Conseil, " lorsque celui-ci fut décédé, de l'avis de Mr le Duc " d'Orléans, a maintenu et maintient les dits Sieurs Louis " d'Ailleboust, Sieur de Coulonge, Paul d'Ailleboust. " Sieur de Périgny, Capitaine en Canada, et Jean-Baptiste " d'Ailleboust, Sieur de Musseaux, frères ; Charles-Joseph " d'Ailleboust, Enseigne d'Infanterie, à l'Isle Royale, Louis " d'Ailleboust, Sieur d'Argenteuil, Pierre Hector d'Aille- " boust, Lieutenant d'Infanterie aux Isles d'Amérique, " Paul Alexandre d'Ailleboust, Sieur de Cuisy, Claude " Daniel d'Ailleboust, Sieur de Lavillon et Philippe " d'Ailleboust, Sieur de Gerry, frères, enfants de feu Pierre " d'Ailleboust, Sieur d'Argenteuil, et de Dame Marie " Louise Denis, sa veuve, dans leur noblesse et qualité " d'Ecuyer, et la Dame Marie Louise Denis dans les pri- " vilèges de veuve d'un Gentilhomme, tant qu'elle sera " en viduité : a ordonné et ordonne qu'ils jouiront, et leur " postérité née et à naître en légitime mariage, de tous les " privilèges, honneurs, franchises et exemptions, dont " jouissent les Gentilshommes du Royaume et pays soumis " à l'obéissance de Sa Majesté ; fait défense de les y " troubler, tant qu'ils vivront noblement et qu'ils ne " feront acte dérogeant ; que pour cet effet, ils seront " inscrits dans le Catalogue des Nobles du Royaume, con- " formément aux articles du Conseil du 22 Mars 1666 et " du 26 Février 1697. (Signé) DAGUESSEAU."

Mr de Coulonge épousa aussi une Demoiselle Picard, et en eut six enfants, parmi lesquels Louis Hector, qui fut père de quatre enfants, et Louis, qui, ayant épousé Melle Miré de l'Argenterie, sœur de la mère de Melle Le Ber, devint ainsi oncle du Chevalier Benoist, au mariage duquel on l'a vu assister en 1743.

III^e PAUL D'AILLEBOUST, SIEUR DE PÉRIGNY.—Mr Paul d'Ailleboust, Sieur de Périgny, autre fils de Mr C. de Musseaux, né le 15 Mars 1661, ayant embrassé la carrière des armes, devint successivement Lieutenant en 1691,



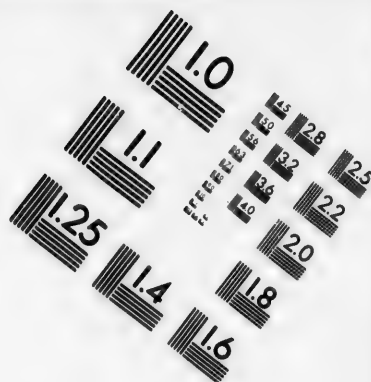
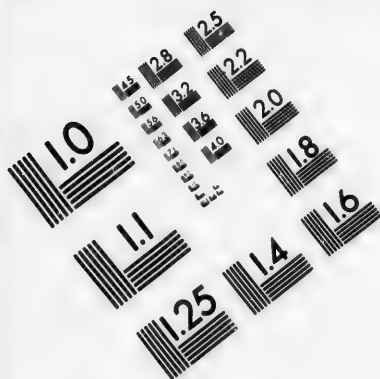
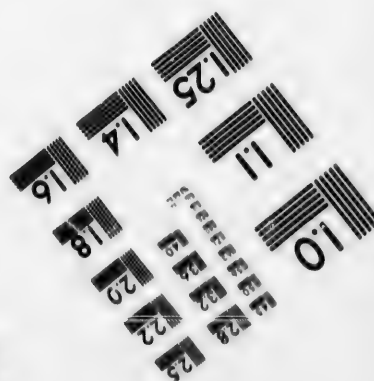
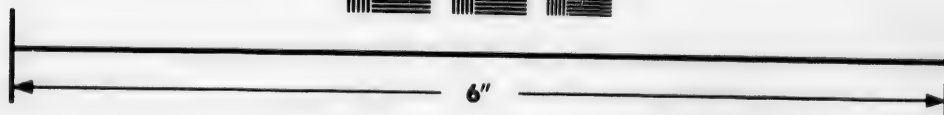
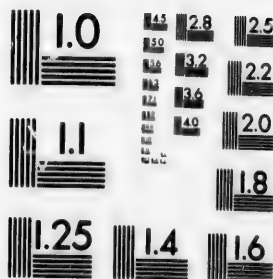


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4303



Capitaine en 1713, et reçut la Croix de St Louis, le 20 Mars 1734. Plusieurs années avant de recevoir cette dernière distinction, en 1693, Mr de Périgny avait obtenu à titre de fief, l'Île du Grand Menane, d'environ quatre lieues de tour, située en Acadie, à l'entrée de la Baie Française. C'était une juste récompense de ses services, ainsi que Mr de Frontenac aimait à le constater par les lignes suivantes : " En considération des services que le dit Sieur de Périgny a rendus à Sa Majesté dans les guerres précédentes, tant en cette Colonie qu'en celle de l'Acadie, nous lui donnons, accordons et concédons la dite Île pour en jouir à perpétuité, lui ou ses ayans cause."

Mr Périgny mourut à Montréal, le 24 Juin 1746. Il avait épousé Melle Louise Marganne de la Valterie. Il en eut trois enfants : Hector-Louis, Louise-Catherine et Thérèse-Judith. Cette dernière épousa Mr Hertel de Montcour, Enseigne dans la Marine, et mourut le 2 Avril 1738.

IV^e PIERRE D'AILLEBOUST, SIEUR D'ARGENTEUIL.—Mr Pierre d'Ailleboust, Sieur d'Argenteuil, frère du précédent, étant aussi entré dans le service, parvint également aux grades de Lieutenant en 1691, et de Capitaine en 1710. Il mourut peu de temps après, laissant une veuve, Madame Louise Denis, fille de Pierre Denis, Sieur de la Ronde, et de Dame Marie-Catherine LeNeuf, et onze enfants, ceux-là même pour lesquels Mr de Coulonge, leur oncle, obtint la confirmation des titres de noblesse, ainsi qu'on l'a vu. Charles-Joseph, l'aîné de ses enfants, servit comme Enseigne à l'Île Royale, et épousa à Louisbourg, en 1628, Melle Josephite Bertrand, fille de François Bertrand et de Dame Jeanne Giraudet, de Plaisance, veuve du Capitaine Gabriel de Viljoin. Il mourut en 1759, après avoir été fait Lieutenant du Roi et Chevalier de St Louis, et laissa deux enfants : Pierre-Antoine et Jean-Charles.—Charles-Jean, troisième fils de Mr d'Argenteuil, après avoir servi comme Enseigne dans les troupes du Canada, passa dans les Îles d'Amérique, où il

devint Lieutenant et reçut la Croix de St Louis.—Louis Gordian, Sieur de Cuisy, un autre de ses fils, après avoir épousé, en 1755, M^{lle} Marie Madeleine de Joncaire, se remaria à M^{lle} Marie-Josephte Baby Chenneville, et mourut en 1772, après s'être signalé dans la première guerre contre les Américains.—Hector-Pierre, Sieur de Villemer, frère des précédents, épousa à Louisbourg, en 1726, M^{lle} René Daccareth. Peu d'années après son mariage, il fut fait prisonnier par un corsaire anglais, avec sa femme et ses enfants, et conduit à Gènes, d'où il ne parvint à revenir à St Domingue qu'avec une peine extrême.—Paul-Alexandre, sixième fils de Mr P. d'Argenteuil, après avoir servi dans les troupes, mourut le 11 Décembre 1782. Il avait épousé M^{lle} Thérèse Fournier du Vivier, dont il eut cinq enfants, parmi lesquels Gabrielle, qui devint Religieuse Hospitalière.—Philippe, Sieur de Cerry, frère du précédent, devint Capitaine des portes à Québec en 1748. Une pension de 600 livres fut accordée à sa veuve, après sa mort, et une autre de 200 livres à chacune de ses filles.

Vo NICOLAS D'AILLEBOUST, SIEUR DE MANTET.—Mr Nicolas d'Ailleboust, Sieur de Mantet, cinquième fils de Mr C. de Musseaux, né en 1663, fut un intrépide guerrier. A la tête de l'un des trois Corps de troupes envoyées par Mr de Frontenac en 1690 contre la Nouvelle-Angleterre, il attaqua Corlar, de concert avec Mr Le Moine de St Hélène, et tailla en pièces tout ce qui fit résistance, ne perdant que vingt hommes. C'est à la suite de cette brillante expédition qu'il fut promu au grade de Lieutenant, et peu après à celui de Capitaine. De son mariage avec M^{lle} Denis, il eut plusieurs enfants. Marie-Françoise, la seconde des filles, épousa Mr Jean-Baptiste Jarret, Sieur de Verchères.—Charlotte, sœur de la précédente, contracta mariage avec Mr Morganne de la Valterie, Capitaine d'Infanterie et Chevalier de St Louis.—Antoine Gabriel, fils aîné de Mr de Mantet, après avoir épousé M^{lle} Marie Louise de Villedenay qui lui donna six enfants, se rema-

ria en secondes noces, au mois de Février 1742, avec Dame Marie Thérèse Duchesnay, veuve de Mr Denis de Vitré, Sieur de St Simon, de Beauport.—Catherine, sœur du précédent, épousa Mr Jean-Baptiste Charly, Colonel des Milices de Montréal, et eut un fils qui épousa M^{lle} Louise Lienard de Beaujeu.—Marie-Madeleine, une autre des filles de Mr N. de Mantet, épousa Mr Levreau, Lieutenant dans les troupes, et mourut à l'âge de 80 ans, le 10 Avril 1782.

Pendant que Mr Nicolas d'Ailleboust, Sieur de Mantet, se distinguait ainsi à l'armée et devenait chef d'une nombreuse famille, Catherine, une de ses sœurs, née en 1668, épousait, le 18 Février 1702, M. Nicolas Daneau, Sieur de Muy, Capitaine renommé. Une autre, Elizabeth, d'autres disent Madeleine, née vers 1673, se faisait Religieuse. C'est ici le lieu de dire un mot de ces âmes d'élite, qu'a donné au Cloître l'illustre famille d'Ailleboust.

LA MÈRE DE S^{te} CROIX.—La première de cette famille qui embrassa la vie religieuse, fut M^{lle} Elizabeth d'Ailleboust. Après avoir commencé son éducation à Villemarie, sa ville natale, elle alla la compléter à Québec chez les Dames Ursulines, où elle prit le goût du Cloître. Ayant obtenu de ses parents la permission d'aller visiter le monde, elle retourna s'enfermer chez les Ursulines. C'est là que pendant 51 ans, sous le nom de *Mère de S^{te} Croix* qu'elle avait pris pour honorer la Passion de Notre Seigneur, elle ne cessa de donner l'exemple des plus solides vertus. "Il suffisait, raconte une de ses contemporaines, de lui voir prendre de l'eau bénite et faire le signe de la Croix, pour juger qu'elle était pénétrée d'un esprit de foi peu ordinaire. Son assiduité aux devoirs de Maitresse de Chœur ne se lassa jamais. Lorsqu'on lui alléguait quelque indisposition pour l'en dispenser, elle répondait aussitôt : Mais ce n'est qu'une bagatelle." Après avoir suivi tous les exercices de la Communauté, jusqu'à ses derniers moments, elle s'éteignit doucement, le 4 Sep-

tembre 1739, à l'âge de 70 ans, laissant toutes ses compagnes embaumées du parfum de ses vertus.

LA MÈRE DE ST NICOLAS.—M^{lle} Marie-Joseph d'Ailleboust, seconde fille de M^r Nicolas de Mantet, et nièce de la Mère de S^{te} Croix, fut une autre fleur charmante que Dieu se plut à retirer du monde, pour la placer dans le parterre de ses épouses privilégiées. “ Ne s'étant faite Religieuse, “ dit une Annaliste du temps, que pour mieux assurer son “ salut et travailler au bien des âmes, *la Mère de St Nicolas* “ se soutint dans la pratique de la plus solide piété.” Après avoir rempli pendant de longues années la charge de Maitresse des Pensionnaires, elle succomba lors de l'épidémie de 1749, dans la 48^e année de son âge. Déjà une autre de ses sœurs, Religieuse à l'Hôpital Général de la même ville, sous le nom de S^{te} Clotilde, l'avait devancée de quatorze ans dans la tombe et était allée l'attendre au Ciel.

LA SŒUR MARGUERITE D'AILLEBOUST.—Villemarie ne devait rien avoir à envier à Québec. M^{lle} Marguerite d'Ailleboust, autre rejeton de la noble famille, était entrée à l'Hôtel Dieu ; après avoir achevé son Noviciat, elle fit profession le 27 Avril 1695. L'Hôtel-Dieu ayant été détruit par l'incendie, la cérémonie eut lieu à l'Eglise paroissiale, en présence d'un grand concours de personnes. Il y avait 37 ans que cette Religieuse parfaite se dévouait avec la tendresse d'une mère au soulagement des malades, lorsqu'une épidémie des plus désastreuses, apportée par les vaisseaux du Roi et communiquée par un soldat, éclata à l'Hôtel-Dieu. Vainement on chercha à empêcher les bonnes Religieuses de soigner les pestiférés : elles ne voulurent jamais y consentir. Neuf d'entre elles succombèrent. De ce nombre fut la *Sœur d'Ailleboust* : elle mourut au milieu d'atroces douleurs, heureuse de sacrifier sa vie pour ses frères. Sa perte fut d'autant plus sensible, qu'à une grande piété elle joignait un caractère aimable qui la faisait chérir de tout le monde.

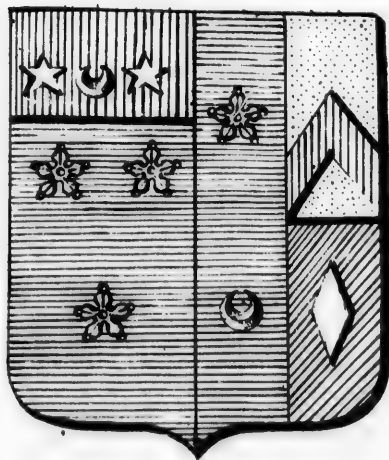
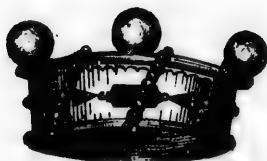
LA SŒUR LOUISE GABRIELLE D'AILLEBOUST.—Un autre

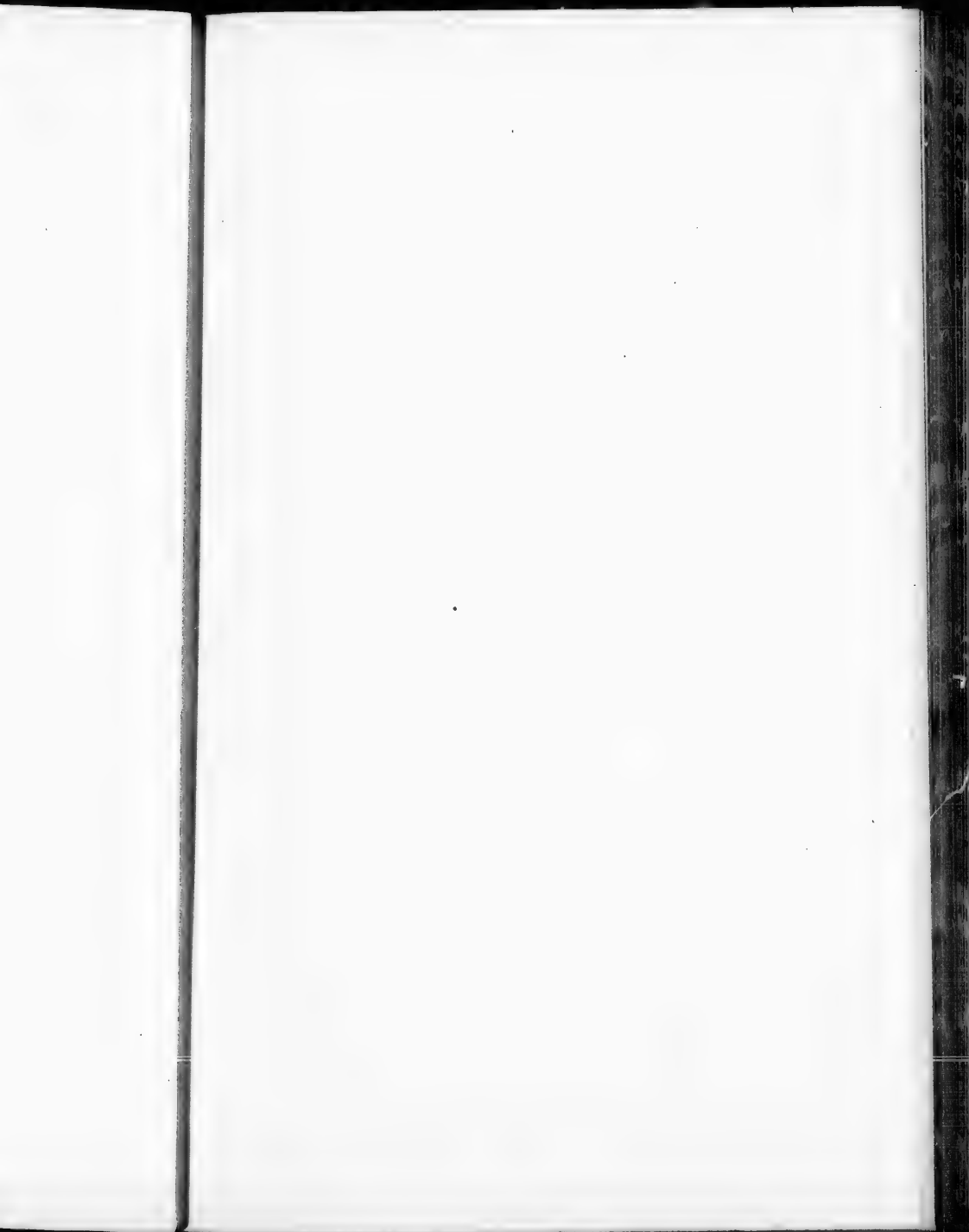
ruit de grâce que produisit cette famille bénie, se vit dans la personne de M^{lle} Louise Gabrielle d'Ailleboust, petite-fille de M^r P. d'Argenteuil. Elle embrassa la vie religieuse à l'Hôtel-Dieu, six ans seulement avant la conquête. Après avoir rempli divers offices avec une perfection sans égale, la Sœur Gabrielle devint Assistante et enfin Supérieure, charge qu'elle exerça pendant 18 ans. Voici le portrait qui en a été tracé : " *La Mère d'Ailleboust* était un de ces sujets rares qui à eux seuls suffisent pour illustrer une Communauté. Par son esprit de foi, son union à Dieu, son humilité profonde et les autres vertus qu'elle ne cessa de pratiquer, elle faisait revivre les exemples des plus grandes Religieuses que l'Hôtel-Dieu ait produites. Modèle achevé des vertus les plus parfaites, elle était pour toute la Communauté le sujet d'une grande édification. Esprit judicieux et solide, elle était en même temps très-entendue dans les affaires et d'une prudence consommée." Cette digne Religieuse était dans sa quatre-vingtième année, lorsque Dieu l'appela à lui, le 30 Juin 1811.

Ainsi, remarquable par les hommes distingués qu'elle a donnés, la famille d'Ailleboust ne fut pas moins féconde en femmes de mérite. Le Canada possède encore plusieurs descendants de cette famille, répandus dans le Comté de Laval. Suivant diverses publications assez récentes, il en existe également en France.

se vit dans
oust, petite-
la vie reli-
a conquête.
lection sans
enfin Supé-
voici le por-
était un de
r illustrer
n union à
tus qu'elle
exemples
ou ait pro-
faites, elle
ne grande
en même
prudence
sa quatre-
30 Juin

qu'elle a
féconde
plusieurs
Comté de
entes, il







BIENVILLE

Fondateur de la Nouvelle Orléans



C. LEMOYNE

1^{er} Baron de Longueuil



LT. COLONEL J. D. L. de LONGUEUIL

seigneur de Soulanges

C
un
Fra
Be
con
la
fan
do
rat

Le
il
Le
Pa
du
ve
m
ce
A
h
la
in
e

LA FAMILLE DE LONGUEUIL.

Cette famille a produit tant d'hommes éminents, a joué un rôle si brillant et porté si loin la gloire de la Nouvelle-France, que, ne fût-elle pas alliée à celle du Chevalier Benoist, le moins que nous puissions faire, c'est de lui consacrer ici une large place. Afin de ne pas interrompre la filiation, après avoir fait connaître le chef de cette famille et les enfants qui en sont sortis, nous allons donner la suite des Barons qui se sont succédés de génération en génération, jusqu'à nos jours.

I^o CHARLES LEMOYNE DE LONGUEUIL.

Le chef de cette illustre famille fut l'immortel Charles LeMoyne, originaire de Normandie et natif de Dieppe, où il comptait de nombreux parents. Il était fils de Pierre LeMoyne et de Judith Duchesne. Il reçut le jour sur la Paroisse de St. Rémi et fut baptisé le 2 Août 1626. Témoin du départ journalier de ses compatriotes pour la Nouvelle-France, il se sentit pressé du désir d'y passer lui-même. Il n'avait encore que quinze ans, lorsqu'il effectua ce voyage en 1641, de concert avec son oncle, Mr Duchesne. Après avoir passé quatre ans au milieu de la nation huronne et acquis une connaissance suffisante de la langue, il vint se fixer à Villemarie, où le besoin d'un interprète capable se faisait depuis longtemps sentir. C'est en cette qualité qu'il rendit des services signalés à la Colo-

nie. Mais, aussi brave qu'intelligent, Mr LeMoyne voyait avec peine les incursions des sauvages Iroquois et brûlait du désir d'aller les combattre. L'occasion de montrer son courage ne tarda pas à se présenter. En 1648, alors qu'il n'était encore que dans sa vingt-deuxième année, ces barbares, sous prétexte de parlementer, mais en réalité dans le but de surprendre les colons, s'étaient approchés du fort; reconnaissant leur perfidie, Mr LeMoyne s'avance vers eux, les couche en joue et contraint deux d'entr'eux à marcher devant lui, après les avoir constitués prisonniers. Quelques semaines plus tard, deux autres Iroquois également mal intentionnés, s'étaient avancés au milieu du fleuve avec leurs embarcations. Aussitôt Mr LeMoyne se met à leur poursuite et les saisit l'un après l'autre. Un pareil courage ne pouvait manquer d'en imposer à ces barbares. C'est, en effet, ce qui arriva : pendant quelque temps, les Iroquois n'osèrent plus se montrer. Profitant alors de la sécurité qui régnait à Villemarie, et à laquelle sa présence contribuait pour beaucoup, Mr LeMoyne commença à faire des défrichements sur les terres qui lui avaient été concédées.

Il était occupé à ces travaux depuis trois ans, lorsqu'il lui fallut de nouveau prendre les armes. Les Iroquois venaient de faire irruption dans la Colonie et de s'emparer d'un colon et de sa femme, pendant qu'ils étaient aux champs. Sans songer un instant au danger que court sa propre existence, et n'écoulant que son indignation, Mr LeMoyne se précipite sur eux. Ils étaient au nombre de quarante, et il était seul. Comprenant qu'il lui était impossible de lutter seul contre tous, il bat en retraite, mais en se défendant si bien que ses ennemis ne peuvent s'emparer de sa personne. Cette affaire avait lieu le 6 Mai 1651. Le 18 du mois suivant, étant revenus en plus grand nombre, les Iroquois profitent du moment où les colons revenaient de la messe, pour se jeter sur eux. A l'instant Mr LeMoyne est appelé pour aller les repousser. Les laissant d'abord faire imprudemment leurs décharges, l'intrépide guerrier

se met ensuite à tirer à son tour, et, l'épée de ses hommes, abat un si grand nombre de ces barbares, que ceux-ci, se voyant décimés de toutes parts, prennent honteusement la fuite, sans oser même emporter leurs morts. C'est à la suite de cette mémorable action que Mr LeMoyne, dont la valeur était de plus en plus appréciée, fut pourvu de la place de Garde-Magasin. Trois ans après, ayant été gratifié par Mr de Maisonneuve d'une somme de quatre cents livres, il en profita pour reprendre ses défrichements, ne dédaignant pas de mettre lui-même la main à la charrue. Mr LeMoyne avait alors atteint sa vingt-huitième année; déjà il était couvert de gloire et propriétaire d'une riche concession. Il pensa que le moment était venu pour lui de s'établir. La paix qu'il avait négociée et conclue, l'année précédente, avec les Iroquois, en lui donnant une nouvelle importance dans la Colonie, le mettait à même de frapper aux meilleures portes. Il y avait alors à Villenueve une jeune personne aussi distinguée par sa vertu, que remarquable par ses grâces extérieures. C'est sur elle que tomba son choix. Il nous faut faire un peu connaître cette personne.

Mlle Catherine Primot, tel était son nom, était née à St Denis-le Petit, au Diocèse de Rouen, de Guillaume Thierry et d'Elizabeth Messier. Mr Antoine Primot et Martine Messier, son épouse, n'ayant point d'enfants, l'avaient demandée à ses parents en 1642, au moment de passer dans la Nouvelle-France, s'engageant à élever cette nièce comme leur propre fille et à la faire leur héritière. " Catherine n'avait alors qu'un an, rapporte l'auteur de "*l'Histoire de la Colonie française* ; et comme Monsieur et " Madame Primot prirent le plus grand soin de l'éducation de cette enfant, ayant pour elle une affection de " père et de mère, elle fut considérée dans la Colonie " comme leur propre fille et appelée de leur nom. Ayant " remarqué les heureuses dispositions de cette enfant, " M^{me} Primot s'était plus particulièrement appliquée à " former son esprit et son cœur. Elle eut la joie de voir

“ ses efforts couronnés de succès. Dès l'âge de quatorze ans, Catherine annonçait ce qu'elle serait un jour : une mère de famille accomplie et un modèle achevé de vertu pour toute la Colonie.” C'est ce qui avait frappé Mr LeMoynes, qui, plus d'une fois, avait eu occasion d'admirer sa rare modestie, unie à une grande droiture d'esprit et à une tendre pitié. Il en fit donc la demande à ses parents. Ceux-ci, jugeant qu'ils ne pourraient jamais rencontrer un gendre ni plus sage ni plus chrétien, accédèrent à ses propositions. Les conventions de mariage furent faites au fort de Villemarie, en présence du Gouverneur et de plusieurs notables qui les signèrent. Peu après, le 28 Mai 1654, ce mariage fut béni avec la plus grande solennité. A cette occasion, et pour montrer aux époux le vif intérêt qu'il leur portait, Mr de Maisonneuve donna à Mr LeMoynes une propriété située à la Pointe St Charles. Il lui accorda, en outre, 90 arpents de terre, dans l'Ile de Montréal, sans parler de l'arpent sur lequel Mr LeMoynes avait déjà fait construire une maison, près de l'Hôpital.

Un an s'était à peine écoulé depuis cet heureux mariage, lorsque les Iroquois, cette nation toujours remuante et cruelle, rompirent la paix. Dans le but d'attirer les colons, ils s'étaient réunis en grand nombre sur la rive opposée du fleuve. Voyant que personne ne venait, deux d'entr'eux se détachèrent des autres et s'avancèrent en canot au milieu du fleuve, semblant vouloir se diriger du côté du fort. Sans perdre un moment, Mr LeMoynes s'élança dans un petit canot d'écorce, au fond duquel il avait caché deux pistolets. Il laisse approcher les Iroquois, et, dès qu'ils sont à portée, il fond sur eux, et, à l'aide des mousquetaires en embuscade le long du fleuve, il les fait prisonniers. Le surlendemain, comme on ne voulait pas leur rendre la liberté, à moins que les prisonniers français ne fussent relâchés à leur tour, les Iroquois, montant tous sur leurs canots, traversent le fleuve en plein midi, à la vue de tout le monde, et menacent d'en venir aux dernières extrémités, si on ne leur remet leurs captifs. Le péril était

grand. C'est alors qu'on vit de quoi était capable Mr LeMoyne et de quel secours il était pour la Colonie. Sans s'émouvoir, il accourt avec ses hommes sur le rivage, et, assisté du Major Closse, au moment où les barbares allaient mettre pied à terre, il fait sur eux, avec tant de prestesse et d'habileté, une décharge de mousqueterie, que, saisis de terreur, les Iroquois se hâtent de prendre le large, laissant quatre des leurs aux mains des Français. Arrêtés par ce coup de vigueur, les barbares s'empressent de rendre les prisonniers et de faire la paix. Mais, non plus que celle des années précédentes, cette paix ne devait pas avoir une longue durée. Cinq ans après, résolu cette fois à en finir avec les Français et ensevelir la Colonie sous ses ruines, les Iroquois mirent en marche une grande armée. C'est alors que le brave Dollar Desormaux, avec ses 26 compagnons, se dévoua pour sauver le pays. Mr LeMoyne s'était offert pour être de la partie ; heureusement pour la Colonie, son offre ne fut pas acceptée. C'est à la suite de ce glorieux événement qui rappelle le combat des Thermopyles, que Mr LeMoyne fut élu pour remplir la place de Marguillier. Deux ans après, il fut élevé à la charge de Procureur du Roi, par Mr de Mézy, alors Gouverneur Général.

Il y avait deux ans qu'il remplissait ces fonctions, lorsque survint un événement qui faillit plonger dans le deuil toute la Colonie. Au mois de Juillet 1665, étant allé à la chasse du côté de Ste Thérèse, Mr LeMoyne fut surpris et attaqué tout à coup par une bande d'Iroquois, au moment où il était seul. Ces barbares, qui avaient eu occasion de l'entendre comme interprète dans tant de Conseils et qui si souvent avaient éprouvé la force de son bras, l'eurent bientôt reconnu. Ils lui crièrent donc de se rendre. Pour toute réponse, Mr LeMoyne les couche en joue. Déjà les Iroquois commençaient à reculer, lorsque les plus jeunes, encouragés par les vieillards qui leur reprochaient leur lâcheté, reviennent de nouveau à la charge. Bientôt il est investi et sur le point d'être saisi. Voyant qu'il lui était impossible d'échapper de leurs mains,

il veut au moins vendre chèrement sa vie. Il s'apprêtait à faire feu de nouveau sur eux, lorsque, son pied s'accrochant à une racine d'arbre, il fait un faux pas. A l'instant les Iroquois le serrent, l'enveloppent. Il est prisonnier. Grande fut la douleur des colons à cette triste nouvelle. De toutes parts on adresse des vœux au Ciel pour sa délivrance et son prompt retour. Sa pieuse et inconsolable épouse surtout ne cesse d'implorer le secours de Dieu. Ces prières ne furent pas vaines. Au lieu de le brûler, selon leur coutume barbare, les Iroquois l'emmenèrent dans leur pays. "Tu peux me faire mourir," leur avait dit le fier captif; mais ma mort sera rigoureusement vengée. Il viendra quantité de soldats français qui brûleront tes villages : déjà ils arrivent à Québec ; "j'en ai des assurances certaines." Surpris d'un langage aussi hardi, en même temps que subjugués par l'ascendant des belles qualités de Mr LeMoynes, ces barbares ne conçurent plus que de l'admiration pour sa personne, et se décidèrent à le rendre à la liberté, ce qu'ils firent, en effet, trois mois après.

De retour parmi les siens, Mr LeMoynes ne profita de sa liberté que pour mieux défendre son pays. Mr de Courcelles, alors Gouverneur Général, ayant résolu d'aller porter la guerre dans les cantons iroquois, l'intrepide guerrier l'accompagna dans cette expédition. C'était au mois de Janvier 1666. Il suivit également Mr de Tracy, envoyé comme Vice Roi, dans la campagne qu'il entreprit dans l'automne de la même année contre les Agniers. Il commandait les colons de Villemarie. Au retour de cette pénible mais glorieuse expédition qui força les tribus sauvages à enfouir leur hache de guerre, Mr LeMoynes s'offrit encore pour escorter l'Aumônier des troupes au fort St Anne. Plusieurs soldats étaient malades et réclamaient les secours de la religion. C'en fut assez pour encourager cet homme de cœur à braver des périls que de moins dévoués et de moins résolus que lui n'osaient affronter.

C'est en vue de reconnaître et de récompenser de si longs et si nombreux services, que Louis XIV, toujours grand, toujours magnanime, accorda à Mr LeMoyne, en 1668, des lettres de noblesse, en le qualifiant de Sieur de Longueuil, du nom d'une de ses terres, appelée d'abord la Petite Citérie. Ces lettres sont ainsi conçues : " Comme nous sommes informés des bonnes actions que font journellement les peuples du Canada, soit en réduisant ou disciplinant les Sauvages, soit en se défendant contre leurs fréquentes insultes. Nous avons estimé qu'il était de notre justice de distinguer par des récompenses d'honneur ceux qui se sont le plus signalés. A ces causes, et désirant traiter favorablement notre cher et bien-aimé Charles LeMoyne, Sieur de Longueuil, pour le bon et louable rapport qui nous a été fait des belles actions qu'il a faites : de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons annobli, et par ces présentes, signées de notre main, ennoblissons et décorons du titre de noblesse le dit Charles LeMoyne, ensemble sa femme et ses enfants nés et à naître."

Afin de soutenir son rang et assurer à ses enfants, dont le nombre augmentait chaque année, une position convenable, Mr de Longueuil, c'est ainsi que nous l'appellerons désormais, fit l'année suivante, l'acquisition d'une propriété située au-dessus du Sault St Louis, sur laquelle son premier maître, Mr de la Salle, avait déjà commencé des bâtiments. Il était occupé à mettre cette nouvelle terre en valeur, lorsque, pour en imposer aux Iroquois et leur montrer que, quand il le voudrait, il pourrait mettre tout à feu et à sang dans leur pays. Mr de Courcelles se détermina à faire un grand voyage à travers les terres habitées par les Sauvages. En qualité d'interprète et comme gentilhomme, Mr de Longueuil fut invité à l'accompagner, de concert avec les Gouverneurs de Montréal et des Trois-rivières. C'est au retour de ce voyage que l'Intendant Talon, qu'on peut appeler à bon droit le Colbert du Canada, par l'impulsion qu'il donna à

toutes les entreprises et la sage administration dont il fit preuve dans toutes les affaires, fit don à Mr de Longueuil de toutes les terres non concédées sur le bord du fleuve à partir de Varennes jusqu'à Laprairie. Aux yeux de cet homme d'état, juste appréciateur du mérite, ce n'était encore là qu'une faible récompense pour tous les services qu'avait rendus Mr de Longueuil. Quatre ans plus tard, en 1676, un autre Intendant, Mr Duchesneau, voulant lui témoigner de plus en plus la satisfaction qu'éprouvait le Roi pour sa noble conduite, réunit toutes ces concessions en un seul Fief, qui retint le nom de Longueuil, titre qui devait passer à l'aîné de la famille. L'année d'après, il reçut encore une nouvelle gratification de terre, sur la rive droite du fleuve, de deux lieues de front sur trois de profondeur, qu'il appela du nom de Châteauguay, qu'elle porte encore. De leur côté, les Seigneurs de l'île de Montréal, voulant perpétuer à jamais le souvenir d'un homme auquel la Colonie était si redevable, eurent soin, en donnant un nom aux rues de Villemarie, d'imposer celui de Mr de Longueuil à la rue parallèle à celle de St Gabriel, rue qui s'appelle encore aujourd'hui la rue St. Charles. C'était là, remarque judicieusement le Commandeur Viger, récompenser noblement un noble serviteur.

Dévoué à la religion et au pays, Mr de Longueuil ne l'était pas moins à sa famille. Sans parler, en effet, de Jacques LeMoyne, son frère, qu'on retrouve en 1663 Caporal dans la milice de la *S^{te}* Famille, puis Juge de police, et auquel il s'intéressa toujours si vivement, ainsi qu'à Jeanne LeMoyne, sa sœur, laquelle, ayant épousé Mr Jacques LeBer, devint ainsi la grand'mère de Madame Benoist, ce digne chef de famille ne négligea rien pour former le cœur de ses enfants à la vertu et leur inspirer des sentiments d'honneur et de générosité. Ce qui reste à dire de ces nobles rejetons prouvera si ses efforts furent couronnés de succès. Dès 1683, prévoyant les services que rendraient à la Colonie des enfants élevés par un tel père,

dont les exemples étaient autant de leçons, M^r de la Barre, alors Gouverneur Général, en vue de les attacher de plus en plus au service du Roi, songea à solliciter pour M^r de Longueuil la place de Gouverneur de Montréal, vacante par la mort de M^r Perrot. Profitant donc du service qu'il venait de rendre au pays, en concluant la paix avec les Iroquois, il en écrivit en ces termes à la Cour : " M^r LeMoyne a rendu de grands services au pays ; mais celui qu'il vient de rendre au mois de Juillet dernier, en négociant la paix avec les Iroquois, est si considérable, qu'il est à propos, pour l'encourager à l'avenir, où il nous peut encore mieux servir, que vous lui accordiez cette gratification. Il est Capitaine pour la ville de Montréal, et a plus fait la guerre contre les Iroquois qu'aucun officier qui soit en Canada. Je vous envoie, pour porter mes dépêches, son fils d'Iberville, jeune homme qui entend fort bien la mer, sait cette rivière admirablement, a amené et ramené déjà plusieurs navires en France, vous suppliant de le faire Enseigne de marine. Il pourra fort bien servir, et il est avantageux que vous ayez dans ce Corps des gens qui connaissent parfaitement ce pays, outre que son père, qui vous en resterait infiniment redevable, se croira plus obligé encore de bien servir le Roi dans les occasions qui s'en présentent journellement, à cause des Iroquois."

Cette demande, toute convenable qu'elle fût, demeura sans effet. M^r de Longueuil avait atteint le terme de sa longue carrière. Après 44 ans d'une vie généreusement employée à la défense du pays et au soutien de la religion, M^r Charles LeMoyne, Sieur de Longueuil et de Château-guay, mourut à Villemarie en 1683 et fut inhumé dans l'Eglise Paroissiale, devant de six ans, dans la tombe, sa vertueuse épouse, qui décéda en 1691. Il laissait, pour lui survivre et porter bien haut le nom de Longueuil, 14 enfants, dont 7 ont illustré le Canada par l'éclat de leur héroïsme guerrier, et se sont acquis une réputation européenne. Trois d'entr'eux sont morts dans les combats ;

quatre sont devenus Gouverneurs de villes ou de provinces. Où trouver une famille qui ait produit tant d'hommes remarquables ? C'est cette belle génération qu'il s'agit à présent de faire connaître. Voici le nom de ces illustres enfants, tous dignes de passer à la postérité : Charles, Sieur de Longueuil ; Jacques, Sieur de St Hélène ; Pierre, Sieur d'Iberville ; Paul, Sieur de Maricourt ; François, Sieur de Bienville 1^{er} ; Joseph, Sieur de Sérigny ; Louis, Sieur de Châteauguay 1^{er} ; Jean-Baptiste, Sieur de Bienville 2^e ; Antoine, Sieur de Châteauguay 2^e ; François-Marie, Catherine-Jeanne, Marie-Anne, Gabriel, et un autre ondoyé et mort le même jour. Un mot sur chacun d'eux, en réservant pour la fin celui qui continue la lignée.

JACQUES LEMOYNE, SIEUR DE ST. HÉLÈNE. — Mr Jacques LeMoyne, appelé de St Hélène du nom de l'Ile en face de Montréal, était le second fils de Mr de Longueuil. Il reçut le jour à Villemarie, le 16 Avril 1659. Ayant embrassé de bonne heure la carrière militaire, il devint un des plus célèbres guerriers de son temps et eut l'incomparable gloire de former au métier des armes son frère d'Iberville, le Jean Bart du Canada. Déjà Mr de St Hélène avait donné des preuves nombreuses de sa valeur en différentes occasions, lorsqu'en 1684 il épousa à Villemarie, le 7 Février, M^{lle} Jeanne du Fresnoy Carion, fille de Mr Philippe de Carion du Fresnoy, Lieutenant de Compagnie au régiment de l'Estrade, auquel les Seigneurs de Montréal avaient accordé un Fief, en 1671, dans l'Ile de Montréal, et de Dame Pétronille des Heures. M^{lle} du Fresnoy était alors orpheline de père et de mère, et n'avait pas encore 12 ans révolus, tandis que Mr de St Hélène était déjà dans la 25^e année. Il fallut une dispense d'âge. On en fit donc la demande à M^{re} de Laval, qui l'accorda le 12 Janvier 1684, moyennant certaines conditions. Voici la lettre du Prélat, qui mérite d'être conservée : “ Mr de St Hélène est “ fort propre à faire des voyages de terre en diligence, “ aussi bien que par eau. Je croyais qu'il devait se repo- “ ser ici quelques jours, et voilà qu'il nous avertit qu'il

“ doit partir. Il n’y a personne qui ne doive prendre part
“ à la bonne fortune que la bonne Providence de Dieu, à
“ ce qu’il y a tout lieu de croire, lui envoie, lorsqu’on
“ regarde comme une récompense la fidélité, ainsi qu’on
“ m’en assure, qu’il a toujours eue de ne point abuser de
“ la traite des boissons aux Sauvages, et d’en user avec
“ crainte de Dieu, ce qui fait que j’ai de la joie de pou-
“ voir contribuer pour ma part en quelque chose à l’hen-
“ reux établissement que je lui souhaite et que j’espère,
“ s’il continue à vivre dans la crainte du Seigneur. Ainsi,
“ vous pouvez faire marier M^r de St Hélène, quand lui et
“ sa famille le jugeront à propos, lui accordant les dis-
“ penses nécessaires.” Cette lettre était adressée à M^r
Dollier de Casson, Supérieur du Séminaire de Villemarie,
et témoigne tout à la fois de la haute estime que le pieux
Evêque avait pour M^r de St Hélène, et de l’intérêt qu’il
portait à son bonheur. Un mois après la réception de cette
lettre, eut lieu la célébration du mariage. Tout ce qui se
rapporte à ces hommes, dont le nom est historique, ayant
de la valeur, nous reproduisons volontiers l’acte de ce
mariage. Le voici : “ Le 7 Février de l’an 1684, a été
“ solennisé le mariage entre Jacques LeMoyne de St
“ Hélène, fils de Messire Charles LeMoyne, écuyer, Sieur
“ de Longneuil, et de Dame Catherine Primot, d’une
“ part, et Demoiselle Jeanne du Fresnoy Carion, fille de
“ Philippe du Fresnoy Carion, en son vivant Lieutenant
“ d’une Compagnie du régiment de Carignan Salières, et
“ de Dame Pétronille des Heures, d’autre part, deux bans
“ ayant été publiés auparavant, avec dispense du troisième
“ et celle d’âge, adressée par M^{re} l’Evêque à M^r F. Dollier
“ de Casson, son Grand Vicair, en présence des père et
“ mère du dit époux, de M^r Charles LeMoyne de Lon-
“ gneuil, son frère ; de M^r Jacques LeBer, ancien Mar-
“ guillier, tuteur de la dite épouse ; de M^r Louis LeBer,
“ Sieur de St Paul ; de M^r Jean LeBer, Sieur Duchesne ;
“ de M^r Antoine Forestier et de plusieurs autres parents
“ et amis qui ont signé avec nous. (Signé), Jeanne

"Dufresnoy, Jacques LeMoyne, Sieur de St Hélène, etc.,
"E. GUYETTE, Ptre."

Ce mariage, qui commençait sous de si heureux auspices et qui semblait promettre de si longues années, vit bientôt le deuil l'envelopper d'un crêpe funèbre. Au mois d'Octobre 1690, l'Amiral Phipps étant venu assiéger Québec, Mr de St Hélène, dont le nom était dans toutes les bouches, fut choisi pour aller le combattre. Déjà les troupes ennemies avaient opéré leur descente sur le bord de la rivière St Charles, et, pour permettre à la flotte d'approcher, 1,300 hommes, sous les ordres du Major Walley, s'avançaient du côté de Beauport. Pendant ce temps, et sans attendre que le Major eût atteint les hauteurs de Québec, l'Amiral avait fait avancer sa flotte et commencé à bombarder la ville. Cette attaque, mal calculée, devait finir par un désastre et une retraite honteuse. Cependant, Walley, qui ne pouvait croire à un dénouement si tragique ou qui, peut-être, voulait ramener la victoire de son côté, s'obstinait à vouloir forcer le passage de la rivière St Charles. C'est alors que Mr de St Hélène, avec ses 200 volontaires, barrant le chemin à ces 1,300 hommes, les arrête et les force à prendre la fuite. A ce moment, le vaillant guerrier tombe mortellement blessé. Il est emporté à l'Hôtel-Dieu, et meurt six semaines après. Cette mort inopinée plongea dans la consternation toute la Nouvelle-France. "Mr de St Hélène, rapporte le Père Charlevoix, fut regretté de toute la Colonie, qui perdait en lui un des plus aimables cavaliers et un des plus braves hommes qu'elle ait jamais eus. Les Sauvages d'Onontagué, qui affectionnaient d'une manière particulière la brave famille LeMoyne, et qui l'avaient adoptée, envoyèrent, suivant un usage de leur nation, un collier de porcelaine pour pleurer la mort de St Hélène. Ils firent accompagner celui qu'ils nommèrent pour cette cérémonie par deux femmes du village de la Montagne, qu'ils retenaient prisonnières, et auxquelles ils rendirent la liberté en cette occasion"

De son mariage avec M^{lle} du Fresnoy, M^r de St H^{élène} laissa trois enfants, deux filles et un fils : Marie-Jeanne, née à Villemarie au mois de Novembre 1688 ; Jacques, né le 26 Janvier 1690, et Agathe qui ne vint au monde qu'après la mort de son père, et qui fut baptisée le 28 Mars 1691. Devenu grand, Jacques, suivant l'ouvrage : *Les Ursulines de Québec*, épousa M^{lle} Elizabeth des Prés, sœur des Dames de Chavigny, de la Chevrotière, de la Mothe Cadillac et Damours. De son côté, la veuve de M^r de St H^{élène} se remariait à Villemarie, le 13 Décembre 1691, avec M^r Joseph de Monic, Capitaine d'une Compagnie du détachement de la marine, et Major des troupes.

PIERRE LEMOYNE, SIEUR D'IBERVILLE.—M^r Pierre LeMoynes, Sieur d'Iberville, troisième fils de M^r de Longuenil, était né à Villemarie, le 16 Juillet 1661. Il n'avait encore que 14 ans lorsqu'il monta, comme Garde Marine, sur les vaisseaux du Roi, pour y commencer son apprentissage d'homme de mer.

Peu d'hommes, tant de l'Ancien Monde que du Nouveau, fournirent une plus brillante carrière que ce héros, surnommé à juste titre *le brave des braves*. La Nouvelle-Angleterre, l'Acadie, l'Île de Terre-Neuve, la Baie d'Hudson et les solitudes inconnues qu'arrose le Mississipi, furent tour à tour le théâtre de ses exploits. Rien n'était à l'épreuve de son audace, surtout sur mer, où il lutta maintes fois et toujours victorieusement contre des forces supérieures. Pour raconter tout ce que cet homme célèbre entreprit à la gloire de son pays, il faudrait, non une courte notice, mais un livre entier.

En 1692, les Anglais ayant relevé de ses ruines, dans la baie de Fundy, Pemaquid, et mis ainsi l'Acadie en péril, M^r d'Iberville fut chargé d'attaquer cette forteresse. Parti de Rochefort avec trois vaisseaux, il parut devant la place et l'emporta de vive force, après avoir détruit ou mis en fuite les vaisseaux anglais, en croisière dans la rivière St Jean. Cette affaire avait lieu en 1696. Peu après, afin d'enlever aux Anglais les pêcheries de Terre-Neuve, M^r

d'Iberville, revenant sur ses pas, marcha sur St Jean, à la tête de 125 Canadiens. En quelques heures la garnison fut culbutée, les forts pris et rasés. Poursuivant ensuite le cours de ses glorieux exploits, il employa une partie de l'hiver à soumettre le reste du pays. Tous les établissements anglais, à l'exception d'un seul, tombèrent en son pouvoir. Parlant de cette expédition hardie et presque incroyable, Bacqueville de la Potherie dit : "C'est une chose admirable que 120 Canadiens se soient rendus " maîtres d'une si grande étendue de pays dans la saison " la plus rigoureuse qu'on puisse imaginer. Le froid, la " pluie, la neige, la faim et la soif devaient être autant " d'obstacles." Mr d'Iberville se disposait à aller attaquer Bonneville, la seule place qui tint encore, lorsqu'un ordre de la Cour lui enjoignit de prendre le commandement d'une escadre que lui amenait son frère de Sérigny, et d'aller faire la conquête de la Baie d'Hudson.

Déjà le vaillant guerrier avait fait une campagne, en 1682, dans cette immense contrée. S'y étant rendu par terre, il avait eu l'audace d'attaquer, avec deux canots d'écorce, montés par 11 Canadiens, un vaisseau anglais de 12 canons et de 30 hommes d'équipage, et l'avait enlevé à l'abordage. L'année précédente, dans l'attaque des forts Monsonis, Rupert et Ste Anne, il avait rappelé, par son courage et son sang-froid, le beau fait d'armes d'Alexandre le grand. S'étant jeté l'épée à la main dans une redoute, il fut tout à coup séparé des siens et assailli par une multitude d'ennemis. Une lutte corps à corps s'engagea, et Mr d'Iberville tint bon jusqu'à ce qu'il soit secouru par les Français. De 1688 à 1694, chaque année il était retourné à la Baie d'Hudson, et toujours, après avoir pris plusieurs vaisseaux anglais, était revenu à Québec chargé de richesses. En 1697, lorsqu'il fut mis à la tête de l'escadre dont on vient de parler, Mr d'Iberville se trouvait devant le fort Nelson, quand parurent trois vaisseaux anglais : le *Hampshire*, de 52 canons et de 230 hommes d'équipage, le *Dehring*, de 31, et l'*Hudson Bay*,

de trente-deux. En ce moment, Mr d'Iberville était seul avec le *Pélican*, deux de ses vaisseaux ayant été séparés par les glaces, et, de plus, bon nombre de ses hommes étaient malades. Sans se déconcerter, l'intrépide marin fait pointer ses canons, aborde vergue à vergue le gros vaisseau anglais et le fait sombrer. Se précipitant ensuite sur le second, il le force à amener son pavillon, puis se met à la poursuite du troisième. Une fois ses terribles adversaires terrassés, Mr d'Iberville, avec ses deux vaisseaux qui l'avaient rejoint, attaque le fort, qui, perdant tout espoir d'être secouru, finit par se rendre. Ainsi la Baie d'Hudson, grâce à son indomptable courage, passa aux mains de la France.

Ce n'était pas là le dernier trophée dont il devait l'enrichir. A son retour de la Baie d'Hudson, cet habile navigateur avait proposé à la Cour de reprendre le projet formé sur la Louisiane. Ce dessein ayant été agréé, Mr d'Iberville s'embarqua à Rochefort, au mois de Septembre 1698, avec deux de ses frères, et, après avoir été obligé de relâcher à Brest, arriva à St Domingue en Décembre. Après un séjour de quelques semaines dans cette île, il cingla vers la Floride, qu'il découvrit le 27 Janvier 1699, et poussa jusqu'à la Baie de Mobile. Ayant mis de nouveau à la voile, après de longues et fatigables recherches, il trouva enfin l'embouchure du Mississipi, que l'infortuné de la Salle n'avait pu découvrir. Ses souhaits les plus chers étaient exaucés. Incontinent il repasse en France, après avoir fait élever un fort à la Baie de Biloxi, entre le Mississipi et Mobile, et en avoir donné le commandement à un de ses Lieutenants. S'étant embarqué de nouveau, il arriva à Biloxi au mois de Janvier 1700, avec une Colonie canadienne, fit fortifier certaines positions et commencer des défrichements, ainsi que des habitations. Après avoir remonté le cours du Mississipi et exploré lui-même le pays en tous sens, avoir noté ses productions, le chiffre de ses habitants, Mr d'Iberville alla rendre compte à la Cour de toutes ses décou-

vertés, laissant la nouvelle Colonie aux soins de Bienville, son frère.

C'est dans cette nouvelle entrevue avec les Ministres qu'il proposa au Cabinet de Versailles de chasser les Anglais d'Amérique. Ce projet ayant reçu l'approbation du Roi, Mr d'Iberville fit voile pour les Antilles, où il arriva en 1706. N'ayant pu surprendre la Barbade, il se rejeta sur l'Ile de Nièves qu'il enleva. Il y prit trente navires chargés de marchandises, fit prisonniers tous les habitants, plus de sept mille nègre et le Gouverneur lui-même. Après ce brillant exploit qui fut le dernier, l'infatigable navigateur remit à la voile pour aller ravager les Colonies anglaises, depuis la Caroline jusqu'au Massachusetts. Déjà il avait atteint la Havane, prêt à fondre sur la flotte de la Virginie, lorsque la mort vint le surprendre. Mr Benard de la Harpe, qui servait alors en Louisiane, rend ainsi compte de cette dernière expédition et de la mort de Mr d'Iberville : " Le 19 Octobre 1706. Mr de Châteauguay arriva de la Havane avec son brigantin. Il rapporta que " Mr d'Iberville avait fait un armement en France de dix " vaisseaux, trois frégates et trois flûtes, dans le dessein de " prendre la Jamaïque ; qu'il avait fortifié son escadre à la " Martinique de près de deux mille recrues ; mais qu'ayant " appris que les Anglais avaient été informés de son entreprise et qu'ils avaient pris des mesures pour empêcher " leurs nègres de se révolter, suivant le projet qui en " avait été fait et concerté, il avait pris les Iles de Nièves " et de St Christophe, sur lesquelles il avait tiré de grandes " contributions ; qu'ensuite il s'était rendu à la Havane avec " huit de ses navires, dans l'intention d'y prendre mille " Espagnols, pour s'emparer de la Caroline ; que la peste " qui régnait dans cette Ile lui avait enlevé plus de huit " cents hommes, et que lui-même en était mort, avec Mr " Gabaret, Capitaine de vaisseaux, ainsi que plusieurs officiers de l'escadre." De son côté, Mr Guérin, dans son *Histoire maritime de France*, à laquelle sont empruntés la plupart des détails qu'on vient de lire, après avoir suivi

l'illustre Canadien dans toutes ses gigantesques entreprises, termine ainsi son récit : “ Mr d'Iberville, dont la
“ carrière avait été signalée par vingt ans de combats, de
“ découvertes et d'utiles fondations, fut victime, à la
“ Havane, d'une seconde attaque d'épidémie. C'était un
“ héros dans toute l'étendue de l'expression. Si ses cam-
“ pagnes, prodigieuses par leurs résultats obtenus avec les
“ plus faibles moyens matériels, avaient eu l'Europe pour
“ témoin, et non les mers sans retentissement des voisi-
“ nages du pôle, il eût eu, de son vivant et après sa mort,
“ un nom aussi célèbre que ceux des Jean Bart, des
“ Duguay Trouin et des Tourville, et fût sans aucun doute
“ parvenu aux plus hauts grades et aux plus grands com-
“ mandements dans la marine.”

Lorsque mourut ainsi le grand homme qui avait donné à la France la Baie d'Hudson et la Louisiane, il avait à peine quarante-huit ans. Promu au grade de Capitaine de frégate en 1692, il avait été nommé Chevalier de l'Ordre royal et militaire de St. Louis en 1699, et Capitaine de vaisseaux du Roi en 1702. Etant en Acadie, Mr d'Iberville avait obtenu une vaste concession de terres, de douze lieues de front sur dix de largeur. Trois ans après, le 8 Octobre 1793, il avait épousé à Québec M^{lle} Marie-Thérèse de la Combe Pocatière, fille de Mr de la Combe Pocatière, Capitaine au régiment de Carignan Salières, et de Dame Marie-Anne Juchereau, qui elle-même, à la date du mariage de sa fille avec Mr d'Iberville, avait contracté un second mariage avec Mr François-Madeleine Ruette, Chevalier, Sieur d'Auteuil et de Monceaux, Conseiller, etc. De ce mariage, Mr d'Iberville eut deux enfants : Pierre-Louis-Joseph, qui, né et ondoyé le 22 Juin 1694, sur le Grand Banc de Terre-neuve, reçut à Québec, le 7 Août suivant, les cérémonies du Baptême, des mains de Mr Dupré, Curé de la Cathédrale, ayant pour parrain Mr Joseph LeMoine, Sieur de Sérigny, et pour marraine Dame Marie-Anne Juchereau, épouse de Mr d'Auteuil, sa grand-mère ;—et une fille, connue dans le monde sous le

nom de Dame Grandive de Lavanaie. Après la mort de son mari, M^{re} d'Iberville passa en France, et épousa, en secondes noces, le Comte de Bethune, Lieutenant Général des armées du Roi.

PAUL LEMOYNE, SIEUR DE MARICOURT.—Mr Paul LeMoyne, Sieur de Maricourt, fut le quatrième fils de Mr de Longueuil. Il était né à Villemarie, le 15 Décembre 1663. Ayant suivi Mr d'Iberville dans ses différentes expéditions à la Baie d'Hudson, il eut une large part à ses triomphes. C'est ainsi qu'en 1686, après avoir traversé des pays jusque là inconnus, franchi une foule de rivières, de montagnes, de précipices, et enduré des fatigues incroyables, il avait, avec quelques hommes montés sur deux canots d'écorce, et de concert avec son frère, attaqué et pris à l'abordage le gros vaisseau anglais en croisière devant le fort Rupert, dont on a parlé. En 1690, au siège de Québec par l'Amiral Phipps, Mr de Maricourt fut un des premiers à voler au secours de cette ville, et nul, après Mr de St Hélène, ne contribua plus que lui à la déroute du Major Walley.

C'est à la suite de cette belle défense qui lui fit tant d'honneur, que Mr de Maricourt épousa à Québec, le 29 Octobre 1691, M^{lle} Marie-Madeleine Dupont de Neuville. Nous avons encore l'acte de son mariage. Nous aimons à le reproduire: "Le 29 du mois d'Octobre 1691, après les fiançailles et la publication d'un ban de mariage, ayant obtenu dispense des deux autres, entre Paul LeMoyne, Ecuyer, Sieur de Maricourt, fils de défunt Charles LeMoyne, Ecuyer, Sieur de Longueuil et de Châteauguay, et de Dame Catherine Primot, ses père et mère, de la paroisse de Villemarie, en l'île de Montréal, d'une part, et Demoiselle Marie-Madeleine Dupont de Neuville, fille de Nicolas Dupont, Ecuyer, Sieur de Neuville, Conseiller du Roi au Conseil Souverain de ce pays, fille de Dame Jeanne Gaudais, son épouse, de cette Paroisse d'autre part; et ne s'étant découvert aucun empêchement, je, François Dupré, Curé de Québec, les

“ ai mariés et leur ai donné la bénédiction nuptiale, en
 “ présence de Mr Jacques LeBer, de Mr d'Iberville, de Mr
 “ Charon, de Mr de Musseaux, de Mr Dupont, père de la
 “ mariée, de Mr François Marie de Meloises, Capitaine, et
 “ de Mr de Line, lesquels ont signé avec l'époux et l'épouse.
 “ (Signé) Dupré, Ptre.”

Vers cette même époque, la guerre ayant recommencé avec les Iroquois, Mr de Frontenac résolut d'en finir avec cette nation orgueilleuse que ses précédentes défaites n'avaient pu instruire. S'étant donc déterminé à la grande expédition à laquelle il est souvent fait allusion, Mr de Maricourt reçut le commandement d'un des Corps d'armée. Après avoir ravagé le pays ennemi et contraint les Iroquois à poser les armes, Mr de Maricourt, aussi habile diplomate qu'intrépide guerrier, fut encore chargé de négocier les conditions de la paix. Sa mission eut un plein succès. C'est à la suite de ces pourparlers que les Sauvages, qui le redoutaient à cause de sa valeur, mais qui l'aimaient et l'estimaient à cause de sa probité et de sa droiture, et qui ne pouvaient résister à son éloquence persuasive, le choisirent pour leur protecteur et le prièrent d'être leur médiateur. Mr de Frontenac, en congédiant la députation des Cinq Nations, venue à Québec pour ratifier le traité, leur en fit compliment en ces termes :
 “ Je suis très content que vous m'ayez fait savoir que vous
 “ avez continué d'adopter les Sieurs LeMoyne de Lon-
 “ gueuil et de Maricourt, à la place du Sieur LeMoyne,
 “ leur père. Si, dans la suite, j'ai quelque chose à vous
 “ faire savoir, j'en chargerai volontiers l'un d'eux, puisque
 “ vous m'assurez qu'ils seront bien reçus, qu'on aura con-
 “ fiance en eux, et que vos Cabanes le souhaitent.”

Après la conclusion de la paix, Mr de Maricourt, qui avait été promu alors au grade de Capitaine, revint à Ville-
 marie où était sa résidence. Cette résidence, connue sous le nom de *Près-de-Ville*, était située dans le faubourg St Laurent, à l'endroit qu'occupe aujourd'hui la maison des Frères des Ecoles Chrétiennes. “ Un ancien plan de la

" ville de Montréal, rapporte Mr Jacques Viger, la retrace
 " et l'inscrit : ' Maison Maricourt.' Nous l'avons vue dans
 " son premier état de construction, alors qu'elle n'était
 " qu'un solide corps de logis à un étage, orné de deux
 " petites ailes, faisant face à la ville. Elle était convertie
 " en ardoise, et à toiture fort à pic. Originellement ap-
 " pelée 'Hôtel Maricourt,' à cause de ses ailes, cette
 " maison avait été élevée au milieu d'un vaste champ qui
 " venait aboutir à la rue Craig, et que bornait la petite
 " rivière encaissée depuis dans un canal souterrain, sur
 " laquelle on allait admirer un pont en pierre conduisant
 " à *Près-de-Ville*." C'est dans cette résidence que mourut
 " prématurément son épouse, le 13 Avril 1703. Peu après,
 " Mr de Maricourt épousa, en secondes noces, à Québec, le 3
 " Février 1704, Melle Françoisse Aubert de la Chesnaye, ainsi
 " que nous l'apprend cet acte, dont la famille de Gaspé
 " aimera à prendre connaissance : " Le 3 Février 1704, Paul
 " Le Moyne, Ecuyer, Sieur de Maricourt, Capitaine d'une
 " Compagnie du détachement de la marine, veuf de feu
 " Dame Marie-Madeleine Dupont, épousa Demoiselle
 " Françoisse Aubert, fille de feu maître Charles Aubert,
 " Ecuyer, Sieur de la Chesnaye, Conseiller au Conseil
 " Souverain de Québec, et de Dame Marie-Angélique
 " Denis. Ce mariage a été célébré en présence de Madame
 " de la Chesnaye, mère de l'épouse, de Messire François
 " de Beauharnois, Chevalier, Seigneur de la Chaussée,
 " Conseiller du Roi et Intendant de justice, etc., de Mes-
 " sire Claude de Ramesay, Seigneur de Gene, etc., et Com-
 " mandant des troupes en ce pays, de maître François
 " Aubert, Ecuyer, Conseiller au Conseil Souverain, de
 " Pierre et Louis, Ecuyers, Sieurs de la Chesnaye, frères
 " de l'épouse, de Mr de Beauville, de Mr de Courtemanche,
 " etc." Ce nouveau mariage ne devait avoir que la durée
 " des roses. Sept semaines seulement après sa célébration,
 " Mr de Maricourt mourut dans la quarantième année de sa
 " vie et fut inhumé à Villemarie, le 21 Mars 1704, sans laisser
 " de postérité. Sa veuve se remaria, le 13 Novembre 1713,

à Mr Josué Boisberthelot de Beaucourt, dont le nom se retrouve souvent cité dans ces pages.

FRANÇOIS LEMOYNE, SIEUR DE BIENVILLE 1^{er}.—M^r François LeMoyne, Sieur de Bienville 1^{er}, né à Villemarie le 10 Mars 1666, était le cinquième fils de M^r de Longueuil. Sa carrière fut plus courte encore que celle de son frère de Maricourt. Ce jeune héros fut enlevé à la fleur de l'âge. Après s'être distingué en plusieurs rencontres, n'étant encore qu'Enseigne dans les troupes de la marine, il fut tué à l'âge de vingt-cinq ans, dans un combat livré à Repentigny entre un détachement de troupes françaises et un parti d'Onneiouts. Ces Sauvages ayant été forcés de battre en retraite, s'étaient réfugiés dans une maison. Poursuivis et attaqués avec vigueur, ils se défendaient en désespérés, lorsque le Chevalier de Vaudreuil qui commandait le détachement, ordonna de mettre le feu à la maison, afin d'en déloger l'ennemi. Ce fut alors que le jeune Bienville, n'écoutant que son ardeur, s'élança à une des fenêtres ; mais, au moment où il allait atteindre ses adversaires, il fut renversé mort d'un coup de mousquet. On rapporta son corps à Villemarie, où il fut inhumé le même jour. Ne s'étant point marié, il ne laissa point d'enfant.

Ce fut trois ans après, qu'une de ses sœurs, dont il faut bien aussi parler, Catherine-Jeanne, neuvième enfant de M^r de Longueuil, entra dans la noble maison de Chavoy. Elle épousa à Québec, le 8 Décembre 1694. M^r Pierre Payen, Seigneur de Noyan, Capitaine dans les troupes de la marine et Chevalier de St Louis. A titre de renseignement, nous donnons ici l'acte de son mariage : " Le 8 Décembre 1694, ayant obtenu dispense de trois bans, Pierre Payen, Ecuyer, Seigneur de Noyan, Capitaine d'une Compagnie franche de la marine, fils de Messire Pierre Payen, Chevalier, Seigneur de Chavoy, et de Dame Hélène Vivien, ses père et mère, de la Paroisse des Champs, en la ville d'Avranches, Evêché du dit lieu, épousa Catherine Jeanne LeMoyne, fille de feu Charles LeMoyne, Ecuyer, Sieur de Longueuil et de Château-

"guay, et de Dame Catherine Primot, ses père et mère,
 "de la Paroisse de Villemarie, de cet Evêché, d'autre part
 "Témoins : Guillaume Emmanuel Théodore de Maupon,
 "Chevalier, Comte de l'Estrange, Charles Madeleine
 "Ruelle, Chevalier, Seigneur d'Auteuil, Conseiller du
 "Roi, etc."

De ce mariage sont nés plusieurs enfants. L'aîné, qui portait le nom de Chavoy, fut une des victimes de la tourmente révolutionnaire. Hugues Payen de Chavoy, le cadet, figurait, en 1763, parmi les Pages de Louis XVI, et, lors de la Terreur, était Chevalier de St Louis et Lieutenant Colonel du régiment de Bearn. Il émigra, fit la campagne des Princes, rentra en France avec les Bourbons, et mourut à un âge avancé, en son Château de Chavoy, Département de la Manche.

JOSEPH LEMOYNE, SIEUR DE SÉRIGNY. — Mr Joseph Lemoigne, Sieur de Sérigny, fut le digne émule de son frère d'Iberville sur terre et sur mer. Il était le sixième fils de Mr de Longueuil et avait reçu le jour à Villemarie, le 22 Juillet 1668. Etant passé en France, il fut chargé, comme il a été dit, de conduire l'escadre avec laquelle Mr d'Iberville devait s'emparer de la Baie d'Hudson. Après s'être couvert de gloire sur ce vaste théâtre, il s'illustra davantage encore à la Floride et à la Louisiane. Les Espagnols, aussi vains alors qu'ils sont séditions aujourd'hui, s'étant adjugé pour leur part l'Amérique Septentrionale, avaient en conséquence, après la mort de Mr de la Salle, pris possession de la Floride, et, pour empêcher les Français d'y revenir, s'étaient fortifiés dans la Baie de Pensacola. Mr de Sérigny, de concert avec ses frères, résolut de les en chasser. Il les attaqua donc, mais avec tant de vigueur, qu'ils ne purent tenir et qu'ils furent contraints d'abandonner honteusement leur proie. Après cet éclatant triomphe, n'ayant plus rien à faire de ce côté, Mr de Sérigny se rendit en Louisiane, et s'y employa à fortifier le pays. Ayant choisi la Baie de Mobile pour en faire le centre des opérations, il y fit élever un fort à quatre bastions.

En même temps, après avoir expulsé les Espagnols de l'Île Dauphin, comme il les avait expulsés de Pensacola, trouvant ce lieu plus sûr pour les vaisseaux, il y fit construire une rade commode et spacieuse.

Il y avait deux ans que M^r de Sérigny, déjà Lieutenant de vaisseaux, y commandait, de concert avec ses frères, lorsqu'étant passé en France, le 27 Juin 1720, il fut promu au grade de Capitaine, "récompense, dit le Père Charles" "voix, qui était bien due à sa valeur, à sa bonne conduite" "et au zèle avec lequel il avait servi le Prince depuis l'ennemie, n'ayant jamais monté à aucun grade dans la" "marine, qu'après s'y être distingué par quelque action" "marquante, ou par quelque service important." S'étant alors définitivement fixé à Rochefort, il en devint Gouverneur en 1723 et y mourut en 1734, à l'âge de soixante-six ans, laissant, de son mariage avec M^{lle} Marie-Elizabeth Heron, deux fils et une fille. A l'exemple de leur père, les MM. de Sérigny entrèrent dans le service. L'aîné, après avoir été fait Capitaine de vaisseaux, mourut à Rochefort en 1753. Le cadet, vraisemblablement celui qui fut l'exécuteur testamentaire de M^r de Bienville, Fondateur de la Nouvelle-Orléans, mourut le 7 Août 1792. Il avait fait toute la campagne de Bohême et avait reçu deux blessures. Un des fils de ce dernier, Amédée-Honoré-Ferdinand de Sérigny, décédé le 31 Mars 1843, à son Château de Luret, où, en 1569, lors du siège de St. Jean d'Angely, était descendu le Roi Charles IX, avait été un des plus brillants Officiers Supérieurs du Génie, et Chevalier de la Légion d'Honneur. Deux autres du même nom, sans aucun doute frères du précédent, ont fourni une carrière si honorable, que nous ne pouvons nous empêcher de reproduire ce qu'en dit la feuille Saintongeaise, ne fût-ce que pour montrer, une fois de plus, que le sang canadien n'a pas dégénéré dans l'ancienne mère-patrie. Voici donc ce qu'écrivait ce journal d'alors : "Henri-Honoré LeMoine de Sérigny, né dans l'Arrondissement de Rochefort, était, en 1789, Lieutenant de vaisseau. Pendant la révolution,

“ il se tint à l'écart, plutôt par un sentiment honorable
“ d'abstention, que par prudence personnelle. En l'année
“ 1809, il fut appelé à la mairie de St Jean d'Angely, où
“ il se fit remarquer par la fermeté de son caractère et
“ par la sagesse de son administration. Il contribua de
“ tout son pouvoir, en 1813 et 1814, à l'érection du petit
“ Séminaire de St Jean, qu'un décret impérial, daté du 23
“ Janvier 1813, venait d'autoriser. Sa correspondance
“ avec l'Evêque de la Rochelle, au sujet de la séparation
“ des différents élèves fréquentant l'école religieuse et
“ l'école civile, est pleine de dignité et de bienveillance.
“ Celle avec l'Université n'est pas moins remarquable.
“ Dans sa lettre au Recteur de l'Académie de Poitiers,
“ en date du 8 Novembre 1814, on remarque ce passage
“ qui caractérisait l'enseignement de l'Université impé-
“ riale : ' Cinq années de soumission au système univer-
“ sitaire, trente mille francs de dépense pour le maintien
“ du Collège de cette ville, m'ont convaincu que l'orga-
“ nisation de ces écoles pouvait faire de très-bons conscrits,
“ mais qu'il n'en sortirait jamais un membre de l'Institut,
“ ni même un homme doué des connaissances les plus
“ communes.' Dès lors, comme on le sait, l'habile ma-
“ gistrat avait jugé le monopole universitaire et n'aurait
“ point hésité à se prononcer pour la liberté de l'ensei-
“ gnement, après laquelle soupire d'ailleurs tout homme
“ sage et éclairé. Ses démêlés avec les hauts fonction-
“ naires de l'Université durèrent une année, et il sut
“ enfin, par son bon droit, autant que par l'énergie de
“ son langage, mettre des bornes à l'envahissement de
“ cette corporation.

“ Sérigny avait salué avec enthousiasme le retour des
“ Bourbons. A l'arrivée de Napoléon en 1815, une pro-
“ clamation du Maire de St Jean d'Angely, conçue dans
“ un esprit d'opposition, lui valut une dénonciation en
“ règle dont l'Empereur ne tint pourtant aucun compte. Il
“ conserva Sérigny en disant *qu'il aimait des hommes de*
“ *cette trempe de caractère.* Le Maire de St Jean fut, en

“ 1815, chargé d'aller complimenter Louis XVIII au sujet
“ de son heureux retour en France. En s'acquittant de
“ cette haute mission, Sérigny sut encore ajouter à l'estime
“ et à l'affection que lui avaient vouées ses concitoyens
“ à l'égard de son intelligente et digne administration.
“ Aussi, dès la première nouvelle de l'arrivée du Maire
“ à St Jean d'Angely, la population entière accourut au
“ devant de lui; après avoir dételé les chevaux de sa
“ voiture, elle l'entraîna avec enthousiasme jusqu'à la
“ porte de son hôtel. Ce fut avec regret qu'en 1816 on le
“ vit s'éloigner pour aller prendre, à Rochefort, la sous-
“ direction des mouvements du port. Il est mort en 1824,
“ au Château de Luret, près Tonnay-Boutonne.

“ Henri LeMoine de Sérigny, frère du précédent, né au
“ Château de Luret, sur la Boutonne, en 1767, fut d'abord
“ Ingénieur des constructions à Rochefort; il créa dans
“ le port certains établissements hydrauliques importants.
“ Lorsqu'il eut sa retraite, il s'occupa d'agriculture et
“ acquit la réputation d'un agronome distingué. Le 10
“ Avril 1813, il fut nommé Maire de Rochefort et traversa
“ des époques difficiles, de 1813 à 1829, avec un tempé-
“ rament de sagesse et de modération qui honorèrent son
“ administration. En 1817, il travailla à l'érection d'une
“ école gratuite d'instruction primaire. L'année suivante,
“ il obtint des fonds pour la création d'une bibliothèque
“ publique qui renferme maintenant plus de huit mille
“ volumes. Il apporta son contingent d'efforts à l'assai-
“ nissement de la ville et de ses alentours; il étendit les
“ moyens d'irrigation des rues, ratifia le nivellement des
“ pavés pour l'écoulement facile des eaux pluviales, et
“ mérita bien d'une cité qui, grâce à de zélés et habiles
“ magistrats, a été successivement amenée au point de
“ prospérité et de richesse où nous la voyons aujourd'hui.

“ La position de Mr de Sérigny, ses études particulières
“ lui suggérèrent la pensée de travailler à l'amélioration
“ et au dessèchement des nombreux marais qui bordent la
“ Boutonne. Sous ce rapport, il rendit à l'humanité

“ d'éminents services. Il fournit à l'*Annuaire* de Lacurie
 “ les notes relatives à ces marais et constatant les grands
 “ travaux qui restent encore à exécuter dans l'intérêt de
 “ l'agriculture et de l'hygiène publique. Mr de Sérigny
 “ est mort le 30 Juillet 1848.”

LOUIS LEMOYNE, SIEUR DE CHATEAUGUAY I^{er}.—Mr Louis Le-
 Moyne, Sieur de Châteauguay, ainsi appelé de l'île con-
 cédée à son père, et où, en 1812, les Canadiens, sous les
 ordres du Colonel de Salaberry, ont remporté sur les
 Américains leur plus mémorable victoire, reçut le jour,
 comme ses frères, à Villemarie. La date de son Baptême
 est le 4 Janvier 1676. Il était le dixième fils de Mr de
 Longueuil. Ayant suivi, fort jeune, son frère d'Iberville
 à la Baie d'Hudson, Mr de Châteauguay montra tout ce
 qu'on devait attendre de son mâle courage. A l'attaque
 du fort Monsonis, dont on a parlé, après avoir inutilement
 sommé les Anglais de se rendre, il se précipita dans la
 place à la tête de ses hommes, et tombant sur l'ennemi au
 moment où il pointait ses canons contre les Français, il
 en fit un horrible carnage. C'était en 1685. Pendant les
 années qui suivirent, il livra tant de combats, malmena si
 fort les Anglais, que bientôt ceux-ci n'eurent plus, dans
 toute l'étendue de ce vaste pays, que le fort Nelson. Ce
 fort avait quatre bastions, était entouré d'un fossé profond
 et comptait une nombreuse garnison. C'était la place la
 plus considérable du pays. Il n'était pas prudent d'en
 laisser la possession aux Anglais ; il fut donc décidé qu'on
 l'attaquerait. Le combat fut long et acharné. Enfin, ne
 pouvant plus tenir contre la fougue impétueuse des as-
 saillants, la garnison se rendit. Cette victoire fut payée
 cher : Mr de Châteauguay fut blessé à mort, tout près de
 son frère, et expira le 4 Novembre 1694, n'ayant encore
 que 18 ans.

Sept ans auparavant, son frère François, né le 22 Sep-
 tembre 1670 et le septième fils de Mr de Longueuil, était
 aussi tombé en combattant pour son pays. Etant allé
 repousser un parti de Sauvages, suivant d'anciens docu-

ments, il fut atteint d'un coup d'arquebuse et succomba à ses blessures. Son inhumation eut lieu à Villemarie, le 21 Septembre 1687. Nous ignorons s'il suivit son frère en Louisiane et si c'est le même que celui auquel fut donné le nom de Sieur de *Sauvole*, auquel on attribue un mémoire sur l'établissement des Français en Louisiane.

La famille LeMoyne de Longueuil avait ainsi perdu, en peu d'années, trois de ses plus jeunes membres, au moment où ils donnaient les plus riches espérances, lorsque Marie-Anne, la seconde des filles, née à Villemarie le 13 Août 1678, épousa en cette ville, au mois d'Octobre 1699, M^r Jean-Baptiste Bouillet de la Chassaigne, Capitaine d'une Compagnie et Chevalier de St Louis. Voici l'acte de mariage : " Le 28 Octobre 1699, M^r Dollier de Casson, Grand Vicaire de M^r l'Evêque, ayant accordé dispense de 3 bans, le mariage a été fait entre Jean Bouillet, Er, Sieur de la Chassaigne, Capitaine d'une Compagnie du détachement de la marine, âgé de 40 ans, fils de feu Godefroi Bouillet, Er, Seigneur de la Chassaigne, et de D^e Anne Bertault, ses père et mère, natif de Paray, en le Comté de Charolois, et D^{lle} Marie-Anne LeMoyne, âgée de 18 ans, fille de feu Ch^s LeMoyne, E^r, Seig^r de Longueuil, et de D^e Catherine Primot, ses père et mère, de cette Paroisse. Le dit mariage a été fait en présence de L^r Pezard, Sr de la Touche, Commissaire ordinaire de la marine et délégué de M^r l'Intendant, de M^{re} Charles Henri, Marquis de la Gouât, Capitaine d'une Compagnie du détachement, de Jacques LeBer, E^r, oncle de l'épouse, de Ch^s LeMoyne, Er, Seigneur de Longueuil, et Paul LeMoyne, Er, Sr de Maricourt, tous deux Capitaines du détachement, et frères de l'épouse, et de plusieurs autres parents et amis. (Signé) :—Marguerite Gouât, Bouillet de la Chassaigne, Longueuil, Marie-Anne LeMoyne, LeBer, Elisabeth Souart, Maricourt, Noyan, Subercase, De la Touche, Elisabeth de Longueuil, Le Marquis de Gouât, F^{tes} Dollier, G^a Vicaire, R. C. de Breslay, P^{me}, faisant les fonctions curiales."

JEAN-BAPTISTE LEMOYNE, SIEUR DE BIENVILLE II^e.—Mr Jean Baptiste LeMoyné, Sieur de Bienville II^e, fut le célèbre Fondateur de la Nouvelle-Orléans. Il était le douzième fils de Mr de Longueuil et avait reçu le jour à Villemarie, le 28 Février 1680. Après avoir été Garde Marine successivement à Brest et à Rochefort pendant les années 1697 et 1698, Mr de Bienville passa en Louisiane, où il fut nommé Commandant en second, le 30 Avril 1702, puis peu après Lieutenant du Roi. Etant repassé en France quelques années après, il revint en Louisiane avec le titre de Commandant Général. C'était en 1723. Vers cette même époque, il fut fait Chevalier de St Louis. Enfin, en 1732, après un nouveau voyage en France, il fut nommé Gouverneur Général de la Louisiane, le 25 Juillet, poste qu'il occupa de longues années, après quoi il se retira en France, où, après avoir déjà été promu au grade de Capitaine de vaisseaux en 1748, il reçut une pension de 4,800 livres à prendre sur le trésor royal.

Peu d'hommes réunirent à un plus haut point toutes les qualités qui font à la fois l'habile marin, le brave soldat et le sage administrateur. Lorsque Mr de Bienville succéda à Mr de la Mothe Cadillac dans le commandement général de la Louisiane, les Français occupaient encore Biloxi, l'Île Dauphin, Mobile, Natchez et Natchitoches, malgré toutes les tentatives des Anglais pour les en déposséder. Ils avaient même commencé des habitations sur plusieurs autres points. Comprenant alors que les bords du Mississipi offraient une position plus avantageuse que les autres sites, pour former un vaste établissement, Mr de Bienville détermina l'emplacement et fit commencer les premiers travaux. Il jetait ainsi les fondements d'une ville qui devait être, en 1866, une des métropoles les plus riches et les plus peuplées du Nouveau Monde. Située à 30 lieues de l'Océan, cette ville naissante reçut le nom de Nouvelle-Orléans, en l'honneur du Duc d'Orléans, Régent du Royaume. Biloxi, d'abord chef lieu du pays, ayant été abandonné en 1732, par suite de la famine qui

avait sévi parmi les colons en 1721, la Nouvelle-Orléans devint cette même année la Capitale de la Louisiane. Quatre ans auparavant, les Espagnols ayant repris Pensacola aux Français, avec intention de les expulser à leur tour du pays, Mr de Bienville attaqua cette place par terre, pendant que Mr de Champmeslin devait l'attaquer par mer. La lutte fut des plus vives ; mais, après un combat de deux heures et demies, la ville fut obligée d'ouvrir ses portes aux vainqueurs, afin d'éviter les horreurs d'un assaut. C'est à la suite de ce brillant succès que les Canadiens, qui s'étaient les plus distingués, reçurent de l'avancement ou furent décorés de la Croix de St. Louis.

Mr de Bienville, après avoir été Commandant en Louisiane de 1723 à 1726, se trouvait en France, lorsqu'en ce lieu, sous Mr Perrier, son successeur, le massacre des Français, auquel fait allusion M^{de} Benoist, petite-fille du Chevalier. C'est un événement sur lequel il faut revenir. Sous prétexte de chasse, les Natchez s'étaient armés et répandus dans les habitations, et, au signal donné, se précipitant sur les Français, en avaient fait une horrible boucherie : deux cents personnes de tout âge, de tout sexe, furent en un instant poignardées ; soixante femmes sur lesquelles furent commis toutes sortes d'outrages, et cent-cinquante enfants, saisis comme les autres, furent faits prisonniers. Cet affreux drame eut lieu le 28 Mai 1729, Malgré l'énergie que déploya Mr Perrier, pour venger cet attentat et en empêcher le retour, on eut lieu de regretter l'éloignement de celui qui avait jusqu'alors maintenu la sécurité dans le pays. La jalousie l'avait fait écarter ; la justice le fit rappeler. Devenu Gouverneur Général, Mr de Bienville s'appliqua à réparer les maux survenus pendant son absence, et lorsqu'il quitta la Louisiane, il la laissa dans l'état le plus prospère.

Mr de Bienville II^e mourut à Paris, à l'âge avancé de quatre-vingt-huit ans, le 7 Mars 1768, sans laisser de postérité. Comme Epaminondas qui donnait à sa patrie Leuctres et Mantinée pour éterniser sa mémoire, il put se

consoler de n'avoir pas d'héritiers de son nom et de sa gloire : il laissait à son pays la Louisiane organisée et la Nouvelle-Orléans fondée, éternels monuments de son génie, qui devaient porter son nom jusqu'à la postérité la plus reculée.

GABRIEL LEMOYNE, SIEUR D'ASSIGNY.—Mr Gabriel LeMoyne, Sieur d'Assigny, treizième fils de Mr de Longueuil, était né le 11 Novembre 1681. Brave et intelligent, Mr d'Assigny suivit ses frères dans plusieurs expéditions et partout honora le nom des LeMoyne de Longueuil. Suivant Mr Falconer et des papiers de famille, ce jeune guerrier, après s'être couvert de gloire à la Louisiane, sous la conduite de son frère d'Iberville, serait revenu malade à S^t Domingue, où il serait mort en 1701, ce qui expliquerait le silence gardé sur le reste de sa vie. D'un autre côté, sous le nom d'Assigny, on voit Mr de Longueuil, d'abord Garde-Marine, puis successivement Lieutenant et Capitaine, devenu Major à Montréal, Lieutenant du Roi aux Trois-Rivières, après avoir été décoré de la Croix de S^t Louis, et enfin Gouverneur de Montréal en 1749 ; mais ce ne peut être que le II^e Baron de Longueuil, qui, pour honorer la mémoire de Mr d'Assigny, aura sans doute ajouté son nom au sien. Espérons que, tôt ou tard, ce point d'histoire sera éclairci par ceux qui, ayant en main des documents, ont tenu jusqu'à ce jour à ne pas les communiquer.

ANTOINE LEMOYNE, SIEUR DE CHATEAUGAY II^e.—Mr Antoine LeMoyne, Sieur de Châteauguay, est le quatorzième et dernier fils de Mr de Longueuil. D'abord Garde-Marine à Rochefort en 1698, puis Enseigne en 1703, étant passé en Louisiane, il fut fait Capitaine, puis devint Commandant des troupes en 1717. L'année suivante, il fut nommé Lieutenant du Roi, et, peu après, reçut la Croix de S^t Louis. En 1727, le Cabinet de Versailles, sur les témoignages rendus à sa capacité, l'appela à remplacer à la Martinique Mr de Brien, et dix ans après, le 7 Juillet 1737, le nomma Gouverneur de Cayenne. Mr de Châteauguay remplit ces

fonct
par M
de p
de se
Ses c
teau
repas
D'
la da
Chat
de F
qu'il
Mr d
Bapt
tiniq
deux
décé
qu'il
la M
Ains
niqu
ting
min
puis

M
ici, 4
Mr C
Prim
1650

1 M
la list
Un d
ayant
déjà,
fonct

fonctions jusqu'en 1744, époque où, ayant été remplacé par Mr d'Orvilliers¹, il passa en France. Son repos fut de peu de durée. Le gouvernement, ne pouvant se passer de ses services, le nomma Gouverneur de l'Île Royale. Ses commissions sont du 1^{er} Janvier 1745. Mr de Chateaugay ne devait pas occuper longtemps ce poste. Etant repassé en France, il mourut à Rochefort, le 21 Mars 1747.

D'après Mr Falconer, déjà cité, bien qu'il n'indique ni la date de son mariage, ni le lieu où il fut célébré. Mr de Chateaugay aurait épousé, étant Capitaine, M^{lle} Emilie de Fontaine ou de Frédailles. De son côté, Mr White dit qu'il laissa trois enfants, dont deux prirent du service. Mr de Beaujeu affirme à son tour qu'il laissa un fils : Jean-Baptiste LeMoyne de Chateaugay, lequel fut tué à la Martinique, pendant les troubles de 1791, et que ce dernier eut deux fils : Jean-Louis-Charles, et Jean-Louis-Armand, décédés sans postérité, l'un en 1792, l'autre en 1795. Quoiqu'il en soit, on retrouve vers cette même époque, soit à la Martinique, soit à Cayenne, plusieurs MM. LeMoyne. Ainsi, l'un, après avoir été Procureur du Roi à la Martinique, devint Garde des Sceaux ; l'autre, après s'être distingué comme écrivain à Rochefort, à Toulon, à S^t Domingue, devint Conseiller, en 1743, en cette dernière place, puis Commissaire Ordonnateur à Cayenne, en 1747.

II^o CHARLES LEMOYNE, 1^{er} BARON DE LONGUEUIL.

Mr Charles LeMoyne, dont nous avons remis à parler ici, afin de mieux établir la filiation, était le fils aîné de Mr Charles LeMoyne de Longueuil et de Dame Catherine Primot. Il reçut le jour à Villemarie, le 10 Décembre 1656, et à cause de sa bravoure, fut surnommé le *Machabée*

¹ Mr d'Orvilliers était fils aîné de Mr Gillonet d'Orvilliers, porté sur la liste en 1685, par le Ministre Segnelay, pour être envoyé en Canada. Un de ses frères, après avoir été Lieutenant, puis Capitaine en Canada, ayant été promu au grade de Capitaine de frégate à Rochefort, avait déjà, comme Mr d'Orvilliers père, rempli lui-même plusieurs années les fonctions de Gouverneur à Cayenne.

de Montréal. Suivant d'anciens documents, M^r C. de Longueuil étant passé en France, s'y serait distingué à la guerre de Flandre, avant de s'immortaliser en Canada par sa belle conduite. Il était à peine de retour dans la Nouvelle-France, que, frappé de son mérite incontestable, le Gouverneur de la Barre le recommanda au Ministre pour les fonctions de Major de Montréal, en remplacement de M^r Bizard.¹ "C'est, disait ce Gouverneur, un jeune homme de vingt-sept ans, qui, ayant été élevé près de M^r le Maréchal d'Humières, et ensuite fait Lieutenant d'Infanterie, sait le métier et est en état de bien servir. Il est fils de M^r LeMoynes, dont je vous ai ci-devant parlé."

Cette même année 1683, M^r de Longueuil épousa M^{lle} Claude-Elizabeth Souart d'Adoucourt, sœur de M^r le Chevalier Dominique Souart d'Adoucourt, Brigadier des armées du Roi, mort au Château de Bayonne en 1740, et nièce de M^r Gabriel Souart, qui, comme on l'a dit ailleurs, remplit pendant longtemps, à Villemarie, les premières charges du ministère pastoral. Quinze ans après, en 1698, devenu père de plusieurs enfants, M^r de Longueuil agrandit les domaines² que lui avait laissés son illustre père, en y ajoutant cinquante arpents de front sur cent de profondeur. Le document qui en fait foi mérite d'être conservé, car il montre que la famille de Longueuil, justement célèbre par ses exploits militaires, ne l'est pas moins par son esprit d'entreprise et les établissements qu'elle forma.

¹ C'est celui qui a donné son nom à l'île ainsi appelée. Il commanda plusieurs années à Montréal, en l'absence du Gouverneur. Un de ses fils passa en Louisiane, où il fut successivement promu au grade de Lieutenant et de Capitaine.

² Par son testament, en date du 30 Janvier 1685, M^r de Longueuil, alors malade dans sa maison de ville, rue St Paul, avait légué deux mille livres à son épouse. D'après l'inventaire qui en fut fait, ses biens formaient un capital de trente mille trois cents livres, et se décomposaient ainsi : Fief de Châteauguay, dix mille livres; Fief de Maricourt, dix-huit cents livres; Concession de la Chine, mille livres; propriété à la Pointe St Charles, cinq mille livres; maison de ville, onze mille livres; autre emplacement, mille cinq cents livres.

Le voici : " Sur ce qui nous a été représenté par Charles
" LeMoynes, Ecuier, Sieur de Longueuil, qu'il possède
" une terre en fief, appelée Longueuil, située sur le bord
" du fleuve, vis-à-vis la ville de Montréal, contenant deux
" lieues de large sur une lieue et demie de profondeur,
" excepté cinquante arpents de front, qui n'ont de pro-
" fondeur que cent arpents, laquelle terre a été concédée à
" feu Charles LeMoynes, son père, sur laquelle il a fait bâtir
" un fort flanqué de quatre tours, le tout en maçonnerie,
" avec un Corps de garde, une belle Eglise et plusieurs
" grands corps de logis, le tout aussi en maçonnerie,
" construit hors le dit fort, et concédé à un certain
" nombre d'habitants toute l'étendue de la dite terre, à
" l'exception de ce qu'il a réservé pour son domaine, les-
" quels habitants, aussi bien que lui, travaillent à la mettre
" en culture et valeur ; et comme il désire, si Sa Majesté
" l'a pour agréable, augmenter la dite terre et y établir
" plusieurs villages, il nous a requis de lui concéder la
" profondeur, en sorte qu'il ait jusqu'à trois lieues et
" demie sur toute la largeur, à partir du fleuve : ayant
" égard à l'exposé ci-dessus, et étant informés que la cons-
" truction du dit fort et de l'Eglise, des corps de logis et
" des autres bâtiments construits à neuf, lui ont coûté plus
" de soixante mille livres, nous, sous le bon plaisir du Roi,
" avons donné, concédé et accordé au dit Sieur de Lon-
" gueuil la profondeur derrière sa dite terre, pour s'étendre
" à l'avenir jusqu'à trois lieues et demie, sur toute la
" largeur." En 1700, la concession faite primitivement à
" son père, et comprenant, outre les cinquante arpents de
" terre de front sur cent de profondeur dont on vient de
" parler, l'île St^e Hélène, l'île au Héron, plus l'étendue de
" terre joignant celle du Sieur de Varennes, et une autre
" aboutissant à la Prairie, le tout réuni en un seul Fief,
" appelé Longueuil, fut ratifiée par un arrêt du Conseil
" Supérieur, en date du 23 Avril.

Trois mois auparavant, le 26 Janvier, tant pour recon-
naître les services que M^r de Longueuil avait rendus à la

Colonie, soit au siège de Québec en 1690, où il fut blessé, soit dans la guerre contre les Iroquois, où il avait eu un bras cassé, que pour l'encourager à continuer les travaux de défrichement et à former de nouveaux établissements, Louis XIV l'avait créé Baron et avait érigé sa Seigneurie de Longueuil en Baronnie, faveur qui ne fut accordée qu'à très-peu de particuliers. Cette distinction fait trop d'honneur au pays pour que nous ne consignions pas ici l'acte qui en fait foi : "Pour se conformer à l'édit royal, dans l'établissement du Canada, est-il dit dans l'édit royal, "Mr Le Moyne a fait une dépense considérable, afin de "placer des habitants sur la terre et Seigneurie de Longueuil, dans laquelle il a travaillé à établir trois Paroisses ; "et pour la conservation des habitants pendant la guerre, "il a fait bâtir à ses frais un fort flanqué de quatre tours, "en maçonnerie, avec un Corps de garde, plusieurs grands "corps de logis et une belle Eglise, un moulin et une "brasserie très-utile à la Colonie, le tout accompagné "d'un nombre considérable de domestiques, chevaux et "équipages, tellement que la dite Seigneurie est à présent une des plus belles de tout le pays, et la seule fortifiée et bâtie de cette manière, qui a considérablement contribué à la conservation de tous les habitants des "Seigneuries voisines ; laquelle terre est d'un revenu "considérable par les excessifs travaux qu'il y a faits, en "y entretenant ordinairement trente ouvriers, ce qu'il "est en état de soutenir et de tenir un rang de distinction appuyé sur le mérite et la vertu. A ces causes et autres nous mouvant, avons créé, érigé, élevé et décoré, créons, "érigeons, élevons et décorons la dite terre et Seigneurie "de Longueuil, en titre, nom et dignité de Baronnie ; "voulons qu'il se puisse dire, nommer et qualifier Baron : "qu'il jouisse des droits d'armes, blasons, honneurs, prérogatives, rang et prééminence en fait de guerre et "assemblées de noblesse, ainsi que les autres Barons de "notre Royaume. (Signé) Louis."

Mr de Longueuil, devenu ainsi Baron, puis fait, bientôt

après, Chevalier de St Louis, fut successivement Gouverneur des Trois-Rivières et de Montréal. Il cumula même les hautes fonctions de Commandant Général de la Colonie avec celles de Gouverneur de Montréal, comme étant le plus ancien des Gouverneurs particuliers des villes de Montréal et des Trois-Rivières, droit que lui conférait l'Ordonnance de Sa Majesté du 28 Janvier 1718. Ce commandement par intérim, qui ne faisait pas cesser ses commissions de Gouverneur particulier de Montréal, dura depuis la mort du Marquis de Vaudreuil, arrivée à Québec en 1725, jusqu'au 2 Septembre 1726, jour de l'enregistrement à Québec des lettres du Marquis de Beauharnois, comme Gouverneur Général. C'est alors que, de concert avec M^r Bégon, Intendant du Canada, M^r le Baron de Longueuil s'intéressa auprès du Ministre de la Marine pour faire obtenir des secours aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, et les aider à rebâtir leur maison incendiée en 1721.

Quelques années auparavant, en 1710, M^r de Longueuil, toujours attentif aux besoins du pays, avait obtenu, sur la rivière Chambly, une nouvelle concession de terres de trois lieues de front, afin d'y faire construire des moulins à scie. Il venait de mettre la dernière main à cette œuvre, lorsqu'il fut appelé à défendre la Colonie menacée du plus grand danger. Malgré le rude échec essuyé en 1690 aux environs de Québec, les Anglais, reprenant leurs projets d'attaque contre le Canada, venaient de faire un armement considérable. C'était en 1711. Trois ou quatre mille hommes étaient partis de New-York pour surprendre Montréal, pendant qu'une flotte nombreuse faisait voile pour Québec. Grande fut alors la consternation. Aux deux armées ennemies, la Nouvelle-France n'avait à opposer qu'une poignée de combattants. D'autre part, Villemarie, entourée d'une faible palissade de pieux, était incapable de résister à l'artillerie. Dans cette extrémité, on eut recours à la très-sainte Vierge, dont on avait si souvent ressenti les heureux effets. Pen-

dant que des prières s'élevaient de toutes parts vers le Ciel, Mr de Longueuil, jugeant qu'il était de la dernière importance de ne pas laisser approcher l'ennemi, rassembla tout ce qu'il put d'hommes, et, se mettant à leur tête, se rendit à Chambly, par où devait passer l'armée de terre, bien résolu à se laisser mettre en pièces plutôt que céder le terrain. En même temps, afin de montrer que toute sa confiance était en Dieu, il fit porter devant lui l'étendard de la très sainte Vierge, ouvrage de Melle LeBer, dont les prières valaient des armées. Sa confiance ne fut pas vaine : dans la nuit du 2 au 3 Septembre, au moment où la flotte anglaise entrait dans le fleuve St Laurent, il survint une si violente tempête, qu'en moins d'une demi-heure, sept des plus gros vaisseaux anglais furent brisés contre les rochers, et qu'un autre, atteint par la foudre, vola en éclats. Le lendemain, on trouva étendus sur le rivage trois mille cadavres, parmi lesquels ceux des soldats appartenant aux deux Compagnies de la Reine. Effrayée d'un pareil désastre, l'armée de terre se hâta de rebrousser chemin. Le pays était sauvé encore une fois. C'est pour perpétuer le souvenir de ce grand événement, et en exécution d'un vœu qu'avaient fait les Demoiselles de Villemarie, que l'on fit bâtir, quelques années après, une Chapelle sous le titre de *Notre-Dame de la Victoire*, Chapelle qui subsista jusqu'en 1768, et qui, après avoir été reconstruite alors, a été remplacée dans ces derniers temps par la belle Chapelle de *Notre-Dame de Pitié*, un des plus riches et des plus pieux Sanctuaires de Montréal, spécialement consacré aux réunions des Enfants de Marie et des Demoiselles de la Congrégation.

Neuf ans après l'érection de ce monument à jamais glorieux, Mr le Baron de Longueuil, étant devenu veuf, épousa en secondes noces, le 17 Septembre 1727, Melle Marie-Marguerite LeGardeur de Tilly, veuve de Mr Pierre de St Ours. Toute jeune, cette Demoiselle avait été placée au Couvent des Ursulines de Québec, par Mr de Courcelles. Devenue grande, elle avait épousé Mr Joseph

LeG
au
elle
Cett
Lon
1687
Mon
neu
réal
lui
13
174
Melle
plus
Cha
Pau

M
trièr
Lon
Mr
de E
Sieu
fille
St F
jour
bapt
jour
de I
Lon
diti
Il
ému
plus
devi

LeGouës de Gray, ou de Grey, suivant d'autres, Capitaine au régiment de Carignan. Après la mort de son époux, elle s'était remariée à M^r de St Ours, Sieur d'Echaillons. Cette troisième union fut de courte durée. Le Baron de Longueuil, après avoir été successivement Lieutenant en 1687, Capitaine en 1691, Chevalier en 1703, Major de Montréal en 1706, Lieutenant du Roi en 1710, Gouverneur des Trois-Rivières en 1720, et Gouverneur de Montréal en 1724, mourut le 7 Juin 1729, à Villemarie, où on lui fit de magnifiques obsèques. La Baronne lui survécut 13 ans, étant morte dans la même ville, le 25 Février 1742, à l'âge avancé de 85 ans. De son mariage avec M^{lle} Souart d'Adoucourt, M^r le Baron de Longueuil laissa plusieurs enfants : Marie-Elisabeth, Gabrielle-Charlotte, Charles, Gabriel-François, nés à Villemarie ; Charles et Paul-Joseph, nés à la maison seigneuriale de Longueuil.

III^e CHARLES LEMOYNE DE LONGUEUIL, II^e BARON.

M^r Charles LeMoyne de Longueuil, II^e Baron, et quatrième enfant du précédent, reçut le jour au Château de Longueuil, comme on vient de le dire, et fut baptisé par M^r Gabriel Souart, son grand-oncle. Suivant les registres de Boucherville, il eut pour parrain M^r Jacques LeMoyne, Sieur de St^e Hélène, et pour marraine M^{lle} Anne Robutel, fille de M^r Claude Robutel de St André, Seigneur de l'Ile St Paul. Le Baptême eut lieu le 20 Octobre 1687, deux jours après la naissance de l'enfant. Charles, son aîné, baptisé à Villemarie le 10 Octobre 1686, était mort trois jours après et avait été inhumé à Longueuil par le Curé de Boucherville. Entré fort jeune dans l'armée, M^r de Longueuil prit une part active à presque toutes les expéditions qui eurent lieu de son temps.

Il eut dans son plus jeune frère, Paul-Joseph, un digne émule de ses vertus guerrières. M^r Paul-Joseph LeMoyne, plus connu sous le nom de Chevalier de Longueuil, et qui devint le chef de la seconde branche de la famille de

Longueuil, était né le 17 Septembre 1701, au Château de Longueuil, treize ans après son frère Gabriel-François, baptisé à Villemarie, le 30 Juillet 1688. Ayant pris aussi de bonne heure du service, dès 1718 il fut fait Lieutenant au régiment de Normandie. Après avoir commandé au fort de Frontenac, il devint Gouverneur du Détroit, puis des Trois-Rivières, et enfin de la citadelle et place de Québec. Il se distingua en différentes campagnes, sous les ordres de Mr de Rigaud de Vaudreuil, du Marquis de Montcalm et du Chevalier de Lévis. C'est ainsi qu'en 1747, de concert avec le Chevalier Benoist, chargé de prêter main forte à Mr de Vaudreuil dans son expédition contre le fort George, on le vit au cœur de l'hiver, et malgré le froid et la neige, faire soixante lieues à la tête de ses hommes, raquettes aux pieds, et supporter d'incroyables fatigues. C'est la même énergie, la même bravoure dans les campagnes suivantes. Ayant épousé, en 1728, M^{lle} Marie-Geneviève Joybert de Soulanges, fille du Capitaine Pierre Joybert de Soulanges et de Dame Marie-Anne Becard de Grandville ¹, il en eut deux enfants : Marie-Geneviève, qui épousa à Québec, en 1752, le Chevalier de Beaujeu ; et Joseph-Dominique-Emmanuel, Seigneur de Soulanges et de la Nouvelle-Longueuil, qui, ayant pris du service, devint le célèbre Colonel de Longueuil. Après avoir été promu au grade de Capitaine, puis d'Aide Major des troupes de la Marine, Joseph-Dominique-Emmanuel épousa la veuve du Chevalier de Bonne de Lesdiguères, tué au siège de Québec en 1759. Resté dans le pays après la conquête, il fut un des intrépides défenseurs du fort St Jean en 1775, et peu après, en 1777, fut nommé Inspec-

¹ La famille Becard de Grandville a donné à la Colonie plusieurs officiers civils et militaires distingués. Trois ont été promus au grade de Capitaine, l'un en 1703, l'autre en 1716, et le dernier en 1736. Deux ont rempli la charge de Procureur du Roi, l'un en 1695, l'autre en 1700. En 1672, Mr de Grandville, le premier cité, obtint, n'étant encore qu'Enseigne, l'Ilet du Portage, auquel il fit ajouter, en 1696, deux lieues de front sur trois de profondeur, et qu'il augmenta encore en 1698 par l'acquisition des Iles Marguerite.

teur Général des milices, puis Colonel du régiment *Royal Canadien* en 1796, et enfin Conseiller Législatif sous Lord Dorchester, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée à Montréal, le 19 Janvier 1807. Quant à son père, le Chevalier de Longueuil, après avoir mérité, par ses longs et honorables services, la Croix de St Louis, ne pouvant se déterminer à vivre sous la domination anglaise, il passa en France et mourut à Port Louis, le 12 Mai 1778, chez la Baronne Germain, sa nièce. En 1734, il avait obtenu la Seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, comprenant deux lieues de front sur trois de profondeur, concession qui fut ratifiée l'année suivante. A son départ du Canada, il laissa à son fils cette magnifique propriété.

Le Chevalier de Longueuil ne s'était pas encore allié à la famille de Joybert, que déjà Mr de Longueuil, appelé aussi Mr d'Assigny, avait épousé, à St Ours, le 29 Avril 1720, la jeune et belle Charlotte-Catherine de Gray, que sa belle-mère avait eue de son premier mari. Neuf ans après, n'étant encore âgé que de 42 ans, il était devenu II^e Baron de Longueuil, à la mort de son père, arrivée, comme on l'a dit, en 1729. Après avoir servi comme Garde Marine à Rochefort, en 1705, et avoir été fait successivement Lieutenant en 1713, Capitaine en 1719, il fut nommé Major à Montréal en 1733, et reçut, l'année suivante, la Croix de St Louis. C'est en cette qualité de Major, et comme cousin, qu'il assista, en 1743, au mariage du Chevalier Benoist, dont il leva des fonts sacrés, six ans après, le deuxième de ses enfants. A cette époque, en 1749, le Baron de Longueuil, après avoir rempli les fonctions de Lieutenant du Roi aux Trois-Rivières, était Gouverneur de Montréal. Deux ans après, en 1752, Mr de la Jonquière, Gouverneur Général, étant venu à mourir, il administra la Colonie, comme l'avait fait son père, jusqu'à l'arrivée du Marquis de Mennerville, qui eut lieu au mois d'Août de la même année. Dans cet intervalle, Mr de Longueuil montra qu'en héritant des titres du I^{er} Baron, il avait aussi hérité de ses sentiments élevés. Par un

effet de la malveillance, l'Hôpital-Général de Villemarie était à la veille d'être supprimé. Déjà l'Ordonnance qui prescrivait cette suppression venait d'être publiée à son de trompe. M^{de} d'Youville, la digne Fondatrice de cet Institut, en avait reçu une copie. Pour empêcher l'effet de cette désastreuse mesure, Mr de Longueuil, de concert avec le Lieutenant du Roi, le Major et les autres officiers et magistrats, se hâta d'apposer sa signature à une supplique adressée au Ministre, en vue de faire révoquer les ordres de la Cour. Cette supplique eut tout l'effet qu'on s'en était promis : le funeste projet fut ajourné, puis abandonné tout à fait.

Pendant que le Baron honorait ainsi le beau nom qu'il portait, sa sœur Marie-Elisabeth faisait revivre dans le Cloître les vertus des plus ferventes Religieuses. Après avoir rempli quelque temps les fonctions les plus enviées auprès de la Duchesse d'Orléans, M^{lle} de Longueuil, n'éprouvant que du dégoût pour les faux plaisirs du monde, résolut de se donner entièrement à Dieu. Elle se présenta donc à l'Hôtel-Dieu de Québec. L'état de sa santé ne lui permettant pas alors de donner suite à son projet, elle le reprit, quelques années après, lorsque ses forces se furent consolidées. Elle fit son entrée au Monastère en 1707, et, sous le nom de *Marie de l'Enfant Jésus*, ne cessa d'édifier ses sœurs par la pratique de la plus aimable piété, jusqu'à sa mort qui arriva le 15 Décembre 1711, alors qu'elle n'était encore que dans sa vingt-septième année.

Après avoir rempli les fonctions de Gouverneur de Montréal à la satisfaction de tout le monde, Mr le Baron de Longueuil vit aussi arriver la fin de sa carrière. Il mourut le 17 Janvier 1755, à l'âge de soixante et sept ans et deux mois. Son épouse, la douce et pieuse Charlotte-Catherine de Gray, délicate de santé, était décédée, à Villemarie, trois ans après sa mère, le 11 Septembre 1745, n'étant âgée que de quarante-neuf ans. De ce mariage sont nés seize enfants, de 1721 à 1739 : Marguerite-Charlotte,

Charles-Jacques, Joseph, Marie-Louise, Marie-Marguerite-Catherine, Pierre-Amable, Joseph-Thomas, Jean-André, Marie-Catherine et Marie-Agathe, sœurs jumelles, Marie-Antoinette, Marie-Angélique, François-Augustin, Louis-Etienne et Agnès-Joseph, enfants jumeaux. A part Charles-Jacques, et une fille morte le jour même de sa naissance, tous ces enfants virent le jour à Villemarie. Marguerite-Charlotte, l'aînée, épousa à Montréal, le 7 Août 1759, Mr François Maizières de Maisoncelle, Capitaine dans les troupes de la marine ; Agnès-Joseph, la plus jeune, contracta mariage avec Mr Joseph Germain, Capitaine d'Infanterie, qui, étant passé en France après la conquête, fut fait Baron, et devint successivement Gouverneur de Port-Louis et de L'Orient. Les autres moururent pour la plupart à la fleur de l'âge.

IV^e CHARLES J. LEMOYNE DE LONGUEUIL, III^e BARON.

Mr Charles-Jacques LeMoyne de Longueuil, fils aîné du précédent, naquit au Château de Longueuil, le 26 Juillet 1724, et fut tenu sur les fonts baptismaux par le vainqueur de la Monongahéla, Mr Daniel Liénard de Beaujeu, Chevalier de St. Louis, et par M^{lle} D'Amours de Clignancourt.

Entré de bonne heure dans le service, ainsi que son frère Jean-André, appelé Sieur de Bienville, qui mourut en 1751, étant Enseigne d'Infanterie, Mr de Longueuil avait été élevé au grade de Capitaine et décoré de la Croix de St Louis, lorsqu'il épousa, à Montréal, le 7 Janvier 1754, M^{lle} Marie-Anne Fleury d'Eschambault, fille de Mr Joseph Fleury, Sieur d'Eschambault, Agent principal de la Compagnie des Indes, et de Dame Catherine Veron de Grandmesnil.

L'année suivante, son père étant venu à mourir, Mr de Longueuil lui succéda dans ses titres et devint ainsi III^e Baron, honneur dont il ne devait pas jouir longtemps. Cette même année, en effet, étant allé joindre, à la tête

d'un parti de Sauvages, le Baron Dieskau, partant pour la fatale expédition contre le fort Edouard, le Baron ne revint pas. Il avait sans doute trouvé la mort dans la déroute de l'armée française, abandonnée, au plus fort du combat, par les perfides Iroquois. C'est du moins ce que donne à entendre la dépêche du Marquis de Vaudreuil, en date du 27 Septembre 1755, et rendant compte au Ministre de la défaite du Baron Dieskau, arrivée le 8 du même mois. "La plupart des Canadiens et des Sauvages," dit-il, tombèrent en embuscade d'Anglais, venus du fort "Lydius (Edouard), et les Sauvages eurent plusieurs "blessés. Mr le Baron de Longueuil, qui était à la tête "des Sauvages, voulut forcer l'ennemi. Il fut blessé au "bras, et ayant toujours avancé, les Sauvages ne le "revirent plus. On pense qu'il est resté dans cette embus- "cade."

Lorsqu'il partit pour cette funeste expédition, le Baron de Longueuil laissait son épouse enceinte. Le 21 Mars 1756, elle mit, en effet, deux enfants jumelles au monde : Marie-Catherine-Joseph, qui mourut au mois d'Août suivant, à la Longue-Pointe, où elle était en nourrice, et Marie-Charles-Joseph. Ne pouvant croire que son mari était mort, bien qu'il le fût depuis plus de six mois, et se flattant toujours, comme on le lui faisait espérer dans la famille, que le Baron n'était que prisonnier chez l'ennemi ou même chez les Sauvages, M^{re} de Longueuil ne permit pas que, dans l'acte de Baptême, on ajoutât *qu'il était mort*. Bien plus, dans cette illusion, elle s'abstint de porter le deuil qu'on a coutume de prendre en pareille circonstance. Ce ne fut qu'en 1759, lorsque tout espoir fût perdu, qu'elle se laissa reconnaître publiquement comme veuve, en faisant présenter une requête au Juge Quiton de Monrepos, pour obtenir qu'on lui nommât un Curateur, comme *mineure émancipée par mariage*, et un Tuteur et Subrogé-tuteur à la petite fille mineure d'elle et de son mari. La Baronne était alors âgée de 18 ans, et sa fille en avait un peu plus de trois. Ayant, vers cette même époque, laissé

le Château de Longueuil, elle se retira à l'Hôpital-Général, qui offrait alors, avec une douce retraite, les agréments d'une société choisie et tous les secours de la Religion. On y voyait, en effet, M^{lle} Marie-Anne Robutel de la Noue, dont il a été parlé, et devenue M^{me} de Châteauguay, M^{lle} de Beaujeu, M^{me} de la Corne, M^{me} Louise Chartier de Lotbinière, épouse de Mr Larond, M^{me} de Ligneris, M^{me} de Verchères, M^{me} Sabrevois de Sermonville, M^{lle} de Repentigny, etc.

Quinze ans après la mort de son mari, le 11 Septembre 1770, par licence du Gouverneur, la Baronne épousa en secondes noces, à Montréal, l'Honorable William Grant, Receveur Général de la Province du Canada, mais n'eut point d'enfants de ce deuxième mariage, en sorte qu'à sa mort la Baronnie passa à sa fille unique, Marie-Charles-Joseph, qui épousa à Québec, le 7 Mai 1781, le Capitaine David Alexander Grant, du quatre-vingt-quatorzième régiment, et neveu de l'Honorable William Grant. Cette dernière est morte à Montréal, le 17 Janvier 1841, dans la quatre-vingt-sixième année de son âge, regrettée de tout le monde, mais surtout des pauvres, et laissant deux fils et une fille.

V^e CHARLES WILLIAM GRANT, IV^e BARON.

Mr Charles-William Grant, fils aîné du Capitaine Grant et de Dame M.-C.-J. de Longueuil, devint, après la mort de sa mère, IV^e Baron de Longueuil.

Suivant Mr de la Chenaye, qui fait autorité en cette matière, Mr Grant appartenait à une famille des plus illustres. Voici, en effet, ce qu'il atteste dans un écrit, contresigné par le Comte de Blanzky, le Duc d'Harcourt, etc. : " Je, soussigné, François-Alexandre de la Chenaye " des Bois, généalogiste, certifie avoir vu et examiné tous " les titres originaux de la famille des Grant, de Nor- " mandie, originaire d'Ecosse. Je déclare que les dits " titres sont des mieux en règle et qu'ils prouvent, par

"degré et filiation bien établis, que cette famille, conduite
 "d'Ecosse en France et en Normandie vers 1350, par
 "Jean Gray, Ambassadeur d'Ecosse en France, avec
 "Tassin et Guillaume Grant, qui ont toujours fait leur
 "résidence depuis près de 450 ans dans cette province,
 "laquelle famille est représentée aujourd'hui par Mr
 "Grant de Blairfendie, Colonel des Dragons, Aide-Maré-
 "chal des Logis des armées de France, Mr Grant, Seigneur
 "de Plainville, Mr Grant, Chevalier et Seigneur de Vaux,
 "etc., Mr Grant, Vicomte de Vaux, son fils, et Mr Charles
 "Romain Grant, son petit-fils, MM. Grant, Officiers des
 "Gardes du Corps, M^{re} des Méliers de Quetteville, née
 "Grant, et MM. Grant de Souchey, du Gleffen, tous
 "militaires, et plusieurs Chevaliers de St Louis, descen-
 "dants d'une race noble et très-ancienne, et qui ont leurs
 "résidences au Château de Grant en Ecosse, à Paris, à
 "Quetteville, à Plainville, au Souchet, à Vaux, au Pont
 "de l'Arche, etc.; je déclare, dis-je, que cette famille est
 "noble. En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat,
 "pour servir et valoir ce que de raison. A Paris, ce
 "20 Juin 1782. (Signé) DE LA CHENAYE."

Pendant que son frère prenait du service et était promu
 au grade de Capitaine, le Baron Grant devenait membre
 du Conseil Législatif, où, ainsi que l'Honorable William
 Grant, il occupa toujours une place marquante. Ayant
 épousé la fille de l'Amiral Coffin, il en eut deux enfants,
 un fils et une fille. Il est mort à Kingston, à sa résidence
 de Aylwing-House, le 5 Juillet 1848, à l'âge de soixante
 et huit ans.

VI^e CHARLES JAMES IRVINE GRANT, V^e BARON.

Mr Charles-James-Irvine Grant, fils unique de l'Hono-
 rable William Grant et de Dame Coffin, né à Montréal, le
 1^{er} Avril 1815, entra d'abord dans l'armée, où il servit
 dans le soixante-dix-neuvième régiment en qualité de
 Lieutenant. Il quitta ensuite le service et épousa Miss

Henriet Gregor Cormore, dont il eut deux fils et une fille. Ayant perdu son épouse en 1847, le Baron s'est remarié à Charleston, Caroline du Sud, le 18 Janvier 1849, à M^{lle} Anna Trapman, seconde fille de Mr Lewis Trapman, Consul de Brenan, et en a eu plusieurs enfants, qui, ainsi que leurs parents, résident présentement en Angleterre.

Quant à Marie-Elizabeth, sœur du IV^e Baron de Longueuil, elle a épousé Fortuné-Charles de Montenach, Ecuyer, Lieutenant au régiment de Meuron, de famille patricienne de Fribourg, en Suisse, et descendant des anciens Barons de Montenach, dont l'origine remonte au XII^e siècle. Après avoir occupé une place distinguée à la Chambre d'Assemblée, Mr de Montenach est mort à Montréal, le 22 Mai 1832. De ce mariage sont nés quatre enfants, trois filles et un fils. M^{lle} Emma, l'aînée des filles, épousa, le 1^{er} Mars 1832, le Capitaine Pritchard, du cinquante-deuxième régiment, retraité aujourd'hui avec le grade de Colonel, et décoré d'une médaille d'honneur pour ses services et les glorieuses blessures qu'il a reçues dans la péninsule. M^{me} Pritchard est morte à Montréal, le 29 Juin 1848, laissant deux enfants : Emma, présentement épouse du Comte Quiqueran de Beaujeu, fils aîné de l'Honorable George René Saveuse de Beaujeu et de Dame Adélaïde-Catherine-Susanne de Gaspé ; et Charles, lequel, étant entré dans l'armée en 1856, est mort à Gibraltar, Lieutenant dans le cinquante-cinquième régiment, après avoir fait la campagne de Crimée. La deuxième des filles, M^{lle} Wilhelmine-Duding, a épousé, en Octobre 1833, Mr Olivier-Joseph-Elzéar Perrault de Linière, Ecr., ainsi appelé de l'un de ses Fiefs et en mémoire de son oncle maternel, le Colonel Linière. Mr Perrault est fils aîné de l'H^{me} Jean-Olivier Perrault, mort en 1827, Seigneur, Conseiller Législatif et Exécutif, Juge de la Cour du Banc du Roi à Québec, et de Dame Louise-Marie Taschereau, fille de l'H^{me} Thomas-Jacques Taschereau, Conseiller, Seigneur et Patron de plusieurs Seigneuries dans la

Beauce, lequel descend d'une très-ancienne famille noble de Touraine, alliée au Marquis de Bercy, de Morion, de Bréhau et de Galard. De ce mariage sont issus cinq enfants, dont M^{lle} Marie-Victoria-Harline, née le 9 Juin 1844, est la seule survivante. Enfin, la troisième des filles a épousé le Lieutenant-Colonel Whyte, du septième Hussards, résidant à présent sur ses domaines en Irlande.

Mr Charles-Théodore de Montenach, frère des précédentes, après avoir servi plusieurs années aux Indes, comme Capitaine dans le quinzième régiment, est revenu en Canada, où il remplit les fonctions de Major de Brigade. Le vœu de ses compatriotes l'appelle à remplir la place vacante par la mort du Colonel Suzor.

A la famille de Longueuil se rattachent, suivant l'ouvrage : *Les Ursulines de Québec*, par Mr Jean LeMoyne, également originaire de Normandie, les familles LeMoyne si répandues dans les Districts de Québec et des Trois-Rivières. D'après une lettre que nous avons sous les yeux, il semblerait qu'il existe aussi, en France, des membres de cette famille. Voici cette lettre. Elle est adressée à M^r de Charbonnel, alors à Paris : " Monseigneur, je viens d'apprendre, par les journaux, que vous êtes à Paris pour quelques jours. Veuillez me permettre de m'adresser à vous, pour vous prier de me donner des renseignements sur la famille de Longueuil qui habite Montréal. Comme je porte le même nom, et que, par tradition de père en fils, je sais qu'une branche de ma famille est établie en Canada, je serais très-heureux de me rattacher à elle. Votre, etc., le M^{ste} de Longueuil. Au Château de Touranges, Département de l'Allier, ce 21 Août 1841."

oble
a, de
cinq
Juin
des
ème
nde.
écé-
des,
enu
ade.
lace

ou-
éga-
yne
ois-
les
des
est
sei-
ous
tre
ner
qui
ne,
de
ux
uil.
ce







BOUGAINVILLE.



LEVIS.



L'H^{ble} P. CHAUVÉAU.



L'H^{ble} G. CARTIER.

LA

Si, pour
longue s
charges,
Vaudreu
Rigaud
sous le r
la liste d
la maison
tance. P
les Mont
elle étai
C'est ain
Baron de
Roi; de
d'Honne
Sans ent
se divis
qu'en 15
jours, ne
qu'il nou
qu'appar
un nom
Benoist d
et d'être
un motif

LA FAMILLE DE VAUDREUIL.

Si, pour qu'une famille soit illustre, il faut qu'à une longue suite de nobles aïeux elle joigne de grandes charges, un mérite rare, on peut dire que la famille de Vaudreuil ne le cède à aucune autre. La noblesse des Rigaud remonte aux temps les plus reculés. Dès 879, sous le règne de Louis le Bègue, on les voit figurer sur la liste des Gentilshommes du Royaume. Avec le temps, la maison de Vaudreuil n'a fait qu'augmenter en importance. Par ses alliances avec les Dauriac, les Montlaur, les Montblanc, non moins que par ses emplois à la Cour, elle était devenue une des plus marquantes de France. C'est ainsi qu'en 1597, un Mr de Rigaud, Seigneur et Baron de Vaudreuil, occupe le rang de Gentilhomme du Roi ; de 1560 à 1567, une Dame de Rigaud est Dame d'Honneur d'Elisabeth d'Autriche, épouse de Charles IX. Sans entrer dans la longue filiation de cette famille, qui se divise en deux branches, dont la première ne s'éteint qu'en 1558, et dont la seconde s'est perpétuée jusqu'à nos jours, ne comprenant pas moins de onze générations, qu'il nous suffise de dire que c'est à cette dernière branche qu'appartiennent les Vaudreuil du Canada, qui ont laissé un nom impérissable. L'honneur qu'eut le Chevalier Benoist de servir sous le dernier Gouverneur de ce nom, et d'être le compagnon d'armes de l'un de ses frères, est un motif de plus pour mentionner ici cette grande famille.

1^o PHILIPPE DE RIGAUD, MARQUIS DE VAUDREUIL,
1^{er} GOUVERNEUR DU NOM.

Mr Philippe de Rigaud, dit le Chevalier, puis le Marquis de Vaudreuil, est le premier de cette famille qui passa en Canada. Il était fils de noble homme Jean-Louis de Rigaud, Seigneur et Baron de St Cornette, Commandant l'arrière Banc de la Sénéchaussée de Lauragais, et de Dame Marie de Chateau-Verdun. Il avait trois frères et six sœurs. Une d'elles, Anne, épousa Mr Pierre d'Azémar de Lantagnac¹; deux autres se firent Religieuses, en 1669, au Couvent des Ormeaux de Castres. Après la mort de son père, arrivée en 1659, Mr de Vaudreuil entra dans la première Compagnie des Mousquetaires du Roi, où il servit jusqu'en 1676, après avoir été fait successivement Brigadier et Colonel. Onze ans après, c'est-à-dire en 1687, ayant été nommé Commandant du détachement des troupes de la Marine, entretenues par le

¹ Illustre en France, la maison de Lantagnac ne le fut pas moins en Canada. En France, les Lantagnac étaient Comtes d'Orange, Seigneurs de Montelimar, de la Garde et de Grignau, Barons d'Àps, de Rochemaure. Lorsque survint la révolution, ils furent l'appui du trône. Maurice de Lantagnac, Page de Louis XVI, ne voulut jamais abandonner cet infortuné Monarque. Trois autres payèrent de leur vie leur attachement à la cause sacrée des Bourbons; ce furent Jean de Lantagnac, Chevalier de St. Louis, et ses deux fils. Ils furent massacrés le 9 Septembre 1792, à Versailles. En Canada, les Lantagnac ne dégénèrent pas. Le premier qui vint s'y fixer fut le Chevalier Gaspard Adhémar de Lantagnac, petit-fils d'Adhémar de Lantagnac, qui épousa M^{lle} A. de Vaudreuil, et fils de M. de Lantagnac, Gouverneur de la ville de Mantoue, comme son père. Il fut longtemps Major de la place et Gouverneur de Montréal. Ayant épousé M^{lle} Geneviève-Thérèse de Lino, il en eut un grand nombre d'enfants. Pendant qu'une de ses filles, M^{lle} Marie-Anne de Lantagnac, épousait Mr de la Barre, Seigneur du Jardin, deux autres, M^{lles} Geneviève-Françoise et Angélique de Lantagnac, embrassèrent à Québec l'Institut des Ursulines, sous les noms de St Henri et de St Marie. Deux autres, M^{lles} Jeanne et Thérèse de Lantagnac, firent profession à l'Hôpital-Général de la même ville. Enfin, une dernière entra à la Congrégation de Notre-Dame de Villemarie, où elle est morte en 1800, dans la soixante et troisième année de son âge, après quarante-six ans de profession. Mr Gaspard de Lantagnac avait un frère, Antoine de Lantagnac, qui a continué la lignée.

Roi en Canada, il vint avec cette recrue dans la Nouvelle-France. Dès son arrivée, M^r de Vaudreuil donna la mesure de sa capacité et de son courage. A la faveur des ténèbres de la nuit, les Iroquois s'étaient rués sur la Chine et en avaient massacré les habitants: c'est l'horrible drame dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nos jours. Le nouveau Commandant part à l'instant, et, après avoir mis les meurtriers en fuite, les oblige à renoncer à leurs sinistres projets sur Villemarie. Deux ans ne s'étaient pas encore écoulés, qu'il lui fallut reprendre les armes. Ce ne fut pas cette fois contre les Iroquois qu'il eut à combattre, mais contre les Anglais, qui avaient chargé l'Amiral Phipps de s'emparer de Québec. A l'envoyé qui sommait le Gouverneur de se rendre, M^r de Frontenac fit entendre ces paroles mémorables: " Dites à votre " maître que c'est par la bouche de mes canons que je " vais lui répondre." L'habile Gouverneur n'avait pas trop présumé. Avec des hommes tels que MM. de Vaudreuil, de Longueuil, Juchereau de St Denis, le succès ne pouvait être douteux. Phipps fut repoussé et contraint à se retirer honteusement, ainsi qu'il a été dit. C'est à la suite de cette belle défense, et en récompense de ses services, que M^r de Vaudreuil fut promu au grade de Capitaine de vaisseaux. Peu après, l'expédition contre les Iroquois ayant été résolue, le nouveau Capitaine fut mis à la tête d'un Corps de troupes. La conduite qu'il tint en cette brillante campagne fut si honorable, qu'à son retour il fut décoré de la Croix de St Louis.

Cette même année 1698, M^r de Frontenac étant venu à mourir et M^r de Callières lui ayant succédé dans le gouvernement de la Nouvelle-France, le Chevalier de Vaudreuil fut choisi pour remplacer ce dernier, comme Gouverneur de Montréal. On ne pouvait faire un meilleur choix. " Son activité, sa bonne mine, ses manières " nobles et aimables, sa popularité parmi les soldats, dit " M^r Garneau, le rendaient très-digne d'occuper cette " place." Il y avait deux ans qu'il remplissait cette charge

de Gouverneur, lorsque fut signé le traité de paix conclu en 1698 avec les Iroquois. Plus de treize cents Sauvages s'étaient rendus à Villemarie pour cette circonstance : c'étaient des représentants de toutes les nations, répandues depuis le golfe St Laurent jusqu'aux bouches du Mississipi. Le traité fut solennellement ratifié le 4 Août. Le Gouverneur Général, l'Intendant, le Commandant des troupes, et même les Supérieurs ecclésiastiques, y apposèrent leur signature. Les Sauvages employèrent les signes héraldiques de leurs nations : les Sonnonthouans tracèrent une araignée, les Goyogouins un calumet, les Onneiouts un morceau de bois en fourche, les Agniers un ours, les Hurons un castor, les Abénaquis un chevreuil, les Outaouais un lièvre, etc. C'est pendant ces opérations que Mr de Vaudreuil fut mis en possession du fief auquel il a donné son nom. " Sur la réquisition à nous faite par Messire Philippe de Rigaud. Chevalier de Vaudreuil, Capitaine des vaisseaux du Roi, Gouverneur de Montréal et de ses dépendances, est-il dit dans l'acte qui en fait foi, de vouloir lui accorder une concession de langue de terre, située au lieu dit la Pointe aux Tourtres, contenant sept lieues de front sur une demie de profondeur, pour pouvoir y faire des établissements et y placer des habitants, nous lui donnons, accordons et concédons, par les présentes, la dite terre, pour en jouir, lui et ses ayant-cause, en toute propriété." Cette concession fut ratifiée en 1716.

Mr de Vaudreuil était Gouverneur de Montréal depuis trois ans, lorsque, le 1^{er} Août 1703, il fut appelé à succéder à Mr de Callières, décédé sur ces entrefaites. Nul n'était plus capable que lui de commander la Colonie en ces temps difficiles. Prudent, entendu dans les affaires, aimé du peuple, redouté des Sauvages, il avait toutes les qualités nécessaires pour faire face aux difficultés. Aussi sa nomination fut-elle accueillie avec joie. Dès la première année de son administration, comprenant qu'il avait tout à craindre des Sauvages, tant qu'il ne les retiendrait pas

dans son alliance, le nouveau Gouverneur s'appliqua à se les attacher. Les Colonies anglaises ayant essayé d'ébranler leur fidélité, M^r de Vaudreuil, pour les en faire repentir, permit à ces barbares de faire des incursions dans leur pays. Ces courses eurent l'effet qu'il en attendait : ces turbulents voisins n'osèrent plus s'éloigner de leurs habitations pour venir harceler les Français. Profitant de cette sécurité relative pour faire avancer les affaires de la Colonie, M^r de Vaudreuil, de concert avec M^r de Beauharnois, Intendant, était occupé à solliciter de la Cour des secours pour l'Hôtel-Dieu de Villemarie, lorsque tout à coup une armée formidable vint l'attaquer. Il s'agit de l'expédition anglaise dont il a été parlé plus haut. Enhardies par la prise de Port-Royal et décidées à faire à tout prix la conquête du Canada, les Colonies anglaises avaient mis sur pied six mille cinq cents fantassins, munis d'un train d'artillerie et de toutes sortes de machines de guerre, et équipé une flotte ne comprenant pas moins de quatre-vingt-huit vaisseaux de transport. Pendant que cette flotte, sous les ordres de l'Amiral Walker, gagnerait Québec, le Général Nicholson, à la tête de quatre mille hommes, devait se porter sur Montréal, par la route d'Albany. Sans se déconcerter, M. de Vaudreuil rassemble à Villemarie les Sauvages et les exhorte à rester dans le devoir. Après s'être ainsi assuré de leur fidélité, il descend à Québec, bien déterminé à faire une vigoureuse résistance. On sait le reste. La tempête, la foudre éclatant à point, la flotte anglaise eut le sort de ces ennemis dont il est parlé dans l'histoire du peuple de Dieu. Elle ne laissa de traces de son passage qu'en jonchant le rivage de ses débris et des cadavres de ses soldats, monument irrécusable de la puissance du Dieu des armées. Rendant compte de ce désastre, M^r de Vaudreuil écrivait au Ministre : " Nous allons rendre " grâce à Dieu de la protection visible qu'il a bien voulu " accorder à ce pays. Tous ces peuples, quoique les mieux " intentionnés pour se défendre, conviennent que Dieu

“ leur a fait de grandes grâces, en détruisant la flotte anglaise, sans qu'il en ait coûté une goutte de sang à cette Colonie. ” N'ayant pas assez de monde pour poursuivre l'armée de terre, le Gouverneur la laissa se débâter, se contentant de rester sur la défensive. C'est à la suite de cet événement mémorable, qu'il apprit la nouvelle distinction dont le Roi venait de l'honorer, en lui conférant le titre de Gouverneur de Rével, en Languedoc, le 24 Novembre 1710.

Deux ans après, le bruit d'une nouvelle attaque s'étant répandu, Mr de Vaudreuil, après avoir rétabli le fort de Makilimakinac et s'être assuré des dispositions des Sauvages, s'empessa de fortifier Québec. On vit dans cette circonstance combien ce Gouverneur était apprécié. Pour fortifier Québec, il fallait des ressources, et le pays était épuisé ; les marchands n'hésitèrent pas un instant à faire des sacrifices : ils lui avancèrent trente mille écus. Le calme s'étant alors rétabli, Mr de Vaudreuil en profita pour encourager l'agriculture et le commerce, qui prirent de très-grands développements. Il établit en même temps de sages réformes, et, dans le but de répandre l'instruction, fonda plusieurs écoles. Par ses soins, une nouvelle division de Paroisses fut faite ; le pays fut partagé en quatre-vingt-deux Paroisses : quarante-deux sur la rive gauche du St Laurent, et trente-quatre sur la rive droite. Montréal était sans défense ; il fit entourer cette ville d'un mur de pierres, avec bastions. Enfin, en 1721, il ordonna un recensement de toute la population, qui se trouva être de vingt-cinq mille âmes, dont sept mille à Québec, et trois mille à Montréal. C'est à ces occupations si dignes d'un Gouverneur, que s'employa Mr de Vaudreuil de 1719 à 1721. L'Hôtel-Dieu de Villemarie étant devenu, en cette dernière année, la proie des flammes, il s'appliqua avec le plus grand zèle à le faire rétablir. C'est alors qu'en témoignage de satisfaction et pour récompenser ses longs services, la Cour de France, après l'avoir fait Commandeur de l'Ordre de St Louis en 1712, le nomma Grand' Croix.

Vers ce même temps, et malgré le traité d'Utrecht, qui assurait aux Français la libre possession de tout le pays occupé par eux avant la guerre, les Colonies anglaises cherchant à faire des empiétements, M^r de Vaudreuil, en vue de les contenir et au besoin de les repousser, fit élever le fort de Niagara. Cette entreprise souffrit de grandes difficultés, mais le Gouverneur tint ferme, et le Cabinet de Versailles l'approuva. Louis XV, qui avait succédé à son illustre père, lui écrivit, de sa propre main, les lignes suivantes : " Le poste de Niagara est de la " dernière importance, pour conserver le commerce avec " les pays d'en-haut." C'est au milieu de ces travaux d'une sage prévoyance, que M^r le Marquis de Vaudreuil fut enlevé à l'amour de ses subordonnés. Il mourut, le 10 Octobre 1725, au Château S^t Louis, après trente-huit ans passés en Canada. " Cette année, dit une pieuse Ursuline, ce pays fut plongé dans le deuil par la mort de " notre excellent Gouverneur, décédé au Château S^t Louis, " à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. C'est avec justice que " nous l'avons pleuré, car, sous sa vigilante administration, " le Canada a joui d'une prospérité jusque-là inconnue. " Pendant vingt-deux ans, le cultivateur, le commerçant, " le militaire n'ont eu également qu'à bénir son nom."

Pour lui survivre et perpétuer sa gloire, le Marquis laissait une nombreuse postérité. Il avait épousé, en 1690, M^{lle} Louise-Elizabeth de Joybert, fille de M^r Pierre de Joybert, Seigneur de Soulanges et de Marson, en Champagne, Commandant pour le Roi en Acadie, et de Dame Marie-Françoise Chartier de Lothinière. Le mariage fut béni le 21 Novembre par M^{sr} l'Evêque de Québec. Le rôle brillant que joua à la Cour de France la Marquise de Vaudreuil fait trop d'honneur à sa famille, pour que nous n'en parlions pas. M^{de} de Vaudreuil avait été élevée par les Dames Ursulines, qui, à cette époque, avec les Dames de la Congrégation, étaient les seules Institutrices du pays. " Suivant l'ouvrage déjà cité, la Marquise était une " personne d'une vertu solide, d'un esprit supérieur, et

“ douée de toutes les grâces qui font le charme d'un cercle
“ d'élite. Une sagesse rare tempérant la vivacité de son
“ caractère, et les attraits de sa figure étaient réhaussés
“ par une exquise modestie.” Ce furent ces belles quali-
tés qui lui valurent son élévation. Madame de Maintenon
ayant entendu faire son éloge, la fit nommer Sous-Gou-
vernante des Enfants de France en 1708. Après un
voyage assez périlleux, la Marquise arriva à Versailles,
où elle fut accueillie avec bonté par M^{me} de Maintenon, qui
la présenta au grand Roi. Elle fut chargée d'élever le
jeune Duc d'Alençon. Ce jeune prince étant venu à
mourir, la Marquise demanda à retourner en Canada.
Mais telle était l'estime qu'elle s'était acquise, que le Duc
de Berry, père du prince qui venait de mourir, ne put
jamais y consentir. Il la pria de rester et de se charger de
la conduite de ses autres enfants. Ne pouvant se refuser
à des instances si pressantes, M^{me} de Vaudreuil consentit
à demeurer. L'espoir qu'elle pourrait se rendre utile à ses
compatriotes entra aussi pour beaucoup dans cette dé-
termination. Du moins elle ne se fit pas défaut de les
protéger. C'est ainsi qu'à l'exemple de son mari, qui
avait obtenu une pension pour la veuve de Mr de la Jem-
merais, elle sollicita de l'avancement pour ses enfants :
“ Le Sieur Silvain, écrivait-elle au Ministre, s'est privé du
“ nécessaire pour élever les enfants de Mr de la Jemme-
“ rais. Le second, qui est Enseigne dans les troupes,
“ mériterait bien une Expectative en second, tant par
“ rapport à lui qui est un bon sujet, qu'en considération
“ des services de feu son père.” Dans le but de servir
aussi son pays d'adoption, et afin de rendre visite à son
épouse, le Marquis de Vaudreuil fit un voyage en France.
Il y séjourna deux ans, de 1714 à 1716, après quoi il
revint en Canada. Son épouse lui survécut quinze ans,
étant morte à Paris, au mois de Juin 1740. De ce mariage
sont nés douze enfants. Voici leurs noms : René, Louis-
Philippe, Pierre-Antoine, Jean, Pierre, Hector, François,
François-Pierre, Joseph-Hyacinthe, Marie-Louise, Marie-

Joseph et Louise-Elizabeth. Tous ces enfants virent le jour en Canada, à part peut-être Louise-Elizabeth. Trois d'entr'eux, René, Hector et François, moururent jeunes ; les autres fournirent presque tous une longue carrière. Dans l'impossibilité d'en parler longuement, nous ne ferons que les rappeler, gardant pour la fin celui qui, comme son père, devint Gouverneur de la Nouvelle-France.

LOUIS-PHILIPPE, DIT LE COMTE DE VAUDREUIL.—M^r Louis-Philippe de Vaudreuil, devenu l'aîné de la famille par la mort de René, son frère, épousa, le 22 Décembre 1723, M^{lle} Elisabeth LeMoynes de Sérigny, fille de M^r Joseph LeMoynes, Sieur de Sérigny, Chevalier, Seigneur du Loiret, Capitaine des vaisseaux du Roi, Gouverneur de la Ville de Rochefort, et de Dame Marie-Elizabeth Héron.

Entré au service en 1698, il fut fait Capitaine de vaisseaux en 1738, et chef d'Escadre en 1748. Il n'avait pas encore été promu à ce dernier grade, lorsqu'il prit part au célèbre combat naval entre M^r de l'Estenduère et l'Amiral Hawke. Avec huit vaisseaux et deux frégates, M^r de l'Estenduère convoyait deux cent cinquante-deux navires marchands, en destination pour les Iles d'Amérique, lorsqu'il rencontra, entre les Caps Finistère et d'Ortégat, la flotte anglaise, forte de quatorze vaisseaux de ligne, trois frégates et deux brûlots. Une lutte des plus terribles qu'ait jamais vu l'Océan, ne tarda pas à s'engager. Il y avait près de huit heures que durait ce combat acharné. Déjà cinq des vaisseaux avaient amené leur pavillon, et les autres étaient hachés et leurs officiers criblés de blessures. Le *Tonnant* lui-même, que montait M^r de l'Estenduère, avait reçu huit cents boulets et avait plus de cent tués ou blessés à son bord. Poursuivi par six vaisseaux ennemis à la fois, dégarni de ses mâts, de ses vergues, et faisant eau de toutes parts, il allait se rendre ou périr, lorsque le Comte de Vaudreuil, monté sur l'*Intrépide*, et commandant l'avant-garde française, s'élance au secours du *Tonnant*, passe à travers les vaisseaux anglais, en leur

lâchant une double bordée, et vient fièrement se placer dans les eaux de son chef d'escadre. Seul, et bien qu'il comptât plus de cent trente hommes baignés dans leur sang, le *Terrible* tient tête à toute la flotte anglaise. Il était huit heures et demie du soir. Etonnés du majestueux dévouement de l'*Intrépide*, non moins qu'épuisés par une lutte si meurtrière, les Anglais abandonnèrent la partie. Sans attendre le retour dans le port, Mr de l'Estenduère écrivit, de son bord, à Mr de Vaudreuil, la lettre suivante : " Mon cher Vaudrenil, jamais manœuvre n'a été plus belle, plus fière et plus distinguée que celle que vous avez faite. Vous m'avez tiré d'affaire avec un nombre de vaisseaux contre lesquels j'aurais été obligé de céder à la force. Nous pouvons dire que nous avons bien fait la manœuvre des convois, qui est de se faire hacher pour sauver la flotte. Je vous embrasse, mon cher Vaudreuil, de tout mon cœur ; je fais mes amitiés à tout votre Etat Major et je vous remercie de votre bon secours."

Après avoir passé par tous les grades inférieurs, le Comte de Vaudreuil devint Lieutenant-Général des armées navales, et mourut le 27 Novembre 1763, laissant, de son mariage avec M^{lle} de Sérigny, trois enfants : Louis-Philippe, dit le Marquis de Vaudreuil, né le 28 Décembre 1724, lequel épousa, le 13 Juillet 1752, M^{lle} Jeanne-Rose Durand de Beauval, dont il eut quatre enfants de 1754 à 1757, savoir : Joseph-Louis, Jeanne-Françoise, Louise-Elizabeth et Anne-Louise. Tous ces enfants moururent à la fleur de l'âge : Joseph-Louis en 1766, Jeanne-Françoise en 1755, Louise-Elizabeth en 1756, et Anne-Louise en 1760. Les deux autres enfants du Comte de Vaudreuil furent : Louis de Rigaud et Louise-Elizabeth.

Pendant que le Comte s'alliait ainsi à la famille de Longueuil, sa sœur, Marie-Louise de Vaudreuil, née le 23 Juin 1701, épousait de son côté, vers 1728, Mr Gaspard de Villeneuve, Seigneur de St Servin et de la Croselle.

PIERRE-ANTOINE, DIT LE BARON DE VAUDREUIL.—Mr Pierre-

Antoine, Baron de Vaudreuil, frère du précédent, naquit le 30 Mars 1693. Etant entré dans l'armée, il devint Colonel d'Infanterie. C'est en cette qualité qu'il prit part au siège de Prague, où il fut tué, le 5 Septembre 1742.— Onze ans plus tard, mourut sa sœur, Marie-Joseph, née le 14 Août 1708.— Louise-Elisabeth, la troisième, née au mois de Septembre 1709, survécut de longues années à cette dernière, n'étant morte qu'en Novembre 1768.

JEAN DE RIGAUD, APPELÉ LE VICOMTE DE VAUDREUIL.— Mr Jean de Rigaud, Vicomte de Vaudreuil, venu au monde deux années après le précédent, épousa, en 1759, M^{lle} Louise-Thérèse Leclerc de Fleurigny. Comme son frère aîné, le Comte de Vaudreuil, il parvint aux grades les plus élevés. Le Vicomte était Lieutenant-Général des armées, lorsqu'il mourut, laissant un fils de son mariage avec M^{lle} de Fleurigny : Jean-Louis, né le 14 Février 1763. Devenu grand, le fils du Vicomte fut pourvu de la charge de Bailli de Bourboins et de Gravelines.

FRANÇOIS-PIERRE, MARQUIS DE RIGAUD.— Mr François-Pierre, Marquis de Rigaud, né le 8 Février 1703, épousa, en 1733, M^{lle} Louise-Thérèse-Henriette de la Gorgendière, fille de Mr Joseph Fleury de la Gorgendière, Seigneur d'Eschambault, et de Dame Claire Joliet. Après avoir été promu au grade de Lieutenant en 1724, et été décoré de la Croix de St Louis en 1738, le Marquis de Rigaud fut nommé Lieutenant du Roi à Québec, le 23 Septembre 1748. Cette même année, il obtint, sur la rivière Maské, une vaste concession de six lieues de front sur trois de profondeur, concession qui fut ratifiée le 30 Avril de l'année suivante. Après la conquête, il passa, avec son épouse, en France, où il finit ses jours.

Avant d'être fait Lieutenant du Roi à Québec, le Marquis de Rigaud avait rempli les fonctions de Major aux Trois-Rivières. C'est en cette qualité qu'il fit la campagne de Serasto, en 1747, campagne à laquelle prit part le Chevalier Benoist, ainsi qu'il a été dit ailleurs. Devenu Gouverneur des Trois-Rivières en 1749, il rendit les ser-

vices les plus signalés à la Colonie, en payant de sa personne dans tous les combats. Il suivit le Général Montcalm dans son expédition d'Oswégo, et décida en grande partie de la victoire. A la tête de l'avant-garde, et malgré une grêle de traits, il fit traverser la rivière à l'armée, sans perdre un seul homme, faisant ainsi expier à l'ennemi l'outrage qu'il en avait reçu, l'année précédente, lorsqu'étant sur l'*Alcide*¹, il fut pris et transporté en Angleterre. En 1757, une nouvelle expédition ayant été résolue contre le fort George, le Gouverneur des Trois-Rivières, aidé du Chevalier Benoist, vint reconnaître la place. Après avoir fait soixante lieues à travers des chemins impraticables, étant arrivé en face de l'ennemi, il détruisit une grande quantité de barques et de munitions de toute espèce, à la vue du fort et sous le feu de son artillerie. C'est à la suite de cette campagne qu'il fut nommé Gouverneur de Montréal, en remplacement d'un II^e Baron de Longueuil, décédé en 1755. Cette nomination ne se fit pas sans difficulté. Des représentations furent faites à la Cour. Comme les notes qui furent échangées à cette occasion peuvent intéresser l'histoire, nous croyons devoir les reproduire.

La première de ces notes est de 1756. Elle est ainsi conçue : " Le Gouvernement de Montréal est très-important tant en temps de paix, comme en temps de guerre. Il est toujours le centre des négociations et de toutes les correspondances avec les Sauvages. C'est là particulièrement que se font tous les préparatifs pour les opérations militaires. Le Gouverneur Général est obligé par ces raisons d'y faire un voyage tous les ans ; mais lorsqu'il n'y est pas, le Gouverneur particulier se trouve souvent dans le cas de prendre sur le champ son parti sur les objets les plus intéressants. Le Sieur de Rigaud, qui a

¹ Furent pris sur le même vaisseau, avec le Marquis de Rigaud : MM. Dhelineourt, Capitaine ; Dubois de Crancé, Commissaire ordonnateur ; Geoffroy et Dumoulin, Ingénieurs. Le Colonel de Rostaing, Chevalier, y perdit la vie.

“ de très-bonnes qualités, ainsi qu'on l'observe dans un
“ autre mémoire, n'aurait peut-être pas celles qui lui
“ seraient nécessaires dans ces sortes de conjectures, où
“ il n'aurait pas le temps de recevoir les instructions et
“ les ordres du Gouverneur Général. On pense qu'il est
“ à propos de le laisser dans le gouvernement des Trois-
“ Rivières, dont il a bien rempli jusqu'à présent les objets
“ qui sont simples, et de différer le remplacement de celui
“ de Montréal jusqu'à l'année prochaine, afin de donner
“ le temps de choisir un sujet que Sa Majesté puisse y
“ destiner et sur lequel elle puisse même avoir des vues
“ pour le Gouverneur Général, quand il viendra à
“ vaquer.” Par cette note, qui explique la vacance pro-
longée du Gouvernement de Montréal, on voit une fois
de plus le rôle prééminent que continuait à jouer la ville
de Mr de Maisonneuve.

La seconde note est de 1757. Elle est également défavorable au Marquis de Rigaud. Le Roi ne voulant pas alors prendre une détermination, sans consulter le Gouverneur Général lui-même, et celui-ci ayant déclaré que si on nommait un autre que son frère pour Gouverneur de Montréal, il serait forcé de le faire retirer du service, en demandant pour lui à Sa Majesté une honorable retraite, l'affaire fut de nouveau prise en considération. Afin de déterminer le Roi à entrer dans ses vues, le Gouverneur Général fit représenter que la principale difficulté, alléguée pour empêcher cette nomination, était aplanie, puisque, par ses lettres cachetées, il avait pourvu à la place de Gouverneur Général, en cas de vacance. “ Il n'y a
“ pas d'inconvénients à craindre, est-il dit dans cet autre
“ mémoire, puisque par les lettres patentes expédiées de
“ l'année dernière, le commandement de la Nouvelle-
“ France est donné au Marquis de Montcalm, arrange-
“ ment qui est tenu secret, les lettres patentes étant ren-
“ fermées dans un paquet, dont l'Intendant est le dépo-
“ sitaire, et qui ne doit être ouvert qu'en cas de mort du
“ Gouverneur Général actuel.”

Mr de Rigaud fut appelé à se prononcer lui-même. Sa réponse fut celle d'un homme aussi modeste que digne. "Le Marquis de Rigaud marque que cette place doit regarder le Sieur d'Ailleboust, Lieutenant du Roi à Montréal, ou le Sieur de Longueuil, Lieutenant du Roi à Québec. Il observe que le premier est le plus ancien Lieutenant du Roi, mais il ajoute qu'il préférerait le second, parce qu'il a beaucoup plus d'expérience et de connaissance dans tout ce qui concerne le service de la Colonie et qu'il a beaucoup de crédit sur les Sauvages, particulièrement sur les Iroquois." On voit là le langage d'un homme supérieur, "à qui, comme l'écrivait son frère, on était redevable de la prise du fort de Chouégen."

Nonobstant cette réponse, le Marquis de Rigaud fut nommé Gouverneur de Montréal, poste qu'il remplit jusqu'à la conquête. Alors, ayant obtenu une pension de deux mille livres à prendre sur le trésor royal, il passa en France, et se retira à St Germain-en-Laye, ou, suivant d'autres, à Tours. Il eut plusieurs enfants, mais presque tous moururent en bas âge.

JOSEPH-HYACINTHE DE VAUDREUIL. — Mr Joseph-Hyacinthe de Vaudreuil, le plus jeune des fils du premier Gouverneur, était né à Québec, le 26 Juin 1706.

D'abord Enseigne d'Infanterie en Canada en 1714, étant passé en France en 1722, il entra dans le régiment des Gardes en qualité de Gentilhomme à drapeau, et fut fait Enseigne en second, le 24 Juin 1724. Il resta dans ce régiment jusqu'à la mort de son père, époque où il passa à St Domingue et fut nommé Capitaine d'Infanterie. Cette même année 1726, ayant reçu le commandement des troupes, il les mena à la frontière. Quatre ans après, le 8 Mai 1730, il fut nommé Major du Petit-Goave, Ile de St Domingue, d'où il passa, en 1734, à l'île à la Vache, avec le titre de Commandant. En 1740, après avoir commandé toute la partie sud de l'île, il fut nommé Lieutenant du Roi, le 17 Janvier, puis, trois ans après, Comman-

dant de tout le camp français. Son avancement augmentant avec ses services, le 1^{er} Novembre 1749, il fut promu au grade de Capitaine de vaisseaux et nommé Commandant des postes de l'Ouest et du Sud de St Domingue, Commandant Général de toute cette île, sous les ordres du Gouverneur Général, en son absence, avec les mêmes honneurs et prérogatives. Enfin, en 1753, il fut appointé Gouverneur et Commandant Général et en Chef de toutes les îles de St Domingue, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1759. Ayant alors quitté le service, il rentra en France, et mourut à Paris, le 30 Octobre 1764. Le Marquis avait épousé à St Domingue, le 12 Juin 1732, M^{lle} Marie-Claire-Françoise Guyot de la Mirande, veuve de M^r Dominique Herord. Il en eut quatre enfants : Joseph-Hyacinthe, Comte de Vaudreuil, né le 2 Mars 1740, depuis Lieutenant de Gendarmerie ; Marie-Agnès-Elizabeth, morte en 1737 ; Marie-Louise-Charlotte, morte en 1741 ; Marie-Joseph, née le 3 Juin 1743 et mariée le 2 Mars 1765 à M^r Charles Arnaud de Durfort, Comte de Duras.

II^e PIERRE DE RIGAUD, MARQUIS DE VAUDREUIL,
II^e GOUVERNEUR DU NOM.

M. Pierre de Rigaud, dit le Marquis de Vaudreuil Cavagnal, dernier Gouverneur français en Canada, était, non le troisième, comme il a été dit par erreur, en suivant d'autres écrivains, mais le cinquième fils de M. Philippe de Rigaud, 1^{er} Gouverneur-Général du nom, lequel, en 1716, avait obtenu la ratification de la Seigneurie de Vaudreuil. Comme c'est sous l'administration de Pierre de Rigaud, Marquis de Vaudreuil, qu'eurent lieu les plus grands événements et que le Can. passa de la France sous la domination anglaise, on ne pardonnera de revenir sur des faits déjà connus et de nous étendre davantage sur ce membre de l'illustre famille.

Né à Québec, le 22 Novembre 1698, M^r de Vaudreuil, après avoir été fait successivement Major des troupes en

1726, Aide-Major en 1729, et Chevalier de St Louis en 1730, fut nommé Gouverneur des Trois Rivières en 1733. C'est pendant qu'il occupait ce poste, que lui fut confirmée, à lui et à Mr de Rigaud, son frère, la possession de la Seigneurie de Rigaud qu'il tenait de la succession du Marquis de Vaudreuil, son père, ainsi qu'on peut le voir par les registres de l'Intendance. Du gouvernement des Trois-Rivières, Mr de Vaudreuil passa, en 1742, à celui de la Louisiane, où, par son esprit conciliant et la sagesse de sa conduite, il acquit l'estime générale. Le Marquis de Menneville étant rentré en France sur ces entrefaites, Mr de Vaudreuil, après avoir été promu au grade de Capitaine de vaisseaux en 1746, fut appelé à le remplacer. C'était en 1755. Il ne pouvait prendre les rênes du gouvernement en des circonstances plus critiques. D'une part, le Canada était épuisé d'hommes et d'argent, et le Gouvernement français, qui avait sur les bras la guerre d'Allemagne, ne pouvait lui envoyer que de faibles secours; de l'autre, l'Angleterre, déterminée à s'emparer à tout prix du Canada, avait mis sur pied des forces considérables. Toutefois, le Marquis de Vaudreuil ne désespéra pas de son pays. Il se résolut à le défendre de son mieux.

Dès la première année, pour fermer aux Anglais l'entrée du Canada et couvrir les approches du fort St Frédéric, le nouveau Gouverneur fit construire le fort de Carillon. En même temps il donnait ordre au Commandant du fort Duquesne de repousser l'ennemi, s'il essayait d'approcher. C'est alors que Mr de Beaujeu s'immortalisa par l'éclatante défaite qu'il infligea aux Anglais, unis aux milices américaines. La joie que causa cette mémorable victoire fut de courte durée. Ayant marché trop précipitamment contre l'ennemi, et les Sauvages ayant refusé de prendre part à l'action, le Baron Dieskau éprouva un échec des plus signalés aux environs du lac St Sacrement. Pour combler le vide causé par ce désastre, Mr de Vaudreuil se hâta de demander un renfort à la Cour de

France. C'est alors qu'arrivèrent, comme il a été dit ailleurs, avec mille hommes de troupes aguerries, MM. de Montcalm, de Lévis, de Bourlamaque, de Bougainville, qui, s'ils ne purent sauver le Canada, l'empêchèrent du moins de succomber sans gloire. Ce renfort ne lui paraissant pas suffisant pour attaquer un ennemi de beaucoup supérieur en nombre, M^r de Vaudreuil se tint sur la défensive. Il fit placer partout des troupes : à Carillon, à Frontenac, à Niagara, à Gaspé ; il renforça les garnisons des forts Duquesne et de Louisbourg.

L'année suivante, profitant de l'inaction des Anglais, M^r de Vaudreuil résolut de s'emparer d'Oswégo. Après avoir envoyé MM. de Léry et de Villiers reconnaître la place, il chargea le Général Montcalm de l'attaquer. Nous avons vu quelle fut l'issue de cette glorieuse entreprise. La perte d'Oswégo ne suffisant pas pour mettre l'ennemi à la raison, M^r de Vaudreuil, afin de le forcer à faire la paix, permit à plusieurs partis de Canadiens et de Sauvages de se répandre dans la Nouvelle-Angleterre. Tout semblait prospérer au dehors, quand un ennemi des plus redoutables se présenta au dedans : c'était la famine, accompagnée de la petite vérole. Pour empêcher le peuple de mourir de faim, le Gouverneur fit un nouvel appel au Cabinet de Versailles. Le temps ne pouvait être plus défavorable pour une telle demande : le gouvernement était épuisé par la guerre, et, de plus, il était fatigué de demandes qui allaient toujours en augmentant. Néanmoins, pour aider la Colonie à sortir de l'état de gêne où elle se trouvait, un nouvel envoi d'hommes et de vivres fut promis.

Ces recrues arrivèrent vers le milieu de l'été de l'année 1757, avec des munitions et quelques provisions de bouche. Sans perdre de temps, M^r de Vaudreuil échelonna ses troupes sur la frontière : quatre mille hommes furent envoyés au fort Duquesne ; deux mille autres, sous la conduite de M^r de Bourlamaque, furent placés à Carillon ; un bataillon fut mis à St Jean, et un autre à Chambly,

d'autres à Québec et à Montréal. Apprenant, sur ces entrefaites, que la flotte de Lord Loudun avait quitté les eaux de New-York pour aller attaquer Louisbourg, M^r de Vaudreuil, de concert avec le Général Montcalm, se détermina à profiter de son éloignement pour se rendre maître du fort William-Henry, qui était une menace perpétuelle pour ceux de St Frédéric et de Carillon. Déjà, pendant l'hiver, une pointe audacieuse avait été faite sur ce fort par M^r Rigaud de Vaudreuil, son frère. Cette fois, M^r de Montcalm, à la tête de son armée, vint en faire le siège. L'entreprise fut si bien conduite, qu'au bout de quelques jours les Anglais furent forcés de capituler. Ainsi, aux victoires de la Monongahéla et d'Oswégo, on put ajouter encore celle de William-Henry, ou fort George.

L'année 1758 devait être encore plus glorieuse pour les armes françaises et canadiennes. Cette année-là, en effet, eut lieu la célèbre bataille de Carillon. Après s'être emparés de Louisbourg, qui leur ouvrait la route de Québec, les Anglais voulurent s'emparer de Carillon, qui devait leur livrer celle de Montréal. Ils s'avancèrent donc au nombre de seize mille hommes contre cette place. M^r de Vaudreuil, qui, pour faire une diversion, avait d'abord massé de nombreuses troupes sur le lac Ontario, se hâta de les rappeler et d'en donner le commandement au Général Montcalm. La victoire fut des plus complètes. Six mille hommes à peine triomphèrent de plus seize mille vétérans. Malheureusement, le fruit de cette brillante journée fut en partie détruit par la perte des forts Frontenac et Duquesne, qui, se trouvant dégarnis de troupes, ne purent tenir contre l'ennemi. Pour comble d'infortune, la famine, qui sévissait depuis trois ans, redoubla d'intensité à tel point qu'il n'y avait presque plus de viandes ni de pain dans le pays.

C'est dans ces tristes circonstances qu'arriva l'année 1759. Vaincue à Carillon, mais victorieuse à Louisbourg, à Frontenac et au Fort Duquesne, l'armée anglaise,

divisée en trois corps, dont le premier était commandé par le Général Wolfe, le second par le Général Amherst, et le troisième par le Général Prideaux, reprit son ancien plan d'attaque contre le Canada, en l'envahissant sur trois points à la fois. Ces forces, abondamment pourvues de tout, s'élevaient à près de soixante mille hommes, y compris la réserve, c'est-à-dire équivalaient à la population totale du Canada, qui n'était alors que de quatre-vingt-deux mille âmes. Il n'en fallait pas moins pour triompher de cinq ou six mille soldats qui étaient autant de héros et qui, avec les miliciens, atteignaient à peine le chiffre de douze ou quinze mille hommes. "On connaît l'énormité de leurs forces, écrivait M^r de Bougainville, et cette connaissance ne fait qu'augmenter le zèle des troupes." Ces troupes furent ainsi réparties par M^r de Vaudreuil : trois cents hommes, sous les ordres de M^r Pouchot, furent envoyés à Niagara ; mil deux cents autres, commandés par M^r de la Corne, furent chargés de garder le lac Ontario ; ces troupes devaient tenir tête au Général Prideaux. Pour arrêter la marche du Général Amherst, M^r de Bourlamaque fut envoyé sur les bords des lacs St Sacrement et Champlain, avec deux mille six cents hommes. Les autres troupes chargées de résister au Général Wolfe, furent mises sous les ordres de MM. de Montcalm, de Lévis et de Bougainville. Tout le monde connaît le résultat de cette campagne qui décida du sort du Canada. M^r Pouchot, après avoir renforcé sa garnison de celles des forts Machault, Venango, Presqu'île, Rivière-aux-Beufs et Détroit, ne se rendit que lorsque la plupart de ses hommes furent hors de combat ; M^r de Bourlamaque, après avoir arrêté le Général Amherst, d'abord à Carillon, puis à St Frédéric, se replia sur l'Ile-aux-Noix, où il tint en échec le Général anglais qui n'osa l'attaquer. A Québec, M^r de Lévis défit l'armée du Général Wolfe sur la rivière de Montmorency ; mais surpris à son tour dans les plaines d'Abraham, le Général Montcalm fut blessé au plus fort du combat et mourut le lendemain. On sait le reste.

FAMILLES CONTEMPORAINES

Craignant d'être prise d'assaut et livrée au pillage, la ville ouvrit ses portes au vainqueur.

Après une semblable catastrophe, il semblait naturel d'abandonner la partie. "Personne n'imaginait, dit Raynal, qu'une poignée de Français qui manquaient de tout, à qui la fortune même semblait interdire jusqu'à l'espérance, osassent songer à retarder une destinée "inévitabile." Cependant, Mr de Vaudreuil, après avoir rallié sa petite armée et s'être replié sur Jacques-Cartier, résolut, de concert avec le Chevalier de Lévis, de reprendre Québec. Ayant donc réuni à Montréal, au printemps de l'année suivante, le plus de monde possible, et sans attendre que la navigation fût entièrement ouverte, Mr de Lévis se mit en marche, et le 28 Avril, parut devant Québec. C'est alors que fut gagnée la victoire de Sainte-Foy, dernier triomphe du drapeau français en Canada. C'en était fait des Anglais, si le secours demandé par Mr de Vaudreuil au Gouvernement français fût arrivé à ce moment. Malheureusement, la flotte anglaise le devança. Obligée de retraiter une seconde fois vers Montréal, et bien que réduite à trois mille cent hommes, l'armée française était encore disposée à disputer cette dernière place à un ennemi fort de quarante mille combattants. Mais jugeant que, dans une lutte aussi inégale, c'était verser inutilement un sang précieux, Mr de Vaudreuil, de l'avis de son Conseil, se détermina à capituler.

Tels sont les événements mémorables qui signalèrent l'administration de Mr de Vaudreuil, dernier Gouverneur français en Amérique. Si nous les avons rapportés ici en peu de mots, c'était pour montrer la part que prit ce Gouverneur à la défense du Canada, et le venger du reproche d'avoir perdu la Colonie par son inertie et son incapacité. Mr de Vaudreuil ne fut ni un indolent, ni un incapable. Son malheur fut de n'avoir pour Intendant du Canada un homme tel que Bigot, qui, au lieu d'employer les ressources du pays à fortifier Québec et d'user

de son influence pour entretenir l'union entre le Gouverneur et ses Généraux, ne songea qu'à s'enrichir aux dépens du trésor public, et, pour mieux arriver à ses fins, ne fit que semer la division dans les esprits. Son tort fut de suivre aveuglement ses conseils, et de mettre en lui toute sa confiance, au lieu de le faire destituer. Peut-être la crainte d'aggraver le mal, en dénonçant la conduite d'un homme devenu tout-puissant, mais dont il ne pouvait se dissimuler les criantes exactions, le porta-t-elle à en agir ainsi.

Mais s'il est facile de justifier Mr de Vaudreuil sous le rapport de l'intégrité, ainsi que le prouva si bien son honorable dénuement; et sous le rapport de la capacité et de l'énergie que ses plans d'attaque contre Oswégo, William Henry, etc., mettent dans le plus grand jour, il est plus difficile de le faire par rapport à la conduite qu'il tint envers Mr de Montcalm, le seul homme, avec le Chevalier de Lévis, qui pût, s'il avait été soutenu, préserver le pays d'une ruine totale. En effet, si on examine de près les mémoires du temps, et en particulier les relations d'hommes tels que MM. de Lévis, de Bougainville, Doreil, etc., on voit qu'il céda trop aux pernicieuses influences de Bigot, et que tous ses rapports avec l'immortel Général s'en ressentirent. Mais qui n'a des fautes à se reprocher? Peut-être aussi la hauteur de quelques officiers français contribua-t-elle à indisposer le Gouverneur.

Quoi qu'il en soit, et en attendant que la vérité se fasse jour sur ce point, ainsi que sur beaucoup d'autres, le Marquis de Vaudreuil s'embarqua pour la France, après avoir signé les articles de la capitulation. Il y était à peine arrivé, qu'il fut appelé à rendre compte de son administration. Il le fit avec cette distinction et cette grandeur d'âme qui ne conviennent qu'à de mâles courages. Sans daigner répondre à ses accusateurs, il leur ferma la bouche et réduisit à néant leurs perfides insinuations, en défendant ses compatriotes injustement attaqués. Il ne s'occupa point de lui-même : de longues années

de service, sa fortune ruinée pour le bien de l'Etat, ne parlaient pas moins éloquemment en sa faveur que les distinctions qu'il avait reçues en 1757 et en 1759, lorsqu'il avait été fait Commandeur, puis Grand' Croix de l'Ordre royal et militaire de St Louis. " Elevé en Canada, dit-il, " je connais les officiers Canadiens, et je soutiens qu'ils " sont presque tous d'une probité aussi éprouvée que leur " valeur. Le détail de leurs expéditions, de leurs voyages, " de leurs entreprises, de leurs négociations avec les " naturels du pays, ajoute-t-il, en insistant sur ce dernier " point, offre des miracles de courage, d'activité, de " patience dans la disette, de sang-froid dans le péril, de " docilité aux ordres des Généraux, qui ont coûté la vie " à plusieurs, sans jamais ralentir le zèle des autres. Ces " Commandants intrépides, avec une poignée de Canadiens " et quelques guerriers sauvages, ont souvent déconcerté " les projets, ruiné les préparatifs, ravagé les provinces et " battu les troupes des Anglais, huit à dix fois plus nom- " breuses que leurs détachements." Un homme qui sent sa conscience coupable ne parle pas ainsi. Aussi, Mr de Vandreuil fut-il acquitté.

C'est à la suite de cette justification qu'il reçut la lettre suivante du Ministre : " Monsieur, le Roi s'étant fait " rendre un compte particulier de l'affaire du Canada, " pour l'instruction de laquelle vous avez été détenu à la " Bastille, Sa Majesté a reconnu avec plaisir que la con- " duite que vous avez tenue dans l'administration qui vous " a été confiée, a été exempte de tout reproche, et sur ce " que j'ai fait connaître à Sa Majesté que votre désintéres- " sement et votre probité vous avaient mis dans le cas " d'avoir besoin de secours, elle a bien voulu vous accor- " der, comme marque de la satisfaction qu'elle a de vos " services, une pension de six mille livres sur les fonds " de la Colonie, indépendamment de la même somme " qui est attachée à la Grande Croix de l'Ordre de St " Louis, dont Sa Majesté a bien voulu vous décorer. Je " joins ici le brevet qui vous a été expédié pour la

"pension dont vous jouirez, sur les fonds de la Colonie, et qui vous sera payée d'année en année, à compter du 1^{er} Janvier dernier. C'est avec plaisir que j'ai concouru à vous procurer cette récompense de la part de Sa Majesté. Ce 8 Mai 1764. (Signé) Duc de CHOISEUL." Suivant la *Gazette de France* du 28 Mai 1764, furent acquittés, avec Mr de Vaudreuil : le Chevalier Le Mercier, Commandant de l'Artillerie ; le Capitaine de Boishébert, Commandant en Acadie ; le Capitaine des Meloises, Aide Major à Québec ; Mr Fayole, Garde-Magasin, etc. L'instruction avait duré quinze mois.

Cette justice tardive ne put faire oublier à M. de Vaudreuil ses malheurs. Ses dures épreuves, jointes à ses fatigues passées, firent décliner rapidement sa santé. Il mourut cette même année, à Paris suivant les uns, à St Germain-en Laye d'après d'autres, laissant à sa famille un nom qu'elle pouvait porter sans déshonneur. Il avait épousé Melle Charlotte Fleury de la Gorgendière, veuve de Mr le Verrier, Procureur Général, et fille de Mr Joseph Fleury de la Gorgendière, et de Dame Joliet, mais il n'en eut point d'enfants.

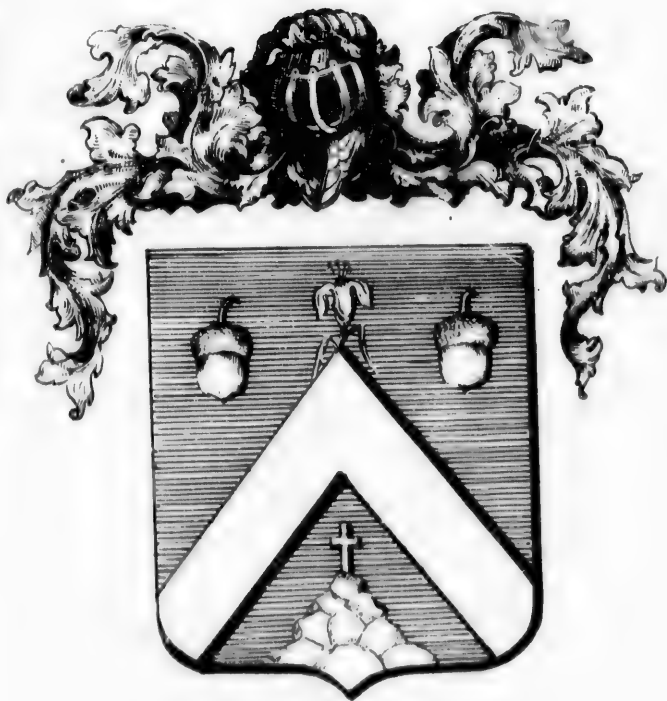
La famille de Vaudreuil continua à s'illustrer en France. C'est ainsi qu'en 1782, Mr Louis-Philippe de Rigaud, Marquis de Vaudreuil, fils du Comte de Vaudreuil et de Dame Elizabeth de Sérigny, après avoir été promu au grade de Capitaine de vaisseaux, et avoir pris part au combat naval entre la flotte du Vice-Amiral d'Estaing et celle de l'Amiral Byron, étant devenu Lieutenant Général des armées navales, se distingua à la tête de la deuxième escadre dans la guerre de l'Indépendance américaine. Il était à bord du *Triomphant* et a laissé de longs mémoires sur les deux batailles qui se livrèrent pendant cette campagne. Lors de la révolution française, il fut, avec le Comte Louis de Vaudreuil, son frère, un des défenseurs du Château des Tuileries. Voici ce que rapporte, à son sujet, le Vicomte Walsh : "Il était à son bureau, occupé à écrire, lorsque son valet entra

“ en lui criant : “ Les assassins viennent de pénétrer
“ dans le Château ; la vie du Roi et de la Reine est
“ menacée. ” A l’instant, revêtant son uniforme et faisant
“ le signe de la croix, il s’élance l’épée nue à la main, tra-
“ verse la Cour des Princes, toute convertie de factieux,
“ et, malgré les flots pressés de la multitude, pénètre jus-
“ qu’à la Garde Nationale : “ Messieurs, leur dit-il avec
“ indignation, vous avez laissé entrer des brigands pour
“ attaquer un Roi que vous avez juré de défendre ! ”
“ Sentant toute la justesse de ces paroles, la Garde, qui
“ n’avait pas perdu tout sentiment d’honneur, se joint aux
“ gentilshommes et oblige les assassins à se retirer. ”

Quant au Comte de Vaudreuil, suivant quelques écri-
vains, il émigra après la mort de Louis XVI, et devint,
avec l’Evêque d’Arras, un des Conseillers du Comte
d’Artois, depuis l’infortuné Charles X. Rentré en France
pendant le Consulat, il y termina sa glorieuse carrière
en 1802.



énétrer
ine est
faisant
in, tra-
ctieux,
re jus-
l avec
s pour
adre l'
e, qui
nt aux
"
écri-
vint,
lonte
rance
rière







PIERRE BOUCHER
Fondateur de Boucherville.

LA J

La glo
sa prop
branches
une foule
éminents
tété. Un
ville, tin
Benoist.
unies. Il
cette hor

Lo

A la t
arche, qu
race : c'e
Originair
treize an
Mr Gaspe
de mois
Il y ont
Père La
que cat
et de t b
Boucherv
en passe

LA FAMILLE DE BOUCHERVILLE.

La gloire de cette famille est de s'être fait à elle-même sa propre gloire par son seul mérite. Divisée en plusieurs branches, la famille de Boucherville a donné au pays une foule d'hommes distingués, à l'Eglise plusieurs prêtres éminents et au Cloître des Religieuses d'une grande sainteté. Une dame de cette famille, M^{re} Drouet de Richarville, tint sur les fonts sacrés un des enfants du Chevalier Benoist. C'est assez dire que les deux familles étaient unies. Il convient donc de mettre de nouveau en lumière cette honorable famille.

1^o PIERRE BOUCHER, SIEUR DE BOUCHERVILLE.

A la tête de cette famille apparaît un vénérable patriarche, qui, à lui seul, suffirait pour illustrer toute une race : c'est M^r Pierre Boucher, Sieur de Boucherville, Originaire du Perche. M^r Boucher n'avait encore que treize ans lorsqu'il passa dans la Nouvelle-France, avec M^r Gaspar Boucher, son père, au mois de Juin 1635, peu de mois avant la mort de Champlain, fondateur de Québec. Il y vint avec la flotte du Sieur Duplessis, qui, outre les Pères Lalonde et Butteux, portait la Colonie percheronne que possédait M^r Gifford dans sa Seigneurie de Beauport, et dont faisait partie un M^r Boucher, frère de M^r Gaspar Boucher, lequel, s'étant établi à Québec, fut mis plus tard en possession des terres appartenant aux Récollets, et

devint la tige des nombreuses familles de ce nom, qui habitent ce District ¹. La Nouvelle-France était alors gouvernée par Mr de Montmagny.

Peu de temps après son arrivée, Mr Boucher fut envoyé parmi les Hurons, afin d'apprendre leur langue. Après quatre ans de séjour chez cette nation, Mr Boucher revint à Québec et fut incorporé dans la garnison, dont il devint Caporal, puis bientôt Sergent, sans cesser d'être interprète. C'était le temps où les Iroquois, alors tout-puissants, ne cessaient de faire des incursions dans la Colonie et de harceler les Français. Diverses expéditions furent résolues contre eux : le jeune officier y prit part et se fit remarquer par sa bravoure, non moins que par sa prudence. C'est à la suite de l'une de ces expéditions qu'il fut nommé Capitaine aux Trois-Rivières, poste des plus exposés aux coups de l'ennemi. Il ne fallut rien moins que la présence d'un tel homme pour soustraire cette place, en 1651, à une destruction totale. Deux fois, de 1652 à 1653, les Iroquois firent de nouvelles apparitions auprès du fort et tuèrent plusieurs Français. Mais le plus grand danger qu'aient jamais couru les Trois-Rivières, arriva dans l'été de cette même année 1653. Voulant à tout prix s'emparer de ce poste avancé, les Agniers, au nombre de cinq cents, s'étaient précipités sur le fort. Mr Boucher n'avait que quarante-six hommes à leur opposer ; mais, sans tenir compte du grand nombre, il les reçut à coups de canon. Cette action hardie sauva les Trois-Rivières. Revenus plusieurs fois à la charge, les années suivantes, ces barbares furent repoussés avec la même vigueur. Pour récompenser Mr Boucher de ses services, Mr de Mézy, qui tenait alors les rênes de l'administration dans la Nouvelle-France, le nomma Gouverneur des Trois-Rivières, poste qu'avait occupé en 1649 Mr le Gardeur de Tilly, et

¹ Le Colonel Boucher qui vint de mourir à la Rivière-Ouelle, à l'âge avancé de 92 ans, emportant avec lui dans la tombe les regrets de tous ceux qui avaient été à même d'apprécier sa loyauté, sa probité et son aimable pitié, appartenait à cette famille, représentée aujourd'hui par le fils du Colonel.

que remplit ensuite M^r Jacques Leneuf de la Poterie, suivant les registres du Greffe. Nous avons encore la minute de sa Commission, que voici : " Nous, Sieur de Mézy, Lieutenant Général et Gouverneur pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, etc., au Sieur Pierre Boucher, Salut. Le pays de la Nouvelle-France étant maintenant en la main et sous la protection du Roi, par la démission des associés de la Compagnie, qui en étaient Seigneurs, et Sa Majesté nous ayant établi Gouverneur et son Lieutenant-Général dans toute l'étendue du dit pays, nous avons cru qu'il était du bien de son service de pourvoir de personnes capables de commander sous son autorité tous les lieux éloignés, et notamment les Trois-Rivières, et qu'à cet effet, nous ne pouvions faire un meilleur choix que celui de votre personne, étant bien informé des services que vous avez rendus au dit lieu. A ces causes, et plein de confiance en votre fidélité au service du Roi, valeur, expérience et sage conduite au fait des armes, nous vous commettons et députons pour exercer la charge de Gouverneur et commander, sous l'autorité du Roi, en tout le pays des Trois-Rivières, pour jouir de la dite charge, émoluments, droits et honneurs y appartenant, tant et si longtemps que nous le jugerons utile au service du Roi. Donné au Château St. Louis, ce 28 Octobre 1663. (Signé) Mézy." Avant d'être investi officiellement de ce commandement, il paraît bien, d'après des pièces du Greffe, que déjà M^r Boucher avait rempli les fonctions de Gouverneur des Trois-Rivières.

En 1661, comprenant qu'il était impossible de soutenir plus longtemps le pays contre des ennemis implacables et sans cesse renaissants, si la France n'envoyait de prompts secours, M^r d'Avaugour, successeur de M^r de Lauzon. fit demander du renfort à la Cour. Afin de presser l'envoi des troupes, il députa au Roi le Gouverneur des Trois-Rivières, comme l'homme le plus capable d'appuyer sa requête. M^r Boucher passa donc en France. Il y fut

accueilli avec bonté par Louis XIV, qui accéda à tous ses désirs. Un régiment fut promis, et, de plus, de petits canots pour aller attaquer les Agniers. C'est en cette circonstance que, pour donner à Mr Boucher une preuve de sa singulière estime, le grand Roi lui accorda des lettres de noblesse. Ces lettres ayant été perdues, quelques années après, dans l'incendie du Séminaire de Québec, Mr Boucher s'en fit délivrer une nouvelle copie, en 1707. La voici : " Les témoignages qui nous ont été rendus, en l'année 1661, des services distingués que le Sieur Pierre Boucher, alors Gouverneur des Trois-Rivières, nous avait rendus, dès l'année 1639, dans les emplois importants que nous lui avons confiés en la Nouvelle-France, et particulièrement dans celui de Gouverneur des Trois-Rivières, nous auraient engagé à lui donner des marques glorieuses de notre estime, en lui accordant des lettres d'annoblissement, pour lui et pour ses enfants, nés et à naître en loyal mariage ; mais ces lettres ayant été brûlées dans l'incendie arrivé au Séminaire de Québec, nous avons eu égard aux remontrances qu'il nous a faites, pour nous supplier de lui en faire expédier de nouvelles, en vertu desquelles il pût continuer de jouir, ainsi que sa postérité, des honneurs et des avantages qui sont réservés à la noblesse. A ces causes, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons, par ces présentes signées de notre main, le dit Sieur Boucher et ses enfants nés et à naître en loyal mariage, annobli et annoblissons et du titre de gentilhomme décoré et décorons, voulons et nous plaît qu'en tous lieux et endroits de notre Royaume, et en tout pays soumis à notre domination, ils soient tenus et réputés nobles et gentilshommes, et comme tels qu'ils puissent prendre la qualité d'Ecuyers et parvenir à tous les degrés de Chevalerie et autres dignités, titres et qualités réservés à la noblesse, jouir et user de tous les honneurs, prééminences, franchises et exemptions dont jouissent les anciens nobles de notre Royaume, tant

“ qu'ils vivront noblement, tenir et posséder Fiefs et Seigneuries qu'il a, ou qu'il pourra acquérir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre sceau. Donné à Versailles, le 17 Juin de l'an de grâce 1707, et de notre règne le 5^e (Signé) Louis.”

De retour en Canada, et confirmé dans sa charge de Gouverneur des Trois-Rivières par M^r de Monts, envoyé par le Monarque pour s'enquérir, sur les lieux mêmes, de l'état des choses, M^r Boucher s'appliqua à composer un ouvrage sous le titre d'*Histoire véritable et naturelle de la Nouvelle-France*, dans le but de confirmer tout ce qu'il avait avancé à la Cour, et aussi afin de hâter l'arrivée des secours qui avaient été promis. Cet ouvrage, remarquable à plus d'un point de vue, s'attache surtout à faire ressortir les ressources du Canada. Parlant du climat et de la fertilité des terres, il dit : “ Dès le commencement de Mai, les chaleurs sont extrêmement grandes, et l'on ne dirait pas que nous sortons d'un grand hiver. Cela est cause que tout avance, et que l'on voit, en moins de rien, la terre parée de verdure. C'est une chose admirable, que le blé qu'on sème dans la fin d'Avril et jusqu'au 20 Mai, s'égrenille dans le mois de Septembre, et soit parfaitement beau et bon. L'hiver y est très-froid, mais c'est un froid qui est gai, et, la plupart du temps, ce sont des jours beaux et sereins. Mont-Royal, la dernière de nos habitations, est située dans une grande et belle île ; les terres y sont très-bonnes et produisent du grain en abondance. Tout y vient parfaitement bien ; la pêche et la chasse y sont très-bonnes.” Entrant ensuite dans quelques détails sur les animaux, l'auteur ajoute : “ Les animaux, tels que l'Elan, portent un bois semblable à celui des Cerfs ; le Caribou a le pied fourchu, et il l'ouvre si grand en courant, qu'il n'enfoncé jamais, l'hiver, dans les neiges. Les Castors ont l'adresse de construire des chaussées que l'eau ne peut rompre, d'arrêter les petites rivières et d'inonder ainsi une grande partie du pays qui leur sert ensuite d'étang pour

“ se jouer et y faire leur demeure.” Mr Boucher dédia son livre à Colbert, par une épître en date du 8 Octobre 1663. Le fameux tremblement de terre dont il est fait mention dans toutes les histoires du temps, et qui se fit sentir depuis Gaspé jusqu’au delà de l’Île de Montréal, et même dans la Nouvelle-Angleterre, en Acadie, etc., ayant eu lieu cette année-là, Mr Boucher fait les réflexions suivantes : “ Depuis trente ans environ que je suis dans ce pays, je n’avais jamais rien vu de semblable à ce tremblement de terre, qui a duré plus de sept mois. Nous en avons eu des atteintes aux Trois-Rivières, dès le commencement ; mais Dieu nous a tellement conservés au milieu de ce désastre, que pas une seule personne n’en a reçu la moindre incommodité.” La conclusion du livre est qu’il faut envoyer des secours. Il signale ainsi les dangers auxquels sont exposés journellement les colons : “ Une femme est toujours dans l’inquiétude que son mari, qui est parti le matin pour son travail, ne soit pris ou tué, et que jamais elle ne le revoie. C’est ce qui est cause que la plupart des habitants sont pauvres, les Iroquois tuant le bétail, empêchant quelquefois de faire les récoltes, et brûlant les maisons où les pillant quand ils en trouvent l’occasion.” Cette publication eut l’effet que Mr Boucher s’en était promis : deux ans après arrivèrent les recrues qui avaient été sollicitées. Suivant le Père Charlevoix, déjà Mr de Monts en avait amené avec lui une partie : “ L’arrivée de Mr de Monts à Québec, dit-il, y causa une grande joie, et par les secours présents qu’il y amenait, et par l’espérance qu’il donna qu’il en viendrait de plus considérables encore.”

Neuf ans après que ce livre eût vu le jour, l’Intendant Talon, voulant récompenser les services de Mr Boucher, lui fit de vastes concessions de terres. Ainsi, en 1672, il lui accorda le Fief appelé depuis Fief de Boucherville. “ Sa Majesté, est-il dit dans le magnifique document qui en fait foi, désirant qu’on gratifie les personnes qui, se

“conformant à ses grands et pieux desseins, veuillent
“bien se lier au pays, en y cultivant des terres d’une
“étendue proportionnée à leur force, et le Sieur Boucher
“ayant déjà commencé à faire valoir les intentions de
“Sa Majesté, nous a requis de lui en répartir. Nous, en
“considération des bons et utiles services qu’il a rendus
“à Sa Majesté, avons accordé, donné et concédé, donnons,
“accordons et concédons au dit Sieur Boucher cent qua-
“torze arpents de front, sur deux lieues de profondeur,
“à prendre sur le fleuve St Laurent, bornés des deux
“côtés par le Sieur de Varennes, avec les Iles nommées
“Percées, pour jouir de la dite terre en tous droits de
“Seigneurie et Justice, lui ou ses ayant-cause, à la charge
“qu’il continuera de tenir ou de faire tenir feu et lieu
“dans la dite Seigneurie. En foi de quoi nous avons
“signé ces présentes. Québec, 3 Novembre 1672 (Signé)
“TALON.” Cette même année, l’Intendant lui donnait
encore, sur la rivière Yamachiche, une terre d’une lieue
et demie de front sur deux lieues de profondeur. Déjà, en
1655, Mr Boucher, que nous appellerons désormais Mr de
Boucherville, avait obtenu une île située dans le fleuve
des Trois-Rivières, contenant de quarante à cinquante
arpents. Cette concession lui avait été faite par Mr de
Lauzon. Enfin, en 1698, il arrondissait encore sa terre de
Boucherville, en obtenant d’y joindre les îlets, battures et
grèves adjacentes.

Les lettres patentes qui devaient lui assurer la libre
possession de la Seigneurie des *Iles Percées*, comme on les
appelait alors, ne lui avaient pas encore été remises,
lorsque, pour se livrer davantage aux travaux de défrichi-
ement, mais surtout afin de s’occuper plus efficacement
du soin de sa propre sanctification, Mr de Boucherville,
après s’être démis de sa place de Gouverneur des Trois-
Rivières, à l’exemple des anciens Romains qui, après avoir
conduit les soldats à la victoire, aimaient à s’adonner aux
travaux paisibles des champs, vint, en 1668, se fixer sur
cette concession, où déjà une Eglise était bâtie. Que ceux



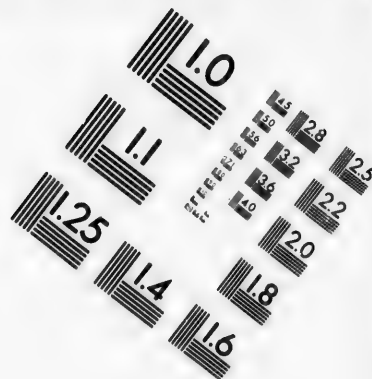
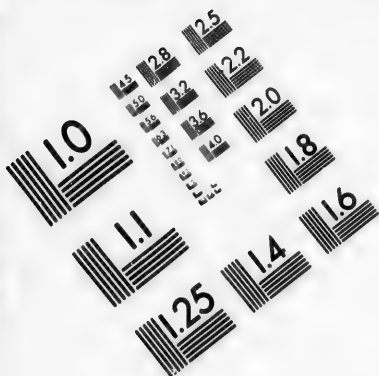
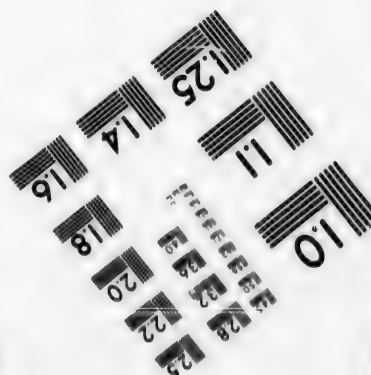
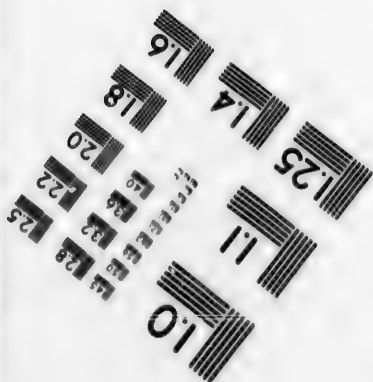
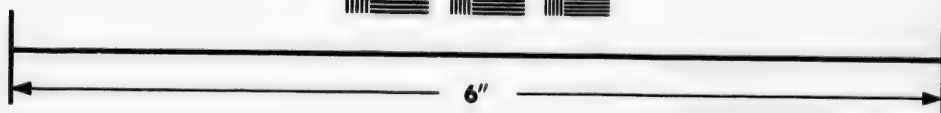
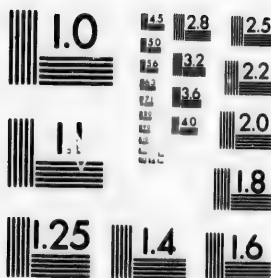


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99

des Canadiens qui hésitent encore à aller s'établir sur les terres que leur offre le Gouvernement, ou qui préfèrent aller s'engouffrer dans la République voisine, méditant les motifs qui engagèrent Mr de Boucherville à entreprendre cette démarche, et ils y trouveront matière à plus d'une réflexion salutaire ! Voici ces motifs, que nous empruntons à un ouvrage récemment publié :

“ PREMIER MOTIF. C'est pour avoir un lieu dans ce pays consacré à Dieu, où les gens de bien puissent vivre en repos, et les habitants faire profession d'être à Dieu d'une façon toute particulière. Ainsi, toute personne scandaleuse n'a pas besoin de se présenter pour y venir habiter, à moins qu'elle ne veuille changer de vie, autrement elle doit s'attendre à en être bientôt chassée.

“ DEUXIÈME MOTIF. C'est pour vivre plus retiré, loin du tracas du monde qui ne sert qu'à banir la pensée de Dieu et à remplir l'esprit de bagatelles, et aussi, afin d'avoir plus de commodité pour travailler à l'affaire de mon salut et à celui de ma famille.

“ TROISIÈME MOTIF. C'est pour amasser quelque fortune par des moyens licites, afin de pourvoir à la subsistance de ma famille, faire instruire mes enfants, les élever dans la vertu, les former à la vie civile, les mettre à même d'embrasser l'état auquel Dieu les appellera, et les pourvoir ensuite chacun dans leur condition.

“ QUATRIÈME MOTIF. C'est pour faire valoir une terre qu'il serait fâcheux de laisser inculte, d'autant plus que par ce moyen on peut mettre bien des pauvres gens à leur aise, et, pour cela, il faut que quelqu'un commence. Cette terre m'appartenant, je crois que ce que Dieu demande de moi, c'est que j'aie m'y établir au plus tôt¹ ; je suis confirmé dans cette pensée par la con-

¹ Que répondront à cela les personnes à qui Dieu a pour ainsi dire livré d'aussi belles terres que le sont en général celles du Canada, et qui ne vont pas en prendre possession, mais laissent les étrangers aller s'y fixer ?

"naissance que j'ai que cela sera utile au public et aux particuliers.

"CINQUIÈME MOTIF. C'est parce qu'il me sera plus facile, ce me semble, d'assister les pauvres, que dans le poste où je suis, mes appointements et le nombre de mes enfants ne me permettant pas de faire ce que je voudrais, ce qui fait qu'à présent je n'ai que le désir et la bonne volonté..."

Il termine par ces paroles touchantes qui achèvent de montrer la pureté de ses intentions : "Je prie notre bon Dieu qu'il me facilite les moyens de faire cet établissement, si c'est pour sa gloire et celui de toute ma famille, sinon qu'il ne permette pas que j'en vienne à bout, ne voulant rien que sa sainte volonté. Je mets ceci par écrit, afin que si Dieu permet que je réussisse, je me souviene en le relisant de ce à quoi je me suis engagé, et aussi afin que mes successeurs sachent mes intentions. Je les prie de continuer dans la même volonté, si ce n'est qu'ils désirent enchérir sur moi, faisant quelque chose de plus à la gloire de Dieu. C'est en quoi ils me peuvent le plus obliger, leur demandant, pour toute reconnaissance, que Dieu soit servi et glorifié d'une façon toute particulière dans cette Seigneurie, comme étant à lui et en étant le maître. C'est mon intention ; je le prie de tout mon cœur qu'il veuille bien l'agréer, s'il lui plaît. Ainsi soit-il. (Signé) BOUCHER."

C'est dans cette Seigneurie que M^r de Boucherville passa sa belle et verte vieillesse, entouré d'une nombreuse postérité. Sentant ses forces décliner, après avoir été le modèle de ses enfants, il voulut encore être leur conseil. Dans ce dessein, il mit par écrit ses pensées ; c'est ce qu'on appelle dans la famille : *les adieux du grand-père Boucher*, monument de foi et de tendresse, digne de passer aux générations les plus reculées. Nous ne pouvons nous empêcher de les reproduire. Cet écrit est adressé à une de ses filles, Religieuse chez les Ursulines de Québec. M^r de Boucherville commence ainsi :

" Je donne mon âme à Dieu et mon corps à la terre.
" Je veux mourir dans la foi Catholique, Apostolique et
" Romaine. Je laisse le peu de bien que j'ai à mes pauvres
" enfants, auxquels je recommande : 1^o de prier Dieu pour
" le repos de mon âme ; 2^o d'avoir soin de payer ce qui
" se trouvera être dû, lorsque je mourrai ; 3^o d'aimer et
" d'honorer leur bonne mère, de ne la chagriner en rien,
" de la supporter et de la défendre contre tous ceux qui
" voudraient lui faire de la peine."

S'adressant ensuite à son épouse, il dit : " C'est à vous,
" ma chère femme, que je parle à présent. Continuez à
" aimer vos enfants ; mais aimez-les également, comme
" je l'ai fait, pour entretenir la paix et la concorde entre
" eux. Ce n'est pas que ceux qui nous témoignent le plus
" d'amour et qui ont pour nous plus de respect, ne méritent
" pas que nous les aimions davantage ; mais il ne faut
" pas que cela paraisse aux yeux des autres, parce que
" ceux qui font moins bien leur devoir envers nous, sont
" aussi les moins vertueux, et, par conséquent, les plus
" capables de troubler la paix. Demandez en particulier
" à Dieu qu'il récompense ceux qui vous portent le plus
" de respect, et faites en secret plus que vous pourrez
" pour le reconnaître.

" Priez et faites prier pour ma pauvre âme. Vous savez
" combien je vous ai aimée, et comme j'ai aussi aimé tous
" vos parents pour l'amour de vous. En écrivant ceci,
" je m'examine sur le temps que nous avons vécu
" ensemble, et ma conscience ne me reproche rien, si ce
" n'est de vous avoir trop aimée ; mais en cela je ne vois
" pas de mal, grâce au Seigneur."

Après, viennent les recommandations qu'il fait à tous
ses enfants en général : " Je vous recommande la paix,
" l'union et la concorde entre vous ; que l'intérêt ne
" soit jamais capable de mettre la moindre division entre
" vous. Ne vous amusez pas à écouter les rapports qui
" vous seront faits sur vos frères et sœurs. Aimez-vous
" les uns les autres en vue de Dieu, vous souvenant qu'il

" vous faudra tous faire ce que je fais aujourd'hui, c'est-à-
 " dire mourir et paraître devant Dieu, pour lui rendre
 " compte de vos actions : ne faites donc rien dont vous
 " ayez plus tard sujet de vous repentir. Je ne vous laisse
 " pas grand bien ; mais le peu que je laisse est très-bien
 " acquis. J'ai fait ce que j'ai pu pour vous en laisser
 " davantage : je n'ai rien négligé pour cela, n'ayant fait
 " aucune folle dépense, comme vous le savez tous. Dieu,
 " qui est le maître, n'a pas voulu m'en donner davantage.
 " Je vous laisse pour amis beaucoup de personnes de
 " rang et d'honnêtes gens ; je ne vous laisse aucun enne-
 " mi, de ma part, que je sache. J'ai fait ce que j'ai pu
 " pour vivre sans reproche : tâchez de faire de même.
 " Obligez, tant que vous pourrez, tout le monde, et ne
 " désobligez personne, pourvu que Dieu n'y soit pas
 " offensé. Ayez toujours, mes chers enfants, la crainte
 " du Seigneur devant les yeux, et aimez-le de tout votre
 " cœur."

Il termine par les adieux qu'il fait à tous et à chacun
 en particulier : " Je commence par vous, ma chère femme,
 " je vous dis adieu. Souvenez-vous combien je vous ai
 " aimée, priez Dieu pour moi, et songez à vous préparer
 " à la mort.

" Et à vous, mon fils de Boucherville, je vous dis adieu.
 " Ne vous affligez pas de notre séparation. Je fais aussi
 " mes adieux à votre femme et à vos enfants. Priez tous
 " le Seigneur pour moi ; je le ferai pour vous. Je vous
 " recommande trois choses : 1^o de vivre dans la crainte
 " de Dieu ; 2^o de continuer à y élever vos enfants, et 3^o
 " de vivre en homme d'honneur. Vous êtes l'aîné, agissez
 " en père de famille, et que l'intérêt ne vous fasse jamais
 " rompre avec vos frères et sœurs. Souvenez-vous que
 " Dieu a soin de ses serviteurs, surtout des pacifiques et
 " des miséricordieux. Je vous donne ma bénédiction,
 " ainsi qu'à tous vos enfants, que j'aime tendrement,
 " comme aussi à votre femme, pour qui j'ai bien de la con-
 " sidération et que je n'oublierai pas devant Dieu. Dites

“ à votre sœur de Varennes que je lui dis adieu, ainsi
“ qu'à ses enfants, que j'aime et que j'ai toujours aimés.
“ Vous direz à votre frère de GrandPré, Major aux Trois-
“ Rivières, que je lui dis adieu, ainsi qu'à sa femme et à
“ ses enfants.

“ Adieu, mon fils de Grosbois. Vous savez combien je
“ vous ai aimé; n'en soyez pas ingrat, mais priez Dieu
“ pour moi en reconnaissance.

“ Adieu, mon fils de Niverville. Je vous donne ma
“ bénédiction. Ayez soin de votre chère mère.

“ Adieu, cher fils de Montbrun; adieu à votre femme
“ et à vos enfants. Je vous donne ma bénédiction. Priez
“ Dieu pour moi. Je vous serai plus utile auprès de Dieu
“ s'il me fait miséricorde, comme je l'espère de sa bonté.

“ Adieu, mon fils de la Perrière. Je sais combien vous
“ m'aimiez et combien notre séparation vous sera sensible;
“ mais consolez-vous et dites souvent : Dieu l'a voulu, que
“ son saint nom soit béni !

“ Adieu, ma fille de Sabrevois. Dites à Mr de Sabrevois
“ que je lui dis aussi adieu et à votre fille. Je vous donne
“ ma bénédiction. Vivez toujours dans la crainte de Dieu
“ et l'horreur du péché.

“ Je dis adieu à ma fille le Gardeur, à son mari et à
“ tous ses enfants auxquels je donne ma bénédiction.
“ Vous ne devez pas douter, ma chère fille, que je n'aye
“ bien de l'amitié pour vous. En reconnaissance, priez
“ Dieu pour ma pauvre âme, et engagez Mr le Gardeur de
“ ma part à conserver la paix et l'union dans la famille.
“ Qu'il se souvienne que *bienheureux sont les pacifiques*.
“ La vie est courte et l'éternité bien longue. Servez bien
“ Dieu en remplissant fidèlement tous les devoirs de votre
“ état.

“ Adieu, ma fille de Mr y. Adieu à tous vos enfants, à
“ qui je donne ma bénédiction. Priez pour moi qui vous
“ aime tendrement. Mandez à votre frère, Curé de St
“ Joseph, que je lui dis adieu. Qu'il se souvienne de moi
“ à l'autel. — A monsieur de Muy. Je vous prie, monsieur,

“ comme un homme d'esprit, de vouloir bien contribuer
 “ à maintenir la famille en bonne intelligence. Vous
 “ savez, monsieur, que vous m'avez souvent dit que vous
 “ vouliez vivre et mourir mon ami, et que vous m'en
 “ donneriez des preuves dans toutes les rencontres. En
 “ voici une occasion. Je sais qu'il n'appartient qu'à une
 “ âme aussi généreuse que la vôtre de servir un ami
 “ après la mort : c'est quelque chose de grand, puisque
 “ c'est le servir sans intérêt.

“ Adieu, ma fille Boucher. Je suis fâché de vous
 “ laisser sans que vous soyez pourvue. Vous savez que
 “ ce n'est pas ma faute, et qu'il n'a dépendu que de vous.
 “ Dieu aura soin de vous, et vous servira de père. Vous
 “ avez votre mère qui vous aime beaucoup. Priez Dieu
 “ pour moi. Mandez à votre frère Boucher, prêtre du
 “ Séminaire de Québec, que je lui dis adieu et que je lui
 “ donne ma bénédiction. Qu'il prie Dieu pour ma pauvre
 “ âme.

“ Adieu, ma chère fille de St. Pierre, adieu ma chère
 “ enfant. Je vous donne ma bénédiction. Priez Dieu pour
 “ moi, je vous en conjure, et ne vous affligez pas lors-
 “ qu'on vous portera la nouvelle de ma mort. Au contraire,
 “ réjouissez-vous alors de ce que Dieu, me rappelant à
 “ lui, me délivre des misères de la vie. Si vous m'avez
 “ aimé plus que vos frères et sœurs, j'ai aussi eu bien de
 “ la tendresse pour vous, et j'en aurai toute l'éternité.
 “ En cas que je meure subitement ou sans pouvoir parler,
 “ je donne à ma fille de St. Pierre mon reliquaire d'argent
 “ que je porte sur moi. Il y a bien des Indulgences appli-
 “ quées dessus, mais elles ne pourront plus lui servir :
 “ elle en pourra faire mettre d'autres. Comme c'est tout
 “ ce qui me reste à donner, il est bien juste que je le
 “ donne à celle qui m'a tant témoigné d'affection.

“ A tous en général. Je vous parle à tous, mes chers
 “ enfants. Voulez-vous que Dieu vous bénisse ? Vivez en
 “ paix les uns avec les autres, et que l'intérêt ne soit pas
 “ capable de vous désunir, ce qui pourrait arriver dans le

“ partage du peu de bien que je vous laisse. C'est si peu
 “ de chose, que cela n'en vaut pas la peine... Adieu donc,
 “ mes enfants, pour un peu de temps, parce que j'espère
 “ que nous nous reverrons dans le Paradis, pour louer
 “ Dieu pendant toute l'éternité. C'est là où nous nous
 “ entretiendrons cœur à cœur, sans jamais plus être
 “ séparés.”

Après avoir ainsi laissé parler son cœur et son âme, Mr de Boucherville s'éteignit doucement dans la paix du Seigneur, le 20 Avril 1717, dans la quatre-vingt-dix-septième année de son âge. Il s'était marié deux fois. Il avait d'abord épousé, en 1649, d'autres disent 1650, une élève des Ursulines, du nom de Marie Chrétienne. Après sa mort, il épousa en secondes noces, en 1652, Melle Jeanne Crevier, fille de Mr Christophe Crevier¹, natif de Rouen, lequel, étant passé dans la Nouvelle-France, s'établit près des Trois-Rivières. Son épouse lui survécut dix ans, étant morte en 1727, à l'âge également avancé de quatre-vingt-seize ans. De ce second mariage sont nés quinze enfants, neuf garçons et six filles, qui rivalisèrent de zèle pour marcher sur les traces de leur vertueux père. Voici leurs noms : Pierre, Ignace, Philippe, Nicolas, Lambert, Jean-Baptiste, Jean, Marie, René, Jeanne, Madeleine, Marguerite, Geneviève, Louise et Jacques. Presque tous, à l'exception du plus jeune, qui perdit la vie à l'âge de quinze ans, en 1688, fournirent aussi une assez longue carrière, et donnèrent naissance aux honorables familles de Boucherville, de Grosbois, de Grand-Pré, de Niverville, de Montizambert, de la Broquerie, de la Bruère etc., si généralement estimées dans le pays. Après avoir dit un mot de chacun d'eux, nous allons continuer à donner la descendance de Mr de Boucherville.

¹ Mr Christophe Crevier, outre Mde de Boucherville, laissa plusieurs enfants qui prirent le nom des concessions faites à leurs familles : Crevier de St François, Crevier Duvernay, ancêtre de Mr Ludger Duvernay, fondateur de la Société St Jean-Baptiste ; Crevier de Bellerive, ancêtre de Mr le G. V. Crevier, Curé de St Marie de Monnoir.

IGNACE, SIEUR DE GROSBOIS.—Mr Ignace, Sieur de Grosbois, deuxième fils de Mr de Boucherville, succéda à son père dans le gouvernement des Trois-Rivières. Entourée d'une palissade de pieux avec trois redoutes aux angles et plusieurs bastions. renfermant, outre l'église, la maison du Gouverneur et une trentaine de maisons, cette ville n'avait alors qu'une population de 460 âmes. Elle était protégée par un moulin, construit sur les hauteurs et muni d'artillerie, avec une redoute pour mettre les artilleurs à couvert et leur servir de refuge en cas de besoin. Déjà, en 1666, lorsqu'on fit le recensement de la population, Mr de Grosbois avait quatre fils : Pierre, Lambert, Ignace et Philippe.

De son côté, M^{lle} Jeanne de Boucherville, sa sœur aînée, contrairement à Louise, la plus jeune, qui ne se maria point, ayant épousé, en 1695, Mr Sabrevois de Bleury, se trouvait à la tête d'une belle famille. Un de ses petits-fils devint prêtre et fut Curé de la Chenaie. M^{de} d'Youville, la vénérable fondatrice des Sœurs Grises, lui en avait fait la prédiction longtemps à l'avance : " Etant enfant, rapporte M^{lle} de la Broquerie, j'étais allée dans la " compagnie de ma mère, Clémence Gamelin-Maugras de " la Broquerie, avec un de mes cousins tout jeune alors, " Jean-François Sabrevois de Bleury, visiter M^{re} d'Youville, ma tante. A la fin de la visite, M^{de} d'Youville, " regardant le jeune de Bleury, lui dit en le touchant " légèrement sur l'épaule : Tu mourras prêtre, mon petit " bonhomme." Mr de Bleury est mort, en effet, en 1803, étant Curé de la Chenaie.

LAMBERT, SIEUR DE GRANDPRÉ.—Mr Lambert, Sieur de GrandPré, était le cinquième fils de Mr de Boucherville. Il devint Major aux Trois-Rivières. En 1695, il obtint une concession, ainsi qu'il appert par les registres de l'Intendance : " Sur la réquisition à nous faite par Pierre " Boucher, Ecuyer, Sieur de GrandPré, Major de la ville " des Trois-Rivières, où il est marié et établi, de lui " accorder une lieue de terre de front sur trois de pro-

“ fondeur, sur le Lac St Pierre, tenant d'un côté aux
 “ terres concédées de la rivière Yamachiche, et de l'autre,
 “ à celles de la Rivière du Loup, ensemble les Iles, Ilets,
 “ pour pouvoir, par le Sieur de GrandPré, y faire un
 “ établissement et y mettre des habitants, et, à cet effet,
 “ en jouir à titre de Fief, Seigneurie, etc. : ayant égard
 “ à la dite réquisition, avons donné, accordé et concédé
 “ au Sieur de GrandPré la dite terre, pour en jouir lui ou
 “ ses ayant-cause.” Cette concession fut ratifiée par le
 Roi, l'année suivante ; mais il ne devait pas en jouir long-
 temps, étant mort en 1699, au mois d'Avril, après avoir
 commandé aux Trois-Rivières, en l'absence du Gouver-
 neur. Avec lui ne devait pas périr son nom. Il lais-
 sait, pour le porter, plusieurs enfants. L'un d'eux,
 après avoir été fait Lieutenant en Canada, devint Ca-
 pitaine à St Domingue en 1710. Son fils fut honoré, en
 1763, de la place de Sous-Doyen du Conseil. Plusieurs
 années auparavant, en 1741, un autre de la même famille,
 après s'être signalé comme Enseigne et comme Lieute-
 nant dans les troupes en Canada, avait été promu au
 grade de Capitaine.

Pendant que Mr de GrandPré s'occupait ainsi à aug-
 menter ses domaines, M^{lle} Geneviève de Boucherville,
 sœur cadette de Jeanne, se faisait ouvrir les portes du
 Cloître, et s'enrichissait d'une abondante moisson pour le
 ciel. C'est à cette Religieuse que Mr de Boucherville
 adressait ses dernières volontés. Entrée au Noviciat des
 Ursulines de Québec le 19 Juin 1694, elle faisait profes-
 sion, sous le nom de Mère de St Pierre, le 18 Septembre
 1696. C'est de là, qu'après la mort de Mr de GrandPré,
 elle écrivait entr'autres choses à son père: “ Je demande à
 “ Dieu qu'il nous mette tous dans l'état dans lequel nous
 “ le pourrons mieux servir et faire plus assurément notre
 “ salut. Voilà ma prière la plus ordinaire. Je ne sou-
 “ haite plus rien sur la terre que de nous voir travailler,
 “ chacun de notre côté, à cette unique affaire nécessaire,
 “ ce qui fait que je ressens une joie qu'il n'est pas pos-

“ sible d'exprimer, des bons sentiments que Dieu a donnés
 “ à Mr de Mui. J'ai grande compassion de ma chère sœur
 “ de GrandPré ; il n'y a que la seule soumission que
 “ nous devons avoir aux ordres de Dieu, qui puisse faire
 “ porter des croix si pesantes... Depuis la mort de ma
 “ sœur de Mui, de ma grand'mère et de mon frère de
 “ GrandPré, je suis insensible et je n'ai plus d'attache
 “ pour les choses de ce monde.” Qu'on dise encore après
 cela que la Religion étouffe les sentiments de la nature ;
 qu'on demande à quoi servent les Cloîtres !

Par cette lettre, on voit que M^{lle} Marguerite de Boucherville, épouse de Mr Nicolas de Mui, Chevalier de St Louis, et plus tard Gouverneur de la Louisiane, était décédée, aussi bien que son frère, Mr de GrandPré. Mariée en 1676, M^{de} de Mui était morte en 1680, après quatre ans à peine de mariage. Une de ses enfants, M^{lle} Charlotte de Mui, de concert avec M^{lle} Marie-Anne de Boucherville, vraisemblablement fille de Mr de GrandPré, se fit aussi Religieuse chez les Ursulines de Québec. Elle est connue sous le nom de Mère de S^{te} Hélène, et sa cousine sous celui de S^t Ignace. Entrée au Monastère en 1716, à l'âge de vingt-deux ans, elle y vécut jusqu'au moment de la conquête. Mr Philippe Boucher, son oncle, Curé de St Joseph de Lévi, reçut ses vœux. Bien que faible de tempérament, elle sut se rendre utile à la Communauté. D'abord Maîtresse Générale de l'Externat, elle devint ensuite Conseillère. On lui doit plusieurs écrits. Outre une notice sur M^{de} de Pontbriand, elle a laissé de précieuses Annales sur la guerre de sept ans. Ce ne fut qu'à la veille du dernier siège par les Anglais, qu'elle cessa d'écrire. Alors la plume lui tomba des mains. Elle termine son récit par ce mot énergique : *le pays est à bas*. Telle était la trempe de cette âme forte ; tel était le patriotisme de ce cœur vraiment français, qu'elle ne put survivre à ce désastre : à l'heure où l'on rendait les derniers devoirs au Général Montcalm, la Mère de S^{te} Hélène rendait le dernier soupir.

Quant à la Mère de St Pierre, rapporte le Commandeur Viger, qui, par son épouse, appartenait à la famille de Boucherville, "elle vécut assez longtemps pour voir deux de ses frères et dix de ses neveux honorés du sacerdoce, treize de ses nièces appelées à la vie religieuse, dont sept dans l'Institut qu'elle avait embrassé elle-même." Après avoir rempli les charges de Maitresse des Novices, d'Assistante et de Supérieure, cette vénérable Mère mourut en 1776, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, dont soixante-et-dix passés en Religion, léguant à sa Communauté près d'un siècle de beaux exemples.

JEAN-BAPTISTE, SIEUR DE NIVERVILLE. — Mr Jean-Baptiste, Sieur de Niverville, sixième fils de Mr P. de Boucherville, épousa, vers 1716, Melle Thérèse Hertel de Rouville, et en eut sept enfants: Thérèse-Madeleine, Pierre-Louis, Marie-Françoise, Pierre, Marie-Morgue et François. Pierre-Louis, surnommé de Montizambert, à l'exemple de ses deux sœurs, Marie-Françoise et Marie-Morgue, qui épousèrent, l'une Mr Jean Spagnolini, l'autre Mr Louis Marchand, de Québec, contracta mariage avec Melle Charlotte Caroline Hate, jeune orpheline, originaire d'Allemagne. "Le père de cette Demoiselle, rapporte M^{re} Taché, la "vénérable mère de l'Evêque de St Boniface, était venu "s'établir sur les bords de la Belle-Rivière, où s'est élevée "depuis Pittsburgh. Il y vivait paisible et heureux au "milieu de sa famille, lorsque tout-à-coup les Sauvages "vinrent fondre sur son établissement, le tuèrent, lui, "son épouse et plusieurs de ses enfants. Charlotte-Caroline, échappée au massacre avec deux de ses sœurs, fut "emmenée en captivité. L'ayant rencontrée providentiellement, Mr de Montizambert fut touché de son malheur et sort. Il l'acheta des barbares et la fit instruire. Elle "pouvait avoir alors quinze ans. Lorsqu'elle fut grande "et catholique, son bienfaiteur l'épousa." De ce mariage sont nés: Louis, Charlotte-Sophie, morte en 1832, après avoir épousé Mr de la Broquerie; Marie-Louise, décédée en 1843, à l'âge avancé de quatre-vingt-six ans; Catherine,

morte à la Chenaie en 1803 ; Marie-Anne, qui est parvenue à l'âge de quatre-vingt-cinq ans ; Thérèse, qui s'est mariée à Mr François Piedmont de la Bruère, et Hippolyte, qui a fini ses jours à Kamouraska. Louis, l'aîné, a épousé M^{lle} Sarah Taylor, et a continué la lignée.

Lorsque Mr de Niverville mourut, il était propriétaire de la Seigneurie de Chambly. Il fit tout en son pouvoir pour la mettre sur un bon pied. Comme plusieurs habitants, après s'être fait concéder certaines portions de terre, négligeaient de les mettre en culture, Mr de Niverville fit rappeler la loi qui oblige les habitants à résider sur leurs terres, sous peine de confiscation : " Sur ce qui nous a été représenté, dit l'Ordonnance, que le Sieur Jean-Baptiste Boucher, Seigneur de Chambly, a concédé des terres à nombre de particuliers dans sa Seigneurie depuis quatre ans, et que ces particuliers ne tiennent ni feu ni lieu, n'ont même fait aucun désert, ce qui est contraire aux Ordonnances de Sa Majesté, nous ordonnons à tous les habitants de tenir feu et lieu sur leurs terres et de les désarter, dans le délai de huit mois, à compter de ce jour, passé lequel temps, ceux qui ne l'auront pas fait seront évincés et leurs terres seront réunies au domaine du dit Sieur Boucher, leur défendant de céder ou vendre ces terres, sans en avoir préalablement donné connaissance à leur dit Seigneur, afin d'éviter toute surprise. (Signé) HOCQUART." Les lois sanctionnées de nos jours, en Parlement, n'ont été que la confirmation de ces sages mesures.

De la famille de Niverville sont sortis plusieurs officiers remarquables dont les descendants, répandus dans le pays, continuent à faire honneur à leur nom. Le plus connu de ces guerriers est le Chevalier de Niverville, qui, après s'être signalé comme Enseigne et comme Lieutenant, de 1742 à 1760, fut ensuite décoré de la Croix de St Louis. On sait les services qu'il rendit au Général Carleton, lors de l'invasion du Canada par Montgomery.

Pendant que Mr de Niverville se distinguait à la tête

des troupes et donnait à ses enfants l'exemple de la bravoure, deux de ses frères, ses aînés, MM. Philippe et Nicolas, embrassaient l'état ecclésiastique. L'un est devenu, comme il a été dit, Curé de St Joseph de la Pointe-Lévi; l'autre s'agrégea au Séminaire de Québec.

Vers cette même époque, M^{lle} Madeleine de Boucherville, leur sœur, épousait Mr Noël LeGardeur de Tilly, de l'illustre maison des LeGardeur, dont il est parlé ailleurs.

JEAN, SIEUR DE MONTBRUN.—M. Jean, Sieur de Montbrun, septième fils de Mr de Boucherville, fut de tout point le digne émule de ses frères. Une de ses petites-filles, M^{lle} Catherine Boucher de Montbrun, se fit Religieuse de l'Hôpital-Général de Montréal. Entrée au mois d'Octobre 1777, elle fit profession six mois après M^{lle} Apolline, sa sœur, qui l'avait précédée dans cette Communauté. Devenue Maitresse des Novices, elle montra dans cette charge une prudence et une sagesse telles, qu'elle put être proposée pour modèle à celles qui lui succédèrent. Obligée de se démettre, en 1825, de fonctions qu'elle remplissait depuis vingt-sept ans, à cause de ses grandes infirmités, elle ne s'occupa plus que de sa propre sanctification. Pendant sa longue carrière, elle s'était constamment fait admirer par son zèle, sa tendre piété et son aimable gaieté; aux derniers jours de sa vie, elle acheva de gagner tous les cœurs, en montrant une patience à toute épreuve. Bien que privée de l'usage des yeux, elle oubliait ses propres maux, pour ne penser qu'à la santé de ses sœurs, ne se plaignant jamais de ce qu'elle avait à souffrir. C'est dans ces dispositions que la mort la trouva. La Sœur de Montbrun est décédée le 6 Avril 1829, cinquante-deux ans après son entrée en Religion.

RENÉ, SIEUR DE LA PERRIÈRE.—Mr René, Sieur de la Perrière, était le huitième fils de Mr de Boucherville. Comme plusieurs de ses frères, il se voua à la défense du pays, et, en 1726, devint Capitaine dans les troupes, ce qui ne l'empêcha pas de s'appliquer au défrichement des terres. En 1734, il obtint, sur le lac Champlain, une con-

cession qui fut ratifiée l'année suivante, ainsi qu'on peut s'en convaincre par cet extrait des registres de l'Intendance : " Concession au Sieur René Boucher, Ecuyer, " Sieur de la Perrière, Capitaine d'une Compagnie du " détachement de la marine, d'un terrain sur le lac Cham- " plain, de deux lieues de front sur trois de profondeur, " le tout à titre de Fief et Seigneurie. (Signé) BEAUHAR- " NOIS et HOCQUART."

Plusieurs années avant que M^r de la Perrière obtint ce Fief, M^{lle} Marie de Boucherville, sa sœur, avait épousé M^r Gauthier de Varennes, Gouverneur des Trois-Rivières après M^r de Grosbois. M^{lle} Anne-Marguerite Gauthier, issue de ce mariage, se fit Religieuse Ursuline à Québec. Elle n'avait encore que quinze ans lorsqu'elle fit son entrée au Monastère, et prit le nom de Mère de la Présentation. C'est une fleur qui ne fit qu'éclore, pour disparaître ensuite. S'étant donné trop de mouvement pour sa faible complexion, afin de préparer à la fête de la Présentation les élèves Externes, dont elle était chargée, rapporte une de ses contemporaines, elle contracta une maladie qui la conduisit au tombeau. La mort de son frère, M^r Jean-Baptiste de Varennes, Chanoine et Grand Pénitencier de la Cathédrale, arrivée sur ces entrefaites, ne fit que hâter sa fin, en affligeant cette âme sensible. Elle mourut quelques jours avant la Pentecôte, en 1726, laissant sur son visage angélique comme un reflet du bonheur dont elle jouissait au ciel.

Quant à M^r de la Perrière, il décéda au mois d'Août 1742. L'un de ses fils, n'étant encore qu'Enseigne, périt dans le naufrage de l'*Auguste*, comme il est dit quelque part. Un autre devint Capitaine en 1756, et fut un des plus vaillants guerriers de cette époque.

II^e PIERRE DE BOUCHERVILLE.

M^r Pierre de Boucherville, dont nous avons remis à parler, afin de ne pas interrompre la filiation, s'occupa beaucoup de la culture des terres. Dans ce but, il

demanda et obtint une concession près des Trois-Rivières, ainsi que nous l'apprennent les pièces de la Tenure Seigneuriale, dont voici un extrait : " Savoir faisons qu'en vertu du pouvoir à nous accordé, nous avons donné et octroyé, par ces présentes, à Pierre Boucherville, fils du Sieur Boucher, Gouverneur des Trois-Rivières, la concession de dix arpents de terre de front sur vingt de profondeur, pour en jouir en Fief, lui ou ses ayant-cause. En foi de quoi nous avons signé la présente. (Signé) DE LAUZON." Mr Talon lui fit, en 1672, une nouvelle gratification de trois quart de lieue de front sur une lieue de profondeur, aux environs du lac St Pierre, près du Fief de son père. Mr de Boucherville céda cette terre, en 1712, à Mr Gatineau, par contrat passé devant Le Pailleur, Notaire à Montréal. C'est alors qu'autant dans l'intérêt du bien public et des habitants eux-mêmes, que dans le sien propre, Mr de Boucherville, à l'exemple de plusieurs autres Seigneurs, se fit autoriser à demander à tous ceux qui avaient reçu des concessions de son père, les titres qui en faisaient foi : " Ayant égard à la requête du dit Sieur Boucher, dit Mr Hocquart, avons ordonné et ordonnons que dans trois mois, à compter de la troisième publication, de la présente Ordonnance, pour tout délai, tous les habitants de Boucherville et de Montarville seront tenus de rapporter et de présenter au dit Sieur Boucher les contrats de concession et autres titres de propriété des terres qu'ils possèdent dans les dites Seigneuries, desquels titres et contrats ils seront tenus de fournir une copie, collationnée par le Notaire du lieu, au dit Sieur Boucher ; ordonnons en outre que tous ceux des dits habitants qui n'ont pas de contrats de leurs terres aient à s'en procurer, dans le même délai, sous peine d'y être contraints par la loi. (Signé) HOCQUART." Les travaux de défrichement n'absorbèrent pas tellement Mr de Boucherville, qu'il ne prit part aux luttes de l'armée dans laquelle il parvint aux grades les plus honorables.

Il
Sien
sine
Cha
Anu
et C
ainc
de
J
Bou
173
aus
Bea
qui
Pie
Aya
com
Can
Jos
mo
Mo
fille
me
par
Sur
l'ag
l'éti
Bou
fille
tro
Pé
mo
s'è
Son
ton
Jos
Pie

Il avait épousé M^{lle} Charlotte Denis, veuve de Mr Brahé, Sieur du Pads, qui a laissé son nom à une des Iles voisines de Montréal. De ce mariage sont nés douze enfants : Charlotte, Pierre, François-Pierre, Marie-Jeanne, Marie-Anne, Joseph, Angélique, René, Joseph, Louise, Charles et Claire-Françoise. Tous ces enfants, à part les deux aînés, Charlotte et Pierre, virent le jour à Boucherville, de 1695 à 1707.

Joseph, l'un d'eux, fut le chef de l'intéressante famille Boucher de la Broquerie. Ayant épousé, le 29 Novembre 1730, M^{lle} Charlotte Taillandier, fille de Mr Marien, appelé aussi Mr de la Beaume, Chirurgien, et de Dame Madeleine Beaudry, il en eut plusieurs enfants : Joseph, Marie-Anne, qui par la suite épousa Mr Noyelle de Fleurimont ; René, Pierre et Bonaventure, qui tous trois moururent jeunes. Ayant perdu son épouse peu après, M. J. de la Broquerie contracta un nouveau mariage, vers 1746, avec M^{lle} Marie Cardin, qui lui donna trois enfants : Marie-Joseph, Joseph-René et Marie-Josephite, qui, à l'exception d'une, moururent en bas âge. Joseph, son fils aîné, épousa à Montréal, le 13 Novembre 1758, M^{lle} Clémence Gamelin, fille de Mr Pierre Gamelin-Maugras et de Dame Marie-Clémence Dufrost de Lajemmerais, celle même dont il a été parlé plus haut. De ce mariage sont nés onze enfants. Sur ces onze enfants, sept moururent à la fleur de l'âge. L'un des survivants, Amable-Clément, embrassa l'état ecclésiastique et fut un prêtre zélé. Il est mort à Boucherville, en 1826. Anne-Charlotte, la troisième des filles, épousa, en 1787, Mr Stubenger, et, après avoir eu trois enfants, entre autres Charlotte, mariée à Mr Joseph Pépin, suivant la prédiction de M^{re} d'Youville, est venue mourir chez les Sœurs Grises de St Hyacinthe, où elle s'était retirée après l'incendie de Boucherville en 1843. Son père l'avait précédée de plusieurs années dans la tombe, étant mort en 1803, à l'âge de soixante-douze ans. Joseph-Ignace, fils aîné du précédent, contrairement à Pierre, son frère cadet, qui est mort en 1810 sans s'être

marié, épousa aux Trois-Rivières, le 15 Juillet 1798, M^{lle} Charlotte Boucher de Niverville de Montizambert. Les enfants issus de ce mariage sont : Anne-Charles, qui, comme on le verra, épousa Mr Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville ; Louise-Henri, Joseph-Antoine. Charles-Frédéric, Pierre-Charles, Louis-Stanislas, Marie-Hippolyte et Catherine-Cécile. M^{lle} Louise-Henri, ayant épousé à Boucherville, le 3 Février 1820, le Docteur Charles Taché, ¹ est devenue mère de cinq enfants, parmi lesquels le pays est fier de compter l'illustre Evêque de St Boniface, à la Rivière-Rouge ; le Chevalier J. C. Taché, Commissaire du Canada à l'Exposition Universelle de 1856, et présentement Député-Ministre des Travaux publics, et Mr Louis Taché, Shérif de St. Hyacinthe. Mr Joseph-Antoine de la Broquerie, l'aîné des fils, ne s'est point marié. Après la mort du Docteur Taché, il prit en soin sa jeune famille, et n'a cessé d'en être le bienfaiteur et l'ami. Il réside à Boucherville, où sa conduite exemplaire est comme une prédication vivante pour toute la Paroisse.

Pendant que Joseph, neuvième enfant de Mr Pierre de Boucherville et de Dame Charlotte Denis, formait ainsi la belle famille de la Broquerie, René, un de ses autres enfants, devenait, de son côté, chef de la famille si estimée des Boucher de la Bruère. Ayant épousé, au mois de Novembre 1739, M^{lle} Louise René Pécaudy de Contreccœur, il en eut douze enfants. Joseph-Louis, l'un d'eux, appelé de Montarville, du nom d'un Fief accordé à sa famille en

¹ Mr Charles Taché descendait de Mr Jean Taché, de Gargenville, Diocèse de Montauban, fils d'Etienne Taché, Commissaire des vivres à St. Maïo. Etant passé en Canada, Mr J. Taché épousa, en 1752, M^{lle} Anne Joliet de Mingan, fille de Mr Jean Joliet qui se surnomma Mingan, et petite-fille du célèbre Joliet, le découvreur du Mississipi. A cette époque il se trouvait posséder un capital de trente mille livres ; mais ayant perdu sept navires au moment de la conquête, il fut ruiné. Il est aussi l'ancêtre des Taché, Seigneurs de Kamouraska et de St. Paschal, de Sir E. P. Taché, Premier Ministre, qui a laissé tomber de sa bouche mourante ces paroles dignes de passer à la postérité : " Il n'est pas nécessaire à un homme d'être Premier Ministre et d'avoir part à la gloire humaine ; mais ce qui lui est nécessaire, c'est d'être bon chrétien et honnête homme."

1710, épousa aussi une Demoiselle de Contreccœur, et en eut plusieurs filles, mais un seul fils qui mourut jeune. —Charlotte fit alliance avec Mr Pierre LeGras de Pierreville. — Pierre-Charles se choisit une épouse dans la famille de la Broquerie, s'étant marié avec M^{lle} Marie-Josephte, fille de Mr Jean Baptiste de la Broquerie et de Dame Marie Cardin, dont il eut plusieurs enfants, entre autres Marie-Josephte qui épousa Mr Ignace Malhiot, lequel prit en secondes noces M^{lle} Angélique Pothier. — François se maria deux fois, d'abord avec M^{lle} Thérèse de Niverville, et, après la mort de celle-ci, avec M^{lle} de Richarville, celle vraisemblablement qui fut marraine de l'un des enfants du Chevalier Benoist. — Louise-Françoise devint l'épouse de Mr François LeMercier, et Angélique, de Mr Nicolas de Mantet. — Pierre-René, l'aîné de la famille, ayant épousé, le 7 Novembre 1765, M^{lle} Charlotte Boucher de la Perrière, veuve de Mr François Vassal de Montviel, tué au siège de Québec, devint père d'une nombreuse postérité. René, l'un de ses enfants, contracta mariage en 1795, avec M^{lle} Catherine Perrault, dont il eut plusieurs enfants : Reine-Catherine, épouse de Mr Louis Lacoste, et décédée en 1832, René-François et Suzanne. Après la mort de son épouse, il s'est remarié, en 1806, avec M^{lle} Julie Wilbrenner qui lui a donné quatre enfants : Pierre-René qui a épousé, en 1836, M^{lle} Marie-Hippolyte de la Broquerie qu'on vient de nommer plus haut, et qui n'a eu qu'un fils : Mr Pierre Boucher de la Bruère, marié, en 1861, à M^{lle} Victorine Leclerc ; — Julie-Aurélie, depuis épouse de Mr Philippe Pacaud ; — Marie-Adéline qui a épousé Mr Pierre Chevalier ; — et Charlotte-Céline mariée à Mr Charles Pacaud. Telle fut la valeur de Mr R. de la Bruère, chef de cette famille, pendant la guerre de 1812, à la tête du deuxième Bataillon de la milice canadienne, dont il était Major, qu'il mérita d'être décoré de la médaille de Chateaugay par la Reine Victoria, et qu'il put transmettre à sa famille, comme un souvenir précieux, les deux drapeaux donnés à son Bataillon par la princesse Char-

lotte, depuis Reine des Belges. Il soutint dignement la gloire de son père dont parle ainsi la relation du siège de Québec en 1759 : " La Bruère, Enseigne dans la Compagnie de Jacard, a fait les fonctions de Major de l'artillerie. Il a eu son chapeau coupé sur la tête par un boulet de trente-trois. A l'action du 13, il a reçu une blessure à la jambe, ce qui ne l'a pas empêché de rentrer en ville la pièce de canon dont il était chargé, et quoique l'armée fût en fuite. Déjà il s'était signalé au siège des forts Bull et George. Les Anglais l'ont gardé comme prisonnier à l'Hôpital-Général."

Quant aux filles de M^r de Boucherville, quatre embrasèrent la vie religieuse, deux à l'Hôtel-Dieu de Montréal, et les deux autres à la Congrégation de Notre-Dame. Les deux premières furent Charlotte et Pierre, les aînées de la famille. Charlotte, entrée en 1701, à l'âge de quinze ans, passa trente ans en Religion ; l'autre, qui avait suivi sa sœur deux ans après, poussa sa longue carrière jusqu'à l'âge de soixante et douze ans, et mourut en 1757, après avoir consacré cinquante-quatre ans de sa vie au soulagement des malades. Les deux autres furent Angélique et Louise. Angélique ne fit qu'apparaître : après sept années passées dans l'Institut de la vénérable Sœur Bourgeois, elle décéda le 12 Janvier 1721, n'étant âgée que de vingt-quatre ans. C'était un fruit précoce que le Ciel se hâtait de cueillir. Louise, la seconde, au contraire, parvint à l'âge avancé de quatre vingt-cinq ans, dont soixante et sept furent employés à l'instruction de la jeunesse, et mourut en 1788. Toutes les deux avaient pris le nom de S^{te} Monique. Elles eurent la consolation de laisser, pour leur survivre et continuer leurs exemples, une de leurs nièces, Marie-Françoise de la Bruère, qui, sous le nom de Sœur St François-Xavier, vécut près d'un siècle. Elle n'est morte qu'en 1826, à l'âge de quatre-vingt-quatre-ans, après en avoir passé soixante-et-neuf dans le pieux asile qui avait déjà ouvert ses portes à tant de jeunes filles des premières familles du pays.

Jaloux de contribuer à la bonne œuvre et désireux de voir fleurir dans sa Seigneurie la maison que la Congrégation y avait ouverte dès 1700, si ce n'est avant, M^r de Boucherville passa, en 1705, un contrat par lequel, moyennant une modique redevance annuelle, les dignes filles de la Sœur Bourgeois purent jouir d'un emplacement de quatre vingt-un pieds sur cent soixante-dix-huit, tout près de l'Eglise et sur lequel était construite une petite Chapelle dédiée à la S^{te} Vierge. Grâce aux réparations et améliorations qu'a fait faire depuis l'incendie, à cet Etablissement, le Révérend M^r Pepin, Curé actuel de Boucherville, ce Couvent est des plus prospères. Que ce digne ami de la famille de Boucherville veuille bien accepter ici l'expression de notre vive reconnaissance, pour tous les documents qu'il nous a fournis avec tant de complaisance.

III^e PIERRE DE BOUCHERVILLE.

M^r Pierre de Boucherville, troisième Seigneur du nom, ne vint résider à Boucherville qu'en 1740, après la mort de son père. Il était l'aîné des fils de M^r P. de Boucherville et de Dame C. Denis, et avait épousé M^{lle} Louise-Marguerite Rimbault de St Blain, dont le frère périt dans le naufrage de l'*Auguste*. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, entr'autres : Pierre, René-Amable, Louis, René-Charlotte, Louise, Anne et une autre fille.

Pierre, l'aîné, fut tué au siège de Québec ; et ne s'étant pas marié, ne laissa point de postérité. Suivant des documents particuliers, c'était un jeune homme qui donnait de grandes espérances : sa mort fut une véritable perte pour le pays.

Un autre, appelé Louis, entraîné par l'exemple de plusieurs autres, passa en France et mourut, il paraît, à l'Île de France. Déjà, d'autres membres de sa famille l'avaient précédé dans cette voie. C'est ainsi qu'en 1705, on retrouve à la Martinique un M^r Boucher, Lieutenant, après

avoir été Garde-Marine à Rochefort, en 1703. Un autre du même nom, d'abord Ingénieur à l'Île Royale, est porté, en 1721, sur la liste des Lieutenants. Son fils, après avoir été Sous-Inspecteur et Lieutenant, avait été promu au grade de Capitaine réformé en 1738.

Les filles firent, la plupart, des mariages très avantageux. L'une d'elles épousa Mr Charles Frémont, fils sans doute de Mr Antoine Salvaye, Sieur de Frémont, que nous avons vu assister au mariage du Chevalier Benoist. L'autre, M^{lle} Charlotte, contracta mariage avec Mr François Perrault, dont il n'est pas hors de propos de rappeler la famille. Mr François Perrault descendait de Mr François Perrault, du Diocèse d'Auxerre, et de Dame Marguerite Caché. Son fils, aussi appelé François, étant passé en Canada, épousa à Québec, en 1715, M^{lle} Cavey qui comptait dans sa famille plusieurs hauts fonctionnaires, et eut sept enfants, dont l'un fut Chanoine, Grand-Vicaire et Administrateur du Diocèse de Québec en 1764, et l'autre, après avoir commandé la marine marchande, mourut à la Nouvelle-Orléans. L'aîné, Mr François Perrault, fut l'époux de M^{lle} Charlotte de Boucherville. De ce mariage sont nés cinq garçons et quatre filles. Mr Jacques Nicolas Perrault, l'aîné, Seigneur de la Rivière-Ouelle, fut appelé au Conseil Législatif. M^{lle} Rose-Scholastique épousa le Lieutenant Colonel Vassal de Montviel, depuis Adjudant-Général, Aide-de-Camp de Sir Prevost, fils de feu Vassal de Montviel, issu d'une ancienne famille noble du Périgord. M^{lle} Catherine fit alliance avec Mr René de la Bruère, dont il est parlé ailleurs. Mr Jean-Olivier Perrault, le cadet, Juge et Conseiller Législatif, épousa M^{lle} Louise-Marie Taschereau. C'est le père de Mr Perrault de Linière, gendre de M^{me} de Montenack. Des sept enfants qu'il eut de M^{lle} Taschereau, il est le seul survivant. Ses deux autres fils, et ses quatre filles, Mesdames E. B. Lindsay, C. Duchesnay, Kimber et E. Duchesnay, ont été enlevés successivement.

Une troisième fille de Mr de Boucherville entra dans

la célèbre famille de la Corne, qui a donné au pays tant d'officiers distingués. Le chef de cette famille en Canada fut Mr Jean-Louis de la Corne, du Diocèse de Clermont, en Auvergne, fils de Mr Louis de la Corne, Sieur de Chapts, et de Dame Antoinette Dallemaigne de la Font. Il épousa au mois de Juin 1693, n'étant encore que Lieutenant, M^{lle} Marie Pécaudy, fille de Mr Antoine Pécaudy de Contrecoeur, Capitaine fameux, et de Dame Barbe Denis. Lorsqu'il passa dans la Nouvelle-France, il avait perdu un œil au siège de Gérovan. De talents remarquables, Mr de la Corne ne tarda pas à se faire jour par son propre mérite. Après avoir été promu au grade de Capitaine et décoré de la Croix de St Louis, il fut nommé successivement Major aux Trois-Rivières, et Major des troupes à Québec. En 1724, il reçut une pension de quatre cents livres, et, deux ans après, fut fait Lieutenant du Roi à Montréal, où il mourut en 1731. De son mariage avec M^{lle} de Contrecoeur sont nés plusieurs enfants qui ont été la tige des familles de la Corne, de la Corne de la Colombière, de la Corne du Breuil et de la Corne St Luc. Quatre d'entr'eux furent décorés de la Croix de St Louis, et cinq furent promus au grade de Capitaine. Les plus renommés sont Mr de la Corne, dit le Chevalier, et Mr de la Corne St Luc.—Le premier commanda en Acadie et fut chargé par M^r de la Galissonnière de protéger ses habitants contre leurs agresseurs. Dans ce but il se fortifia à Chédia d'abord, sur le golfe St Laurent, ensuite à Chibodi, près de la Baie-Verte. Après avoir tenu tête au Major Lawrence, pour se mettre à couvert contre lui, il bâtit le fort Beauséjour, ce qui détermina les célèbres conférences sur les limites des deux pays. De retour en Canada, il fut chargé, en 1759, de défendre avec douze cents hommes le lac Ontario, pendant que Mr de la Bourlamaque défendait le lac St Sacrement, et que MM. Pouchot et Corbière gardaient, l'un Niagara, l'autre Frontenac. Après la levée du second siège de Québec, en 1760, lorsque les armées ennemies firent leur jonction pour s'emparer de Montréal,

le Chevalier de la Corne eut mission de s'opposer à leur descente, conjointement avec MM. Dumas, Bougainville et Pouchot. Ces derniers devaient, celui-ci protéger la route de Québec à Montréal, ceux-là tenir ferme à l'Île-aux-Noix et au fort Lévis. Mr de la Corne était chargé de garder le passage des Rapides ; mais n'ayant que huit cents hommes pour repousser six mille adversaires, il fut contraint de se retirer devant des forces si supérieures. — Le second, après s'être efforcé, de concert avec Mr Marin, de protéger les vaincus du fort William-Henri contre la rapacité des Sauvages, et s'être signalé à la bataille de Carrillon, s'immortalisa à la victoire de S^e Foi. A la tête des Sauvages sur lesquels il avait toute influence, il soutint la Brigade la Reine et contribua à lui faire reprendre la redoute de droite, tombée entre les mains de l'ennemi. Resté dans le pays après la conquête, Mr de S^t Luc monta sur le champ de bataille et au Conseil qu'il était toujours un rude joueur et un citoyen intègre.

Mr de Boucherville ne pouvait donc donner sa fille à une famille plus honorable. Pour lui, après avoir atteint sa quatre-vingt-dix-huitième année, il mourut en 1^{re} 67, dans sa Seigneurie de Boucherville.

IV^e RENÉ DE BOUCHERVILLE.

Mr Pierre de Boucherville fut le quatrième Seigneur de ce nom. Il arrivait à une époque où le pays, après avoir été pendant tant d'années le théâtre de luttes acharnées, allait de nouveau voir le sang couler. L'Angleterre s'était servie des Colonies anglaises pour s'emparer du Canada et étendre son empire sur toute l'Amérique, à l'exclusion de la France. A son tour, elle allait être attaquée, battue et ignominieusement répudiée par ces mêmes Colonies. Pour lever l'étendard de la révolte, il ne fallait qu'un prétexte : ce prétexte fut bientôt trouvé. Non contentes de secouer ainsi le joug de la Métropole, ces Colonies cherchèrent à entraîner le Canada à leur su-
e

et à le rendre complice de leur résistance. Les moyens de persuasion ne suffisant pas, on eut recours aux armes. Pour un pays qui regrettait toujours la France, et que quinze ans de dure servitude ne devaient guère rendre sympathique à l'Angleterre, la tentation était délicate. Cependant il ne tergiversa pas un instant dans l'accomplissement de son devoir. Tant que le drapeau de la France avait flotté sur la citadelle de Québec, il lui était resté dévoué. L'Angleterre ayant remplacé la France, il ne connaissait plus et ne voulait plus reconnaître d'autres liens que ceux qui l'attachaient à ses vainqueurs, espérant tôt ou tard en obtenir justice. Loin donc de conniver avec les insurgés, il n'hésita pas à prendre les armes et à verser son sang pour défendre une cause qu'il croyait être la cause du bon droit. Alors on vit ce qu'on devait attendre d'un peuple catholique, fidèle à ses serments. Les batailles de Crown-Point, de St-Jean, de Bunker's Hill, etc., sont là pour le dire. Partout l'ennemi fut repoussé. M^r de Boucherville quitta ses foyers pour marcher à la frontière et eut ainsi l'honneur de contribuer à une victoire qui devait sceller enfin l'union des Canadiens et des Anglais, en prouvant à ces derniers que les héros d'Oswégo, de Carillon et de S^t Foi vivaient encore dans leurs descendants.

C'est à la suite de ces événements, qu'une constitution plus libérale ayant été donnée et un accès plus libre aux charges ayant été ouvert aux Canadiens, M^r de Boucherville entra au Conseil Législatif. Pendant l'invasion des troupes américaines, il s'était montré sujet loyal ; en Chambre, il fut toujours l'ami des bons principes, et le défenseur de ses concitoyens. Comme son père, il avait épousé une Demoiselle de la famille Raimbault de St-Blain, M^{lle} Madeleine. Il en eut dix enfants, dont six moururent très-jeunes. Les survivants furent : Charlotte, Pierre-Amable, Charles Marie et René-Thomas. Ce dernier prit le nom de Verchères. Marié, en 1819, avec M^{lle} Clotilde-Joséphine Proulx, il en a eu quatre enfants :

Madefoine-Thaïs, Guillaume - Pierre - Philias, Médecin, Charlotte-Adélaïde, mariée d'abord à Mr Quesnel, Avocat, et ensuite au Docteur Robitaille, de Québec, et Jovite-Louis.—Charles-Marie entra dans l'état ecclésiastique et devint Curé de Charlesbourg, où il mourut en 1823.—Charlotte, l'unique fille survivante, épousa Mr Louis Chaussegros de Léry et fut mère de la jeune Charlotte, élève des Ursulines, enlevée à la fleur de l'âge.

Vo PIERRE-AMABLE DE BOUCHERVILLE.

Mr Pierre-Amable de Boucherville naquit le 4 Octobre 1740. Son père venait de mourir, lorsque, sur le conseil de sa mère qui survécut treize ans à son mari, il songea à se chercher une épouse. Son choix tomba sur M^{lle} Marguerite Sabrevois de Bleury. La famille de cette Demoiselle est trop célèbre dans le pays et se présente trop souvent dans ces pages, pour que nous la passions ici sous silence.

Suivant le travail d'un érudit qui aimait à cacher son nom, le chef de cette famille, en Canada, fut Mr Jacques Charles de Sabrevois, fils de Mr Henri de Sabrevois, Seigneur de Sermonville, et de Dame Gabriel Martin, du Diocèse de Chartres. Ayant quitté son pays natal un peu après le milieu du XVI^e siècle, pour venir dans la Nouvelle-France, il servit dans les troupes et fut un des Lieutenants de la Compagnie de M^r de Muy. Il épousa à Boucherville, le 16 Novembre 1695, M^{lle} Jeanne de Boucherville, ainsi qu'on a pu le voir, et en eut plusieurs enfants. Christophe de Sabrevois, l'un d'eux, appelé plus tard de Sermonville, Lieutenant en 1741, Aide-Major à Montréal en 1745, Chevalier de St Louis en 1757, épousa M^{lle} Agathe Hertel. Quant à Mr Charles de Sabrevois, il mourut à Villemarie, en 1727, à l'âge de soixante ans, après avoir rempli pendant plusieurs années les fonctions de Major et avoir été décoré de la Croix de St Louis. Nous avons encore la copie des lettres patentes qui lui furent

adressées. Nous la devons à l'obligeance de M^{re} Tancrede Bouthillier qui a bien voulu nous la communiquer. La voici : " Louis, par la grâce de Dieu Roi de France et de " Navarre, Chef Souverain et Grand Maître de l'Ordre " militaire de St Louis, à tous ceux qui ces présentes " verront, salut. Les services que le Sieur de Sabrevois, " Capitaine d'une des Compagnies que nous entretenons " en Canada, nous a rendus depuis plus de vingt ans, " tant en la dite qualité, qu'en celle d'officier dans les " dites troupes, nous conviant à lui donner des preuves " de notre satisfaction, nous avons cru ne le pouvoir faire " d'une manière plus honorable qu'en l'admettant au " nombre des Chevaliers de l'Ordre militaire de St Louis, " que nous avons créé par nos lois du mois d'Avril 1693, " étant bien informé des dits services et qu'il fait profes- " sion de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine. " A ces causes et autres nous mouvant, de l'avis de notre " très-cher et très-aimé oncle, le Duc d'Orléans, Régent, " nous avons le dit Sieur de Sabrevois fait, constitué, " ordonné et établi, faisons, constituons, ordonnons et " établissons par ces présentes, signées de notre main, " Chevalier du dit Ordre militaire de St Louis, pour par " lui jouir du dit titre de Chevalier, des honneurs et pré- " rogatives qui y sont attachés. Donné à Paris, le 20 " Juillet 1718. (Signé) Louis." Son fils Clément, surnommé de Bleury, épousa à Villemarie, le 26 Août 1728, M^{lle} Charlotte Guichard, fille d'un Chirurgien de cette ville, et laissa à sa mort plusieurs enfants, entre autres Marguerite, qui, après avoir épousé Mr Louis Dandonneau, Sieur du Sablé, fils du Lieutenant de ce nom et de Dame Marie-Joseph Drouet de Richarville, se remaria en secondes noces à Mr François-Thomas de Lorimier, Sieur de Verneuil, fils du Capitaine de Lorimier et de Dame Louise LePallieur. Un an après son mariage, il fut fait Lieutenant. Après avoir été promu au grade de Capitaine en 1742 et décoré de la Croix de St Louis en 1750, il devint Major des Trois-Rivières, neuf ans après. Jean,

fil de Clément, épousa à Villemarie, le 7 Janvier 1754, Melle Marie-René Gamelin-Maugras, fille de Mr Pierre Gamelin-Maugras, négociant, et de Dame Marie-Clémence Dufrost de la Jemmerais, dont il a été parlé. Après la mort de son épouse, en 1770, il contracta un nouveau mariage avec Melle Marie-Anne Claveau, et mourut le 4 Mai 1784. Clément-Christophe Anne, fils du précédent, ayant épousé aux Etats Melle Emilie Bower, a été le père de Melle Marguerite, épouse de Mr de Boucherville. Une des sœurs de cette dernière avait épousé Mr Benjamin Trottier des Rivières Beaubien, Avocat à Montréal Clément-Charles, son frère cadet, Avocat distingué, appelé au Conseil Législatif par Lord Gosford, après avoir été Capitaine de Cavalerie volontaire, est mort il y a peu d'années à Montréal. Il avait épousé Melle Rocher, mais n'a pas laissé de postérité, en sorte que la Seigneurie de Bleury, obtenue en 1733, est sortie de la famille.

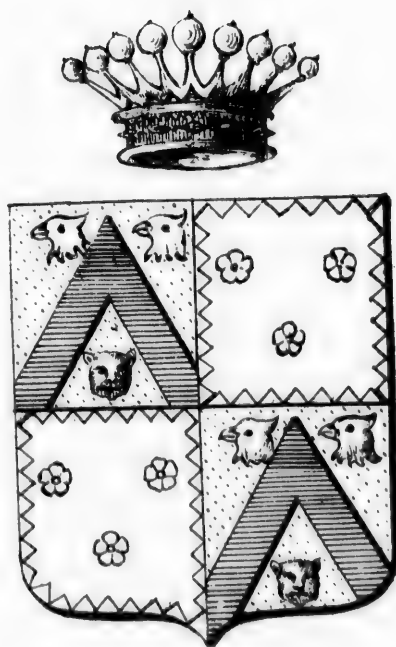
De son mariage avec Melle M. de Bleury, Mr P. A. de Boucherville a eu trois enfants : Pierre-George, Catherine-Emilie, Françoise et Charles-Eugène-Napoléon.— L'ainé, né à Québec en 1815, réside présentement à Montréal, où il est marié à Melle Gregory, et a deux enfants : un fils et une fille.—Melle Catherine, l'aînée des filles, après avoir épousé Mr Charles de Grosbois, Médecin, à Chambly, est décédée en 1856, laissant sept enfants.—Mr Charles, le cadet, né à Montréal, le 4 Mai 1822, demeure à Boucherville et est membre du Parlement Provincial pour le Comté de Chambly. Il avait épousé, en 1861, Melle Suzanne-Elizabeth Morrogh ; cette Dame est décédée, ainsi que son enfant, peu de temps après. Il s'est remarié récemment à Melle Lussier de Varennes.

Quant à Mr P. A. de Boucherville, il est mort en 1857, à l'âge de soixante-et-dix-sept ans, après avoir siégé au Conseil Législatif et rempli les fonctions d'Aide-de-Camp sous Sir George Prevost, sept ans après son épouse, qui a fini ses jours le 12 Mai 1850, étant dans la soixante-quatrième année de son âge.

vier 1754,
fr Pierre
Clémence
Après la
nouveau
fut le 4
écédent,
le père
le. Une
enjamin
ontréal
, appelé
voir été
a peu
r, mais
urie de

A. de
Cathe.
éon.—
ent à
deux
ée des
decin,
.—Mr
neure
ncial
1861,
lécé-
s'est

857,
au
ump
qui
nte-









D. H. M. L de BEAUJEU
 LE CHEVALIER de SOULANGES. — LE C^{te} de BEAUJEU

LA

Pendant
 tions de C
 Ogdensburg
 les bords de
 s'est élevée
 dant du fo
 famille de c
 fassions pas
 naissance q
 de Beaujeu
 communicu

Suivant la
 familles mar
 un des prem
 assez récent
 " onzième s
 " en ambass
 " Philippe-A
 " Connétab
 " et Louis V
 " il accom
 " nople, et a
 " de Beauje
 " Egypte, et
 " 1250. Guic
 " terre et y
 " d'Herman
 " me de Be
 " de l'Ordre

LA FAMILLE DE BEAUJEU.

Pendant que le Chevalier Benoist remplissait les fonctions de Commandant à la Présentation, aujourd'hui Ogdensburg, un autre Commandant s'immortalisait sur les bords de la Belle-Rivière, dans ces mêmes vallées où s'est élevée depuis une ville florissante : c'est le Commandant du fort Duquesne, le Capitaine de Beaujeu. La famille de ce héros est trop illustre, pour que nous n'en fassions pas mention. C'est, d'ailleurs, un tribut de reconnaissance que nous aimons à rendre à l'Honorable Comte de Beaujeu, qui, avant de mourir, avait bien voulu nous communiquer plus d'une note précieuse.

Suivant la plupart des ouvrages qui se sont occupés des familles marquantes, la maison de Beaujeu tenait en France un des premiers rangs. Voici ce qu'en dit une publication assez récente : " Les origines de cette famille remontent au onzième siècle. Guichard, Sire de Beaujeu, fut envoyé en ambassade à Rome près du Pape Innocent III, par Philippe-Auguste, en 1210. Humbert V, Sire de Beaujeu, Connétable de France, servit le Roi Philippe-Auguste et Louis VII, son fils, dans la guerre contre les Albigeois ; il accompagna Beaudoin II, Empereur de Constantinople, et assista à son couronnement en 1239. Humbert de Beaujeu d'Aigueperse accompagna St Louis en Egypte, et se signala à la bataille de la Massoure, en 1250. Guichard de Beaujeu fut Ambassadeur en Angleterre et y mourut en 1265. Eric de Beaujeu, Seigneur d'Hermane, fut tué au siège de Tunis en 1270. Guillaume de Beaujeu, Seigneur de Sevens, fut Grand-Maitre de l'Ordre des Templiers, en 1288. Il périt au siège

" d'Antioche en 1290. Edouard, Sire de Beaujeu et de
 " Dombes, Maréchal de France, fut tué au combat d'Ar-
 " dres, en 1351. Guichard de Beaujeu, Chevalier, Seigneur
 " de Perreux et de Sémur en Briennois, succomba à la
 " bataille de Poitiers, en 1356. Humbert de Beaujeu,
 " Seigneur de la Juliane, blessé mortellement au siège
 " du Château de Varcy, cinquante-deux ans auparavant,
 " avait été rapporté à Villefranche et inhumé aux Cor-
 " déliers, dans le tombeau de sa mère, Eléonore de
 " Savoie. En 1590, fut tué au siège de Monbart le Sei-
 " gneur de Beaujeu, qui s'était depuis longtemps dis-
 " tingué dans la guerre par son habileté et son expérience.
 " Au siège de Fontarabie, en 1638, périt le Sieur de Beau-
 " jeu, Lieutenant des Chevaux Légers du Duc d'Enghien.
 " Jean Quiqueran de Beaujeu, Chevalier de Malte, Ca-
 " pitaine au régiment de St. Mesme, fut tué au siège de
 " Lérida, en 1647. François-Joseph-Quiqueran de Beau-
 " jeu trouva la mort en Flandre, étant alors Capitaine des
 " Dragons, sous le Maréchal d'Humiers. Pierre de Beau-
 " jeu, Seigneur de la Mothe, Lieutenant au régiment de
 " Berry, fut blessé en 1693, à la défense de la redoute de
 " la Mirandole, où, avec vingt hommes, il soutint pendant
 " douze heures les attaques de six mille adversaires.
 " Eugène de Beaujeu, Commandeur de l'Ordre royal et
 " militaire de St Louis, Maréchal de Camp et Gouverneur
 " des Invalides, eut une partie du pied emportée au siège
 " de Fribourg, et mourut en 1730. Edmond-Louis de
 " Beaujeu, Général de Brigade, né le 21 Mai 1740, blessé
 " plusieurs fois et retraits après quarante-sept ans de ser-
 " vices, fut inscrit, en 1817, parmi les officiers qui avaient
 " bien mérité de la patrie." C'est à cette longue suite de
 " nobles aïeux que se rattache la famille de Beaujeu du
 " Canada.

1^o LOUIS LIÉNARD DE BEAUJEU.

M^r Louis-Liénard de Beaujeu, dont la mère avait rempli
 des fonctions enviées auprès des Enfants de France, fut le

chef de
 figurer à
 pétuelle
 sonnage
 qu'il ne
 par ses a
 venu de
 mencent
 qu'il éta
 Thérèse
 Baptiste
 marie,
 cienne
 Charles
 l'acte de
 " tembl
 " la dis
 " Vicar
 " pris
 " Loui
 " Lieu
 " rine,
 " Phil
 " Echa
 " Gard
 " et m
 " Dam
 " Jucl
 " Lieu
 " Ile
 " mèn
 " de l

1 D^r
 appelle
 " berce
 " ving
 être lo
 joigna

chef de cette famille distinguée. Dès 1700, on le voit figurer à Québec parmi les membres de l'Adoration Perpétuelle, établie par M^r de St Vallier, à côté des personnalités les plus recommandables de l'époque, preuve qu'il ne fut pas moins remarquable par sa haute piété que par ses autres qualités personnelles. M^r de Beaujeu était venu de France vers la fin du XVI^e siècle ou au commencement du suivant. Il y avait déjà quelques années qu'il était fixé dans le pays, lorsqu'il épousa M^{lle} Louise-Thérèse-Catherine Migeon de Bransac, fille de M^r Jean-Baptiste Migeon de Bransac, Lieutenant Général à Villenave, et de Dame Catherine Gaucher de Belleville, d'ancienne noblesse, originaire de Senlis et veuve de M^r Charles Juchereau de St Denis. Nous avons pu retrouver l'acte de son mariage. Le voici : " Le sixième jour de Septembre de l'an 1706, après la publication d'un ban, et " la dispense des deux autres, accordée par moi soussigné, " Vicaire-Général de M^r l'Evêque de Québec ; après avoir " pris le mutuel consentement par paroles de présent " Louis Liénard de Beaujeu, âgé de vingt-quatre ans, " Lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, entretenues par Sa Majesté en ce pays, fils de feu " Philippe Liénard de Beaujeu, vivant Ecuyer, Grand " Echanson du Roi, Guidon des Chevaux Légers de la " Garde du Roi, et de Dame Catherine Gobert ¹, ses père " et mère, de la Paroisse de Versailles, d'une part ; et de " Dame Thérèse Migeon, veuve de feu Monsieur Charles " Juchereau, Ecuyer, Sieur de St Denis, Conseiller du Roi, " Lieutenant Général de la Juridiction royale de cette " Ile, d'autre part : les ai mariés suivant les rites de notre " mère, la Sainte Eglise, en présence de Messire Claude " de Ramesay, Chevalier de l'Ordre militaire de St Louis,

¹ D'après un autre document, la mère de M^r L. de Beaujeu est appelée M^{re} Despériers : " Le Sieur de Beaujeu, fils de Dame Despériers, " Cercense des Enfants de France, Capitaine en Canada, sert depuis " vingt-deux ans." Ce document porte la date du 30 Mai 1724. Peut-être le père de M^r de Beaujeu se maria-t-il deux fois, ou bien sa Dame joignait-elle à son nom de famille celui de Despériers.

"Gouverneur de l'Île de Montréal; de Daniel Migeon,
 "Ecuyer, Seigneur de la Gauchetière, Aide Major des
 "troupes du détachement; de Charles LeMoyne, Chevalier
 "de l'Ordre militaire de St Louis, Baron de Longueuil,
 "Capitaine d'une Compagnie du détachement; de Nicolas
 "d'Ailleboust, Ecuyer, Sieur de Mantet, Capitaine d'une
 "autre Compagnie du détachement; de Jean-Baptiste
 "Celoron, Ecuyer, Sieur de Blainville, aussi Capitaine;
 "de René LeGardeur, Ecuyer, Sieur de Beauvais, Lieu-
 "tenant d'une Compagnie des dites troupes, et de plusieurs
 "autres parents et amis des dites parties, qui ont signé
 "avec moi. (Signé) De Beaujeu, Thérèse Migeon de la Gau-
 "chetière, de Ramesay, Mantet, La Chassaigne, Migeon
 "de la Gauchetière, Gaucher, Elizabeth Souart Longueuil,
 "Marguerite Bonat Pascaud, de Blainville, Gertrude Le
 "Gardeur, François Vachon de Belmont, Vicaire-Général.
 "PRIAT, Ptre." Plus d'un siècle et demi s'est écoulé, et
 le 17 Septembre 1866, au milieu d'une foule non moins
 brillante, en présence de plusieurs Dignitaires de l'Eglise,
 les deux familles de Beaujeu et de Longueuil resserraient
 encore une fois les liens qui les unissent, par le mariage
 du fils aîné de l'Hon. Sèveuse de Beaujeu avec une arrière-
 petite-fille de la Baronne de Longueuil.

Par l'acte que nous venons de reproduire, on voit que
 Mr de Beaujeu était de Versailles, où sa famille, à cause
 de ses emplois à la Cour, était obligée de résider. On voit
 également qu'il avait un grade dans l'armée. En effet,
 après avoir été fait Enseigne en 1702, il avait été promu
 au grade de Lieutenant, deux ans après. Sept ans plus
 tard, en 1711, il reçut le brevet de Capitaine, et, après avoir
 été décoré de la Croix de St Louis en 1726, il fut nommé
 Major des troupes à Québec en 1733, poste qu'il occupa
 plusieurs années.

En épousant Melle Thérèse Migeon, Mr de Beaujeu
 ne pouvait s'allier à une famille plus vertueuse. Sur
 trois Demoiselles, deux se firent Religieuses. L'une,
 Melle Jeanne-Gabrielle Migeon, l'aînée, entra à l'Hôtel-

Dieu de
 piété en
 Melle Ma
 chez les
 consacré
 Nativité
 mais su
 Mère de
 sa Comm
 elle sut,
 par sa p
 se conc
 leur est
 au Nov
 quatre-
 fonction
 Enfin,
 Demois
 premie
 soixant
 à l'Hôte
 eut l'h
 pour y
 occupé
 Il y
 marié,
 de son
 des dé
 Dans c
 la rivi
 profon
 de la F
 avoir l
 pleine
 au m
 maria
 fils et

Dieu de Villemarie, où elle se fit remarquer par sa tendre piété envers la Très-Sainte Vierge. L'autre, la cadette, M^{lle} Marie-Anne Migeon, après avoir reçu son éducation chez les Dames Ursulines de Québec, y retourna pour se consacrer entièrement à Dieu, sous le nom de Mère de la Nativité. D'une politesse exquise, de manières aimables, mais surtout d'une piété solide et d'un esprit large, la Mère de la Nativité rendit les services les plus signalés à sa Communauté. Supérieure au moment de la conquête, elle sut, par ses prévenances et ses attentions délicates, par sa prudence et son habileté, autant que par sa fermeté, se concilier les bonnes grâces des vainqueurs, mériter leur estime, et même commander leur admiration. Entrée au Noviciat en 1702, elle ne mourut qu'en 1771, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, après avoir rempli dix-neuf ans les fonctions de Supérieure, et été soixante-dix ans Religieuse. Enfin, M^{me} Migeon de Bransac, la mère de ces jeunes Demoiselles, effectuant après la mort de son mari son premier dessein, alla elle-même rejoindre, à l'âge de soixante-dix ans, l'aînée de ses filles et mourut Religieuse à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Quant à M^{me} de Beaujeu, elle eut l'honneur, après son mariage, d'être appelée à la Cour, pour y remplir les emplois que sa belle-mère avait occupés.

Il y avait plus de trente ans que Mr de Beaujeu était marié, lorsque, dans le but de contribuer à l'avancement de son pays d'adoption, il se détermina à entreprendre des défrichements de terre et à former des établissements. Dans ce dessein, il demanda et obtint une concession, sur la rivière Chambly, de deux lieues de front sur trois de profondeur, à partir du Fief récemment accordé à M^r Denis de la Ronde, et en remontant le lac Champlain. Après avoir honoré le beau nom qu'il portait, par une conduite pleine de distinction, Mr de Beaujeu termina sa carrière au milieu des sentiments les plus chrétiens. De son mariage avec M^{lle} de Bransac, il laissa cinq enfants, trois fils et deux filles. Ces dernières se marièrent toutes les

deux. L'une épousa Mr de Ligneris, ¹ Capitaine de grande réputation; l'autre entra dans la célèbre famille des Le Gardeur de Repentigny. Quant aux fils, l'aîné, Mr Louis de Beaujeu, ayant embrassé l'état ecclésiastique, devint Confesseur ordinaire de Louis XVI, et, suivant une tradition de famille, mourut à Paris, en 1781, au Séminaire de St Sulpice. Assez jeune, il avait été confié par sa tante, la Mère de la Nativité, à Mr de Villars, respectable prêtre français, qui, après avoir rempli plusieurs années les fonctions de Chapelain auprès des Ursulines de Québec, était retourné en France. S'étant chargé d'en être le protecteur et l'ami, le digne prêtre en écrivait en ces termes à la bonne tante: "Mr l'Abbé de Beaujeu vous honore et vous chérit toujours bien respectueusement; il continue à se bien porter, à bien travailler et à endurer patiemment toutes les malices que je lui fais de temps en temps, et moins souvent que je ne voudrais." Plusieurs années après, en 1771, ce vénérable Ecclésiastique écrivait encore, dans une lettre adressée à Mr Briand, Evêque de Québec: "Mr de Beaujeu se porte assez bien. Il est toujours chez Mr le Curé de St Sulpice, et continue à édifier cette grande Paroisse par ses exemples et par sa direction éclairée." Ce fut sans doute à sa grande piété qu'il dût de partager, avec le célèbre Abbé de Firmont, l'honneur d'être le Confesseur du Roi martyr. Ses deux autres frères ont joué un rôle si brillant dans la Nouvelle-France, que c'est un devoir d'en parler plus amplement.

¹ Le Chevalier de Ligneris était fils de M. Marchand de Ligneris, qui, après avoir servi dans le régiment d'Auvergne en 1675 et rempli les fonctions de Garde-Marine à Rochefort en 1683, passa, vers 1686, en Canada, où il fut fait successivement Lieutenant, Capitaine, Chevalier de St. Louis et Major aux Trois-Rivières. Avant de devenir beau-frère de M. de Beaujeu, il avait eu un frère, qui, après avoir servi de 1722 à 1723 en qualité d'Enseigne, était mort en 1734. Pour lui, après avoir servi avec la plus grande distinction de 1733 à 1756, il laissa, pour le remplacer à l'armée, un fils que l'on retrouve Enseigne de 1757 à 1760. Après la conquête, ses deux Demoiselles touchaient, chacune, une pension de deux cents livres. Marie-Thérèse, l'une d'elles, se voyait encore à Paris, en 1777.

Mr Dan
le héros d
19 août 1
de Beauje
l'armée.
lorsqu'il
le comman
poste imp
si disput
rimenté
très influ

I Quoiqu
et non Mr
C'est donc
l'armée ar
rectifier ce

J^e M. DE
"cœur a"
"pieuse o"
"Beaujeu"
"treceur"
"qué, con"
"mandat"
"de la m"
"avec le"
"détermi"
"Ministr"
"j'espère"
"d'avoir"
"dont M"
"printen"
"fort Du"
en décou

Il c'est
L'ARMÉE
d'aller a
"mémoi
Parlant
"Le Sei
"sacrific
chef: "
"MM. L
ne dit p
succès d
et si hal
que tirè
Suiva
de l'enn

Mr Daniel-Hyacinthe-Marie de Beaujeu, l'un d'eux, fut le héros de la Monongahéla. Il était né à Villemarie, le 19 août 1711. Entré de bonne heure dans la marine, Mr de Beaujeu parvint rapidement aux différents grades de l'armée. Il était Capitaine et Chevalier de St Louis, lorsqu'il fut chargé de remplacer Mr de Contrecoeur dans le commandement du fort Duquesne¹. Pour occuper ce poste important et se maintenir dans la vallée de l'Ohio, si disputée par les Anglais, il fallait un officier expérimenté et d'une valeur à toute épreuve, mais surtout très influent sur les Sauvages. Mr de Beaujeu ne pouvait

I Quoi qu'on en ait dit et pensé jusqu'à présent, c'était Mr de Beaujeu et non Mr de Contrecoeur, qui commandait au fort Duquesne en 1755. C'est donc à lui, et à lui seul, que revient la gloire d'avoir triomphé de l'armée anglaise. Nous tenons à constater ce double point, afin de rectifier ce que nous avons avancé plus haut, sur la foi des autres.

I^o M. DE BEAUJEU COMMANDAIT SEUL AU FORT DUQUESNE.—"M. de Contrecoeur ayant demandé, dans l'hiver précédent, son rappel, écrit une pieuse *contemporaine*, Mr le Marquis Duquesne avait envoyé Mr de Beaujeu, Capitaine, pour le *relève*r, avec ordre toutefois à Mr de Contrecoeur de ne revenir qu'après l'expédition, supposé qu'on fût attaqué, comme on avait lieu de le croire."—"Mr de Beaujeu qui *commandait* dans ce fort, lit-on dans un mémoire déposé aux *archives de la marine*, prévenu de la marche des ennemis et fort embarrassé, avec le peu de monde qu'il avait, de pouvoir empêcher ce siège, se détermina à aller au devant."—"Monseigneur, écrivait à son tour, au Ministre des Colonies, Madame de Beaujeu, après la mort de son mari, j'espère que vous voudrez bien faire attention au malheur que je viens d'avoir de perdre mon mari. Il s'est sacrifié à la rivière de l'Ohio, dont Mr le Marquis Duquesne lui avait donné le *commandement* ce printemps." Enfin, son acte de sépulture le déclare "*Commandant* au fort Duquesne." Ce point nous paraît donc bien établi. Le second qui en découle, ne l'est pas moins.

II^o C'EST A M^r DE BEAUJEU QUE REVIENT LA GLOIRE D'AVOIR TRIOMPHÉ DE L'ARMÉE ANGLAISE.—I^o C'est lui seul qui conçoit et exécute le dessein d'aller attaquer l'ennemi : "Il se *détermina* à aller au devant, dit le mémoire déjà cité ; il le proposa aux Sauvages qui étaient avec lui." Parlant de son beau dévouement, sa tante, la Mère de la Nativité, écrit : "Le Seigneur nous a enlevé le cher de Beaujeu qui s'est exposé et a sacrifié sa vie pour le salut de la patrie."—2^o Lui seul commandait en chef : "Il avait sous lui, rapporte la pieuse Annaliste déjà mentionnée, MM. Dumas et de Ligneris, et quelques officiers subalternes." Elle ne dit pas un mot de Mr de Contrecoeur.—3^o Enfin, lui seul décide du succès de la bataille, comme le prouve 1^o son plan d'attaque si hardi et si habile, 2^o sa bravoure à la tête des troupes, et 3^o la vengeance que tirèrent les Sauvages de sa mort, en achevant la victoire.

Suivant deux mémoires, il fut frappé à mort à la première décharge de l'ennemi ; d'après d'autres, ce ne fut qu'à la troisième, lorsque l'ac-

donc être mieux choisi, ainsi que la suite le fit voir. Il était à peine entré en fonction, que le bruit se répandit que le Général Braddock s'avancait contre le fort Duquesne, à la tête d'une armée divisée en trois Corps sous les ordres de Halket, Gage et Dunbar, et précédée d'un fort détachement de milices virginienne, commandées par le célèbre Washington, avec la plus formidable artillerie qu'on eût encore vue. D'après les mémoires du temps, cette armée ne comprenait pas moins de deux à trois mille vétérans de troupes anglaises, sans parler des autres milices qui étaient considérables. Avec des forces si imposantes, Braddock ne doutait pas du succès de son entreprise. Déjà il se voyait maître du fort Duquesne et de l'immense pays que cette place avait pour mission de défendre. Mr de Beaujeu n'avait à lui opposer que soixante-douze hommes de troupes, cent quarante-six Canadiens et six cent trente-sept Sauvages, ou, suivant l'état officiel : deux cent cinquante Canadiens et six cent trente Sauvages, c'est-à-dire de huit cent cinquante-cinq à neuf cents hommes en tout, commandés par lui, par Mr Dumas et par Mr de Ligneris, son beau-frère. Que faire avec cette poignée de monde ? Attendre l'ennemi ? Mais c'était s'exposer à être foudroyé par son artillerie, d'autant plus que le fort Duquesne n'en avait pas pour y répondre. Abandonner la partie ? Mais c'était livrer lâchement la plus belle place du pays à des adversaires redoutables. En cette extrémité, et ayant confiance au Dieu des armées, Mr de Beaujeu prit un parti tellement audacieux, qu'il est à peine croyable : ce fut d'aller au-devant de l'ennemi. La difficulté était de décider les Sauvages à le suivre. Quand il leur en fit la proposition, tous lui répondirent : "Quoi,

tion était déjà bien engagée : "S'avancant au milieu des foudres et des "feux, dit encore la même Annaliste, sa contemporaine, il tomba mort "à la troisième décharge de l'ennemi." De son côté, Mr de Vaudreuil "certifie que le Chevalier de Beaujeu, Capitaine d'Infanterie du détachement de la marine, a été tué le 9 Juillet 1755, d'un coup de canon "chargé à cartouche à la troisième décharge qu'il fit donner par les "troupes et les Sauvages de la Colonie qu'il commandait." Nous nous en sommes rapporté à ce dernier témoignage.

"mon p
"Anglais
"autres,
"aller a
"Nous t
"miner.
lui, prof
plus gra
religieu
et fait l
troupes
comme
des Lie
où se tr
nime C
avaient
Alors M
prit, leu
"enne
"Je su
Sauvag
confian
temps
lieues
fut co
brouss
que de
mence
Fran
donne
prises
dée p
rivièr
Il po
cette
jeu f
retra

“ mon père, tu veux donc mourir et nous sacrifier ? Les
“ Anglais sont plus de quatre mille hommes, et, nous
“ autres, nous ne sommes que huit cent, et tu veux les
“ aller attaquer ? Tu vois bien que tu n’as pas d’esprit.
“ Nous te demandons jusqu’à demain pour nous déter-
“ miner.” C’est ce que M^r de Beaujeu leur accorda. Pour
lui, profitant de cette nuit suprême, il l’employa, avec la
plus grande partie de la garnison, à remplir ses devoirs
religieux. Après avoir assisté à la messe de grand matin
et fait la communion, il sortit du fort avec le peu de
troupes qu’il avait. On eût dit un de ces preux Chevaliers,
comme sa famille en avait donné, marchant à la conquête
des Lieux-Saints. Arrivé en face de la hutte du Conseil
où se trouvaient réunis les Chefs sauvages, le magna-
nime Commandant y entra et leur demanda ce qu’ils
avaient résolu. Ils répondirent qu’ils ne pouvaient marcher.
Alors M^r de Beaujeu, qui était bon, affable et plein d’es-
prit, leur dit : “ Je suis déterminé à aller au devant des
“ ennemis. Quoi ! laisserez-vous aller votre père seul ?
“ Je suis sûr de les vaincre.” Electrisés par ces paroles, les
Sauvages changent tout-à-coup de résolution, et, pleins de
confiance, s’engagent à l’accompagner. Il n’y avait pas de
temps à perdre. L’ennemi n’était plus qu’à trois ou quatre
lieues du fort. Alors M^r de Beaujeu donna ses ordres. Il
fut convenu que les Sauvages se cacheraient dans les
broussailles, derrière les arbres, de chaque côté du ravin
que devait traverser l’armée anglaise, et qu’ils ne com-
menceraient à faire leurs décharges que lorsque les
Français, chargés d’attaquer l’ennemi de front, leur en
donneraient le signal. Ces dispositions étaient à peine
prises, que l’avant-garde de l’armée anglaise, comman-
dée par le Colonel Gage, parut. Elle venait de franchir la
rivière de la Monongahéla, et s’avancait sur une colonne.
Il pouvait être alors une heure d’après-midi. Lorsque
cette avant-garde fut suffisamment engagée, M^r de Beau-
jeu fit sonner la charge. A l’instant, sortant de leur
retraite et poussant des clameurs qui portaient l’effroi jus-

qu'au fond des âmes et que l'écho des bois, en les multipliant, rendait plus effroyables encore, les Sauvages se précipitent sur l'ennemi, et, le prenant en écharpe, en font une horrible boucherie. Surpris, déconcertés et cherchant un adversaire qu'ils entendent, dont ils reçoivent les coups, mais qu'ils ne peuvent apercevoir et saisir, les Anglais font une première décharge, mais sans succès. Mr de Beaujeu, plein d'espoir et rayonnant de joie, fait charger une seconde et une troisième fois. C'est alors, suivant des documents officiels que nous avons sous les yeux, que l'intrépide Capitaine, qui avait tout préparé et tout conduit, tomba mortellement blessé. Devenus furieux par cette mort qui les prive de leur chef bien-aimé, et excités encore par Mr Dumas qui avait pris sa place, les Sauvages redoublent d'audace et d'adresse, et visent de préférence les officiers qu'ils abattent et font tomber sur des monceaux de cadavres. Alors, se voyant décimée de toutes parts, prise en flanc et en tête, l'avant-garde commence à plier. Vainement le Général anglais fait-il avancer l'arrière-garde pour la soutenir : son arrivée ne fait qu'augmenter la confusion. Les Compagnies se mêlent et s'embarrassent. Les soldats, criblés par une mitraille qui les transperce et qu'ils ne peuvent éviter, refusent d'obéir à leurs chefs. Ecumant de rage et le désespoir dans le cœur, Braddock fait un nouvel effort pour les rallier et les ramener au combat. Il n'est pas plus heureux que les autres. Ne pouvant plus se faire écouter, il allait donner le signal de la retraite, lorsqu'il est atteint d'une balle qui lui traverse les reins et renversé par terre, après avoir eu cinq chevaux tués sous lui. Alors commence un sauvetage-pent général, indescriptible. Ce n'est plus une retraite, c'est une déroute complète. Officiers et soldats, jetant leurs armes, s'échappent en désordre. Le combat avait duré quatre heures. Près de quinze cents hommes, suivant certains récits, et presque tous les officiers, restèrent sur le champ de bataille. " Nous avons été battus, écrivait peu après Washington, et battus honteusement par une

" poignée
mense :
guerre et
charriots
cent mill
tomberen
de cette
des Fran
glaises l'

Mr de
trois jou
tombés
endroit
que rep
du pays
l'acte de
mille de
" 1755,
" les A
" Beau
" Duqu
" quar
" tions
" mêm
" le tit
" Rivie
" nous
" susdi
que les
ou qu'
perpète
N'êt
l'exem
une co
fondeu
de Mr
à la C

“poignée de Français.” Le gain de cette victoire fut immense : outre une quantité prodigieuse de munitions de guerre et de vivres, treize canons, cent bœufs, quatre cents charriots, tous les équipages, la caisse militaire contenant cent mille livres, et tous les papiers du Général Braddock, tombèrent aux mains des vainqueurs. Un autre avantage de cette victoire fut d'affermir les Sauvages dans l'alliance des Français et d'ôter pour un temps aux Colonies anglaises l'envie de faire irruption dans la vallée de l'Ohio.

Mr de Beaujeu fut rapporté au fort Duquesne et inhumé, trois jours après, à côté de ses compagnons d'armes, tombés avec lui au champ d'honneur. C'est là, à cet endroit même où s'est élevée depuis la ville de Pittsburgh, que reposent les cendres du héros qui a fourni à l'histoire du pays une de ses plus belles pages. Nous avons encore l'acte de sa sépulture, que Mr P. Stevens, si dévoué à la famille de Beaujeu, a pris soin d'enregistrer. Le voici : “L'an 1755, le 9 de Juillet, a été tué au combat donné contre les Anglais, Mr Liénard Daniel, Ecuyer, Sieur de Beaujeu, Capitaine d'Infanterie, Commandant du fort Duquesne et de l'armée, lequel était âgé d'environ quarante-cinq ans, ayant été à confesse et fait ses dévotions le même jour. Son corps a été inhumé, le 12 du même mois, dans le cimetière du fort Duquesne sous le titre de l'Assomption de la S^{te} Vierge, à la Belle-Rivière, et cela, avec les cérémonies ordinaires, par nous prêtre Récollet soussigné, Aumônier du Roi au susdit fort. (Signé) F. DENYS, Baron. P. R.” Espérons que les cendres du héros seront rapportées en Canada, ou qu'un mausolée, élevé au lieu où elles reposent, en perpétuera le souvenir.

N'étant encore que Lieutenant, Mr de Beaujeu, à l'exemple de son père, avait demandé et obtenu, en 1743, une concession de deux lieues de front sur trois de profondeur, sur la rivière Chambly, à partir de la Seigneurie de Mr de Chaussegros de Léry, et comprenant la rivière à la Colle. Neuf ans après, alors qu'il était Capitaine, il

fit application auprès du gouvernement pour que la concession de son père, qui était retournée au domaine du Roi, lui fût rendue et ne formât qu'une seule et même Seigneurie avec la sienne. Ayant égard aux dépenses que Mr de Beaujeu avait faites sur cette dernière, pour procurer aux habitants tout ce qui leur était nécessaire, et à celles qu'il se proposait de faire encore pour augmenter son établissement, Mr de la Jonquière, alors Gouverneur Général, obtempéra à sa demande, en sorte que Mr de Beaujeu devint propriétaire d'une Seigneurie de quatre lieues de front sur six de profondeur. Trois ans auparavant, le 4 Mars 1737, le vaillant Capitaine avait épousé M^{lle} Michel-Elizabeth Foucault, de l'illustre maison des Comtes de Foucault, dont les origines remontent jusqu'aux Croisades. De ce mariage sont nés deux enfants : un fils, qui, après la conquête, passa en France, et une fille qui épousa Mr de Charly, Major dans les troupes, laquelle, après la mort de son mari, passa aussi en France et se retira à Tours.

II^e LOUIS LIÉNARD VILLEMONT DE BEAUJEU.

Mr Louis Liénard Villemont de Beaujeu, frère du vainqueur de la Monongahéla, était le troisième fils de Mr L. de Beaujeu et de Dame T. Migeon de Bransac. Il arrivait à une époque où la patrie allait avoir besoin du bras de tous ses enfants. Il n'eut donc garde de trahir son devoir, et de forfaire à l'honneur. Mr de Beaujeu fut, de tout point, le digne émule de son frère. Après avoir servi comme Enseigne de 1731 à 1738, il fut promu au grade de Lieutenant en 1744, et quelques années après, en 1751, il reçut le brevet de Capitaine. En voici un extrait : "Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de "Navarre, à notre cher et bien-aimé le Sieur de Beaujeu "de Villemont, salut. La Compagnie des Soldats de "la marine, qui était ci-devant commandée par le Sieur "de la Verenderye, étant à présent vacante, nous avons

"cru ne pouvoir faire un meilleur choix que de vous, pour
 "commander à sa place la dite Compagnie, vu les preuves
 "que vous nous avez données de votre vigilance, bonne
 "conduite, expérience de la guerre, fidélité et affection à
 "notre service. A ces causes, nous vous avons commis,
 "ordonné et établi, et par ces présentes, signées de notre
 "main, commettons, ordonnons et établissons Capitaine de
 "la dite Compagnie. Tel est notre bon plaisir. Donnée
 "à Versailles, le 1^{er} Avril 1751, de notre règne le 36^e.
 "(Signé) Louis." Le courage que M^r de Beaujeu déploya
 en cette qualité, la conduite pleine d'honneur qu'il tint,
 lui valurent la Croix de St Louis, trois ans après, en 1754,
 année où M^r de Villiers, après avoir vengé l'assassinat de
 son frère de Jumonville, en battant Washington au fort
 Nécessité, força ce dernier à capituler. Voici l'acte qui
 en fait foi : "Versailles, 20 Janvier 1754. Monsieur, le
 "Marquis de Vaudreuil ayant proposé de vous accorder
 "la Croix de St Louis, le Roi a bien voulu l'approuver.
 "J'ai été bien aise de vous procurer cette marque d'hon-
 "neur. Je suis persuadé qu'elle excitera de plus en plus
 "votre zèle pour le service. J'envoie à M^r de Vaudreuil
 "la Croix avec les ordres nécessaires pour votre réception.
 "(Signé) BERRYER."

La guerre n'étant pas encore officiellement déclarée
 entre la France et l'Angleterre, M^r de Beaujeu profita de
 l'espèce de calme qui suivit la prise du fort Nécessité,
 pour se livrer à des travaux de défrichement. Dans ce but,
 il demanda et obtint, sur le lac Champlain, une conces-
 sion de quatre lieues de front sur quatre de profondeur.
 Plusieurs années auparavant, il avait épousé M^{lle} Char-
 lotte Cugnet, fille de M^r François-Etienne Cugnet, pre-
 mier Conseiller au Conseil Souverain de Québec, et de
 Dame Louise-Madeleine Dusautoy, et sœur de M^r Fran-
 çois-Joseph Cugnet, Jurisconsulte distingué qui a laissé
 plusieurs ouvrages estimés sur les lois françaises et an-
 glaises. M^{lle} Julie-Lovise Liénard de Beaujeu, issue de ce
 mariage, épousa, le 16 Août 1765, M^r Antoine Juchereau

Duchesnay, Sieur de St. Roch, ancien officier des troupes de la marine, fils de Mr Antoine Juchereau Duchesnay, Sieur de Beauport, et de Dame Marie-Françoise Chartier de Lotbinière. Ce mariage fut de bien courte durée : M^{re} Juchereau mourut huit ans après, et son mari épousa, en secondes noces, M^{lle} Catherine Dupré. Ayant perdu lui-même son épouse, Mr de Beaujeu contracta un nouveau mariage, le 22 Février 1752, avec M^{lle} Marie-Geneviève de Longueuil, fille de Mr Paul-Joseph LeMoyne, Chevalier de Longueuil, et de Dame Marie-Geneviève Joybert de Soulanges ¹, ainsi qu'il a été dit ailleurs. Il ne pouvait faire un mariage plus avantageux. Après la mort de son unique frère, Mr Joseph-Dominique-Emmanuel de Longueuil, connu sous le nom de Colonel de Longueuil, cette Demoiselle, si son frère venait à décéder, sans laisser d'enfants de son mariage avec la veuve du Chevalier de Bonne de Lesdiguières, devait hériter de la belle Seigneurie de Longueuil. M^{re} de Beaujeu toutefois ne vécut pas assez longtemps pour voir cette propriété passer à sa nouvelle famille. Elle précéda son frère de cinq ans dans la tombe. Elle mourut à Montréal, en 1802. Mr de Beaujeu décéda lui-même, le 5 Juin de la même année, en son

¹ La famille de Soulanges, qui a laissé son nom à la Seigneurie que possède aujourd'hui la famille de Beaujeu, appartenait à la plus ancienne noblesse. Originaires de la Champagne, les Joybert étaient Seigneurs d'Aulnay, de Soulanges, etc. François Joybert, fils de Simon Joybert, Echeanson du Roi et chef de cette famille, vivait au XIV^e siècle. Dans l'espace de sept générations, cette famille, qui se divise en deux branches à la cinquième, a fourni à l'armée grand nombre d'officiers de mérite. Deux d'entre eux passèrent dans la Nouvelle-France, le Sieur de Marson de Soulanges, Lieutenant d'une Compagnie d'Infanterie au régiment de Poitou, et son frère, le Sieur Joybert. Au moment de prendre le commandement en Acadie, en 1672, M. de Marson demanda et obtint, sur la rivière St. Jean, une concession de quatre lieues de front sur une de profondeur, concession que sa veuve fit augmenter encore, en 1691, d'une autre de quatre lieues de front sur deux de profondeur. L'année même où cette concession était faite à M. de Marson, M. Joybert, son frère, en obtenait une autre, sur la même rivière, d'une lieue de front sur une de profondeur. Trente ans plus tard, en 1702, M. Pierre-Jacques de Joybert, Chevalier, Capitaine d'une Compagnie, obtenait la terre des Cascades, comprenant quatre lieues de front sur une et demie de profondeur, Seigneurie qui, par M^{lle} Geneviève de Soulanges, a passé dans la famille de Beaujeu.

Manoir
cinq ans
la char
Pendan
été un c
tailler l
blesse,
les ava
celui-ci
parven
Longue
François
rejeton
pays, l
Mr le
St Lou
8 Nov
Comte
et avo
reçu u
il acc
d'Hud
d'en p
servit
vu s'o
le non
entre
suivit
pagn
alla s
paix
avait
Chev
ment
Vico
étant
grad

Manoir de l'Île-aux-Grues, à l'âge avancé de quatre-vingt-cinq ans et cinq mois, après avoir rempli plusieurs années la charge de Commandant au fort de Michilimakinac. Pendant la guerre avec les Américains en 1775, il avait été un des plus zélés défenseurs de la patrie. Afin de ravitailler le fort St Jean, où s'était enfermée l'élite de la noblesse, il avait rassemblé un grand nombre d'hommes et les avait conduits au Gouverneur Carleton. Lorsque celui-ci se fût retiré à Québec, il s'efforça encore de lui faire parvenir des secours. De son mariage avec Melle G. de Longueuil, M^r de Beaujeu laissa trois enfants : Charles-François, Jacques-Philippe et Louis-Joseph. Ces illustres rejetons de la noble famille ont fait trop d'honneur au pays, pour que nous les passions sous silence.

M^r le Comte Charles-François de Beaujeu, Chevalier de St Louis et de la Légion d'Honneur, était né à Québec, le 8 Novembre 1756. Après avoir fait partie de l'escadre du Comte d'Estaing, en qualité de Lieutenant de vaisseau, et avoir été blessé à la prise de la frégate l'*Ariel*, ayant reçu une pension de six cents livres à son départ de Toulon, il accompagna le célèbre marin LaPérouse à la Baie-d'Hudson, et, après la reddition de ce pays, fut chargé d'en porter la nouvelle à Louis XVI. Le Comte de Beaujeu servit ensuite à St Domingue, dans cette île qui depuis a vu s'opérer tant de changements et qui porte aujourd'hui le nom d'Haïti. La révolution étant venue à éclater sur ces entrefaites, M^r de Beaujeu, alors en France, émigra et suivit l'armée des Princes. Après avoir fait toute la campagne à leur suite, la fortune se tournant contre eux, il alla se fixer en Angleterre, où il séjourna jusqu'à la paix d'Amiens, époque à laquelle il rentra en France. Il avait d'abord épousé Melle Emilie de Bongard, fille du Chevalier de Bongard, Président à Mortier du Parlement de Metz, et Intendant Général de St Dominique. Le Vicomte Amédée Bongard de Beaujeu, issu de ce mariage, étant entré simple soldat dans l'armée, conquit tous ses grades à la pointe de l'épée. Il était Colonel de la Garde

sous Napoléon 1^{er}, lorsqu'il périt en 1812, au fameux passage de la Bérésina, après s'être illustré sur les champs de bataille d'Austerlitz, Iéna, et Wagram. Pendant que son fils faisait ainsi revivre la gloire de ses aïeux et s'immortalisait à la tête des troupes, M^r le Comte de Beaujeu perdait son épouse. Après avoir contracté un second mariage avec une de ses cousines-germaines, M^{lle} de Bongard, fille du Comte de Bongard, Grand-Veneur de Louis XV, il est mort à Senlis, le 6 Janvier 1846, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, sans laisser d'enfants de son second mariage.

M^r Louis-Joseph de Beaujeu, dit le Chevalier de Beaujeu, frère cadet du précédent, étant rentré dans le pays, fut successivement Lieutenant du régiment *Royal Canadien*, Major dans un autre Corps, et enfin Lieutenant-Colonel. En 1812, lorsque survint cette guerre dont il sera parlé plus amplement ailleurs, et où les Canadiens se couvrirent d'une gloire impérissable, le Chevalier de Beaujeu donna la mesure tout à la fois de son courage et de son patriotisme. Dans cette lutte mémorable, il commandait le poste de Baker sur la rivière Châteauguay. Après avoir contribué au succès de la journée et bien mérité de la patrie, il rentra dans la vie privée. M^r Louis-Joseph de Beaujeu est mort prématurément en 1816, par suite d'un accident, sans avoir jamais contracté mariage.

III^e JACQUES-PHILIPPE SAVEUSE DE BEAUJEU.

M^r Jacques-Philippe-Saveuse de Beaujeu, second fils de M^r L. de Beaujeu et de Dame G. de Longueuil, fut, au rapport de ceux qui l'ont le mieux connu, le type du parfait gentilhomme. D'une grande aménité, d'une piété exemplaire, M^r de Beaujeu avait toutes les qualités qui inspirent la confiance et commandent le respect. C'était un de ces hommes sur la tête desquels on aime à voir reposer tous les bonheurs. La Providence ne lui fit point défaut. Par le départ de son frère aîné et la mort prématurée du

plus jeune, il devait hériter de la Seigneurie de Beaujeu. Une succession non moins belle l'attendait encore. Son oncle maternel, le Colonel de Longueuil, étant venu à mourir sans postérité, en 1807, cinq ans après la mort de son père et de sa mère, et la seconde branche des de Longueuil s'étant ainsi éteinte, il vit passer, à lui et à ses frères, la riche Seigneurie de Soulanges et de Longueuil, et, à la mort de ceux-ci, en devint l'unique possesseur.

Ces deux grandes fortunes n'avaient pas encore été réunies dans la même maison, lorsque Mr de Beaujeu songea à se donner une épouse. Son choix tomba sur M^{lle} Catherine Chaussegros de Léry, sœur de l'immortel Général, qui, après avoir suivi Napoléon I^{er} dans toutes ses campagnes, devint Baron de l'Empire, et Lieutenant-Général à la Restauration. Le mariage eut lieu le 2 Novembre 1802. Devenu seul propriétaire des Seigneuries dont on a parlé, Mr de Beaujeu s'appliqua à faire le bonheur de ses censitaires. Ferme, mais loyal dans ses transactions, et bon jusqu'à l'excès, il ne sut que faire bénir son nom. Ce que rapporte Mr de Gaspé, dans *Les Anciens Canadiens*, de la conduite toute paternelle des Seigneurs, semble parfaitement s'appliquer à lui. On peut se faire une idée du sage tempérament qu'il employait avec les habitants des campagnes par la manière dont en usait lui-même son oncle, le vainqueur de la Monongahéla, envers les Sauvages. On nous pardonnera de rapporter ici cette anecdote qui fait connaître les principes d'après lesquels la famille de Beaujeu a toujours aimé à se conduire. Pendant qu'il exerçait le commandement à Niagara, avant de passer à celui du fort Duquesne, un de ces Indigènes s'était permis de faire des vols, au préjudice des Français. Sans hésiter un instant, et pour en imposer aux autres, Mr de Beaujeu fit incarcérer le coupable. Irrités de ce coup de vigueur, les chefs Sonnantovans viennent réclamer le prisonnier, menaçant le Commandant des vengeances de leur nation, s'il ne relâchait le frère. Mr de Beaujeu leur fit cette réponse :

" Je suis surpris, mes enfants, du langage que vous tenez.
 " Je pensais que vous veniez demander grâce pour The-
 " ouBayanè, vous obligeant à lui faire réparer sa faute, ou,
 " à son défaut, à la réparer vous-mêmes. Comme il est
 " tard et qu'il faut faire fermer les portes du fort, je vous
 " donne la nuit pour réfléchir sur ce que vous avez à
 " faire. Pour moi, je n'ai fait que ce que je devais faire.
 " Quant à vos vengeance, je n'en ai point peur : je vous
 " attends vous et les vôtres." Le lendemain, les députés
 se présentèrent de nouveau, convinrent qu'ils n'avaient
 pas d'esprit, mais déclarèrent que leur frère était inca-
 pable de restituer, et qu'eux-mêmes ne pouvaient le faire
 à sa place. Alors, Mr de Beaujeu reprenant la parole :
 " Mes enfants, leur dit-il, en punissant votre frère, j'ai
 " voulu l'empêcher de faire de nouvelles sottises, et en
 " empêcher d'autres de l'imiter. Cette maison est une
 " maison de paix, et je tiens à ce qu'il en soit ainsi. On
 " a enlevé les canots aux Sieurs Gaucher-Gamelin et
 " Godefroy ; il faut qu'ils leur soient rendus, ou qu'une
 " compensation leur soit faite. Cela est juste et raison-
 " nable. Tant que cette affaire ne sera pas arrangée, ne
 " comptez plus sur aucun bienfait de ma part." Frappé
 de la justesse de ces raisonnements, le grand chef Aane-
 choteka promit de faire réparation. Alors Mr de Beaujeu,
 satisfait de cette conduite, fit servir des rafraichissements,
 à tous les Sauvages et les renvoya contents dans leurs
 cabanes.

Non moins attentif à donner l'exemple de la pratique
 du bien, qu'à rendre justice à chacun, Mr de Beaujeu
 était le premier à faire ce qu'il recommandait. C'est ainsi
 qu'on le voyait chaque année, à la grande édification de
 tous, remplir ses devoirs religieux. Il avait d'autant plus
 de mérite, qu'à la suite de la révolution française, et
 avec les mauvais livres qui avaient été importés dans le
 pays, un funeste levain d'irréligion avait pénétré dans
 certaines classes de la société et causé des préjudices sen-
 sibles. Sachant que plus on est haut placé dans l'estime

public
 Beau
 signa
 C'e
 si dig
 cherc
 Sir J
 Conse
 dans
 dère,
 patri
 dern
 Dieu
 cond
 pour
 porté
 attaq
 époq
 Melle
 leme
 Beau

M
 jour
 appe
 La r
 huit
 forn
 ciété
 les p
 doc
 l'Ho
 le s
 den
 mo

publique, plus on est tenu à édifier les peuples, M^r de Beaujeu n'eut garde de donner dans les écarts qui ont signalé la carrière de plusieurs.

C'est au milieu de ces occupations et de ces pratiques si dignes d'un descendant des anciens Croisés, que vint le chercher l'honneur que lui fit l'Administrateur en chef, Sir James Kempt, en l'appelant, en 1829, à siéger au Conseil Législatif. L'Honorable de Beaujeu se montra dans cette assemblée ce qu'il avait été toute sa vie : modéré, attaché aux bons principes et dévoué à ses compatriotes, en sorte qu'il put dire, comme l'a dit, dans ces derniers temps, un grand citoyen mourant : *J'aime mon Dieu et mon pays*. C'était là sa devise et la règle de sa conduite. M^r de Beaujeu ne vécut pas assez longtemps pour être témoin des événements de 1837. Il fut emporté, le 19 Juin 1832, étant alors à Montréal, par une attaque de ce fléau terrible qui désola le Canada à cette époque et fit tant de victimes. De son mariage avec M^{lle} C. de Léry, il eut plusieurs enfants, dont deux seulement ont survécu : Madame Baron et le Comte de Beaujeu qui suit.

IV^e GEORGE-RENÉ SAVEUSE, COMTE DE BEAUJEU.

M^r le Comte George-René Saveuse de Beaujeu vit le jour à Montréal, le 4 Juin 1810. Comme son père, il fut appelé à siéger au Conseil Législatif, non encore électif. La milice ayant été réorganisée, il fut nommé Colonel du huitième Bataillon d'Infanterie. Sur ces entrefaites, s'était formée à Montréal, à l'instar de celle de Québec, la Société Littéraire et Historique, dont le but est d'éclaircir les points obscurs de l'histoire et de mettre en lumière les documents qui s'y rapportent. En sa qualité d'archéologue, l'Hon. de Beaujeu fut prié d'en faire partie. Peu après, le suffrage de ses concitoyens le porta au fauteuil présidentiel de la Société de St Jean-Baptiste. Comme tout le monde sait, fondée par un des plus patriotiques enfants

du Canada, cette Société, aujourd'hui répandue par tout le pays et jusqu'aux Etats-Unis, a pour fin de resserrer les liens qui unissent ensemble tous ceux qui ont une commune origine, une même foi et une même langue, fin magnifique, que quiconque aime sa nationalité doit s'efforcer d'atteindre. Rejeton d'une race illustre, dévoué à son pays, Mr de Beaujeu, autant que personne, était digne de marcher à la tête d'une telle Association. Sa position de grand propriétaire ne lui permettait pas de rester indifférent à la cause de l'agriculture. En vue de reconnaître ses services, la Société chargée de venir en aide aux habitants des campagnes, en excitant partout une noble émulation et en développant un art qui, dans tous les pays, est une source de richesse et de bonheur, lui conféra l'honneur d'en être le premier représentant. Elle ne faisait que remplir un devoir de justice. Malgré ses occupations multipliées, Mr de Beaujeu sut répondre à la confiance de ses compatriotes : assidu au Conseil, il ne fut pas moins ponctuel à se trouver aux fêtes de la St Jean-Baptiste, et à assister aux réunions de la Chambre d'Agriculture et de la Société Littéraire et Historique de Montréal¹.

En 1832, le 20 Septembre, n'ayant pas encore hérité du titre de Comte du dernier survivant de sa famille en France, l'Hon. de Beaujeu avait épousé, à St Jean-Port-

¹ La Société Littéraire et Historique de Montréal qui a à sa tête M. l'abbé Verreau, l'habile Principal de l'Ecole Normale, et qui compte parmi ses membres l'Honorable Chauveau, Surintendant de l'Instruction Publique, qui a tant fait pour l'avancement des Lettres en ce pays ; M. U. Baudry qui, par ses travaux sur nos lois, a égale si ce n'est surpassé le célèbre Cugnet, et est si digne de figurer sur le banc des Juges, M. R. Bellemare, dont les connaissances sont si variées, etc., possède la riche collection de feu le Commandeur Viger qui consacra plus de trente ans de sa vie à faire des recherches sur notre histoire, à vérifier les dates et à fixer l'orthographe des noms ; les nombreux cahiers d'annotations de Sir Lafontaine, et, de plus, une foule de livres aussi rares que précieux se rapportant à l'histoire du Canada, notamment d'Hoziér, l'Armorial de France, etc. Déjà la Société a fait paraître plusieurs publications. Nous formons des vœux pour que le gouvernement lui alloue, comme à celle de Québec, des fonds qui lui permettent de mettre au jour une partie de ses trésors et d'en faire part au public.

Joli, M^{lle}
 fille de
 St Jean-
 Canadien
 Allison,
 du Perr
 dont six
 qui est e
 où elle
 Blanche
 Arthur-
 Beaujeu
 chard, f
 glaise ;
 Isabeau

L'Hon
 gneur
 est mor
 cinquan
 Manoir
 jours se
 gravité,
 de para
 les Sac
 et suppl
 les plus
 sa mala
 vie, Mr
 deux h
 sa con
 dèrent
 foule p
 contem
 Beaujeu
 son ran
 mortels
 quants

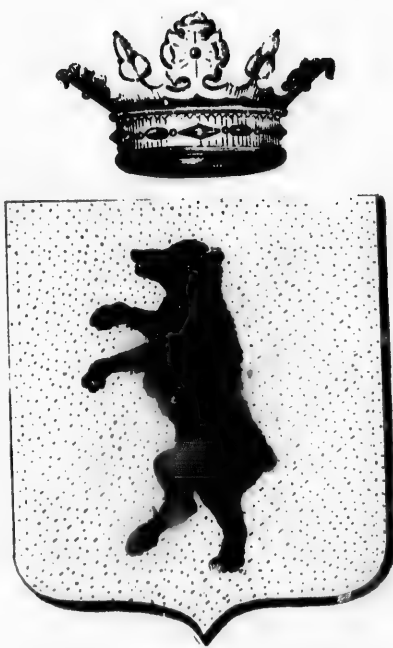
Joli, M^{lle} Adélaïde-Catherine-Susanne de Gaspé, seconde fille de M^r Philippe-Joseph-Aubert de Gaspé, Seigneur de St Jean-Port-Joli et de la Pocatière, auteur des *Anciens Canadiens*, et de Dame Susanne Allison, fille du Capitaine Allison, du 5^e régiment d'Infanterie, et de Dame Thérèse du Perron Baby. De ce mariage sont nés onze enfants, dont six seulement survivent : Adèle-Catherine-Susanne qui est entrée, en 1859, à la Congrégation de Notre-Dame, où elle a pris le nom de Sœur *Ste. Marie de la Croix*; Blanche-Marie-Vandelmonde-Armandine-Anne; Philippe-Arthur-Quiqueran-Villemonde, présentement Comte de Beaujeu, lequel vient d'épouser M^{lle} Marie-Emma Pritchard, fille unique du Colonel Pritchard, de l'armée anglaise; Raoul-George-Leobald-Guichard-Humbert; Marie-Isabeau, Béatrix-Alice et Laure-Ivone-Athenais-Louise.

L'Hon. George-René Saveuse, Comte de Beaujeu, Seigneur de Soulanges et de la Nouvelle-Longueuil, est mort prématurément, ayant à peine accompli sa cinquante-cinquième année, le 29 Juillet 1865, à son Manoir du Côteau du Lac. Il gardait depuis quelques jours ses appartements, souffrant d'une névralgie sans gravité, lorsqu'il fut tout à coup frappé d'une attaque de paralysie des plus sérieuses. Après avoir reçu tous les Sacrements de l'Eglise avec la foi la plus vive, et supporté avec une patience héroïque les douleurs les plus aiguës pendant les quelques jours que dura sa maladie, ayant fait généreusement le sacrifice de sa vie, M^r de Beaujeu fut ravi à l'amour de sa famille sur les deux heures du matin, sans avoir perdu un seul instant sa connaissance. Pendant les quatre jours qui précédèrent ses obsèques, le Manoir ne désemptait pas d'une foule pieuse et recueillie qui venait pour la dernière fois contempler les traits de son Seigneur. M^r le Comte de Beaujeu fut inhumé avec cette pompe qui convenait à son rang. Autour du catafalque qui contenait ses restes mortels, on voyait réunis les hommes les plus marquants de la société canadienne : les Hon. Juges Aylwin,

Mondelet, Stuart, Drummond, Loranger; les Hons. Chauveau, Surintendant de l'Instruction Publique, Alley, Bureau; le Lieutenant Colonel de Salaberry, le Major Campbell; MM. Fraser, Seigneur de la Rivière-du-Loup; Harwood Lotbinière, Seigneur de Vaudreuil; les Docteurs Meilleur et Beaubien, anciens Présidents de la Société St Jean-Baptiste; MM. Bouthillier, Delisle, DesRivières, Laflamme, Duckett, Masson, Malcolm, Bibaud, Nelson, etc.

M^r de Beaujeu a laissé sur les familles objet de ce travail, et sur beaucoup d'autres, la plus riche collection peut-être de documents que possède le Canada. C'a été le travail de toute sa vie, et, on peut le dire, le travail qui a épuisé ses forces et abrégé ses jours. Quelques semaines seulement avant sa mort, il échangeait encore une correspondance avec M^r Shea, le savant Américain qui s'occupe avec tant de succès de l'histoire du pays. Les documents qu'il a rassemblés, seront une mine féconde d'où sortira, nous l'espérons, une histoire détaillée des familles principales. Pour coordonner ces matériaux et en tirer un ouvrage précieux, la famille n'a pas à aller loin. Elle a à sa disposition l'écrivain distingué qui nous a beaucoup aidé pour ce livre. Initié à l'histoire du pays et des familles, M^r P. Stevens a toutes les qualités nécessaires pour élever un monument digne des familles et de M^r de Beaujeu lui-même.

as. Chau-
Alleyn,
e Major
u-Loup;
Docteurs
ociété S
Rivières,
son, etc.
et de ce
ollection
Ça été
vail qui
emaine
ne cor-
ui s'oc-
rs. Les
féconde
llée des
iaux et
à aller
ui nous
du pays
néces-
illes et







PIERRE DE ST OURE SEIGNEUR D'ESCHAILLONS
QUINCEAU SEIGNEUR DE BOISHEBERT LIEUTENANT DE ST OURE

L

La nobl
siècle. C
tiques de
Conseiller
Antoine, C
tenus et d
blissant d
ne s'est po
de Longu
champs de
qui ont fa
Mr Pierre
taine l'an
les fonction
justice de
remarqu

Io

Le pre
dans la N
d'Eschail
de Carigr
fils de M
Dame Jo

LA FAMILLE DE ST. OURS.



La noblesse de cette famille remonte au-delà du XIII^e siècle. C'est ce qu'attestent plusieurs documents authentiques de 1640, 1645 et 1668, signés et paraphés par les Conseillers du Roi, où il est prouvé que les MM. Pierre, Antoine, George, Etienne et Henri de St Ours sont dûment tenus et dénommés nobles et d'ancienne race. En s'établissant dans la Nouvelle-France, la famille de St Ours ne s'est point amoindrie. Alliée aux de Répigny, aux de Longueuil, aux Godefroy de Tonnancour, aux Deschamps de Boishébert, etc., elle a produit nombre d'hommes qui ont fait honneur à leur glorieuse origine. L'un d'eux, M^r Pierre-Roch de St Ours, était promu au grade de Capitaine l'année même où le Chevalier Benoist remplissait les fonctions d'Aide-Major à Montréal. Ce n'est donc que justice de donner ici l'histoire abrégée de cette famille remarquable.

1^o PIERRE DE ST. OURS, SIEUR D'ESCHAILLONS.

Le premier qui franchit les mers, pour venir s'établir dans la Nouvelle-France, fut M^r Pierre de St Ours, Sieur d'Eschaillons. Il y passa en 1665 avec le célèbre régiment de Carignan-Salières, dont il était un des officiers. Il était fils de M^r Henri de St Ours, Sieur d'Eschaillons, et de Dame Jeanne de Calignon, et originaire du Dauphiné,

de cette belle contrée plus spécialement habitée par la noblesse et qui a donné au Canada l'illustre famille de Rocheblave. M^r de St Ours n'avait pas encore quitté sa patrie, lorsqu'il fut appelé à hériter de l'un de ses oncles, de M^r Louis de St Ours. Voici un extrait du testament du noble vieillard : "Après avoir fait le signe de la Croix de notre Rédempteur et recommandé mon âme et toute ma conduite à la Providence et à la Bonté divines, afin que, par les mérites de la Passion de N.-S. Jésus-Christ et l'intercession de la glorieuse Vierge Marie et des Saints, je puisse être rendu participant de la gloire céleste, je donne et lègue, à l'honneur de Dieu et pour la rémission de mes péchés : trente livres à l'Eglise de Tuvey ; trente livres aux Religieux Récollets ; trente livres aux Religieux Augustins ; trente livres aux Religieuses de St^e Claire, les priant, incontinent après mon décès, de prier Dieu pour le salut et le remède de mon âme ; voulant, de plus, qu'il soit donné à douze pauvres qui accompagneront mon corps à la sépulture le drap et les vêtements que ceux de ma qualité ont coutume de donner." Suivent ensuite les dispositions particulières envers chacun des membres de sa famille, et notamment envers son neveu.

Il n'y avait que peu d'années encore que M^r de St Ours était dans le pays, lorsque, s'étant décidé à s'y fixer tout-à-fait, à l'exemple d'un grand nombre d'officiers du régiment de Carignan, il demanda et obtint diverses concessions, afin d'entreprendre des défrichements et former des établissements. La première de ces concessions est de 1672, et comprend tout l'espace qui se trouve entre les Fiefs accordés à MM. de Sorel et de Contrecoeur : "Sa Majesté, est-il dit dans le document qui en fait foi, ayant de tout temps recherché, avec le zèle qui convient au fils aîné de l'Eglise, le moyens de propager l'Evangile et d'étendre le royaume de Dieu dans les pays les plus inconnus, fin première et principale de l'établissement de la Colonie française en Canada,

" et esti
" compo
" plir p
" vaux
" soute
" et les
" nomb
" le rég
" coufo
" veule
" ries.
" régim
" ration
" vue d
" accor
" Sieur
" conce
" pour
" ses a
" les p
" TALOR
" belle S
" compr
" termes
" gratifi
" de S
" sieur
" être
" gran
" eaux
" cons
" renc
" conc
" ter à
" (Sig
" obten
" faisait

“ et estimant qu'il n'y en avait pas de plus sûr que de
“ composer cette Colonie de gens capables de la bien rem-
“ plir par les qualités de leurs personnes, par leurs tra-
“ vaux et leur application à la culture des terres, et de la
“ soutenir par une vigoureuse défense contre les attaques
“ et les insultes des Iroquois, a fait passer en ce pays bon
“ nombre de ses fidèles sujets, officiers de ses troupes dans
“ le régiment de Carignan et autres, dont la plupart, se
“ conformant aux grands et pieux desseins de Sa Majesté,
“ veulent bien se lier au pays en y formant des Seigneu-
“ ries. Et comme le Sieur de St Ours, Capitaine au dit
“ régiment, nous a requis de lui en répartir, en considé-
“ ration des bons et utiles services qu'il a rendus, et en
“ vue de ceux qu'il témoigne vouloir rendre encore, nous
“ accordons, donnons et concédons, par ces présentes, au
“ Sieur de St Ours l'espace de terre qui se trouve entre la
“ concession de Mr de Contrecoeur et celle de Mr de Sorel,
“ pour en jouir à perpétuité, à titre de Seigneurie, lui ou
“ ses ayant cause. En témoin de quoi, nous avons signé
“ les présentes. A Québec, le 29 Octobre 1672. (Signé)
“ TALON.” C'est cette concession qui a formé depuis la
belle Seigneurie de St Ours. La seconde est de 1674. Elle
comprend les Iles qui bornaient cette Seigneurie. Les
termes dont se sert l'Intendant, en faisant cette nouvelle
gratification, ne peuvent être plus élogieux : “ Le Sieur
“ de St Ours nous ayant représenté qu'il se trouvait plu-
“ sieurs petites Iles joignant sa concession, qui ne peuvent
“ être propres qu'aux pâturages, attendu que la plus
“ grande partie de l'année elles sont submergées par les
“ eaux, et nous ayant requis de l'en gratifier, nous, en
“ considération du zèle avec lequel il se porte en toute
“ rencontre à rendre service, avons donné, accordé, et
“ concédé les dites Iles au Sieur de St Ours pour les ajou-
“ ter à sa Seigneurie. Donné à Québec, le 25 Avril 1674.
“ (Signé) FRONTENAC.” L'année même où Mr de St Ours
obtenait la Seigneurie, appelée depuis de son nom, il s'en
faisait donner une autre pour son fils, sur la rivière de

l'Assomption, en considération du nom de *Louis*, qui avait été imposé à l'enfant, le jour de son Baptême. C'est ce qui ressort des pièces que voici : "En vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, et en considération du nom imposé sur les fonts baptismaux au Sieur de St Ours, fils, au nom du Roi, nous accordons, donnons et concédons, par ces présentes, une lieue de front sur une lieue et demie de profondeur, à prendre au-dessous du premier rapide de la rivière de l'Assomption, pour en jouir le dit Sieur de St Ours, fils, lui ou ses ayant cause. A Québec, le 3 Novembre 1672. (Signé) TALON." Le Roi voulant donner une nouvelle preuve du vif intérêt qu'il portait à ces établissements et concourir lui-même à leur avancement, se fit un plaisir d'envoyer de magnifiques chevaux à tous ceux qui étaient à la tête d'une si louable entreprise. Mr de St Ours ne fut pas oublié. " Il les fit distribuer, rapporte l'auteur de *l'Histoire de la Colonie française*, aux gentilshommes du pays les plus zélés pour la culture des terres : une jument à Mr Talon, deux juments à Mr de Chambly avec un étalon, une à Mr de Sorel, une à Mr de Contrecoeur, une à Mr de St Ours, une à Mr de Varenne, deux juments à Mr de la Chesnaye, une à Mr de la Touche, une à Mr de Repentigny et une autre à Mr LeBer." Ces distinctions, jointes à la conduite si honorable que tenait Mr de St Ours, ne pouvaient que lui concilier l'estime universelle. Aussi, après avoir été promu au grade de Capitaine, fut-il investi, en 1693, de la charge de Garde-Magasin, alors place de confiance, et décoré, onze ans après, de la Croix de St Louis. Déjà, treize ans auparavant, Mr de Frontenac avait fait instance auprès de Mr Seignelay pour lui faire obtenir le commandement du fort de Chambly : " Je vous supplie, " écrivait ce Gouverneur, si Sa Majesté juge à propos " d'établir un Gouverneur, avec une garnison, à Chambly, " d'y mettre le Sieur de St Ours, parent de Mr le Maréchal " d'Estrades, et qui a passé ici Capitaine dans les mêmes " troupes. Il est très-propre pour cet emploi."

Lors
il y av
à Ville
de Mr
et de
maria
sonna
Géné
quet,
de Ti
Après
nouv
du C
ailleu
Il s'é
une p
de sa
enfan
Mari
et E
gran
de la
vaie
appe
fren
des
sont
alor
déra
tivité
d'un
Au
jusq
I
diffi
de p
de l
que

Lorsque Mr de St Ours fut fait Chevalier de St Louis, il y avait trente-cinq ans qu'il était marié. Il avait épousé à Villemarie, au mois de Janvier 1668, M^{lle} Mullois, fille de Mr Thomas Mullois, Lieutenant dans les Carabiniers, et de Dame Giraud, de la ville de Blois. Le contrat de mariage fut dressé en présence des principaux personnages du pays, de Mr de Courcelles, Gouverneur Général, de Mr Talon, Intendant, du célèbre Père Marquet, de Mr Pézard, Sieur de la Touche, de Mr LeGardeur de Tilly, de Mr de St Luc, de Mr de la Naudière, etc. Après la mort de son épouse, Mr de St Ours contracta une nouvelle alliance avec M^{lle} Marguerite LeGardeur, veuve du Capitaine de Gouat de Grey, ¹ ainsi qu'il est rapporté ailleurs, mais n'eut point d'enfants de ce second mariage. Il s'était retiré du service, depuis plusieurs années, avec une pension de six cents livres, lorsqu'il vit arriver la fin de sa carrière. Il laissait, pour perpétuer son nom, huit enfants, issus de son premier mariage : Jean-Baptiste, Marie-Barbe, Louis, Marie-Anne, Pierre, Joseph, Jeanne et Elizabeth. Tous ces enfants furent élevés avec une grande sévérité de mœurs. Comme aux premiers temps de la République Romaine, où les fils de famille recevaient une éducation d'autant plus mâle, qu'ils étaient appelés à de plus hautes destinées, les jeunes de St Ours firent leur apprentissage de la vie des camps au milieu des rudes travaux des champs et des privations qui en sont inséparables. L'état de gêne dans lequel se trouvait alors la Colonie, où les appointements étaient peu considérables, ainsi que les revenus des terres encore peu cultivées, contribua aussi pour beaucoup à l'introduction d'un régime qui devait former tant de nobles caractères. Au témoignage du Marquis de Denonville, il n'était pas jusqu'aux jeunes Demoiselles de St Ours qui ne tinssent

¹ Ce nom se trouve écrit de tant de manières, qu'il nous est bien difficile de savoir quelle est la véritable. Il en est de même de celui de plusieurs autres personnages mentionnés dans ces pages : St Blain, de Ligneris, etc. Le lecteur ne doit donc pas être surpris des variantes que présente l'orthographe de ces noms.

à honneur de venir en aide à leurs frères. Heureux âges où l'on ne savait encore ce que c'est que de passer la jeunesse dans l'oisiveté et la mollesse, en se reposant, pour l'avenir, sur des titres et une fortune qui ont coûté tant d'efforts à d'illustres aïeux ! Avec une telle discipline, les résultats ne pouvaient qu'être bons. Aussi, tous ces enfants furent-ils dignes de leur père.

L'aînée des filles, M^{lle} Marie-Barbe, née en 1670, entra dans la noble maison des LeGardeur, et fut tout à la fois le modèle des épouses et des mères. Elle avait épousé, en 1693, M^r le Gardeur de Beauvais. De ce mariage sont nés plusieurs enfants. L'un d'eux devint par la suite Capitaine des portes de Québec. Marie-René-Catherine, une des filles, épousa à Québec, le 13 Octobre 1717, M^r le Chevalier Gaspard Chaussegros de Léry, fils du Chevalier Gaspard de Léry, Ingénieur en Chef à Toulon, et de Dame Anne de Vidal. Après avoir été fait Lieutenant en 1688, Garde Marine en 1694, M^r de Beauvais, père, fut promu au grade de Capitaine en 1714, et neuf ans avant sa mort, en 1733, fut décoré de la Croix de St Louis.

M^r Louis de St Ours, celui-là même auquel son père avait obtenu une concession sur la rivière de l'Assomption, étant entré dans le service, fut un vaillant guerrier. D'abord Garde Marine en 1693, il devint Lieutenant, deux ans après, et signala son courage en plusieurs expéditions. Pendant ce temps, deux de ses frères, Jean-Baptiste et Pierre, en épousant, l'un M^{lle} Marguerite le Gardeur de Repentigny, et l'autre M^{lle} Hélène Celoron de Blainville, devenaient pères d'une nombreuse postérité, et formaient les deux branches de St Ours qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

L'année même où M^{lle} Marie-Barbe contractait mariage avec M^r de Beauvais, sa sœur, M^{lle} Marie-Anne, épousait M^r de Mine. M^r de la Potherie nous a conservé sur la jeunesse de cette Demoiselle un épisode que nous ne pouvons nous empêcher de rapporter : " M^{lle} Marie-Anne de St Ours, âgée de huit à neuf ans, était allée, avec

“ des enfants de son âge, à l’île de St Ours, à une demi-
“ lieue de la maison paternelle, pour chercher des noi-
“ settes et pêcher des écrevisses. Tout à coup un parti
“ d’Iroquois, dérochant sa marche à la faveur des bois, se
“ précipite sur la Seigneurie et met le feu aux maisons.
“ A la vue des flammes dont la lueur se projète au loin,
“ les enfants comprennent instinctivement que l’ennemi
“ est là; et aussitôt de gagner leur canot et de prendre
“ la fuite. Comme ils coupaient droit sur le fort en plein
“ canal, les Iroquois se mettent à lancer sur eux une grêle
“ de traits. Effrayés par cette décharge, les enfants se
“ blottissent au fond du canot et laissent aller leur
“ embarcation à la dérive. Alors, la jeune Demoiselle,
“ ôtant une partie des vêtements qui l’embarrassaient, se
“ jette à l’eau; et, comme elle savait bien nager, elle
“ espère pouvoir atteindre la rive. Les autres enfants, la
“ voyant ainsi se précipiter dans les flots, se mirent à
“ pleurer, ne doutant pas qu’elle allait se noyer. Pour
“ elle, glissant adroitement le long du canot, du côté de
“ l’île, de manière à n’être pas atteinte par les flèches des
“ Iroquois, elle suit doucement les mouvements de la
“ frêle nacelle. Le danger que couraient les enfants
“ ayant été alors aperçu, on fit une sortie du fort, ce qui
“ obligea l’ennemi à prendre la fuite et à aller se cacher
“ dans les bois. Tout d’abord, lorsque le canot fût plus
“ rapproché et que l’on vit le mouvement de l’eau, on
“ crut que ce mouvement n’était autre que celui d’un
“ petit barbet qui avait coutume de suivre les enfants.
“ Mais ayant fait plus d’attention, les factionnaires ne tar-
“ dèrent pas à reconnaître que c’était celui d’une personne
“ qui se débattait dans l’eau. Aussitôt un officier s’élance
“ sur une embarcation pour aller à son secours. Quelle
“ ne fut pas sa surprise, quand il reconnut la belle Marie-
“ Anne de St Ours! L’embarras était de la prendre; car
“ ces canots, qui sont d’écorce de bouleau, épais d’un écu,
“ avec de petites varangues plates extrêmement volages,
“ pour peu qu’on penche plus d’un côté que de l’autre,

“chavirent à l'instant. C'est ce qui arriva. Le soldat, qui
 “s'était trop pressé de tendre les bras à la jeune Demoi-
 “selle, tomba lui-même à l'eau et faillit se noyer. Faisant
 “alors le plongeon, l'habile nageuse passe sous le canot et
 “revient à fleur d'eau. On lui présente un aviron, et, à
 “à l'aide de ce secours, elle peut gagner la nouvelle em-
 “barcation. Elle avait nagé plus d'un quart de lieue;
 “mais, nullement déconcertée par le danger qu'elle a
 “couru, elle ne songe qu'aux autres enfants et n'a de
 “repos que lorsqu'ils sont tous ramenés sur le rivage.”
 Son mariage avec Mr de Mine fut de courte durée. Etant
 passé à Gibraltar, cet officier y fut emporté, au moment
 où on s'y attendait le moins.

M^{lle} Jeanne, la troisième des filles, épousa Mr François-
 Antoine Pecaudy de Contrecœur, fils de Mr Antoine Pe-
 caudy de Contrecœur, aussi originaire du Dauphiné, et
 Capitaine renommé. Pierre Pecaudy de Contrecœur,
 membre de cette famille, fut le célèbre Commandant du
 fort Duquesne que lui-même avait élevé. Après avoir
 servi de 1729 à 1742, en qualité d'Enseigne et de Lieute-
 nant, devenu Capitaine en 1748, il eut l'insigne honneur
 de battre Washington au fort Nécessité, par Mr de Villiers,
 l'un de ses Lieutenants, victoire qui a rendu son nom
 immortel. Créé Chevalier de St Louis en 1756, il se retira,
 trois ans après, du service. Son fils, Lieutenant dans les
 troupes, périt en 1761, comme il a été dit, dans le nau-
 frage de l'*Auguste*.

Enfin, M^{lle} Elizabeth, la plus jeune de toutes, unit son
 sort, le 11 Mars 1700, ou, suivant d'autres, le 19 Mai, à
 celui de Mr Claude-Charles LeRoy de la Potherie. Nous
 avons encore l'acte de son mariage, dont nous donnons
 un extrait : “Le 11 Mars 1700, aucun empêchement ne
 “s'étant présenté, a été célébré le mariage entre Claude-
 “Charles Leroy, Conseiller du Roy, Contrôleur de la
 “marine et des fortifications en Canada, fils de Charles-
 “Auguste LeRoy, Chevalier, Seigneur de la Potherie de
 “Cossart, et de feu Dame Catherine-Françoise du Signet

“ de M
 “ selle
 “ Sieur
 “ et de
 Histo
 la Pot
 soit be

BRA

Io J
 Mr Je
 chef d
 ainé d
 sance
 âge de
 qu'il c
 flées,
 il étai
 dition
 Raud
 “ cen
 “ Sau
 “ lon
 “ d'E
 “ Fra
 “ Sie
 “ du
 “ un
 puis
 1702
 lui a
 “ de
 “ éci
 “ du
 “ ten

“ de Monville, de la Guadeloupe, d'une part, et Demoiselle Elizabeth de St Ours, fille de Pierre de St Ours, “ Sieur d'Eschailions, Capitaine d'une Compagnie franche, “ et de Dame Marie Mullois, de l'autre.” L'ouvrage : *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, sorti de la famille de la Potherie, est trop avantageusement connu pour qu'il soit besoin d'en faire l'éloge.

BRANCHE AÎNÉE DE LA FAMILLE DE ST. OURS.

1^o JEAN-BAPTISTE DE ST. OURS, SIEUR D'ESCHAILIONS. — Mr Jean-Baptiste de St Ours, Sieur d'Eschailions, fut le chef de cette branche. Il était, comme on l'a vu, le fils aîné de Mr P. de St Ours et de Dame M. Mullois. Sa naissance remonte vers l'année 1668 ou 1669. Dès qu'il fut en âge de porter les armes, il prit du service. L'avancement qu'il obtint dans l'armée, les missions qui lui furent confiées, disent assez quel fut son mérite, et en quelle estime il était auprès de ses chefs. Rendant compte de son expédition contre Orange (Albany), MM. de Vaudreuil et Raudot s'expriment ainsi : “ Ce parti était composé de “ cent Français, tant soldats qu'habitants, et de soixante “ Sauvages, sous le commandement des Sieurs d'Eschailions, Rouville et la Perrière. Ils sont partis, les Sieurs “ d'Eschailions et Rouville, par St. François, avec les “ Français et les Sauvages Abénaquis et Nipissings, et le “ Sieur de la Perrière, par le lac Champlain, avec ceux “ du Sault et de la Montagne, tous devant se joindre sur “ un lac près des Anglais.” D'abord Cadet dans les troupes, puis Enseigne, Mr de St Ours fut fait Lieutenant en 1702, et, peu après, Garde-Marine. Cette dernière place lui avait été obtenue par Mr de Frontenac : “ Je vous “ demande principalement des places de Garde-Marine, “ écrivait ce Gouverneur dans sa dépêche au Ministre, “ du 10 Octobre 1692, pour le Sieur de St Ours, Lieutenant réformé, le Sieur du Gué, aussi Lieutenant

“réformé, et les Sieurs de la Pérade et Berthier. Ils sont tous jolis garçons, et fils d'anciens Capitaines.” Cinq ans après, en 1708, il recevait le brevet de Capitaine, et enfin, en 1731, il était nommé Major à Québec, et était fait ensuite Chevalier de St Louis.

Plusieurs années avant d'être promu à la place de Major, n'étant encore que Lieutenant, Mr de St Ours avait épousé, comme il a été dit, Melle Marguerite Le Gardeur de Repentigny, fille de Mr Pierre Le Gardeur, Sieur de Repentigny, Lieutenant dans les troupes, et de Dame Agathe de St Père. La famille de cette Demoiselle est trop célèbre dans le pays, et son nom se retrouve trop souvent sous notre plume, pour que nous n'en disions pas un mot d'ancienne noblesse, cette famille était originaire de Thury-Harcourt, en Normandie. Après la mort de Mr René Le Gardeur de Tilly, son mari, profitant de l'embarquement de Mr Jean Godefroy et de celui de Mr Jacques LeNeuf de la Potherie pour la Nouvelle-France, M^{re} de Repentigny prit passage sur leur vaisseau avec ses deux fils, Pierre de Repentigny et Charles de Tilly, et avec sa fille Marguerite, mariée à Mr de la Potherie. Parlant des derniers arrivages, le Père Lejeune ajoute au sujet de celui-ci : “Notre joie ne s'en tint pas là. La quantité de familles qui venaient grossir notre Colonie l'accrut notablement, celles entre autres de Mr de Repentigny et de Mr de la Potherie, braves gentilshommes, composées de quarante-cinq personnes.” Une fois rendus dans la Nouvelle-France, les MM. Le Gardeur s'y établirent et formèrent deux branches d'où sont sortis beaucoup d'hommes remarquables.

Mr Jean-B^{te} fils de Pierre, après avoir été fait successivement Lieutenant en 1688, Capitaine en 1692, Garde-Marine en 1694, se retira du service en 1702, avec une pension de six cents livres, et devint Conseiller à Québec, l'année suivante. Peu après son arrivée dans le pays, son père avait obtenu plusieurs Seigneuries, et avait, dans la suite, fait divers voyages en France, portant le titre d'Amiral. C'est

vers ce
Véné
“ pure
“ celle
“ son
“ sans
“ occu
“ et fi
çons,
sang
étaient
Pierre
surmo
devin
eux f
LeGa
des S
Mr de
distin
Repe
expé
l'arm
une
il a
Géné
de M
jour
“ qu
“ G
“ qu
“ à
“ C
“ ti
M
le c
app
qui

vers cette époque qu'il épousa M^{lle} Marie Favery, que la Vénérable Mère de l'Incarnation appelle "l'âme la plus pure qu'elle eût connue parmi les Dames du monde, "celle-là même que Mr l'Intendant Talon a louée pour "son industrie, et que Salomon, dans toute sa gloire, eût "sans doute aussi louée et admirée, s'il l'eût vue toujours "occupée du bon de sa maison, faisant elle-même ses étoffes "et filant le lin." Du mariage de Jean B^e sont nés dix garçons, dont deux, à la date de 1701, avaient déjà versé leur sang pour la défense du pays. Les fils qui restaient encore étaient : Mr LeGardeur de Repentigny, Mr LeGardeur de St Pierre, Mr LeGardeur de Courtemanche, et deux autres surnommés, l'un Linctot, et l'autre Dohanson, qui tous devinrent des officiers d'un rare mérite. Quatre d'entre eux furent promus au grade de Capitaine, entr'autres Mr LeGardeur de St Pierre, dont le fils, aussi aimé que redouté des Sauvages, fut chargé de continuer les découvertes de Mr de la Vérenderye. Leurs enfants ne furent pas moins distingués. Le plus célèbre de tous est le Chevalier de Repentigny. Après s'être couvert de gloire dans toutes les expéditions qui précédèrent la conquête, avoir tenu tête à l'armée anglaise à Montmorency, et repoussé à Sainte-Foi une partie de son aile droite, il passa en France, où, comme il a été rapporté, il fut créé Marquis et fait Brigadier-Général des armées. Nommé Gouverneur du Sénégal, puis de Mahé, aux Indes Occidentales, il mourut en 1771. Les journaux du pays annoncèrent ainsi sa mort : "Le Marquis LeGardeur de Repentigny, Brigadier des armées et "Gouverneur de Mahé, est mort dans cette partie de l'Inde "qu'il avait, par sa valeur et sa bonne conduite, conservée "à la France, malgré les entreprises d'un prince du pays. "Cet officier avait servi en Canada avec toute la réputation qu'un vrai militaire doit acquérir."

Mr de Tilly, chef de l'autre branche des LeGardeur, ne le céda à l'Amiral, ni en mérite, ni en capacité. Il fut appelé à faire partie du Conseil Souverain de Québec, qui, à cette époque, acquit une certaine notoriété par ses

démêlés avec Mr de Mézy, Gouverneur Général. Mr de Tilly échappa à la disgrâce de MM. Bourdon et de Villeray, et fut compris dans le testament du Gouverneur, pour un legs de cinq cents livres. Il fut même chargé par ce dernier de la mission délicate d'expliquer sa conduite à son successeur. Ayant épousé à Québec, en 1648, M^{lle} Geneviève Juchereau, fille de Mr Jean Juchereau, Sieur de More, qui apportait pour dot le Fief de St Michel que son oncle, Mr Noël des Chatelets, lui avait donné, après l'avoir acquis de Mr de Puiseaux, Mr de Tilly se trouva tout-à-coup à la tête d'une des plus belles Seigneuries du pays. De son mariage avec M^{lle} Juchereau, il eut plusieurs enfants. L'un d'eux devint, comme son père, membre du Conseil de Québec. De lui sont sortis les MM. de Tilly qui occupent un rang distingué en France. Les Demoiselles de Tilly ne furent pas moins remarquables. Pendant que leurs cousines s'alliaient aux meilleures familles, ou devenaient Religieuses, soit à l'Hôpital Général de Québec, soit chez les Dames Ursulines, les Demoiselles de Tilly épousaient, l'une Mr le Capitaine de Sorel, qui a donné son nom à la ville qu'on a voulu vainement appeler depuis d'un autre nom, l'autre Mr des Bordes de Landrief, depuis Officier des Gardes du Corps de Louis XVI, et héritier du Duc d'Aremberg.

En se choisissant une épouse dans la famille Le Gardeur, Mr de St Ours ne pouvait donc s'allier à une famille plus honorable. Il n'était pas encore marié, lorsqu'en 1674, il obtint, sur la rivière du Chesne, une concession de deux lieues de front sur deux de profondeur. Plusieurs années s'écoulèrent au milieu des travaux de défrichement qu'il dûnt entreprendre, pour mettre cette terre en valeur. Il fut obligé de les laisser en 1721, pour aller au Lac Supérieur, où Mr de Vaudreuil lui donnait une mission à remplir. Nous avons encore le mémoire, en forme d'instruction, que lui remit, à son départ, cet habile Gouverneur. Comme il peut intéresser l'histoire, nous en donnons ici un

extrait :
 " plus t
 " destin
 " des v
 " les ca
 " ou au
 " de R
 " pas q
 " Sauv
 " à son
 " man
 " de le
 " duit
 " plac
 " trer
 " hum
 " exh
 " ce q
 " Sau
 " les
 " tera
 " d'en
 " pou
 " d'ea
 " rais
 " tou
 " Mo
 " Mr
 " entre
 " pend
 " Lieut
 " poste
 " carri
 " tigu
 " Jean
 " Cha
 " Aga

extrait : " Le Sieur d'Eschaillons partira le Montréal le
 " plus tôt qu'il pourra, afin de se rendre au lieu de sa
 " destination. Il passera par le Détroit pour y acheter
 " des vivres du Sieur de Tonty qui y commande. Tous
 " les canots qui partiront avec lui, pour aller au Détroit
 " ou aux Miamis, après avoir été visités à la Chine par Mr
 " de Ramesay, seront sous ses ordres, et il ne souffrira
 " pas qu'aucun s'écarte, ou qu'on fasse la traite avec les
 " Sauvages sur le lac Ontario, ou sur le lac Erié. Arrivé
 " à son poste, il fera un présent aux Sauvages qui ne
 " manqueront pas de se rendre au fort pour le saluer, afin
 " de leur témoigner notre satisfaction de leur bonne con-
 " duite, leur rappelant qu'en l'envoyant commander à la
 " place du Sieur de la Noue, nous avons voulu leur mon-
 " trer qu'on ne les laissait pas orphelins. Si les Scioux,
 " humiliés par leur défaite, demandent à faire la paix, il
 " exhortera les Sauvages à la leur accorder. Il fera tout
 " ce qu'il pourra pour attirer à Gamanistigonyo tous les
 " Sauvages dispersés le long du Lac Supérieur, afin de
 " les réunir, s'il se peut, dans un même village. Il invi-
 " tera les Crics à en faire autant, n'étant pas possible
 " d'envoyer chez eux autant de marchands qu'il en faut
 " pour leurs besoins. Il ne souffrira pas qu'il soit vendu
 " d'eau-de-vie aux Sauvages dans son poste, pour quelque
 " raison que ce soit. Pour le surplus, nous nous en remet-
 " tons à la prudence du Sieur d'Eschaillons. Fait à
 " Montréal, le 12 Mars 1721. (Signé) VAUDREUIL."

Mr de St Ours n'était encore que Capitaine, lorsqu'il
 entreprit ce voyage. A son retour, après avoir fait
 pendant trois ans les fonctions de Major, il fut nommé
 Lieutenant du Roi, dans la même ville. Il occupait ce
 poste important, lorsque la mort vint terminer sa longue
 carrière en 1747. De son mariage avec M^{lle} de Repen-
 tigny sont nés huit enfants : Marguerite, qui, ainsi que
 Jean-Baptiste-Antoine, décéda sans contracter mariage ;
 Charles-Joseph qui fut tué en 1757, dans une expédition ;
 Agathe-Genève morte à la fleur de l'âge ; Pierre-Roch

qui suit, et trois filles : Marie-Angélique, Jeanne-Elizabeth et Angélique.

II^e PIERRE-ROCH, SIEUR D'ESCHAILLONS.—Mr Pierre-Roch, Sieur d'Eschaillons, le cinquième enfant de Mr Jean-Baptiste d'Eschaillons et de Dame Marguerite de Repentigny, avait reçu le jour en 1712, un siècle avant la mémorable bataille de Châteauguay. Etant entré de bonne heure dans le service, il prit une part active à tous les événements qui marquèrent cette époque tourmentée. Enseigne en 1733, il fut promu au grade de Lieutenant en 1744, et reçut, quatre ans après, le brevet de Capitaine. Profitant du calme relatif qui régnait en 1752, afin d'augmenter sa Seigneurie d'Eschaillons il demanda et obtint une nouvelle concession. Les motifs qu'il apporte pour appuyer sa requête méritent considération. Les voici, tels que nous les trouvons dans les pièces de la Tenure Seigneuriale : “ Sur la requête à nous présentée par le Sieur Roch de St Ours, Capitaine d'Infanterie, nous représentant que sa Seigneurie, sur la rivière du Chêne, est en grande partie habitée, et que, pour engager les familles et enfants des anciens habitants à former de nouveaux établissements et à augmenter, conformément aux intentions de Sa Majesté, la culture des terres, il lui faudrait avoir à sa disposition les profondeurs de sa dite Seigneurie, nous, en vertu du pouvoir à nous accordé, donnons, accordons et concédons par ces présentes, au dit Sieur d'Eschaillons, la dite profondeur de quatre lieues et demie, pour en jouir à perpétuité, lui et ses ayant cause. (Signé) DE LA JONQUIÈRE.”

Il y avait sept ans que Mr d'Eschaillons était marié, lorsqu'il s'adressa à l'Intendance pour obtenir cette concession. Il avait épousé M^{lle} Charlotte Deschamps de Boishébert, dont la famille existe encore en France, où elle occupe un rang distingué. Cette Demoiselle était la sœur de Mr de Boishébert, ¹ d'abord Commandant en

¹ M^r Charles Deschamps de Boishébert, après avoir commandé à Niagara, passa en Acadie, où il s'illustra. Après la paix d'Aix-la-

Acadi
Mont
furen
et con
fut de
le vit
C'est
trouv
ham,
de ce
duite
Après
gneu
de 70
hébe
et Ge
Loui
Inde
Ann
M^r
1747
l'illu
Trois
bien
God
pays
1620
Nor
Chap
Mas
redu
man
et A
Etan
Dem
Fran
préc
Fina
de l
Légi

Acadie, puis officier supérieur de l'armée du Général Montcalm, à la bataille des plaines d'Abraham. Lorsque furent résolues les attaques contre le fort Oswégo en 1756, et contre celui de William Henri en 1757, M^r d'Eschaillons fut des premiers à se rendre au champ d'honneur, où on le vit donner des preuves de la plus grande bravoure. C'est le témoignage qu'en portèrent ses chefs. On le trouve également dans ces immortelles plaines d'Abraham, où fut décidé le sort de la Colonie. C'est à la suite de ces événements, et comme preuve de sa noble conduite, que M^r d'Eschaillons fut fait Chevalier de St Louis. Après la victoire de Sainte-Foi, il se retira dans sa Seigneurie. C'est là qu'il termina ses jours en 1782, à l'âge de 70 ans. De son mariage avec M^{lle} Charlotte de Boishébert sont nés cinq enfants : deux filles, Jeanne-Geneviève et Geneviève-Charlotte, et trois fils : Paul-Roch, Charles-Louis-Roch et Charles-Quinson, qui, étant passé aux Indes Orientales, après avoir épousé, en 1785, M^{me} Marie-Anne McKay, y a trouvé la mort.

Mr Paul-Roch d'Eschaillons, l'aîné des fils, né en 1747, épousa, en 1766, M^{lle} Josephite de Tonnancour, de l'illustre famille de Godefroy de Tonnancour établie aux Trois-Rivières. Le chef de cette famille dont il faut bien parler, fut Mr Jean Godefroy, fils de Mr Pierre Godefroy et de Dame Perette Cavelier, de Linctot au pays de Caux. Il était passé dans la Nouvelle-France vers 1620, en compagnie de son frère, Mr Thomas Godefroy de Normanville qui fut pris et brûlé par les Iroquois. Ayant

Chapelle, s'étant fortifié sur la rivière St Jean, il tint tête au Colonel Mascarene, puis à Lord Cornwallis. Plutôt que de livrer son fort, il le réduisit en cendres. Appelé en toute hâte à Québec, en 1759, il commandait le Corps de réserve, composé de 1400 soldats, dont 350 Canadiens et 450 Sauvages. Il eut sa part de gloire à la victoire de Montmorency. Etant passé en France à la conquête, il donna en mariage une de ses Demoiselles à M^r Henri Charles LeBegue de Germigny, d'abord Pair de France en 1819, puis Prefet en 1826. Le Comte de Germigny, fils du précédent, après avoir été à la tête du Crédit foncier, Ministre des Finances sous le Prince Louis-Napoléon Gouverneur de la Banque de France, a été nommé Sénateur en 1862, et Grand Officier de la Légion d'Honneur. C'est une des gloires de la Normandie.

fait un voyage en France, en 1636, il épousa M^{lle} Marie Le Neuf du Hérisson, de la ville de Caen. De ce mariage sont sortis les MM. Godefroy de Tonnancour, de S^t Paul, de Normanville et de Linctot, qui acquirent les magnifiques Fiefs de Normanville, de Vieux-Pont, de Rocquetaillade, etc., ainsi que les Religieuses Ursulines, qui, sous le nom de Mère de la Croix et de Mère de S^{te} Hélène, dirigèrent pendant plusieurs années la Communauté des Trois-Rivières. Après s'être distingués dans la Nouvelle-France, eux et leurs descendants, soit en défendant le pays contre les Iroquois et les Colonies anglaises, soit en formant de nouveaux établissements, à l'exemple du fondateur de leur race, qui, pour avoir des premiers entrepris des défrichements de terre et repoussé les barbares avec dix de ses enfants, dont cinq avaient été tués, reçut de Louis XIV des lettres de noblesse, ils continuèrent à s'illustrer tant en Canada qu'en France. Ceux qui aiment à suivre leurs compatriotes sur des rives éloignées, nous sauront gré de reproduire ici ce que rapportent de deux d'entre eux les *Archives de la Marine*. Maurice-Régis, le premier, né à Montréal, était Lieutenant des Chasseurs au régiment de l'Île de France. "Après avoir fait la campagne de 1757, où il fut blessé, et avoir pris part à la bataille des plaines d'Abraham, où il reçut également un coup de feu, il était entré, en 1766, comme Sous-Lieutenant dans la Légion de l'Île de France. Là, il conquist en peu de temps le grade de premier Lieutenant du régiment des Chasseurs. Aucune occasion ne se présenta, sans qu'il donnât des preuves de sa valeur. A Madagascar, en particulier, il se signala dans un engagement qui eut lieu contre les indigènes, et ne quitta le lieu du combat que criblé de blessures. Il se retira de l'armée au bout de vingt-trois ans de service." Pendant que le Chevalier de Linctot faisait ainsi honneur au nom canadien à l'Île de France, Maurice Godefroy, aussi né à Montréal, se couvrait de lauriers à l'Île Bourbon. "Déjà au fort George, à Carillon, sur les hauteurs de Québec,

" à Saint
" Mauric
" émigre
" Suffren
" de Mo
" Lieute
" reçut
" Croix
" après

En s'a
se mégal
il laissa
Elisabet
Aurélien
auquel
ainsi qu
savante
après a
du Pou
de 78 a

III^e
Roch
Ours, e
teuu su
la Nau
de Rep
de son
que pa
entrée
devant
Comm
partis
et res
qu'il s
veau
pas à
siéger

“ à Sainte-Foi, où il avait reçu nombre de blessures,
 “ Maurice avait donné la mesure de son courage. Ayant
 “ émigré à la conquête, il suivit Mr de Modave, Mr de
 “ Suffren, Mr de Cossigny, etc., assista au siège de Nagar,
 “ de Montgalor, et, après avoir été fait successivement
 “ Lieutenant, Capitaine et Commandant des Chasseurs,
 “ reçut en 1784, comme récompense de ses services, la
 “ Croix de St Louis. Il ne quitta l'armée qu'en 1789,
 “ après avoir servi vingt-neuf ans.”

En s'alliant donc à cette famille, Mr d'Eschaillons ne se mésalliait pas. De son mariage avec M^{lle} de Tonnancour, il laissa trois enfants : Marie-François-Xavier, Marie-Elisabeth-Marguerite et Charles-Auguste qui épousa M^{lle} Aurélie Faribault, cousine du regretté Mr Faribault, auquel la Société Littéraire et Historique de Québec, ainsi que le pays tout entier, est si redevable pour ses savantes et fructueuses recherches. Mr d'Eschaillons, après avoir fait partie du Conseil Législatif et été membre du Pouvoir Exécutif en 1791, est mort en 1814, à l'âge de 78 ans.

III^e CHARLES-LOUIS-ROCH DE ST. OURS.—Mr Charles-Louis-Roch de St Ours, second fils de Mr Pierre-Roch de St Ours, et frère du précédent, vit le jour en 1753, et fut tenu sur les fonts baptismaux par Mr Charles-François de la Naudière, Sieur de la Pêrade, et M^{lle} Marie-Catherine de Repentigny. Il fut un des hommes les plus marquants de son temps, tant par les services qu'il rendit au pays, que par les honneurs qui vinrent le chercher. A son entrée dans la vie civile, deux partis se présentaient devant lui : celui de l'abstention et celui de l'action. Comme le font encore aujourd'hui, en France, quelques partisans de l'ancien régime, il pouvait se tenir à l'écart et rester étranger aux affaires. Mieux inspiré, il crut qu'il servirait davantage son pays en se ralliant au nouveau gouvernement ; il s'y rallia franchement. Il n'eut pas à s'en repentir. Comme son frère, il fut appelé à siéger au Conseil Législatif. Bien que tenant cette faveur

de la Couronne, il resta fidèle à la cause de ses compatriotes. Loin de se laisser guider par un vil égoïsme, comme il n'arrive que trop, ou de se prêter à de basses ambitions et de s'en faire l'instrument, il n'eut toujours en vue que le bien public et mit à son service toute son influence. Il s'opposa avec la plus grande énergie au Juge en Chef qui voulait faire adopter la langue anglaise, au moins pour les affaires commerciales. Il ne montra pas moins de courage en combattant le projet de confiscation des biens des Jésuites. Sa modération dans les débats, sa courtoisie avec les autres membres de la Chambre, ne donnèrent que plus de poids à sa parole. La milice ayant été alors réorganisée, Mr de S^t Ours fut nommé Major en 1774, puis, bientôt après, Colonel. Les services qu'il rendit à la tête des Volontaires Canadiens l'ayant signalé à l'attention publique, Carleton, depuis Lord Dorchester, à l'exemple du Général Haldimand, le fit son Aide-de-Camp et lui donna toute sa confiance. L'affection qu'avait pour Mr de S^t Ours cet illustre Gouverneur, fut partagée par le Duc de Kent, qui, à son départ du pays, lui en laissa une preuve dans la lettre qu'on va lire : "Halifax, ce 10 Novembre 1799. Mon cher Chevalier, croyez que je suis infiniment reconnaissant pour l'attention délicate que vous me montrez par votre lettre, en date du 5 Octobre, que je n'ai reçue que le 15 du courant. Il est bien flatteur pour moi de recevoir de tous côtés l'assurance de la joie qu'a causée la nouvelle de mon retour. Mais de tous ceux qui m'ont exprimé leur satisfaction, vous êtes celui, soyez-en persuadé, que j'estime le plus sincèrement. J'espère que, dans le courant de l'été prochain, j'aurai l'occasion de me trouver dans le voisinage de S^t Ours, et certainement je ne la laisserai pas passer sans m'informer de votre santé et de votre bien-être. Si que de Madame votre épouse, pour laquelle je vous charge de mille compliments de ma part. En que de temps que mes services peuvent vous être utiles, vous prie d'en disposer sans

"scrup
"c'est
"estim
"et fi
"Duc
Plu
S^t Ours
le pa
l'Angl
il fut
plus
Franc
XVI
S^t Ours
le son
Quelq
catast
dit en
larme
l'insig
Frède
Monar
alors
à l'E
neuf,
Pruss
l'Aut
de P
deva
missi
suiv
"S
"sion
"et
"Mr
"Po
C

“scrupule, car j'aurai un vrai plaisir à vous prouver que
“c'est avec la plus haute considération et la plus parfaite
“estime que je me sousserirai toujours très-sincèrement
“et fidèlement, mon cher Chevalier, votre, etc., EDOUARD,
“Duc de Kent.”

Plusieurs années auparavant, en 1685, le Colonel de St Ours avait profité de la paix qui s'était rétablie dans le pays, pour visiter l'Ancien Monde. Il parcourut l'Angleterre, la France et l'Allemagne. En Angleterre, il fut présenté au Roi George III qui le reçut avec la plus grande distinction. L'accueil qui lui fut fait en France ne fut pas moins bienveillant. L'infortuné Louis XVI était encore sur son trône chancelant. M^r de St Ours le vit ainsi que toute la famille royale. Jamais le souvenir de cette entrevue ne sortit de sa mémoire. Quelques années après, lorsque la nouvelle de la grande catastrophe qui précipita les Bourbons du trône, se répandit en Canada, les yeux du vieil officier se remplirent de larmes. Etant passé de France en Allemagne, il eut l'insigne honneur d'être admis à l'audience du grand Frédéric, Roi de Prusse. Elevé sur le trône en 1740, ce Monarque, grand homme d'état, vrai génie militaire, était alors à l'apogée de sa puissance. Seul, il avait tenu tête à l'Europe coalisée, et sur quatorze batailles en avait gagné neuf, préludant ainsi à cet empire d'Allemagne que les Prussiens sont à la veille de réaliser, au préjudice de l'Autriche. Lorsque M^r de St Ours arriva sur les terres de Prusse, il apprit qu'une revue de l'armée par le Roi devait avoir lieu dans quelques jours. Il demanda la permission d'y assister. Frédéric lui répondit par le billet suivant, écrit de sa propre main : “M^r le Capitaine de
“St Ours, c'est avec plaisir que je vous accorde la permission d'assister à mes revues prochaines d'ici, de Berlin
“et de Magdebourg ; et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait,
“M^r le Capitaine de St Ours, en sa sainte et digne garde.
“Postdam, le 10 de Mai 1785. FRÉDÉRIC.”

C'est au retour de ce long voyage que M^r de St Ours

épousa M^{lle} Josephte Murray. Après avoir honoré son pays par d'éminents services et l'avoir fait connaître au loin, L'Honorable Charles-Louis-Roch de St Ours termina sa brillante carrière en 1834, à l'âge avancé de 81 ans. Il laissait trois enfants : Josephte-Marie-Anne, qui, après avoir épousé, en 1815, Mr Pierre-Dominique Debartzch, membre du Conseil Législatif, est décédée en 1848 ; Charles-Pierre mort accidentellement à St Ours, en 1816 ; et Roch-François, qui, après avoir été membre de la Chambre Basse, de 1825 à 1830, épousa, en 1833, M^{lle} Hermine Duchesnay. Voici l'acte de son mariage : " Le 28 Mai 1833, " après avoir obtenu le consentement par parole de pré-
 " sent l'Honorable Roch de St Ours, fils de l'Honorable
 " Charles de St Ours et de Dame Josephte Murray, Sei-
 " geur de St Ours et de St Jean d'Eschaillons, Colonel de
 " milice, et aussi de présente Demoiselle Hermine-Marie-
 " Catherine Juchereau, fille de Michel-Louis Juchereau,
 " Député-Adjudant-Général des milices, Seigneur de
 " Fossambault et de Godarville, et de Charlotte-Hermine-
 " Marie-Louise-Catherine de Salaberry, décédée, les ai-
 " mariés suivant les lois de la Sainte Eglise, en présence de
 " ses parents et amis qui ont signé avec nous." L'Honora-
 " ble R. F. de St Ours, après avoir rempli, à la satisfaction de
 " tout le monde, les fonctions de Shérif pour le District de
 " Montréal, est mort en 1839, laissant trois filles : M^{lles} Her-
 " mine, Caroline-Virginie, Henriette-Amélie. Cette dernière
 " a épousé Mr Dorion, fils du Dr Dorion de St Ours. Ainsi,
 " s'est éteinte la branche aînée de la famille de St Ours.
 " Que Mr Kierzkowski, Seigneur de St Charles, qui a bien
 " voulu nous donner sur l'intéressante famille de St Ours
 " une partie des détails qu'on vient de lire, reçoive ici
 " l'assurance de notre vive gratitude.

BRANCHE CADETTE DE LA FAMILLE DE ST OURS.

1^o PIERRE DE ST OURS. — Mr Pierre de St Ours, troisième
 fils de Mr P. de St Ours et de Dame M. Mullois, fut le chef

de cette
 un des of
 Enseigne
 ans après
 lantes qu
 éclatants
 l'honneur

L'anné
 1710, M
 de Blain
 ville et
 mariage
 quantes
 Mr P. de
 M^{lle} Cel
 de Vau
 ral, M
 taine A
 Mussea
 Sieur d
 cœur, u
 et de F
 M^{de} de
 d'Aille
 leur d
 ce mar
 à la fle
 née en
 manch
 Xavier
 son ép
 contra
 Claire
 même
 deux
 La
 entre

de cette branche. Entré fort jeune dans l'armée, il fut un des officiers les plus marquants de son époque. D'abord Enseigne en 1694, il fut fait Lieutenant en 1710, et, huit ans après, fut promu au grade de Capitaine. Les brillantes qualités qu'il déploya en cette qualité, les services éclatants qu'il rendit à la tête des troupes, lui valurent l'honneur d'être décoré par la suite de la Croix de St Louis.

L'année même où il fut fait Lieutenant des troupes, en 1710, M^r de St Ours avait épousé M^{lle} Hélène Celoron de Blainville, fille de M^r Jean-Baptiste Celoron de Blainville et de Dame Gertrude le Gardeur. Le contrat de mariage fut dressé en présence des personnes les plus marquantes de la Colonie. Outre les parents des deux époux, M^r P. de St Ours, père, M^r de Celoron, frère de l'épouse, M^{lle} Celoron, sa sœur, etc., on y vit M^r Philippe de Rigaud de Vaudreuil, M^r Joseph de la Colombière, Vicaire Général, M^r Louis Liénard de Beaujeu, Lieutenant, le Capitaine Alphonse de Tonty, M^r Joseph d'Ailleboust, Sieur de Musseaux, le Capitaine Louis de la Corne, M^r Bouillet, Sieur de la Chassaigne, M^r Antoine Pécaudy de Contrecoeur, une partie des familles de le Gardeur de Repentigny et de Belestre, beaucoup de Dames et de Demoiselles : M^{me} de la Chassaigne, M^{me} de Tonty, M^{me} de Beaujeu, M^{me} d'Ailleboust, M^{lle} Charlotte de Gray, M^{lle} Marie le Gardeur de Beauvais, M^{lle} Marie-Jeanne de Belestre, etc. De ce mariage sont nés six enfants, dont quatre moururent à la fleur de l'âge. Les survivants furent : Marie-Louise, née en 1713, qui épousa, en 1737, M^r le Gardeur de Courtemanche, de la noble maison de le Gardeur ; et François-Xavier, dont il va être parlé tout à l'heure. Ayant perdu son épouse après vingt-six ans de mariage, M^r de St Ours contracta une nouvelle union, en 1736, avec M^{lle} Marie-Claire Daigneaux Douville, dont le frère obtint, cette même année, sur le lac Champlain, une concession de deux lieues de front sur trois de profondeur.

La guerre ayant été déclarée, quelques années après, entre la France et l'Angleterre, M^r de St Ours prit part

aux premières luttes. Son grand âge l'ayant forcé à la retraite, il se retira dans sa Seigneurie où il finit paisiblement ses jours. Il laissait pour défendre la patrie un fils qui, en succombant glorieusement sur les plaines d'Abraham, devait immortaliser son nom. C'est le suivant

II^e FRANÇOIS-XAVIER DE S^t OURS.—Mr François-Xavier de S^t Ours, unique survivant des six enfants qu'avait eu Mr Pierre de S^t Ours de son mariage avec M^{lle} Celoron, arrivait à l'époque la plus critique qu'eut encore traversé la Colonie. C'était le moment où l'Angleterre allait mettre sur pied toutes les forces dont elle pouvait disposer pour s'emparer du Canada. Mr de S^t Ours parut activé, d'une bravoure qui ne recule devant aucun danger, il avait les qualités nécessaires pour ces temps périlleux. Aussi parvint-il rapidement aux premiers grades de l'armée. Après avoir servi comme Enseigne en 1748, il fut fait Lieutenant en 1751, et, huit ans après, reçut le brevet de Capitaine. C'était le moment suprême. Mr de S^t Ours avait déjà fait ses preuves. En 1756, à l'attaque du fort George, où il commandait les milices avec MM. de Repentigny, de Gaspé, de Villiers, de la Corne, de Courtemanche, de Vassan, l'intrépide officier avait fait des prodiges de valeur. Après avoir été placé en observation, il fit partie de l'armée de siège dont Mr de Bourlamaque avait la direction, et rendit des services inévaluables. Quoique blessé, écrit Mr de Vaudrenil, il "repoussa, à la tête de quelques Canadiens, un gros d'Anglais. Cette action est des plus belles." Rendant compte de la bataille de Carillon, le 8 Juillet 1758, le Marquis de Montcalm écrivait à Mr de Vaudrenil : "Mr de Raymond avait l'honneur de commander les troupes de la Colonie : je ne saurais trop me louer de lui, de MM. S^t Ours, de la Naudière, de Gaspé." Mais où Mr de S^t Ours avait se surpasser, c'était sous les murs de Québec. Avec Mr de Bonne il commandait la droite de

l'armée
que MM
le cent
venu à d
aussitôt,
de batail
"de se
"l'actio
S^t Ours,
l'armée
d'un co
Montcal
moins je

Lorsq
troupes
épousé,
noble fa
enfants
Pierre-J
Marie, l
même d

La fan
Nouvelle
rangs en
sous les
antique
duire.
à celui-là
et l'Alle
"cousin
"mon

I Le co
dans cette
duquel M
"Le Sieur
"Compag
lui acco

l'armée sous les ordres du Général Montcalm, pendant que MM. de Senesergues et Prudhomme commandaient le centre. Par l'incurie de Vergor, l'ennemi était parvenu à déboucher sur les plaines d'Abraham. Accourant aussitôt, le Général Montcalm forme ses troupes en ordre de bataille, et, "pour ne pas laisser aux Anglais le temps de se fortifier, rapporte le Major Joannes, présent à l'action, fait sonner la charge." C'est alors que M^r de S^t Ours, après avoir soutenu quelque temps le feu de l'armée anglaise, est atteint, ainsi que M^r de Senesergues, d'un coup de feu qui le renverse. Comme le Général Montcalm mourant, il put se consoler en disant : "Du moins je n'aurai pas vu Québec au pouvoir des Anglais."

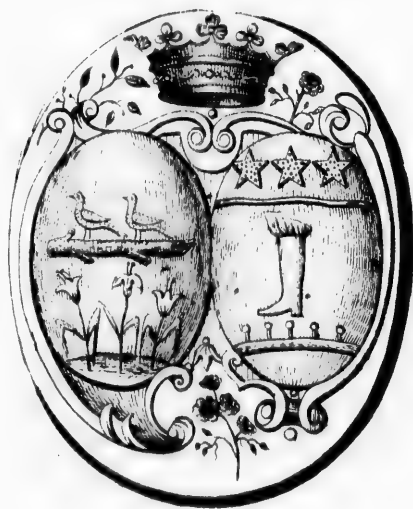
Lorsque M^r de S^t Ours fut ainsi enlevé à la tête des troupes dans cette journée funeste, il était marié. Il avait épousé, en 1747, M^{lle} Thérèse Hertel de Cournoyer, de la noble famille des Hertel. De ce mariage sont nés neuf enfants : François-Michel, Thérèse, Marie-Geneviève, Pierre-Joseph, Louise-Catherine, François-Ange, François-Marie, Philippe-Ignace et Marie-LaCroix, née l'année même de la mort de son père.

La famille de S^t Ours, qui a jeté tant d'éclat sur la Nouvelle-France, a continué d'occuper un des premiers rangs en France d'où elle est venue. Nous avons encore sous les yeux une lettre de l'un des membres de cette antique maison. Nous nous faisons un plaisir de la reproduire. Cette lettre est adressée à M^r L. Roch de S^t Ours, à celui-là même qui, en 1785, visita l'Angleterre, la France et l'Allemagne : "Grenoble, 26 Février 1824. Mon cher "cousin, l'affection que j'ai toujours eue pour ceux de "mon sang, et particulièrement pour mon cousin ¹ que

1 Le cousin qui fit ce voyage en France et auquel il est fait allusion dans cette lettre, est vraisemblablement M^r J. B. de S^t Ours, au sujet duquel MM. de Vaudreuil et Raudot écrivaient en 1708 au Ministre : "Le Sieur d'Eschailions s'est trouvé récompensé en arrivant ici par la "Compagnie du Sieur de S^t Ours, son père, que vous avez bien voulu "lui accorder."

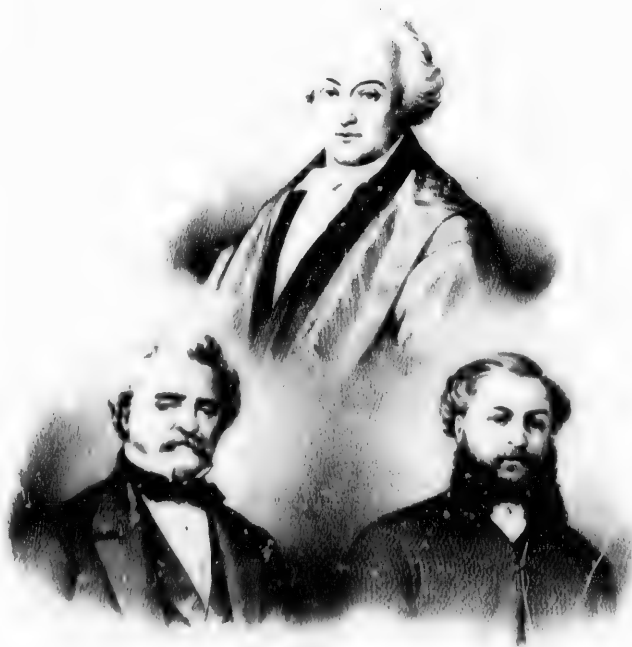
“ j’ai connu dans ma jeunesse, et avec lequel j’ai passé de
“ si agréables moments, pendant les deux semestres que
“ nous avons eu le bonheur de le posséder chez mon père,
“ qui le regardait comme l’un de ses fils, me fait prendre
“ un grand plaisir aux nouvelles que vous me donnez de
“ votre famille et de votre pays. Je suis bien aise que
“ vous possédiez les titres de noblesse de notre famille.
“ Par ceux que nous avons ici, elle remonte au commen-
“ cement du XII^e siècle. Il est bien d’autres familles en
“ France du nom de S^t Ours, surtout dans le Périgord ;
“ mais aucune n’a joint celui d’Eschaillons qui nous
“ distingue. Si l’un de vos petits-fils avait le désir de
“ venir s’établir en Dauphiné, dans l’antique maison de
“ ses pères, j’en serais charmé, persuadé que je suis qu’il
“ y ferait revivre leurs noms et que, comme eux, il
“ jouirait de la considération publique. Je suis bien
“ fâché que votre service nous ait privé du plaisir de vous
“ voir, lorsque vous êtes venu en France. Votre présence
“ aurait resserré encore les liens du sang et de l’amitié
“ qui nous unissent. Notre patrie a été bien malheureuse
“ depuis cette époque, et elle n’est pas encore parfaite-
“ ment tranquille : de méchants agitateurs cherchent
“ toujours à troubler son repos. Si par malheur, et contre
“ le droit d’aînesse, vous veniez à me précéder dans la
“ tombe, j’espère que votre fils voudra bien continuer
“ cette correspondance avec moi, à moins qu’il ne préfère
“ la céder à son cousin, fils de votre aîné. Jugez par là,
“ mon cher cousin, de la vive affection avec laquelle je
“ suis votre, etc. DE S^t OURS D’ESCHAILLONS.”

J'ai passé de
estres que
mon père,
it prendre
donnez de
aise que
e famille.
commen-
milles en
Périgord ;
qui nous
désir de
aison de
suis qu'il
eux, il
uis bien
e de vous
présence
l'amitié
eureuse
parfaite-
erchent
t contre
dans la
atinuer
préfère
par là,
elle je









M^{lle} MARIE DE POLIGNAC
 M^{rs} DE POLIGNAC
 M^{rs} DE POLIGNAC

LA

Alliée
 Polignac
 aux Sou
 sentée
 des plus
 Chevalie
 de l'arme
 des men
 par la s
 mortel G
 déric.
 lignes.

Le ch
 Théatre
 mot de s

Le pre
 Philippe
 1374. U
 pendant
 St Germa
 plus illu
 vivant de
 de Louis

LA FAMILLE DE LOTBINIERE.



Alliée aux Châteaubriand, aux LaRochefoucault, aux Polignac, aux Montfort, aux Vaudreuil, aux des Meloises, aux Soulanges, aux Duchesnay, etc., cette famille, représentée aujourd'hui par les familles Harwood et Joly, est des plus anciennes et des plus illustres. Pendant que le Chevalier Benoist était chargé de faire défiler une partie de l'armée de Montcalm, avant la bataille de Carillon, un des membres de cette famille, M^r Michel de Lotbinière, par la sagesse de ses conseils, faisait préférer à l'immortel Général les hauteurs de Carillon au fort St Frédéric. Il convient donc de lui consacrer ici quelques lignes.

1^o LOUIS-THÉANTRE CHARTIER DE LOTBINIERE.

Le chef de cette famille, en Canada, fut M^r Louis-Théantre Chartier de Lotbinière. Disons tout d'abord un mot de ses glorieux ancêtres.

Le premier, dont le nom soit venu jusqu'à nous, est Philippe Chartier, Receveur Général des Comptes en 1374. Un de ses fils, Guillaume, devint Evêque de Paris, pendant qu'un autre, du nom de Jean, était fait Abbé de S^t Germain. Alain, le quatrième de ses enfants, fut le plus illustre de tous. D'abord Receveur Général du vivant de son père, il devint, en 1412, Secrétaire d'Etat de Louis VI, qui lui accorda des lettres de noblesse. D'une

éloquence incomparable, il mérita de fixer l'attention de Marguerite d'Ecosse, épouse de Louis XI, qui ne craignit pas de faire son éloge et de lui donner des marques de sa haute estime en présence de toute la Cour. De son mariage avec M^{lle} Françoise de Châteaupenaud, il eut trois filles, dont l'une se fit Religieuse Ursuline à Tours, et trois fils. César, l'un d'eux, ayant embrassé la carrière militaire, fut tué au siège de Péronne en 1468, après avoir épousé M^{lle} Elizabeth LePelletier, dont il eut deux enfants. Clément, l'ainé, épousa une des plus belles et des plus riches héritières de Bretagne : M^{lle} Gillette de Châteaubourg. C'est lui qui introduisit dans sa famille le surnom de *Lotbinière*, qui lui est resté. Ayant acheté dans le Bas-Maine une propriété appelée *Binière*, pour la distinguer d'une autre qu'il avait dans le Dijonnais, du nom de *Bignièrès*, il ajouta le mot *Lot*, à cause des poissons de cette espèce qui pullulaient dans les fossés du Château. Quelques années après, il la fit ériger en Baronnie. Mr Clément de Lotbinière mourut en 1560, à l'âge peu commun de 104 ans, laissant trois filles, dont l'une épousa Mr Joseph de Châteaubriand, ancêtre du célèbre auteur du *Génie du Christianisme*, et trois fils, dont l'un fut Conseiller au Parlement de Paris, et l'autre, Alain de Lotbinière, remplit la même charge au Parlement de Rennes, après avoir exercé la profession des armes. Ce dernier est le bisaïeul de Mr Louis-Théâtre. Ayant épousé sa cousine, M^{lle} Madeleine de Châteaubriand, il en eut trois filles, dont l'une se fit Religieuse, et un fils, Pierre de Lotbinière. Celui-ci embrassa la carrière des armes à l'exemple de César, et devint Colonel en 1550. Marié, dix ans après, avec M^{lle} Henriette de Polignac, de la même famille que celle du célèbre Ministre de Charles X, il en eut trois fils et deux filles. Une d'elles, l'aînée, M^{lle} Françoise de Lotbinière, épousa, en 1578, le Marquis de La Rochefoucauld ; la seconde se fit Benedictine. Alain de Lotbinière, son second fils, fut le grand-père de Mr Louis-Théâtre. Né à Rennes en 1564, il devint Conseiller au

Parlemen
M^{lle} Vict
René de
de Mr de
famille,
plus mar
que sa n

Passé
seaux de
Mr de La
promote
former d
en 1672.
ainsi qu
Seigneu
" somme
" dessei
" terres
" leurs
" men
" en ve
" accom
" cédon
" l'éter
" rent,
" celle
" fonde
" Fief
" (Sigu
vices d
origine
seul
mes tal
am
Grande
la cop
" aya

Parlement de Paris. Il épousa dans cette ville, en 1589, *Melle Victoire de Montfort*. De ce mariage est né *Pierre-René de Lotbinière*, Conseiller, Médecin du Roi, et père de *Mr de Lotbinière du Canada*. Comme on le voit, cette famille, qui embrasse huit générations, ne pouvait être plus marquante. *Mr Théantre* ne dégénéra pas, non plus que sa nombreuse postérité.

Passé dans la Nouvelle-France en 1646, sur les vaisseaux de *Mr de Repentigny*, d'autres disent en 1650 avec *Mr de Lauzon*, *Mr de Lotbinière* fut un des plus ardens promoteurs de la colonisation du pays. Dans le but de former de nouveaux établissements, il demanda et obtint, en 1672, sur le bord du *S^t Laurent*, une vaste concession, ainsi qu'en fait foi cet extrait des pièces de la Tenure Seigneuriale : " Sa Majesté désirant qu'on gratifie les personnes qui, se conformant à ses grands et pieux desseins, veulent bien se lier au pays, en y formant des terres et des Seigneuries d'une étendue proportionnée à leurs forces, et le *Sieur de Lotbinière* ayant déjà commencé à faire valoir les intentions de Sa Majesté, nous, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, avons accordé, donné et concédé, accordons, donnons et concédons, par ces présentes, au dit *Sieur de Lotbinière* l'étendue de terre qui se trouve sur le fleuve *S^t Laurent*, depuis la concession du *Sieur Marsollet* jusqu'à celle des Religieuses Ursulines, sur deux lieues de profondeur, pour en jouir lui et ses ayant cause, à titre de Fief et Seigneurie. A Québec, ce 3 Novembre 1672. (Signé) *TALON*." Plusieurs années auparavant, les services qu'il avait déjà rendus, sa haute capacité, son illustre origine, avaient fait penser à lui pour la place de Conseiller. Il fut donc nommé membre du Conseil de Québec. Ses talents se révélant de plus en plus, il fut appelé, peu après, à remplir les fonctions de Lieutenant Civil et Criminal de la Prévôté de Québec. Nous avons encore la copie de la Commission qui lui fut donnée : " Le Roi, ayant par son édit de l'établissement de la Compagnie

" des Indes Occidentales, du mois de Mai 1664, donné et
 " octroyé, en toute Seigneurie, tous les pays de la terre
 " ferme d'Amérique, depuis la rivière des Amazones jus-
 " qu'à celle d'Orenoc, le Canada, l'Acadie et autres pays,
 " avec pouvoir à la dite Compagnie d'instituer des Juges
 " et officiers, partout où besoin sera; et la dite Com-
 " pagnie devant se conformer aux intentions de Sa
 " Majesté et faire régner la justice dans le Canada, appelé
 " la Nouvelle-France, par l'observation des mêmes lois
 " que celles établies dans le Royaume, a jugé nécessaire
 " d'établir une personne capable d'exercer l'office de Lieu-
 " tenant Civil et Criminel dans la ville de Québec. A
 " ces causes, nous, Directeurs Généraux de la dite Com-
 " pagnie, savoir faisons que, sur le bon rapport qui nous
 " a été fait du Sieur Chartier, de sa bonne vie, mœurs,
 " capacité et expérience au fait de la justice, avons, en
 " vertu du pouvoir à nous donné par le dit édit, donné
 " et octroyé, par ces présentes, au dit Sieur Chartier,
 " l'office de Lieutenant Civil et Criminel pour la ville de
 " Québec, pour jouir et user des honneurs, autorités,
 " prérogatives, prééminences, franchises et émoluments
 " qui y sont ou qui pourront y être attribués, et ce tant
 " qu'il nous plaira; requérons les officiers du Conseil
 " Souverain, après avoir pris et reçu le serment du dit
 " Sieur Chartier, de le mettre en possession et jouissance
 " du dit office. En foi de quoi nous avons signé les pré-
 " sentes. A Paris, le 1^{er} Mai 1666. (Signé) BECHAMEL,
 " DALIBERT, etc." Après avoir rempli quelques années
 " ces fonctions avec autant d'éclat que de succès, désirant
 " s'occuper davantage de la concession qui lui avait été faite,
 " M^r de Lotbinière se démit de sa charge, en faveur de
 " son fils qui l'avait déjà remplacé comme Conseiller. Ce
 " fut le 1^{er} Mai 1677 qu'il renouça ainsi à sa Lieutenance.
 " M^r Théantre de Lotbinière avait épousé M^{me} d'Amours
 " de Clignancourt. De ce mariage sont nés deux enfants :
 " René-Louis qui suit, et Françoise, qui, ayant épousé
 " M^r de Marson de Soulanges, eut aussi deux enfants :

M^r de Sou
 il a été pa
 firmée, en
 que lui a
 Frontena
 " Ajour
 " voulant
 " son non
 " et de C
 " Sa Maj
 " concess
 " Chartie
 " manda
 " de qual
 " vis-à-v
 " jouir la
 " Louis"

M^r Re
 de son p
 son exer
 était Lie
 sur la r
 de plus
 joignant
 cette co
 " le Sie
 " voste
 " titre d
 " conce
 " conce
 " lieue
 " de S
 " Talon
 " à nou

Mr de Soulanges et M^{de} la Marquise de Vaudreuil, dont il a été parlé plus haut. C'est à M^{de} Marson que fut confirmée, en 1693, après la mort de son mari, la concession que lui avait faite en Acadie, en 1691, Mr le Comte de Frontenac, ainsi que nous l'apprend le document suivant :
 "Aujourd'hui 1^{er} Mars 1693, le Roi, étant à Versailles,
 "voulant gratifier et confirmer les concessions faites en
 "son nom, en 1691, par les Sieurs Comte de Frontenac
 "et de Champigny, Gouverneur et Intendant en Canada,
 "Sa Majesté a confirmé et ratifié, confirme et ratifie la
 "concession qu'ils ont faite à Dame Marie-Françoise
 "Chartier, veuve du Sieur de Marson, ci-devant Com-
 "mandant en Acadie, d'une terre, sur la rivière S^t Jean,
 "de quatre lieues de front sur deux lieues de profondeur,
 "vis-à-vis la concession du Sieur de Chauffours, pour en
 "jouir la dite Dame, à titre de Fief et Seigneurie. (Signé)
 "Louis"

II^e RENÉ-LOUIS CHARTIER DE LOTBINIÈRE.

Mr René-Louis Chartier de Lotbinière, héritant du zèle de son père pour le défrichement des terres, entreprit à son exemple de grands travaux. Dès 1685, alors qu'il était Lieutenant Général de la Prévosté, il se fit concéder, sur la rivière du Chesne, par Mr de la Barre, une terre de plus d'une demi lieue de front sur deux de profondeur, joignant la Seigneurie de Lotbinière. Voici les termes de cette concession : " Sur la requête à nous présentée par
 "le Sieur de Lotbinière, Lieutenant Général de la Pré-
 "vosté de Québec, à ce qu'il nous plût lui accorder, à
 "titre de Seigneurie, trois quarts de lieue de terre non
 "concedée, sur la grande rivière du Chesne, joignant la
 "concession du Sieur Charles d'Amours, avec deux
 "lieues de profondeur, joignant la concession du Sieur
 "de S^t Ours, pour les unir au Fief accordé par M^r
 "Talon, ci-devant Intendant; nous, en vertu du pouvoir
 "à nous accordé, donnons, accordons et concédons, par

"ces présentes, au dit Sieur de Lotbinière les dits trois
 "quarts de lieue de front avec les deux lieues de pro-
 "fondeur, pour en jouir à perpétuité, lui ou ses ayant
 "cause, à titre de Fief et Seigneurie. En foi de quoi nous
 "avons signé ces présentes. Donné à Québec, le 1^{er}
 "Avril 1685. (Signé) LEFEBVRE DE LA BARRE." Bien que
 son prénom ne soit pas indiqué, par le fait seul qu'il est
 qualifié Lieutenant Général, il semble évident que c'est
 à lui que fut faite cette concession, et non à son père qui
 avait alors résigné sa charge. Huit ans après, Mr de
 Lotbinière obtint encore une nouvelle concession, tout
 près de celle dont il était déjà en possession, après
 avoir fait l'acquisition du Fief de Mr Charles d'Amours.
 "Nous, en vertu du pouvoir accordé par Sa Majesté,
 "donnons, accordons et concédons, par ces présentes, au
 "Sieur René-Louis Chartier de Lotbinière, Conseiller de
 "Sa Majesté, Lieutenant Général, Civil et Criminel en
 "la Prévosté de Québec, trois lieues et demie de front
 "sur quatre lieues de profondeur, à l'extrémité de son
 "Fief de Lotbinière et de celui appelé la Petite-Rivière,
 "qu'il a acquis du Sieur Louviers, ensemble tous les bois,
 "prés, îles, rivières et lacs qui s'y trouvent, pour en jouir,
 "lui et ses successeurs, à titre de Seigneurie. Donné à
 "Québec, le 25 Mars 1693. (Signé) FRONTENAC." A la mort
 de Mr de Lotbinière, toutes ces concessions devaient être
 partagées en autant de Fiefs qu'il avait d'enfants. C'était
 le moyen le plus efficace de hâter la culture des terres et
 la formation de nouveaux établissements.
 La générosité dont Mr de Lotbinière avait fait preuve
 en 1690, envers les Récollets, le rendait plus digne encore
 que tout autre des gratifications du gouvernement. Voici
 le fait tel qu'il est rapporté dans l'*Histoire de la Colonie
 Française*: "Avant 1629, les Récollets possédaient, sur
 "le bord de la rivière St Charles, près de Québec, une
 "certaine étendue de terres, sur lesquelles ils avaient
 "fait construire leur Chapelle et leur Couvent. Ils se
 "proposaient de rentrer en possession de ces biens, et,

"dans le
 "porté p
 "outre q
 "avaient
 "vent, la
 "se trou
 "compta
 "en Can
 "grande
 "le 27 J
 "Religio
 "veuve
 "pour le
 "aux pa
 "d'un p
 "ne vou
 "reuse
 "1670, t
 "de leur
 "de M^{re}
 "que ce
 "arpent
 "cession f
 "Mr. de
 "Madeleir
 "quatre
 "l'ainé, n
 "étant pa
 "de poste
 "sorte qu
 "aux fille
 "rièrent.
 "valier M

1 Après
 à 1704, M^{re}
 Quatre a
 décoré de

“ dans leur premier embarquement, en 1669, avaient
 “ porté pour cela avec eux leurs titres de propriété. Mais,
 “ outre que dans le naufrage de Lisbonne tous ces titres
 “ avaient péri, il ne restait plus rien de leur ancien Cou-
 “ vent, la maison étant tombée en ruines, et leurs terres
 “ se trouvaient occupées par divers particuliers qui ne
 “ comptaient pas de revoir jamais revenir ces Religieux
 “ en Canada. M^r d'Avaugour en avait concédé la plus
 “ grande partie à M^r René-Louis Chartier de Lotbinière,
 “ le 27 Janvier 1662, et le surplus était possédé par les
 “ Religieuses Hospitalières de Québec, ainsi que par la
 “ veuve de M^r de Repentigny. Le Provincial des Récollets,
 “ pour le bien de la paix, se proposait de laisser les terres
 “ aux particuliers qui les possédaient, et de se contenter
 “ d'un petit espace pour se rebâtir. Mais M^r de Lotbinière
 “ ne voulut pas tirer avantage d'une résolution si géné-
 “ reuse et remit aux Récollets, par acte du 23 Octobre
 “ 1670, tout ce qu'il possédait de leurs anciennes terres ; et
 “ de leur côté, les Religieuses de l'Hôtel-Dieu, héritières
 “ de M^{re} de Repentigny, transigèrent avec eux, de sorte
 “ que ces Religieux se trouvèrent en possession de dix
 “ arpents de terre sur cent dix de profondeur.” Cette con-
 “ cession fut ratifiée, l'année suivante, par le Roi.

M^r de Lotbinière avait épousé, en 1677, M^{lle} Marie-
 Madeleine Lambert. De ce mariage sont nés huit enfants :
 quatre garçons et quatre filles. Des quatre fils, l'un,
 l'aîné, mourut à Niagara ; l'autre, le cadet, Pierre-Alain,
 étant passé en France, mourut à la Rochelle sans laisser
 de postérité ; Valentin, le troisième, se fit Récollet, en
 sorte que ce fut le suivant qui continua la lignée. Quant
 aux filles, une seule mourut jeune. Les autres se ma-
 rièrent. M^{lle} Louise-Philippe, l'aînée, épousa le Che-
 valier Mariauchean d'Englis,¹ d'abord Major et ensuite

¹ Après avoir été fait successivement Lieutenant, Capitaine, de 1696
 à 1704, M^r Mariauchean fut nommé Major aux Trois-Rivières en 1706.
 Quatre ans après, il devint Major des troupes. Enfin, après avoir été
 décoré de la Croix de S^t Louis en 1721, il retourna aux Trois-Rivières,

Lieutenant aux Trois-Rivières, et devint ainsi l'aïeule de M^{re} d'Esglis, premier Evêque canadien, et de la Mère de S^t Eustache, Religieuse Ursuline. M^{lle} Louise, la cadette, fit alliance avec Mr Denis de la Ronde, dont la famille, après avoir produit de vaillants guerriers, s'est perpétuée jusqu'à nos jours. M^{lle} Angélique, la troisième, contracta mariage, en 1722, avec Mr des Meloises.

Après avoir rempli la charge de Lieutenant-Général, Civil et Criminel pendant vingt-six ans, et été nommé premier Conseiller en 1703, Mr R. L. de Lotbinière mourut à Québec, le 5 Mai 1710, laissant à sa famille une magnifique fortune qui devait encore augmenter en valeur avec le temps.

III^e EUSTACHE CHARTIER DE LOTBINIÈRE.

Mr Eustache Chartier de Lotbinière, troisième fils du précédent, fit, comme son père, partie du Conseil. Il n'y avait qu'un an qu'il occupait cette place, lorsque, le 7 Juin 1711, il reçut une pension à prendre sur le trésor royal. Trois mois auparavant, il avait épousé M^{lle} Marie-Françoise des Meloises. La mort de cette Dame ayant exercé, par la suite, une grande influence sur la vie de Mr de Lotbinière, c'est le lieu d'en parler, ainsi que de sa famille, qui, aujourd'hui encore, occupe un rang distingué en France.

M^{lle} des Meloises descendait de Mr Edme Renaud d'Avesnes, Seigneur des Meloises et de Bergues, originaire du Nivernois, et de Dame Adrienne de Mont Saulnin,¹

en qualité de Lieutenant du Roi, charge qu'il remplit jusqu'à sa mort, arrivée en 1730. Un de ses fils, après avoir servi quelque temps dans les troupes, comme Enseigne, passa en Louisiane où il fut fait Lieutenant en 1732. Il périt, deux ans après, dans une embuscade de Sauvages. Le frère de ce dernier, Mr Louis-François Mariaudeau d'Esglis, si longtemps Curé de S^t Pierre, dans l'Île-d'Orléans, fut le huitième Evêque de Québec.

¹ Les Mont Saulnin, Comtes de Montal, appartenaient, ainsi que les Bussy Rabutin, dont est sortie S^{te} Chantal, aux premières familles de Bourgogne.

filles d'Ad
et de Da
enfants de
gués. L'
l'autre, C
1694, à
François-
la Nouve
commanc
Canada.
Thérèse
ville, ne
enfants,
d'Avesne
France, c
lique Ch
de Lino,
dans le s
nant en
en 1743,
Louis-Fr
bataille
Québec,
n'ayant
Nicolas
vint, en
plissait l
Foi, lors
duite qu
en Cana
Etant p
Meloises
de Fres

1 La fa
appartien
famille r
Gentilhor

fille d'Adrien de Mont Saulnin, Seigneur des Auber,
 et de Dame Gabrielle de Bussy-Rabutin. Trois des
 enfants de Mr des Meloises devinrent des officiers distin-
 gués. L'un était Lieutenant au régiment de Condé ;
 l'autre, Capitaine dans le même régiment, prit part, en
 1694, à la bataille de Stenskerque. Le troisième, Mr
 François-Marie Renaud d'Avesnes des Meloises, passa dans
 la Nouvelle-France en 1685, avec le corps de troupes qu'il
 commandait. C'est le chef de la famille des Meloises en
 Canada. Ayant épousé à Québec, en 1687, M^{lle} Françoise-
 Thérèse Dupont, fille de Mr Dupont, Seigneur de Neu-
 ville, neveu, dit-on, du Cardinal Dupont, il en eut six
 enfants, trois fils et trois filles. Mr Nicolas-Marie Renaud
 d'Avesnes des Meloises, l'un d'eux, après un voyage en
 France, épousa à Québec, le 18 Avril 1722, M^{lle} Angé-
 lique Chartier de Lotbinière, veuve de Mr Jean-François
 de Lino, ainsi qu'il est dit plus haut. Entré de bonne heure
 dans le service, il fut fait Enseigne, puis devint Lieute-
 nant en 1724 et Capitaine en 1735. Il mourut à Québec
 en 1743, laissant deux filles et trois fils. L'un d'eux, Mr
 Louis-François des Meloises, après s'être signalé à la
 bataille de Carillon, en 1758, fut tué en 1760, au siège de
 Québec, à la tête des Grenadiers, dont il était Lieutenant,
 n'ayant encore que vingt-neuf ans. Son frère aîné, Mr
 Nicolas des Meloises, non moins intrépide guerrier, par-
 vint, en peu de temps, au grade de Capitaine. Il rem-
 plissait les fonctions de Major-Général à la bataille de St
 Foi, lorsque son frère fut tué à ses côtés. La belle con-
 duite qu'il tint en cette dernière lutte des armées françaises
 en Canada lui valut, l'année suivante, la Croix de St Louis.
 Etant passé en France après le traité de Paris, Mr des
 Meloises épousa, le 5 Janvier 1769, M^{lle} Agathe-Louise
 de Fresnoy, ¹ fille du Marquis de Fresnoy, Chevalier de

1 La famille de Fresnoy, dont le nom est déjà venu sous notre plume,
 appartient au Beauvoisis, où est situé le Château de Fresnoy. Cette
 famille remonte au XII^e siècle. Robert de Fresnoy fut un des cent
 Gentilhommes de François I^{er}. De son mariage avec M^{lle} Madeleine



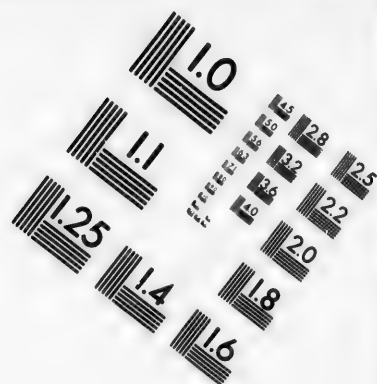
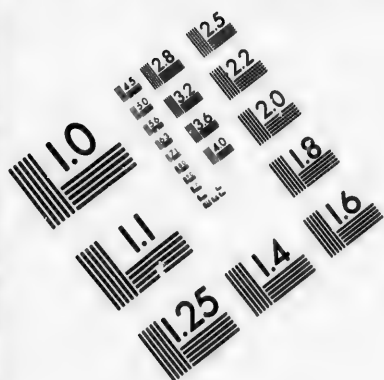
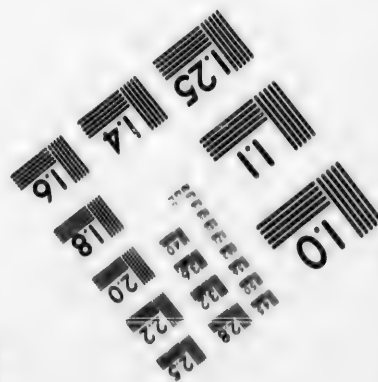
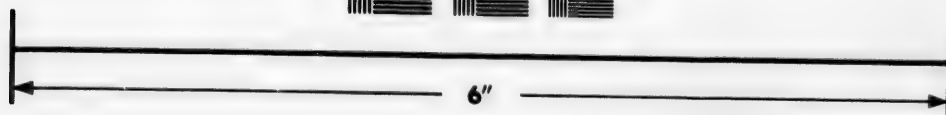
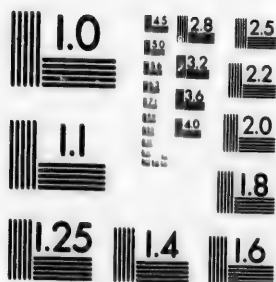


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 873-4303

0
1.5 2.8
1.6 3.2
1.8 3.6
2.0 4.0
2.2 4.5
2.5 5.0
2.8 5.6
3.2 6.3
3.6 7.1
4.0 8.0
4.5 9.0
5.0 10.0
5.6 11.2
6.3 12.5
7.1 14.0
8.0 16.0
9.0 18.0
10.0 20.0
11.2 22.5
12.5 25.0
14.0 28.0
16.0 32.0
18.0 36.0
20.0 40.0
22.5 45.0
25.0 50.0
28.0 56.0
32.0 63.0
36.0 71.0
40.0 80.0
45.0 90.0
50.0 100.0
56.0 112.0
63.0 125.0
71.0 140.0
80.0 160.0
90.0 180.0
100.0 200.0
112.0 225.0
125.0 250.0
140.0 280.0
160.0 320.0
180.0 360.0
200.0 400.0
225.0 450.0
250.0 500.0
280.0 560.0
320.0 630.0
360.0 710.0
400.0 800.0
450.0 900.0
500.0 1000.0
560.0 1120.0
630.0 1250.0
710.0 1400.0
800.0 1600.0
900.0 1800.0
1000.0 2000.0
1120.0 2250.0
1250.0 2500.0
1400.0 2800.0
1600.0 3200.0
1800.0 3600.0
2000.0 4000.0
2250.0 4500.0
2500.0 5000.0
2800.0 5600.0
3200.0 6300.0
3600.0 7100.0
4000.0 8000.0
4500.0 9000.0
5000.0 10000.0
5600.0 11200.0
6300.0 12500.0
7100.0 14000.0
8000.0 16000.0
9000.0 18000.0
10000.0 20000.0
11200.0 22500.0
12500.0 25000.0
14000.0 28000.0
16000.0 32000.0
18000.0 36000.0
20000.0 40000.0
22500.0 45000.0
25000.0 50000.0
28000.0 56000.0
32000.0 63000.0
36000.0 71000.0
40000.0 80000.0
45000.0 90000.0
50000.0 100000.0
56000.0 112000.0
63000.0 125000.0
71000.0 140000.0
80000.0 160000.0
90000.0 180000.0
100000.0 200000.0
112000.0 225000.0
125000.0 250000.0
140000.0 280000.0
160000.0 320000.0
180000.0 360000.0
200000.0 400000.0
225000.0 450000.0
250000.0 500000.0
280000.0 560000.0
320000.0 630000.0
360000.0 710000.0
400000.0 800000.0
450000.0 900000.0
500000.0 1000000.0
560000.0 1120000.0
630000.0 1250000.0
710000.0 1400000.0
800000.0 1600000.0
900000.0 1800000.0
1000000.0 2000000.0
1120000.0 2250000.0
1250000.0 2500000.0
1400000.0 2800000.0
1600000.0 3200000.0
1800000.0 3600000.0
2000000.0 4000000.0
2250000.0 4500000.0
2500000.0 5000000.0
2800000.0 5600000.0
3200000.0 6300000.0
3600000.0 7100000.0
4000000.0 8000000.0
4500000.0 9000000.0
5000000.0 10000000.0
5600000.0 11200000.0
6300000.0 12500000.0
7100000.0 14000000.0
8000000.0 16000000.0
9000000.0 18000000.0
10000000.0 20000000.0
11200000.0 22500000.0
12500000.0 25000000.0
14000000.0 28000000.0
16000000.0 32000000.0
18000000.0 36000000.0
20000000.0 40000000.0
22500000.0 45000000.0
25000000.0 50000000.0
28000000.0 56000000.0
32000000.0 63000000.0
36000000.0 71000000.0
40000000.0 80000000.0
45000000.0 90000000.0
50000000.0 100000000.0
56000000.0 112000000.0
63000000.0 125000000.0
71000000.0 140000000.0
80000000.0 160000000.0
90000000.0 180000000.0
100000000.0 200000000.0
112000000.0 225000000.0
125000000.0 250000000.0
140000000.0 280000000.0
160000000.0 320000000.0
180000000.0 360000000.0
200000000.0 400000000.0
225000000.0 450000000.0
250000000.0 500000000.0
280000000.0 560000000.0
320000000.0 630000000.0
360000000.0 710000000.0
400000000.0 800000000.0
450000000.0 900000000.0
500000000.0 1000000000.0
560000000.0 1120000000.0
630000000.0 1250000000.0
710000000.0 1400000000.0
800000000.0 1600000000.0
900000000.0 1800000000.0
1000000000.0 2000000000.0
1120000000.0 2250000000.0
1250000000.0 2500000000.0
1400000000.0 2800000000.0
1600000000.0 3200000000.0
1800000000.0 3600000000.0
2000000000.0 4000000000.0
2250000000.0 4500000000.0
2500000000.0 5000000000.0
2800000000.0 5600000000.0
3200000000.0 6300000000.0
3600000000.0 7100000000.0
4000000000.0 8000000000.0
4500000000.0 9000000000.0
5000000000.0 10000000000.0
5600000000.0 11200000000.0
6300000000.0 12500000000.0
7100000000.0 14000000000.0
8000000000.0 16000000000.0
9000000000.0 18000000000.0
10000000000.0 20000000000.0
11200000000.0 22500000000.0
12500000000.0 25000000000.0
14000000000.0 28000000000.0
16000000000.0 32000000000.0
18000000000.0 36000000000.0
20000000000.0 40000000000.0
22500000000.0 45000000000.0
25000000000.0 50000000000.0
28000000000.0 56000000000.0
32000000000.0 63000000000.0
36000000000.0 71000000000.0
40000000000.0 80000000000.0
45000000000.0 90000000000.0
50000000000.0 100000000000.0
56000000000.0 112000000000.0
63000000000.0 125000000000.0
71000000000.0 140000000000.0
80000000000.0 160000000000.0
90000000000.0 180000000000.0
100000000000.0 200000000000.0
112000000000.0 225000000000.0
125000000000.0 250000000000.0
140000000000.0 280000000000.0
160000000000.0 320000000000.0
180000000000.0 360000000000.0
200000000000.0 400000000000.0
225000000000.0 450000000000.0
250000000000.0 500000000000.0
280000000000.0 560000000000.0
320000000000.0 630000000000.0
360000000000.0 710000000000.0
400000000000.0 800000000000.0
450000000000.0 900000000000.0
500000000000.0 1000000000000.0
560000000000.0 1120000000000.0
630000000000.0 1250000000000.0
710000000000.0 1400000000000.0
800000000000.0 1600000000000.0
900000000000.0 1800000000000.0
1000000000000.0 2000000000000.0
1120000000000.0 2250000000000.0
1250000000000.0 2500000000000.0
1400000000000.0 2800000000000.0
1600000000000.0 3200000000000.0
1800000000000.0 3600000000000.0
2000000000000.0 4000000000000.0
2250000000000.0 4500000000000.0
2500000000000.0 5000000000000.0
2800000000000.0 5600000000000.0
3200000000000.0 6300000000000.0
3600000000000.0 7100000000000.0
4000000000000.0 8000000000000.0
4500000000000.0 9000000000000.0
5000000000000.0 10000000000000.0
5600000000000.0 11200000000000.0
6300000000000.0 12500000000000.0
7100000000000.0 14000000000000.0
8000000000000.0 16000000000000.0
9000000000000.0 18000000000000.0
10000000000000.0 20000000000000.0
11200000000000.0 22500000000000.0
12500000000000.0 25000000000000.0
14000000000000.0 28000000000000.0
16000000000000.0 32000000000000.0
18000000000000.0 36000000000000.0
20000000000000.0 40000000000000.0
22500000000000.0 45000000000000.0
25000000000000.0 50000000000000.0
28000000000000.0 56000000000000.0
32000000000000.0 63000000000000.0
36000000000000.0 71000000000000.0
40000000000000.0 80000000000000.0
45000000000000.0 90000000000000.0
50000000000000.0 100000000000000.0
56000000000000.0 112000000000000.0
63000000000000.0 125000000000000.0
71000000000000.0 140000000000000.0
80000000000000.0 160000000000000.0
90000000000000.0 180000000000000.0
100000000000000.0 200000000000000.0
112000000000000.0 225000000000000.0
125000000000000.0 250000000000000.0
140000000000000.0 280000000000000.0
160000000000000.0 320000000000000.0
180000000000000.0 360000000000000.0
200000000000000.0 400000000000000.0
225000000000000.0 450000000000000.0
250000000000000.0 500000000000000.0
280000000000000.0 560000000000000.0
320000000000000.0 630000000000000.0
360000000000000.0 710000000000000.0
400000000000000.0 800000000000000.0
450000000000000.0 900000000000000.0
500000000000000.0 1000000000000000.0
560000000000000.0 1120000000000000.0
630000000000000.0 1250000000000000.0
710000000000000.0 1400000000000000.0
800000000000000.0 1600000000000000.0
900000000000000.0 1800000000000000.0
1000000000000000.0 2000000000000000.0
1120000000000000.0 2250000000000000.0
1250000000000000.0 2500000000000000.0
1400000000000000.0 2800000000000000.0
1600000000000000.0 3200000000000000.0
1800000000000000.0 3600000000000000.0
2000000000000000.0 4000000000000000.0
2250000000000000.0 4500000000000000.0
2500000000000000.0 5000000000000000.0
2800000000000000.0 5600000000000000.0
3200000000000000.0 6300000000000000.0
3600000000000000.0 7100000000000000.0
4000000000000000.0 8000000000000000.0
4500000000000000.0 9000000000000000.0
5000000000000000.0 10000000000000000.0
5600000000000000.0 11200000000000000.0
6300000000000000.0 12500000000000000.0
7100000000000000.0 14000000000000000.0
8000000000000000.0 16000000000000000.0
9000000000000000.0 18000000000000000.0
10000000000000000.0 20000000000000000.0
11200000000000000.0 22500000000000000.0
12500000000000000.0 25000000000000000.0
14000000000000000.0 28000000000000000.0
16000000000000000.0 32000000000000000.0
18000000000000000.0 36000000000000000.0
20000000000000000.0 40000000000000000.0
22500000000000000.0 45000000000000000.0
25000000000000000.0 50000000000000000.0
28000000000000000.0 56000000000000000.0
32000000000000000.0 63000000000000000.0
36000000000000000.0 71000000000000000.0
40000000000000000.0 80000000000000000.0
45000000000000000.0 90000000000000000.0
50000000000000000.0 100000000000000000.0
56000000000000000.0 112000000000000000.0
63000000000000000.0 125000000000000000.0
71000000000000000.0 140000000000000000.0
80000000000000000.0 160000000000000000.0
90000000000000000.0 180000000000000000.0
100000000000000000.0 200000000000000000.0
112000000000000000.0 225000000000000000.0
125000000000000000.0 250000000000000000.0
140000000000000000.0 280000000000000000.0
160000000000000000.0 320000000000000000.0
180000000000000000.0 360000000000000000.0
200000000000000000.0 400000000000000000.0
225000000000000000.0 450000000000000000.0
250000000000000000.0 500000000000000000.0
280000000000000000.0 560000000000000000.0
320000000000000000.0 630000000000000000.0
360000000000000000.0 710000000000000000.0
400000000000000000.0 800000000000000000.0
450000000000000000.0 900000000000000000.0
500000000000000000.0 1000000000000000000.0
560000000000000000.0 1120000000000000000.0
630000000000000000.0 1250000000000000000.0
710000000000000000.0 1400000000000000000.0
800000000000000000.0 1600000000000000000.0
900000000000000000.0 1800000000000000000.0
1000000000000000000.0 2000000000000000000.0
1120000000000000000.0 2250000000000000000.0
1250000000000000000.0 2500000000000000000.0
1400000000000000000.0 2800000000000000000.0
1600000000000000000.0 3200000000000000000.0
1800000000000000000.0 3600000000000000000.0
2000000000000000000.0 4000000000000000000.0
2250000000000000000.0 4500000000000000000.0
2500000000000000000.0 5000000000000000000.0
2800000000000000000.0 5600000000000000000.0
3200000000000000000.0 6300000000000000000.0
3600000000000000000.0 7100000000000000000.0
4000000000000000000.0 8000000000000000000.0
4500000000000000000.0 9000000000000000000.0
5000000000000000000.0 10000000000000000000.0
5600000000000000000.0 11200000000000000000.0
6300000000000000000.0 12500000000000000000.0
7100000000000000000.0 14000000000000000000.0
8000000000000000000.0 16000000000000000000.0
9000000000000000000.0 18000000000000000000.0
10000000000000000000.0 20000000000000000000.0
11200000000000000000.0 22500000000000000000.0
12500000000000000000.0 25000000000000000000.0
14000000000000000000.0 28000000000000000000.0
16000000000000000000.0 32000000000000000000.0
18000000000000000000.0 36000000000000000000.0
20000000000000000000.0 40000000000000000000.0
22500000000000000000.0 45000000000000000000.0
25000000000000000000.0 50000000000000000000.0
28000000000000000000.0 56000000000000000000.0
32000000000000000000.0 63000000000000000000.0
36000000000000000000.0 71000000000000000000.0
40000000000000000000.0 80000000000000000000.0
45000000000000000000.0 90000000000000000000.0
50000000000000000000.0 100000000000000000000.0
56000000000000000000.0 112000000000000000000.0
63000000000000000000.0 125000000000000000000.0
71000000000000000000.0 140000000000000000000.0
80000000000000000000.0 160000000000000000000.0
90000000000000000000.0 180000000000000000000.0
100000000000000000000.0 200000000000000000000.0
112000000000000000000.0 225000000000000000000.0
125000000000000000000.0 250000000000000000000.0
140000000000000000000.0 280000000000000000000.0
160000000000000000000.0 320000000000000000000.0
180000000000000000000.0 360000000000000000000.0
200000000000000000000.0 400000000000000000000.0
225000000000000000000.0 450000000000000000000.0
250000000000000000000.0 500000000000000000000.0
280000000000000000000.0 560000000000000000000.0
320000000000000000000.0 630000000000000000000.0
360000000000000000000.0 710000000000000000000.0
400000000000000000000.0 800000000000000000000.0
450000000000000000000.0 900000000000000000000.0
500000000000000000000.0 1000000000000000000000.0
560000000000000000000.0 1120000000000000000000.0
630000000000000000000.0 1250000000000000000000.0
710000000000000000000.0 1400000000000000000000.0
800000000000000000000.0 1600000000000000000000.0
900000000000000000000.0 1800000000000000000000.0
1000000000000000000000.0 2000000000000000000000.0
1120000000000000000000.0 2

S^t Louis, et de Dame Louise-Elisabeth Blanchard. Après avoir siégé, en 1787, à l'Assemblée provinciale de l'Île de France, comme Député de Senlis, il mourut, laissant deux filles et un fils. L'une des Demoiselles des Meloises, Louise-Emilie, épousa Mr Philippe-Antoine Menjot, Comte de Champleur, et l'autre, Charlotte-Antoine, Mr Pierre-François Louis, Marquis d'Aux. Mr Nicolas-Marie Renaud, Marquis de Fresnoy, frère des précédentes, devint Aide-de-Camp du Prince de Broglie. Après avoir contracté mariage, en 1802, avec M^{lle} Aimée-Zéphirine de Cheverny, de Blois, fille de Mr Jean-Nicolas Dufort, Comte de Cheverny, Mr des Meloises est mort en 1841, laissant, à son tour, trois fils. Mr Eugène des Meloises, l'aîné, Conservateur des forêts, réside à Bourges. De son mariage avec M^{lle} Thabaud de Linnetières, il a deux filles, dont l'une, M^{lle} Henriette, a épousé Mr Albert des Meloises, son cousin. Mr des Meloises, Marquis de Fresnoy, le second, est présentement Ministre plénipotentiaire à

de Villiers de l'Île Adam, il eut une fille qui épousa Mr de Marinvilliers. — Georges de Fresnoy, issu du second mariage de son père avec M^{lle} Bove, devint Chevalier et Capitaine des cinquante hommes d'ordonnance, sous les Rois Henri III et Henri IV. Il avait épousé M^{lle} Marie de Montmirail. — Charles de Fresnoy, fils du précédent, surnommé *Tempête*, à cause de son courage impétueux, fut fait Capitaine de Cheval-Léger et Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Son épouse, M^{lle} Anne de Vaudevar de Persan, était Dame ordinaire de la Reine Marie de Médicis. Il en eut une fille, mariée par la suite à Mr François de Sens, Baron de Morsan, et trois fils. Henri, l'un d'eux, épousa M^{lle} Charlotte de Belloy, dont il eut le Marquis François de Fresnoy. C'est en sa faveur que Louis XIV érigea sa terre en Marquisat. Jean, le second, devint Chevalier de S^t Jean de Jérusalem, le troisième, fut fait Conseiller, Maréchal de Camp. En 1638, il épousa M^{lle} Eléonore Tusseau, veuve du Comte de Beaujeu, et en eut trois fils. — Nicolas, un des fils du précédent, épousa M^{lle} Louise-Alexandrine de Coligny, fille de Jean, Comte de Coligny et de Nicole de Maupas, et en eut deux enfants. — Marie, Marquis de Fresnoy, l'un d'eux, ayant épousé, en 1730, M^{lle} Charlotte Rivier, eut un fils qui devint Capitaine de Cavalerie, après avoir épousé M^{lle} Reine-Modeste de Perthuis. Après la mort de son épouse, Henri contracta un second mariage avec M^{lle} Louise-Elisabeth Blanchard, mais n'en eut qu'une fille, de sorte que son nom et son titre sont passés à un de ses petits-fils, Mr des Meloises, Marquis de Fresnoy, qui les a repris pour les perpétuer.

Munich. Enfin, Mr Ernest des Meloises, le troisième, a fait alliance avec une Demoiselle anglaise, et a un fils et une fille. Telle est, en peu de mots, l'histoire de cette noble maison, dans laquelle Mr E. de Lotbinière se choisit une épouse. Melle Marie-Françoise était vraisemblablement l'aînée des filles de Mr F. des Meloises et de D^{me} F. T. Dupont, et par conséquent était aussi sœur de M^{lle} Pean. Une autre de ses sœurs devint Religieuse Ursuline. Son entrée au Monastère offre des particularités si touchantes, que nous ne pouvons résister au plaisir de les rapporter, ne fût-ce que pour faire diversion à cette nomenclature de noms qui n'a d'intérêt, le plus souvent, que pour ceux qui y sont intéressés.

D'un esprit vif, d'une beauté remarquable, Melle Marie-Madeleine des Meloises avait, comme ses sœurs, tout ce qu'il faut pour plaire dans le monde. Aussi, l'entrée des premiers salons de Québec, et même celui du Château St Louis, lui était-elle toujours ouverte. Les hommages qu'elle y recevait chaque fois, les applaudissements dont elle y était l'objet, n'étaient pas de nature à la déprendre de cette *figure qui passe*. Il fallait un coup du Ciel pour lui ouvrir les yeux et l'en détacher à jamais. Elle était fiancée à l'un de ses cousins, jeune Officier dans l'armée. Or, un jour, qu'après avoir donné la plus grande partie de sa journée à la toilette et à la promenade, elle était en soirée, on vint lui annoncer tout à coup que celui qui avait ses affections avait été blessé... qu'il était mort. On peut se faire une idée de la douleur, du désespoir de la jeune Demoiselle à cette poignante nouvelle. Cependant, telle était l'épaisseur du voile qui couvrait ses yeux, tel était son attachement aux faux plaisirs du monde, qu'elle ne se rendit pas encore à la grâce qui la poursuivait. Le dernier coup devait lui être porté à la vêtue de l'une de ses compagnes d'enfance. Entendant parler du malheur du monde et se reconnaissant au tableau qui était fait des agitations d'un cœur partagé entre Dieu et la créature, elle ne put tenir : ses

yeux se remplirent de larmes ; mais craignant d'attirer l'attention, et sans attendre la fin de la cérémonie, elle s'esquive. Comme ses larmes coulaient toujours et qu'elle pouvait être rencontrée par quelqu'une de ses amies, elle entre dans une Eglise qui se trouvait sur son passage : " Là, dit une de ses contemporaines, à laquelle nous empruntons ces détails, prosternée seule devant Dieu et " cédant à la grâce, elle commence à détester ses vanités " passées ; elle demande pardon de ses coupables résistances ; elle conjure le Seigneur de lui donner la force et le courage de rompre les liens qui l'attachaient aux " créatures, lui avouant avec douleur qu'elle ne le pourrait " jamais faire, sans un secours très-efficace ; elle appelle " à son aide l'intercession de la très-sainte Vierge et des " Saints, s'adressant en particulier à St François de Borgia, " auquel elle avait une dévotion toute spéciale. Cette " prière terminée, M^{lle} des Meloises essuie ses larmes et " se relève, se sentant pleinement fortifiée et résolue à " se donner entièrement à Dieu. Jamais plus on ne la " vit dans les réunions du monde. Elle régla au plus tôt " avec son frère et ses sœurs tout ce qui concernait leur " succession, puis demanda avec instance et " l'entrée de notre Noviciat." Devenue Religieuse sous le nom de Mère de St François de Borgia, elle fut un modèle d'humilité et de mortification. Elle détournait adroitement la conversation, quand on venait à faire son éloge, et s'appliquait avec un soin tout particulier à inspirer aux jeunes filles une vive horreur des faux plaisirs du monde et de ses vaines parures. Mais revenons à M^{re} de Lotbinière.

Il y avait à peine quelques années qu'il était marié, lorsqu'il perdit son épouse. La douleur que lui causa cette perte fut si profonde que, comprenant alors le vide des alliances humaines, il conçut le projet de se consacrer entièrement à Dieu et de se faire prêtre. En conséquence, il se démit de la place de Garde des Sceaux qui lui avait été donnée en 1717, et, après quelque temps de préparation,

reçu
1726
diac
posit
S^t V
quel
déta
sans
avai
Dieu
père
Réc
l'Hô
ans.
en 1
frèr
tom
Il
nom
l'ali
Juc
et M

I
172
em
hal
sec
au
mè
Co
d'e
par

reçut les Ordres sacrés de M^{re} de S^t Vallier. C'était en 1726 Peu après, il fut nommé Vicaire-Général et Archidiaque. C'est en cette qualité qu'en 1728, et malgré l'opposition du Chapitre, il procéda à l'inhumation de M^{re} de S^t Vallier, mort cette même année. Lui-même décéda quelques années après, le 14 Février 1749. L'exemple du détachement du monde qu'il avait donné ne resta pas sans fruit. De son mariage avec M^{lle} des Meloises, il avait eu huit enfants : trois d'entre eux se consacrèrent à Dieu. Eustache, l'aîné de ses fils, embrassa, comme son père, l'état ecclésiastique ; François-Louis, le cadet, se fit Récollet ; Louise, la troisième des filles, entra, en 1736, à l'Hôpital-Général, où elle mourut à l'âge de trente-trois ans. Déjà deux de ses sœurs, du nom de Louise, l'une née en 1714 et l'autre en 1721, ainsi que Joseph, l'un de ses frères, l'avaient précédée de plusieurs années dans la tombe.

Il ne resta donc de cette famille, pour perpétuer son nom dans le monde, que deux enfants : Marie-Françoise, l'aînée des filles, qui épousa, le 13 Mai 1737, Mr Antoine Juchereau Duchesnay, septième Seigneur de Beauport, et Michel qui suit.

IV^e MICHEL-EUSTACHE-GASPARD CHARTIER DE LOTBINIÈRE.

Mr Michel-Eustache-Gaspard de Lotbinière, né en 1723, était le plus jeune des fils de l'Archidiaque. Ayant embrassé la carrière militaire, il devint un des plus habiles Ingénieurs de son temps. D'abord Enseigne en second en 1744, et Enseigne en pied en 1748, il fut promu au grade de Lieutenant en 1753. Nommé Ingénieur cette même année, il rendit les plus grands services à la Colonie.

Peu après la défaite du Baron Dieskau, dans le but d'empêcher l'ennemi de pénétrer dans le pays, il éleva, par ordre du Gouverneur, le fort de Carillon, dont le

commandement fut donné au Chevalier de Lévis, le futur vainqueur de St^e Foi. Trois ans après, par sa connaissance du pays et la sagesse de ses vues, il contribua plus que personne à la mémorable défaite des Anglais à Carillon. A la tête de seize à vingt mille hommes, dont sept mille de troupes réglées, et le reste de milices, Abercromby était accouru, comme il est rapporté ailleurs, et menaçait Montréal. Il s'agissait de lui barrer le passage. Le Général Montcalm inclinait pour le fort S^t Frédéric, comme le meilleur point de résistance. Sur les représentations de M^r de Lotbinière, il abandonna cette place pour se fortifier à Carillon. Suivant l'Ingénieur, les hauteurs de Carillon étaient de beaucoup préférables, tant parce qu'il serait plus facile de s'y retrancher, que parce que l'ennemi ne pourrait ni les tourner, ni les franchir. Ces raisons étant justes, le Général les goûta. L'année précédente, M^r de Lotbinière avait rendu un service peut-être plus signalé encore. Au lieu d'aller attaquer le fort William-Henri et d'en chasser les Anglais, M^r de Montcalm opinait pour faire une descente en Acadie, afin d'opérer ainsi une diversion. D'après ce plan, une partie des troupes de la Colonie devait se joindre à la flotte qui serait envoyée de France. Avec des forces plus nombreuses, ce projet, bien conduit, pouvait avoir les meilleurs résultats. Mais dans l'état d'épuisement où se trouvait alors le pays, cette entreprise paraissait pleine de périls. D'ailleurs, qui pouvait assurer qu'un renfort serait envoyé de France? M^r de Lotbinière combattit donc fortement cette idée. Il démontra si bien le danger qu'il y aurait à diviser les troupes, et à laisser ainsi le Canada à la merci de ses agresseurs, que ce plan fut abandonné. C'est à la suite de ces conférences, où il fit voir toutes les ressources de son esprit, qu'il reçut le brevet de Capitaine. Deux ans après, il était fait Chevalier de S^t Louis et créé Marquis.

Lorsque ces distinctions vinrent le chercher, M^r de Lotbinière était propriétaire d'une vaste Seigneurie sur

le lac Champlain. Après la conquête, il devint encore acquéreur des Seigneuries Rigaud-Vaudreuil, District de Beauce, et de celle de Lotbinière, District de Montréal. Mais, comme plusieurs des Seigneurs de cette époque, il devait être victime de l'injustice. Il n'y avait que peu de temps qu'il possédait la Seigneurie du lac Champlain, lorsqu'il en fut dépossédé. Afin de rentrer dans ses droits, il fit des réclamations auprès du nouveau gouvernement ; il entreprit même plusieurs voyages en Angleterre ; mais malgré les promesses qui lui furent faites de l'indemniser, jamais justice ne lui fut rendue, ni à lui, ni à ses descendants. Il était à New-York, en 1799, pour cette même affaire, lorsqu'il fut atteint de la fièvre jaune, dont il mourut. Cette perte fut vivement sentie ; car, outre les connaissances que possédait le Marquis de Lotbinière dans l'art des fortifications, il était encore très versé dans les autres branches des sciences humaines, et dès lors pouvait être encore très utile à son pays. Lorsque M^r de Lotbinière fut ainsi enlevé à la patrie, il était membre de l'Institut de France.

Il avait épousé M^{lle} Louise Chaussegros de Léry. Son épouse ne lui survécut que trois ans, étant morte en 1802, à Vaudreuil, où elle fut inhumée dans l'Eglise paroissiale. De ce mariage sont nés deux enfants : Eustache-Gaspard-Michel, dont il reste à parler, et Charlotte qui épousa le Juge de Bonne de Lesdiguières, et qui, après la mort de son mari, se remaria, comme il est rapporté ailleurs, avec le Colonel de Longueuil.

Vo EUSTACHE-GASPARD-MICHEL CHARTIER DE LOTBINIÈRE.

M^r Eustache-Gaspard-Michel Chartier de Lotbinière hérita de son père des Seigneuries de Vaudreuil, Rigaud et Lotbinière, ainsi que du titre de Marquis, bien qu'il n'en ait jamais fait usage. Lors de l'invasion américaine en 1775, ne prévoyant pas sans doute que ses services

seraient récompensés par la perte d'une partie de ses biens, il prit les armes et se signala à St Jean parmi les défenseurs de la patrie.

Plusieurs années après, ayant été élu membre de la Chambre d'Assemblée, M^r de Lotbinière fut nommé à l'unanimité Orateur, en 1793, et succéda à M^r Panet, fait Juge. Le parti anglais ayant alors tenté de nouveaux efforts pour abolir l'usage de la langue française, il s'ensuivit un long débat auquel prirent part MM. Papineau, Bédard, de Bonne, de Rocheblave. Lorsque son tour de parler fut venu, M^r de Lotbinière se leva et prononça ces paroles qui ont été enregistrées par l'histoire : "Le plus grand nombre de nos électeurs se trouvant dans une situation particulière, nous sommes obligés de nous écarter des règles ordinaires et de réclamer l'usage d'une langue qui n'est pas celle de l'empire. Mais, aussi équitables envers les autres que nous espérons qu'on le sera envers nous, nous ne voulons pas que notre langue exclue celle des autres sujets de Sa Majesté. Nous demandons que l'une et l'autre soient permises ; que nos procès-verbaux soient écrits dans les deux langues." M^r de Lotbinière fut énergiquement appuyé par M^r de Rocheblave : ¹ "Pourquoi donc, s'écria cet illustre défen-

¹ La famille Rocheblave, dont nous avons déjà prononcé le nom, occupe une place trop marquante dans le pays, pour que nous n'en fassions pas mention dans ce livre. Le premier de cette famille qui traversa la mer pour venir s'établir en Amérique, fut M^r Maric-Pierre-Louis de Rastel, Sieur de Rocheblave, celui-là même, dont il est ici parlé. Il appartenait à une ancienne famille de Savornon, au Diocèse de Gap, et était fils de Jean de Rastel, Sieur de Rocheblave, et de Dame Elisabeth de Dillon. Tout d'abord il s'était rendu en Louisiane, où il avait épousé une créole : M^{lle} Dufresne, personne d'une grande beauté. Après quelque séjour dans ce pays, il vint se fixer en Canada. Il demeura depuis plusieurs années à Varennes, lorsque ses talents distingués firent penser à lui pour la place de Représentant. C'est alors qu'il prononça les paroles mémorables qu'on vient de lire. Son mérite, comme militaire, était connu. Placé à la tête des Sauvages en 1759, il avait fait des prodiges de valeur pour dégager le Commandant de Niagara. Déjà, il s'était signalé à la Belle-Rivière où son nom vit encore. De son mariage avec M^{lle} Dufresne sont nés plusieurs enfants : Philippe-Auguste, Pierre, Noël et Rosalie. Pierre fut l'époux de M^{lle} Bouthillier. C'est en 1820 que fut béni ce

partie de ses
an parmi les

embre de la
mmé à l'una-
et, fait Juge.
eaux efforts
'ensuivit un
au, Bédard,
le parler fut
ces paroles
plus grand
e situation
écarter des
ne langue
équitables
on le sera
tre langue
esté. Nous
es ; que nos
langues."
par M^r de
stre défen-

ncé le nom.
e nous n'en
cette famille
nt M^r Marie-
me, dont il
avons, au
cheblave, et
du en Loui-
sonne d'une
t se fixer en
mes, lorsque
de Représ-
ables qu'on
Placé à la
valeur pour
à la Belle-
Dufresne
et Rosalie.
fut béni ce



CHABLE P. de ROCHEBLAVE. — LE CHEV. de LORIMIER
LE VICE-AMIRAL BÉDOUT. — de MONTIGNY, G. C.

“seur
“nous
“notr
“pour
“voir
“forc
“ces c
“Ma
“nos
“le b
“de c
“de s
grâce
Canac
d’Ott
laud.
gine
tous
Prov
habil
faire
Cana
mini

Me
fut i
Telle

marie
P. de
comp
C’est
et qu
cet i
Marc
frère
Pour
Sopl
neul
mor
dix-
Roc

“seur de nos droits, nos frères anglais se recrient-ils en
 “nous voyant décidés à conserver nos usages, nos lois et
 “notre langue maternelle, seul moyen qui nous reste
 “pour défendre nos propriétés ? Le stérile honneur de
 “voir dominer leur langue les porterait-il à ôter leur
 “force et leur énergie à ces mêmes lois, à ces usages, à
 “ces coutumes qui font la sécurité de leur propre fortune ?
 “Maîtres sans concurrence du commerce qui leur livre
 “nos productions, n'ont-ils pas infiniment à perdre dans
 “le bouleversement général qui sera la suite infaillible
 “de cette injustice, et n'est-ce pas leur rendre justice que
 “de s'y opposer ? ” La mesure oppressive fut rejetée, et,
 grâce à M^r de Lotbinière et à ses adhérents, les Députés
 Canadiens ont pu parler encore, dans la splendide enceinte
 d'Ottawa, la langue des Rouher, des Berryer et des Bil-
 laud. Aussi conciliant que dévoué à ses compatriotes d'ori-
 gine française, M^r de Lotbinière sut conquérir l'estime de
 tous les partis et mériter même l'affection de Sir George
 Prevost. Profitant de la confiance qu'avait en lui cet
 habile Gouverneur, il contribua plus que personne à
 faire adopter ces sages mesures qui permirent enfin aux
 Canadiens de respirer et d'avoir une plus large part à l'ad-
 ministration des affaires.

M^r de Lotbinière mourut en 1821, dans sa Seigneurie, et
 fut inhumé dans l'Eglise paroissiale à côté de ses ancêtres.
 Telle était la considération dont il jouissait dans le pays,

mariage. Longtemps avant d'être nommé au Conseil Législatif, l'Hon^{ble}
 P. de Rocheblave avait fait le commerce des pelleteries, d'abord au
 compte de la Compagnie du Nord-Ouest, et ensuite à son propre compte.
 C'est alors qu'il fut nommé Représentant pour le Comté de l'Assomption,
 et que de la Chambre Basse il passa dans la Chambre Haute. Dans
 cet intervalle, il fit un voyage en France, où il eut le plaisir de voir la
 Marquise d'Albert, sa cousine. A cette époque, il avait perdu son
 frère Noël qui était mort des suites d'un accident, en allant au Détroit.
 Pour lui, il est décédé en 1840, à l'âge de 70 ans, deux ans avant M^{lle}
 Sophie, sa sœur. De son mariage avec M^{lle} Bouthillier, il avait eu
 neuf enfants : deux fils et sept filles. Pierre-Auguste, l'un d'eux, est
 mort huit ans après son père, au moment où il venait d'atteindre sa
 dix-septième année. De cette belle famille, il ne reste plus que M^{lle} de
 Rocheblave qui réside présentement auprès de sa mère.

tant à cause des services réels qu'il avait rendus dans ces temps orageux, que des vertus dont il n'avait cessé de donner l'exemple, que le Supérieur du Séminaire de St Sulpice ne craignit pas de faire publiquement son éloge. Mr de Lotbinière s'était marié deux fois. Il avait d'abord épousé M^{lle} de Tonnancour, qui mourut sans laisser d'enfants. Il contracta ensuite un second mariage avec M^{lle} Monro, de l'illustre maison des Munro, célèbre parmi les Montagnards d'Ecosse, et en eut trois filles. Ainsi s'est éteinte, à la treizième génération, la famille de Lotbinière. La Marquise, plus connue encore par ses grandes libéralités que par sa beauté, est morte en 1834, regrettée des pauvres, dont elle était le soutien et le conseil. Elle fut inhumée près de son mari, dans le caveau de famille.

Cette famille est représentée aujourd'hui par les Demoiselles de Lotbinière, qui toutes ont fait de brillants mariages. Le haut rang qu'occupent dans le monde leurs familles, le bien surtout qu'y font ces familles, ne nous permettent pas de les passer sous silence.

L'aînée, M^{lle} Marie-Louise-Josephte de Lotbinière, épousa, en 1823, Mr Robert Unwin Harwood, négociant anglais, depuis membre du Conseil Législatif. Mr Robert Harwood appartenait à l'ancienne famille des Harwood, une des premières maisons de commerce de Sheffield, en Angleterre. Etant passé, en 1822, en Canada, pour y fonder une succursale, il se fixa à Montréal. Après son mariage, se trouvant riche par lui même et par son épouse, qui lui avait apporté la belle Seigneurie de Vaudreuil, il quitta le commerce et vint habiter le Manoir de Vaudreuil. Tournant alors toute son attention vers l'agriculture, il s'appliqua à la faire fleurir et prospérer, ce qu'il ne cessa de faire pendant trente-six ans. Dans le but d'encourager la classe agricole, au lieu de dépenser ses immenses revenus à des objets de luxe ou à des voyages de plaisir, il les consacra à favoriser ses censitaires, pour lesquels nul peut-être ne fit davantage. Une si noble conduite lui valut l'estime, non-seulement de ceux qui relevaient de

lui, mais encore de tous les habitants des Comtés de Vaudreuil, Soulanges et Jacques-Cartier, qui, sans distinction de race et de croyance, l'honorèrent constamment de leurs suffrages. Nommé Conseiller Législatif, en 1832, par le Gouverneur, il devint, en 1838, membre du Conseil Spécial. Après avoir représenté le Comté de Vaudreuil et de Clark en 1858, ayant résigné son siège en 1860, il fut élu pour la Chambre Haute dans la Division de Rigaud, qu'il a représentée jusqu'à sa mort, arrivée en 1863. De son mariage sont nés dix enfants.—Mr Antoine Chartier de Lotbinière Harwood, né à Montréal en 1825, après avoir fait ses études au Collège de Montréal, et être entré dans le Barreau en 1848, est devenu membre du Parlement Provincial pour le Comté de Vaudreuil. Il a épousé, en 1851, M^{lle} Angélique de Bellefeuille, fille de feu le Colonel de Bellefeuille, Adjudant-Général de la milice pour le Bas Canada en 1830 et co-Seigneur des Mille-Iles, dont nous faisons connaître la famille avec celle des Hertel à laquelle elle est alliée.—Mr Robert-William Harwood est Préfet du Comté de Vaudreuil, où il jouit d'une grande estime.—Mr William Bingham Harwood est négociant à Montréal.—Mr Alain Chartier Harwood réside à Vaudreuil.—Mr Henry-Stanislas Harwood est Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial. Charles-Ladislas Harwood est étudiant en médecine à Montréal.—Parmi les filles, trois sont mariées : M^{lle} Marie-Louise a épousé Mr de Bellefeuille-McDonald, négociant à Montréal. M^{lle} Marie-Antoinette a contracté mariage avec Mr Henri-Elzéar Taschereau, Avocat de Québec et Député pour le Comté de Beauce, dont nous mentionnons aussi la famille, en faisant connaître celle des Juchereau, à laquelle elle est alliée. M^{lle} Marie-Henriette est devenue l'épouse de Mr Eugène Panet, Avocat et Coronaire pour le District de Québec, petit-fils de feu l'Honorable Panet, premier Orateur Canadien de l'Assemblée Législative, dont nous rappelons également la famille. M^{lle} Elizabeth seule n'est point mariée et réside à Vaudreuil dans sa famille.

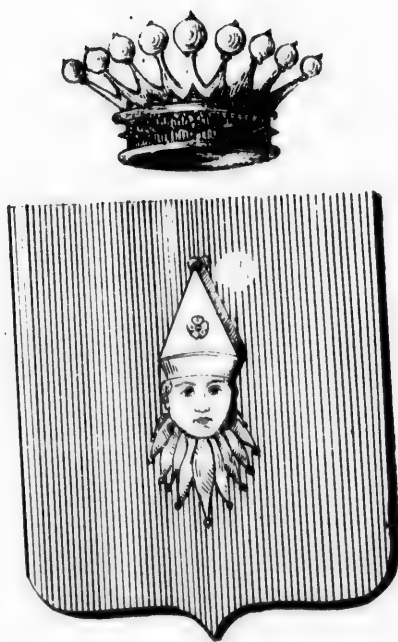
M^{lle} Marie-Charlotte de Lotbinière, seconde fille de M^r E. de Lotbinière et de Dame Monro, était Seigneuresse de Rigaud. Elle épousa, en 1821, M^r William Bingham, millionnaire de Philadelphie, et fils de M^r Bingham, Sénateur américain, dont la fille est devenue l'épouse du célèbre Lord anglais Ashburton. M^{de} Bingham est morte à Londres l'année dernière. Son mari était décédé à Paris depuis dix ans. De ce mariage sont nés cinq enfants, deux garçons qui sont morts, et trois filles. M^{lle} Louise, l'aînée, est mariée au Comte Olivier Brian de Bois Gilbert, de la famille de Brian de Bois Gilbert, le fameux Templier dont parle Walter Scott dans *Yvanhoe*. La cadette, M^{lle} Charlotte, est mariée au Comte de Douay. La troisième, M^{lle} Georgina, a épousé M^r le Comte Raoul d'Epresmenil. Toutes les trois résident en France.

Enfin, la dernière, M^{lle} Julia de Lotbinière, a fait alliance, en 1830, avec M^r Gustave Joly, négociant français. M^r Joly, Seigneur de Lotbinière, est mort en France, il y a un an. M^{de} Joly est à Québec. Trois enfants sont nés de leur mariage. L'aîné est membre de la Chambre d'Assemblée pour le Comté de Lotbinière. M^{lle} Aurélie, la cadette, a épousé un officier anglais, M^r Savage. Edmond, le troisième, était Lieutenant dans l'armée anglaise. Il a été tué au siège de Lucknow, dans la dernière révolte aux Indes Orientales.

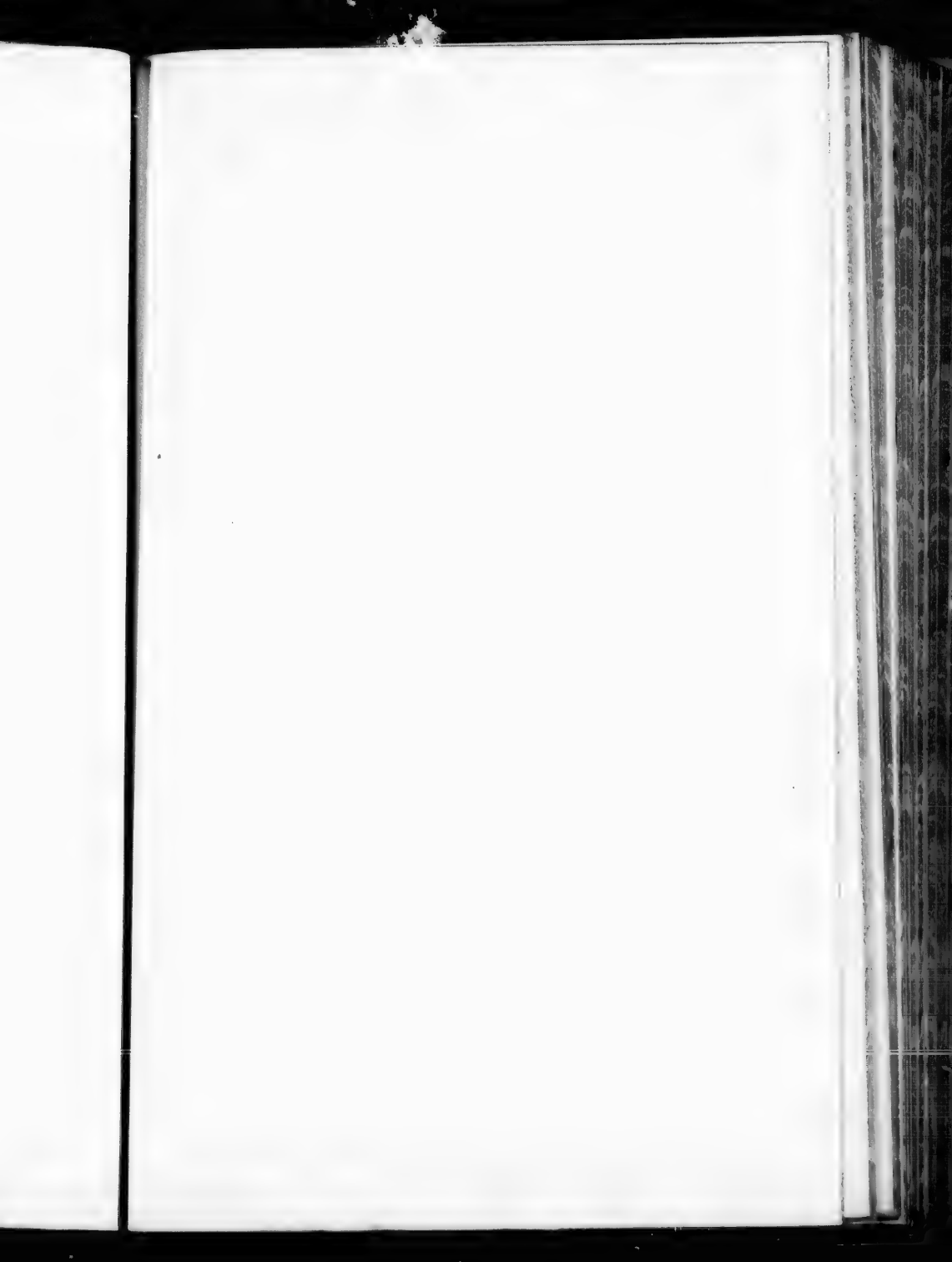
Que les MM. Harwood, Joly et Taschereau, membres du Parlement, qui nous ont fourni avec tant de complaisance des documents sur leur famille, veuillent bien accepter ici nos plus sincères remerciements.

filie de Mr
neuresse de
Bingham,
Bingham,
l'épouse du
ingham est
tait décédé
nés cinq
lles. Melle
an de Bois
le fameux
e. La ca-
uay. La
te Raoul
ce.
re, a fait
égociant
mort en
Trois en-
ore de la
re. Melle
Savage.
l'armée
la der-

embres
e com-
nt bien









LE GÉNÉRAL BARON JUCHIC REAI
DE ST DENYS

Gravé par M. Roussel-Lefebvre

L

Cette
aux Gif
d'Escha
elle a p
remarqu
que le C
nombre
Seigneur
les plain
cette ho

Le ch
chereau
de Char
été préc
telets, le
Agent p
jouissai
N'ayant
famille,
tions su
pendant
M^r Ju

LA FAMILLE JUCHEREAU DUCHESNAY.

Cette famille est des plus anciennes dans le pays. Alliée aux Giffard, aux de Beaujeu, aux de Lotbinière, aux d'Eschambault, aux de Salaberry, aux Taschereau, etc., elle a produit, de 1630 à 1866, une longue suite d'hommes remarquables, soit en Canada, soit en France. Pendant que le Chevalier Benoist défendait Chouëgen contre de nombreux adversaires, M^r J. A. Juchereau Duchesnay, Seigneur de Beauport, suivait le Général Montcalm sur les plaines d'Abraham. Il n'est donc pas possible de taire cette honorable famille.

1^o JEAN JUCHEREAU, SIEUR DE MORE.

Le chef de cette famille, en Canada, fut M^r Jean Juchereau, Sieur de More, de la Ferté Vidame, au Diocèse de Chartres. On le voit à Québec dès 1634. Il y avait été précédé par son frère, M^r Noël Juchereau des Châtelets, lequel étant licencié en loi, membre du Conseil, Agent principal de la grande Compagnie, alors existante, jouissait dans la Colonie d'une haute considération. N'ayant point contracté de mariage et se trouvant sans famille, M^r des Châtelets avait reporté toutes ses affections sur ses neveux, qu'il protégea jusqu'à sa mort, arrivée pendant un voyage qu'il faisait en France.

M^r Juchereau, Sieur de More, survécut plusieurs années

à son frère, n'étant mort qu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Ayant épousé M^{lle} Marie Langlois, sur les parents de laquelle nous ne savons que peu de chose, il laissa plusieurs enfants, dont les plus connus sont : Jean Juchereau, Sieur de la Ferté, et Nicolas Juchereau, Sieur de More, sans parler d'un autre du nom de Paul-Augustin, que mentionne M^r l'Abbé Langevin dans ses *Notes sur les registres de Beauport*.

M^r de la Ferté, fils aîné de M^r Juchereau, Sieur de More, succéda à son frère dans la charge de Conseiller, et devint Lieutenant Général Civil et Criminel à Montréal. Pendant qu'il était encore à Québec, en 1661, M^r Charles de Lauzon Charny, qui tint pendant quelque temps les rênes du gouvernement après son père, lui fit, ainsi qu'à son frère, une concession dans la Seigneurie de l'Île d'Orléans. Bien des années auparavant, en 1644, M^r de la Ferté avait épousé une des filles du Seigneur de Beauport, M^{lle} Marie Giffard. Par ce mariage, il devint un des plus riches héritiers du pays. L'usage qu'il fit de ses biens prouve qu'ils ne pouvaient tomber en de meilleures mains. Un désastreux incendie ayant réduit en cendres l'Hôtel-Dieu de Villemarie, au mois de Février 1695, M^r de la Ferté contribua autant que personne à faire relever le Monastère de ses ruines. "M^r Juchereau, Lieutenant Général de la Juridiction de Montréal, rapporte l'auteur "de la *Vie de M^{lle} Mance*, et M^r Pezard de la Touche, "Commissaire des troupes du Roi, se rendirent dès le "matin chez M^r de Callière, et ils furent tous d'avis de "faire sans délai un appel à la charité publique, pendant "que les cœurs étaient ouverts à la compassion. Et "comme on célébrait ce jour-là la fête de St Mathias, "qui, étant alors de précepte, attirait à la ville tous les "habitants des côtes, on résolut de convoquer aussitôt "une assemblée générale de tous les citoyens dans la "maison du Gouverneur. A l'heure indiquée, tous les "officiers du Roi et les autres personnes de marque, les "bourgeois, les marchands de la ville et les habitants des

“ côtes se trouvant donc réunis, Mr de Callière prit la
“ parole, et fit un tableau navrant de la catastrophe qui
“ venait d’arriver. Après avoir rappelé les circonstances
“ de ce furieux incendie, qui avait fait de tous les bâti-
“ ments de l’Hôtel-Dieu un monceau de charbons ardents
“ et de ruines fumantes, dont on avait encore le triste
“ spectacle sous les yeux, et qui laissait les Religieuses,
“ aussi bien que les pauvres, sans asile, sans meubles,
“ sans ressource, il fit remarquer que la ville ne pouvait
“ absolument se passer d’un Hôtel-Dieu ni de personnes
“ vouées à le desservir. Il ajouta que si les citoyens
“ avaient quelque zèle pour le rétablissement d’une
“ maison si nécessaire au pays, s’ils étaient disposés à
“ faire quelques légers sacrifices, ils pouvaient la remettre
“ en état de recevoir les malades avant l’hiver sui-
“ vant. Pour profiter de leurs dispositions favorables,
“ Mr Juchereau prit à son tour la parole, et demanda que
“ chacun dit tout haut ce qu’il voulait donner, afin qu’on
“ pût régler la dépense sur les offrandes qui seraient
“ faites. C’est alors que, se levant, un pauvre homme dit
“ qu’il donnerait une pistole. “ Mais où la prendrez-vous ?
“ lui demanda-t-on de toutes parts.—Où la prendrai-je ?
“ reprit sans se déconcerter ce brave citoyen : je donnerai
“ volontiers le blé que j’ai pour me nourrir ; et si l’on ne
“ veut pas le prendre, je vendrai mon habitation plutôt
“ que de manquer à ma parole, n’étant pas du fait d’un
“ honnête homme de promettre et de ne pas donner, sur-
“ tout quand il s’agit d’une œuvre comme celle pour
“ laquelle nous sommes rassemblés.” Afin de joindre
l’exemple aux paroles, et ainsi donner plus de poids à son
discours, Mr de la Ferté fit immédiatement son offrande
et fut imité par tous ceux qui étaient présents à l’assem-
blée.

De son mariage avec Melle Giffard, Mr de la Ferté eut
plusieurs enfants, qui tous s’efforcèrent de marcher sur
les traces de leur père. C’est à cette famille qu’appartient
la Mère Juchereau de St Ignace, la célèbre Annaliste de

l'Hôtel-Dieu de Québec, qui, à elle seule, suffirait pour illustrer toute une race. Suivant un document imprimé que nous avons sous les yeux, quelques-uns des descendants de M^r de la Ferté passèrent en Louisiane et de là dans les Iles d'Amérique, où l'un d'eux devint Conseiller à St Domingue, puis Doyen du Conseil, en 1763. Pour M^r de la Ferté, après avoir rempli à Montréal pendant douze ans les fonctions importantes de sa charge, il mourut le 27 Mai 1706. N'ayant pas à suivre ceux qui en sont sortis, nous passons à son frère.

II^e NICOLAS JUCHEREAU, SIEUR DE ST DENIS.

M^r Nicolas Juchereau, Sieur de St Denis, second fils de M^r Juchereau, Sieur de More, devint, comme son père, membre du Conseil Supérieur de Québec, et occupa quelque temps cette charge. A l'exemple de son frère, il se choisit une épouse dans la famille du Seigneur de Beauport. Cette famille a eu trop de part aux premiers développements de la Colonie, pour que nous ne la rappelions pas, en peu de mots. Etant, d'ailleurs, intimement liée à celle des Juchereau, elle trouve ici naturellement sa place.

M^r Robert Giffard, Sieur de Beauport, chef de cette famille, était venu une première fois, en 1627, dans la Nouvelle-France. Il remplissait alors les fonctions de Chirurgien. L'année suivante, il fut fait prisonnier par les Anglais. Ayant recouvré sa liberté et obtenu, en récompense de ses services, d'immenses concessions à deux lieues de Québec, sur la Rivière St Charles, il passa en France et en emmena quantité d'excellents travailleurs qu'il établit sur sa Seigneurie à laquelle il donna son nom. Parmi ses censitaires, le plus connu est Jean Guyon, marié à M^{lle} Cloutier, lequel eut pour sa part le Fief du Buisson. Il devint chef d'une nombreuse famille, dont les descendants se sont perpétués pendant de longues années. Ayant épousé, longtemps auparavant, M^{lle}

Marie
Marie-
M^r La
où eu
un Fie
mour
Marie
embr
Roch
mém
et qu
ment
Elle
de F
qu'il
épou
fille
du I
gneu
Giffa
quel
bâti
jete
en l
fron
la D
A
ler
Bea
été
pou
inté
car
der
gni
M^r
Sui

Marie Renouard, Mr Giffard en eut plusieurs enfants. Marie-Louise, une de ses filles, unit son sort à celui de Mr Lauzon-Charny, dont il a été parlé. L'année même où eut lieu ce mariage, Mr Giffard donna à son gendre un Fief dans sa Seigneurie. Son épouse étant venue à mourir peu après, Mr de Charny se fit prêtre, et la jeune Marie-Louise, fruit de son mariage avec Melle Giffard, embrassa l'Institut des Religieuses Hospitalières de la Rochelle.—Une autre Demoiselle Giffard, François, celle même qui reçut le jour peu après le retour de son père, et qui fut marraine du célèbre Joliet, dont il est fait mention ailleurs, fut la première Religieuse canadienne. Elle entra à l'Hôtel-Dieu de Québec.—Joseph, surnommé de Fargy, fils unique de Mr Giffard, après un voyage qu'il fit en France, en compagnie des MM. Juchereau, épousa, le 22 Octobre 1663, Melle Michel-Thérèse Nau, fille de Mr Jacques Nau, Sieur de Fossambault, Conseiller du Roi, et de Dame Catherine Granger. Devenu Seigneur de Beauport après la mort de son père, Mr Joseph Giffard en fut aussi le bienfaiteur. De concert avec quelques particuliers, il donna un emplacement pour bâtir un presbytère à l'endroit même où l'on venait de jeter les fondations d'une Eglise. Lui-même avait obtenu, en 1679, une vaste concession de terre d'une lieue de front sur quatre de profondeur, entre les Seigneuries de la Durantaye et de la Bouteillerie.

Après avoir rempli, en 1646, les fonctions de Marguillier à Québec, et ensuite donné naissance à la Paroisse de Beauport, où, pendant plusieurs années, sa maison avait été généreusement mise à la disposition des habitants pour les offices publics, Mr Robert Giffard, père de cette intéressante famille, vit arriver la fin de sa laborieuse carrière. Il mourut le 14 Avril 1668, et fut assisté à ses derniers moments par le Père Caheil, dont la Compagnie s'établit à la *Ferme des Anges* qu'a visitée récemment Mr Francis Parkman, auteur des *Pioneers of New France*. Suivant ses dernières volontés, cet homme de bien fut

inhumé au pied de la Croix du cimetière, symbole de sa foi et de ses espérances.

Telle est la famille dans laquelle Mr de St Denis, ainsi que son frère, prit une épouse. Son mariage avec Melle Marie Thérèse Giffard fut béni en 1649, au retour de son voyage en France. Dès lors il tourna ses soins du côté de la culture des terres ; mais plus d'une fois, dans l'intérêt du bien public, il fut obligé de suspendre ses travaux. Homme de grandes ressources, de talents incontestables, mais surtout d'un dévouement sans bornes, Mr de St Denis fut pour le pays, à cette époque de lutte, un trésor précieux. Dans le but de protéger les colons contre l'insolence des Iroquois, il avait formé une Compagnie de milices. C'est à la tête de cette Compagnie qu'il suivit Mr de Courcelles dans son expédition contre les Agniers. La conduite qu'il tint en cette circonstance fut si honorable, que le commandement lui en fut donné à perpétuité. Cinq ans après, en 1670, le Père LeMercier ayant projeté une mission parmi les Sauvages, Mr de St Denis ne fit pas difficulté de lui prêter main forte, quelque danger que présentât l'entreprise. Parlant de cette noble conduite, le pieux Missionnaire s'exprime en ces termes : " Par précaution, je demandai deux Français, pour m'accompagner, à Mr de St Denis, fort zélé pour la gloire de Dieu, et autant affectionné pour le bien spirituel des Sauvages que pour l'intérêt de MM. de la Compagnie. Il m'accorda volontiers tout ce que je désirais." En 1672, ce fut le même empressement : " Le 29 Juillet, écrit le Père Dablon, nous partîmes du Lac St Jean pour aller à Chicoutimi, où Mr de St Denis, Capitaine de Tadousac, nous attendait pour nous embarquer dans son vaisseau." On voit par ces paroles du pieux Jésuite que Mr de St Denis ne semblait avoir de fortune que pour en faire profiter les autres, particulièrement les Sauvages.

Mais ce fut surtout en 1690 que Mr de St Denis montra de quel secours il était pour la Colonie. Québec était menacé du plus grand danger : Phipps, à la tête de sa

flotte, ét
empar
des com
que ne
cédèren
où les
pitant
obligèr
au trois
de la Ca
lui lais
mémor
" Le S
" plus
" jusq
Les él
Tourm
nos jou
grande
qu'on
empar
chim,
à leur
d'hon
Ces
distin
XIV
lettre
que m
" qui
" n'y
" dén
" épa
" de
" pa
" est
" ju

flotte, était venu, comme il a déjà été rapporté, pour s'en emparer. Trois jours durant, le 18, le 20 et le 21 Octobre, des combats furent livrés à Beauport. Au premier, bien que ne dépassant pas trois cents hommes, les milices ne cédèrent pas un pouce de terrain ; au second, au moment où les Anglais côtoyaient la rivière St Charles, se précipitant sur eux avec une merveilleuse adresse, elles les obligèrent à se replier et à se réfugier dans les bois ; enfin, au troisième, dans un retour agressif de l'ennemi, du côté de la Canardière, elles en firent un horrible carnage et ne lui laissèrent de salut que dans la fuite. Rappelant ces trois mémorables journées, le Père Charlevoix se résume ainsi : " Le Sieur de St Denis commandait les habitants. Il avait plus de 70 ans. Il combattit avec beaucoup de valeur jusqu'à ce qu'il eût un bras cassé par un coup de feu." Les élèves que le Séminaire de Québec avait au Cap Tourmente, dignes de servir de modèles à ceux qui de nos jours se sont organisés en Compagnies, eurent une grande part à cette victoire, en déployant une valeur qu'on ne devait attendre que de vieilles troupes. S'étant emparés de six canons, ils en emportèrent deux à St Joachim, en laissèrent trois à Québec, et offrirent le sixième à leur vaillant Capitaine, comme le trophée le plus digne d'honorer son mâle courage.

C'est à la suite de cette glorieuse défense, que, voulant distinguer celui qui s'était distingué entre tous, Louis XIV accorda des lettres de noblesse à Mr de St Denis. Ces lettres font trop d'honneur au pays et à la famille, pour que nous ne les reproduisions pas ici. " Entre les services qui méritent récompense, est-il dit dans l'édit royal, il n'y en a point que nous mettions en plus haute considération que ceux des personnes de cœur qui n'ont épargné ni leurs biens, ni leur vie, pour la conservation de notre Etat et le bien public. C'est pourquoi, dans le partage que nous faisons de nos grâces, nous avons estimé que, pour les proportionner aux mérites, il était juste de leur départir celles qui pouvaient satisfaire

" leur louable ambition, ainsi que le fait le titre de no-
 " blesse, qui les élève autant au-dessus du commun,
 " qu'elle les rend recommandables à nos yeux, particulie-
 " rement lorsqu'elle tire son principe d'une véritable
 " vertu et générosité. Or, étant bien informé que ces
 " belles qualités se rencontrent dans la personne de notre
 " cher et bien-aimé Nicolas Juchereau de St Denis, lequel,
 " animé par le sang d'une honnête naissance et bonne
 " éducation, a, dès ses plus tendres années, fait connaître
 " un cœur plein d'ardeur et de générosité, ne cessant de
 " nous en donner des preuves, autant que ses forces ont
 " pu seconder son courage; que sa première démarche,
 " en passant de France en Canada dans l'année 1640, en
 " compagnie de son père qui emportait avec lui un gros
 " bien, fut de s'attacher, suivant nos intentions, à faire
 " des établissements considérables et à entreprendre de
 " nouveaux défrichements; que, lorsque les Sieurs de
 " Tracy et de Courcelles passèrent dans la Nouvelle-
 " France en 1665 et voulurent faire la guerre aux Iroquois,
 " ils choisirent le Sieur Juchereau de St Denis pour com-
 " mander une Compagnie, et que celui-ci se conduisit si
 " bien, dans les deux campagnes qui eurent lieu, qu'ils
 " lui abandonnèrent le commandement de la dite Compa-
 " gnie, à la tête de laquelle il s'est trouvé dans toutes les
 " expéditions qui se sont faites depuis; enfin, qu'en l'an-
 " née 1690, étant âgé de soixante-et-dix ans, il s'opposa,
 " avec quatre-vingt-dix hommes, à la descente des Anglais
 " qui étaient au moins douze cent, et qu'il ne cessa de
 " combattre que lorsqu'étant blessé et ayant un bras
 " cassé, il fut contraint de se retirer; que depuis que
 " nous avons envoyé des troupes en Canada, les habitants
 " ont continué à servir, tant en qualité de Cadets que
 " d'officiers, et voulant user envers le dit Juchereau des
 " mêmes faveurs que nous accordons à ceux de son mé-
 " rite, et le décorer d'une marque si honorable, qu'elle
 " puisse, non-seulement publier ses vertus, mais encore
 " exciter l'émulation parmi ceux de sa postérité: de notre

" scien
 " nous
 " dit S
 " naître
 " du d
 " et no
 " nobl
 " deg
 " tous
 " et ex
 " Roy
 " touj
 " sent
 " de g
 " (Par
 " Mr
 " signe
 " la ca
 " après
 " formé
 " dans
 " onze
 " l'âge
 " grand
 " nous
 " une c
 " Capit
 " 1672
 " lieue
 " Sie A
 " Collé
 " d'agr
 " dent
 " natif
 " mari
 " rine
 " dans

" science certaine, pleine puissance et autorité royale,
 " nous avons, par ces présentes signées de notre main, le
 " dit Sieur Juchereau de St Denis, ses enfants nés et à
 " naître en légitime mariage, annoblis et annoblissons et
 " du titre de gentilhomme décorés et décorons ; voulons
 " et nous plaît qu'en tous lieux ils soient tenus et réputés
 " nobles, et, comme tels, puissent parvenir à tous les
 " degrés de Chevalerie et autres dignités, jouir et user de
 " tous les privilèges, honneurs, prééminences, franchises
 " et exemptions, dont jouissent les anciens nobles de notre
 " Royaume. Et afin que ce soit chose ferme et stable à
 " toujours, nous avons fait mettre notre sceau à ces pré-
 " sentes. Donné à Versailles, au mois de Février de l'an
 " de grâce 1692, et de notre règne la 49e. (Signé) Louis.
 " (Par le Roi) PHELYPEAUX."

M^r de St Denis ne devait pas jouir longtemps de cet in-
 signe honneur. L'année même où son nom fut inscrit sur
 le catalogue des nobles, en 1692, il mourut à Québec,
 après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise, et, con-
 formément à ses intentions, fut inhumé, trois jours après,
 dans le cimetière de Beauport. Son épouse lui survécut
 onze ans, n'étant morte qu'au mois de Janvier 1704, à
 l'âge de soixante et dix-huit ans. De ce mariage sont nés
 grand nombre d'enfants. Pour ne pas trop nous étendre,
 nous n'en mentionnerons que quelques-uns.—Marie-Anne,
 une des filles, épousa M^r de LaCombe de la Pocatière,
 Capitaine au régiment de Carignan, lequel obtint, en
 1672, sur la rivière Ouelle, une concession d'une demi-
 lieue, joignant celle de son père, et laissa son nom à
 St Anne de la Pocatière, grande Paroisse, qui, à côté d'un
 Collège florissant, a ouvert encore récemment une Ecole
 d'agriculture.—Françoise-Charlotte, sœur de la précé-
 dente, devint l'épouse de M^r François Vienney Pachot,
 natif de Grenoble, et riche négociant de Québec. De ce
 mariage sont issus plusieurs enfants.—Jacqueline-Cathe-
 rine, une autre des Demoiselles de M^r St Denis, entra
 dans la famille de M^r Aubert de la Chesnaye ; elle épousa,

en 1679, Mr Pierre Aubert, Sieur de Gaspé, lequel, après la mort de son épouse, contracta une nouvelle alliance avec M^{lle} Angélique Le Gardeur.—Marie-Thérèse, sœur de M^{re} de la Chesnaye, épousa de son côté, en 1684, Mr Pierre Gagnon, Sieur de LaLande, du Diocèse de Bayonne. Une de ses filles, M^{lle} Thérèse, devint à son tour épouse de Mr François Aubert, sieur de la Chesnaye, après la mort de M^{lle} Denis, sa première femme.—Madeleine-Louise contracta mariage avec Mr Alexandre-Joseph de l'Estringuent, Sieur de St Martin, Capitaine dans les troupes, et eut plusieurs enfants, entr'autres Marie-Anne-Joseph qui par la suite épousa Mr de Montéléon, dont le père avait été Echanson du Roi —Enfin, Marie, une autre Demoiselle de St Denis, unit son sort à celui de Mr François-Madeleine Ruelle, Sieur d'Auteuil, Procureur-Général au Conseil Souverain de Québec. De ce mariage sont sortis plusieurs enfants qui ont été les ancêtres, suivant Mr Ferland, des MM. P. A. et H. de Courcy, écrivains distingués, qui, sous le nom de la Roche-Héron, ont publié de vigoureux articles à l'honneur du Canada. Pendant que ses sœurs formaient ainsi des unions dans le monde, M^{lle} Jacqueline, portant plus haut ses vues, allait se consacrer à Dieu dans l'Institut des Ursulines de Québec, sous le nom de Marie des Séraphins, indiquant assez par ce nom la vie qu'elle se proposait de mener et qu'elle mena en effet. Malgré les instances que lui firent ses parents pour la ramener à Beauport, après l'incendie qui consuma le Couvent des Ursulines, elle ne voulut jamais consentir à quitter son cher asile, où elle mourut en 1722, après avoir offert en sa personne un modèle achevé de la parfaite Religieuse.

III^e IGNACE JUCHEREAU, SIEUR DUCHESNAY.

Mr Ignace Juchereau, Sieur Duchesnay, fils de Mr N. Juchereau de St Denis et de Dame M. T. Giffard, continua à porter le nom de Duchesnay, que son père, avait com-

mencé
au Con
Février
Mr Jean
Roi, G
rine N
Gouve
comme
Beaup
Ce c
laisser
domai
avoir
1668 à
famil
dant
Mr Jo
les p
époq
Duch
ficati
Qu
passa
diffé
aussi
Barb
Géné
Vice
un t
cons

I
Barb
Loui
Juch
puis
Vill
teno
tant

mencé à prendre dès 1679. Lui aussi fut appelé à siéger au Conseil Souverain de Québec. En 1683, au mois de Février, il épousa M^{lle} Marie-Catherine Peuvret, fille de M^r Jean-Baptiste Peuvret, Sieur de Mesnu, Conseiller du Roi, Greffier en chef du Conseil, et de Dame Marie-Catherine Nau, mariée d'abord à M^r Louis de Lauzon, fils du Gouverneur de ce nom, et dont la sœur avait épousé, comme on l'a vu, M^r Joseph Giffard, Seigneur de Beauport.

Ce dernier Seigneur étant venu à mourir en 1705, sans laisser de postérité, M^r J. Duchesnay hérita de ses vastes domaines. C'est ainsi que cette belle propriété, après avoir appartenu, de 1634 à 1668, à M^r Giffard père, et, de 1668 à 1705, à M^r Giffard fils, passa définitivement à la famille Juchereau, dans laquelle elle est demeurée pendant près de deux siècles. Il semble même que dès 1696, M^r Joseph Giffard s'était désaisi de ses titres; au moins les partageait-il avec M^r J. Duchesnay qui, dès cette époque, signait Seigneur de Beauport. Peut-être aussi M^r Duchesnay, comme co-propriétaire, ajoutait-il cette qualification à son nom.

Quoiqu'il en soit, pendant que ce magnifique héritage passait sur sa tête, un de ses frères, dont nous avons différé à parler, s'illustrait en Louisiane, en se montrant aussi habile négociateur qu'intrépide guerrier. C'était Barbe Juchereau. ¹ La Motte Cadillac, alors Gouverneur Général de cet immense pays, l'avait envoyé auprès du Vice-Roi du Mexique, afin de l'engager à faire avec lui un traité de commerce. Après avoir traversé des pays considérables et s'être abouché avec plusieurs Gouver-

¹ D'après le document imprimé que nous avons sous les yeux, c'est *Barbe*, et non *Charles*, que s'appelait celui des Juchereau qui passa en Louisiane, où déjà, d'après le même imprimé, étaient passés d'autres Juchereau. On ne voit pas, du reste, comment il s'agirait de Charles, puisque ce dernier épousa M^{lle} Migon de Bransac et devint Juge à Villemarie. Jusqu'à plus amples éclaircissements, nous nous en tenons donc à cette assertion. A une si grande distance et au milieu de tant de variantes, il est parfois difficile de démêler la vérité.

neurs et Commandants, S^r Denis était parvenu à Mexico. Arrivé chez le Vice-Roi, il présente ses lettres de créance; mais celui-ci, au lieu de l'écouter, le fit saisir et jeter en prison. Il y fût sans doute resté sans le nom d'Iberville, dont le souvenir vivait toujours dans ces contrées. Apprenant que S^r Denis était l'oncle de la femme de cet homme célèbre, le Vice-Roi s'empressa de lui rendre la liberté. Davantage appréciant le mérite du jeune officier, il le fit manger à sa table, le combla de caresses et mit tout en œuvre pour le retenir au service de l'Espagne. Le Père Charlevoix, qui aime à assaisonner ses récits d'anecdotes piquantes, raconte ainsi la suite de cette affaire: "Saint-Denis n'avait aucun grade à la Louisiane et n'y servait que comme Volontaire. On lui offrait une Compagnie de Cavalerie, et cette offre pouvait tenter un gentil-homme canadien. Il la refusa néanmoins, et, quoi-qu'on pût lui dire, il persista dans son refus. Le Vice-Roi, pour ébranler sa constance et le faire changer de détermination, lui dit qu'il était déjà à moitié Espagnol, puisqu'il recherchait la fille de Don Pedro de Vilescas, et qu'il devait l'épouser à son retour au fort St Jean. Je ne puis dissimuler, repartit Saint-Denis, puisqu'on en a informé Votre Excellence, que j'aime cette Demoiselle; mais je ne me suis point flatté de l'obtenir pour épouse. Vous l'obtiendrez, repliqua le Vice-Roi, si vous voulez accepter l'offre que je vous ai faite: je vous donne deux mois pour y penser. Au bout de ce temps-là, il le sonda encore, et, l'ayant trouvé inflexible, il le congédia en lui remettant entre les mains une bourse de mille piastres: "C'est, dit-il, pour les frais de vos noces. J'espère, ajouta-t-il, que Dona Maria aura plus de pouvoir que moi, pour vous déterminer à demeurer dans la Nouvelle-Espagne." Le lendemain, il lui envoya un très-beau cheval bay de son écurie, et le fit reconduire par un officier et deux cavaliers. Arrivé chez Don Pedro de Vilescas, Saint-Denis le trouva dans un grand embarras. Tous les habitants des quatre bourgades

"sauvages
"de part
"craigna
"tion.
"s'offrit
"brassa,
"crains
"monta
"du plu
"au bou
"signe
"Denis
"march
"qu'à l'
"leurs
"si gra
"obteni
"et les
"ficene
"fut fait
"Capitain
"ment, il
"où son é
"de Fran
"gay re
"Mobile.
"tion et
"reurs e
"de mett
"leur tu
"de chef
"D'ap
"frères,
"fils de
"Louisia
"il était
"d'une c

"sauvages, fatigués des vexations des Espagnols, venaient
 "de partir pour se retirer ailleurs, et ce Commandant
 "craignait qu'on ne le rendit responsable de cette désér-
 "tion. Il communiqua sa peine à Saint-Denis, lequel
 "s'offrit pour ramener ces barbares. Don Petro l'em-
 "brassa, mais l'avertit qu'il s'exposait beaucoup. "Je ne
 "crains rien, repartit Saint-Denis," et sur le champ, il
 "monta à cheval. Il eut bientôt rejoint les Sauvages, et,
 "du plus loin qu'il les aperçut, mettant son mouchoir
 "au bout d'une baguette, en guise de pavillon, il leur fit
 "signe de s'arrêter. Ils s'arrêtèrent en effet, et Saint-
 "Denis leur remontra si bien l'imprudence de leur dé-
 "marche, qu'il les fit consentir à revenir, leur promettant
 "qu'à l'avenir aucun Espagnol ne mettrait le pied dans
 "leurs villages qu'ils ne le voulussent bien. Après un
 "si grand service, Saint-Denis n'eut aucune peine à
 "obtenir de Vilescas qu'il lui donnât sa fille en mariage,
 "et les noces se firent avec toute la pompe et la magni-
 "ficence espagnoles." Quelques temps après, Saint-Denis
 fut fait Chevalier de St Louis et promu au grade de
 Capitaine. Ayant été alors placé à la tête d'un détache-
 ment, il fut envoyé, par ordre de la Cour, à Natchitoches,
 où son épouse vint le rejoindre. C'était l'époque où, revenu
 de France avec la qualité de Lieutenant du Roi, Chateau-
 gay reprenait le commandement du fort St Louis, à
 Mobile. Après avoir préservé, par sa sagesse, sa modéra-
 tion et sa prudence, le poste qu'il commandait des hor-
 reurs commises à Natchez, St Denis eut encore la gloire
 de mettre en fuite les féroces ennemis des Français et de
 leur tuer quatre-vingt-deux hommes, dont grand nombre
 de chefs.

D'après le document cité plus haut, un autre de ses
 frères, à moins qu'on ne le confonde avec l'un des
 fils de M. de la Ferté, dont il a été parlé, l'avait suivi en
 Louisiane. Après y avoir fait plusieurs établissements,
 il était passé à St. Domingue, où il devint propriétaire
 d'une des plus belles et des plus riches habitations, dans

la fertile plaine du Cap Français. Ayant épousé *M^{lle}* de Casel, il en eut plusieurs enfants, dont deux prirent du service dans la marine et furent tués à la guerre. Une de ses filles épousa le Comte de Lantillac. Louis Juchereau, un autre de ses fils, passa en France, et s'y couvrit de gloire. Etant entré dans le régiment des Gardes françaises en qualité de Lieutenant-Colonel, il servit avec la plus grande distinction pendant la guerre de sept ans, et donna des preuves d'une brillante valeur dans les deux batailles de Hastembeck et de Mindon. C'est à la suite de ces pénibles campagnes qu'il fut décoré de la Croix de St Louis et fait Marquis. De son mariage avec *M^{lle}* de Barbançois, il laissa plusieurs enfants. Une de ses filles épousa le Baron d'Harvey, Maréchal de Camp, pendant que l'autre devenait la Comtesse de Marne. La Baronne d'Harvey a laissé trois enfants; le Baron Juchereau d'Harvey, écrivain distingué; la Comtesse de Luppé, dont le mari compte parmi ses ancêtres, aussi bien que les Montesquion, les anciens Ducs d'Aquitaine; et la Comtesse de Noë, dont le mari est célèbre comme homme de lettres, et remonte par ses pères à d'illustres Croisés. André Juchereau, autre enfant du Marquis L. Juchereau, servit aussi avec gloire dans les armées françaises, et se fit remarquer en Espagne à la bataille d'Ocana, à celle d'Albuera, et au siège de Badajoz. En récompense de ses utiles services, il fut fait Chevalier de la Légion d'Honneur, et plus tard Chevalier de St Louis. Promu au grade de Chef de Bataillon en 1813, il reçut une blessure grave à la bataille de Toulouse. Dans le même temps, Charles, son frère, donnait des preuves de son zèle pour la défense de la patrie, en servant comme Volontaire dans les Gardes d'Honneur. Admis, à l'âge de dix-huit ans, dans une des Compagnies de Mousquetaires de la Garde du Roi, il accompagna, en 1815, Louis XVIII jusqu'aux frontières. Il devint ensuite Capitaine dans le régiment des Lanciers, et fut décoré de la Croix de la Légion d'Honneur.

Pendant
leur race
patrie. C
1689, par
de la Se
substituti
neveu, av
devenu
Criminel
mort vi
dans le c
contract
Beaujeu
selles qu
suivant
tigny;
plaisirs
Québec,
essor ve

Mais
Duches
au mon
ses ma
qu'il e
double
toute s
la mor
au mo
tière d
années
Charti
qui lu
riage
avaien
Augus
Thérè
Jean

Pendant que les Juchereau faisaient ainsi honneur à leur race à l'étranger, ils ne dégénéraient pas dans la patrie. Charles, l'un d'eux, après avoir été gratifié, en 1689, par M. de Lauzon Charny, son oncle par alliance, de la Seigneurie de Beaumarchais qu'il possédait, par substitution, depuis la mort de Mr Charles Lauzon, son neveu, avait épousé *M^{lle} Louise-Thérèse Migeon*, et était devenu Conseiller du Roi et Lieutenant Général Civil et Criminel à Montréal. Il occupait cette charge, lorsque la mort vint l'arracher à ses fonctions et plonger sa famille dans le deuil. C'est alors que, devenue veuve, son épouse contracta un nouveau mariage avec Mr Louis Liénard de Beaujeu, comme il a été dit ailleurs. Des deux Demoiselles qu'elle avait eues de sa première union, l'une, suivant une publication récente, épousa Mr de Repentigny; l'autre, Louise-Thérèse, désabusée des vains plaisirs du monde, embrassa l'Institut des Ursulines de Québec, où, après quinze ans de profession, elle prit son essor vers le Ciel.

Mais c'est assez parler des frères de Mr Ignace J. Duchesnay. Revenons à lui-même: nous l'avons laissé au moment où la Seigneurie de Mr Giffard passait entre ses mains. Par ses soins et les travaux d'exploitation qu'il entreprit, cette grande propriété ne tarda pas à doubler de valeur. Il y avait dix ans qu'il appliquait toute son énergie à cette œuvre de défrichement, lorsque la mort vint l'enlever à sa nombreuse famille. Il décéda au mois d'Avril 1715, et fut inhumé, le 8, dans le cimetière de Beauport. Son épouse lui survécut plusieurs années, n'étant morte qu'en 1739. Ce fut Mr Eustache Chartier de Lotbinière, Doyen du Chapitre de Québec, qui lui rendit les devoirs de la sépulture. De leur mariage étaient nés un grand nombre d'enfants, dont dix avaient vu le jour au Manoir de Beauport: Ignace-Augustin, plus tard Sieur de St Michel; Ignace-Alexandre-Thérèse, Claude-Alexandre, mort jeune, Marie-Josephte, Jeanne-Catherine, Ursule-Louise, Marie-Madeleine, Ma-

deleine-Louise, Anne et un autre qui mourut le jour de sa naissance.

Marie-Madeleine épousa Mr de Monceau, fils de Mr Christophe Marie, Sieur de Monceau, Procureur du Roi au Châtelet de Paris, et de Dame Catherine Dieueure, de la Paroisse de St André des Arts, à Paris. Ce mariage fut béni le 4 Septembre 1729, à Beauport.

L'année précédente, le 29 Mars, Marie-Anne-Louise, sa sœur, avait contracté mariage avec Mr Philippe d'Amours de la Morandière, Lieutenant d'un détachement de la marine, et parent de Mr de Chavigny de la Chevrotière. Par cette union, elle entrait dans l'illustre famille qui avait donné au Conseil Supérieur un Garde des Sceaux.

Quatorze ans plus tard, étant devenue veuve de Mr Denis de Vitré, Marie-Thérèse, autre fille de Mr Duchesnay, entrait de son côté dans la célèbre maison d'Ailleboust. Nous avons encore l'acte de son mariage :
 " Le 5 Janvier 1742, mariage entre Antoine d'Ailleboust, Ecuyer, Sieur de Mantet, ci-devant marié à feu Dame Marie-Louise Villedenay, de Villemarie, et Dame Marie-Thérèse Duchesnay, veuve de Denis de Vitré, Ecuyer, Sieur de St Simon, de la Paroisse de Notre-Dame de Beauport, en présence de Charles François de la Pérade, officier dans la marine, de Sieur Ignace Hubert, Ecuyer, de Sieur Jean-Baptiste de Rigauville, Ecuyer, de Sieur Véron de Grandmenil, marchand de Québec, etc. (Signé)
 " NONEY, *Père*."

Enfin, Madeleine-Louise faisait alliance, le 30 Juillet 1740, avec Mr Michel de Salaberry, dont nous faisons connaître plus loin la noble famille, pendant qu'une autre de ses sœurs épousait Mr Sarrazin.

Le monde ne devait pas être seul à posséder toute cette famille. Bien des années avant que ses sœurs ne se fussent engagées dans les liens du mariage, M^{lle} Geneviève, touchée d'une grâce d'en-haut, avait dit adieu au siècle et était allée s'enfermer derrière les grilles de l'Hôpital Général. Elle fit son entrée au Monastère le 8 Décembre

1709, et pr
 la tradition
 naissante,
 mérité sa
 Vierges le
 l'Hôpital C
 effet, ce q
 " 3 Nove
 " chesnay
 " fession
 " et est d
 " riure p
 est bien c
 qui a pu
 laisser b
 Anges.

IV

Mr Jos
 du préc
 temps.
 toujours
 sieurs c
 il gagna
 encore
 de vale
 accorda

Lorsq
 sards d
 frère Jo
 tracté u
 comme
 se don
 François
 connaît
 plusieu

1709, et prit le nom de Mère S^t Augustin. Si on en croit la tradition, elle fut une des colonnes de sa Communauté naissante, qu'elle dirigea pendant cinq ans. Après y avoir mérité sa couronne, elle alla la recevoir de l'Epoux des Vierges le 27 Mars 1730. En mourant, elle laissait à l'Hôpital Général une héritière de ses vertus. Voici, en effet, ce que rapportent les chroniques du Couvent : " Le " 3 Novembre 1713, est entrée M^{lle} Marie-Joseph Du-
" chesnay, âgée de quatorze ans et demi. Elle fit pro-
" fession le 23 Avril 1715, sous le nom de l'Enfant Jésus,
" et est décédée le 20 Octobre 1760, après avoir été Supé-
" rieure pendant dix-neuf ans et demi." Cette biographie est bien courte, mais elle dit beaucoup : une Religieuse qui a pu être Supérieure pendant tant d'années, a dû laisser beaucoup de bonnes actions à enregistrer aux Anges.

IV^e JOSEPH-ANTOINE-THOMAS JUCHEREAU DUCHESNAY.

Mr Joseph-Antoine-Thomas Juchereau Duchesnay, fils du précédent, fut un des plus brillants officiers de son temps. Il prouva que le sang de son grand-père coulait toujours dans ses veines. Après s'être distingué dans plusieurs combats, il se surpassa à la bataille de Carillon, où il gagna ses épaulettes de Capitaine. La patrie le retrouva encore sur les plaines d'Abraham, où il fit des prodiges de valeur. Pour reconnaître ses services, la Cour lui accorda la Croix de S^t Louis.

Lorsque Mr Juchereau s'exposait ainsi à tous les hasards de la guerre, il était Seigneur de Beauport. Son frère Joseph étant venu à mourir en 1720, sans avoir contracté mariage, il lui avait succédé dans tous ses droits, comme l'aîné de la famille. C'est alors qu'ayant songé à se donner une épouse, il avait jeté les yeux sur M^{lle} Françoise Chartier de Lotbinière, dont nous avons fait connaître la famille. Quelques particuliers s'étant permis, plusieurs années après, de laisser la voie battue pour se

frayer un chemin sur ces terres et en enlever le bois, Mr Duchesnay fit porter la défense suivante : " Sur la requête à nous présentée par Antoine Juchereau, Seigneur de Beauport, ordonnons aux habitants de pratiquer à l'avenir l'ancien chemin qui a été ouvert pour faciliter l'entrée et la sortie de leurs terres ; leur défendons pareillement d'enlever ou de couper aucun bois sur les terres qui se trouvent de chaque côté du chemin, sous peine d'encourir la peine portée par les Ordonnances rendues à ce sujet. Fait à Québec, le 8 Mars 1742. (Signé) HOCQUART." Mr Duchesnay voyait sa famille augmenter, et il tenait à lui laisser intact le domaine de ses pères. Déjà plusieurs enfants lui étaient nés. Trois d'entre eux avaient reçu le jour à Beauport : Marie-Catherine, Marie-Eustache et Antoine. On nous permettra de suivre l'un d'eux sur des rives étrangères.

Devenu grand, et ne pouvant se résoudre à vivre sous la domination anglaise, Marie-Eustache passa en France et entra dans le Corps royal d'artillerie, où il avait le rang d'officier. Promu au grade de Capitaine, il coopéra, en 1769, à la conquête de l'Île de Corse. Il avait été élevé au grade de Colonel d'artillerie et nommé Directeur des manufactures d'armes de Charleville, lorsqu'il fut tué dans une émeute qui eut lieu le 4 Septembre 1792, au moment où la révolution française allait se déchaîner sur toute l'Europe. Antoine Juchereau, un de ses fils, laissa alors la France. Il venait d'être admis à l'Ecole du génie, à Mézières. Brûlant du désir de revoir le pays de ses ancêtres, il se rendit à Québec. Le Général Prescott tenait à cette époque les rênes du Gouvernement. Le courageux jeune homme lui offrit ses services. N'en ayant reçu que des refus, il profita de la paix d'Amiens pour repasser en France. C'était en 1803. La France lui accorda ce que le Gouvernement de son pays lui avait dénié : le droit d'utiliser ses talents. Il fut envoyé en Turquie, où il devint Directeur en chef du génie militaire ottoman. En 1807, ses travaux défensifs sauvèrent Constantinople et les Dar-

danelles
Espagne
comme
siège de
défense
Dalmatie
taille de
avec gl
Portug
sions d
Chef d
la cam
décoré
Appré
frança
tentia
l'indép
opéra
Chef d
nomm
Comm
du Sa
Ges in
cœur
le G
sieur
des l
Const
et les
ottom
contr
fille
Un
carr
Cous
reau
en q

danelles. Rappelé en France en 1809, il fut envoyé en Espagne, par ordre de l'Empereur Napoléon, et y servit comme Colonel du génie. En cette qualité, il prit part au siège de Cadix et à diverses opérations d'attaque et de défense, dans la péninsule espagnole. En 1814, le Duc de Dalmatie le choisit pour asseoir le célèbre champ de bataille de Toulouse, où vingt mille Français se battirent avec gloire et succès contre quatre-vingt mille Anglais, Portugais et Espagnols. Après avoir rempli diverses missions diplomatiques, le Colonel Juchereau fut nommé Chef d'Etat-Major du deuxième Corps d'armée, durant la campagne de 1823, en Espagne. C'est alors qu'il fut décoré du titre de Commandeur de la Légion d'Honneur. Appréciant de plus en plus son mérite, le Gouvernement français le choisit pour remplir les fonctions de plénipotentiaire de France en Grèce, lors de l'établissement de l'indépendance de ce pays. En 1830, Mr Juchereau coopéra à la glorieuse expédition d'Alger, en qualité de Sous-Chef d'Etat-Major Général. A son retour en France, il fut nommé Maréchal de camp, et fait Chevalier de St Louis, Commandeur de plusieurs Ordres : du Croissant ottoman, du Sauveur de la Grèce et de St Ferdinand d'Espagne. Ces insignes ne pouvaient briller sur un plus vaillant cœur. Non moins habile écrivain que militaire distingué, le Général Baron Juchereau de St Denis a publié plusieurs ouvrages, dont quelques-uns ont été traduits dans des langues étrangères. Ces écrits sont : *Révolutions de Constantinople* de 1807 à 1808, — *Considérations sur l'Algérie* et les campagnes de 1830 et 1831, — *Histoire de l'Empire ottoman* de 1792 à 1844, en quatre volumes in-8. Ayant contracté mariage avec M^{lle} Pasqualini, il en a eu une fille qui est devenue l'épouse du Général L'Espinasse.

Un autre des fils de Marie-Eustache ayant embrassé la carrière de la Magistrature, était devenu Conseiller à la Cour royale de Bastia. L'aîné de ses fils, Eustache Juchereau de St Denis, avait suivi son oncle en Grèce en 1828, en qualité d'attaché à cette Légation. Ayant préféré la

carrière consulaire, après avoir été Vice-Consul en 1834, il a été successivement Consul à Tarsous dans l'Asie Mineure, à Bilbao en Espagne, et à St Domingue. L'insurrection des colons espagnols venait d'éclater, lorsqu'il fut envoyé dans cette Ile, théâtre de tant de révolutions. Il y rendit de très-grands services, en s'opposant le plus possible à l'effusion du sang. En récompense de sa noble conduite, il fut décoré de la Croix de la Légion d'Honneur, comme il l'avait été, quelques années auparavant, de celle de l'Ordre du Sauveur de la Grèce.

Il ne fallait rien moins que cette gloire si légitimement acquise, pour consoler Mr J. A. T. Duchesnay de l'absence de son fils et de ses petits-fils, et apporter quelque adoucissement à la peine qu'il en éprouvait. Depuis le départ de Marie Eustache, une de ses filles l'avait encore quitté pour se faire Religieuse. Marie-Catherine, n'ayant encore que quinze ans, était entrée, en 1753, à l'Hôpital-Général, où elle fit profession deux ans après, sous le nom de St Ignace. C'est cette Religieuse remarquable qui a écrit la relation du Siège de Québec, reproduite dans plusieurs publications de nos jours. Son père la précéda de plusieurs années dans la tombe. Il mourut à son Manoir de Beauport, le 14 Septembre 1772, à l'âge de soixante-neuf ans, et fut inhumé par Mr de Rigauville, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Québec. La Mère de St Ignace ne décéda qu'en 1798, au mois de Décembre.

V^o ANTOINE JUCHEREAU DUCHESNAY.

Mr Antoine Juchereau Duchesnay, fils de Mr J. A. T. Duchesnay et de Dame F. de Lotbinière, contrairement à son frère, Marie-Eustache, demeura en Canada, où il servit, d'abord comme Enseigne, et ensuite comme Second dans la deuxième Compagnie des Canonnières.

Cinq ans après la conquête, le 1^{er} Août 1765, il épousa M^{lle} Julie-Louise de Beaujeu. Nous avons encore l'acte de son mariage. Le voici : "Mariage fait par Mr de Rigau-

en 1834,
Asie Mi-
L'insur-
orsqu'il
lutions.
le plus
a noble
neur,
le celle

ement
osence
adeu-
lépart
quitté
ncore
éral.
de S^t
rit la
eurs
plu-
noir
nte-
pine
ace

T.
t à
il
d

a
e
-



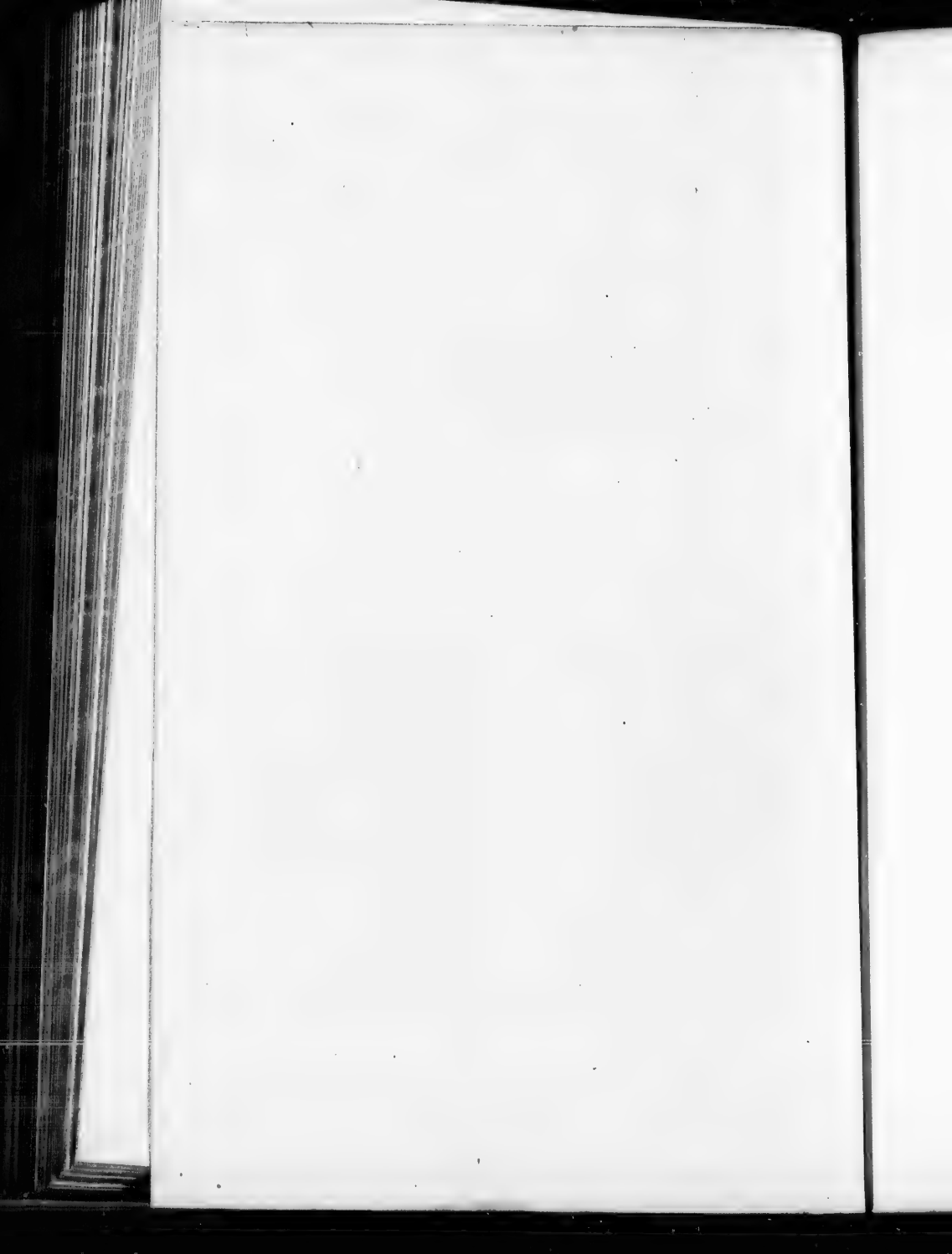
A. J. DUCHESNAY.



L'H^{ble} A. DUCHESNAY.



L'H^{ble} E. DUCHESNAY.







Le Docteur



M. de



M. de



M. de



M. de

" ville, en
 " Seigneu
 " marine,
 " Seigneu
 " dans les
 " nière ; e
 " fille de
 " valier de
 " de la m
 " Cugnet,
 " Cugnet,
 " Province
 " leine Du
 " de Mich
 " d'Allainv
 " ce mariage
 " Françoise
 " en 1773, M
 " avec M^{lle}
 " le Comte D
 " 1773, donn
 " fut marrain
 " des Aulnet
 " constitution
 " chesnay en
 " Chambre d
 " enceinte les
 " multipliée.
 " mariage : J
 " Cette der
 " connue et
 " Blanchet,

I Le Docteur
 comme une de
 ardent patriot
 forces, avec M
 injustes qui de
 Il a laissé plus

“ ville, entre Mr Antoine Juchereau Duchesnay, Ecuyer, Seigneur de St Roch, ci-devant officier des troupes de la marine, fils de Mr Antoine Juchereau Duchesnay, Ecr., Seigneur de Beauport et autres lieux, ancien Capitaine dans les troupes, et de Dame Marie-Françoise de Lotbinière ; et Demoiselle Julie-Louise Liénard de Beaujeu, fille de Mr Louis Liénard de Beaujeu, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre de St Louis, Capitaine des troupes de la marine, et de feue Dame Louise-Charlotte Cugnet, de Québec, en présence de François-Joseph Cugnet, Seigneur de St Etienne, Grand Voyer de la Province, oncle de l'épouse ; de Dame Louise-Magdeleine Dusautoy, veuve Cugnet, grand'mère de l'épouse ; de Michel Chartier, Ecuyer, Seigneur de Lotbinière, d'Allainville et autres lieux, oncle de l'époux, etc.” De ce mariage sont nés trois enfants : Antoine-Louis, Louise-Françoise et Julie-Marguerite. Après la mort de son épouse, en 1773, Mr Duchesnay contracta un nouveau mariage avec M^{lle} Catherine Dupré, fille de Mr Jean-Baptiste le Comte Dupré et de Dame Catherine Brouague, qui, en 1773, donna son nom à la cloche de Beauport, dont elle fut marraine. Il était alors Seigneur de Beauport, St Roch des Aulnets, St Denis, Godarville et Fossambault. Une constitution ayant été enfin accordée au pays, Mr Duchesnay eut l'honneur de faire partie de la première Chambre d'Assemblée. Pendant qu'il servait dans cette enceinte les intérêts de ses compatriotes, sa famille s'était multipliée. Trois enfants lui étaient nés de son second mariage : Jean-Baptiste, Michel-Louis et Henriette.

Cette dernière entra dans la famille de Mr Blanchet, si connue et si estimée à Québec. Elle épousa le Dr. F. Blanchet, l'un des premiers médecins de son temps, et

1 Le Docteur Blanchet, que la cité de Québec revendique à bon droit comme une de ses illustrations, fut à la fois un célèbre Médecin et un ardent patriote. Comme homme politique, il s'opposa de toutes ses forces, avec MM. Papineau, Bedard, Viger, Taschereau, aux mesures injustes qui devaient priver les Canadiens de leurs droits les plus chers. Il a laissé plusieurs écrits qui témoignent à la fois de son énergie et de

pendant plusieurs années membre de la Chambre d'Assemblée. De ce mariage sont nés plusieurs enfants : M^{mes} Chaffers, Hudon, Poulin, et feu le Dr. Denis Blanchet.

Julie-Marguerite avait suivi une autre voie. Voici, en effet, ce que nous lisons dans les registres de l'Hôpital-Général de Québec : " Le 14 Mars 1784, est entrée Julie-Marguerite Juchereau Duchesnay, âgée de dix-sept ans, fille d'Antoine J. Duchesnay, Ecuyer, Seigneur de Beauport, et de Dame Julie de Beaujeu. Elle fit profession le 14 Mars 1786, sous le nom de St Antoine. Elle est décédée le 28 Avril 1818."

Louise-Françoise devint l'épouse de Mr Gabriel-Elzéar Taschereau. La famille Taschereau, si répandue dans le District de Québec, occupe dans la société un rang trop distingué, pour ne pas trouver place ici.

Le chef de cette famille, en Canada, fut Mr Thomas-Jacques Taschereau, originaire de Touraine, et fils de Mr Christophe Taschereau, Conseiller du Roi, Directeur de la Monnaie et Trésorier de la ville de Tours. Etant passé dans la Nouvelle-France, il devint lui-même Trésorier de la Marine. En 1736, il obtint, sur la rivière de la Chaudière, une concession de trois lieues de front sur deux de profondeur, de chaque côté de la rivière. Ayant épousé M^{lle} Claire Fleury-d'Eschambault de la Gorgendière, fille de Mr Joseph Fleury-d'Eschambault et de Dame Claire Joliet, il en eut un grand nombre d'enfants. A sa mort, arrivée en 1749, huit étaient encore vivants : Joseph, qui, étant devenu officier dans l'armée, passa à St Domingue, où il mourut ;—Marie qui reçut le jour à l'Île Royale ;—

sa capacité. Comme Médecin, il fit le plus grand honneur à sa profession. Après de solides études médicales, prenant au sérieux tout qu'il avait embrassé, il demanda à la science, jointe à la pratique, cette connaissance approfondie des maladies et des remèdes, sans laquelle le médecin est souvent plus nuisible qu'utile à la société. Il est demeuré pour les hommes de l'art un maître à suivre et un modèle à imiter. Il a trouvé dans le Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, un héritier de son savoir et de son habileté.

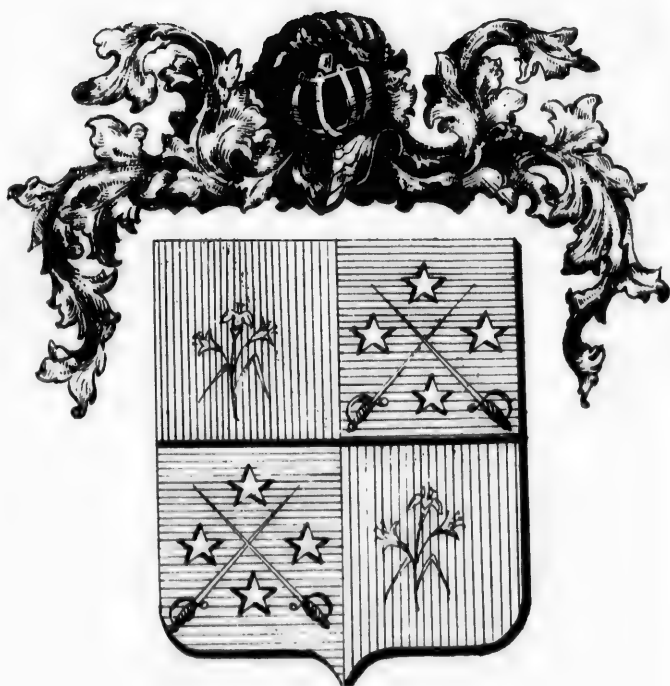
d'As-
ants :
Denis

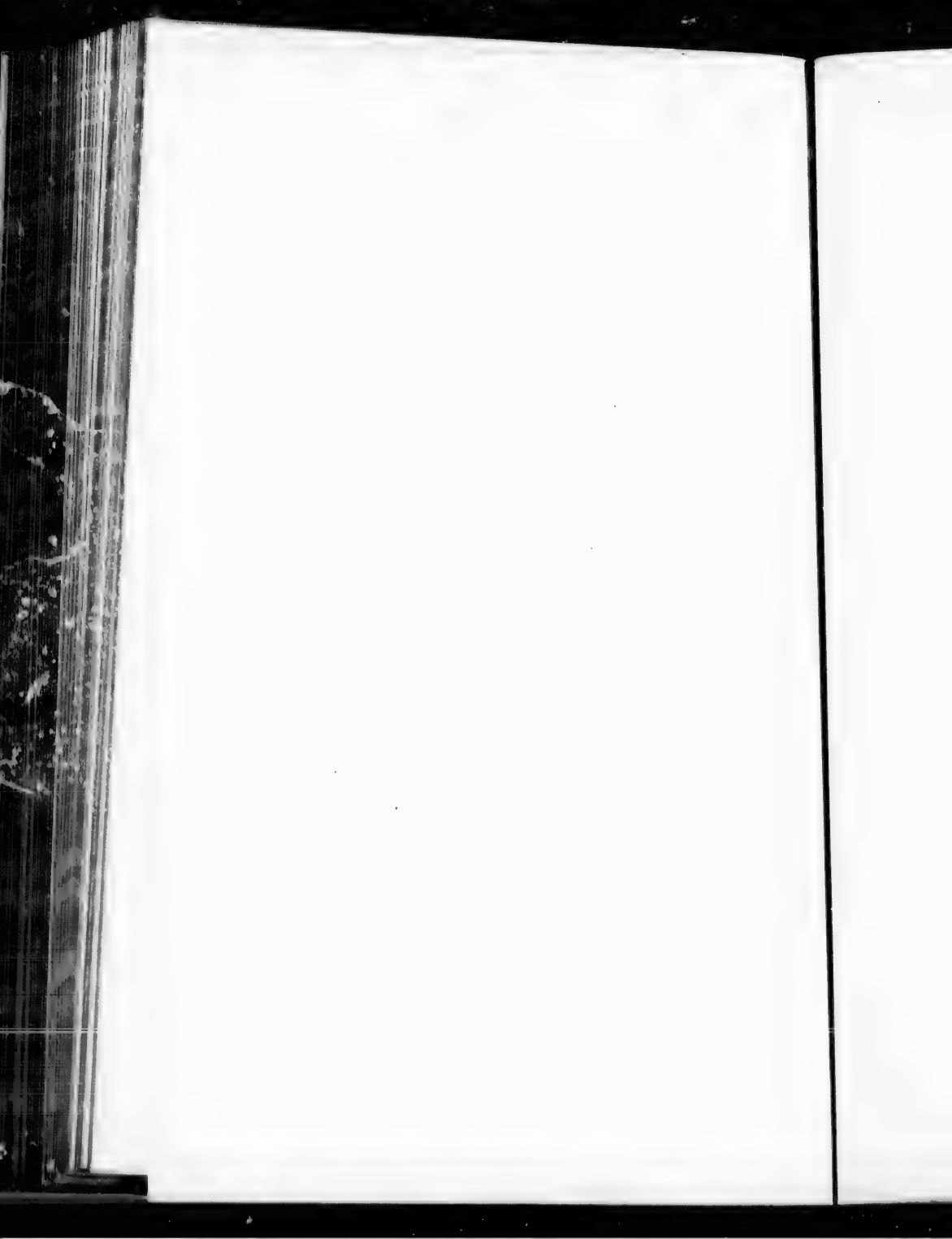
i, en
pital-
ulie-
ans,
eau-
sion
est

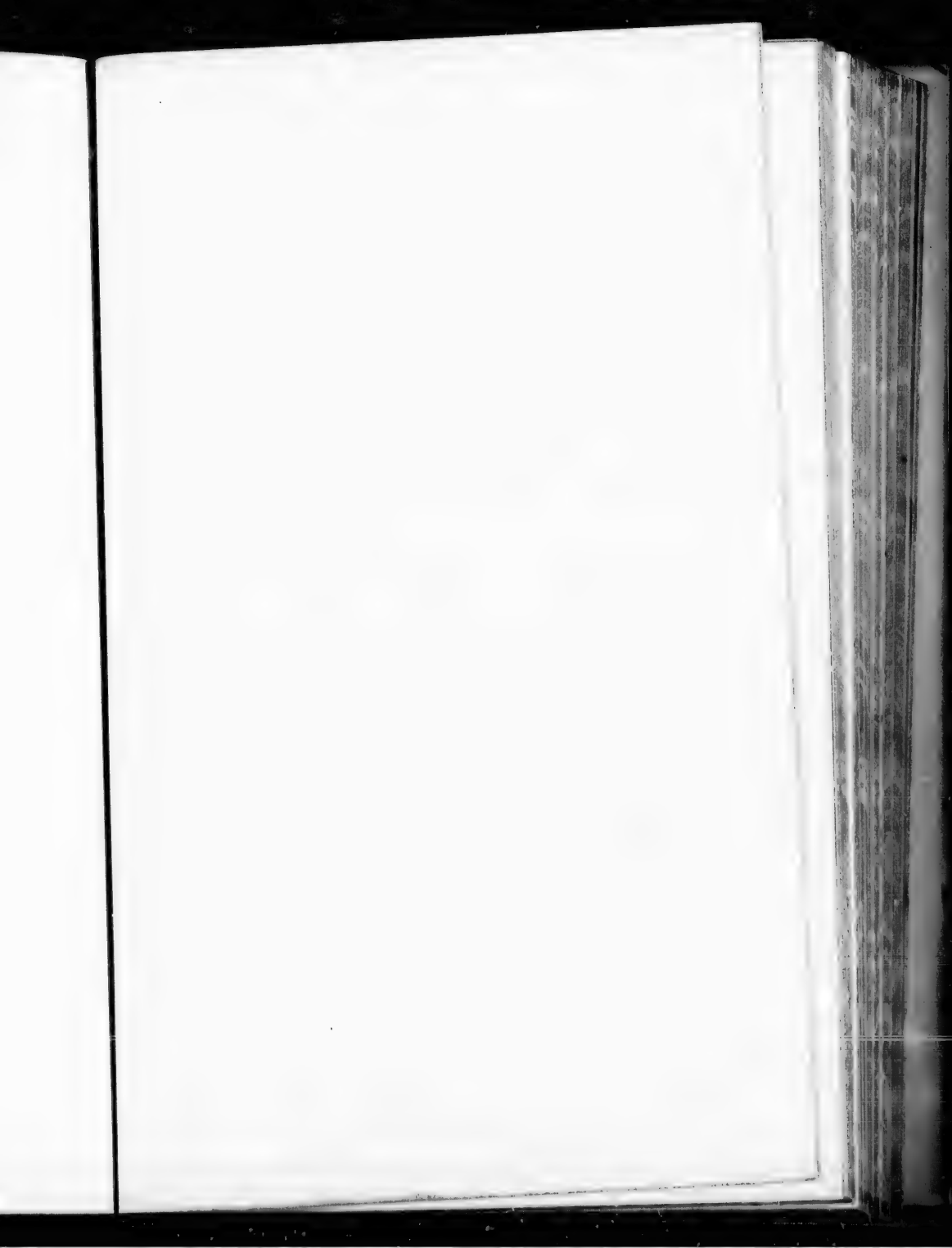
céar
s le
rop

nas-
Mr
de
ssé
de
au-
ux
sé
lle
re
rt,
ii,
e,
-

o-
rt
lo
le
si
ll
é









L'H^{ble} C. E. TASCHEREAU.



LE JUGE GUY.



LE JUGE TASCHEREAU

Charlotte, c
taine et Che
à la conqu
Charlotte-C
point ; — Ch
les fonction
France, où
de son ma
dont l'épou
de son ma
avec l'aïeul
thelot ; — e
Ursuline.
Xavier, à
Que sert
perdre son
réflexions
à la grâce
sacra à D
des Indes
elle prit l
pendant
devint S
soutiens.

Mr Gal
celui-là
resté veu
avait eu
d'une pi
hommes
époque.
il tira le
trouvai
Colonel
à tour, C
des Pos
etc., lon

Charlotte, qui, de son mariage avec Mr Conterot, Capitaine et Chevalier de St Louis, eut quatre enfants, lesquels, à la conquête, passèrent avec leur père en France ; — Charlotte-Claire, qui, vraisemblablement, ne se maria point ; — Charles-Antoine, qui, après avoir rempli à Québec les fonctions de Major et reçu la Croix de St Louis, passa en France, où il épousa M^{lle} Mahut, laquelle, après la mort de son mari, se retira en Touraine ; — Pierre-François, dont l'épouse, M^{lle} Marie-Anne Desaulniers, après la mort de son mari, arrivée en 1773, contracta un second mariage avec l'aïeul paternel de l'Honorable Juge Amable Berthelot ; — enfin, Marie-Anne-Louise. Cette dernière se fit Ursuline. Assistant un jour à la Neuvaine de St François-Xavier, à Montréal, et entendant prêcher sur ces paroles : *Que sert à l'homme de gagner tout l'univers, s'il vient à perdre son âme ?* elle fut si touchée de ces paroles et des réflexions qui les accompagnaient, que, ne pouvant résister à la grâce qui la sollicitait, elle quitta le monde et se consacra à Dieu. Par reconnaissance pour le grand Apôtre des Indes, auquel elle se croyait redevable de cette faveur, elle prit le nom de St François-Xavier. Après avoir rempli, pendant plusieurs années, les fonctions d'Assistante, elle devint Supérieure de sa Communauté et en fut un des soutiens.

Mr Gabriel-Elzéar Taschereau, frère des précédents, est celui-là même qui épousa M^{lle} L.-F. Duchesnay. Il était resté veuf de M^{lle} Marie-Louise-Elizabeth Bazin, dont il avait eu huit enfants. De talents distingués, mais surtout d'une piété éminente, Mr G. E. Taschereau fut un des hommes les plus marquants et les plus utiles de cette époque. Par ses lumières et un dévouement sans bornes, il tira les Ursulines de l'état de gêne dans lequel elles se trouvaient alors. Après avoir été promu au grade de Colonel du deuxième Bataillon de la milice, il fut, tour à tour, Conseiller Législatif, Grand-Voyer et Surintendant des Postes. Il était Seigneur de St^e Marie, Linière, Joliet, etc., lorsqu'il mourut à son Manoir, le 18 Septembre 1809,

laissant sept enfants, quatre du premier lit et trois du second. C'est cette belle génération qu'il faut à présent faire connaître.

Mlle Marie-Louise, l'aînée des filles, épousa l'Honorable J. O. Perrault¹, si longtemps Juge, et eut, comme il est rapporté ailleurs, sept enfants : M^{lles} L. Lindsay, C. M. Duchesnay, E. H. Duchesnay, R. Kimber, et J. O. Perrault de Linière, gendre de M^{lles} de Montenack, le seul survivant des trois garçons. Pendant que Mlle Marie-Louise contractait ainsi mariage, Gabriel-Elzéar, son frère aîné, embrassait l'état ecclésiastique et devenait un Prêtre distingué.

Thomas-Pierre-Joseph, frère des précédents, fut appelé au Conseil Législatif. Durant la guerre de 1812, il commandait le premier Bataillon de la milice incorporée, dont il était Colonel. Ayant épousé Mlle Françoise Boucher de la Bruère de Montarville, il en eut sept enfants : Pierre-Elzéar, l'aîné, fit alliance, en 1834, avec Mlle Catherine-Hénédine Dionne, de Kamouraska, fille de l'Honorable Amable Dionne, et eut six enfants : Henri-Elzéar, Avocat, membre du Parlement Provincial, marié à Mlle Marie-Antoinette Harwood, dont il a trois enfants : Elzéar, Marie-Louise et Auguste ; Pierre-Adolphe, Mède-

¹ L'Honorable O. Perrault ne doit pas être confondu avec M^r Joseph-François Perrault, autre illustration du pays, et dont le petit-fils, aujourd'hui membre du Parlement et gendre de Madame Gouillard, nous donnera sans doute la biographie. M^r J. F. Perrault, que Québec est fier de compter au nombre de ses enfants, était fils d'un célèbre traiteur, dont le commerce s'étendait aux Colonies anglaises et à St Domingue. Dévoué à son pays jusqu'à la passion, il mit tout en œuvre pour faire progresser l'éducation, en fondant des écoles et en publiant des livres. On lui doit, entre autres productions, un *Abrégé de l'Histoire du Canada*, un *Traité d'Agriculture* couronné par la Société d'Horticulture de New-York. Convaincu qu'avec les manufactures, l'agriculture est la source la plus féconde du bien-être matériel, il s'appliqua à la faire marcher de pair avec l'instruction. Dans ce but, il établit des fermes modèles et se mit en rapport avec les plus célèbres agronomes de l'Union. Héritier de son zèle, M. Joseph Perrault, après avoir suivi les cours de l'École Impériale de Grignon, à Paris, s'est voué de tout cœur à la cause de l'Agriculture, et publie, chaque mois, des bulletins qui font les délices des cultivateurs.

du
cent

no-
me
C.
O.
cul
rie-
re
tre

elé
m-
ee,
se
s;
lle
de
ci-
lé
s;
-

-
-
s
t
-
-
-
-



L.^H^{ble} J. T. TASCHEREAU.



LE JUGE VALLIÈRE.



M. E. PARENT.



LE JUGE CARON.

cin à Québ
jeune ; Leon
Eugénie Ch
Avocat à Q
Pierre-Josep
raska, où se
générale.—
District de
de la Gorg
plusieurs e
Médecin, i
Joseph M
Eliza, Man
Parmi les
Françoise
l'autre, M
trois enfan
deux fils :
1832, et C

Jean-Th
chereau,
de cette
pour que
premier
France, f
1747. Il
Marine à
dit être
France,
qui devin
qui fut
dont deu
le nom d
Mère St
avec Mr
plus illu
successo

cin à Québec; Eugène-Arthur, Avocat; Gustave, mort jeune; Léonce, négociant à Québec, lequel a épousé M^{lle} Eugénie Chinic; Amélie, épouse de Mr Charles Lindsay, Avocat à Québec.—Joseph-André, autre fils de Thomas-Pierre-Joseph, est Juge de la Cour Supérieure à Kamouraska, où ses éminentes qualités lui ont concilié l'estime générale.—Thomas-Jacques est Notaire et Shérif pour le District de Beauce; après la mort de M^{lle} Marie-Louise de la Gorgendière, sa première épouse, dont il avait eu plusieurs enfants, entr'autres: Gustave, Notaire, et Jules, Médecin, il contracta un second mariage avec M^{lle} Josephte Massue, qui lui a donné les suivants: Alphonse-Eliza, Marie-Louise, Thomas, Jacques et Henriette.—Parmi les filles de Thomas-Pierre-Joseph, l'une, M^{lle} François-Rachel, épousa Mr Joseph-Paul Charlton; l'autre, M^{lle} Catherine-Zoé, Mr Charles Pentland, et a trois enfants: Zoé, Charles et un autre.—Restaient encore deux fils: ils sont morts tous les deux, Victor-Henri en 1832, et Charles-Philippe en 1841.

Jean-Thomas, troisième fils de M^r Gabriel-Elzéar Taschereau, fit alliance avec M^{lle} Louise Panet. La famille de cette Demoiselle est trop avantageusement connue, pour que nous ne lui consacrons pas quelques lignes. Le premier des Panet qui vint se fixer dans la Nouvelle-France, fut M^r Claude Panet, Notaire royal à Québec en 1747. Il était fils de M^r Nicolas Panet, Caissier de la Marine à Paris. Ayant épousé M^{lle} Louise Barolet, qu'on dit être parente du célèbre Bedout, Contre-Amiral de France, il en eut plusieurs enfants: Bernard-Claude, qui devint Evêque de Québec, après M^r Plessis; Jacques, qui fut pendant tant d'années Curé à l'Islet; six filles dont deux furent Religieuses Ursulines: Marie-Anne sous le nom de Mère St Bernard, et François sous le nom de Mère St Jacques, et deux autres se marièrent, Louise avec M^r Besançon, et Geneviève avec M^r LeBoirdais. Le plus illustre de cette famille, sans contredit, fut, avec le successeur du grand Plessis, l'Honorable Jean-Antoine

Panet, premier Orateur canadien, si célèbre dans l'histoire de nos Parlements. Ayant épousé M^{lle} Louise-Philippe Badelar, ¹ il en eut cinq enfants : Bernard-Antoine qui devint Médecin et Coronaire pour le District de Québec ; Philippe qui, lui aussi, eut l'honneur d'être Juge de la Cour du Banc de la Reine ; Louis, comme son frère, fut appelé à siéger au Conseil Législatif ; Charles, Avocat, et naguère encore Représentant pour le Comté de Québec. L'unique Demoiselle, fruit de ce mariage, fut l'épouse de Mr J. T. Taschereau, lequel, après avoir siégé pendant vingt-sept ans au Parlement et avoir été fait Juge, est mort en 1832. Les enfants issus de cette union sont : Marie-Louise, Elisabeth-Susanne, Jean-Thomas, Claire-Caroline, Agnès et Alexandre.—M^{lle} Marie-Louise épousa Sir Randolph T. Routh, R. C. B., Commissaire-Général de l'armée anglaise. Lady Routh se trouve aujourd'hui à la tête d'une belle famille. Edward John, M. A., est Professeur à Cambridge, en Angleterre ; Thomas-Alfred est Officier de la Douane à Londres ; Francis-Alexander est un des riches négociants de Québec ; M^{lle} Louise-Isabel s'est mariée au Dr Charles Kilkelly, Médecin dans l'armée anglaise ; Ellen-Adèle a épousé Mr William Sills, Avocat à Londres ; Marie-Blanche, dédaignant les faux biens de la terre, est entrée au Couvent de *Marie Réparatrice*, à Londres, où elle a pris le nom de Marie du Sanctuaire, comme pour dire à sa famille que c'est aux pieds de Marie qu'elle prie pour les siens ; enfin Virginie, la plus jeune, réside à Québec, auprès de sa mère.—Susanne-Elisabeth est devenue l'épouse de l'Honorable Elzéar Duchésnay, dont il va être parlé tout-à-l'heure. L'Honorable Jean-Thomas Taschereau est le savant Juge de la Cour Supérieure de Québec. Il avait d'abord épousé M^{lle} Louise-Adèle Dionne, aussi fille de l'Honorable A. Dionne, dont il a eu trois enfants : Henri-Thomas, aujourd-

¹ M^{lle} Badelard était fille de Mr Philippe-Louis-François Badelard, Chirurgien dans les troupes, celui-là même qui eut l'insigne honneur de panser le Général Montcalm, lorsqu'il fut blessé à mort sur les Plaines d'Abraham.

histoire
Philippe
ine qui
Québec ;
ge de la
a frère,
Avocat,
Québec.
ouse de
endant
nge, est
a sont :
Claire-
épousa
Général
ard'hui
A., est
Alfred
xander
Louise-
n dans
n Sills,
s faux
Répa-
rie du
st aux
eginie,
ère. —
orable
heure.
Juge
pousé
le A.
jour-

delard,
neur de
Plaines



H^{on}ble J. A. PANET.

d'hui A
dont il a
la mort
Joséphine
trois en
Marie-J
éminen
Rome,
années
il a été

Anto
Tasche
d'anné
Louise
M^{lle} A
sont de
alliance
Hélène
Achill
Hélène
égale
il a c
nomm
du D
unit s
St^e Ma
lorme

Ma
utilen
année
comp
toute
ses jo

I L
rempl
sident
deven

d'hui Avocat distingué à Québec et marié à M^{lle} Pacand dont il a deux filles : Marie-Eugénie et Marie-Lida. Après la mort de son épouse, il a pris, en secondes noces, M^{lle} Joséphine Caron, fille du Juge Caron ¹ de Québec, et en a trois enfants : Joseph-Edouard, Antoine-Jean-Thomas et Marie-Joséphine. — M^r Elzéar-Alexandre est le prêtre éminent, qui, après avoir reçu ses degrés de Docteur à Rome, a rempli avec tant d'éclat, pendant ces dernières années, la charge de Recteur de l'Université Laval, dont il a été la gloire et le soutien.

Antoine-Charles, issu du second mariage de M^r G. E. Taschereau, a représenté au Parlement, un grand nombre d'années, le Comté de Beauce. De son mariage avec M^{lle} Louise-Adélaïde de la Gorgendière, sont nés cinq enfants. M^{lle} Adèle avait épousé M^r J. R. Angers ; l'un et l'autre sont décédés. M^{lle} Elmina, sœur de la précédente, a fait alliance avec M^r Angers et a plusieurs enfants. M^{lle} Hélène s'est mariée avec son cousin-germain, M^r Louis-Achille Taschereau, et est mère aussi de plusieurs enfants : Hélène-Odile, George, Richard et Anna. — George-Louis, également du second lit, avait épousé M^{lle} Malhiot, dont il a eu trois enfants : Louis-Achille qu'on vient de nommer, George-Gabriel et Adèle, actuellement épouse du Dr Blanchet. — Louise-Julie, sœur des précédents, unit son sort à celui du Dr Richard-Achille Fortier, de St^e Marie. Leurs enfants se sont alliés aux familles Delorme et Simard, si justement appréciées.

Mais revenons à la famille Juchereau. Après avoir utilement servi son pays, particulièrement pendant les années 1775 et 1776, et avoir fortifié le courage de ses compatriotes dans les luttes politiques qui marquèrent toute cette époque, M^r J. Duchesnay finit paisiblement ses jours à son Manoir de Beauport, en 1806. Il laissait,

¹ L'Honorable R. E. Caron, une des gloires de Québec, après avoir rempli les fonctions de premier Magistrat de cette cité, avoir été Président de la Société de St^e Jean-Baptiste et Orateur de la Chambre, est devenu un des savants Juges de la Cour du Banc de la Reine.

outre les Demoiselles dont on a parlé, plusieurs fils qui devaient faire briller le nom de Juchereau d'un éclat nouveau.

VI^e ANTOINE-LOUIS JUCHEREAU DUCHESNAY.

Mr Antoine-Louis Juchereau Duchesnay, fils aîné de Mr A. J. Duchesnay et de Dame J. L. deBeaujeu, après avoir représenté, conjointement avec Mr François Huot, le Comté appelé alors Hamsphire, et plus tard celui de Portneuf, devint membre du Conseil Législatif d'abord, et ensuite du Conseil Exécutif. Lors des obsèques du Duc de Richmond, si tristement emporté, il fut un des porteurs du poêle, comme on peut le voir par les journaux de l'époque.

Pendant que l'Honorable A. L. Duchesnay parvenait ainsi aux premières charges de l'Etat et jouissait des honneurs attachés à sa haute position, ses frères ne restaient pas sans gloire. Jean-Baptiste, l'un d'eux, plus connu sous le nom du Chevalier Duchesnay, étant entré dans le soixantième de Ligne, avait été fait Officier de son régiment. Après avoir épousé en Angleterre Melle Eliza Jones, de Gosport, il était revenu en Canada, où il possédait la Seigneurie de St Roch des Aulnets. Lorsque survint la guerre de 1812, il fut mis à la tête d'une Compagnie de Voltigeurs, qu'il commanda avec la plus grande distinction. Pour honorer sa valeur et récompenser son mérite, le Gouverneur le nomma Aide-de-Camp Provincial, place qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée en 1833. En 1828, lorsqu'il était Inspecteur des Milices avec MM. de Bellefeuille et Hériot, il reçut les compliments les plus flatteurs de Lord Dalhousie sur le point de repasser en Angleterre : "Le Gouverneur en chef, est-il dit dans l'Ordre du 2 Avril, croit plus particulièrement de son devoir de remarquer que le Lieutenant-Colonel Chevalier Duchesnay a présenté d'excellents diagrammes de chaque bataillon sous son inspection, sans

" aucun
" regard
" dans l
" y avoi
" précède
" fut auss
" de-Camp
" Voltigeu
" avait ép
" à la tête
" l'auteur
" Les d
" distin
" respec
" ciles
" jour
" Sauvage
" Bas-Car
" ressour
" et de se
" momen
" Il fut
" Âge, et
" Hermin
" toine J
" de Fos
" le Com
" latif po
" il est d
" du Com
" depuis
" Colon
" Major
" Honor
" cédée
" épous
" quel,

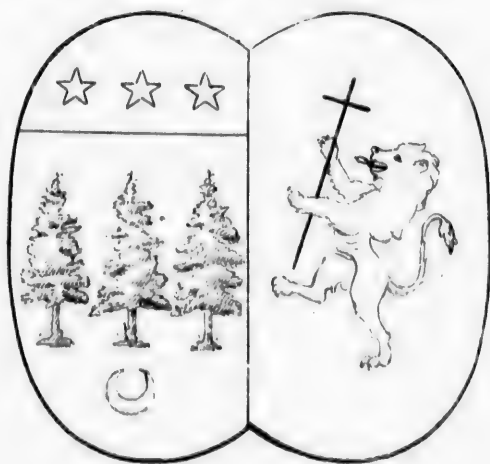
“ aucun frais pour le service public. Son Excellence les
 “ regarde comme une addition précieuse à être déposée
 “ dans le Bureau de l'Adjudant-Général, afin qu'on puisse
 “ y avoir recours en tout temps.” Michel-Louis, frère du
 précédent, après avoir également servi dans le soixantième,
 fut aussi un des héros de Châteauguay. Comme l'Aide-
 de-Camp Provincial, il commandait une Compagnie de
 Voltigeurs, sous les ordres de M^r de Salaberry, dont il
 avait épousé la sœur. Parlant de ses habiles évolutions
 à la tête de ce Corps immortel, et de celles de son frère,
 l'auteur de la *Relation de la bataille de Châteauguay* dit :
 “ Les deux Capitaines Duchesnay se sont grandement
 “ distingués dans le commandement de leurs Compagnies
 “ respectives, en exécutant plusieurs mouvements diffi-
 “ ciles avec autant de sang-froid et de précision qu'en un
 “ jour de parade.” Nommé plus tard Surintendant des
 Sauvages et Député-Adjudant-Général des Milices pour le
 Bas-Canada, il déploya dans ce double poste toutes les
 ressources qu'on devait attendre de sa longue expérience
 et de ses talents incontestables. La mort vint le frapper au
 moment où il pouvait rendre encore de grands services.
 Il fut enlevé dans la cinquante-deuxième année de son
 âge, et inhumé à S^{te} Catherine. De son mariage avec M^{lle}
 Hermine de Salaberry, sont nés plusieurs enfants :—An-
 toine Juchereau Duchesnay, Seigneur de Godarville et
 de Fossambault, qui, après avoir représenté en Chambre
 le Comté de Portneuf en 1858, a été élu Conseiller Legis-
 latif pour la Division LaSalle ;—M^{lle} Hermine, qui, comme
 il est dit ailleurs, épousa l'Hon^{ble} Roch de St Ours, membre
 du Conseil Législatif avant l'Union des deux Canadas, et
 depuis Shérif de Montréal ;—M^{lle} Henriette, épouse du
 Colonel J. E. Campbell, de St Hilaire, récemment encore
 Major du septième Hussards, et Compagnon du Très-
 Honorable Ordre Militaire du Bain ;—M^{lle} Amélie, dé-
 cédée en 1835 et inhumée à S^{te} Catherine ;—M^{lle} Caroline,
 épouse du Lieutenant-Colonel William Ermatinger, le-
 quel, comme le rappelle si bien M^r William Coffin dans sa

récente publication, a fait le plus grand honneur au Canada par ses brillants services en Espagne;—Charles, qui, après avoir épousé M^{lle} H. Bradbury, de Boston, est mort en 1857;—Philippe, qui est entré dans la famille de l'Honorable Charles Wilson, Conseiller Législatif, Commandeur de l'Ordre de St Grégoire le Grand, en épousant M^{lle} Marguerite Wilson, sa nièce;—et enfin, Auguste, qui, après avoir fait alliance avec M^{lle} Marie-Angélique Heney, fille de Mr Heney si connu comme homme de lettres, est mort en 1862, sans laisser d'enfants.

De son côté, M^r A. L. J. Duchesnay avait épousé M^{lle} Marie-Louise Fleury de la Gorgendière. De ce mariage sont nés trois fils et une fille: Antoine-Narcisse, Charles-Maurice, Elzéar-Henri et Sophie. A la mort de son père, arrivée en 1825, Antoine-Narcisse devint Seigneur de Beauport. Quoique très-jeune, lors de l'invasion américaine, il prit les armes et servit sous son oncle avec la bravoure d'un vétéran. Il est mort après s'être établi, et a laissé plusieurs enfants.—Charles-Maurice a professé comme avocat; il est mort, ainsi que M^{lle} Claire Perrault, son épouse. M^{lle} Sophie, après avoir contracté mariage avec le Colonel Gury, est morte à Montréal en 1841 et a été inhumée à Beauport.—Elzéar-Henri a été élu membre du Conseil Législatif deux fois; la première, en 1856, et la seconde en 1862, pour la Division de Lauzon. Ayant d'abord épousé M^{lle} Julie Perrault, fille du Juge Perrault, dont il a été parlé, l'Honorable E. H. J. Duchesnay a eu trois enfants: M^{lle} Amélie, la seule survivante, est mariée à Mr Lindsay. Après la mort de son épouse, il a contracté un second mariage, ainsi qu'il a été dit plus haut, avec M^{lle} Elisabeth-Suzanne Taschereau, fille de l'Honorable J. F. Taschereau, et a eu six enfants: Henri qui a embrassé la carrière du Barreau, Maurice, Marie-Louise, Corinne, Agnès et Edmond.

r au
rles,
ston,
uille
com-
sant
iste,
que
e de

Melle
uge
les-
re,
de
né-
la
et
ssé
lt,
ge
a
re
et
nt
lt,
u
e
é
c
e
é
,





L'H^{on}ble A. de GASPÉ. — Ph. A. de GASPÉ

M^{lle} A. de GASPÉ. — l'abbé T. de GASPÉ — Ph. A. de GASPÉ

Que d'aut
celles-ci dan
d'autres dan
est de s'être
Couillard, a
Galifet, aux
a de tout te
D'elle sont
officiers dis
d'eux, le C
portes de Q
plissait à S
Après avoi
de parler d

10

Avant de
celui d'Aul
qui vint s'é
Mr Charles
Mr Jacques
fortificatio
Goupy, do
ses voyag

LA FAMILLE DE GASPÉ

Que d'autres familles se glorifient de s'être fait un nom, celles-ci dans le négoce, celles-là sur les champs de bataille, d'autres dans les lettres ; la gloire de la famille de Gaspé est de s'être signalée dans tous les genres. Alliée aux Couillard, aux Juchereau, aux Tilly, aux Villiers, aux Galifet, aux Lanaudière, aux de Beaujeu, cette famille a de tout temps tenu un des premiers rangs dans le pays. D'elle sont sortis plusieurs Conseillers remarquables, des officiers distingués, des écrivains du premier ordre. L'un d'eux, le Chevalier de Gaspé, était chargé de garder les portes de Québec, pendant que le Chevalier Benoist remplissait à S^t Jean une mission non moins importante. Après avoir parlé de la famille de l'un, il convient donc de parler de la famille de l'autre.

1^o CHARLES AUBERT, SIEUR DE LA CHESNAYE.

Avant de prendre le nom de Gaspé, cette famille portait celui d'Aubert de la Chesnaye. Le premier de ce nom qui vint s'établir dans la Nouvelle-France, vers 1655, fut M^r Charles Aubert, Sieur de la Chesnaye. Il était fils de M^r Jacques Aubert, Sieur de la Chesnaye, Ingénieur des fortifications de la citadelle d'Amiens, et de Dame Marie Goupy, dont un des frères, après avoir accompagné dans ses voyages le célèbre Beslain d'Esnambuc, de concert

avec les Sieurs Jean Dupont, Lieutenant-Colonel, Drouain, Capitaine, etc., et avoir pris possession de la Martinique en 1635, était devenu Lieutenant du Roi, en 1640, à St-Christophe. S'étant fixé à Québec, il s'appliqua au commerce et devint en peu de temps un des plus riches négociants de cette ville. Il eut à la fois plusieurs vaisseaux sur mer.

Se voyant à la tête d'une grande fortune, et désirant se rendre utile au pays en faisant de nouveaux établissements, M^r de la Chesnaye demanda et obtint de la Compagnie des Indes, dont il était l'Agent principal, une concession de terre, sur la Rivière du Loup, d'une lieue et demie de front, sur une lieue et demie de profondeur. Suivant les sages règlements passés alors et qui ont été remis en vigueur de nos jours, cette concession lui fut accordée à la condition qu'il ferait commencer les défrichements dans l'espace de deux ans, après que l'arpentage aurait été fait et les limites de la terre tracées. C'était en 1673. Deux ans après, il obtint pour ses enfants, Antoine et Angélique, une nouvelle concession, sur la rivière St-Jean, de trois lieues de front, de chaque côté de la rivière Madouaska. Enfin, en 1689, s'étant associé à d'autres négociants, en vue d'exploiter la pêche dans le golfe St-Laurent, le long du Blanc-Sablon, il demanda et obtint, de concert avec eux, une étendue de terre de trois lieues de front, et autant dans l'Île de Terre-Neuve.

C'est alors qu'étant devenu un des hommes les plus importants de la Colonie, il fut revêtu de la charge de Conseiller au Conseil Souverain de Québec. L'estime de ses concitoyens ne l'avait pas élevé trop haut. Un vaste incendie ayant consumé, en 1682, toutes les maisons de la Basse-Ville, excepté la sienne, M^r de la Chesnaye fit voir en cette circonstance tout ce qu'il y avait de dévouement et de patriotisme dans son cœur, et combien il avait l'âme grande et généreuse. " Voyant, dit la Sœur Juchereau, Religieuse de l'Hôtel-Dieu, qu'on n'avait pu rien sauver de toutes les marchandises dont les magasins

" étaient
 " en un
 " plusieurs
 " à tout le
 " son dan
 " Une si
 " rester sa
 " toujours
 " la Nouve
 " Il s'empu
 " de noble
 " " toujou
 " " vertu,
 " " il dit c
 " " rité, n
 " " et de
 " " sujets
 " " mais e
 " " augm
 " " accor
 " " et à fa
 " " sidéra
 " " leurs
 " " ger le
 " " nous
 " " Sieur
 " " vivan
 " " delle
 " " proce
 " " qu'il
 " " traite
 " " form
 " " Com
 " " l'aug
 " " Fran
 " " des
 " " auto

“ étaient remplis, et qu'on avait perdu plus de richesses
“ en une seule nuit que tout le Canada n'en possédait,
“ plusieurs années ensuite, il épuisa ses fonds pour prêter
“ à tout le monde, de manière qu'il n'y avait aucune mai-
“ son dans le quartier qui ne lui fût redevable.”

Une si noble action, jointe à tant d'autres, ne pouvait rester sans récompense. Aussi le grand Roi qui avait toujours les yeux ouverts sur le bien qui se faisait dans la Nouvelle-France, n'eut garde de la laisser dans l'oubli. Il s'empressa d'accorder à M^r de la Chesnaye des lettres de noblesse. “ L'attention particulière que nous avons
“ toujours donnée, dans les occasions, à récompenser la
“ vertu, dans quelque état qu'elle se soit rencontrée, est-
“ il dit dans ce document qui mérite de passer à la posté-
“ rité, nous a porté à donner des marques de notre estime
“ et de notre satisfaction, non-seulement à ceux de nos
“ sujets qui se sont distingués dans l'épée et dans la robe,
“ mais encore à ceux qui se sont attachés à soutenir et à
“ augmenter le commerce : c'est ce qui nous a convié à
“ accorder des lettres de noblesse aux uns et aux autres,
“ et à faire passer à leur postérité les marques de la con-
“ sidération que nous avons pour eux, afin de reconnaître
“ leurs services, de renouveler leur émulation, et d'enga-
“ ger leurs descendants à suivre leurs traces. Et comme on
“ nous a fait des relations très-avantageuses du mérite du
“ Sieur Aubert de la Chesnaye, fils du Sieur Aubert,
“ vivant Intendant des fortifications de la ville et cita-
“ delle d'Amiens, et des avantages considérables qu'il a
“ procurés au commerce du Canada, depuis l'année 1655
“ qu'il y est établi, nous avons cru que nous devions le
“ traiter aussi favorablement, d'autant plus qu'ayant
“ formé, par notre édit de l'année 1664, une nouvelle
“ Compagnie au dit pays, pour la propagation de la Foi,
“ l'augmentation du commerce et l'établissement des
“ Français du dit pays et des Indes, il a fait avec succès
“ des établissements pour la dite Compagnie, sous notre
“ autorité, jusqu'à la réunion du dit pays à notre do-

"maine, dans laquelle Compagnie il a travaillé avec
 "beaucoup de succès; il a même employé des sommes
 "très-considérables pour le bien et l'augmentation de la
 "Colonie et particulièrement pour le défrichement et la
 "culture d'une grande étendue de terre, en divers éta-
 "blissements séparés, et à la construction de plusieurs
 "belles maisons et autres édifices; il a suivi les Sieurs de
 "la Barre et Denonville, ci-devant Gouverneurs et nos
 "Lieutenants-Généraux du pays, dans toutes les courses
 "de guerre qu'ils ont faites, et dans toutes les occasions
 "il s'est exposé à tous les dangers et a donné des marques
 "de son courage et de sa valeur, et notamment dans les
 "entreprises que ces deux Lieutenants-Généraux ont
 "formées contre les Iroquois et les Sonnotouans, nos
 "ennemis, dans le pays desquels il prit possession, en
 "notre nom, des principaux postes et du fort des Iroquois,
 "ainsi que de toutes les terres conquises par nos armes;
 "il a eu un de ses fils tué à notre service, et les aînés de
 "cinq qui lui restent y servent actuellement et se sont
 "déjà distingués au dit pays. A ces causes, voulant user
 "envers le dit Sieur de la Chesnaye des mêmes faveurs
 "que nous accordons à ceux de son mérite, de notre
 "grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous
 "l'avons annobli et annoblissons par ces présentes,
 "signées de notre main, ensemble ses enfants nés et à
 "naître en légitime mariage, que nous avons décorés et
 "décorons du titre de noblesse, de telle sorte qu'ils
 "puissent acquérir et posséder tous Fiefs et terres nobles,
 "et jouir de tous les honneurs, prérogatives et privilèges,
 "franchises, exemptions et immunités dont jouissent les
 "autres nobles de notre Royaume. Donné à Versailles,
 "au mois de Mars de l'an de grâce 1693, et de notre
 "règne le cinquantième. (Signé) Louis."

M^r de la Chesnaye survécut neuf ans à cet acte qui le
 distinguait aux yeux de ses concitoyens et assurait à ses
 enfants une place à part dans la société. Il mourut à Québec
 le 25 Septembre 1702, et, par un acte d'humilité qui l'ho-

nore, vou
 Dieu, à cê
 soixante-d
 en premiè
 Gertrude
 Champlai
 de M^r Gui
 Guillelme
 et d'où so
 Son épou
 donné u
 Chesnaye
 Jucherea
 de la Fer
 Giffard,
 nouvelle
 quelque
 troisièm
 Denis d
 membre
 pétués d
 de bata
 de Bom
 faible d
 qua le
 donner
 apparte
 en 167
 étaient
 conver
 bèrent
 M^{lle} G
 sous l

1 Su
 patriar
 dans le
 de Lery

nore, voulut être inhumé dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu, à côté des pauvres. Mr de la Chesnaye était dans sa soixante-douzième année quand il décéda. Il avait épousé en premières noces, le 6 Janvier 1664, Melle Catherine-Gertrude Couillard, sœur de Marguerite, dont l'illustre Champlain, Fondateur de Québec, avait été parrain, et fille de Mr Guillaume Couillard¹, Sieur de l'Epinay, et de Dame Guillelmette Hébert, les premiers qui aient habité le pays et d'où sont sorties tant d'honorables familles canadiennes. Son épouse étant morte cette même année, après lui avoir donné un fils qui décéda à vingt et un ans, Mr de la Chesnaye contracta un nouveau mariage avec Melle Louise Juchereau de la Ferté, fille de Mr Jean Juchereau, Sieur de la Ferté, dont il a été parlé plus haut, et de Dame Marie Giffard, fille du premier Seigneur de Beauport. Cette nouvelle union ayant encore été brisée par la mort, quelques années après, Mr de la Chesnaye épousa en troisièmes noces, le 11 Août 1680, Melle Marie-Angélique Denis de la Ronde, de la célèbre famille Denis dont les membres, propriétaires de plusieurs Fiefs, se sont perpétués dans le pays et ont illustré leur nom sur les champs de bataille, sous les noms de Denis de la Ronde, Denis de Bonaventure et Denis de Morampont. A la tête d'un faible détachement, le Chevalier Denis de la Ronde attaqua le Colonel Mark à Port-Royal et le contraignit à abandonner la place. Un autre, Mr Charles Denis de Vitré, appartenant à la même famille, devint Conseiller à Québec en 1675. Originaires de Touraine, les Denis de la Ronde étaient venus dans le pays dans le but de se vouer à la conversion des Sauvages, et plusieurs d'entre eux tombèrent sous le fer de ces barbares, entr'autres le frère de Melle Gabrielle qui se fit Religieuse-Hospitalière à Québec, sous le nom de l'Annonciation. Par ce mariage avec

¹ Suivant le *Journal de l'Instruction Publique*, c'est de ce vénérable patriarche que descend la famille Couillard, si répandue et si estimée dans le District de Montréal, où elle est alliée aux familles Wilson, de Lery, etc.

Melle Denis, Mr de la Chesnaye devint, aussi bien que Mr d'Eschambault, beau-frère de Mr de Ramezay, Gouverneur de Montréal. M^{de} de la Chesnaye survécut onze ans à son mari, étant morte le 7 Novembre 1713. De ces divers mariages sont nés un grand nombre d'enfants : François, Pierre, Louis, Ignace et Charlotte, du second lit ; Marie-Anne-Catherine, Marguerite-Angélique, Antoine, François, Joseph, Jacques, Louis, François-Charlotte, François et Marie-Angélique, du troisième lit. Il faut en dire un mot.

Mr François Aubert, Sieur de More, ainsi appelé en mémoire de son grand-père, devint, comme son père, membre du Conseil Supérieur de Québec. En 1693, au mois d'Avril, il épousa Melle Anne-Ursule Denis de la Ronde, fille de Mr Pierre Denis de la Ronde et de Dame Catherine Le Neuf. De ce mariage sont issus six enfants : Charlotte-Catherine, Ignace-Gabriel-François, Marie-Ursule, Pierre, Louise-Barbe et Ignace-Gabriel. Ce dernier épousa, le 27 Novembre 1730, Melle Marie-Anne-Joseph de l'Estringent, fille de Mr Alexandre-Joseph de l'Estringent, Sieur de St Martin, et de Dame Madeleine-Louise Juchereau, veuve de Mr Louis de Montéléon, et en eut une fille, Charlotte, qui épousa, en 1757, le Comte Marie Luc, Marquis d'Albergati-Véza, fils du Comte Fabien d'Albergati et de Dame Ange Bondy, celui-là même que nous avons vu servir comme officier sous le Chevalier Benoist, alors Commandant au fort de la Présentation. Après la mort de son épouse, arrivée le 28 Janvier 1709, Mr F. Aubert, Sieur de More, se remaria en secondes noces, en 1711, avec Melle Marie Thérèse Gayon de Lalande, fille de Mr Pierre Gayon, Sieur de Lalande, du Diocèse de Bayonne, Capitaine des vaisseaux du Roi, Seigneur de l'Ile Mingan, et de Dame Thérèse Juchereau. De ce second mariage sont nés neuf enfants : François, Ignace-Augustin, Marie-Louise, Pierre-François, Marie-Thérèse, Joseph, Barbe-Thérèse, Claire-Agathe et Madeleine-Louise. Cette dernière devint l'épouse de Mr Amable-Côme-Joseph.

Sieur de
céda dan
Mai 1738.
obtenu, s
terre de

Mr Lou
de Mr F.
vembre
Mr Mich
de Dame
sœur de
disait ad
lières de
famille
autres
où ils re
au nom

Melle M

Mr G. de
contrain
1736, de
lotte, et
Le Moy
thelot é
tractait
Galifet
St Cast
des Ga
Galifet
en 169
noble
régime
Champ

1 Or
Franco
pagné
C'est c

Sieur de St Aigne, officier à l'Île Royale. Mr Aubert précéda dans la tombe son épouse, qui décéda au mois de Mai 1738. Deux ans avant de mourir, cette Dame avait obtenu, sur la rivière de la Chaudière, une concession de terre de deux lieues de front sur deux de profondeur.

Mr Louis Aubert, Sieur du Forillon, frère consanguin de Mr F. Aubert, Sieur de More, épousa, au mois de Novembre 1702, M^{lle} Barbe LeNeuf de la Vallière, fille de Mr Michel LeNeuf de la Vallière, Sieur de Beaubassin, et de Dame Denis. Pendant ce temps, Charlotte, leur unique sœur de père, attirée par les charmes de la vie religieuse, disait adieu au monde et entraînait chez les Sœurs Hospitalières de Québec, ouvrant ainsi la route à celles de sa famille qui ne devaient pas tarder à la suivre. Quelques autres passèrent en Louisiane et aux îles d'Amérique, où ils remplirent des charges importantes et firent honneur, au nom de la Chesnaye.

M^{lle} Maric-Anne Aubert de la Chesnaye, fille aînée de Mr C. de la Chesnaye et de Dame Denis de la Ronde contrairement à sa sœur Marguerite-Angélique, qui, en 1736, devenait, dans le Cloître, la digne émule de Charlotte, et à l'exemple de Françoise qui épousait Mr Paul LeMoine de Maricourt, et ensuite Mr Josué de Bois-Berthelot de Beaucourt, ainsi qu'il est rapporté ailleurs, contractait mariage, le 14 Janvier 1697, avec le Marquis de Galifet de St Castin ¹, fils de Pierre, Marquis de Galifet de St Castin, et de Dame Marguerite de Bonfils. La noblesse des Galifet remonte au treizième siècle. Le Marquis de Galifet, père du mari de M^{lle} de la Chesnaye, était mort en 1690, laissant huit enfants. Joseph, le cadet, qualifié noble et illustre Seigneur, d'abord Lieutenant dans le régiment de Picardie, ensuite Capitaine dans celui de Champagne, fut fait Capitaine d'une Compagnie franche

¹ Originaire du Dauphiné, la famille de Galifet existe toujours en France. Ses armoiries sont : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois trèfles d'or. Sa devise est : *Bien faire et laisser dire*. C'est celle qu'il convient le plus souvent d'adopter.

de la marine et devint Commandant de l'Île à la Tortue. En 1698, il fut élevé au poste de Gouverneur de l'Île de S^{te} Croix et nommé Commandant des Colonies françaises du Cap et côtes S^t Domingue, où M^r Ignace de la Gorgendière remplit si longtemps les fonctions d'Ordonnateur, de Commissaire de la marine et de Commissaire des guerres. Il mourut à Paris, le 26 Mars 1706. Par son testament, en date du 23 Mai 1702, il ordonnait que tous ses biens d'Amérique et d'Europe fussent vendus, afin qu'avec le prix on achetât des propriétés en Provence, dans le Comtat Venaissin. François, son frère, troisième fils du Marquis de Galifet, et époux de M^{lle} de la Chesnaye, d'abord Capitaine en 1688, Major à Québec en 1692, devint Lieutenant du Roi à Montréal, le 23 Mai 1699, reçut la Croix de S^t Louis le 15 Mai 1705, et enfin fut nommé Gouverneur des Trois-Rivières, le 5 Mai 1710. Etant repassé en France en 1717, il fut appelé au commandement de l'Île à la Tortue et des Colonies françaises, à S^t Domingue, en remplacement de son frère, et fut, comme lui, Gouverneur de l'Île de S^{te} Croix.

II^e PIERRE AUBERT, SIEUR DE GASPÉ.

M^r Pierre Aubert, Sieur de Gaspé, était le deuxième fils de Charles Aubert et de Dame L. Juchereau de la Ferté. Dès 1695, on le voit signer avec Marie-Catherine, sa sœur : Pierre Aubert *de Gaspé*, de même que son frère aîné, François signait en 1706 : François, Sieur de Millevaches, et Louis, son frère cadet : Louis, Sieur du Forillon, à cause, sans aucun doute, des Fiefs de ce nom, passés dans la famille. Quoiqu'il en soit, depuis lors les De la Chesnaye ne portèrent plus d'autre nom que celui de Gaspé. Ayant épousé, le 19 Septembre 1699, M^{lle} Jacqueline Juchereau, fille de Nicolas Juchereau, Sieur de S^t Denis, et de Dame Marie-Thérèse Giffard, M^r P. de Gaspé, à l'exemple de son beau-père et du grand-

père de
terres.

Déjà,
avons vu
pays, av
terres, e
ture, il
bras ; qu
conven
obligé s
en 1668
sions, t
Afin de
ses bie
gendre
maître
lation,
épouse
de Bea
fille de
leine B
ses occ
allé se
sa nou
vie, s'
labou
de M^r
qu'il
devai
trava

1 U
était
M^r de
révolu
que L
Cauch
faisa
Colon
ancie

père de son épouse, s'appliqua au défrichement des terres.

Déjà, en parlant de Mr Giffard, Sieur de Beauport, nous avons vu que ce grand colonisateur, aux premiers âges du pays, avait obtenu, sur la rivière St Charles, d'immenses terres, et que, pour les livrer plus promptement à la culture, il était allé chercher dans le Perche un renfort de bras; que, de retour en Canada, il avait bâti une maison convenable sur sa Seigneurie, avec une Chapelle, et avait obligé ses censitaires à en faire autant. A sa mort, arrivée en 1668, il se trouvait à la tête de quatre grandes concessions, tant à Beauport qu'à Montmorency et à Tadousac. Afin de ne pas laisser tomber son œuvre, il avait partagé ses biens entre Joseph, son fils, et les Juchereau, ses gendres, qui, à la mort de ce dernier, devinrent seuls maîtres de ce riche domaine. Se piquant d'une noble émulation, Mr de Gaspé entreprit plusieurs travaux. Son épouse étant morte sur ces entrefaites, il épousa au Manoir de Beauport, le 3 Octobre 1711, M^{lle} Angélique LeGardeur, fille de Mr Noël LeGardeur de Tilly¹ et de Dame Madeleine Boucher. Ce nouveau mariage, loin de le détourner de ses occupations accoutumées, ne fit que les favoriser. Etant allé se fixer, en effet, à St Antoine de Tilly, propriété de sa nouvelle épouse, il y passa la plus grande partie de sa vie, s'efforçant de mettre ses terres en valeur et de rendre labourables celles qui ne l'étaient pas encore. Le mérite de Mr de Gaspé, en agissant ainsi, fut d'autant plus réel, qu'il eut plus de difficultés à surmonter, et que le pays devait par la suite retirer de plus grands avantages de ses travaux. Pour s'en faire une juste idée, il faut se reporter

1 Un des descendants de cette illustre famille, le Comte de Tilly, était Vice-Amiral de France, au moment où le Comte de Surlanges et Mr de Senneville, Chefs d'Escadre, allaient, victimes innocentes de la révolution française, porter leur tête sur l'échafaud, en même temps que Louis XVI. Que d'autres noms, également honorables et chers au Canada, nous pourrions retrouver, si le temps et les documents ne nous faisaient défaut! Presque à chaque page de l'Histoire de France et des Colonies, on rencontre des Canadiens-Français glorifiant ainsi leur ancienne patrie.

au temps où il vivait et se rappeler les divers phases par lesquelles passa la Nouvelle-France. Primitivement, comme il est dit ailleurs, les concessions, faites sur les deux rives du St Laurent, avaient pour but, en donnant naissance à des Paroisses reliées ensemble par des communications faciles, de former comme une ceinture de protection qui devait assurer la sécurité du pays. Ces concessions, si elles étaient bien exploitées, devaient être, en outre, une source de richesses pour ceux auxquels elles étaient accordées et pour les habitants qui viendraient s'y fixer. Malheureusement, absorbés par les guerres qu'il fallut soutenir contre les Iroquois d'abord et ensuite contre les Colonies anglaises, les Seigneurs, à quelques exceptions près, ne purent réaliser qu'en partie, soit les grands desseins de Louis XIV et de l'Intendant Talon, soit leurs propres intentions à eux-mêmes. De là l'état de gêne dans lequel se trouvèrent la plupart des grands propriétaires au moment de la conquête. Ayant négligé leurs propres affaires pour le service du Roi et la défense du Canada, ils se virent dans la nécessité, pour se soutenir, de recourir à la munificence royale. Les descendants de ces hommes illustres, au moins ceux qui n'ont pas été évincés injustement, ont pu seuls profiter des grands domaines qui leur avaient été légués, en mettant la dernière main à des entreprises que leurs pères avaient eu le mérite de commencer. Mr de Gaspé fut de ceux qui purent laisser à leurs enfants une terre passablement cultivée. C'est là, dans un des démembrements de la Seigneurie de St Antoine de Tilly, que l'un des descendants de cet homme entreprenant applique aujourd'hui son zèle, non plus à l'exploitation des terres, mais à la sanctification de ses compatriotes.

Après une vie si sagement employée, Mr de Gaspé mourut à St Antoine de Tilly, le 20 Mai 1731. Son épouse se retira alors à Québec, où elle décéda le 16 Juin 1752, à l'âge de soixante-neuf ans. De leur mariage sont nés sept enfants: Angélique, Ignace-Philippe, Marie-Charlotte,

Pierre-Joseph
Melle Angé-
lotte et M
l'Hôtel-Dieu
22 Novem

Mr Ignac
Gaspé et
brillants
après avo
comme F
en 1749,
Sa vie m
rappelion
Mr de
en 1727
cette épo
Mr de N
sauvage
contre l
Chevali
le Baro
son exp
retour
comman

1 On
partie d
moment
Mr de C
Vassau
Corne
Lery:
de la F
quevill
hassin,
Rouvil
l'Epine
et Her

Pierre-Joseph, Barbe, Charlotte-Joseph et Jean-Baptiste. Melle Angélique, l'aînée, à l'exemple de ses tantes Charlotte et Marie-Angélique, se fit Religieuse et entra à l'Hôtel-Dieu de Québec, où elle acheva sa sainte vie le 22 Novembre 1793. Les autres se fixèrent dans le monde.

III^e IGNACE-PHILIPPE DE GASPÉ.

Mr Ignace-Philippe de Gaspé, fils aîné de Mr P. de Gaspé et de Dame A. LeGardeur de Tilly, fut un des plus brillants officiers de son temps. Né en 1714, le 5 Avril, après avoir servi comme Enseigne en second en 1739 et comme Enseigne en pied en 1744, il fut fait Lieutenant en 1749, et, sept ans après, reçut le brevet de Capitaine. Sa vie militaire est trop intéressante, pour que nous ne la rappelions pas en peu de mots.

Mr de Gaspé entra pour la première fois dans les troupes en 1727 et servit dans les garnisons jusqu'en 1735. A cette époque, il fut détaché pour faire, sous les ordres de Mr de Noyelle, la campagne contre les Renards, tribus sauvages que les Colonies Anglaises excitaient sans cesse contre les Français. Quatre ans après, en compagnie du Chevalier Benoist récemment arrivé de France, il suivit le Baron de Longueuil sur les bords du Mississipi, dans son expédition contre les Natchez et les Chicachas¹. Au retour de cette campagne, il passa à Michilimakinac, où commandait Mr de Verchères, fils de l'illustre Capitaine

¹ On aimera sans doute à connaître les noms de ceux qui firent partie de cette expédition. Les voici; on les retrouvera encore, au moment des luttes suprêmes : Le Baron de Longueuil, Commandant; Mr de Celoron, Capitaine; Mr Sabrevois de Beaulieu, Mr du Vivier, Mr de Vassan, Lieutenants; Enseignes : MM. LeVerrier, de St Pierre, de la Corne du Breuil, de Portneuf (Major), Richardville, de Villiers, de Lery; Cadets: de Belestre, Benoist, de St Ours, de Varennes, de la Ronde, de la Noue, de Gannes, de la Frénière, Cardeville, Niverville, Joneaire, de Repentigny, Marin, Hertel de Beauharnais, de Montesson, Jumonville, Boudt, Bailleul, Rimbault, de Lino, Rouville de Chambly, Langis, Merville, Rouville Tavenot, de Sel, de l'Épinay, de Villiers.—Mr de Gannes fut blessé, MM. Hertel de Chambly et Hertel Tavenot restèrent en Louisiane.

de ce nom, et propriétaire des Seigneuries de Verchères. Il y demeura trois ans, faisant sans cesse des courses sur le pays ennemi. Mr de Ramezay ayant été chargé en 1746, par Mr de Beauharnois, alors Gouverneur, d'aller porter secours aux Acadiens, Mr de Gaspé fit partie de l'expédition et se trouva au siège d'Annapolis. Une attaque contre Grand-Pré, dans les Mines, où commandait le Colonel Noble, ayant été résolue l'hiver suivant, l'impétueux officier s'offrit à Mr de Villiers qui se trouvait à la tête de trois cents hommes. Pour atteindre l'ennemi, il fallait faire le tour de la Baie de Fondy et parcourir au moins soixante lieues de pays à travers les neiges et les broussailles. Sans s'effrayer ni de la distance ni de la difficulté des chemins, cette poignée de braves se mit en marche, raquettes aux pieds. Arrivée sur les onze heures du matin devant les retranchements anglais, elle commença un feu des plus vifs qu'elle continua jusqu'à trois heures d'après-midi. A ce moment, le Colonel Noble tomba percé de coups et sa garnison fut forcée de capituler. La perte de Louisbourg était vengée.

Après avoir été employé en 1750 à élever un fort sur la rivière St Jean, et y avoir commandé pendant plus de deux ans, Mr de Gaspé était monté, pendant l'hiver de 1753, à la Belle-Rivière, où divers établissements avaient été projetés et où commandait Mr de Beaujeu. Sur ces entrefaites, on apprit le sort qui venait d'arriver à Mr de Jumonville, et, de plus, on sut par des éclaireurs que, pour se fortifier dans la vallée de l'Ohio, le Colonel Washington avait élevé sur la Monongahéla le fort Nécessité. Aussitôt, Mr de Villiers, le vainqueur du Colonel Noble, est dépêché pour aller attaquer cet autre Colonel. Mr de Gaspé l'avait suivi dans la précédente expédition, il le suivit encore dans celle-ci. Le détachement se composait de six cents Canadiens. A son approche, l'ennemi se replia dans ses retranchements, armés par six pièces d'artillerie. Sans s'inquiéter du feu de ces batteries, les Canadiens fondent sur l'ennemi, et après un

combat de
Washington
mort don
après cet
Capitaine

Il venait
vrir le for
dement d
où il éta
reçut or
der sou
monde c
bien déc
et si par
Maple Le
canadien
officiers
cette lu
mille c
vingt m
de sa p
l'exemp
valeur.
dans le
et de l
l'année

Pen
l'île au
un tri
passés
et Qu
de re
Géné
vint
deva
honn
dans

combat de dix heures, l'obligeant à poser les armes. Washington était vaincu et expiait ainsi par sa défaite la mort donnée à Mr de Jumonville. C'est peu de temps après cet exploit mémorable que Mr de Gaspé fut fait Capitaine.

Il venait, de concert encore avec Mr de Villiers, de couvrir le fort de Niagara, et ensuite de prendre le commandement du fort St. Frédéric, lorsqu'en 1758, au moment où il était nommé Capitaine des portes à Québec, il reçut ordre de se rendre à Carillon, pour y commander sous la conduite de Mr de Montcalm. Tout le monde connaît les détails de cette grande bataille, si bien décrite par Mr Garneau dans son *Histoire du Canada*, et si parfaitement reproduite par Mr LeMoine dans ses *Maple Leaves*. Mr de Gaspé y commandait les milices canadiennes, avec Mr de St. Ours et plusieurs autres officiers de mérite, et ne contribua pas peu au résultat de cette lutte gigantesque, où, suivant Mr Dussieux, trois mille cinquante-huit Français triomphèrent de seize à vingt mille Anglais. Là, comme au fort George, payant de sa personne, on le vit à la tête de sa Brigade donner l'exemple du plus grand sang-froid et de la plus intrépide valeur. Après la victoire de Carillon, Mr de Gaspé resta dans le fort avec deux piquets de troupes de la marine, et de là se rendit à l'Île aux Noix, où il passa la fin de l'année 1759.

Pendant que le Capitaine de Gaspé tenait garnison à l'Île aux Noix, de grands événements qui devaient avoir un triste retentissement dans la suite des âges, s'étaient passés : la bataille des plaines d'Abraham avait été perdue, et Québec était tombé aux mains des Anglais. Il s'agissait de reprendre cette ville. Mr de Lévis, successeur du Général Montcalm dans le commandement des troupes, vint donc offrir le combat. L'issue en fut telle qu'on devait l'attendre d'une armée qui avait à venger son honneur et qui eût reconquis le pays, s'il ne fût entré dans les desseins de la Providence d'en décider autrement.

La victoire de Sainte-Foye resta comme le dernier trophée des armes françaises en Amérique ¹. M^r de Gaspé y commandait les Grenadiers, formés des troupes de la Colonie, en remplacement de M^r Denis de la Ronde, qui était tombé au plus fort de la mêlée. Après s'être distingué à la tranchée pendant dix-huit jours, le siège ayant été levé, M^r de Gaspé se retira à d'Eschambault avec ses Grenadiers. Ainsi finit pour ce guerrier une carrière qui n'avait été marquée que par d'éclatants succès. En récompense de ses services, il fut décoré de la Croix de S^t Louis, au mois de Mars 1761.

Longtemps auparavant, le 30 Juin 1745, M^r de Gaspé avait épousé M^{lle} Marie-Anne Coulon de Villiers, fille de M^r Nicolas de Villiers et de Dame Angélique Jaret de Verchères. C'est ici le lieu de rapporter quelques particularités du beau fait d'armes que nous venons de toucher tout à l'heure, et qui a rendu immortel le nom des Villiers. En 1754, au mois de Mai, comme il a été rapporté ailleurs, contre toutes les lois regues entre nations civilisées, M^r de Jumonville, au moment où il faisait lire la sommation qui enjoignait aux colons anglais d'évacuer le territoire français, avait été entouré et percé de coups. Son escorte, composée de trente-quatre hommes, avait été tuée, ou faite prisonnière. Pour venger un pareil attentat commis contre le droit des gens, en même temps que pour chasser les Virginiens de la vallée de l'Ohio, M^r de Contrecoeur, Commandant au fort Duquesne, avait envoyé M^r de Villiers, frère de la victime, avec le détachement que nous avons dit. La commission donnée à ce brave officier était ainsi conçue : " Il est ordonné au Sieur de

¹ On peut voir dans *Jacques et Marie*, ouvrage émouvant dû à la plume de M^r N. Bourassa, et destiné à perpétuer le souvenir des luttes et des malheurs des Acadiens, et à attacher une flétrissure indélébile au front des bourreaux de cette nation infortunée, une description des plus saisissantes de la bataille de S^t Foye. Justes aperçus, peintures vives, rien n'y manque. Le reste du livre est de même vigueur. De semblables productions honorent un recueil tel que la *Revue Canadienne*.

" Villiers, C
" avec le dé
" confions,
" lui ordon
" de les d
" qu'ils ont
" qu'ils se
" le jugera
" Et dans
" serait in
" bestiaux
" Malgré
" nous re
" cruauté
" battre e
" chera u
" mandan
" tention
" pas ign
" action.
" la pruc
" le 28
" L'issu
" Nous
" à Was
" la Capi
" futur c
" termes
" Capit
" d'Inf
" très-C
" leme
" du d
" du
" trou
" deux
" com

" Villiers, Capitaine d'Infanterie, de partir incessamment
 " avec le détachement français et sauvage que nous lui
 " confions, pour aller à la rencontre des ennemis. Nous
 " lui ordonnons de les attaquer, s'il voit jour de le faire,
 " de les détruire même, pour châtier l'action inouïe
 " qu'ils ont commise. S'il ne trouvait plus les Anglais et
 " qu'ils se fussent retirés, il les poursuivra autant qu'il
 " le jugera à propos pour l'honneur des armes du Roi.
 " Et dans le cas où ils se seraient retranchés, et qu'il lui
 " serait impossible de les attaquer, il ravagera leurs
 " bestiaux et tâchera de s'emparer de leurs convois.
 " Malgré l'indignité dont ils se sont rendus coupables,
 " nous recommandons au Sieur de Villiers d'éviter toute
 " cruauté, autant qu'il sera en son pouvoir. S'il peut les
 " battre et nous venger de leur mauvais procédé, il déta-
 " chera un de leurs prisonniers pour dire à leur Com-
 " mandant qu'il aura la paix s'il veut renoncer à ses pré-
 " tentions et nous renvoyer nos prisonniers. Il ne laissera
 " pas ignorer que nos Sauvages sont indignés de leur
 " action. Pour tout le reste, nous nous en rapportons à
 " la prudence de Mr de Villiers. Fait au camp Duquesne,
 " le 28 Juin 1754. (Signé) CONTRECOEUR."

L'issue du combat fut telle que nous l'avons rapportée.
 " Nous pourrions venger un assassinat, dit Mr de Villiers
 " à Washington : nous ne l'imitons pas." Alors fut signée
 la Capitulation qui dût singulièrement humilier le
 futur chef de l'Indépendance américaine. En voici les
 termes ; nos voisins pourront l'insérer dans leur histoire :
 " Capitulation accordée par Mr de Villiers, Capitaine
 " d'Infanterie, Commandant des troupes de Sa Majesté
 " très-Chrétienne, à celui des troupes anglaises actuel-
 " lement dans le fort Nécéssité, construit sur les terres
 " du domaine du Roi. Ce 5 Juillet 1754, à huit heures
 " du soir. Comme notre intention n'a jamais été de
 " troubler la paix et la bonne harmonie qui régnait entre
 " deux princes amis, mais seulement de venger l'assassinat
 " commis sur l'un de nos officiers, porteur d'une som-

" mation, et sur son escorte, comme aussi d'empêcher
 " tout établissement sur les terres du Roi, nous voulons
 " bien accorder grâce à tous les Anglais qui sont dans le
 " dit fort, aux conditions suivantes :

" Art. I.— Nous accordons au Commandant anglais la
 " permission de se retirer avec toute sa garnison et de
 " s'en retourner dans son pays, et lui promettons d'em-
 " pêcher qu'il lui soit fait aucune insulte.

" Art. II.— Il lui sera permis d'emporter tout ce qui
 " lui appartient, à l'exception de l'artillerie que nous
 " nous réservons.

" Art. III.— Nous lui accordons les honneurs de la
 " guerre, permettant à ses troupes de sortir tambour
 " battant, avec une pièce de canon, afin de lui prouver
 " par là que nous les traitons en amis.

" Article IV.— Aussitôt les articles signés de part et
 " d'autre, ils amèneront le pavillon anglais.

" Art. V.— Demain à la pointe du jour, un détachement
 " français fera défiler la garnison et prendra possession
 " du fort.

" Art. VI.— Les Anglais n'ayant plus ni chevaux, ni
 " bœufs, pourront mettre leurs effets en lieu de sûreté,
 " sous la garde de quelques officiers, en tel nombre
 " qu'ils voudront, pourvu qu'ils donnent leur parole
 " d'honneur de ne plus travailler à aucun établissement
 " dans ce lieu, ni en deçà des hauteurs des terres, et ils
 " seront libres de venir les chercher lorsqu'ils auront
 " leurs chevaux.

" Art. VII.— Comme les Anglais ont en leur possession
 " un officier, deux cadets, ou des prisonniers qu'ils ont
 " faits dans l'assassinat du sieur de Jumonville, et qu'ils
 " promettent de les renvoyer sous bonne escorte jusqu'au
 " fort Duquesne, MM. J. Wambram et R. Stobo, tous
 " deux Capitaines, pour sûreté de cet article, nous seront
 " remis en otages, jusqu'à l'arrivée de nos Canadiens et
 " Français.

" Nous nous obligeons, de notre côté, à donner escorte et

" à recon
 " à rame
 " plus tan
 " Fait d
 " et an qu
 " INGTON.

M^r de C
 n'avait d
 dable. Le
 de S^r J
 préjudic
 s'étant i
 qui enjo
 et rente

extra

" du Si

" d'11

" et es

" paye

" rente

" atten

" n'on

" ceux

" en f

" en c

" qu'i

" pou

" dék

" du

" ten

" for

" Fé

Ap

gneu

19

mar

Anu

“ à reconduire en sûreté les deux officiers qui s'engagent
“ à ramener les Français dans deux mois et demi, au
“ plus tard.

“ Fait double sur un des postes de notre blocus, ce jour
“ et au que dessus. (Signé) JAMES MACKAY, GEORGE WASH-
“ INGTON, COULON DE VILLIERS.”

M^r de Gaspé, en demandant la main de M^{lle} de Villiers, n'avait donc pu s'allier à une famille plus recommandable. Lorsqu'eut lieu ce mariage, il était devenu Seigneur de St Jean Port-Joli. Une coupable négligence, plus préjudiciable encore aux Censitaires qu'au Seigneur. S'étant introduite, M^r de Gaspé fit rappeler l'Ordonnance qui enjoint aux habitants de payer les arrérages des cens et rentes, et d'exhiber les contrats de concession. Voici un extrait de la pièce qui en fait foi : “ Vu les contrats
“ du Sieur de Gaspé, ensemble les règlements du Conseil
“ du 11 Mai 1676, et tout considéré : nous avons ordonné
“ et ordonnons que les habitants de Port-Joly aient à
“ payer à leur dit Seigneur tous les arrérages des cens et
“ rentes qui lui doivent, depuis la date de leurs contrats,
“ attendu que leurs terres étant bornées depuis 1725, ils
“ n'ont plus de raisons de se dispenser de payer ; et pour
“ ceux qui n'ont point de contrats, ils seront tenus de lui
“ en fournir et passer une expédition incessamment, et,
“ en outre, tiendront feu et lieu sur leurs terres, ainsi
“ qu'il est ordonné par l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi ;
“ pour ce à quoi satisfaire nous leur accordons un nouveau
“ délai, passé lequel, nous déclarons réunies au domaine
“ du Sieur de Gaspé les terres de ceux qui n'auront point
“ tenu feu et lieu, après qu'il en aura fait tirer la pro-
“ fondeur à leurs frais et dépens. Fait à Québec, le 21
“ Février 1731. (Signé) HOCQUANT.”

Après avoir donné tous ses soins pour mettre sa Seigneurie sur un bon pied, M^r de Gaspé termina sa vie, le 19 Juin 1787, à l'âge de soixante-et-dix ans. De son mariage avec M^{lle} de Villiers sont nés six enfants : Marie-Anne-Angélique, Pierre-Ignace, Geneviève, Ignace, Marie-

Anne et Pierre-Ignace.—Marie-Anne-Angélique épousa, le 14 Juin 1778, Mr Michel Fortier.—Geneviève, après s'être mariée à Mr Michel Bailly de Messein, fils de Mr François-Augustin Bailly et de Dame Marie-Anne de Gontin, famille qui a donné au Diocèse de Québec M^r C. Bailly, Evêque de Capse, est morte à S^t Thomas, le 25 Décembre 1834.

IV^o PIERRE-IGNACE DE GASPÉ.

Mr Pierre-Ignace de Gaspé, fils aîné du précédent, fut, comme son père, Seigneur de S^t Jean Port-Joli. Ayant été appelé alors au Conseil Législatif, il en fut un des membres les plus utiles, si ce n'est par de pompeux discours, au moins par la sagesse de ses votes.

Pour se faire une juste idée des services importants qu'il rendit dans cette enceinte, il faut se reporter en arrière de plusieurs années et se rappeler le temps où il vivait. A la vérité, le pays n'était plus sous le régime militaire qui avait donné lieu à tant d'abus criants; après avoir été supprimées d'une manière tyrannique, les lois françaises, grâce à d'énergiques réclamations, avaient été de nouveau remises en vigueur; le catholicisme n'était plus autant l'objet d'une haine sauvage; l'ostracisme si prononcé contre les Canadiens avait perdu beaucoup de sa rigueur primitive. Les événements qui venaient de se passer à nos portes et jusque sur le territoire canadien, la conduite surtout si loyale et si ferme du peuple et de ses chefs, étaient pour beaucoup dans ces changements. Mais que d'efforts encore à faire avant d'obtenir une égale justice! Le commerce était entre les mains des vainqueurs; les terres étaient en partie accaparées aussi bien que les places; l'éducation était, comme aujourd'hui, une question brûlante; la langue française elle-même était également devenue un sujet d'altercation. Pour tout dire en un mot, le peuple canadien était encore debout, mais sa nationalité était gravement exposée. Il

fallait de
rance po
les désas
digne et
aux Pap
à tant d'
O'Conne
vigueur
la tomb
forces,
défendi

Pend
ceux de
gloire,
devenu
Châtea
de pro
jusque
à la co
contra
et les
Seine,
pouva
en dé
contre
M^r de
donc

1 D
d'ou n
consti
mand
Comm
Chesn
l'ordre
" mu
" don
" Cor
" trot
" rep
" for

fallait donc de l'énergie, de la prudence et de la persévérance pour sauver cette épave qui avait échappé à tous les désastres. On en montra. C'est cette conduite à la fois digne et courageuse qui assure aux Bédard, aux Plessis, aux Papineau, aux Viger, aux Parent, aux Taschereau et à tant d'autres, une place à part dans l'histoire. Nouveaux O'Connell, ils ont combattu pour la patrie avec une vigueur et une ténacité qui durent faire tressaillir dans la tombe leurs glorieux ancêtres. Dans la mesure de ses forces, Mr de Gaspé appuya toujours les sages mesures et défendit la bonne cause. C'est là sa gloire.

Pendant que Mr de Gaspé se livrait à ces travaux utiles, ceux de sa famille qui étaient en France se couvraient de gloire, en défendant la cause du bon droit. L'un d'eux, devenu Chef de Légion¹, voyant arriver sous les murs du Château plusieurs bataillons armés de piques, dans le but de protéger le Roi, mais en réalité pour l'intimider jusque dans son propre palais, ne craignit pas de s'exposer à la colère de ces forcénés. C'était le 10 Août 1792. Il les contraignit à laisser leurs canons dans la cour du Château et les fit passer sur la terrasse, située sur le bord de la Seine, à une certaine distance des Tuileries. Mais que pouvait le dévouement le plus généreux contre un peuple en délire, qui, comme une mer en fureur, se déchaînait contre son Roi ? Après avoir rempli ses devoirs au dehors, Mr de la Chesnaye voulut le remplir au dedans. Il rentra donc dans le palais. La famille royale était alors dans la

1 D'après le grand ouvrage de Mr Mortimer : *Histoire de la Terreur*, d'où nous avons tiré tous ces détails, la Garde Nationale, nouvellement constituée, se composait de six Légions, dont chacune avait un Commandant particulier, qui, à tour de rôle, remplissait les fonctions de Commandant Général. Ces six chefs étaient : MM. Mandat, de la Chesnaye, Bouillard de Blair, Aclouque, Pinon et Romainvilliers. Voici l'ordre que reçut pour sa part Mr de la Chesnaye : " Nous, officiers municipaux, requérons, en vertu de la loi contre les attroupements, " donnée à Paris le 3 Août 1791, Mr de la Chesnaye, Chef de Légion, " Commandant Général de la Garde Nationale, de prêter le secours des " troupes de Ligne et de la Gendarmerie nationale, nécessaire pour " repousser l'attroupement qui menace le Château, et de repousser la " force par la force."

Chambre du Conseil, où le Roi, avec ses Ministres, délibérait sur ce qu'il y avait à faire. Il pouvait être six heures du matin. Craignant que le fer des Marseillais ne surprit ses enfants dans leurs lits, la Reine les avait fait lever et habiller. Il n'y avait dans ce moment autour d'elle que la princesse de Lamballe, la princesse de Tarante, M^{me} Tourzel et sa fille. La municipalité était représentée par deux de ses membres, et le Département par le Procureur-Syndic et deux Administrateurs.

Mr de la Chesnaye avait à peine pris place près de la Reine, que la multitude, qui s'était organisée pendant la nuit, au son lugubre du tocsin, débouchait par toutes les rues à la fois sur la place du Carrousel en colonnes serrées, traînant avec elle des canons et des munitions de guerre. En un instant les portes du palais sont enfoncées à coups de hache, et, passant sur le corps des Gardes, ces bandes de forcénés pénètrent dans tous les appartements, en criant : " la déchéance ou la mort ! " Voyant arriver les Gardes nationaux tout près du Roi, et suspectant les dispositions de quelques-uns, Mr de la Chesnaye veut les éloigner. " Non, dit la Reine, après les avoir considérés : " je vous réponds de tous les hommes qui sont ici. Ils " marcheront devant, derrière, dans les rangs, comme " vous voudrez ; ils sont prêts à tout ce qui pourra être " nécessaire : ce sont des hommes sûrs. "

Cependant, les flots du peuple amenté sont parvenus jusqu'à la personne du Roi, brisant, saccageant tout ce qui se rencontre. Alors, les cris redoublent, les vociférations les plus affreuses se font entendre. La vie du Roi et de sa famille est en danger. Se voyant débordé de toutes parts, Mr de la Chesnaye se tourne vers la Reine et lui dit : " Madame, tout est perdu ; le peuple est le plus fort. " Quel carnage il va y avoir ! Au moins, reprend Marie-Antoinette, sauvez le Roi, sauvez mes enfants ! " Dans ce but, on conseille à Louis XVI de se retirer à la salle d'Assemblée avec sa famille, et c'est Mr de la Chesnaye qui est chargé de l'escorter. A la tête de trois cents Gre-

nadiers,
parvien
sentants

Cette
Château
viteurs,

" Repré
" de la
" dema

" suivre
" égorg

pense.
la Ches
presque
échang
immor

Mr d
mauva
les MM

nom q
Galife
des Ga

Mr d
rue T
Tariet
LeMor

heure
Port-J
regre
plutô

nue s
vrage
de La

Char
Xavi
Thom

et Al

nadiers, il s'ouvre un passage à travers les brigands, et parvient avec ces nobles infortunés jusqu'aux Représentants du peuple.

Cette mission remplie, Mr de la Chesnaye retourne au Château, où le Roi le conjure d'aller protéger ses serviteurs, dont la vie est en danger. "Messieurs, dit-il aux Représentants du peuple, je suis chargé en ce moment de la garde du Château : les portes en sont enfoncées. Je demande à l'Assemblée qu'elle m'indique la marche à suivre : il y a là des citoyens qui sont au moment d'être égorgés." Tant de dévouement devait avoir sa récompense. Quelques semaines après, le 2 Septembre, Mr de la Chesnaye était massacré dans une des prisons de Paris, presque en même temps que la Princesse de Lamballe, échangeant ainsi contre une vie passagère une couronne immortelle.

Mr de la Chesnaye ne fut pas le seul, dans ces jours mauvais, à convrir de gloire sa famille. De leur côté, les MM. de Galifet, ses parents, faisaient honneur au beau nom qu'ils portaient. L'un d'eux, Mr Charles-François de Galifet, était promu au grade de Capitaine au régiment des Gardes françaises, et devenait Chevalier de St Louis.

Mr de Gaspé avait épousé, le 28 Juillet 1786, M^{lle} Catherine Tardieu de Lanaudière, fille de l'Honorable Charles Tardieu de Lanaudière la Pérade et de Dame Catherine LeMoyné de Longuenil. Après trente-neuf ans du plus heureux mariage, il mourut à son Manoir de St Jean Port-Joli, le 13 Février 1823, à l'âge de soixante-six ans, regretté de tous ses censitaires, qui avaient trouvé en lui plutôt un père et un ami qu'un maître, ainsi que l'insinue si bien Mr P. J. de Gaspé, dans son magnifique ouvrage : les *Anciens Canadiens*. De son mariage avec M^{lle} de Lanaudière, il avait eu huit enfants : Philippe-Joseph, Charles-Guillaume, Antoine-Thomas, Antoine-Frédéric, Xavier-Ignace, Marie-Anne, Marie-Catherine et Antoine-Thomas, qui tous, à l'exception de deux, Philippe-Joseph et Antoine-Thomas, moururent à la fleur de l'âge.

V^e PHILIPPE-JOSEPH DE GASPÉ.

M^r Philippe-Joseph de Gaspé, fils aîné de M^r P. de Gaspé et de Dame Catherine Tarien de Lanaudière, est l'illustre auteur des *Anciens Canadiens*, que nous venons de nommer. Qui veut apprécier son talent hors ligne, ou connaître les épisodes variées de sa longue et noble existence, peut lire l'ouvrage tout à l'heure mentionné et parcourir les *Mémoires* que ce vénérable octogénaire vient de laisser tomber de sa plume toujours facile. Contemporain de presque toutes les illustrations du pays, mêlé à la plupart des événements, en rapport avec les premières familles, il en parle comme quelqu'un qui possède les choses à fond.

Après avoir consacré quelques pages pleines de verve au Docteur Pierre de Sales Laterrière, Chirurgien-Major dans le Corps des Voltigeurs ; à l'Honorable Louis-Joseph Papineau, le grand Orateur de la Chambre, et au Docteur Joseph Painchand, le spirituel Lecteur de Québec, M^r de Gaspé fait le portrait suivant de l'Honorable Rémi Vallières de St Réal : "Orphelin dès l'âge le plus tendre, "il réunissait aux talents les plus brillants un cœur de la "plus exquise sensibilité. On eût dit que Dieu, en le "créant, n'avait rien refusé à cet homme privilégié. Son "génie se faisait jour à travers tous les obstacles. Elevé "par M^r Plessis, il n'oublia jamais la dette de recon- "naissance qu'il devait à son généreux protecteur. Aussi, "à l'encontre de beaucoup de jeunes gens qui évitent, "s'ils ne font pas pis, la société de ceux qui leur ont "ouvert le chemin des honneurs et de la fortune, il se "faisait un devoir de rendre de fréquentes visites à son "bienfaiteur, et la mort seule de l'éminent prélat a mis "fin à leur commerce d'amitié." Il termine par ces touchantes paroles qu'on voudrait pouvoir adresser à tous les Juges et à tous les Avocats : "Combien de fois, ô mon "ami, ai-je vu couler tes larmes sur les malheurs d'au-

spé
stre
om-
on-
ce,
rir
ser
de
art
es,
à

ve
or
sh
ir
fr
ni
e,
a
e
n
a



" trui
 " souil
 " tu te
 " de la
 " vrai
 " patrie
 Parle
 pidité à
 cette an
 " Hom
 " de ses
 " Après
 " était l
 " que l
 " cence
 " sortir
 " brique
 " laissez
 " parut
 " de bon
 " solutio
 " vers sa
 Mr de
 Allison,
 quième

! Par s
 véhémence
 doit le plu
 Mr Bodard
 époque, et
 renouveau
 liberté civ
 nance du p
 son pays
 prouvant a
 Mr Bodard
 du droit de
 une plus
 de la ma
 l'Honorable

"trui ! L'hermine dont tu étais revêtu n'a jamais été souillée. Elle était aussi pure, aussi blanche, lorsque tu te présentas au tribunal de Dieu, précédé des prières de la veuve et de l'orphelin, que le jour où ta Souveraine t'en décora aux acclamations de tous tes compatriotes."

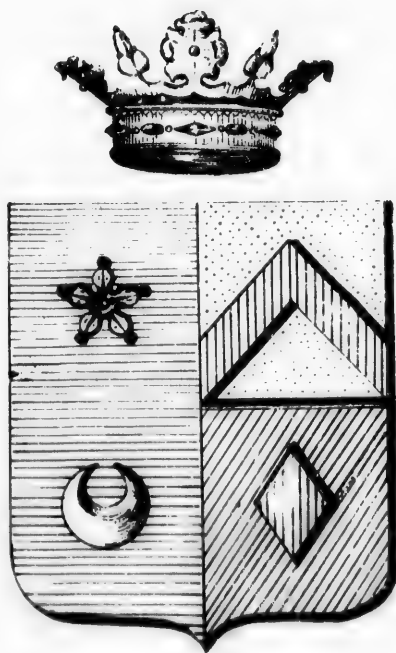
Parlant du Juge Bedard, ¹ incarcéré pour son intrépidité à défendre ses compatriotes, Mr de Gaspé rapporte cette anecdote qui nous reporte au temps d'Archimède : "Homme d'études, profond mathématicien, il profitait de ses heures solitaires pour se livrer à ses goûts favoris. Après quelque temps de détention, on lui annonça qu'il était libre. "Je ne sortirai d'ici, répondit le futur Juge, que lorsqu'un corps de Jurés aura déclaré mon innocence." Dix jours après, comme le geôlier le pressait de sortir, au moment où il était occupé à ses calculs algébriques : "Au moins, Monsieur, repartit Mr Bedard, laissez-moi terminer mon problème." Cette demande parut si raisonnable, que le Sieur Reid la lui accorda de bonne grâce. Au bout d'une heure, satisfait de la solution de son problème, Mr Bedard sortit et s'achemina vers sa demeure."

Mr de Gaspé épousa, le 25 Septembre 1811, M^{me} Susanne Allison, fille de Mr Thomas Allison, Capitaine dans le cinquième régiment d'Infanterie, et de Dame Thérèse Du-

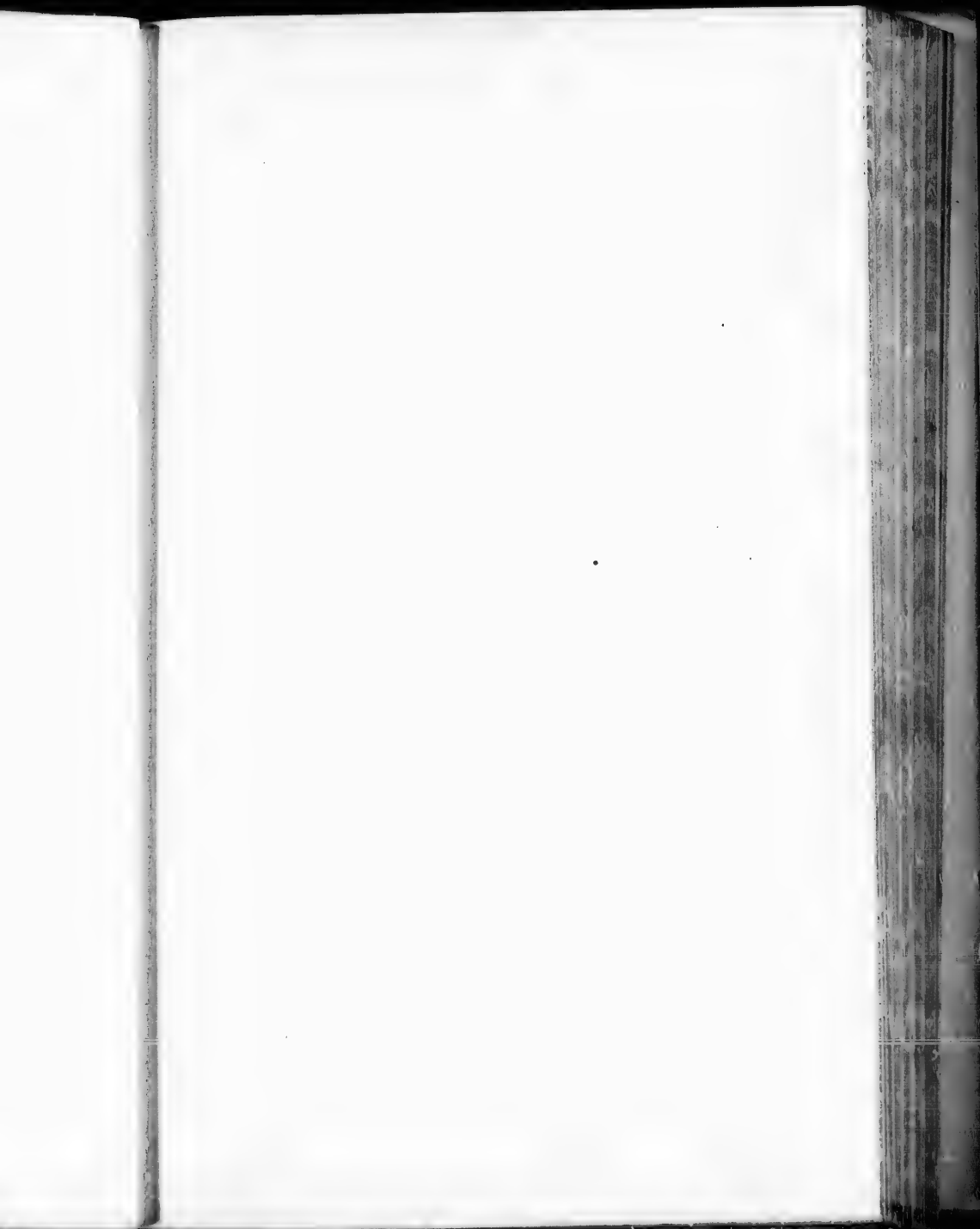
¹ Par ses discours en Chambre, où l'argumentation répond à la véhémence ; par ses écrits dans la presse, où l'on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, ou de la vigueur du style, ou des traits acérés. Mr Bedard s'est placé au premier rang des grands auteurs de cette époque, et peut être regardé comme le chef de cette génération d'hommes remarquables à qui le pays est redevable de la conservation de ses libertés civiles et religieuses. Il apprit au gouvernement à compter avec un peuple qui produisait de tels hommes. Après avoir défendu son pays de la plume, il le défendit encore avec les armes en 1812, prouvant ainsi qu'il ne prenait conseil que du patriotisme le plus pur. Mr Elzéar Bedard, premier Maire de Québec, Juge Principal de la Cour du Banc de la Reine, soutint dignement sa gloire. Après avoir occupé une place marquée au Parlement, il est devenu une des autorités de la magistrature. C'est sous cet habile maître que s'est formé l'Honorable Juge Fecteau, une des notabilités de Montréal.

péron Baby. Cette Dame, modèle achevé des épouses et des mères, est décédée en 1847, laissant, pour perpétuer ses vertus, une nombreuse postérité. M^{lle} Susanne, l'aînée de la famille, avait épousé le Juge Power, décédé il y a quelques années, et a plusieurs enfants. Philippe, l'aîné des fils, est mort à Halifax en 1840. C'était un jeune homme de talents distingués. Son ouvrage : *l'Influence d'un livre*, dit assez ce qu'il aurait été pour les lettres canadiennes, si la mort n'était venue trancher le fil de ses jours. M^{lle} Adélaïde avait épousé le Comte George-René Saveuse de Beaujeu, dont tout le monde déplore la perte récente, et se trouve à la tête d'une charmante famille. M^{lle} Elmière. Charlotte est l'épouse du Juge Stuart et a plusieurs enfants. M^{lle} Zélie-Elizabeth s'est mariée à M^r Eusèbe Borne, fils de M^r George Borne, originaire du Dauphiné; sa Demoiselle est l'épouse de l'Honorable Juge Loranger. M^{lle} Zoé a contracté mariage avec l'Honorable Charles Alleyn, et est mère de plusieurs beaux enfants, parmi lesquels M^{lle} Marguerite, élève du Mont S^t Marie. M^r Thomas est entré dans l'état ecclésiastique et dessert présentement la Paroisse de S^t Apollinaire. M^r Edouard est décédé en 1862, laissant plusieurs enfants. M^{lle} Azéline est cette pieuse et aimable Demoiselle, qui, après avoir fait l'édification et le bonheur de ses connaissances, tant à Montréal qu'à Québec, a été trop tôt ravie à leur affection, laissant un vide difficile à combler. Puissent les larmes versées sur la tombe de cet Ange de bonté, l'engager à se souvenir dans la patrie des personnes qui l'ont tant aimée ! M^{lle} Anaïs, dont se plaisait souvent à parler M^{lle} Azéline, a épousé M^r William Fraser, Seigneur de la Rivière-du-Loup, et a quatre ravissants petits enfants. M^{lle} Atala réside à Québec près de son père, pendant que M^{lle} Philomène habite près de M^{de} de Beaujeu, sa sœur, au Côteau du Lac. M^r Alfred-Patrice de Gaspé, quatrième fils de M^r P. de Gaspé et de M^{de} S. Allison, continue la lignée. Il a épousé, en 1859, M^{lle} Madeleine Fraser, fille du Colonel Fraser, et a plusieurs enfants.

ouses
perpé-
anne,
écédé
lippe,
eune
uence
cana-
ours.
reuse
te, et
nire.
eurs
sèbe
iné;
ger.
rles
rmi
Mr
pré-
est
line
voir
nt à
on,
mes
se
e!
ne,
lu-
ula
hi-
au
de
ée.
lu









J. FLEURY D'ESCHAMBAULT.
Agent de la Compagnie des Indes.

LA FA

Par son a
qu'elle a re
duits, cette
le pays. Le
Chevalier
biens de ce
passer sous

1^o JACO

Le chef
Alexis Fleu
de St Jean
où ses anc
Nouvelle-F
épousa à Q
de Chavign
Dame de la

Mr Fran
de cette D
France. V
avec laque
de Grand
plusieurs
dans la C

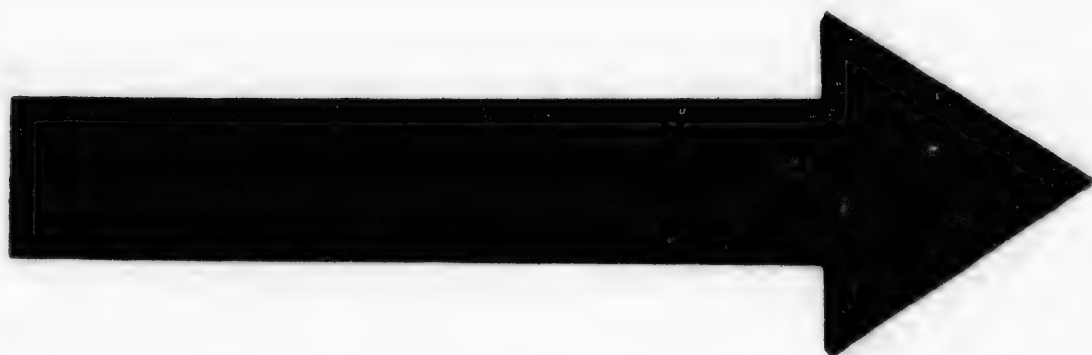
LA FAMILLE D'ESCHAMBAULT.

Par son ancienneté, sa fortune, ses alliances, les charges qu'elle a remplies et les hommes distingués qu'elle a produits, cette famille tient aussi un des premiers rangs dans le pays. Les relations d'intérêt qu'elle eut avec celle du Chevalier Benoist, comme on peut le voir par l'état des biens de ce dernier, sont un motif de plus pour ne pas la passer sous silence.

1^o JACQUES-ALEXIS FLEURY, SIEUR D'ESCHAMBAULT.

Le chef de cette famille, en Canada, fut Mr Jacques-Alexis Fleury, Sieur d'Eschambault. Il était originaire de St Jean de Montaigu, Diocèse de Luçon, en Poitou, où ses ancêtres avaient été annoblis. Etant passé dans la Nouvelle-France vers le milieu du seizième siècle il épousa à Québec, le 28 Septembre 1667, M^{lle} Marguerite de Chavigny, de la même famille que celle de l'illustre Dame de la Peltrie.

Mr François de Chavigny, Sieur de Berchereau, père de cette Demoiselle, était Seigneur Champennois, en France. Venu en Canada un peu avant M^{re} de la Peltrie, avec laquelle il était très-lié, il avait épousé M^{lle} Eléonore de Grandmaison. et résidait à Sillery, où il avait obtenu plusieurs terres. Après avoir occupé un rang très-élevé dans la Colonie naissante et avoir même remplacé le



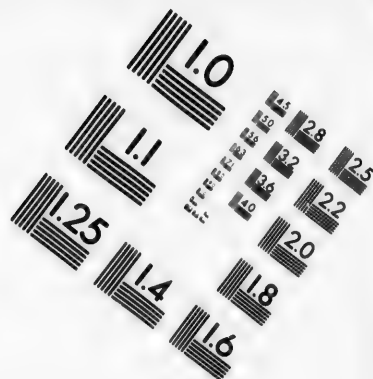
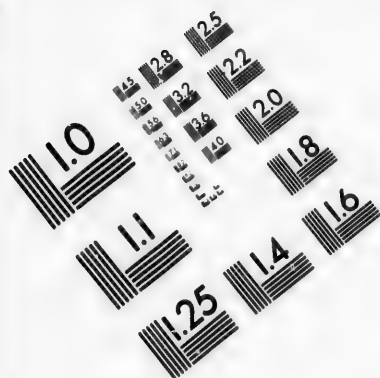
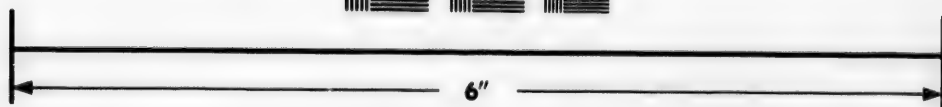
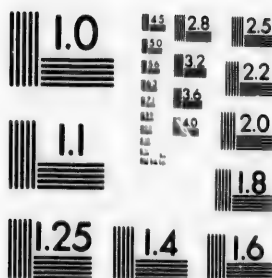


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
1.5 2.8 2.5
1.2 1.8 2.2
1.0 1.6 2.0
1.8

10
1.1
1.0
0.8

Gouverneur pendant son absence, il était repassé en France pour raisons de santé et y était mort en 1651. M^{re} de Chavigny n'avait que vingt-neuf ans lorsqu'elle perdit ainsi son mari. C'était une de ces femmes fortes, comme le pays en a produit de tout temps. Restée chargée de plusieurs enfants, elle eut à défendre leurs droits. Ses terres ayant été à la veille d'être confisquées, elle fit si bien valoir ses droits, que M^r de Lauzon, successeur de M^r de Montmagny dans l'administration de la Nouvelle-France, fit défense de l'inquiéter à l'avenir à ce sujet. Elle était à peine sortie de cet embarras, qu'elle se vit exposée à de nouvelles épreuves. La maison qu'elle avait à l'Île d'Orléans devint la proie des flammes. Elle la fit rebâtir et alla l'habiter. Les Hurons ayant été alors chassés de leurs villages par les Iroquois, cette Dame, aussi charitable que courageuse, leur offrit une retraite sur ses terres. On y éleva, au lieu encore appelé l'*Anse-du-Fort*, un fort en pieux capable de protéger leurs cabanes, et tout à la fois la maison des Missionnaires et la modeste Chapelle qu'on y avait construite. Ce fut dans cet Oratoire que le Père Chaumonot bénit, en 1662, le nouveau mariage de M^{re} de Chavigny avec M^r Nicolas Gourdeau de Beaulieu, ancien Procureur au Siège Royal de Niort, en Poitou. Cette nouvelle union fut de courte durée. Au mois de Mai 1663, son mari, ainsi qu'un des hommes de sa maison, fut assassiné par un méchant serviteur qui fut pris, convaincu et condamné à mort. La noble veuve, pour donner à ses enfants un autre protecteur, contracta un nouveau mariage avec M^r de la Tesserie, membre du Conseil Supérieur de Québec. Elle mourut en 1692, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Telle fut la mère de M^{re} d'Eschambault. Elle même, avant d'épouser M^r J. A. Fleury d'Eschambault, avait été mariée à M. Donaire de Bondy, dont les descendants s'allièrent par la suite à la famille de M^r de Montigny. Elle avait une sœur, M^{lle} Marie-Madeleine de Chavigny, qui, de son côté, avait épousé M^r Jean LeMoine, proche parent de M^r Charles LeMoine de

Longueuil, et ancêtre des MM. LeMoine de Québec et de Château-Richer, ainsi que de la célèbre Sœur LeMoine-des-Pins qui succéda à M^{re} d'Youville dans la Supériorité de l'Hôpital-Général, dont elle fut un des plus beaux ornements. C'est après la mort de son mari, qui se noya en 1667, près de l'Île d'Orléans, que M^{re} Douaire épousa M^r d'Eschambault. Toutes les notabilités de la Colonie prirent part au contrat de mariage, que nous avons encore : M^r de Courcelles, Gouverneur Général; M^r Talon, Intendant; M^r de Grandmaison, M^r Henri Chastels Salières, M^r Juchereau de la Ferté, M^r Aubert de la Chesnaye, M^r Demonteil, etc.

Avocat ès-lois, Avocat au Parlement, M^r d'Eschambault devint successivement Bailli, Juge Civil et Criminel, Procureur du Roi et enfin Lieutenant Civil et Criminel à Villemarie. Ce fut dans cet intervalle que, laissant la toge de Juge pour le mousquet, il suivit, à la tête des milices, M^r de Frontenac dans son expédition contre les cantons iroquois. Rendant compte de cette campagne si célèbre dans l'histoire du pays, la *Gazette de France*, du 5 Janvier 1697, s'exprime ainsi : " Frontenac partit de Québec le " 14 Juin et arriva le 22 à Montréal, où il trouva les " bateaux, les munitions et provisions nécessaires, grâce " aux soins de M^r de Champigny, Intendant. Il divisa en " trois corps ses troupes qui consistaient en 2,200 hommes, " y compris cinq cents Sauvages. Frontenac menait le corps " de bataille, ayant sous lui de Ramezay, Gouverneur des " Trois-Rivières. De Vandreuil, Commandant des troupes " du Canada, conduisait l'arrière-garde. Le Sieur de " Subercase faisait les fonctions de Major-Général, et le " Sieur LeVasseur de Neré, Capitaine, celles d'Ingénieur. " L'armée se mit en marche le 4 Juillet, remonta le fleuve " St. Laurent et entra dans la rivière des Iroquois. Après " une marche très-pénible, à cause de la rapidité des " rivières et des fréquentes chutes qu'elles font, ce qui " oblige de porter fort loin par terre les bateaux, elle " arriva au quartier habité par les Onnontagnés. Ces bar- " bares, assistés par les Anglais, avaient construit un

“ grand fort carré, long, flanqué de quatre bastions réguliers et revêtus d'une triple palissade d'une grosseur et d'une hauteur extraordinaires. C'est là qu'ils avaient résolu d'attendre les Français. Mais à leur approche, ils manquèrent de courage. Après avoir mis le feu à leur fort et à leurs cabanes, ils s'enfuirent à vingt lieues de là, avec leurs femmes et leurs enfants, n'emportant que pour deux jours de vivres. Ainsi, Frontenac, qui arriva deux ou trois jours après leur départ, ne trouva aucune résistance. Le canton iroquois des Onnéionths, ayant appris l'arrivée de Frontenac, envoya des députés nous demander la paix, offrant de venir s'établir auprès de Montréal. Le 9 Août, le Comte de Frontenac se mit en marche pour revenir, et il arriva le 20 à Montréal. Il se loue extrêmement de l'activité et du zèle que les officiers et les soldats ont fait paraître dans cette expédition, où il a fallu faire deux-cent-quatre-vingts lieues. On a pris ou tué plus de cent cinquante Iroquois, tant chemin faisant que du côté des Outaouais.” Faisant à son tour la relation de cette campagne, Charlevoix ajoute : “ Les troupes étaient partagées en quatre Bataillons, de deux cents hommes chacun, sous les ordres de quatre anciens Capitaines : MM. de la Durantaye, DeMuy, DuMesnil et le Chevalier DeGrais. Or fit aussi quatre Bataillons de Milices canadiennes. Celui de Québec était commandé par Mr de St Martin, Capitaine ; celui des Trois-Rivières, par Mr de Grandpré, Major de la place ; celui de Beaupré, par Mr de Grandville, Lieutenant ; celui de Montréal, par Mr d'Eschambault, Procureur du Roi de cette ville.”

De retour de cette expédition, M^r d'Eschambault s'appliqua à affermir dans sa maison le bel héritage qu'il tenait, par son épouse, de sa belle-mère, M^{me} Eléonore de Grandmaison. Il obtint à cet effet la ratification de plusieurs concessions qui lui avaient été faites, et après y avoir fait construire le Manoir et le moulin qu'on y voyait encore, il y a quelques années, changea le nom de la

Seigneurie en celui d'Eschambault, qu'elle porta depuis. C'est alors qu'ayant perdu son épouse, il contracta une nouvelle union avec M^{me} Marguerite-René Denis, veuve de Mr de la Morandière, et devint ainsi beau-frère de Mr de Ramezay, Gouverneur de Montréal, ce qui nous amène naturellement à parler de ce haut fonctionnaire et de sa famille.

Le chef de cette famille fut ce Gouverneur lui-même. Lieutenant en 1685, Capitaine en 1687, il avait été nommé Gouverneur des Trois-Rivières en 1690. Après avoir été appelé, neuf ans après, au commandement des troupes du Canada, avec droit de préséance sur les Lieutenants du Roi, tant de Québec que de Montréal, et avoir été décoré de la Croix de St Louis, il avait été pourvu, le 15 Mai 1704, du Gouvernement de Montréal, qu'il garda pendant vingt ans. Ayant épousé M^{lle} Charlotte Denis de la Ronde, sœur de M^{me} d'Eschambault, il en avait eu dix enfants : six filles et quatre fils. Deux de ses Demoiselles se firent Religieuses, l'une à l'Hôpital-Général de Québec, l'autre chez les Ursulines de Québec. "Revenant un matin " de Notre-Dame de Bonsecours, rapporte l'ouvrage : les " *Ursulines de Québec*, le lendemain d'un bal, elles furent " surprises de trouver leur mère déjà debout. " Quoi ! " chère maman, s'écrièrent-elles, déjà debout, vous qui " vous êtes couchée si tard, ou plutôt si matin !—Il le faut " bien, mes enfants, répondit M^{me} de Ramezay : votre père " doit se rendre avant neuf heures au Champ-de-Mars pour " faire la revue du nouveau régiment, dont nous avons eu " hier soir les principaux officiers.— Mais vous êtes aussi " pâle ce matin, chère mère, que si vous aviez été malade " au lit un mois entier. C'est ce malheureux bal qui vous a " brisée. Pour nous qui avons dormi depuis onze heures " jusqu'à huit heures du matin, nous dormions encore " dans la voiture, et c'est à grand'peine si nous avons pu " entendre la messe... Dites, chère maman, est-ce que " cette vie bruyante et dissipée ne vous ennuit pas ? " —Cela ennuit bien un peu, répartit la mère.—Pour-

“quoi alors, répliqua Catherine, donner ces grands diners?—Ah! mon enfant, répondit la mère en soupirant, j'avoue que nous aurions plus de joie et de paix, si nous pouvions vivre retirées sur nos terres; ¹ mais de quel œil nous regarderait-on, si nous refusions de nous associer aux officiers de Sa Majesté, aux citoyens haut placés?” Comprenant par ces dernières paroles la position gênante de sa famille, Catherine, en embrassant sa mère, s'écria : “Ah! chère maman, je vois que vous avez plus de soucis que de plaisirs! En ce cas, permettez à vos filles d'embrasser un état qui n'offre jamais de pareils ennuis.”

Tout en restant au milieu du monde, les autres Demoiselles ne furent pas moins édifiantes. “Par leur haute vertu, écrit une pieuse contemporaine, et surtout par leur héroïque charité, elles pouvaient servir de modèle, même aux personnes vouées par état à la perfection religieuse. Elles étaient ravies de trouver quelque occasion d'assister les pauvres, ou de servir les infirmes : elles n'eussent pas hésité à exposer leur santé et leur vie pour procurer à un pauvre mourant quelque soulagement corporel ou quelque consolation spirituelle.” Lors de l'épidémie qui enleva à Villemarie plusieurs Hospitalières, elles donnèrent une preuve éclatante de ces nobles sentiments. Au fort de la contagion et lorsque personne n'osait approcher des Religieuses, ces nobles filles du Gouverneur, Mes^{lles} Angélique, Louise et Elizabeth, allèrent s'offrir à elles pour les aider dans le service des malades, ne demandant d'autre récompense d'un sacrifice si héroïque que la grâce d'être soignées à l'Hôtel-Dieu, si elles venaient à être atteintes elles-mêmes de la maladie, et, en cas de mort, d'être enterrées avec les Hospitalières dans la Chapelle de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Pendant que les Demoiselles de Ramezay donnaient de

¹ M^r de Ramezay était alors Seigneur de Sorel et de St^e Marie de Monnoir.

si beaux exemples de vertu à la Colonie, leurs frères exposaient leur vie pour la défense du pays, en s'engageant dans tous les hasards de la guerre. L'un d'eux ayant pris part à la bataille de Rio Janeiro, y fut tué. Un autre, après avoir été fait successivement Lieutenant, Garde-Magasin, s'étant avancé à la tête de 30 Français, en 1716, contre les Chirakis, tribus sauvages, trouva la mort dans le combat. Un troisième, M^r de Ramezay, surnommé *de la Gesse*, après avoir été Garde-Magasin à Rochefort en 1713, Enseigne de vaisseau en 1715, puis Lieutenant en 1718, périt en 1725, dans le naufrage du *Chameau*, vaisseau parti des ports de France, et qui portait grand nombre d'officiers et de personnes de marque.

L'unique survivant fut le Lieutenant du Roi à Québec, au moment de la conquête, celui-là même qui remit la ville aux Anglais. Sans exonérer de tout blâme cet illustre officier, pour la précipitation avec laquelle, contrairement aux instructions qu'il avait reçues de son Supérieur, il s'empessa de capituler, il semble qu'on peut dire que s'il fut coupable, il ne fut pas le seul. Abandonné qu'il était à lui-même, entouré d'une population qui se mourait de faim et qui craignait de se voir livrée à chaque instant aux horreurs d'un assaut, il lui était difficile de ne pas céder à l'opinion du plus grand nombre. Peut-être un homme plus ferme et plus confiant en ses forces eût-il pris sur lui de résister à l'entraînement général. Le mieux est de croire que, pour le plus grand bien du peuple canadien, la Providence le permit ainsi.

Quoiqu'il en soit, M^r d'Eschambault ne vécut pas assez longtemps pour pressentir ces funestes événements. Il mourut en 1715, à l'âge de soixante-douze ans, laissant plusieurs enfants de son premier mariage avec M^{lle} de Chavigny. Charles, l'aîné, passa en France et se fixa à la Rochelle, où on le voyait en 1705 faisant les affaires de la Compagnie du Canada. Simon-Thomas, Sieur de la Janière, alla s'établir à la Martinique. Au mois de Septembre 1716, il revint à Québec pour régler les affaires de la succession.

Il abandonna à son frère Joseph tous ses droits à l'héritage paternel. De son côté, Charles, toujours à la Rochelle, céda la part qui lui revenait sur ses biens du Canada, en échange de la propriété de Gromières, en France, en sorte que Joseph se trouva seul maître de la Seigneurie d'Eschambault. Jeanne-Charlotte, une de leurs sœurs, avait, à cette époque, épousé Mr François LeVerrier, Capitaine d'une Compagnie du détachement de la marine. C'est le fils de cette Dame, qui, après avoir été élevé au grade de Lieutenant en 1739 et de Capitaine en 1754, et avoir été décoré de la Croix de St Louis en 1755, fut nommé Major à Québec en 1759.

II^o JOSEPH FLEURY, SIEUR DE LA GORGENDIÈRE.

Mr Joseph Fleury, Sieur de la Gorgendière, était le second fils de Mr J. A. d'Eschambault et de Dame M. de Chavigny. Il avait reçu le jour à Villemarie, le 23 Mai 1673. Il devint un des riches négociants du pays, et fut le principal Agent de la Compagnie des Indes. Le 11 Mai 1702, il épousa M^{lle} Claire Joliet, fille de l'illustre Louis Joliet, le célèbre découvreur du Mississipi.

Mr Louis Joliet était fils de Mr Jean Joliet, natif de Sezane, en Brie, et de Dame Marie d'Abancour, fille de Mr Adrien Lacaille et de Simonne d'Orgeville, de Soissons. Il reçut le jour à Québec et fut baptisé, le 21 Septembre 1645, par le Père Vimont. Il eut pour parrain Mr Louis Maher et pour marraine M^{lle} Françoise Giffard, qui se fit par la suite Religieuse. Il était l'aîné de Zacharie et d'Adrien, ses deux frères. Après avoir terminé ses études, ne se reconnaissant pas de vocation pour l'état ecclésiastique auquel il se croyait d'abord appelé, il tourna ses vues du côté des voyages. Appréciant le mérite du jeune Joliet, Mr le Comte de Frontenac se détermina à utiliser ses talents. On parlait beaucoup alors d'une grande rivière qu'on disait se décharger dans le golfe de la Californie. Mr Joliet fut donc chargé d'aller la reconnaître,

et il eut pour associé le Père Marquet. Parlant de cet explorateur renommé, le Père Dablon s'exprime ainsi :
 " Ils ne se trompèrent pas dans le choix qu'ils firent du
 " Sieur Joliet, car c'est un jeune homme qui, pour un
 " tel dessein, a tous les avantages qu'on peut souhaiter :
 " il a l'expérience et la connaissance des langues du pays
 " des Outaouais, où il a passé plusieurs années ; il a la con-
 " duite et la sagesse qui sont les principales parties pour
 " faire réussir un voyage également dangereux et
 " difficile."

Les espérances que Mr Joliet avait fait concevoir ne furent pas déçues. Cette même année 1673, il découvrit le Mississipi, et ainsi immortalisa son nom, resté à une ville de l'Union américaine, et que porte encore un des Comtés du District de Montréal. Rendant compte de son voyage, il dit : " Je descendis jusqu'au trente-
 " troisième degré, entre la Floride et le Mexique, par une
 " rivière sans portages ni rapides, aussi grande que le
 " fleuve St Laurent, devant Sillery, laquelle va se dé-
 " charger dans le golfe du Mexique. Mais étant à cinq
 " jours de la mer, et ne pouvant éviter de tomber entre
 " les mains des Européens, je conclus de retourner."
 Faisant part à son tour au Ministre du résultat de l'entre-
 prise, le Comte de Frontenac parle ainsi : " Le Sieur
 " Joliet, que Mr Talon m'a conseillé d'envoyer à la décou-
 " verte de la mer du Sud, lorsque j'arrivai de France, est
 " de retour depuis trois mois, et a découvert des pays
 " admirables, et une navigation si aisée, par les belles
 " rivières qu'il a trouvées, que du lac Ontario et du fort
 " Frontenac on pourrait aller en barque jusque dans le
 " golfe du Mexique. Il a été jusqu'à dix journées du
 " golfe. Je vous envoie par mon secrétaire la carte qu'il
 " en a faite."

Deux ans après son retour, Mr Joliet épousa, à Québec, M^{lle} Claire-Françoise Bissot, fille de Mr François Bissot, de Normandie, et de Dame Marie Couillard, dont le nom de Claire passa, de génération en génération, aux filles

ainées, et que récemment encore le Juge Taschereau a donné à une Paroisse de la Seigneurie de Joliet. Cinq ans après son mariage, en récompense de ses services, Mr Joliet fut mis en possession de l'Ile d'Anticosti, à la vérité peu fertile, mais qui, par sa position avantageuse sur le fleuve et la facilité qu'elle offrait pour le commerce des pelleteries, était de beaucoup préférable aux autres Seigneuries du pays. C'est à partir de cette époque qu'il commença à signer : Joliet d'Anticosti. Le titre de Concession porte que cette Ile lui est accordée " en considération de la découverte que le dit Sieur Joliet a faite du pays des Illinois, dont il nous a donné le plan, sur lequel a été faite la carte que nous avons envoyée, il y a deux ans, à Mr Colbert, Ministre et Secrétaire d'Etat, et du voyage qu'il vient de faire à la Baie d'Hudson, pour l'intérêt et l'avantage du Roi. En conséquence, nous avons au dit Sieur Joliet donné, accordé et concédé, par ces présentes, l'Ile d'Anticosti, à l'embouchure du fleuve St Laurent, pour en jouir à titre de Seigneurie, lui ou ses ayant-cause. Donné à Québec, au mois de Mars 1680. (Signé) DUCHESNEAU." Mr Joliet reçut, en outre, le titre d'Hydrographe du Roi. D'après un recensement de 1681, on voit que dès cette année-là il était établi avec sa famille à Anticosti, où déjà il avait fait défricher deux arpents de terre. A cette époque, il n'avait encore que quatre enfants : Louis, Jean, Anne et Claire, tous à la fleur de l'âge. Jean, le cadet, ajouta par là suite à son nom celui de Mingan. C'est celui-là même qui donna en mariage sa fille Anne à Mr Jean Taché, ancêtre des MM. Taché, dont le père était négociant, et non médecin, comme nous l'avons avancé par erreur, sur la foi d'autrui.

Huit ans après le recensement dont on vient de parler, Mr Joliet fut encore employé à l'Ouest et y rendit des services signalés. C'est au retour de l'un de ces voyages que son Ile, où il avait élevé un fort et fait construire plusieurs habitations, fut assaillie et dévastée par la flotte

anglaise. Lui-même, au moment où il entra dans la rade de Québec, tomba entre les mains de l'Amiral Phipps, avec son épouse et sa belle-mère. A la levée du siège de Québec, il recouvra sa liberté; mais son vaisseau resta capturé et tous ses biens furent perdus. Ce fut sans doute pour le dédommager que, sept ans après, on lui accorda la Seigneurie de Joliet, possédée encore aujourd'hui par ses descendants, dont l'un, l'honorable Barthélemi Joliet, fils de M^r Antoine Joliet et de Dame Catherine Faribault, a immortalisé son nom, en remplaçant l'épaisse forêt de la Seigneurie de la Valterrie par une belle ville qui compte présentement plus de trois cents habitations et près de deux mille âmes, et en la dotant d'une magnifique Eglise et d'un Collège des plus utiles. M^r Louis Joliet décéda vers la fin de l'année 1700, ou au commencement de l'année suivante, laissant une nombreuse postérité.

Le mariage de sa fille Claire avec M^r Fleury de la Gorgendière fut célébré avec beaucoup de pompe et au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Tout entier à son commerce, M^r de la Gorgendière augmenta beaucoup sa fortune. Il élargit aussi ses domaines, en obtenant, sur la rivière de la Chaudière, une concession de trois lieues de front sur deux de profondeur, concession qui a été désignée par la suite sous le nom de Seigneurie de Vaudreuil, celle-là même qui, par ses mines précieuses, est aujourd'hui une source de richesses pour le pays. Cette concession est du 22 Septembre 1736. Vers cette même époque, il aida deux de ses gendres à obtenir chacun une concession sur la même rivière, l'une appelée depuis du nom de S^{te} Marie, et l'autre de celui de S^t Joseph. Aussi dévoué à la Religion que zélé pour sa famille, M^r de la Gorgendière fit bâtir dans sa Seigneurie une Chapelle qui servit au culte jusqu'en 1700, époque où, tombant en ruines, elle fut abandonnée. Ayant de grandes propriétés en plusieurs endroits, il avait aussi plusieurs résidences : une à Québec, où se trouvaient ses

magasins de pelleteries ; une autre à d'Eschambault. La plus splendide était à St^e Foye. C'est là qu'après la bataille de 1760, Mr de Bourlamaque blessé se fit transporter. Obligé de voyager constamment pour ses affaires, Mr de la Gorgendière passa plusieurs fois en France, avec son épouse, et fit quelque séjour dans les Iles d'Amérique. Il était devenu puissamment riche et avait beaucoup contribué à étendre le commerce de la Nouvelle-France, lorsqu'il mourut, emportant la réputation d'habile financier et de parfait administrateur. Il avait eu, de son mariage avec M^{lle} Joliet, la plus nombreuse postérité peut-être qu'ait jamais eu père de famille en Canada. De cette union étaient nés trente-deux enfants ; sept seulement survécurent : Louis, Joseph, Ignace, Marie-Claire, Louise, Charlotte et Thomasette.

Marie-Claire épousa, comme il a été rapporté ailleurs, Mr Thomas-Jacques Taschereau, Trésorier de la Marine, et ancêtre de la nombreuse et respectable famille que le District de Québec a l'avantage de posséder. Le mariage eut lieu le 27 Janvier 1728. M^{lle} de la Gorgendière avait alors dix-neuf ans. Cette union fut brisée vingt ans après par le décès de Mr Taschereau, qui arriva le 25 Septembre 1749. Son épouse lui survécut de longues années, n'étant morte que le 19 Février 1797.

Louise entra dans la célèbre famille de Vaudreuil, comme il a aussi été dit. Le 2 Mai 1732, elle fit alliance avec Mr Pierre-François Rigaud de Vaudreuil, alors Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie, et fils du premier Gouverneur de ce nom. La cérémonie du mariage eut lieu à Québec. Après la conquête, M^{de} de Vaudreuil suivit son époux en France et alla se fixer à St Germain-en-Laye, ou à Tours, suivant d'autres.

Charlotte, la troisième des filles survivantes, d'après Mr Ferland que nous avons suivi, après avoir formé une première alliance avec Mr LeVerrier, Procureur-Général, épousa, en secondes noces, Mr Pierre Rigaud de Vaudreuil-Cavagnal, dernier Gouverneur du nom. D'après la généa-

logie
unit
Che
à é
D'ap
yeu
qui
con
tect
Cha
prés
Gén
Inte
Mon
enfi
Gén
E
don
Cla
plu
Des
sav
M
la
éch
des
épo
Ma
176
son
nie
séd
en
Ca
Il
ge
Il

logie de la famille Bissot, que nous possédons encore, elle unit son sort à celui du célèbre Capitaine Marin, alors Chevalier de S^t Louis. Nous laissons ce point d'histoire à éclaircir à ceux qui sont plus à même de le faire. D'après d'autres documents que nous avons sous les yeux, cette Dame eut de son premier mariage un fils qui devint Commandant à Mikilimakinac, et qui, après la conquête, passa en France avec M^r de Vaudreuil, son protecteur. Suivant ces mêmes documents, le mariage de M^{lle} Charlotte avec M^r LeVerrier eut lieu le 15 Juin 1704, en présence de M^r Philippe Rigaud de Vaudreuil, Gouverneur Général ; de M^r de Beauharnois, Sieur de la Chaussaye, Intendant ; de M^r Claude de Ramezay, Gouverneur de Montréal ; de M^r François Galifet, Lieutenant du Roi, et enfin de M^r Jacques-Alexis d'Eschambault, Lieutenant-Général Civil et Criminel.

Enfin, suivant la même généalogie de la famille Bissot, dont descendait M^{lle} Claire de la Gorgendière, fille de M^{lle} Claire Bissot, épouse du célèbre Joliet, Thomasette, la plus jeune des filles, fit alliance avec M^r Thomas Dufy Desauviers, Colonel des Milices. C'est tout ce que nous savons sur elle. Passons donc aux fils.

Marchant sur les traces de leur père, les Messieurs de la Gorgendière continuèrent le commerce sur une vaste échelle. Louis, l'aîné, né au mois d'Avril 1705, hérita des Seigneuries d'Eschambault et Vaudreuil. Après avoir épousé, en 1735, M^{lle} Marie-Anne Langlois, d'autres disent Marie-Anne Peire, il se remaria en secondes noces, en 1764, avec M^{lle} Athalie Boudreau. De ce second mariage sont nés plusieurs enfants. Louis, l'un d'eux, fut le dernier propriétaire des Seigneuries de ses ancêtres, possédées aujourd'hui par le Juge Stuart. Ayant perdu en mer plusieurs vaisseaux qui voyageaient entre le Canada et la Martinique, il se trouva tout à coup ruiné. Il avait épousé M^{lle} Aubry. Louis-Laurent de la Gorgendière, un de ses enfants, servit dans la milice en 1812. Il était Lieutenant-Colonel du premier régiment du

Comté, lorsqu'il mourut en 1832, à d'Eschambault, d'une attaque de choléra, laissant une fille, depuis épouse de Mr Thomas Jacques, Notaire à la Beauce. M^{lle} Adélaïde, sœur du Lieutenant-Colonel, était entrée dans la famille Taschereau. Elle avait épousé Mr Antoine-Charles Taschereau, d'abord Membre du Parlement et ensuite Président de la Douane à Québec. M^{lle} Marie-Louise, autre enfant de Mr de la Gorgendière et de Dame A. Boudreau, épousa l'Honorable Antoine-Louis Juchereau Duchesnay, Seigneur de Beauport, ainsi qu'il a été rapporté ailleurs. De ce mariage sont nés plusieurs enfants: Antoine Narcisse, Charles-Maurice, Elzéar-Henri et M^{lle} Sophie mariée à Mr Gury. ¹

¹ Mr Gury descendait de Mr Conrad Gury qui devint membre du Conseil Législatif, après la conquête, et dont le nom s'est déjà rencontré sous notre plume. Cette famille était originaire de Suisse. Ce n'est pas la seule que ce beau pays, si renommé par les Gardes qu'il fournissait à l'ancienne Monarchie française, nous ait donnée. Outre les familles de Montenack, Gury, etc., nous avons encore la famille d'Orsonnens, une des plus illustres de la Confédération helvétique. Sa noblesse remonte aux temps les plus reculés. Suivant le catalogue des nobles, imprimé à Fribourg, que nous avons sous les yeux, elle compte parmi ses membres de hauts et puissants Seigneurs, des Conseillers, des Présidents de la Chambre, des Officiers distingués. Ainsi, en 1749, pendant que Mr Charles Simon Odet faisait partie du Corps d'armée du prince Diesbach, et que MM. Jean-Henri et Claude-Joseph Odet étaient, l'un Banneret des Places, l'autre Capitaine Commissaire-General, Mr Pierre Odet, Seigneur d'Orsonnens, remplissait la charge de Président des Chambres d'Admortalisation, de Provision et du Droit rural. Non moins remarquable par ses vertus que par sa haute extraction, cette famille offrit en 1793, à son Château d'Orsonnens, un asile aux prêtres que la révolution forçait à s'éloigner de leurs troupeaux, et ce fut pour reconnaître ses services que le Pape Pie VII lui envoya une médaille d'argent. De cette famille, il ne reste plus en Suisse que deux membres, dont l'un, le Capitaine Jean d'Orsonnens, concourut en 1849, avec l'armée française, à remettre Pie IX sur son trône. Mr P. Odet d'Orsonnens, petit-fils du Président de la Chambre d'Admortalisation, est le chef de cette famille en Canada. Il y vint avec le régiment des Meurons, en qualité de Capitaine des Grenadiers. Après la guerre de 1812, où il se signala, son régiment ayant été licencié, il suivit le Comte de Salkirk à la Baie-d'Hudson et s'empara, à la tête des troupes, du fort Williams qu'il remit au Gouverneur. Le Comte étant venu à mourir peu après, il perdit les immenses domaines qu'il en avait reçus en récompense de sa belle conduite. Mr d'Orsonnens avait épousé la sœur de M^{me} Sabrevois de Bleury. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, entr'autres Mr Thomas-Edouard d'Orsonnens, aujourd'hui Médecin et Professeur distingué à l'École de Médecine de Montréal.

abault, d'une
 is épouse de
 elle Adélaïde,
 ns la famille
 Charles Tas-
 ensuite Pré-
 Louise, autre
 A. Boudreau,
 Duchesnay,
 orté ailleurs.
 s: Antoine
 Melle Sophie

int membre du
 s'est déjà ren-
 de Suisse. Ce
 des Gardes qu'il
 donnee. Outre
 core la famille
 helvétique. Sa
 e catalogue des
 ix, elle compte
 des Conseillers.
 Ainsi, en 1749,
 prps d'armée du
 h Odet étaient,
 issaire-General,
 charge de Pre-
 du Droit rural,
 ute extraction,
 s, un asile aux
 roupeaux, et ce
 ui envoya une
 en Suisse que
 s, concourut en
 trône. M^r P.
 mbre d'Admor-
 y vint avec le
 adiers. Après
 éte licencié, il
 ra, à la tête des
 Le Comte étant
 es qu'il en avait
 ns avait épouse
 at nes plusieurs
 s, aujourd'hui
 de Montreal.



I
Dan
Mag
de p
unc
en
de n
nan
Vic
du
Dox

M
de
jou
la
que
ban
pay
sam
gou
occ

I
l
des
quel
pag
Soci
d'Oc
elle
des
com
rich
et r
pliè
Et c
pub
pre
dro

Ignace, autre fils de Mr J. de la Gorgendière et de Dame Joliet, épousa M^{lle} Prost : après avoir été Garde-Magasin à Rochefort, il passa à S^t Domingue où il acquit de grandes propriétés. A sa mort arrivée en 1753, il laissa une fille, M^{lle} Marie-Elizabeth Geneviève, laquelle épousa, en 1772, Mr le Vicomte de Choiseul. Après quinze ans de mariage, elle perdit son mari, alors qu'il était à Brehan, ville libre de la Basse-Saxe. Avant de mourir, la Vicomtesse laissa par testament à ses cousins-germains du Canada le cinquième des biens qu'elle avait à S^t Domingue.

III^e JOSEPH FLEURY D'ESCHAMBAULT.

Mr Joseph Fleury d'Eschambault, second fils de Mr J. de la Gorgendière et de Dame C. Joliet, avait reçu le jour le 1^{er} Mai 1709. Il fut, comme son père, Agent de la Compagnie des Indes.¹ Entreprenant et actif, autant que loyal et intègre dans ses transactions, Mr d'Eschambault fut, aux jours des grandes épreuves, la ressource du pays. Ayant entre ses mains d'immenses capitaux, jouissant de la confiance publique, il mit à la disposition du gouvernement sa fortune et son crédit, uniquement préoccupé du salut de sa patrie.

Il avait épousé M^{lle} Marie-Catherine Veron de Grand-

¹ La Compagnie des Indes avait succédé, en 1664, à la Compagnie des Cents Associés, formée vers 1628. Elle fut remplacée à son tour, quelques années après, par celle du Canada qui s'adjoignit la Compagnie de la Baie d'Hudson, fondée peu auparavant. Cette nouvelle Société disparut au bout de quelques années pour faire place à celle d'Occident qui eut une durée plus éphémère encore. Formée en 1717, elle n'existait plus dès l'année 1723, époque où reparut la Compagnie des Indes. Toutes ces Sociétés avaient principalement pour but le commerce des pelleteries, alors une des sources les plus fécondes de richesses pour le pays. Mais comme les abus se glissent partout, ces Sociétés ne tardèrent pas à dégénérer. Les fourrures furent accaparées et revendues à des prix exorbitants; les coureurs de bois se multiplièrent, et, en se multipliant, compromirent les forces de la nation. Et ce qu'il y eut de plus déplorable encore, c'est que les fonctionnaires publics, loin de réprimer ces désordres, ne firent que les aggraver, en prenant part à ces gains illicites. La vérité cependant nous oblige de dire qu'il y eut d'honorables exceptions.

mesnil. Cette Demoiselle descendait de Mr de Grandmesnil, si renommé pour son courage et son dévouement à toute épreuve, et qui, avec le Gouverneur du Plessis, avait été massacré, en 1652, aux Trois-Rivières, par les Iroquois. Jeune fille, elle avait, par la distinction de ses manières, son esprit cultivé, autant que par ses grâces extérieures, fixé sur elle l'attention. Devenue épouse et mère, elle fut la gloire et l'ornement des personnes de son sexe. Toute entière à ses devoirs de maîtresse de maison, elle trouvait encore du temps pour visiter les pauvres et les assister dans leurs besoins. Elle leur consacrait tous les moments qui lui restaient, après les soins donnés à sa famille. C'est dans la pratique de ces touchantes vertus que se passa la plus grande partie de sa vie. Elle était arrivée à une extrême vieillesse, lorsque la ville toute entière lui donna une preuve de son estime et de sa confiance. D'épaisses ténèbres, accompagnées de coups de tonnerre, avaient tout à coup changé le jour en nuit. Commencée à une heure, cette obscurité profonde, appelée *la grande noirceur*, durait encore à quatre heures du soir. Croyant presque toucher à la fin du monde, chacun tremblait pour soi. En un instant les Eglises se remplirent. La foule se porta surtout à l'Eglise de Notre-Dame-de-Bonsecours. Cependant les ténèbres continuaient toujours. Alors une pensée vint à ces pieux fidèles : "Allons chercher M^{re} d'Eschambault, s'écria-t-on de toutes parts, afin qu'elle unisse ses prières aux nôtres." La vertueuse octogénaire demeurait alors à l'endroit où a été bâti depuis le marché Bonsecours, sur la rue St Paul. Quelques Dames se rendent donc à son domicile, et la conjurent de venir. Cedant à leurs instances, M^{re} d'Eschambault se rend à la Chapelle, appuyée sur leurs bras. Arrivée dans l'antique sanctuaire, elle commence des prières auxquelles toute l'assistance répond. La confiance ne fut pas vaine. Ces prières n'étaient pas encore achevées, que le soleil reparut à l'horizon, faisant renaitre la joie dans tous les cœurs.

Telle était la compagne que Mr d'Eschambault s'était choisie. Il était marié depuis plusieurs années et se trouvait à la tête d'une belle famille, lorsque, l'amour du bien public l'emportant dans son cœur sur ses intérêts particuliers, il donna l'exemple du plus rare dévouement. On touchait à la dernière crise. A une armée nombreuse et pourvue de tout, le pays n'avait à opposer qu'une poignée de braves qui manquaient même du nécessaire. Les terres n'ayant pu êtreensemencées, faute de bras, les familles se trouvaient dans la plus affreuse détresse ; les troupes elles-mêmes étaient sans approvisionnements. Pour venir au secours de ces dernières, on eut recours à Mr d'Eschambault. Le Gouverneur, le Général, l'Intendant surtout, lui écrivirent lettres sur lettres, le priant, le conjurant de leur venir en aide. Dans sa lettre du 19 Juin 1759, le Général Montcalm lui disait : " Qu'il savait combien il était aimé des habitants et que dès lors il le " pensait seul capable de lui procurer des vivres, article " essentiel. C'est pourquoi il le suppliait de se transporter " dans toutes les Paroisses et d'engager les habitants à " lui en fournir le plus qu'ils pourraient ; que pour le " prix, l'Intendant s'en rapportait à lui et attendait le " résultat de ses démarches." Ne pouvant tenir devant des instances si pressantes, Mr d'Eschambault se transporta dans les campagnes. Faisant assembler les vieillards, les femmes et les enfants, seuls restés chez eux pendant le siège, il leur disait : " Mes chers amis, vos pères, vos " frères, vos enfants sont actuellement à se sacrifier, pour " conserver votre liberté et vous arracher à la fureur " d'un ennemi implacable ; mais ils manquent de vivres. " Si vous ne les secourez, tout va succomber. Représentez-vous alors l'horreur de votre situation !.. Rendez-vous donc service à vous-mêmes : donnez ce que vous pouvez et retranchez, s'il le faut, sur votre nécessaire. " Les circonstances l'exigent ; elles sont pressantes." Et ces pauvres gens qui avaient caché leurs dernières provisions aux émissaires de Bigot, venaient les apporter à

cet homme loyal et intègre, se condamnant à ne vivre que de laitage jusqu'à la prochaine récolte. Alors, sur les trompeuses promesses de l'indigne Intendant, Mr d'Es chambault les payait argent comptant avec ses propres deniers. N'ayant plus rien, il leur donnait sa parole, et ces bons habitants, qui avaient pleine confiance en lui, s'en contentaient. D'autres fois, lorsqu'il se trouvait dans des Paroisses où l'on faisait difficulté de fournir ainsi des denrées à crédit, il avait recours à la bourse de ses amis. Satisfaits de ses opérations et de la promptitude avec laquelle les envois étaient faits, les Commandants le comblaient de remerciements. Mr de Vaudreuil lui marquait "qu'il voyait avec un sensible plaisir le progrès "qu'il faisait dans ses levées, et qu'il ferait valoir, il pouvait y compter, son zèle et ses services auprès du "Ministre." Mr de Montcalm lui écrivait de son côté: "qu'il lui avait la plus grande obligation, et qu'il se "ferait un devoir de faire connaître au Ministre sa noble "conduite, afin qu'il voulût bien lui accorder des distinctions, en considération du plus grand service que "jamais citoyen ait pu rendre au Roi et à la patrie." Et comme si ces félicitations et ces assurances n'eussent pas suffi, MM. de Vaudreuil et Bigot, dans une lettre commune, lui disaient encore: "qu'en fournissant des "subsistances, il avait sauvé l'armée de l'Ile-aux-Noix "et celle de Québec; qu'il avait par là rendu un des plus "grands services qu'on pût rendre, et que ce serait avec "joie qu'ils rendraient la chose publique, ajoutant que son "expérience leur était déjà connue par différentes opérations difficiles, dont il s'était acquitté avec le plus grand "succès, mais qu'il s'était surpassé dans ce qu'il venait "de faire; déclarant, en outre, qu'en avançant de l'or et "des récipissés de castor, il avait hâté le fruit de ses "travaux; qu'ils souhaitaient que le témoignage qu'ils "avaient à rendre de sa conduite au Roi, pût le disposer "en sa faveur; qu'il méritait beaucoup, et que ce serait "avec une vraie satisfaction qu'ils apprendraient que Sa

" Ma
 " qu'
 Si
 fusse
 ne fu
 de sa
 ne lu
 enco
 bour
 Tout
 tueu
 soixa
 appr
 des
 de Q
 cent
 et qu
 à son
 lui,
 insta
 ses p
 raiso
 enfa
 à cel
 C'
 fure
 ann
 ans,
 enfa
 en la
 Mar
 Lon
 Mr l
 allia
 dans
 pou
 troi

“ Majesté a bien voulu avoir égard aux représentations
“ qu'il serait dans le cas de lui faire.”

Si mérités que fussent ces éloges, si éclatantes que fussent ces promesses, les services de M^r d'Eschambault ne furent point récompensés. Davantage, il fut victime de sa bonne foi : jamais les sommes qu'il avait avancées ne lui furent remboursées, et ce qui était plus pénible encore pour un homme d'honneur, jamais il ne put rembourser celles qu'on lui avait avancées à lui-même. Toutes ses démarches à ce sujet demeurèrent infructueuses. Sur deux cent trente-neuf mille six cent soixante-deux livres qu'il avait déboursées, tant pour approvisionner l'armée que pour pourvoir aux besoins des malades et des blessés, entassés à l'Hôpital-Général de Québec, c'est à peine s'il toucha onze mille quatre cent cinquante-trois livres, en sorte qu'il se trouva ruiné, et que, sans le vouloir, il fut cause que d'autres le furent à son occasion. Afin de satisfaire, autant qu'il était en lui, aux engagements qu'il avait pris, il n'hésita pas un instant à vendre à vil prix les propriétés qu'il tenait de ses pères ou que lui-même avait acquises, jugeant avec raison que le plus bel héritage qu'il pouvait léguer à ses enfants était celui de l'honneur, de beaucoup préférable à celui de la fortune.

C'est au milieu de ces déboires et des peines qui en furent la suite, que M^r d'Eschambault passa les dernières années de sa vie. Il mourut en 1789, à l'âge de quatre-vingts ans, laissant, de son mariage avec M^{lle} de Grandmesnil, six enfants : trois fils et trois filles. Avant de mourir, il avait eu la consolation de voir ces dernières toutes bien établies. Marie-Catherine, l'aînée, était entrée dans la famille de Longueuil. Elle avait épousé, comme il a été dit ailleurs, M^r le Baron de Longueuil. Claire, la seconde, avait fait alliance avec l'Honorable Jean Fraser, d'abord Colonel dans les troupes, et ensuite Juge des Paidoyers Communs pour le District de Montréal. De ce mariage sont nés trois enfants : l'épouse de l'Honorable James Cuthbert,

lequel, après avoir reçu son éducation à Paris avec MM. de Selby et Moraugh, devint membre du Conseil Législatif ; Marie-Josephte, épouse de l'Honorable Chaussegros de Lery, de Québec ; et Hélène, mariée au Capitaine Ployart, dont le fils est mort dans les Indes, au service de l'Angleterre. Thérèse, la plus jeune, unit son sort à celui du Capitaine Dunbar et fut mère des Dames Bruyer et de Selby. M^{me} Bruyer a eu à son tour trois enfants : M^{me} J. O'Sullivan, M^{me} A. Pothier et Henri, qui, après s'être fixé à Deel, près de Douvres, a épousé M^{lle} Factor, fille d'un riche banquier anglais. Quant à M^{me} de Selby, elle n'a laissé qu'un fils qui, s'étant marié à M^{lle} Baby, a eu plusieurs enfants, entr'autres M^{me} des Barats et M. Derbyshire.

Les fils de Mr d'Eschambault furent dignes de leur père. L'un d'eux, quand survint la première guerre américaine, prit les armes et fut un des vaillants défenseurs du fort St Jean. Après l'échange des prisonniers, il entra, comme Capitaine, dans le régiment des Volontaires Royaux. Il est mort en 1810, à l'âge de soixante et huit ans. Un autre de ses frères passa en France, et, après avoir séjourné quelque temps à Guernesey, prit du service dans l'armée anglaise.

IV^e LOUIS-JOSEPH D'ESCHAMBAULT.

Mr Louis-Joseph d'Eschambault, fils aîné du précédent et de M^{me} de Grandmesnil, reçut le jour à Montréal, comme ses frères. Tout jeune encore, il suivit en France sa tante, la Marquise de Vaudreuil, et, après avoir fait ses études à la Flèche, entra dans le régiment de la Couronne, où il fut fait officier, et devint Page de Louis XVI. Aux premiers symptômes de la révolution française, Mr d'Eschambault revint en Canada.

S'étant alors décidé à continuer le service, il s'agrégea à l'armée et fit son entrée dans le régiment anglais avec le costume d'officier français. Le Prince Edouard ayant honoré le Canada de sa visite en 1791, Mr d'Eschambault, devenu Lieutenant-Colonel, commanda en même temps

que l
un c
à son
ses r
trion
pays
A la
sort
balle
fait
nom
et de
Mait
N'
bau
cher
Bru
de S
cont
l'Ho
baul
la B
Bou
Perr
amis
Gill
fit al

1 l
donn
avoir
nant
égale
l'ain
de S
Arch
" d'
" de
" ca
" se
" G

que lui un Bataillon à Longueuil. Tous deux simulèrent un combat. Le Lieutenant-Colonel laissa tout l'avantage à son royal adversaire ; mais, de l'aveu de tous les officiers, ses manœuvres furent mieux conduites. Ces faciles triomphes et la joie qu'il éprouvait de se retrouver dans le pays de sa naissance, ne lui firent pas oublier la France. A la nouvelle des malheurs de la famille royale, du triste sort surtout de Marie-Antoinette et de la princesse de Lamballe, il ne put comprimer sa douleur. Après avoir été fait Aide-de-Camp du Gouverneur Milnes en 1800, il fut nommé, l'année suivante, Agent des affaires indiennes, et devint en 1812, sous Sir George Prevost, Quartier-Maitre-Général de la Milice.

N'étant encore que Lieutenant-Colonel, Mr d'Eschambault avait épousé, le 6 Octobre 1792, M^{lle} Gilles Boucher de Montarville, fille de Mr Joseph Boucher de la Bruère, Sieur de Montarville, Juge de Paix et Seigneur de St Denis, et de Dame Pécaudy de Contrecoeur. Le contrat de mariage, que nous avons encore, fut signé par l'Honorable Jean Fraser, Etienne Fleury, Sieur d'Eschambault, Capitaine, et père de l'époux ; Mr René Boucher de la Bruère, Lieutenant Colonel des milices ; Mr François Boucher Piedmont, Mr François Boucher, Sieur de la Perrière, aussi officier, et une foule d'autres parents et amis. De ce mariage sont nés plusieurs enfants. M^{lle} Gillette épousa le Capitaine Rodolphe de Steigner. Louis fit alliance avec M^{lle} Noyelle de Fleurimont, ¹ dont il n'eut

1 M^{lle} Noyelle de Fleurimont appartenait à cette famille qui avait donné à la Colonie plusieurs officiers distingués. L'un d'eux, après avoir été fait Chevalier en 1749, Major en 1751, était devenu Lieutenant du Roi aux Trois-Rivières en 1759. Deux de ses fils servirent également dans l'armée. L'un était Lieutenant en 1760 ; l'autre, l'aîné, après avoir été fait Lieutenant en 1756, fut décoré de la Croix de St. Louis en 1761. Parlant du fils de l'un d'eux, une note des *Archives de la marine*, de 1771, porte ce qui suit : " De Noyelle, fils " d'un père Capitaine dans les Volontaires d'Afrique, est un officier " des plus sages. Il a supérieurement profité des exemples et de l'éducation qu'il a reçus de ses parents, tous gens de qualité. Mr Daguesseau, son parent, le voudrait faire passer à la Martinique ou à la " Guadeloupe."

qu'un fils, George, lequel s'est marié avec M^{lle} Caroline Lacoste, fille aînée de l'Honorable Louis Lacoste, et a été quelque temps Secrétaire de l'Institut de Boucherville et Lieutenant du 1^{er} Bataillon du Comté.—George contracta mariage avec M^{lle} McKenzie. Devenu un des associés de l'Honorable Compagnie de la Baie-d'Hudson, il fut très-utile à la Religion, en offrant en toute occasion ses services à l'Evêque catholique.—Charles-Henri est le Seigneur actuel de St Denis. D'abord Avocat, puis Major du 1^{er} Bataillon de Chambly, il est devenu Juge de paix. Ayant épousé, à Boucherville, M^{lle} Marie-Léonadie Proulx, fille de feu M. L. B. Proulx, Ecuyer, cousine-germaine de Messire Antoine Tabeau, décédé au moment de recevoir les Bulles qui le consacraient Evêque de Montréal, et sœur du Révérend J. Proulx, Missionnaire, et fondateur de la Mission de l'Ile Manitouline, il en a eu plusieurs enfants, dont trois seulement survivent : Arthur, qui, après avoir reçu son éducation au Collège S^{te} Marie de Montréal, est allé suivre les cours de Droit à l'Université Laval, le rendez-vous des talents distingués ; Marie, actuellement au Couvent des Ursulines de Québec, et Alexandre. M^{lle} Sophie, la plus jeune des enfants du Colonel d'Eschambault, demeure à Chambly avec son frère Charles-Henri, père des enfants qu'on vient de nommer.

V^o WILLIAM-HENRI D'ESCHAMBAULT.

Mr William-Henri d'Eschambault, troisième fils du précédent et de Dame Boucher de Montarville, après avoir fait ses études médicales à Paris en 1824, vint se fixer à Montréal, à la suite de l'incendie qui désola Laprairie. Il avait épousé M^{lle} Esther Raymond, fille de l'ancien Représentant pour le Comté de Hungtindon, et sœur de M^{lle} J. Masson, la bienfaitrice Seigneuresse de

¹ Le Collège de Terrebonne, les Missions, nombre de familles sont grandement redevables à M^{lle} Masson dont les libéralités rappellent les

Terrebonne, ainsi que de M^{me} Pinsonnault, mère de l'Evêque démissionnaire de Sandwich.

Le Dr d'Eschambault a été enlevé prématurément aux nombreux amis que lui avaient acquis son caractère plein de franchise et ses manières engageantes. De son mariage avec M^{lle} Raymond sont nés sept enfants : Guillaume-Henri, Théodore, Esther, Lætitia, Arthur, Alphonse et Henri. Sur ces sept enfants, déjà deux ont été moissonnés par la mort. Théodore, ayant pris du service dans la dernière guerre américaine, a succombé au moment où on espérait le voir revenir grandi et rayonnant de santé. Guillaume-Henri, ce jeune homme si distingué sur lequel la société aimait à fonder les plus belles espérances, venait d'embrasser la carrière où il devait rendre d'éminents services, quand la mort a tranché le fil de ses jours. Après de solides études dans l'antique Collège de Montréal,¹ où tant de citoyens remarquables ont puisé leur édu-

insignes bienfaitrices des premiers temps de la Colonie. Cette Dame a trouvé de dignes émules de sa charité dans M^r O. Berthelet, M^r S. Valois, M^{me} Quesnel, M^{me} de St Ours, M^{lle} Symes, etc.—Par les immenses travaux qu'il a fait exécuter de concert avec sa sœur, dans la plupart des Communautés religieuses de Montréal, M^r Berthelet s'est placé au premier rang des bienfaiteurs de ce continent.—Le vaste établissement que M^r Valois a élevé, sur ses propriétés, aux Sœurs des Sts Noms de Jésus et de Marie, suffit, à lui seul, pour faire passer son nom à la postérité.—M^{me} Quesnel, si longtemps la providence vivante des Orphelins des Récollets et de la maison du Bon-Pasteur, a laissé un nom qui sera toujours en bénédiction dans ces pieux asiles. Les aumônes qu'elle versait chaque année dans le sein des pauvres ne sont connues que de Dieu. Pour venir au secours de l'indigence, elle se faisait pauvre elle-même. M^{me} Quesnel est restée la gloire des estimables familles Côté, Chabollez, Quesnel et Laframboise.—La munificence de M^{me} de St Ours est connue au Sacré-Cœur et dans sa Seigneurie.—Celle de M^{lle} Symes, aussi généreuse que riche, n'a presque point de limites ; elle s'étend plus particulièrement aux Orphelines de la Providence, qui chérissent cette jeune Demoiselle comme une mère. Ces faits honorent trop le catholicisme, pour que nous ne les proclamions pas bien haut, en dépit de la modestie de leurs auteurs. Leurs œuvres pourront disparaître, mais leur mérite demeurera éternellement.

1 Du Collège de Montréal, où ont laissé un souvenir ineffaçable les Houdet, les Roque, les Rivière, etc., et qui est encore dirigé aujourd'hui par des hommes qui ont la confiance publique, sont sortis grand nombre de prêtres distingués, de prélats éminents et d'illustres

cation, le brillant élève était passé en Europe pour y compléter ses connaissances légales. A Paris, Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique M. Rouland, après avoir vu les attestations qui lui avaient été remises à son départ, rendait l'arrêt suivant : "Vu les pièces produites par Mr d'Eschambault ; vu l'article 5 du Décret du 22 Août 1824, arrête : le Diplôme de Droit délivré, le 14 Juin 1859, par le Recteur du Collège St Marie de Montréal, à Mr Guillaume-Henri d'Eschambault, est déclaré équivalent au Diplôme français de Bachelier-ès-lettres et confère au dit Mr d'Eschambault les droits et prérogatives attachés à ce Diplôme. Fait à Paris, le 25 Janvier 1861. (Signé) ROULAND." Après avoir suivi le cours de Droit dans la Capitale de la France, Mr d'Eschambault se rendit à l'Université de Louvain, en Belgique. Tels furent ses succès dans cette célèbre Ecole, qu'après un an d'études, il obtint le Diplôme qu'on va lire : "Pierre-François-Xavier de Ram, Prélat de la maison de Sa Sainteté, Consulteur de la Sacrée Congrégation de l'Index, Chanoine honoraire de l'Eglise Métropolitaine de Paris, Docteur en Droit Canon, etc., Recteur de l'Université Catholique de Louvain, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Le très-distingué Guillaume-Henri Fleury d'Eschambault, de la cité de Montréal, ayant pleinement satisfait à tout ce qui est requis pour le grade de Docteur en Sciences politiques, suivant les règlements de l'Académie, et ayant été trouvé digne

citoyens. Parmi les prélats, on compte, dans ces derniers temps, NN. SS. les Evêques de Boston, de Portland, d'Hamilton, etc. ; et dans le Clergé du second ordre, la plupart des Curés des principales Paroisses de Montréal et de St Hyacinthe. Le nombre des citoyens marquants qui ont reçu leur éducation au Collège de Montréal est si grand, qu'il est impossible de les nommer tous. Qu'il suffise de citer MM. D. U. Viger, L. J. Papineau, Sir Lafontaine, Quesnel, Cartier, etc., que ce pays tout entier regarde avec raison comme ses gloires. Ce vaste et important Etablissement est sous la dépendance des MM. de St Sulpice qui, depuis un temps immémorial, desservent aussi la Paroisse de Montréal, à l'embellissement et à la prospérité de laquelle ils ont contribué pour une large part, tant par les temples magnifiques que par les nombreuses écoles dont ils ont doté cette ville.

" d'être admis *avec éloge* à ce grade, tant par le Recteur
 " de la Faculté de Droit, que par les Professeurs, et nous
 " étant d'ailleurs assuré de l'intégrité de ses mœurs et de
 " l'orthodoxie de sa foi; nous, suivant le pouvoir qui
 " nous a été conféré, nous l'avons solennellement reçu
 " et qualifié Docteur *très-distingué* en Sciences politiques.
 " En conséquence, il peut jouir ici et partout des hon-
 " neurs, privilèges et droits, dont ont coutume de jouir
 " ceux qui ont légitimement acquis ce grade. En foi de
 " quoi nous avons signé le présent Diplôme avec le
 " Recteur et les Professeurs de la Faculté de Droit,
 " et y avons fait apposer le sceau de l'Université. Fait
 " à Louvain, ¹ le 12 Mai 1862. (Signé) A. J. NAMEILY,
 " Vice-Recteur; C. Delcour, Recteur de la Faculté de
 " Droit; C. Lérin, L. Borré, L. B. de Bruyn, E. de Zaer,
 " A. Thimus, L. Ruggests, Birgaet, Secrétaire de l'Uni-
 " versité."

Ce Diplôme était accompagné d'un certificat qui, en
 rendant témoignage à sa conduite, lui faisait le plus
 grand honneur. Il est ainsi conçu: " Vu l'avis de la
 " Faculté de Droit, le Recteur de l'Université certifie
 " que M. Guillaume-Henri d'Eschambault, de Montréal,
 " ancien élève en Droit, Sciences politiques et admini-
 " stratives, a fréquenté avec assiduité les cours prescrits
 " par les règlements académiques depuis le mois d'Octobre
 " 1861, et s'est distingué par une conduite tout-à-fait
 " exemplaire. M. Fleury d'Eschambault, également
 " recommandable par la fermeté de ses convictions reli-
 " gieuses, par la bonté de son caractère, par l'intelligence
 " et le talent, emporte toute notre estime et nous laisse
 " les meilleurs et les plus honorables souvenirs. Delivré à
 " Louvain, le 15 Mai 1862. (Signé) A. J. NAMEILY."

Puissent tous ceux qui franchissent la mer, pour aller

1 L'Université Laval, don de la munificence des MM. du Séminaire
 de Québec, est calquée sur celle de Louvain et sur les principales
 Universités d'Europe. Sous ce rapport, le Canada n'a rien à envier
 aux autres pays.

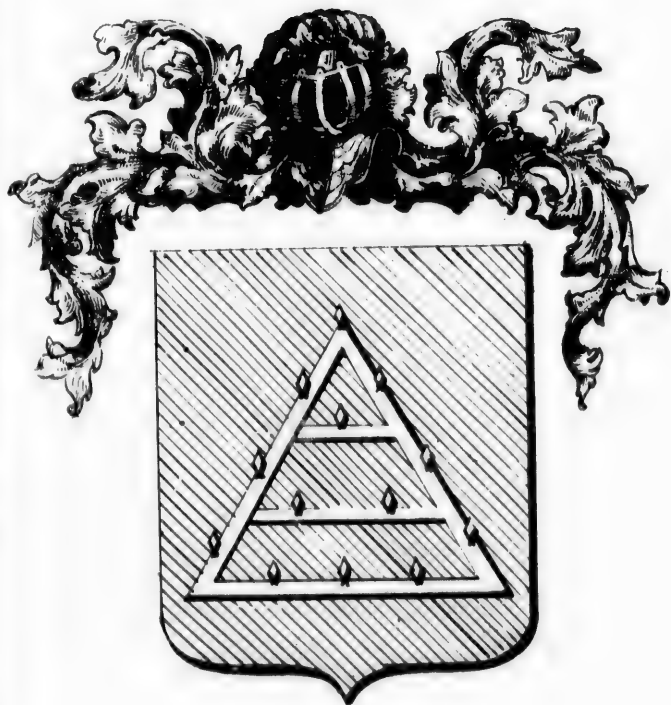
achever leurs études à l'étranger, ne rapporter que de semblables attestations! Le jeune Docteur en Droit n'était encore qu'élève du Collège de Montréal, lorsque, plein de vénération et d'amour pour ses ancêtres, il rédigea un travail sur sa famille, celui même d'où nous avons extrait la plupart des détails qu'on vient de lire. Ce travail nous a été communiqué avec une grâce charmante par ses sœurs, Mes^{lles} Esther et Lætitia, auxquelles nous sommes heureux, en terminant, de pouvoir offrir nos plus sincères remerciements.

M^r Arthur d'Eschambault, filleul de M^{re} de Montenach, est devenu, par la mort de ses deux aînés, le représentant de cette famille.

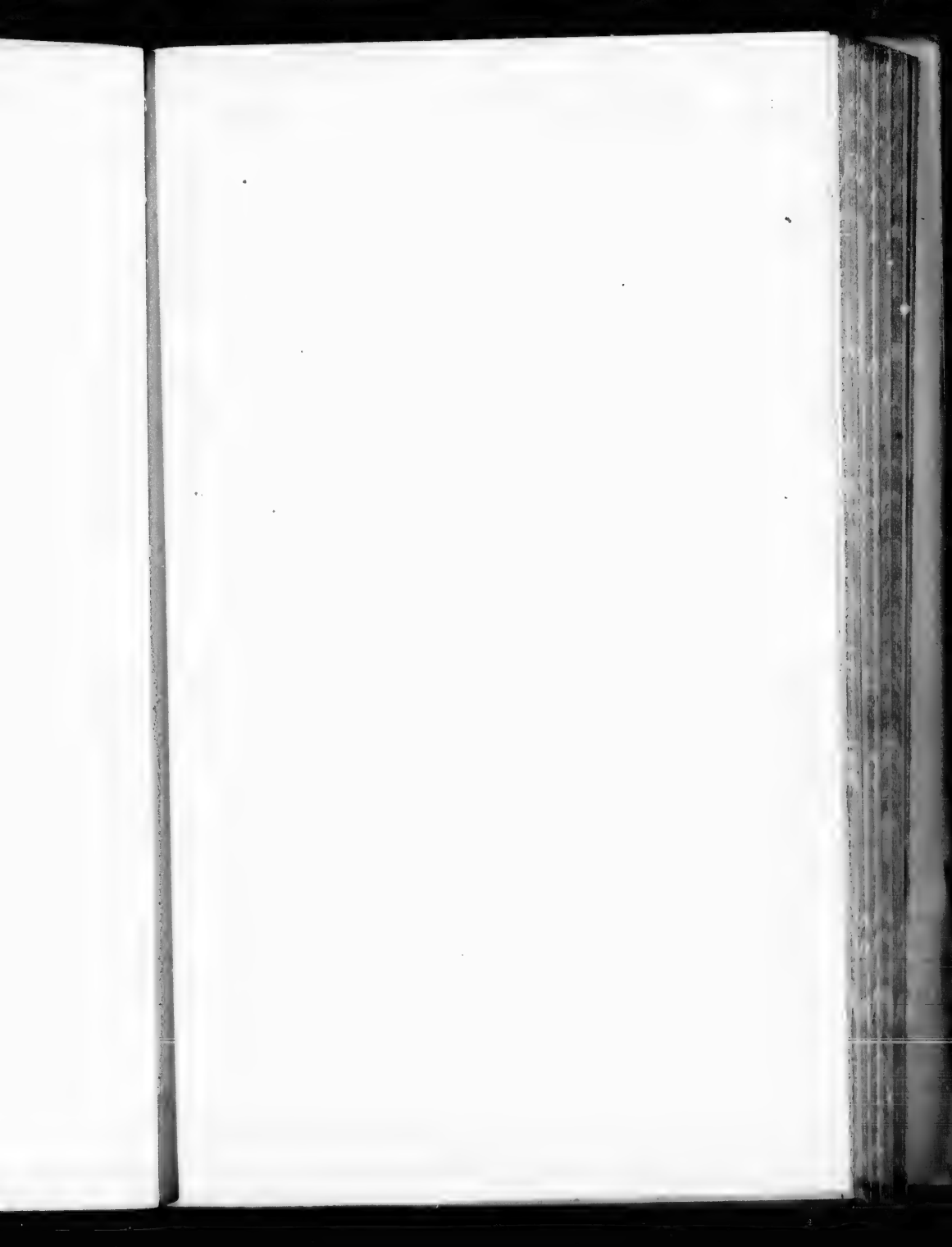


er que de
en Droit
lorsque,
s, il rédi-
où nous
t de lire
de char-
xquelles
oir offrir

ntenach,
ésentant









JEAN BAPTISTE HERTEL.
Seigneur de Rouville.

Pour
cette in
de la c
memb
de S
noyer,
Alliée
feuille,
pétuée
rejetons
de Rou
Cette tâ
est, en g
de Mr E
aimons

Mr Ja
famille
pays qu
les de R
la majo
Fécamp
commen

LA FAMILLE HERTEL.

Pour se faire une idée des services qu'a rendus au pays cette importante famille, il suffit de savoir qu'au moment de la conquête, elle avait encore plus de douze de ses membres sous les armes : MM. Hertel de Chambly, Hertel de St François, Hertel de Montcourt, Hertel de Cournoyer, Hertel de Beaulac, Hertel de Beaubassin, etc. Alliée aux de St Ours, aux de Boucherville, aux de Bellefeuille, aux de Salaberry, etc., cette famille s'est perpétuée jusqu'à nos jours et compte encore de nombreux rejetons. Le Chevalier Benoist ayant servi sous Mr Hertel de Rouville, nous avons un motif de plus de la rappeler. Cette tâche est d'autant plus facile, que ce qu'on va lire est, en grande partie, l'ouvrage de l'un de ses descendants, de Mr E. Lefebvre de Bellefeuille, au crédit duquel nous aimons à mettre cette étude.

1^o JACQUES HERTEL, SIEUR DE LA FENIÈRE.

Mr Jacques Hertel, Sieur de la Frenière, chef de cette famille en Canada, était encore un enfant de ce beau pays qui a donné à la Nouvelle-France les de Longueuil, les de Répentin, les Godefroy, etc., et, on peut le dire, la majeure partie de ses premiers habitants. Il quitta Fécamp, sa ville natale, pour passer en Canada, vers le commencement du seizième siècle, époque qui vit arriver,

soit de la Normandie, soit du Perche, soit de la Champagne, les Nicolet, les la Potherie, les Chavigny, les Brassard, etc. S'étant appliqué, dès 1626, à l'étude des langues sauvages, il devint un des interprètes les plus habiles et les plus utiles. A cette époque, les interprètes étaient des hommes tout-à-fait considérés : "ils étaient chargés par le Gouvernement et par les Compagnies, "dit Mr Ferland, de traiter les affaires et d'entretenir des relations avec les tribus indiennes. Adoptés par la nation, ils étaient regardés comme des frères, et acquiesçaient par leur énergie une grande autorité dans les "Conseils." Ainsi en fut-il pour Mr Hertel.

En même temps qu'il était interprète, il était encore Lieutenant dans les troupes, ce qui lui donnait entrée dans les meilleures familles. Il profita donc de la considération dont il jouissait pour s'établir avantageusement. Le 29 Août 1641, il épousa, aux Trois-Rivières, M^{lle} Marguerie, de la famille de Mr François Marguerie, aussi interprète de grande réputation. Cette union ne devait pas être de longue durée. Douze ans après son mariage, Mr Hertel mourut accidentellement, laissant trois enfants : François, Marie-Madeleine et Marguerite. L'aînée des filles, filleule de M^{re} de la Peltrie, après avoir reçu son éducation chez les Dames Ursulines de Québec, de 1650 à 1656, épousa Mr Louis Pinart, Chirurgien de la garnison. De son côté, M^{re} Hertel, sa mère, se remariait en secondes noces avec Mr de St Quentin.

II^e FRANÇOIS HERTEL, SIEUR DE CHAMBLY.

Mr François Hertel, fils aîné du précédent, fut sans contredit le plus illustre de sa race. C'est un héros, et un héros chrétien dans toute la force du terme, comparable aux plus célèbres athlètes de la primitive Eglise. Suivant le Père Charlevoix, il fut un des plus vaillants guerriers de cette époque, et peut être mis en parallèle avec d'Iberville. Par son audace et ses succès, il mérita,

dès son vivant, d'être acclamé par ses concitoyens comme le plus intrépide champion de la Nouvelle-France contre ses éternels ennemis : les Iroquois et les colons de la Nouvelle-Angleterre. Nous devons donc à son beau caractère, à ses nobles exploits, d'entrer dans quelques particularités de sa vie.

Mr François Hertel naquit aux Trois-Rivières, vers l'année 1643. Tout jeune encore, il embrassa la carrière des armes et ne tarda pas à s'y distinguer. Dieu, qui voulait le donner en exemple à la Colonie et en faire un instrument de salut pour les Sauvages, permit qu'en 1661 il fût fait prisonnier par les Iroquois. Amené à Agniers, où déjà gémissaient d'autres compatriotes, aussi faits captifs, il eut à endurer toutes sortes de mauvais traitements de la part des barbares, qui, après lui avoir brûlé un doigt de la main droite dans un calumet, lui coupèrent le pouce de la main gauche. Le jeune chrétien supporta tous ces tourments sans laisser échapper une plainte, sans pousser un soupir, heureux de souffrir ainsi pour son Dieu et mettant toute sa force dans la prière. Telle était sa patience, qu'elle inspirait à ses ennemis eux-mêmes des sentiments d'admiration. C'est pendant les jours de cette longue et cruelle captivité que, pour rassurer ses amis sur la constance de sa foi, autant que pour consoler ses bons parents, il écrivit ces lettres touchantes qu'on croirait détachées des *Actes des martyrs*. La première, écrite sur une écorce, est adressée au Père LeMoine, à Onnontagué. Elle est digne de passer à la postérité. La voici dans toute sa simplicité : " Mon Révérend Père, le jour même que vous partîtes des Trois-Rivières, je fus pris, sur les trois heures du soir, par quatre Iroquois d'en-bas. La cause pour laquelle je ne me fis pas tuer, à mon malheur, c'est que je craignais de n'être pas en bon état. Mon Père, si je pouvais donc avoir le bonheur de me confesser !... Si vous veniez ici, je crois que l'on ne vous ferait aucun mal, et je crois aussi que je m'en retournerais avec vous. Je vous prie

“ d’avoir pitié de ma pauvre mère qui doit être bien
“ affligée : vous savez, mon Père, l’amour qu’elle a pour
“ moi. J’ai su par un Français qui a été pris aux Trois-
“ Rivières, le 1^{er} Août, qu’elle se porte bien et qu’elle
“ espère que je me retrouverai auprès de vous. Nous
“ sommes ici trois Français qui aurons la vie, si vous
“ venez. Je me recommande à vos bonnes prières, parti-
“ culièrement au St Sacrifice de la Messe, et je vous prie
“ d’en dire une pour moi. Veuillez, s’il vous plaît, faire
“ mes baise-mains à ma pauvre mère et la consoler.” Il
“ ajoute en Postscriptum : “ Mon Père, je vous prie de bénir
“ la main qui vous écrit, et qui a un doigt brûlé dans un
“ calumet, pour amende honorable à la Majesté de Dieu
“ que j’ai offensé. L’autre a un pouce coupé ; mais ne le
“ dites pas à ma pauvre mère. Je vous prie de m’honorer
“ d’un petit mot de votre main, et de me dire si vous
“ viendrez passer ici l’hiver. Votre, etc. F. HERTEL.”
On ne sait ce qu’on doit le plus admirer dans ce con-
fesseur de la foi, ou de sa tendre piété, ou de son amour
filial. Cette lettre fut suivie peu après d’une autre qui
n’est pas moins attachante. La première faisait connaître
sa triste situation, sa résignation ; la seconde laisse
deviner ses pieuses occupations pendant ses tristes heures
de captivité : “ Mon Révérend Père, je vous prie de me
“ faire l’honneur de m’écrire, et de donner votre lettre à
“ celui qui vous portera celle-ci. Mandez-moi si vous
“ viendrez avant l’hiver. J’ai eu la consolation de trouver
“ ici un de vos bréviaires ; je m’en sers pour prier Dieu.
“ Mandez-moi, s’il vous plaît, en quel temps vous pourrez
“ être ici. Je vous prie de présenter mes respects à tous
“ les Révérends Pères des Trois-Rivières et de Kébec ; je
“ les prie de se souvenir de moi au Saint-Sacrifice de la
“ Messe, et vous particulièrement, en attendant que j’aie
“ le bonheur de vous revoir. Je demeure, mon Père,
“ votre, etc. F. HERTEL.” La troisième lettre est adressée
à sa mère ; elle ne pouvait être plus consolante : “ Ma
“ très-chère et très-honorée mère, je sais bien que la prise

“ qui a été faite de ma personne vous a bien affligée. Je vous demande pardon de vous avoir désobéi. Ce sont mes péchés qui m’ont mis en l’état où je suis. Vos prières m’ont redonné la vie, ainsi que celles de M^{re} de St Quentin et de mes sœurs. J’espère que je vous reverrai durant l’hiver. Je vous prie de dire aux bons confrères de Notre-Dame, qu’ils prient Dieu et la S^{te} Vierge pour moi, pour vous, ma chère mère, et toutes mes sœurs. C’est votre pauvre Fanchon.”

Après avoir languì un temps considérable parmi ses cruels ennemis, au moment où il allait être immolé à leur fureur, en haine de sa Religion et du nom français, il fut arraché de leurs mains comme par miracle. Déjà le poteau auquel il devait être attaché, était dressé ; déjà le feu qui devait le brûler était allumé, lorsque, touchée de compassion à la vue de ce Français si calme, si jeune, si plein de santé, une vieille Iroquoise, moins inhumaine que les autres, intervient et déclare qu’elle l’adopte. D’après les usages reçus chez ces barbares, on ne pouvait le lui refuser. Le prisonnier est donc détaché et remis à l’Iroquoise, qui, fière de sa conquête, l’emmène dans sa cabane. Après avoir remercié sa bienfaitrice, M^r Hertel vécut quelque temps sous son toit et lui rendit toutes sortes de services. Ne pouvant se résoudre à y vivre toujours, il profita d’un moment où elle était absente pour s’enfuir, et revint au milieu des siens qui le pleuraient déjà comme mort.

Ne voyant dans sa délivrance qu’un motif de plus de mieux servir son Dieu et son pays, M^r Hertel reprit sa place parmi les troupes. L’occasion de signaler son courage ne se fit pas longtemps attendre. Dans le but de relever la Colonie et de réparer les échecs qu’elle avait éprouvés les années précédentes, M^r de Frontenac, ainsi qu’il est rapporté ailleurs, s’était décidé à porter la guerre dans les provinces anglaises. Il avait, dans ce dessein, rassemblé une petite armée, et pour exciter une noble émulation entre tous, l’avait divisée en trois corps. Le

commandement du corps levé dans le District des Trois-Rivières fut donné à Mr Hertel. Bien que le moins nombreux, puisqu'il ne comprenait que cinquante Canadiens et vingt-cinq Sauvages, ce corps se distingua entre tous les autres. Outre ses trois fils, Mr Hertel y avait encore ses neveux : MM. Crevier et Gatineau. Il partit des Trois-Rivières le 28 Janvier 1690. Après une longue marche à travers les neiges et les glaces, il arriva devant Sementels, bourgade anglaise. Partageant alors son monde en trois bandes, il donna à chacune ses ordres. La première, composée de quinze hommes, devait s'emparer d'une grande maison des mieux fortifiées ; la seconde, ne comprenant que onze hommes, devait enlever un fort en pieux, protégé par quatre bastions ; la troisième, dont il s'était réservé le commandement, était destinée à prendre un fort plus considérable et muni d'artillerie. Cette triple attaque fut dirigée avec tant d'habileté et poussée avec tant de vigueur, que les Anglais, après avoir fait quelque résistance, jugeant qu'il était inutile de prolonger davantage la lutte, posèrent les armes et se constituèrent prisonniers, au nombre de cinquante-quatre. Dans cette glorieuse action, vingt-neuf maisons furent détruites, et pas un Français ne perdit la vie, preuve qu'une entreprise de ce genre ne pouvait être confiée à des mains plus sûres, ainsi que Mr de Frontenac en écrivit à Mr de Seignelay, alors Ministre. Ce succès, toutefois, faillit coûter cher à Mr Hertel. Ayant appris ce qui était arrivé à Sementels, les habitants de Pescadowët prirent les armes et s'avancèrent, au nombre de deux cents, contre les Français avec intention de les cerner. Averti à temps du danger, Mr Hertel mit ses hommes en ordre de bataille, et, s'emparant du pont de la rivière qui le séparait de l'ennemi, il l'attendit de pied ferme. Reconnaissant qu'ils n'avaient affaire qu'à une poignée de Français, les Anglais s'élançant sur le pont. Mr Hertel les laisse avancer, sans faire une seule décharge ; mais lorsqu'ils sont assez prêts, se précipitant sur eux l'épée à la main, il en tue huit, en blesse

dix, et oblige les autres à abandonner la partie. Cette victoire coûta la vie à M^r Crevier, son neveu, et M^r Hertel de la Frenière, son fils aîné, fut grièvement blessé au genoux.

Après ce beau fait d'armes, apprenant que les troupes levées dans le District de Québec n'étaient qu'à deux journées de marche, M^r Hertel, sans songer à prendre de repos, et après avoir fait prévenir le Gouverneur de ses succès, par M^r Gatineau, son neveu, s'empressa de faire sa jonction avec M^r de Portneuf ¹ qui était à leur tête. C'est alors que fut décidé le siège de Kaskebé. Après avoir sacrifié ses meilleures troupes dans une sortie, la garnison, ayant perdu tout espoir de se maintenir, se rendit. Par sa bouillante ardeur, et tout à la fois par ses habiles manœuvres, M^r Hertel ne contribua pas peu à ce résultat. Il fut d'un égal secours le reste de la campagne qui eut tout le succès que M^r de Frontenac en attendait. Intimidées par l'indomptable courage d'hommes que n'arrêtaient ni les distances, ni la rigueur du climat,

¹ Après avoir servi en France, dans le régiment de Turenne, et avoir été fait Chevalier de l'Ordre de S^t Michel, M^r de Portneuf était passé dans la Nouvelle-France, où il devint Grand Voyer. Ayant épousé, en 1655, M^{lle} Le Neuf de la Potherie, fille du Gouverneur des Trois-Rivières, il en eut grand nombre d'enfants. L'un d'eux passa en France, entra dans l'armée et devint Capitaine des Dragons, puis revint en Canada. Parmi les Demoiselles, une se fit Religieuse, sous le nom de Marie-Anne de la Trinité, chez les Dames Ursulines de Québec, où, après cinquante-six ans de profession, elle finit saintement sa vie. Sa belle-sœur, M^{lle} Dumais, pour se rapprocher le plus possible de ce genre de vie, se retira, après la mort de son mari, à l'Hôpital-Général de Villemarie, où, quoique âgée de quatre-vingt-un ans, elle jeunait, faisait maigre et servait les pauvres, comme la plus fervente Novice, charmant tout le monde par sa belle humeur. De cette famille sont sortis plusieurs officiers de mérite. L'un d'eux passa en Louisiane en 1740; un autre, après avoir été fait successivement Enseigne en 1741, Lieutenant en 1748, Capitaine en 1759 et Chevalier de S^t Louis en 1761, trouva la mort dans le naufrage de l'*Auguste*. En 1681, pour récompenser M^r René Robineau des services que lui et son père avaient rendus, Louis XIV érigea en Baronnie la Seigneurie de Portneuf qu'il avait acquise. Après avoir passé par plusieurs mains, cette Seigneurie devint la propriété des Ursulines de Québec, qui s'en sont définitivement désaisies en 1851. Elle appartient aujourd'hui à M^{lle} Symes, dont nous avons admiré la charité.

ni les fatigues, ni les dangers de toute espèce, les Colonies anglaises n'osèrent plus remuer. Les perfides Iroquois eux-mêmes, un instant ébranlés par des présents et de séduisantes promesses, revinrent à l'alliance des Français, ou au moins renoncèrent pour un temps à leurs iniques desseins.

Tant de services ne pouvaient rester sans récompense. A la vérité, Mr Hertel avait été promu au grade de Lieutenant en 1691, et confirmé en 1693 ; mais une distinction plus flatteuse l'attendait. A raison de ses longs et nombreux services, Louis XV lui fit délivrer, en 1716, les lettres de noblesse qui lui avaient été promises en 1690. Ces lettres sont un monument qui honore trop Mr Hertel et sa famille, pour ne pas leur donner place ici. Les voici telles qu'elles se trouvent aux *Archives de la Marine* :

“ Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. Les services que le Sieur François Hertel, Lieutenant réformé de nos troupes en Canada, a rendus au Roi, notre très-honoré Seigneur et bisaïeul, dans les différents partis où il a été employé contre les Sauvages, nous ont porté à lui donner des marques de notre satisfaction, qui puissent passer à la postérité. Nous nous y sommes déterminé d'autant plus volontiers, que la valeur du père est héréditaire dans ses enfants, dont deux ont été tués au service, et les sept autres qui servent actuellement dans nos troupes du Canada et à l'Ile Royale, ont donné dans toutes les occasions des marques de leur bravoure et de leur bonne conduite. Et comme le père et les enfants continuent à nous servir avec le même zèle et la même affection, nous avons bien voulu accorder au chef de cette famille des lettres de noblesse. A ces causes, de l'avis de notre très-cher et bien-aimé oncle, le Duc d'Orléans, Régent, et de notre science certaine, pleine puissance et autorité royale, nous avons le dit François Hertel annobli et annoblissons par ces présentes, signées de notre main, et du titre de noble

“ et d'Ecuyer l'avons décoré et décorons, voulons et nous
 “ plaît qu'en tous lieux et actes il soit tenu et réputé noble,
 “ ensemble ses enfans et descendants nés et à naître en
 “ loyal mariage, qu'ils puissent tenir et posséder tous Fiefs
 “ nobles et qu'ils jouissent des mêmes honneurs, préroga-
 “ tives, prééminences et privilèges que les autres nobles de
 “ notre royaume. Donné à Paris, au mois d'Avril, l'an de
 “ grâce 1716, et de notre règne le 1^{er} (Signé) Louis.”

Mr Hertel était dans sa soixante-treizième année, lors-
 qu'il fut ainsi annobli. Il vécut encore sept ans après
 que cet honneur lui eût été accordé, faisant l'édification
 de toute la Colonie par l'exemple de ses vertus. “ Je l'ai
 “ vu en 1721, rapporte le Père Charlevoix, âgé de quatre-
 “ vings ans, plein de force et de santé ; toute la Colonie
 “ rendait témoignage à sa vertu et à son mérite.” Mr
 Hertel mourut à Boucherville, le 29 Mai 1722. Il avait
 épousé M^{lle} Marguerite-Josephite Tavenay, native de
 Bourges et venue dans la Nouvelle-France à la suite de
 M^{re} de La Peltrie. D'abord fiancée à Mr de Chambly,
 Capitaine dans le régiment de Carignan, qui a laissé son
 nom à la Paroisse et au Comté de Chambly, M^{lle} Tave-
 nay n'épousa Mr Hertel qu'après la mort du Capitaine,
 passé en Italie, où le service l'avait appelé. Elle était alors
 héritière de la Seigneurie que ce dernier avait obtenue
 en 1672, sur la rivière Richelieu, et qui ne contenait pas
 moins de six lieues de front sur une de profondeur. M^{de}
 Hertel précéda son mari de plusieurs années dans la
 tombe, étant morte à Chambly, le 16 Septembre 1708,
 dans la soixantième année de son âge. De ce mariage
 sont nés quinze enfans qui ont été la tige des belles
 familles de Hertel de la Frenière, Hertel de Rouville,
 Hertel de Chambly, Hertel de Cournoyer, Hertel de
 Beaulac, Hertel de St Louis, Hertel de Moncourt, Hertel
 de St François, Hertel de Beaubassin et Hertel de St Jean.
 Nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot de
 quelques-uns, réservant pour la fin ceux qui forment les
 deux branches principales.

L'aîné de la famille, jeune homme plein d'avenir et qui donnait les plus belles espérances, après avoir été promu au grade d'Enseigne, en 1690, fut tué, l'année suivante, dans un combat livré contre les Sauvages. Il ne fut pas le seul à être ainsi enlevé à la fleur de l'âge. Un autre de ses frères, Mr Hertel de Chambly, ayant suivi, en 1704, Mr de Rouville dans son expédition contre la Nouvelle-Angleterre, trouva la mort en combattant. Mr Garneau rapporte ainsi les circonstances qui précédèrent sa mort : " Désespérant de s'emparer également de Haverhill par surprise, Rouville passa la nuit avec sa troupe dans une forêt voisine. Le lendemain matin, ayant rangé ses gens en bataille, il exhorta ceux qui pouvaient avoir ensemble quelque différend à se réconcilier. Ils s'agenouillèrent ensuite au pied des arbres, pour faire leur prière, puis marchèrent à l'attaque du fort. Après un combat très vif, ils l'enlevèrent la hache à la main. Hertel de Chambly et Verchères, deux jeunes officiers de grande espérance, restèrent sur le champ de bataille."

Pendant que ses frères donnaient ainsi leur vie pour la patrie, Melle Marie-Françoise Hertel allait s'enfermer dans un Couvent. Après avoir fait profession aux Trois-Rivières, chez les Dames Ursulines de cette ville, sous le nom de St Exupère, elle passa dans la Communauté de Québec, où elle vécut cinquante-sept ans, donnant l'exemple des plus touchantes vertus, particulièrement de l'humilité et de la charité. Chargée de mérites autant que d'années, elle s'éteignit doucement en 1770, et alla recevoir la récompense promise aux Vierges fidèles.

Mr François-Zacharie Hertel, Sieur de la Frenière, devenu l'aîné de la famille par la mort de son frère, marcha sur les traces glorieuses de son père et sembla avoir hérité de sa bravoure. Après avoir pris part à l'expédition de 1690, ainsi qu'on l'a vu, il fit également partie de celle qui fut dirigée, quelques années après, contre les Iroquois. C'est alors qu'il fut fait prisonnier. Le Père Charlevoix raconte ainsi ce triste évènement : " Des Sau-

"vages alliés, étant venus à Montréal pour la traite des
 "pelletteries, demandèrent une escorte pour s'en retour-
 "ner. Le Sieur Michel s'offrit pour les accompagner et
 "son offre fut acceptée. On lui donna une escorte de
 "trente hommes, commandée par M^r de la Gemmerais,
 "Lieutenant, qui avait sous lui la Frenière, fils aîné de
 "M^r Hertel, et un autre de ses frères, tous deux En-
 "seignes. Cette troupe, étant arrivée au Long Sault de
 "la Grande Rivière, devait faire un portage. Pendant
 "qu'une partie des hommes était occupée à monter les
 "canots, et que l'autre marchait le long du rivage, pour
 "les couvrir, une décharge de fusils, faite par des gens
 "qu'on ne voyait pas, écarta tous les Sauvages qui étaient
 "de la seconde bande, et fit tomber plusieurs Français
 "morts ou blessés. Les Iroquois, sortant aussitôt de leur
 "embuscade, se jettent avec furie sur ce qui restait des
 "nôtres, et, dans la confusion qu'une attaque si brusque
 "et si imprévue avait causée, ceux qui voulurent gagner
 "leurs canots les firent tourner, de sorte que l'ennemi
 "eut bon marché des gens qui avaient à se défendre à la
 "fois contre eux et contre la rapidité du courant qui les
 "entraînait. La Gemmerais, les deux Hertel et St Michel
 "se défendirent pourtant avec une bravoure qui les
 "aurait sauvés, si les Sauvages ne les eussent pas aban-
 "donnés ; car on sut depuis que la Chaudière-Noire,
 "leur Chef, n'avait avec lui que cent quarante hommes.
 "Mais ces Messieurs, ayant bientôt perdu l'élite de
 "leurs soldats, n'eurent plus d'autre parti à prendre
 "que de s'embarquer au plus vite, pour faire retraite.
 "Par malheur, le canot où St Michel et les deux Hertel
 "s'étaient jetés, tourna, et ils furent pris tous les trois."
 M^r Hertel fut retenu deux ans en captivité, pendant les-
 quels il eut à souffrir toutes sortes d'ennuis et de tour-
 "ments. Après ce laps de temps, "Oureouharé, dit encore
 "le Père Charlevoix, revint avec treize prisonniers qu'il
 "avait délivrés, et parmi lesquels étaient les deux Hertel
 "pris avec M^r de la Gemmerais, et qu'on croyait morts."

Mr Hertel décéda à un âge très-avancé ; mais, quoique marié, il ne laissa pas de postérité. Lieutenant réformé en 1695 et confirmé en 1700, il reçut le brevet de Capitaine en 1731. Le Père Charlevoix fait ainsi son éloge en deux mots : " Il se distingua en plusieurs occasions, " et, comme l'aîné de la famille, hérita de la piété de son " père."

BRANCHE AINÉE.

1^o JACQUES HERTEL DE COURNOYER, quatrième fils de Mr F. Hertel et de Dame M. J. Tavenay, fut le chef de cette branche. Tout en prenant part, à l'exemple de son père, aux luttes de la patrie, il s'occupa, de concert avec son frère, Mr François Hertel, Sieur de la Frenière, dont on vient de parler, à former des établissements et à assurer à sa famille de riches propriétés. Dans ce dessein, il demanda et obtint, sur la rivière Richelieu, côte nord, une concession de deux lieues de front sur deux lieues de profondeur. Son frère en obtint autant, au sud de la même rivière. Ces gratifications furent faites en 1695.

A cette époque, Mr de Cournoyer était marié. Il avait épousé aux Trois-Rivières, le 9 Octobre 1691, M^{lle} Marguerite Godefroy, fille de Mr Michel Godefroy, Sieur de Linctot, Capitaine réformé dans les troupes de la marine. De ce mariage sont nés quatre enfants : Michel, Sieur de Cournoyer ; Joseph, Sieur de la Frenière ; Jacques Lambert, Sieur de Cournoyer, et Agnès.

II^o MICHEL HERTEL, SIEUR DE COURNOYER.—Mr Michel Hertel, Sieur de Cournoyer, fils aîné du précédent, hérita de l'ardeur martiale de ses frères, et fut comme eux le type du vrai guerrier. Il épousa M^{lle} Anne de Goutin et en eut sept enfants qui marchèrent sur ses traces : Jacques-Ango, Michel, Charles, Thérèse, Marie-Josephite, Elizabeth et une autre fille encore.

Mr Jacques-Ango Hertel, Sieur de Cournoyer, l'aîné, passa en France et s'y établit. Il mourut laissant, du

mariage qu'il avait contracté, plusieurs enfants qui honorèrent le nom de Hertel. Dans la liste des nobles récemment publiée à Paris, se trouve le nom de Mr Hertel de Cournoyer, un de ses descendants.

Mr Michel Hertel, aussi Sieur de Cournoyer, suivit son frère dans la patrie de ses aïeux. Etant entré dans l'armée, il devint officier et Chevalier de St Louis. Il décéda au moment où la révolution allait se déchaîner sur la France, sans avoir contracté mariage.

Mr Charles Hertel, Sieur de Chambly, fut moins heureux. Etant également passé en France, en compagnie de ses frères, il fut victime de la tourmente révolutionnaire. Sa tête tomba sur l'échafaud en 1792. Il était alors Chevalier de St Louis et propriétaire de grands biens à Cayenne et dans la Guyanne française.

Les filles seules restèrent en Canada et s'y établirent.—M^{lle} Thérèse, née à Louisbourg, alors que son père servait à l'Île Royale, épousa Mr François-Xavier de St Ours, Capitaine d'Infanterie, le même qui fut tué en 1759, à Québec, à la bataille des Plaines d'Abraham. Après la mort de Mr de St Ours, elle passa en France et se retira à Saintes, où elle touchait trois cents livres de pension, en considération des services de son mari, ainsi qu'en fait foi un acte de reconnaissance qui se trouve encore aux *Archives de la Marine*.—M^{lle} Elizabeth épousa Mr Pacaud qui, étant passé en France, obtint le grade de Major du Génie dans les armées françaises et mourut vers la fin du dix-huitième siècle.—M^{lle} Marie-Josephte contracta mariage, le 16 Mai 1749, avec Mr Lefebvre, Sieur de Bellefeuille, Seigneur de Pabock, dans la Baie des Chaleurs, Commandant pour le Roi dans la côte de Gaspé, et Sub-délégué de l'Intendant du Roi. Mr Hertel de Cournoyer ayant été tué en 1759 sur les hauteurs de Québec, sans laisser d'autres enfants que ceux qui passèrent en France, la branche aînée des Hertel fut représentée, en Canada, par la famille de Bellefeuille.

LA FAMILLE DE BELLEFEUILLE. 1^o Mr François Lefebvre de

Bellefeuille, époux de M^{lle} M. J. Hertel, descendait de Mr Jean-François Lefebvre, Sieur de Bellefeuille, du Diocèse de Rennes, en Bretagne.

Après avoir servi dans les armées françaises, Mr J. F. de Bellefeuille vint se fixer à Plaisance, en Acadie, où il épousa M^{lle} Beaudry, dont il eut cinq enfants : George, François, Pierre, et deux filles. George, l'aîné, passa en France et servit dans la marine. Après avoir été promu au grade de Capitaine en 1764, il fut élevé à celui de Chef d'Escadre. Il mourut après avoir contracté mariage, mais ne laissa pas de postérité.—Pierre, Sieur des Iles, le cadet, est mort peu de temps avant la conquête sans s'être marié ; à cette époque, une de ses sœurs épousait Mr d'Augeac, Gouverneur des Iles de St Pierre et de Miquelon.

Mr F. de Bellefeuille, second fils de Mr F. de Bellefeuille, et frère des précédents, après avoir servi dans les armées françaises, fut nommé Commandant dans la Baie des Chaleurs et la côte de Gaspé, par Mr Hocquart, alors Intendant du Canada, et continué dans ses fonctions par son successeur. Par cette charge, il avait mission, à part les droits de l'Amiral quand ses vaisseaux mouillaient dans la Baie, de régler les différends qui pouvaient s'élever entre les habitants et les traiteurs, au sujet des boissons. C'est ce que porte l'acte qui lui fut adressé, le 22 Mai 1749. Alors il s'établit dans la Seigneurie de Pabock, que sa famille avait acquise des MM. Hubert. Il continua à y demeurer avec son épouse jusqu'en 1759, époque où, après avoir réalisé une fortune assez considérable, il se proposait de passer en France, afin d'y finir ses jours. L'invasion du Canada par les Anglais ayant eu lieu sur ces entrefaites, il ne put réaliser ses projets. Tous ses vaisseaux furent coulés à fond ; ses établissements et ceux des Basques qu'il avait avec lui, furent ruinés. Lui-même ne put échapper au fer des envahisseurs, qu'en gagnant Québec sur une barque avec sa famille. Là encore, le peu qu'il avait pu soustraire au pillage et à l'incendie fut détruit à la prise de Québec. Dans cette extrémité, il

vendit à vil prix sa Seigneurie au Colonel Haldimand, et alla se fixer aux Trois-Rivières. C'est là qu'il mourut en 1783, à l'âge de soixante-quatorze ans. Son épouse lui survécut plusieurs années, n'étant morte qu'en 1803. De ce mariage sont nés huit enfants : Pierre-François, Antoine, Jeanne, Joseph, Louise-Exupère, Françoise, Joseph et François. Françoise, la plus jeune des filles, épousa, en 1774, Mr Louis-Joseph LeProust, et mourut aux Trois-Rivières en 1823, laissant deux enfants : Julie qui réside toujours aux Trois-Rivières ; et Françoise qui épousa, en 1802, Mr François Rieutard, Médecin, et est décédée en 1819, laissant une fille, laquelle s'est mariée à Mr Pierre Benjamin Dumoulin, Avocat, et est décédée aux Trois-Rivières en 1836, laissant six enfants. Les autres, à part le suivant, ou ne se marièrent pas, ou n'eurent pas de postérité.

Il^o Mr Antoine Lefebvre de Bellefeuille, second fils du précédent, était né le 13 Août 1755, dans la Paroisse de la St Famille de Pabock. Lors de l'invasion du Canada en 1775 par les Américains, ayant atteint sa vingtième année, il demanda et obtint de son père la permission de marcher à la frontière, en qualité de Volontaire, afin de repousser l'ennemi. Il servit sous Mr de Rouville, son parent, et sous Mr de Salaberry. Il était à St Jean, lorsque cette place fut attaquée. Après quarante-cinq jours de siège, les provisions étant venues à manquer, force fut de capituler, ainsi qu'il a été dit. Ses défenseurs furent élargis, mais à la condition de ne pas reprendre les armes avant d'avoir été échangés. Lié par cet engagement, Mr de Bellefeuille ne crut pas y contrevenir en acceptant la charge de Secrétaire auprès du Gouverneur Hamilton, Commandant au poste de Vincennes. Il y avait peu de temps qu'il remplissait ces fonctions, lorsque ce fort fut attaqué à son tour et obligé à capituler, le 24 Février 1779. Mr de Bellefeuille, ainsi que le Gouverneur et plusieurs autres, fut conduit en Virginie et détenu dans la prison de Williamsbourg, où, pendant treize mois, il eut beaucoup

de privations à endurer, malgré les promesses faites au moment de la capitulation. Une fois élargi, il se rendit dans l'Etat de New-York, où il se présenta au Général Clinton, avec une lettre des plus bienveillantes de la part du Gouverneur Hamilton. Delà il revint en Canada, où il épousa à St Eustache, le 7 Février 1793, M^{lle} Louise-Angélique Lambert Dumont, fille de Mr Louis Dumont, Seigneur des Mille-Iles, et de Dame Marguerite Boisseau. C'est dans cette Paroisse qu'il est mort, le 8 Juin 1816, laissant de son mariage avec M^{lle} Dumont, dix enfants: Eustache-Antoine, Louis-Charles, François-Louis, Henri-Nicolas, Joseph, Angélique-Marguerite, Prosper, Edouard-Louis, Jean-Baptiste et Grégoire.

Louis-Charles entra dans l'état ecclésiastique et devint membre du Séminaire de St Sulpice en 1821. Après avoir exercé pendant cinq ans le saint ministère au Lac des Deux-Montagnes, Mr de Bellefeuille revint à Montréal où il se fit remarquer par ses éminentes qualités. L'ardeur de son zèle s'enflammant de plus en plus, il entreprit plusieurs missions au Lac Témiscaming, dont il donna un récit qu'on trouve dans le rapport de 1840. C'est à la suite de l'une de ces missions fatigantes qu'il contracta la maladie dont il est mort, le 25 Octobre 1840. Plus qu'aucun autre, ce digne prêtre seconda les efforts de M^{re} Lartigue pour l'établissement de la Propagation de la Foi dans le Diocèse de Montréal, et l'extension de l'Evangile parmi les infidèles.

Joseph, le cinquième fils de Mr A. de Bellefeuille, épousa à Montréal, le 10 Juin 1839, M^{lle} Caroline-Flavie-Anne Leprohon, fille de M^r Edouard-Martial Leprohon¹ et de Dame Marie-Louise Lukin, et en a eu trois enfants: Joseph-Edouard, Caroline-Angélique et Charles-Henri.

¹ M^r Leprohon a laissé plusieurs enfants, parmi lesquels le Docteur Leprohon, non moins distingué par sa politesse exquise que par ses autres qualités, et dont l'épouse, à l'exemple de M^{re} Sadlier, s'est fait un nom dans les lettres. Nous souhaitons vivement qu'elle trouve des imitatrices dans les Dames canadiennes sorties des Couvents.

III^e Mr Antoine Lefebvre de Bellefeuille, fils aîné de Mr A. de Bellefeuille et de Dame A. Dumont, épousa, en 1823, M^{lle} Marguerite McGills, de Williamstown, Glen-gary. Il est mort à St Eustache en 1836, après avoir rempli les fonctions de Député-Adjudant-Général du Bas-Canada en 1827, sous M^r Vassal de Montviel, charge qui lui fut conférée par Lord Dalhousie. De son mariage avec M^{lle} McGills sont nés quatre enfants : Marguerite-Angélique, mariée à M^r K. C. Harwood, membre du Parle-ment ; Marie-Antoine, Eustache-Marc-Antoine, Joseph et Louis-Charles-Auguste.

BRANCHE CADETTE.

I^r Mr Jean-Baptiste Hertel, Sieur de Rouville, septième fils de Mr F. Hertel et de Dame T. Tavenay, fut le chef de cette branche. Il était né en 1670. Plusieurs années après, en 1694, son père lui fit obtenir, ainsi qu'à Joseph, l'un de ses frères, une concession sur la rivière Chambly, près de sa Seigneurie. Cette concession était de deux lieues de front sur une lieue et demie de profondeur. Celle de son frère n'était pas moins étendue. Cinquante ans plus tard, en 1744, un autre membre de sa famille, M^r Hertel de Beaubassin, Lieutenant dans les troupes en 1756, obtenait à son tour, près du fort St Frédéric, quatre arpents de terre, pour y faire un établissement.

Ayant embrassé la carrière des armes, M^r de Rouville fut le digne émule des d'Ailleboust de Mantet, des de St Ours, et de tous ces intrépides guerriers qui, à cette époque, firent repentir les Colonies anglaises de leurs injustes attaques. Dès 1703, on le voit à la tête de deux cent cinquante hommes, traversant les Alléghany et tombant sur Derfield, dont il tuait ou faisait prisonniers tous les habitants. Ainsi vengeait-il les malheureux Abénaquis que l'excès même de leurs maux avait forcés à appeler les Français à leur secours. A cette époque, M^r de Rouville était Lieutenant et avait quatre de ses frères sous

ses ordres. Ayant repris son expédition, l'année suivante, il attaqua l'ennemi et lui fit cent cinquante prisonniers, ne perdant que trois Français et quelques Sauvages. Malheureusement, Mr de Chambly, son frère, fut du nombre des morts, ainsi qu'il a été rapporté, et lui-même fut blessé.

Les Colonies anglaises ayant, quelques années après, mis une armée en campagne, Mr de Rouville fut chargé d'aller faire une reconnaissance sur le lac Champlain, à la tête de cinquante hommes. C'était vers le milieu de l'année 1710. Au mois de Juillet suivant, il fit partie, avec Mr de Montigny, de l'expédition contre la Nouvelle-York. C'est à la suite de cette campagne qu'il fut envoyé à Boston, avec Mr Dupuy, par Mr de Vaudreuil, pour régler les différends restés sans solution. Parlant de cette mission, Mr de Vaudreuil écrivait à Mr de Pontchartrain, alors Ministre, "qu'il avait été heureux de faire tomber son choix sur ces deux officiers, les plus capables de tout le Canada de reconnaître un pays qu'ils pouvaient être appelés à combattre d'un moment à l'autre." La guerre était plus proche qu'on ne pensait. Pendant que l'Amiral Walker remontait le St Laurent à la tête d'une flotte nombreuse, le Général Nicholson s'avancait avec trois ou quatre mille hommes et six cents Sauvages vers le lac Champlain. Le péril était grand. Mr de Rouville fut envoyé en toute hâte avec deux cents hommes pour avoir des nouvelles de son approche. C'est alors que, le Ciel intervenant, on apprit le désastre arrivé à la flotte anglaise, ce qui obligea Nicholson à rebrousser chemin.

Trois ans après cet événement, Mr de Rouville reçut ordre de passer au Cap-Breton, pour y former un établissement. Après huit ans de séjour dans ce pays, il mourut le 30 Juin 1722, au fort Dauphin, dont il avait été fait Commandant. Mr de Rouville s'était marié deux fois. Il avait d'abord épousé, en 1709, Melle Jeanne Dubois. Cette dame étant morte peu après, il contracta un nouveau mariage avec Melle Marie Beaudoin, fille de Mr Gervais Beaudoin et de Dame Aubert. De ce dernier mariage

sont n
Thaver
père, un
et Chev
co-Seig
épousé
fants.—
Bouch
tués à
Anne,
de la
maria
Charlo
de Jor
marine
Souma
René-
II^e
au Ca
le sur
person
posent
Melle L
de Le
Distric
alors
Lieute
Peu a
Mauri
Franc
Condé
entre
où le
nomm
Ayan
reman
de M

sont nés cinq enfants : Anne, Jean-Baptiste, Thérèse, Thavenet et René-Ovide.—Jean-Baptiste fut, comme son père, un vaillant guerrier, et comme lui devint Capitaine et Chevalier de St Louis. Il était Seigneur de Rouville et co-Seigneur de Chambly, lorsqu'il mourut en 1777. Il avait épousé M^{lle} Legrès de Montréal, mais n'en eut point d'enfants.—Thérèse, la seconde des filles, fit alliance avec M^r Boucher de Grosbois et eut six enfants, dont deux furent tués à la guerre de 1775. Les autres furent : Charles, Anne, Charlotte et Louise. Charles épousa M^{lle} René de la Perrière, dont sont issus deux enfants ; Anne se maria à M^r Soumande, mais n'a pas laissé de postérité ; Charlotte est morte sans s'être mariée ; Louise épousa M^r de Jordis.—Thavenet, après avoir été fait Lieutenant de marine et s'être choisi aussi une épouse dans la famille Soumande, passa en Louisiane, où il est mort en 1774.—René-Ovide continua la lignée.

Il^e M^r René-Ovide Hertel de Rouville était né en 1720 au Cap-Breton, et, pour cette raison, porta longtemps le surnom de Labrador. De haute taille, bien fait de sa personne, M^r Hertel avait toutes les qualités qui en imposent et qui charment tout à la fois. Il épousa, en 1740, M^{lle} Louise-Catherine de Leigne, fille de M^r Pierre-André de Leigne, Lieutenant Général Civil et Criminel du District de Québec, et de Dame Claude Fredin. Ayant alors embrassé la carrière du Barreau, il fut nommé Lieutenant Criminel et Civil au Siège des Trois-Rivières. Peu après, il fut chargé de la direction des forges de St Maurice. Ayant perdu sa place à la conquête, il passa en France et devint Intendant de la maison du prince de Condé. La paix ayant été conclue sur ces entrefaites entre la France et l'Angleterre, il revint dans son pays, où le Général Murray, juste appréciateur du mérite, le nomma, en 1766, Grand-Voyer pour le District de Montréal. Ayant perdu son épouse dans cette même année, il se remaria, l'année suivante, avec M^{lle} de Verchères, veuve de M^r de St Blain. Sept ans après, il fut nommé Juge des

Plaidoyers Communs, avec MM. Jean Fraser et John Martelle. L'année suivante, les Américains s'étant jetés sur le Canada, il prit les armes et alla défendre le fort St Jean, où il fut fait prisonnier et conduit en Pensylvanie. Elargi en 1777, il revint en Canada et reprit ses fonctions de Juge. Après quelques démêlés avec le Procureur Général, qui se terminèrent à son avantage, il fut nommé Juge de la Cour du Banc du Roi, à Montréal.

M^r Hertel remplissait encore ces dernières fonctions en 1793, lorsqu'il mourut le 12 Août, laissant, de son premier mariage, six enfants, dont trois seulement ont survécu : Louise-Catherine, Jean-Baptiste et Marie-Anne. Louise-Catherine est morte à Montréal vers l'année 1797, et Marie-Anne est décédée à Québec en 1822. Ni l'une ni l'autre ne contracta mariage.

III^e M^r Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville, fils aîné du précédent, né en 1748, entra, en 1760, dans le régiment du Languedoc, en qualité d'Enseigne, et le suivit en France, où il resta jusqu'en 1766. S'étant alors embarqué pour la Corse, il fit la guerre contre Paoli, ¹ et, après la conquête de cette Ile, revint en France, qu'il laissa en 1772 pour repasser en Canada.

Comme son père, M^r Hertel fut un des défenseurs de la patrie en 1775, et comme lui fut fait prisonnier et conduit aux Etats. Après vingt mois de captivité, il entra dans l'armée anglaise où il reçut une commission de Capitaine, et y servit jusqu'en 1783. Sept ans après, en 1790, il fut fait Colonel de Milice, et bientôt après fut élu membre de

¹ Dans l'espoir d'en être nommé Vice-Roi, Paoli avait lâchement remis la souveraineté de la Corse aux Anglais. Bloquée par leur flotte, attaquée par l'armée de Paoli, la garnison française de Bastia, se voyant dans l'impossibilité d'être ravitaillée, avait déjà capitulé. Il n'y avait plus que celle de Calvi qui tint encore. Après avoir résisté pendant cinquante-et-un jours aux forces combinées de Paoli, du Général Stuart qui commandait un corps de débarquement, et au célèbre Nelson lui-même, cette héroïque garnison, en proie aux dernières extrémités, sans vivres, sans munitions, décimée par la maladie, fut contrainte à son tour de poser les armes. Pour Paoli, il eut la récompense que méritent les traîtres : il fut ignominieusement mis de côté.

la Chambre d'Assemblée. Il venait d'être appelé au Conseil Législatif, lorsqu'en 1812 il reçut le commandement du deuxième Bataillon de milice incorporée ; mais son grand âge ne lui permit plus de continuer le service actif. Il mourut à Chambly, le 30 Novembre 1817, à l'âge de soixante-et-neuf ans.

L'Honorable Hertel de Rouville avait épousé, en 1784, M^{lle} Marie-Anne Hervieux, fille de Mr Jean-Baptiste Hervieux, Capitaine de milice, et de Dame Charlotte Marin, dont le père avait été aussi Capitaine et Chevalier de St Louis. De ce mariage sont nés huit enfants, dont deux seulement ont survécu : Marie-Anne et Jean-Baptiste-René. Marie-Anne, née à Montréal en 1788, épousa à Chambly, en 1812, l'Honorable Charles-Michel-Frombery de Salaberry, le héros de Châteauguay, et eut quatre enfants, ainsi qu'il est rapporté plus loin.

IV^e Mr Jean-Baptiste René Hertel de Rouville, fils du précédent, né en 1789, devint Lieutenant dans la milice canadienne en 1807, fut fait Capitaine des Voltigeurs canadiens, le 15 Avril 1812, et servit en cette qualité sous son beau-frère, le Colonel de Salaberry, à la bataille de Châteauguay.

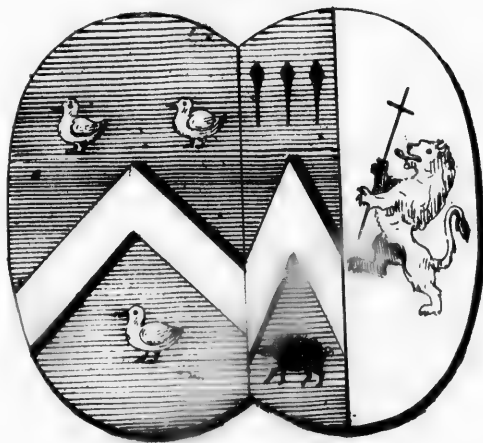
Trois ans après, en 1815, il fut nommé Lieutenant-Colonel de la Milice pour la Division de Chambly, et, l'année suivante, après la résignation de son père, il prit le commandement de cette Division. Cette même année, le 3 Septembre 1816, il épousa M^{lle} Anne-Charlotte Boucher de la Brocquerie, fille aînée de Mr Joseph-Ignace Boucher de la Brocquerie et de Dame Charlotte-Sophie Boucher de Niverville de Montizambert. Huit ans après, il fut élu membre du Parlement pour le Comté de Bedford, et fit ensuite partie du Conseil Législatif. Après avoir habité St Hilaire, il vint se fixer, en 1843, à Sorel, qu'il quitta en 1858, pour venir résider à Belœil, où il est mort le 14 Janvier 1859, sept ans avant son épouse, laissant plusieurs enfants : Marie-Anne-Charlotte, Henriette-Louise-Sophie, Hermine-Julie-Hippolyte, Marie-

Louise-Eugénie-Mélina et Jean-Baptiste-René-Melchior-Louis-Charles-Jacques.

Marie-Anne-Charlotte épousa à St Hilaire, en 1840, Mr Jean-Baptiste Brousseau, Médecin à Belœil, et élève distingué du Dr Meilleur, un des Fondateurs du Collège de l'Assomption, et ancien Surintendant de l'Instruction publique.—Henriette-Louise-Sophie se maria l'année suivante, dans la même Paroisse, avec Mr Louis-Isaac Lamocque, de Rigaud, et est morte en 1845, ne laissant qu'un fils.—Hermine-Julie-Hippolyte est entrée en 1847 au Couvent des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, à Longuenil, et a depuis rempli les fonctions d'Econôme dans la maison que possède cet Institut à Hochelaga.—Marie-Louise-Eugénie-Mélina, après avoir épousé à Sorel, en 1843, le Capitaine Joseph-Robert Sincennes, décédé en 1856, s'est remariée en 1859 avec Mr Joseph Daigle, négociant à Belœil. De son premier mariage sont nés quatre enfants: l'aîné, Mr Félix Sincennes, est Président de la florissante Compagnie du Richelieu. Après avoir épousé M^{lle} St Louis, il s'est remarié à M^{lle} Douaire Bondy, ensuite à M^{lle} Denyse Perrault, veuve de Mr Bourgeau, et a plusieurs enfants.—Mr Jean-Baptiste-René-Melchior-Louis-Charles-Jacques Hertel, frère des précédentes, a épousé, le 30 Janvier 1861, M^{lle} Emilie-Hermine Daigle, fille du Lieutenant-Colonel Antoine Daigle, de St Ours, et a plusieurs enfants.

-Melchior-

en 1840, Mr
élève dis-
Collège de
struction
année sui-
Isaac La-
laissant
en 1847
us et de
fonctions
nstitut à
ès avoir
bert Sin-
avec Mr
nier ma-
ncennes,
ichelieu.
é à Melle
, veuve
Baptiste-
ère des
Emilie-
Antoine





F. DE MONTIGNY



M^{lle} DE LOUVIGNY
son Epouse



M^{lle} TROTTIER DES RIVIÈRES
son Epouse



LE CHEVALIER DE MONTIGNY

Cette
nents
d'azur
posées
Godefroi
sbrock
elle s'e
lui don

Mr J
comme
tenait
des ar
rante
ses co
la post
Com
Sieur
mandi
de St V
la fau
taillad
France

LA FAMILLE DE MONTIGNY.

Cette famille qui de tout temps s'est signalée par d'éminents services, est d'ancienne noblesse. Ses armes sont : d'azur, au chevron d'argent, avec trois canettes de même, posées, deux en chef, et l'autre en pointe. Alliée aux Godefroy, aux d'Amours, aux de Louvigny, aux Hoenbrock, aux Trottier des Rivières, aux de Lorimier, etc., elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Nous devons donc lui donner place dans cet ouvrage.

1^o JACQUES TESTARD, SIEUR DE MONTIGNY.

Mr Jacques Testard, Sieur de Montigny, nous apparaît comme le héros de cette famille remarquable. Il appartenait à cette race d'hommes qui, à eux seuls, valent des armées. Plus de trente-cinq ans de services, quarante blessures, tels sont les titres qui le rendent cher à ses contemporains et le recommandent à l'admiration de la postérité.

Comme Mr Le Moyne de Longueuil, Mr Jacques Testard, Sieur de la Forest, son père, avait reçu le jour en Normandie, et était fils de Mr Jean Testard, de la Paroisse de St Vincent, de Rouen, et de Dame Anne Godefroy, de la famille des Godefroy de Tonnancour, Linetot, Roc-taillade, Vieux-Pont, etc. Etant passé dans la Nouvelle-France vers le milieu du seizième siècle, en compagnie

de son frère, Mr Charles Testard, Sieur de Folleville, et de sa sœur, M^{lle} Anne Testard, il s'y établit. Il épousa, au mois de Novembre 1659, M^{lle} Poumin, veuve de Mr de la Bardillière, dont la Demoiselle administra l'Hôtel-Dieu de Montréal, pendant un des voyages de M^{lle} Mance en France. De leur côté, son frère et sa sœur firent alliance, le premier avec M^{lle} Anne LaMarque, la seconde avec Mr François LeBer, aussi de Rouen, grand-oncle de la célèbre récluse de ce nom, et frère de Mr Jacques LeBer, grand-père de l'épouse du Chevalier Benoist.

Mr J. T. de Montigny était le second fils de Mr Jean Testard, Sieur de la Forest. Il naquit vers l'an 1662. Après la mort de son père, arrivée peu après, il se détermina à embrasser la carrière militaire. L'exemple de son oncle qui était entré dans la milice de la S^{te} Famille, et dont un des fils devint Capitaine de milice à la Prairie, contribua sans doute à lui en inspirer le goût. Après avoir servi d'abord sur les galères du Roi et avoir fait trois campagnes, dans le régiment des Dragons, étant de retour en Canada, il s'adjoignit, en qualité de volontaire, à un des partis que le Comte de Frontenac envoyait contre Corlar. "Ce parti, rapporte Charlevoix, était composé de cent dix hommes, et avait pour les commander MM. d'Ailleboust de Mantet et LeMoynes de S^{te} Hélène, qui avaient sous leurs ordres MM. d'Iberville, de Repentigny, de Montigny, de la Brosse, de Bonrepos, qui voulurent bien servir comme volontaires." Tout d'abord, ce parti devait se porter sur Orange; mais comme les Sauvages qui n'étaient plus accoutumés depuis longtemps à ces coups de vigueur, refusaient de prendre part à l'expédition, force fut de se borner à Corlar. On y arriva sur le soir, après des fatigues incroyables à cause de la saison avancée et des cours d'eau qu'il fallut franchir. Sans prendre le temps de se reposer, Mr de Mantet commande l'attaque, et, après une lutte des plus vives, s'empare du fort, dont il fit passer la garnison au fil de l'épée. Le reste eut le même sort. On ne fit de grâce qu'aux

femmes et aux enfants, et au Major de la place, qui, dans une occasion précédente, avait montré beaucoup d'humanité pour les Français. C'est alors que s'étant obstiné à enlever une maison remplie de monde, M^r de Montigny, fut blessé de deux coups de pertuisane. La maison où il fut transporté fut, avec celle du Major dont on vient de parler, la seule épargnée. Parlant de la prise de Corlar, M^r Garneau s'exprime ainsi : " Les Français, après avoir reconnu la place, y entrèrent sans bruit sur les onze heures du soir, à la faveur d'une grosse tempête de neige, et investirent les maisons. Couverts de frimas, l'œil ardent, la vengeance dans le cœur, ¹ ces hommes ressemblaient aux terribles fantômes, si souvent évoqués dans les poésies du Nord. C'était la mort qui entraînait dans ce bourg destiné à périr pendant cette nuit fatale. Au signal donné, chacun se précipite dans les maisons, dont les portes sont enfoncées à coups de hache. Surpris au milieu du sommeil et saisis d'effroi, les habitants opposent une vaine résistance. Tout tombe sous les coups des vainqueurs."

L'affaire de Corlar avait eu lieu dans les derniers mois de l'année 1690. C'est à la suite de cette glorieuse expédition que M^r de Montigny fut fait Lieutenant. Trois ans après, étant retabli de ses blessures, il fut nommé Garde Marine. Il ne devait pas jouir longtemps du repos que lui assurait cette place. Une nouvelle expédition ayant été résolue afin de chasser les Anglais de l'Acadie et leur enlever Pénamaquid, d'où ils dominaient tout le pays, il fut choisi pour en faire partie. MM. d'Herberville et Denis de Bonaventure, qui étaient chargés de l'exécution de cette entreprise, arrivèrent le 26 Juin 1696, à la Baie des Espagnols. Après s'être emparé du *Nieuport*, vaisseau anglais de vingt-quatre canons, d'Herberville poursuivit sa route et parut le 14 Juin devant la place. Sans être des plus

¹ Ils avaient à venger le massacre de la Chine, arrivé l'année précédente et attribué aux instigations des Anglais.

fortifiées, cette place avait une bonne garnison et des munitions abondantes, plus de quinze bouches à feu. Mais comment tenir devant des hommes que n'arrêtaient ni les distances, ni les obstacles, et qui ne comptaient jamais avec le nombre de leurs adversaires? Après quelque résistance, le fort se rendit et tous ses défenseurs furent faits prisonniers. En cette circonstance encore, M^r de Montigny fut à la hauteur de sa réputation. A la tête des Sauvages, il avait sommé le Commandant de se rendre, le menaçant, par ordre de M^r de S^t Castin, s'il ne le faisait pas, de l'abandonner à toute la fureur de ces barbares.

Après avoir délivré l'Acadie du voisinage des Anglais, par la destruction de Pémaquid, que l'on mit deux jours à raser de fond en comble, d'Iberville, en exécution des ordres de la Cour, se mit en devoir de rendre le même service à Terre-neuve. En conséquence, il fit voile pour l'île Royale et, de là, vint mouiller dans la Baie de Plaisance. Il conduisait avec lui M^r de Montigny qu'il avait fait son Lieutenant. Après s'être concerté, non sans peine, avec M^r de Brouillan, Gouverneur de Plaisance, il partit pour S^t Jean, M^r de Brouillan d'un côté, et lui de l'autre. M^r de Montigny avait ordre d'aller à la rencontre du premier, et, pour lui faciliter la route, de prendre possession des hauteurs par où il devait passer. C'est alors qu'ayant rencontré un parti anglais, il le tailla en pièces. Après avoir fait sa jonction avec les deux Commandants, il fut mis à la tête de l'avant-garde. Le poste était des plus périlleux : d'une part, les chemins étaient affreux, car on était en plein hiver, et de l'autre, on pouvait être surpris à tout instant par l'ennemi qui était instruit de la marche des Français. Pour faire face à toutes les éventualités, l'intrépide officier, après avoir fait distribuer à ses hommes des rations pour plusieurs jours, commanda de marcher en ordre de bataille. La précaution n'était pas inutile. Il n'avait encore fait que quelques lieues, lorsqu'il se trouva en face d'un nombreux

détach
couve
périr.
qui l'a
la mai
pour l
ses ha
d'arriv
tinua
geuse
monta
Angla
fendre
contre
deux
Comm
tuler.
garnis
avait
28 No
n'ayan
Apr
sans r
reste
officie
compl
déter
porta
guerr
neige
lieues
traver
périr.
de cel
assez
les co
Angle

détachement anglais, retranché derrière des fascines et couvert par les bois. Il fallait lui passer sur le corps, ou périr. Communiquant alors à sa petite troupe l'ardeur qui l'anime, M^r de Montigny fond sur l'ennemi l'épée à la main. Reconnaisant qu'il n'avait pas assez de monde pour le déloger, il prolonge l'attaque, et, par la sagesse de ses habiles manœuvres, donne à M^r d'Iberville le temps d'arriver. Sorti vainqueur de cette lutte inégale, il continua sa marche sur S^t Jean. Par sa position avantageuse sur l'Océan et protégée qu'elle était par de hautes montagnes, cette place était du plus grand prix pour les Anglais. Aussi firent-ils tous leurs efforts pour la défendre. Mais apprenant que le parti envoyé à la rencontre des Français avait été défait, et voyant que déjà deux des forts étaient tombés aux mains d'Iberville, le Commandant du fort, qui tenait encore, se décida à capituler. Toutes les maisons furent réduites en cendre et la garnison renvoyée en Angleterre. Ce brillant fait d'armes avait été l'affaire de deux jours. Entrée dans la ville le 28 Novembre 1696, l'armée en était maîtresse le 30, n'ayant perdu que peu de monde.

Après cette glorieuse conquête, jugeant qu'elle serait sans résultat tant qu'il n'aurait pas chassé les Anglais du reste du pays, d'Iberville, de concert avec ses autres officiers, se résolut à enlever les autres places. Pour son compte, M^r de Montigny, à la tête de douze Canadiens déterminés comme lui, se jeta sur Portugalcove et l'emporta de vive force. S'étant adjoint quelques autres guerriers, il se rendit de là, malgré le verglas et les neiges, à la Baie de la Conception, distante de vingt-cinq lieues. Il y arriva en un jour et demi. C'est alors que, traversant une rivière où il perdit son épée, il faillit périr. Plus de neuf cents prisonniers furent le trophée de cette pénible mais fructueuse campagne. N'ayant ni assez de monde pour les garder, ni assez de places pour les contenir, force fut de les acheminer vers la Nouvelle-Angleterre et de repasser en Canada. Parlant de cette

expédition, Charlevoix dit : "Après Mr d'Iberville qui donna en cette rencontre de grandes preuves de sa capacité, et Mr de Montigny qui prenait pour l'ordinaire les devants et laissait peu de chose à faire à ceux qui le suivaient, ceux qui se distinguèrent le plus, furent : MM. Boucher de la Perrière et D'Amours de Plaine."

Lorsque Mr de Montigny prit part à ces diverses entreprises, il n'était pas encore marié. De retour en Canada, il songea à s'établir. Il jeta ses vues sur Melle d'Amours, sœur de celui qu'on vient de nommer. Cette Demoiselle était la neuvième fille de Mr Mathieu d'Amours, dont il faut faire connaître la famille. Le premier de ce nom qui vint se fixer dans la Nouvelle-France, fut Mr Louis d'Amours, originaire de Paris et appartenant à une illustre famille dont la noblesse remonte au treizième siècle. S'étant marié vers 1641, il eut plusieurs enfants. Mr Mathieu d'Amours, l'un d'eux, devint Conseiller à Québec en 1663, et peu après Garde des Sceaux. Ayant épousé Melle Marie Marsolet, dont la famille était établie depuis longtemps en Canada, il se vit bientôt à la tête d'une nombreuse famille. Son fils, Mr d'Amours, Sieur de Freneuse, lui succéda dans la charge de Conseiller qu'il occupa jusqu'en 1698, époque de sa mort. Pendant ce temps, Mr d'Amours, Sieur de Louviers, frère du précédent, à l'exemple de son père qui avait obtenu, en 1672, la Seigneurie de Matane, se faisait concéder pour son fils celle de Matapédiac, à dix lieues de Matane. De son côté, Mr d'Amours, Sieur de Plaine, dont le Père Charlevoix vient de parler, étant encore en Acadie, avait été mis en possession d'un Fief d'une lieue et demie de front sur deux de profondeur. On le retrouve en 1712 assistant au mariage de Mr Margane de la Valterie. Lui-même avait épousé Melle Delisle, dont il eut plusieurs enfants. Outre ces trois fils, Mr d'Amours en eut encore un autre : Mr d'Amours, Sieur de Clignancourt. Après avoir pris part, en 1696, à l'attaque du fort de Naxoat contre la flotte anglaise, ce jeune officier fut chargé par les habitants de la contrée

d'aller faire des représentations à Mr de St Castin sur les vexations qu'ils avaient à souffrir de la part du Commandant de Port Royal. Parmi les filles de Mr Mathieu d'Amours, outre M^{me} de Montigny, on connaît encore M^{lle} Marguerite qui devint l'épouse de Mr Nicolas Jauffret; une autre, M^{lle} Geneviève, fut marraine de Mr Pierre Jacques de Joybert, celui-là même qui obtint par la suite la Seigneurie des Cascades. La famille d'Amours s'est perpétuée dans le pays longtemps encore après la conquête. Parmi les d'Amours qui ont eu le plus de célébrité à cette époque, est Mr Philippe d'Amours, Sieur de la Morandière, qui épousa M^{lle} Marie-Louise Juchereau Duchesnay. Après avoir servi comme Enseigne de 1723 à 1725, il fut fait Lieutenant en 1726 et devint Commandant en 1739, dans les pays d'en-haut.

Mr de Montigny n'était marié que depuis peu de temps, lorsqu'il lui fallut s'arracher de nouveau aux douceurs du foyer et recommencer sa vie des camps. En 1696, faite de monde, on n'avait pu achever de chasser les Anglais de Terreneuve. Le projet fut repris en 1705. Alors, à Mr de Brouillan, qui était mort l'année précédente, avait succédé Mr de Subercase, un des plus vaillants Capitaines qu'ait eu la France à cette époque. Mr de Montigny fut choisi pour faire partie de l'expédition. Chaque homme portait des vivres pour vingt jours, avec ses armes et une couverture. Partie le 15 Janvier, l'armée arriva le 26 au milieu des habitations anglaises. Cette longue marche n'avait pu s'effectuer qu'au milieu de difficultés de toutes sortes, les rivières charriant partout des montagnes de glace et les arbres, le long de la route, s'affaissant sous le poids des neiges. Après s'être reposée deux jours et avoir pris possession du Petit Havre, l'armée se porta sur St Jean. On n'y attendait pas si tôt les Français. Cependant la garnison, prise à l'improviste, fit bonne contenance, et ce ne fut pas sans difficulté qu'on s'empara du premier fort. L'armée se fût également rendue maîtresse des deux autres, mais ses munitions ayant été endom-

magées au passage des rivières, force fut d'en remettre l'attaque et de tourner d'un autre côté ses armes. Après que toute la côte eût été soumise, M^r de Montigny, qui avait toujours avec lui son fidèle Nescambouët,¹ fut détaché avec les Sauvages et une partie des Canadiens, pour tomber sur la Carbonnière et Bonneviste, avec ordre de tout détruire, ce qu'il exécuta sans perdre un seul homme, tant était grande la terreur de son nom parmi les Anglais. "Son nom seul, dit Charlevoix, fit tomber les armes des mains des plus résolus et lui livra quantité de prisonniers qu'il n'eut que la peine de prendre. La Carbonnière étant inabordable en hiver, il fallut y renoncer. "Tout le reste fut forcé. MM. de Linctot, de Villedonné et de Belestre secondèrent parfaitement M^r de Montigny. "Cette campagne ruina entièrement le commerce des Anglais à Terre-neuve."

Ayant perdu son épouse peu à près son retour, M^r de Montigny contracta un nouveau mariage avec M^{lle} Marie de Louvigny, fille du Gouverneur des Trois-Rivières, dont il convient de dire un mot. M^r de la Porte de Louvigny, natif de Paris, appartenait à une famille d'ancienne noblesse. Après avoir servi dans le régiment de Navarre, étant passé, vers 1687, dans la Nouvelle-France, il devint successivement Lieutenant et Capitaine. En 1693, ayant à régler des affaires de famille, il fit un voyage en France. Il venait d'être fait Garde-Marine à Rochefort et Enseigne de vaisseau, lorsqu'étant de retour en Canada, il fut nommé Major aux Trois-Rivières. C'était en 1700. Trois ans après, il passa à Québec, en cette qualité, et, en 1708, il fut fait Chevalier de S^t Louis. Il s'était retiré du service avec une pension de quatre cents livres, lorsqu'en 1716, il fut appelé à remplir à Québec, les fonctions de Lieutenant du Roi, et, quatre ans après, celles de Com-

¹ Ce Nescambouët était ce même chef qui, étant passé en France, fut accueilli avec une faveur marquée par la Cour. Pour honorer sa bravoure et récompenser sa fidélité, le Roi, après l'avoir comblé de présents, lui donna la Croix de S^t Louis.

mandant dans les pays d'en-haut. Ce n'était pas le dernier honneur réservé à son mérite. En 1724, le 26 Décembre, il fut nommé Gouverneur des Trois-Rivières. Etant de nouveau passé en France, il périt dans le funeste naufrage du *Chameau*, le 27 Août 1725. Une pension de huit cents livres fut accordée à sa veuve. Il avait eu de cette Dame plusieurs enfants. L'un d'eux devint officier de l'armée. En 1776, M^r François-Mouët de Louvigny alla s'établir à Remoulin, Diocèse d'Uzès. Il était alors âgé de quarante-neuf ans, et était un des petits-fils de l'ancien Gouverneur des Trois-Rivières. Telle était la famille dans laquelle M^r de Montigny se choisit une seconde épouse.

Mais il était de sa destinée de ne jamais rester en repos. Pour venger les désastres des années précédentes, les Anglais avaient fait des armements considérables et ne se proposaient rien moins que la conquête du Canada. Six mille hommes de troupes réglées devaient, de concert avec les milices et les Sauvages détachés de l'alliance des Français, se porter sur Chambly, par le lac Champlain. Le bruit de cette nouvelle s'étant confirmé, M^r de Ramezay, Gouverneur de Montréal, marcha à la rencontre de l'ennemi. Il partit le 28 Juillet 1710 : "Son avant garde, dit Charlevoix, était conduite par M^r de Montigny fait Capitaine cette même année. Elle était composée de cinquante Français et de deux cents Abénakis et soutenue par M^r de Rouville avec cent Canadiens. Après eux marchaient cent soldats des troupes du Roi, sous les ordres de M^r de la Chassaigne. Le Gouverneur de Montréal, suivait à la tête de cinq cents Canadiens, distribués en cinq Compagnies, commandées par MM. d'Eschailions, de Ligneris, de Sabrevois, des Jordis et de St Martin." C'était bien peu pour s'opposer à des forces si imposantes ; mais, s'étant communiquée à l'armée anglaise par la malice de leurs perfides alliés, la peste délivra le Canada du danger dont il était menacé. Un fort détachement s'étant alors avisé d'élever un fort à

l'extrémité du lac St Sacrement, MM. d'Eschaillons et de Montigny, à la tête de cinquante hommes chacun, furent envoyés par Mr de Vaudreuil, pour reconnaître les travaux : "Mr de Montigny, rapporte Charlevoix, alla même " avec deux Sauvages, compter et mesurer les canots de " l'ennemi ; des Abénakis de sa troupe, s'étant avancés " jusqu'aux pieds des retranchements, cassèrent la tête à " deux Anglais." Ainsi se termina une expédition qui devait ensevelir le Canada sous ses ruines. Découragée par tant d'échecs, l'armée anglaise se hâta de se retirer à Manhattan, aux environs de la Nouvelle-York.

En récompense de ses services, Mr de Montigny fut décoré de la Croix de St Louis, deux ans après. Il survécut à cet honneur de longues années encore, n'étant mort qu'en 1737, au mois de Juillet. Faisant l'éloge de ce Capitaine renommé, le Père Charlevoix a laissé tomber de sa plume ces lignes qui rendent témoignage à sa vertu : " Mr de Montigny, Chevalier de l'Ordre Militaire de St " Louis, est célèbre dans les fastes de la Colonie. C'était " un Capitaine pour le moins aussi estimable pour sa " probité et son caractère plein de droiture, que pour sa " valeur et ses exploits de guerre. "

De son mariage avec Mlle d'Amours, Mr de Montigny avait eu quatre enfants, qui tous, à l'exception de Marie-Louise, épouse du Capitaine Rimbault, moururent à la fleur de l'âge. Du second mariage sont nés : Jean-Baptiste, Marie-Anne-Louise, Marie-Anne, Marie-Anne-Amable.—Marie-Anne-Louise entra dans la famille Trottier des Rivières, si répandue aujourd'hui dans les Districts de Québec et de Montréal, où elle jouit à bon droit de la plus haute considération.—Marie-Anne fit alliance, en 1759, avec Mr Charles de Mézières, Sieur de l'Epervanche, dont la famille était unie à celle de Trevet.—Enfin, Marie-Anne-Amable devint l'épouse de Mr Gauthier de la Verenderye, dont la famille a produit plusieurs hommes remarquables.

Mr de
et de
16 Ju
de Bl
Franc
pour
de Mr

En
tint d
les co
1736,
troup
MM.
célèb
Verc
de l'a
qui d
après
rieur
qual
qu'e

Al
part
célè
d'Al
dans
supé
et n
Son
pen
men
ach
174
mo

II^e JEAN-BAPTISTE TESTARD DE MONTIGNY.

Mr Jean-Baptiste Testard de Montigny, fils du précédent et de Dame de Louvigny, reçut le jour à Villemarie, le 16 Juin 1724. Il eut pour parrain le Capitaine Celoron de Blainville, qui, en 1748, prit possession au nom de la France, du pays situé au pied des monts Apalaches, et pour marraine M^{me} Fleury de la Gorgendière, épouse de Mr le Verrier, Major de Montréal.

Entré tout jeune dans le service, Mr le Montigny soutint dignement la gloire que son père s'était acquise dans les combats. Il n'avait encore que douze ans, lorsqu'en 1736, il se rendit au fort St Frédéric. C'est là, au milieu des troupes qui y tenaient garnison, que, sous les ordres de MM. de Verchères et de Fondeville, dont l'un était fils du célèbre Capitaine, qui a laissé son nom à la Paroisse de Verchères, et l'autre devait parvenir aux premiers grades de l'armée, il fit l'apprentissage de cette vie guerroyante, qui devait un jour le rendre si redoutable. Quatre ans après, sur le bon témoignage que rendirent ses Supérieurs de sa conduite, il fut fait Enseigné. C'est en cette qualité qu'il continua à servir au fort St Frédéric jusqu'en 1745.

Alors, devenu presque homme fait, on le vit prendre part à toutes les expéditions, tantôt sous les ordres du célèbre Marin, tantôt sous la conduite de l'intrépide d'Ailleboust de Cuisy, d'autres fois seul. Ayant rencontré, dans une de ces occasions, un parti ennemi de beaucoup supérieur en nombre, il ne laissa pas que de lui tenir tête et ne se retira qu'après lui avoir fait plusieurs prisonniers. Son audace augmentant avec ses succès, il attaqua encore, peu après, avec quatorze Canadiens, un autre détachement de quarante Anglais. Le combat fut des plus acharnés, mais la victoire resta de son côté. Toute l'année 1746 se passa ainsi en courses qui ne s'élevèrent pas à moins de vingt-neuf et qui toutes s'accomplirent avec le

plus rare bonheur. Mais ce n'était là que le prélude de combats plus sérieux.

En vue de réprimer l'audace des Colonies anglaises que les échecs antérieurs n'avaient pu réduire, il fut résolu qu'on irait les attaquer sur leur propre terrain. En conséquence, Mr Rigaud de Vaudrenil prit la route du Connecticut, à la tête d'un fort détachement. Mr de Montigny, dont la valeur était de plus en plus appréciée, fut désigné pour en faire partie. On était parvenu sans encombre au cœur du pays, lorsque le bruit se répandit que l'ennemi était en marche et qu'il ne tarderait pas à paraître. Aussitôt le jeune officier est détaché avec vingt-neuf hommes, pour aller le reconnaître. Il avait à peine fait quelques lieues, lorsqu'au détour d'un bois, il se trouva en face d'un parti anglais, fort de soixante hommes. Sans se déconcerter, il forme son monde en ordre de bataille et donne le signal de commencer le feu. Lui-même, mettant l'épée à la main, fond sur l'ennemi et lui fait huit prisonniers. La lutte se prolonge encore quelque temps avec une égale vivacité de part et d'autre ; mais ayant perdu vingt de ses hommes, l'ennemi se retira en désordre. Effrayés de tant d'audace, les autres partis se dispersèrent, sans oser en venir aux mains.

Cette affaire avait lieu en 1748. Six ans après, ayant été fait Lieutenant, Mr de Montigny fut envoyé à la Belle-Rivière avec cent Sauvages. " En arrivant à la Presqu'Île, " lui marquait Mr de Vaudrenil, qui n'avait pas moins " d'estime pour le jeune officier que le Marquis de Beauharnois, son prédécesseur. le Sieur de Montigny " fera diligence pour se rendre au fort Duquesne, à " moins que Mr de Beaujeu, à qui nous avons donné tout " pouvoir, ne change le lieu de sa destination, suivant " les circonstances. " Mr de Montigny ne pouvait venir plus à propos. C'était le moment où Braddock, à la tête d'une armée nombreuse, s'avancait à marches forcées contre le fort Duquesne. On connaît toute la répugnance que manifestèrent d'abord les Sauvages à prendre part à

la lutte
et enco
tèrent s
fut la
journé
dans le
Vaudre

Il n'
devanc
les plu
que lu
" poste
" atten
" vago
" prés
" les
" cou
" tème
" il es
" not
" mar
" con
" aim
" se c
" A
" arri
" de c
" sa s
" tou
" A
" des
" sie
" la
" Be
" zél
" con
" rie

la lutte ; on sait aussi comment, animés par leurs chefs, et encouragés par l'exemple des Français, ils se précipitèrent sur l'ennemi et en firent un horrible carnage. Telle fut la conduite de Mr de Montigny en cette mémorable journée, que Mr Dumas, qui avait succédé à Mr de Beaujeu dans le commandement des troupes, le proposa à Mr de Vaudreuil pour la Croix de St Louis.

Il n'avait encore que trente-deux ans ; mais son mérite devançant les années, il fut appelé à remplir un des postes les plus importants et le plus difficiles. Voici l'instruction que lui donna à cette occasion Mr de Vaudreuil : " Le " poste des Miâmis exige depuis quelques années une " attention particulière. Les désordres auxquels les Sauvages qui l'habitent se sont livrés, sur les paroles et les " présents que les Anglais n'ont cessé de leur faire pour " les éloigner de leur attachement aux Français, sont " connus de Mr de Montigny, en ayant été lui-même " témoin. Et comme, dans les circonstances présentes, " il est de la dernière importance de les maintenir dans " notre alliance, et d'empêcher les obséqueuses démarches des Anglais, nous nous sommes décidé à " confier ce poste à Mr de Montigny qui est connu et " aimé de ces nations. En conséquence, il voudra bien " se conformer à nos intentions exprimées ci-après :

" Article I^{er}—Lorsque le Sieur de Montigny sera " arrivé aux Miâmis, il prendra une connaissance exacte " de ce poste. Il pourvoiera à tout ce qui peut contribuer à " sa sûreté et prendra de sages précautions pour éviter " toute surprise.

" Article II^e—Il s'appliquera à pénétrer les dispositions " des Sauvages de ce poste. Comme il en est parti plusieurs " pour aller au fort Duquesne, il s'enquérera de " la manière dont ils se sont comportés avec Mr de " Belestre, leur témoignant notre satisfaction de leur " zèle, s'ils en ont donné des preuves, et, dans le cas " contraire, leur fera des reproches modérés, ne négligeant " rien pour les disposer à faire mieux à l'avenir.

" Article III^e—Comme la guerre a été déclarée entre la France et l'Angleterre, il raffermira la hache que ces nations ont prise contre nos ennemis. Il usera de tout son crédit pour engager ces peuples à se tenir prêts à marcher et à frapper, dès que nous leur en donnerons l'ordre.

" Article IV^e—Il fera en sorte que ces nations n'entreprennent pas d'autre guerre que celle que nous avons à soutenir avec l'Anglais. Il les informera que telle est la disposition des autres nations, et les engagera à rester en paix avec elles.

" Article V^e—Le Sieur de Montigny aura soin d'entretenir une sage discipline dans son poste, et de maintenir la bonne intelligence entre les Français et les voyageurs. Il fera attention surtout pour qu'ils n'aient aucun démêlé avec les Sauvages.

" Article VI^e—Il profitera de toutes les occasions pour nous informer de l'état des choses dans son poste, et en usera de même avec les Commandants des Illinois, du Détroit, etc. Pour tout le reste, nous nous en rapportons à sa sagesse, prudence, grande expérience et à son zèle.

" Fait à Montréal, le 12 Août 1756. (Signé) VANDREUIL."

Quatre mois auparavant, le Gouverneur ayant résolu de se rendre maître d'Oswégo, et Mr de Lery ayant été envoyé au mois de Mars, avec plus de trois cents hommes, pour enlever tous les postes en communication avec cette place, Mr de Montigny avait été chargé de coopérer au succès de l'entreprise. Le résultat est connu : tout tomba entre les mains de ces valeureux guerriers, notamment le fort Bull qui servait d'entrepôt à l'ennemi et renfermait ses munitions de guerre et de bouche. Après avoir enlevé les palissades, Mr de Montigny enfouça les portes à coups de hache et tua tout ce qui se rencontra. Alors commença le siège d'Oswégo. Là, comme à la Monongahéla, l'intrépide officier fit des prodiges de valeur, au point de mériter les éloges du Général Montcalm, qui le recommanda pour le brevet de Capitaine. Il venait d'être

élevé à ce grade, lorsque le fort de Frontenac tomba aux mains des Anglais. Craignant que celui de Niagara n'eût le même sort, M^r de Vaudreuil se hâta d'y envoyer M^r de Montigny. Voici l'ordre que lui intima ce Gouverneur : " Nous ordonnons à M^r de Montigny, Capitaine d'une " Compagnie de troupes de la marine, de prendre le " commandement de trois cents hommes, pour se rendre " à Niagara, que les Anglais soient restés ou non à " Frontenac. Il mettra tout en usage pour pénétrer à " Niagara, et, dans le cas où les Anglais seraient encore " à Frontenac, il prendra la route qu'il trouvera la plus " convenable pour se rendre à sa destination. Son déta- " chement sera formé de cinquante soldats, du maître " canonnier, des canonniers de milice de Montréal, et le " surplus en militaires. Il emportera la poudre qui est " destinée pour Niagara et fera son possible pour que son " détachement soit prêt à partir aussitôt que les canots " seront arrivés. S'il rencontre des canots de voyageurs, " il les fera rétrograder et les emmènera avec lui à " Niagara. Fait à Montréal, le 31 Août 1758. (Signé) " VAUDREUIL. "

M^r de Montigny était à peine de retour à Montréal, l'année suivante, qu'il fut de nouveau envoyé en toute hâte, avec cinq cents cinquante hommes, au secours du même fort. Cette place était serrée de près par les Anglais, qui, comprenant son importance, tenaient à s'en rendre maîtres. Ils l'avaient investie de toutes parts et ne cessaient de faire pleuvoir sur elle un feu terrible. A une force écrasante, M^r Pouchot qui y commandait, n'avait que cinq cents combattants à opposer. Encore plusieurs de ses hommes étaient-ils hors de combat ; les autres qui n'avaient pas pris de sommeil depuis dix-sept jours, étaient exténués de fatigues. Tout son espoir était dans les renforts qu'il avait demandés. Ces renforts arrivèrent enfin ; mais, surpris dans une embuscade de plus de deux mille hommes, lâchement abandonnés par les perfides Sauvages, ils furent coupés en deux, puis enveloppés et

anéantis. " Une cinquantaine d'hommes seulement, rap-
" porte Mr Garneau, restèrent debout et essayèrent de se
" dégager en combattant ; mais, la plupart, chargés eux-
" mêmes à la baïonnette, demeurèrent sur la place. Presque
" tous les officiers furent tués, blessés ou pris." Mr de
Montigny reçut pour sa part trois coups de feu. Fait pri-
sonnier avec MM. Aubry et de Ligneris, il fut conduit dans
la Nouvelle-Angleterre où il resta deux ans. Ainsi finit
pour cet officier distingué une vie où il avait donné tant
de preuves de courage.

Après la cession du Canada, les Anglais qui avaient eu
occasion d'apprécier son mérite, s'efforcèrent de le retenir
sous leur drapeau, ainsi que le prouvent divers documents
que nous avons sous les yeux. Mais toujours dévoué de
cœur à son pays, Mr de Montigny ne voulut jamais y
consentir. Il préféra se retirer en France, où le Duc de
Choiseul l'invitait à passer. " Lorsque Mr de Montigny
" sera de retour en France avec sa famille, lui écrivait
" ce Ministre, dans une lettre en date du 30 Mars 1764,
" je lui procurerai du Roi une gratification annuelle de
" dix mille francs sur les Colonies, en attendant qu'il
" soit remboursé des deux cent soixante-trois mille francs
" qu'il a en effets du Canada." Encouragé par des pro-
messes aussi flattieuses, Mr de Montigny s'embarqua sur le
Nancy et arriva à Calais le 19 Novembre 1764. Ayant
alors appris qu'il courait risque de n'être jamais indem-
nisé de la perte de ses biens, il alla aux informations.
C'est alors que, pour dissiper ses craintes, le Ministre
écrivit la lettre suivante à Mr de Vaivre : " Paris, 20
" Février 1765. Monsieur, il n'a jamais été question de
" diminuer l'état que je vous ai promis de procurer à
" Monsieur de Montigny, lorsqu'il serait en France. Il
" est juste même qu'il y jouisse du bien-être auquel il
" était accoutumé en Canada. La liquidation des effets
" dont il est porteur devant lui rendre quatre mille huit
" cents livres, reste à lui trouver cinq mille livres, pour
" parfaire les dix mille livres que je lui ai fait espérer.

“ Je compte que le Roi voudra bien lui accorder une
 “ gratification annuelle de cette somme, au moyen de
 “ quoi M^r de Montigny n'aura plus qu'à jouir des bontés
 “ de Sa Majesté. (Signé) LE DUC DE CHOISEUL.” Répondant
 à M^r de Montigny lui-même, le Ministre ajoutait : “ J'ai
 “ rendu compte au Roi, Monsieur, de vos services dis-
 “ tingués et des blessures que vous avez reçues en diffé-
 “ rentes occasions, ainsi que de l'état de votre nombreuse
 “ famille en France, et Sa Majesté a bien voulu, pour
 “ différentes considérations, vous accorder une grati-
 “ fication annuelle de cinq mille deux cents livres, dont
 “ vous jouirez sur le fond des Colonies, à partir de ce
 “ jour. C'est avec plaisir que j'ai contribué à vous pro-
 “ curer une récompense aussi distinguée de la part de Sa
 “ Majesté. Je suis, Monsieur, etc. (Signé) LE DUC DE
 “ CHOISEUL.”

Ce n'étaient là que de vaines promesses. M^r de Mon-
 tigny, non plus que la plupart des autres, ne fut jamais
 indemnisé et ne toucha point les sommes qu'on lui avait
 fait espérer. Il ne reçut que sa pension de Chevalier. Il
 s'était retiré à Blois. C'est là qu'il mourut le 20 No-
 vembre 1786, laissant à sa famille, à défaut d'une grande
 fortune, une mémoire sans tache et un nom honoré.
 Voici le témoignage qu'il avait reçu de sa conduite, au
 moment où il quitta le Canada. C'est un monument
 trop précieux, pour ne pas lui donner place ici : “ Pierre
 “ de Rigaud, Marquis de Vaudreuil, Grand'Croix, etc.,
 “ certifions que M^r de Montigny, Chevalier de S^t Louis,
 “ Capitaine dans les troupes du Canada, a servi dans cette
 “ Colonie avec la plus grande distinction, notamment
 “ dans la dernière guerre où il a signalé son courage aux
 “ batailles de la Belle-Rivière, de Niagara, au siège des
 “ forts Bull et Chouëgen, d'une manière qui lui a mérité
 “ l'estime de tous les militaires et la confiance du soldat
 “ auquel il a toujours donné des exemples d'intrépidité
 “ dans les différentes affaires où il s'est trouvé. Ce fut
 “ lui qui donna le premier coup de hache à la porte du

" fort Bull et qui décida les troupes à la bûcher, sous le
 " feu de l'ennemi. Cet officier, qui jouit d'une réputation
 " peu commune, a d'ailleurs montré autant d'intelligence
 " que de zèle et d'ardeur dans une infinité de postes qui
 " lui ont été confiés. Il a reçu plusieurs blessures et a
 " été fait prisonnier à Niagara par les Sauvages anglais
 " qui ne lui ont laissé la vie qu'en considération de l'es-
 " time que leur inspirait sa bravoure. Ses ancêtres ont
 " aussi rendu de grands services. Son aïeul, Mr de Lou-
 " vigny, était Gouverneur des Trois-Rivières, et son père,
 " ancien Capitaine, était, lorsqu'il mourut, couvert de
 " blessures. Paris, 17 Mars 1764. (Signé) VAUDREUIL."

Etant en Canada, où, le 15 Mars 1745, il avait perdu
 une de ses proches parentes, la Sœur de Montigny, Reli-
 gieuse de St Joseph, Mr de Montigny avait épousé, le 25
 Octobre 1748, M^{lle} Charlotte Trottier des Rivières, fille
 de Mr Julien Trottier des Rivières, Président au Conseil
 Supérieur de Québec, et de Dame Marie-Louise-Catherine
 Raimbault. Déjà nous avons eu occasion de mentionner
 la famille Trottier des Rivières. C'est une des plus an-
 ciennes qui soit en Canada.

Etablie primitivement à la Rivière-du-Loup, où elle
 possédait une Seigneurie, la famille Trottier de Beaubien
 s'est partagée en plusieurs branches. L'une est restée
 dans le District des Trois Rivières, où elle s'est perpétuée.
 Le Dr Beaubien ¹ de Montréal, si estimé pour sa science
 médicale et ses autres belles qualités, appartient à cette
 branche qui se trouve présentement à Nicolet. L'autre

¹ Le Dr Beaubien, après avoir suivi les cours de médecine à Paris
 sous les plus habiles maîtres, est revenu à Montréal où il exerce sa
 profession depuis de longues années. Il est un des médecins de l'Hôtel-
 Dieu, et, avec les Docteurs Trudel, Pelletier, d'Orsonnens, Monro,
 Bibaud, Coderre, Royer, etc., si justement renommés, est un des pro-
 fesseurs de la célèbre Ecole de Médecine de Montréal. Ses concitoyen-
 l'ont appelé, ainsi que le vénérable Dr Meilleur, à présider la Société
 St Jean-Baptiste. Un de ses fils a épousé une des petites-filles de
 Ph. de Gaspé; l'autre, à l'exemple de son aîné qui est décédé, a
 embrassé l'état ecclésiastique. M^{lle} Marie, l'unique fille, est entrée dans la
 Congrégation de Montréal, où elle a pris le nom de Ste. Marie d'If.

est passée dans le District de Québec où elle s'est multipliée. Une autre est allée se fixer au Détroit, où elle est devenue puissamment riche. C'est un des membres de cette famille qui a concédé le terrain où s'élève aujourd'hui la ville qui domine le Michigan et qui appartient si longtemps aux Français.

De son mariage avec M^{lle} Trottier des Rivières, M^r de Montigny eut dix enfants : Charlotte, Jean-Baptiste-Pierre, Jérémie, Amable-Jean, Marie-Amable, Catherine, Louise-Etienne, François-Marie, Pierre-Marie-Joseph et André-François.—Charlotte, l'aînée, née le 5 Décembre 1749, passa avec son père en France, où elle épousa, le 10 Janvier 1780, M^r Charles Douaire, ancien Major des troupes en Canada.—Jean-Baptiste-Pierre, dit Louvigny, né en 1750, entra dans le service. Après avoir accompagné son père en France, il revint en Canada, où il fit alliance, en 1771, avec M^{lle} Charlotte Trottier des Rivières, fille de M^r Pierre-Julien Trottier des Rivières et de Dame Marie-Anne Testard de Montigny, dont il a été parlé plus haut. Il fut nommé Capitaine dans le département des Sauvages. Après la mort de son épouse, il contracta une seconde union, en 1790, avec M^{lle} Hay, fille du Gouverneur de Détroit. Fait prisonnier dans la guerre de 1812, il fut conduit à Albany, et échangé ensuite contre un Colonel américain. Il mourut à son retour des blessures qu'il avait reçues, laissant plusieurs enfants. L'un d'eux, M^r B. de Montigny, professa longtemps comme Avocat, à Montréal.—Jérémie, frère des précédents, alla aussi se fixer en France, ainsi que François-Marie, un autre de ses frères. N'ayant pu s'accommoder de ce séjour, il revint en Canada et passa de là aux Iles d'Amérique, où déjà un autre membre de sa famille s'était rendu en 1720.

André-François, le plus jeune des fils du Capitaine de Montigny, avait reçu le jour à Blois, le 5 Septembre 1767. Il eut moins de peine à demeurer en France. Il entra dans les Gardes du Corps de Louis XVI et y servit jusqu'au moment de la révolution. Alors il passa en Alle-

magne, où il épousa, le 20 Janvier 1794, la Comtesse de Hoensbroek, fille de François Lothaire, Marquis de Hoensbroek, Maréchal héréditaire des Duchés de Goeldres, etc. La cérémonie du mariage eut lieu à Thorn. Cette union fut de courte durée. Douze ans après, il mourut à Hambourg. Son épouse le suivit dans la tombe six ans après. Elle décéda, en 1812, au Château de la Haye, près de Goeldres. De ce mariage sont nés quatre enfants, dont trois sont vivants. Melle Sophie-Joséphine-Charlotte, née le 17 Octobre 1794, habite le Château de Koolk, près Brukieysen. Melle Marie-Anne-Louise, née le 8 Juin 1795, a uni son sort à celui du Comte Charles-Alexandre Conrad de Rurtsrockz, et demeure à Wellings Cüttel, près Mayence. Melle Clémentine-Elisabeth-Jeanne réside au Château de la Haye, où sa mère a fini ses jours.

IV^e LOUIS-ÉTIENNE TESTARD DE MONTIGNY.

Mr Louis-Etienne Testard de Montigny, autre fils de Jean-Baptiste de Montigny et de Dame C. Trottier des Rivières, continua la lignée. Après quelque temps de séjour en France, ne pouvant résister à l'amour du pays natal, il revint en Canada. Il n'était pas encore marié. Peu après, il épousa Melle Louise-Archange Gamelin, sœur de la grand-mère du Juge Alywin, et fille de Mr Pierre Gamelin et de Dame Marie-Louise de Lorimier. Comme on le voit, par ce mariage, Mr de Montigny s'alliait à la famille de Lorimier qui a produit trop d'hommes distingués, pour que nous n'en parlions pas dans un livre qui a pour but de rappeler les familles remarquables.

Le premier de cette famille, dont le nom soit tombé sous nos yeux, est le Capitaine de Lorimier de la Rivière qui fut un des défenseurs de la Nouvelle-France vers la fin du seizième siècle. Il était à peine arrivé en Canada, qu'il fut fait Lieutenant. C'était en 1785. Huit ans après, il fut nommé à la place de Garde-Magasin. Il s'acquitta

esse de
Hoen-
es, etc.
union
Ham-
après.
ès de
dont
e, née
, près
1795,
onrad
près
le au

ls de
r des
s de
pays
arié.
elin,
e Mr
nier.
gny
trop
pas
illes

nbé
ière
s la
da,
rès,
itta



M. DE LORIMIER



LE CHEVALIER DE LA CORNE.



M. J. BÉDARD



M. R. DE LA BRUHÈRE.

si bien
au gra
des tr
traditi
laissai
traces
tenant
après.
la pri
au me
dition
"Sept
"emp
"ave
"per
"l'air
pour
Roi l
pays
Ensei
sur le
de L
Josep
dente
de ma
"Cla
"val
"tain
"stip
"Ecu
"Le
"nég
"tut
"cou
"Ecu
"leir
"con

si bien de son emploi, que, l'année suivante, il fut promu au grade de Capitaine. Alors, on le vit donner, à la tête des troupes, ces exemples de bravoure qui devinrent de tradition dans sa famille. A sa mort, arrivée en 1711, il laissait plusieurs enfants, qui tous marchèrent sur les traces de leur père. L'un d'eux, après avoir été fait Lieutenant en 1741, reçut le brevet de Capitaine huit ans après. C'est ce brave officier qui, après s'être signalé à la prise du fort George, fut blessé à la prise de Corlar, au mois de Septembre suivant. Parlant de cette expédition, une pieuse Annaliste dit : " Ils ont frappé le 11 " Septembre et ont fait cent trente prisonniers. Ils se sont " emparés de deux forts, et ont brûlé trente-cinq maisons " avec les hangards remplis de vivres. Nous n'avons " perdu personne dans cette affaire. Mr de Lorimier, " l'aîné, a été blessé, et deux Sauvages." Deux ans après, pour honorer sa valeur et récompenser ses services, le Roi lui envoya la Croix de St Louis. Après la prise du pays par les Anglais, les trois fils du Chevalier, alors Enseignes, passèrent en France sur *la Jeanne*, vaisseau sur lequel se trouvaient aussi MM. de Rocheblave, Mouët de Louvigny, Herter de Louisbourg, etc. L'un d'eux, Joseph-Antoine-Guillaume, s'était marié l'année précédente, comme le prouve l'extrait suivant de son contrat de mariage : " L'an 1760, le 12 Janvier, furent présents : " Claude-Nicolas-Guillaume de Lorimier, Ecuyer, Che- " valier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, Capi- " taine d'Infanterie, demeurant ordinairement à la Chine, " stipulant pour Joseph-Antoine-Guillaume de Lorimier, " Ecuyer, officier d'Infanterie, son fils, et de Dame Louise " LePallieur; et Sieur Joseph-Urbain Guyon Duprez, " négociant, demeurant à Montréal, agissant comme " tuteur de Demoiselle Madeleine d'Amours de Clignancourt, fille mineure de feu Louis-Mathieu d'Amours, " Ecuyer, Sieur de Clignancourt, et de feu Dame Made- " leine Guyon Duprez, son épouse. Les parties étant " convenues et s'étant accordées sur ce qui est porté en

“ la minute des présentes, les ont signées avec leurs parents et amis.”

Le pays, toutefois, ne devait pas être privé pour toujours de l'appui de ces vaillants officiers. Plusieurs y restèrent ou y revinrent, et lorsqu'éclata la première guerre américaine, on vit les frères de Lorimier, à la tête des Sauvages, contraindre le Général Schuyler, accouru avec mille hommes de troupes pour prendre le fort St Jean, à abandonner honteusement la partie et à se replier sur l'Ile-aux-Noix, ainsi qu'il a été rapporté plus haut.

Pendant que les frères de Lorimier faisaient revivre sur les bords du St Laurent l'héroïsme guerrier de leur père et de leur grand-père, un autre membre de cette famille s'immortalisait par sa fidélité et son dévouement à l'infortuné Louis XVI : c'est Claude-Christophe Chamilly de Lorimier, Chambellan du Roi, dont le nom est resté associé à celui du brave Clery. “ Pendant le sac des Tuilleries, lorsque le Roi était réfugié à l'Assemblée avec la famille royale, rapporte Mr de Beauchesne dans la *Vie de Louis XVII*, on vit accourir près de l'infortuné Monarque le Prince de Poix, le Duc de Rohan, le Marquis de Tourzel, nombre de Dames attachées au service des princesses ; MM. Hue, Thierry, Chamilly, père et fils, tous serviteurs dévoués. Au moment d'être transféré du Couvent des Fucillants à la prison du Temple, le Roi reçut ordre de désigner les personnes qu'il désirait garder auprès de sa famille. Alors il fit dresser une liste. Sur cette liste étaient comprises les personnes suivantes : MM. de Fresne, de Lorimier Chamilly, Beligny et Testard, pour le service du Roi ; M^{de} Thibaud, Augié et Basire, pour le service de la Reine ; M^{de} de St Brice et Mr Hue, pour le service du Dauphin. Ce choix n'ayant pas rencontré l'agrément du Conseil de la Commune, on voulut présenter d'autres personnes. Louis XVI obtint cependant, à force d'instances, que MM. Hue et Chamilly lui fussent conservés. Ce ne devait pas être pour longtemps. Dans la séance

" du 17 Août, la Commune ordonna leur enlèvement de
 " la Tour. La notification de cet arrêt fut transmise le
 " lendemain au Temple par deux officiers municipaux.
 " C'était à l'heure du dîner, à deux heures. " Messieurs,
 " dit alors le Roi, si l'on persiste dans le dessein d'éloi-
 " gner de nous les serviteurs qui nous restent ici, je
 " déclare que ma famille et moi nous nous servirons
 " nous-mêmes. Qu'on ne me présente donc qui que ce
 " soit." Nonobstant ces justes réclamations, dans la nuit
 " du 19 au 20, deux officiers municipaux vinrent les en-
 " lever. On les fit monter dans des voitures de place,
 " sans leur dire où on les conduisait. On les conduisit
 " à la barre de la Commune et de là à la prison de la
 " Force, d'où ils devaient être arrachés, pour être trainés
 " à l'échafaud." Voici, en effet, ce que nous apprend un
 " autre document de l'époque : " MM. Chamilly de Lori-
 " mier, père et fils, restés auprès du Monarque pendant
 " le pillage des Tuilleries, après l'avoir rejoint, au péril
 " de leur vie, à l'Assemblée, furent renfermés avec lui
 " pendant trois jours aux Feuillants. Ils voulurent aussi
 " l'accompagner à la prison du Temple, mais le père
 " seul obtint, avec Mr Hue, cette honorable et périlleuse
 " faveur. Après la mort de Louis XVI, un instant ren-
 " dus à la liberté, les MM. Chamilly de Lorimier furent
 " de nouveau incarcérés, le 9 Février 1794. Le père fut
 " conduit au Luxembourg et ne tarda pas à payer de sa
 " tête l'attachement qu'avait eu pour lui le Roi. En effet,
 " le 5 Messidor, an 2, le tribunal révolutionnaire rendit
 " l'arrêt suivant : Claude-Christophe Chamilly de Lori-
 " mier, serviteur du tyran Roi, âgé de 62 ans, né et
 " domicilié à Paris, département de la Seine, est con-
 " damné à mort comme contre révolutionnaire." Son
 " fils, longtemps oublié dans les prisons, en fut tiré par la
 " révolution du 9 Thermidor. Resté alors en France, Mr
 " de Lorimier s'enveloppa de l'obscurité la plus profonde
 " et ne reparut qu'au retour de Louis XVIII. Ce prince
 " n'eut garde d'oublier un serviteur si dévoué. Il le fit

son premier Chambellan et le décora de la Croix de St Louis. Ainsi fut réalisé le vœu que formulait ainsi Louis XVI, dans son immortel testament : " Je croirais calomnier les sentiments de la nation, si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avait portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont failli en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Clery, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi."

L'échafaud de France ne devait pas être le seul à voir couler le sang des de Lorimier. En 1794, il avait coulé pour expier le dévouement aux meilleurs des Rois ; en 1838, il coula en Canada pour punir la revendication à main armée de droits foulés aux pieds. Nous ne rappellerons pas ici les trop nombreux griefs qui portèrent une partie de la nation à s'insurger. Qu'il nous suffise de dire qu'on n'insulte pas en vain un million d'hommes, et qu'il n'appartient pas, comme l'a remarqué à propos Mr Rameau, à quelques intrigants et à quelques brouillons politiques de détruire ce qui est basé sur les anciens traités. C'est, du reste, ce que reconnut et proclama, quoique un peu tard, Lord Gosford ; " Je ne crois pas, dit-il, devant le Parlement anglais, que dans aucune de nos Colonies, Sa Majesté ait un peuple qui, par inclination autant que par intérêt, ait plus de désir de rester sur un pied d'alliance et d'amitié avec l'Angleterre. On a beaucoup parlé de ce qu'on appelle la révolte récente : ce sont là des mots. Je dois reconnaître qu'il n'est que juste de regarder de plus près au véritable état des choses, avant de stigmatiser les événements qui ont eu lieu. Il y a, à Montréal et dans les environs, des habitants anglais, dont les actes et la conduite ont été caractérisés par un esprit de domination sur toute la population d'origine française ; ils ont toujours aspiré à posséder le pouvoir et le patronnage du pays. C'est à eux qu'il faut principalement attribuer les troubles qui

“ viennent d'avoir lieu. Convaincu de l'exactitude de
“ ce que je dis, je ne puis m'empêcher de regarder comme
“ un acte des plus injustes et des plus tyranniques de
“ livrer la province inférieure, en noyant la population
“ française, à ceux qui, sans cause, lui ont montré tant de
“ haine. Vous donnez à quatre cent mille âmes la même
“ représentation qu'au Bas-Canada qui en a sept cent
“ mille, et ensuite vous imposez la dette de la province
“ supérieure, qui est, dit-on, d'un million, à une province
“ qui n'a presque aucune dette. Peut-il y avoir rien de
“ plus arbitraire et de plus déraisonnable ? ” En vue de
prévenir ces mesures, et plus encore pour s'opposer à
d'autres semblables qui avaient précédé, les Députés
canadiens firent entendre leur voix en Parlement. Leurs
réclamations étant demeurées stériles, plusieurs Com-
tés, contrairement à l'avis de l'Honorable Papineau qui
voulait rester sur le terrain d'une résistance légale, prirent
les armes. On sait le reste. Cette levée de boucliers n'eut
d'autre effet que d'attirer des malheurs sur ceux qui étaient
à sa tête : mis en jugement, quarante-sept accusés furent
condamnés à la déportation et quatre-vingt-neuf à la mort.
Sur ces quatre-vingt-neuf, treize subirent la peine portée
contre eux, notamment le Chevalier de Lorimier, dont
les lettres, monument de tendresse et de patriotisme,
resteront à jamais pour honorer sa mémoire. Mais tirons
un voile sur ces tristes événements et revenons à M^r de
Montigny.

De son mariage avec M^{lle} Gamelin, il eut plusieurs
enfants : Pierre-Philippe, Etienne, René-Ovide et Casimir-
Amable. Tous ces enfants virent le jour à Montréal, où
leur père s'était fixé et exerçait la profession d'Avocat.
L'un d'eux, René-Ovide, fut le compagnon de voyage
du célèbre Franchère. D'un tempérament vigoureux,
d'un esprit cultivé, mais surtout d'un goût prononcé
pour ces sortes d'entreprises, nul n'était plus capable de
rendre service. Aussi fut-il accueilli avec joie parmi les
joyeux voyageurs. Après plusieurs mois de navigation, on

aborda aux Iles Sandwich, à ces mêmes îles qu'avait visitées le Capitaine Cook, et où l'on voyait encore un coco qui portait les traces de l'un de ses boulets. L'une de ces îles était gouvernée par un jeune Anglais, du nom de John Young, qui avait suivi le célèbre Cook. Après un court séjour dans ce pays, où ils avaient été surpris de trouver un peuple nombreux vivant sous des lois sages, les voyageurs remirent à la voile et abordèrent à Ohahou, où ils firent un établissement. C'est alors qu'arriva la catastrophe dont il est parlé dans l'ouvrage de Mr Franchère : les indigènes firent sauter le vaisseau, en mettant le feu aux poudres. La Compagnie de la Baie-d'Hudson ayant remplacé sur ces entrefaites celle du Nord-Ouest, Mr de Montigny fut envoyé en Chine. Après s'être arrêté en Australie, son vaisseau fit voile pour Canton, où il tint l'ancre un mois entier. De Canton, Mr de Montigny passa de nouveau à la Colombie, visita les côtes de la Russie d'Amérique, et après avoir établi là plusieurs comptoirs, revint hiverner à la rivière Fraser. De là, il se rendit aux Montagnes-Rocheuses, ensuite à la Baie-d'Hudson, et après avoir descendu la rivière Nelson, revint à New-York. Commencé au mois de Septembre, 1810, son voyage ne se termina qu'en 1825. De tous ceux qui firent partie de cette longue et périlleuse expédition, Mr de Montigny est le seul survivant. Il a présentement quatre-vingt-et-un ans qu'il porte avec aisance.

IV^e CASIMIR-AMABLE TESTARD DE MONTIGNY.

Mr Casimir-Amable Testard de Montigny, dit le Chevalier de Montigny, était né le 3 Juin 1787. C'est, on peut le dire, le Fondateur de la Paroisse de St Jérôme. Il venait de terminer sa réthorique avec le plus grand succès, lorsqu'un de ses amis de Collège, Mr Leprohon, l'engagea de la part de son père, riche négociant de Montréal, à aller ouvrir un comptoir pour le commerce des pelleteries, dans le voisinage du Lac des Deux-Montagnes, où revenaient, chaque année, les Sauvages

avec des provisions abondantes. Ce projet sourit à M^r de Montigny. Il partit avec quelques hommes et s'établit à la proximité des Sauvages. Le succès dépassa ses espérances. C'est alors que M^r Leprohon s'étant retiré du commerce, M^r de Montigny devint seul maître de l'établissement. Se voyant à la tête d'une assez belle fortune, l'entrepreneur négociant appela près de lui, outre les familles de ses employés, une foule de colons au bras robuste, qui, en peu de temps, remplacèrent l'épaisse forêt par des champs bien cultivés. M^r de Montigny fut leur conseil et leur ami. Ainsi commença la Paroisse de S^t Jérôme, appelée d'abord Rivière-du-Nord, du nom du cours d'eau sur les bords duquel elle s'élève.

Lorsque survint la guerre de 1812, se rappelant les exemples de patriotisme et de valeur que lui avaient légués ses ancêtres, et désireux de ne pas se montrer inférieur, M^r de Montigny s'empessa de voler au secours de la patrie menacée. La milice, comme on l'a dit, venait d'être réorganisée. Il fut nommé Capitaine. Son premier soin alors fut de discipliner ses hommes. Lorsque l'ennemi parut aux environs de Lacolle, son monde était prêt à le recevoir. Alors on vit accourir à la fois, pour se rendre au village de l'Acadie, les milices de la Pointe-Claire, de Vaudreuil, de la Longue-Pointe, pendant que celles de Montréal se rendaient en toute hâte à Laprairie. Il n'en fallut pas davantage pour faire retrograder le Général Dearborn, qui, trouvant le pays bien défendu, n'osa, cette année, aller plus loin. Etant revenu, l'année suivante, l'ennemi fut obligé de se retirer encore, après avoir subi une éclatante défaite.

Autant M^r de Montigny avait mis de zèle et d'ardeur à repousser l'invasion en 1812, autant il en mit, en 1837, à empêcher l'insurrection dont on a parlé plus haut. Comprehant, avec la sagacité qui le distinguait, que la cause était bonne, mais que les moyens n'y répondaient pas, il fit tout en son pouvoir pour dissuader ses compatriotes de prendre les armes. Aux habitants qui, à l'exemple de

ceux de St Benoît et de St Eutache, voulaient se soulever et le mettre à leur tête, il disait : " Quoi, mes amis, y pensez vous? C'est avec des fourches et des bâtons que vous voulez tenir tête à des réguliers armés de carabines ! Mais c'est vous exposer à une mort certaine et attirer sur vos familles toutes sortes de calamités !" Mais telle était l'exaspération des esprits, que ces représentations, d'ailleurs si sages, ne furent point goûtées. Davantage, on le menaça de le faire prisonnier, s'il refusait de faire cause commune avec les insurgés : " Et de quel droit, par quelle autorité ? leur dit-il. Ne savez-vous pas. " au contraire, que c'est moi, comme magistrat, qui puis vous faire arrêter ? " Mais l'irritation oublie tout et n'écoute personne. M^r de Montigny fut donc arrêté et conduit à St Eustache. Le résultat vint justifier ses prévisions et donner raison à sa conduite. Ceux qui lui avaient manqué, furent les premiers à lui faire apologie ; les autres le remercièrent de les avoir préservés des malheurs arrivés à St Eustache.

Après ces fâcheux événements, M^r de Montigny continua à être plus que jamais l'oracle de St Jérôme, où il remplit les fonctions de Maire et de Juge de Paix, à la satisfaction de tous. Après avoir siégé au Parlement comme Représentant pour le Comté de Terrebonne, le Lieutenant-Colonel de Montigny est mort à St Jérôme, le 15 Février 1863, à l'âge de soixante-seize ans, laissant une nombreuse postérité d'enfants, de petits-enfants et d'arrière-petits enfants, au nombre desquels le pays est fier de compter M^r B. T. de Montigny, Avocat, qui naguère a représenté si dignement le Canada comme Zouave dans l'armée pontificale. Les recherches qu'il a faites à Paris sur les anciens officiers de la Colonie, lui donnent un nouveau droit à l'estime et à la reconnaissance de son pays. Qu'il veuille bien accepter ici nos sincères remerciements pour la complaisance qu'il a mise à nous communiquer avec le plus rare désintéressement une partie de ses précieux documents.

oulever
amis, y
ns que
e cara-
aine et
!" Mais
ésenta-
Davan-
sait de
le quel
us pas.
ti puis
out et
rété et
es pré-
ni lui
ologie;
és des

y con-
où il
x, à la
ement
ne, le
me, le
nt une
d'ar
ler de
a re-
dans
Paris
nt un
e sou-
emes-
com
partie







L'HEUREUX de M. GUYARD
 et L'ADON de LANAUDIERE — L'HEURE de LANAUDIERE
 M. B. BOUTET

L
 Ces
 races
 Son
 rapp
 aux
 héber
 aux d
 rema
 épreu
 degré
 dait,
 famil
 donc

M
 Pérad
 origin
 de Da
 d'Auc
 trois
 de Ta
 M^e d

LA FAMILLE DE LANAUDIÈRE.

Cette famille est encore une de ces antiques et illustres races que le Canada aime à compter parmi ses gloires. Son histoire, comme celle des familles que nous avons rappelées, est intimement liée à l'histoire du pays. Alliée aux Denis de la Ronde, aux de Verchères, aux de Boishébert, aux de Villiers, aux de Longueuil, aux de la Corne, aux de Gaspé, aux Baby, elle a produit plusieurs hommes remarquables, et s'est maintenue, malgré les rudes épreuves par lesquelles le pays a passé, dans son premier degré de prospérité. En 1749, le Chevalier Benoist succédait, comme Lieutenant, à l'un des membres de cette famille, promu au grade de Capitaine. Cette famille doit donc trouver place ici.

1^o THOMAS-XAVIER TARIEU DE LANAUDIÈRE.

M^r Thomas-Xavier Tarieu de Lanaudière, Sieur de la Pérade, est le chef de cette famille en Canada. Il était originaire de la Guienne, et fils de M^r Jean de Tarieu et de Dame Jeanne de Samalins, de Mirande, Archevêché d'Auch. D'ancienne noblesse, les Tarieu avaient formé trois branches, avec celle qui nous occupe ici : les Tarieu de Taillan et les Tarieu de Castagnère.

M^r de la Pérade était officier dans le régiment de Tari-

gnan, lorsqu'il passa dans la Nouvelle-France, vers le milieu du XVI^e siècle. S'étant déterminé à y demeurer, il demanda et obtint, en 1672, une concession de terre, de concert avec M^r de Suève, aussi officier dans les troupes. Cette concession leur fut accordée, est-il dit dans l'acte qui en fait foi, "en considération des bons, utiles et louables services qu'ils ont rendus à Sa Majesté "en différents endroits, tant de l'Ancienne que de la Nouvelle-France, depuis qu'ils y sont passés, et en vue "de ceux qu'ils se proposent encore de rendre." C'est cette concession qui a donné naissance à la belle Paroisse de S^{te} Anne de la Pérade. D'une lieue de profondeur, elle comprenait tout l'espace qui se trouvait entre le Fief des Religieuses de l'Hôpital et la rivière S^{te} Anne, qui devait en faire partie. Lorsque M^r de la Pérade fut mis en possession de cette Seigneurie, il était marié. Il avait épousé à Valençay, le 16 Octobre 1672, M^{lle} Marguerite Denis de la Ronde, fille de Pierre Denis de la Ronde et de Dame Catherine LeNeuf de la Potherie, illustre famille dont nous avons déjà touché un mot, mais qu'il convient de faire un peu plus connaître ici.

Le premier de cette famille qui vint s'établir en Canada était originaire de Tours, comme il a été dit. Des nombreux enfants que lui avait donnés son épouse, quatre se rendirent des plus recommandables par leurs services : M^r Denis de la Ronde, M^r Denis de Bonaventure, M^r Denis de Vitré et M^r Denis de Monrampont, dont nous avons déjà parlé. M^r Denis de la Ronde, à la tête de cinquante hommes, ainsi qu'il a été dit, s'opposa à la descente des Anglais, qui, avec vingt-quatre vaisseaux, étaient venus pour s'emparer de Port-Royal. Nul ne seconda mieux M^r de Subercase. Repoussés de toutes parts, les Anglais furent obligés de se retirer sans avoir rien pu faire. C'était en 1707. Deux ans après, M^r de St Ovide, ayant résolu, avec l'agrément de M^r de Costebelle, Gouverneur de Plaisance, de chasser les Anglais de Terre-neuve, le vaillant officier fut encore le premier à prendre

les armes, et contribua pour sa bonne part au succès de l'entreprise. Mr Denis de Bonaventure égala, si même il ne surpassa son frère. Après avoir, en diverses rencontres fait prisonniers plusieurs officiers anglais et raffer les Abénaquis¹ dans l'alliance des Français, il coopéra, avec d'Iberville, à la prise de Pémaquid, dont il a été parlé, et, lorsque les Anglais revinrent une seconde fois, avec une flotte plus nombreuse, pour attaquer Port-Royal, il fit si bonne contenance que l'ennemi fut encore contraint de lever le siège après avoir subi de graves pertes. Pendant que ses frères s'illustraient ainsi dans les combats, Mr Denis de Vitré, devenu Conseiller, se rendait utile par ses défrichements de terre. Il avait demandé et obtenu, sur le St Laurent, une concession de deux lieues de front sur deux de profondeur. Par les travaux qu'il y fit et les habitants qu'il parvint à grouper autour de lui, il jeta les fondements de la Paroisse connue aujourd'hui sous le nom de Trois-Pistoles. Dix ans après, en 1697, il se fit concéder encore, vers le cap St Louis, quatre lieues de front sur quatre de profondeur. Héritier de son zèle, Mr Louis Denis de la Ronde, Capitaine et Chevalier de St Louis, celui-là même qui fut tué, en 1760, auprès du moulin de Dumont, et dont Mr Charles de Lanaudière va nous rappeler les derniers moments, acquérait à son tour, sur la rivière Chambly, un Fief de deux lieues de front sur trois de profondeur. Malheureusement, les travaux d'exploration que lui confièrent MM. de Beauharnois et

¹ Le Missionnaire actuel des Abénaquis vient de publier, sur cette nation de tout temps si fidèle aux Français, un ouvrage des plus intéressants. C'est un livre qui trouve naturellement sa place dans toutes les bibliothèques. Que d'autres livres encore à faire ! Qui nous donnera les voyages de la Salle, de Tonty, de Joliet, de la Verenderye, de Galinée, etc., qui ont rendu leur nom célèbre et ont jeté tant de gloire sur le Canada ? Qui entreprendra la galerie des personnages illustres du Canada, où, à côté des Cartier, des Champlain, des Maisonneuve, on aimerait à voir figurer d'Iberville, Frontenac, Talon, Laval, Montcalm, etc. ? Ce sont là des œuvres plus difficiles à faire que les romans, mais aussi infiniment plus précieuses. Les talents ne manquent point : ils n'ont besoin que de l'encouragement du public.



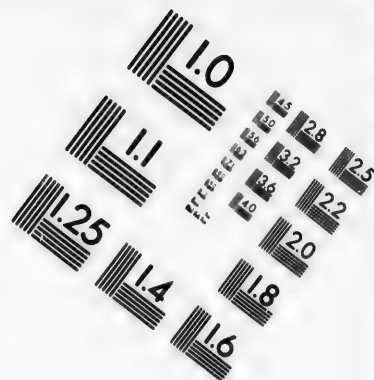
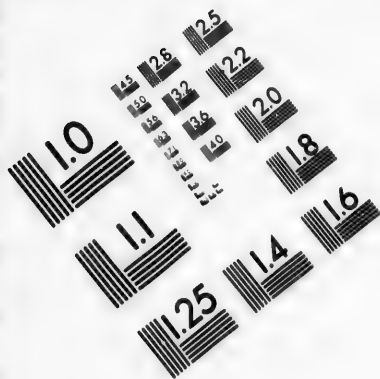
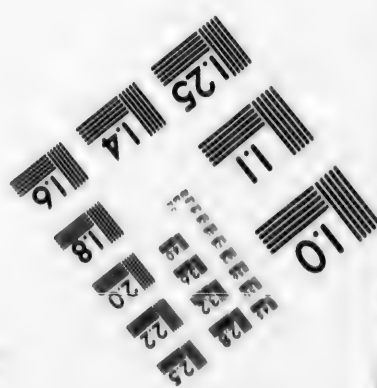
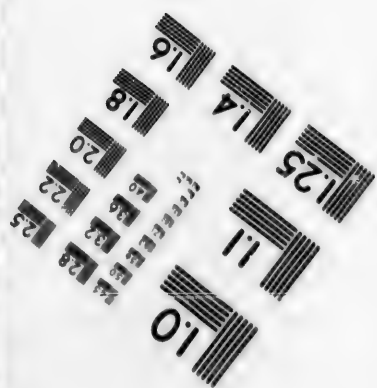
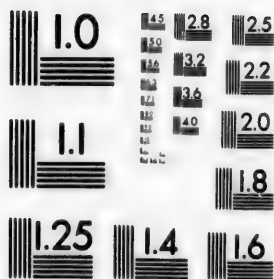


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
1.5 28
1.5 32 25
1.5 36 22
1.5 40 2.0
1.5 45 1.8
1.5 50 1.6
1.5 56 1.4
1.5 63 1.2
1.5 71 1.0
1.5 80 0.9
1.5 90 0.8
1.5 100 0.7
1.5 112 0.6
1.5 125 0.5
1.5 140 0.4
1.5 160 0.3
1.5 180 0.2
1.5 200 0.1

10
01
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99

Hocquart ne lui permirent pas de donner suite à l'entreprise qu'il avait projetée. Son fils, M^r Gaspard Denis de la Ronde, fit bien son possible pour rentrer dans ses droits qu'il avait perdus en conséquence ; mais, malgré le jugement qu'il obtint en 1842, il ne put, non plus que ses enfants, recouvrer cette Seigneurie qui passa définitivement en d'autres mains.

Il y avait à peine deux ans que M^r de la Pérade était marié, lorsque M^r de Frontenac qui l'avait en grande estime, lui donna la place de M^r Perrot, à Montréal, ainsi qu'en fait foi le document suivant : " Estimant qu'il est " nécessaire de commettre quelque personne fidèle et " agissante pour remplir cette place, nous avons cru ne " pouvoir faire un meilleur choix qu'en y nommant le " Sieur de Lananguère qui, ayant déjà fait paraître, dans " tous les emplois de guerre qu'il a eus en France et dans " ce pays, beaucoup de zèle et d'affection pour le service " de Sa Majesté, nous fait prendre une entière confiance " en sa fidélité, capacité et bonne conduite, et nous donne " lieu d'espérer qu'il fera exécuter les ordres du Roi et " les nôtres avec soin et vigueur." Ces lettres sont du 10 Février 1674.

M^r de la Pérade ne jouit pas longtemps de cette charge, étant mort vers 1695. Son épouse lui survécut plusieurs années. Aussi entreprenante que mère dévouée, cette Dame fit réunir, en 1697, à sa Seigneurie de S^{te} Anne, les Iles qui se trouvaient en face, ainsi que nous l'apprennent les registres de l'Intendance : " Sur la réquisition à nous " faite par Marguerite Denis, veuve du Sieur Lanaudière, " est-il dit dans cet acte, de vouloir bien lui accorder " les Iles qui se trouvent devant sa terre de S^{te} Anne, " entr'autres celle dite l'*Ile du Large*, où est son moulin, " nous accordons et concédons, par ces présentes, les " dites Iles à la dite Dame, pour en jouir, elle et ses " ayant-cause." Trois ans après, M^{re} de la Pérade fit encore application auprès du gouvernement pour obtenir une nouvelle concession de trois lieues, mais elle décéda

sans avoir vu l'effet de sa demande, la ratification de cette nouvelle gratification n'ayant eu lieu que plusieurs années après. Elle était alors remariée avec Mr J. A. d'Eschambault, Conseiller du Roi, Lieutenant Général Civil et Criminel à Montréal, qu'elle avait épousé en secondes noces, le 9 Juillet 1708, ainsi qu'on la vu.

Toute jeune, cette Dame avait eu l'intention de se faire Religieuse chez les Dames Ursulines de Québec, où elle avait reçu son éducation. Avant de mourir, elle eut la consolation de voir une de ses Demoiselles la remplacer dans le Cloître. M^{lle} Louise-Rose de Lanaudière de la Pérade, ayant aussi été élevée dans le même Institut, y retourna pour ne s'en plus séparer. Elle y fit son entrée du vivant de son père. Devenue Professe, elle fut appliquée à l'instruction des jeunes filles, et particulièrement des petites Sauvages pour lesquelles elle avait une tendresse de mère. Intimement convaincue que leur âme est aussi précieuse devant Dieu que celle des enfants les plus riches, elle ne négligea rien pour leur inculquer de bons principes et les aider à contracter de bonnes habitudes. Ses soins furent amplement dédommagés : ces enfants apprirent à connaître Dieu et vouèrent à la bonne Mère S^{te} Catherine une reconnaissance éternelle. Après cinquante-neuf ans passés dans cet humble ministère, cette Religieuse selon le cœur de Dieu alla recevoir la récompense promise aux âmes, qui, fidèles à leur vocation, s'estiment aussi heureuses, à l'exemple des Anges, de travailler pour le pauvre que pour le riche, laissant pour héritage à ses sœurs plus d'un demi siècle de bons exemples et de vertus généreusement pratiquées.

II^e PIERRE-THOMAS TARIEU DE LANAUDIÈRE.

Mr Pierre-Thomas Tarieu de Lanaudière, Sieur de la Pérade, père du jeune héros de la Manongahéla, qui, avec Mr de Beaujeu, fut enseveli dans son triomphe, marchant sur les traces de son père, combattit à outrance

les Iroquois, afin d'affranchir son pays du joug cruel de ces barbares. Non moins entreprenant que brave, il se fit concéder en 1700, à l'exemple de sa mère, alors qu'il était Lieutenant dans les troupes, un Fief de deux lieues de front sur une lieue et demie de profondeur, en arrière de la Seigneurie de *St^e Anne* et joignant celles de *S^t Charles* et de *Batiscan*. Plusieurs années après, en 1735, appelant l'attention de *Mr de Beauharnois* sur cette concession et sur celle qui avait été faite antérieurement à *M^{de} de la Pérade*, il fit ratifier la première, et, pour compenser celle de 1697 dont les limites étaient les mêmes, il obtint qu'on ajoutât à celle de 1700 une nouvelle étendue de terre de trois lieues de profondeur.

Lorsque *Mr de la Pérade* fit l'acquisition de cette terre, il était marié. Il avait épousé *M^{lle} Marie-Madeleine de Verchères*. Cette Demoiselle a laissé un nom trop célèbre dans l'histoire, pour que nous ne la rappellions pas ici. Son père, officier du régiment de *Carignan*, s'étant décidé à rester dans le pays, avait obtenu sur le *S^t Laurent*, à l'endroit où s'est élevée depuis la Paroisse de *Verchères*, une concession d'une lieue de front sur une de profondeur. L'année suivante, en 1673, il y avait fait ajouter l'*Ile à la Prune* et l'*Ile Longue* qu'il avait reliées entre elles par une nouvelle concession d'une lieue. C'est là qu'il habitait avec sa famille. Après avoir fait défricher un certain espace de terrain, il y avait bâti une maison, en forme de fort, suivant la pratique du temps, afin de se mettre à couvert contre les insultes des Iroquois. " Ces forts, dit *Charlevoix*, n'étaient que de grands enclos formés de quelques palissades, avec des redoutes. L'Eglise et la maison du Seigneur y étaient renfermées. Il y avait encore assez d'espace pour y mettre, en cas de besoin, les femmes, les enfants et les bestiaux. On y entretenait jour et nuit un ou deux factionnaires, qui, au moyen de quelques pièces de campagne, ou au moins de quelques pierriers, pouvaient écarter l'ennemi, avertir les habitants d'être sur leurs gardes et

“ appeler au secours. C'en était assez pour se mettre hors “ d'insulte.” Ce n'en était pas trop, comme nous allons le voir.

Profitant du moment où Mr de Verchères était absent, les Iroquois s'approchèrent du fort, sans être aperçus, et se mirent en devoir d'escalader la palissade. Au premier bruit qu'elle entend, M^{re} de Verchères prend son fusil et tire. Effrayés un instant, les Iroquois se retirent ; mais, voyant que personne ne se mettait à leur poursuite, ils reviennent à la charge. Deux jours entiers, ils rôdent autour du fort, sans pouvoir y pénétrer. Toujours, au moment de franchir le faible rempart, ils sont atteints de quelques balles et obligés de s'arrêter. Ce qui ajoute à leur surprise, c'est qu'ils n'aperçoivent qu'une femme : c'était M^{re} de Verchères qui, avec une bravoure et un sang-froid qui enissent fait honneur au plus vaillant guerrier, se portait, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, et tirait toujours à propos. Elle ne cessa de faire ainsi des décharges que lorsqu'elle se fût bien assurée que l'ennemi était parti. Ce beau trait de courage eut lieu en 1690. Il ne devait pas être le dernier.

Deux ans après, étant revenus en plus grand nombre, les Iroquois saisirent le moment où les hommes étaient occupés à leurs travaux des champs pour se précipiter sur eux et les garotter. M^{lle} de Verchères, âgée de quatorze ans, se promenait alors sur le bord du fleuve. Voyant un de ces barbares s'approcher furtivement et faire sur elle une décharge de cinq coups de mousquet, elle se met à fuir et à gagner le fort. Le Sauvage s'élance à l'instant à sa poursuite, le casse-tête à la main, et la serre de près. M^{lle} de Verchères redouble de vitesse. Elle était au moment d'échapper à son redoutable adversaire et d'atteindre le fort, lorsqu'elle se sent saisir par le mouchoir qu'elle portait à son cou. Le détachant aussitôt, elle ouvre la porte, et, la fermant sur le Sauvage avec promptitude, elle s'écrie : “ aux armes, aux armes ! ” Sans s'arrêter aux gémissements des femmes, désolées de voir enlever

leurs maris, rapporte Mr de la Potherie auquel nous empruntons ces détails, " elle monte sur le bastion où " était la sentinelle. Là, après avoir ôté sa coiffure et mis " sur sa tête un chapeau de soldat, elle fait plusieurs " mouvements, le mousquet sur l'épaule, pour donner à " entendre aux barbares qu'il y a beaucoup de monde, " quoiqu'il n'y eût en réalité qu'elle et le soldat. Elle " charge elle-même un canon, et, comme elle n'avait pas " de tanpon, elle en fait un avec une serviette, et tire sur " l'ennemi." Ses coups sont si bien dirigés, qu'à chaque décharge elle renverse un et quelquefois deux de ces barbares. Etonnés d'une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas, et voyant tomber, l'un après l'autre, leurs guerriers, les Iroquois commencent à perdre courage. M^{lle} de Verchères s'aperçoit de leur trouble. Alors, profitant habilement de leur hésitation, elle multiplie ses décharges, et, aidée de son soldat, ne cesse de tirer du canon.

Elle tirait encore, lorsqu'entendant cette canonnade, Mr de Crisasi¹ accourt en toute hâte de Montréal et vient

¹ Le Chevalier de Crisasi qui vint ainsi au secours de M^{lle} de Verchères, était un des plus aimables et des plus intrépides guerriers qu'ait eu la Nouvelle-France: " On ne savait ce qu'on devait le plus " admirer en lui, écrit le Père Charlevoix, ou de son habileté dans la " guerre, ou de sa pénétration dans le conseil, ou de sa conduite dans " les entreprises, ou de sa présence d'esprit dans l'action." Originaire de Sicile, où il s'était compromis en prenant parti pour la France contre l'Espagne, il avait vu son immense fortune confisquée et avait été forcé de s'expatrier avec le Marquis de Crisasi, son frère. Tous les deux s'étaient rendus à Versailles, où ils espéraient trouver, auprès du Roi, de la protection, ou au moins de l'emploi. Ils furent envoyés en verneur des Trois-Rivières et se rendit très-utile en 1692, en déjouant les complots de huit cents Iroquois qui avaient formé le projet de se ruer sur le Canada. En 1696, dans l'expédition de Mr de Frontenac contre les Cantons, il eut la garde du fort où étaient renfermées les provisions de l'armée. Plus actif, plus entreprenant, le Chevalier, après s'être signalé en maints combats lorsqu'il était Chevalier de St Jean de Jerusalem, fut, en Canada, le bras droit de Mr de Frontenac. Avec Mr de Vaudreuil et le jeune LeMoine de Bienville qui y fut tué, il livra bataille, en 1690, aux Onneiouths, à Repentigny, et les défit. En 1694, deux ans après avoir secouru M^{lle} de Verchères, il fut chargé, par le Comte de Frontenac, de relever Cataracoui, ce qu'il fit avec une

à son secours. Les Sauvages n'étaient plus là : ils avaient pris la fuite, emmenant avec eux leurs captifs. Sans perdre de temps, il se met à leur poursuite, et, après trois jours de marche, les rejoint sur les bords du lac Champlain. Ils s'étaient retranchés dans un bois, où ils avaient accumulé des troncs d'arbre, d'énormes roches, pour se protéger. Sans tenir compte de ces obstacles, le vaillant officier les attaque, les enveloppe et s'en empare. Tous sont taillés en pièces, à l'exception de trois qui parviennent à s'échapper, et les prisonniers sont mis en liberté. Lorsque la nouvelle de ce qui venait de se passer fut parvenue à Montréal, ce ne fut, dans tout le pays, que cris d'admiration pour celle qui avait déployé tant de courage et montré tant de présence d'esprit. Chacun se répandait en louanges sur son compte et se plaisait à faire son éloge. Depuis lors, on ne l'appela plus que *l'héroïne de Verchères*, nom que la postérité lui a conservé.

Un nouveau trait de courage, en achevant de lui gagner tous les cœurs, confirma la bonne opinion qu'on avait conçue de son mérite. M^r de la Pérade était à la poursuite des Iroquois aux environs de la rivière Richelieu, d'autres disent de la rivière S^t Anne. Tout-à-coup une multitude de ces barbares qui, jusque-là, s'étaient tenus cachés dans les broussailles, se précipite sur lui, au moment où il s'y attendait le moins. Il est sur le point d'être saisi. M^{lle} de Verchères voit le danger. Aussitôt, s'armant d'un mousquet, elle vole à son secours, et, aidée de quelques hommes, elle parvient à le dégager et à mettre les Iroquois en fuite. C'est alors qu'elle devint, à son tour, la conquête de celui dont elle avait sauvé les jours.

Plusieurs années après, émerveillé de tout ce que la promptitude et une dextérité qui lui valurent les plus grands éloges. Marchant de là à la poursuite des ennemis qui avaient conspiré la ruine de la Colonie, il leur inspira une telle terreur qu'ils n'osèrent se montrer pendant tout l'été. Le Gouverneur et l'Intendant firent valoir son mérite à la Cour, mais inutilement. La douleur de voir ses services méconnus empoisonna ses derniers jours et le conduisit au tombeau. Il mourut en 1696, regretté de toute la Colonie.

renommée publiait sur le compte d'une héroïne comparable aux femmes les plus célèbres de l'antiquité, Mr de Beauharnois la pria de mettre par écrit le récit de ses belles actions, dont le bruit s'était répandu jusqu'à la Cour. Ne pouvant se refuser à une demande si légitime, et faisant taire sa modestie, elle donna une relation de tout ce qui s'était passé. Ayant ensuite quelque scrupule d'avoir laissé courir sa plume, elle termine par ces paroles qui montrent qu'elle savait aussi bien tourner les compliments que manier le mousquet : "Voilà, dit-elle, la relation simple et fidèle de mes aventures qui m'ont déjà procuré les grâces de Sa Majesté. Je n'aurais jamais pris la liberté de les donner par écrit, si Mr de Beauharnois, notre illustre Gouverneur, qui n'a point d'autre attention que de mettre notre Colonie à couvert de l'irruption des barbares et d'y faire fleurir la gloire du nom français, en rendant redoutable le nom de notre invincible Monarque à tous ses ennemis, et respectable à tous ses sujets, ne m'eût engagé à rapporter ces détails." Telle fut l'épouse que se choisit Mr de la Pérade.

Une fois marié, Mr de la Pérade consacra à l'exploitation des domaines qu'il tenait de patrimoine, ou qu'il avait acquis lui-même, tout le temps que lui laissèrent ses luttes avec les Iroquois. Des contestations s'étant élevées entre lui et Mr d'Orvilliers, au sujet de l'île St Ignace que ce dernier prétendait lui appartenir, il fit rendre contre lui, en 1728, par Mr Raudot, un jugement qui le condamnait à lui payer les cens et rentes. Cette même année, les habitants de St Anne, sous de frivoles prétextes, ayant envoyé moudre leurs grains à St Pierre les Becquets, il fit saisir les grains et contraignit les réfractaires à se conformer à la loi qui les obligeait à recourir au moulin seigneurial. Les délinquants ayant récidivé un mois après, il leur infligea le même châtiment et fit condamner le meunier de St Pierre à cinq livres d'amende. L'érection des moulins seigneuriaux, leur entretien, celui

d'un
pas
men
sera
éga
laqu
Apr
jour
de p
ann
O
Mon
Melle
avo
Ric
Ant
et l
Com
lais

N
Cha
des
la p
174
dev
I
il é
cha
Boi
Ger
de
tra
Boi
Boi

d'un meunier, étaient des charges assez lourdes pour ne pas les rendre inutiles. Mr de la Pérade agit donc sagement en ne tolérant pas des abus qui, en se propageant, seraient devenus très-dommageables à la Colonie. Il tenait également à laisser sur un bon pied une Seigneurie pour laquelle il avait fait beaucoup de déboursés : il y réussit. Après une vie aussi noblement employée, il termina ses jours à S^{te} Anne, le 25 Janvier 1737. Son épouse le suivit de près dans la tombe, étant morte le 7 Août de la même année.

Outre le suivant et le jeune officier qui fut tué à la Monongahéla, Mr de la Pérade laissa, de son mariage avec M^{lle} de Verchères, plusieurs filles. L'une d'elles, après avoir épousé successivement Mr Richard Testu de la Richarderie, Capitaine de port à Québec, Mr Nicolas-Antoine Coulon de Villiers, Lieutenant dans les troupes, et Mr Jean-François Gauthier, Conseiller du Roi au Conseil Supérieur de Québec, mourut vers 1776, sans laisser d'enfants.

III^e CHARLES-FRANÇOIS-XAVIER DE LANAUDIÈRE.

Né à S^{te} Anne de la Pérade, le 4 Novembre 1710, Mr Charles-François-Xavier de Lanaudière fut, au moment des luttes suprêmes, un des plus intrépides défenseurs de la patrie. Après avoir servi comme Enseigne de 1727 à 1741, il fut fait Lieutenant l'année suivante, et, en 1743, devint Aide Major à Québec.

Il venait d'être promu à ce grade, lorsque, le 7 Février, il épousa, dans cette même ville, M^{lle} Geneviève Deschamps de Boishébert, fille de Mr Henri Deschamps de Boishébert, Capitaine dans les troupes, et de Dame Geneviève Drumésé. Déjà, nous avons dit un mot de la noble famille de Boishébert. On nous permettra d'ajouter ici quelques nouveaux détails. Mr H. de Boishébert, père de M^{lle} Geneviève, était Seigneur de la Bouteillerie située sur la Rivière Ouelle. Il tenait ce

Fief de son père, Mr Jean-Baptiste Deschamp, qui, en 1697, y avait fait ajouter les quatre Iles appelées les *Iles des trois Pèlerins*. Après le désastre arrivé à la flotte anglaise en 1711, il fut chargé, par Mr de Vaudreuil, de retirer de l'eau les vaisseaux submergés. " J'ai eu l'honneur de vous écrire l'année dernière en faveur des " Sieurs de Boishébert et Dupuy, Enseignes, mandait " en 1743, le Gouverneur au Ministre. Je le fais encore " cette année, et vous prie de vouloir bien vous souvenir " d'eux dans la promotion de l'année prochaine. Le " Sieur de Boishébert, neveu de M^{me} la Marquise d'Alogny, " grande-tante de Mr T. P. Villemonde de Beaujeu, a été " envoyé à l'Ile aux Œufs, pour tâcher de retirer quelques " effets du naufrage des Anglais, en conséquence du marché que le Sieur de Bégon a fait avec le Sieur Riverin " qui est obligé de supporter tous les frais de cette " recherche. Le dit Sieur de Boishébert s'est acquitté " parfaitement, Monseigneur, de cette opération difficile, " et mérite de l'avancement, tant pour les peines qu'il " s'est données en cette occasion, qu'en considération des " services qu'il a rendus, en 1711 et 1712, au Sieur de " Beaucourt qu'il a beaucoup aidé dans l'affaire des fortifications." Si distingué que fût Mr H. de Boishébert, Charles, son fils, frère de M^{me} de Lanaudière, le fut davantage encore. C'est le célèbre Gouverneur de Louisbourg, dont parle avec tant d'éloges Mr Bourassa, dans son ouvrage déjà cité. Après la conquête, il passa, comme on l'a dit, en France. Une de ses Demoiselles épousa Mr Jean-Louis de la Jaigne, Seigneur de S^t Mazeau, Brigadier des Gardes du Corps, Chevalier de S^t Louis, lequel fit la campagne des Princes dont il regut le titre de Comte de S^t George. Une autre fit alliance, comme il a été rapporté, avec le Comte de Germigny. On voyait encore en France, en 1825, un illustre rejeton de cette famille, Mr Jean-Abraham Deschamps, Lieutenant de vaisseau et Chevalier de S^t Louis. La Comtesse d'Algout, née au Château de Varenne et décédée au mois de Février

1850, appartenait également à cette maison. Mr de Lanaudière ne pouvait donc entrer dans une plus honorable famille.

Quelques années s'étaient à peine écoulées depuis son mariage, lorsqu'il fut chargé, par Mr de Beauharnois, de la mission délicate d'échanger les prisonniers envoyés par Mr Shirley, Gouverneur de Boston. L'année suivante, il passa, par ordre de Mr de la Galissonnière, au fort des Miâmis. Lui ayant rendu compte de son heureuse arrivée, il en reçut la réponse suivante: "J'ai appris avec plaisir, Monsieur, que vous aviez effectué sans encombre votre voyage aux Miâmis. J'appréhendais que la sécheresse qui a sévi dans toute cette contrée, ne vous eût empêché de vous y rendre. J'espère qu'avec l'ascendant que vous avez sur les Sauvages et la juste terreur qu'ils ont de nos armes, vous parviendrez sans peine à ramener les mutins. Le meurtre qui a été commis à Onabache doit être puni. On l'impute avec quelque fondement aux Hurons; cependant je suis plus porté à croire que c'est le fait des Miâmis de la Demoiselle. Tâchez de démêler la vérité, et n'épargnez rien pour vous faire livrer le coupable, afin d'en faire justice. C'est la meilleure manière de réduire les autres et de rétablir la paix. Comme, par la suspension d'armes entre la France et la Grande-Bretagne, les choses doivent se retrouver sur le même pied qu'elles étaient avant la guerre, et que les Anglais n'ont pas droit de faire la traite à la Rivière Blanche, non plus qu'à la Belle Rivière, vous pouvez, si vous en avez l'occasion, faire notifier aux traiteurs de cette nation qu'ils aient à se retirer, sinon qu'on les expulsera de force. Si cela devenait nécessaire, vous me diriez ce que je dois envoyer de troupes au printemps. On a mal interprété la suspension d'armes: on a fait courir le bruit dans quelques postes, et même à Frontenac, que cette suspension n'était que transitoire. C'est là un faux bruit semé à dessein par les traiteurs anglais, qui, à l'aide de

"cette supercherie, espèrent pouvoir prolonger le trouble et en profiter. Ce n'est pas ainsi que les Gouverneurs et les habitants de Boston et de New-York en ont jugé. Ils n'ont pas plutôt appris cette suspension qui est perpétuelle, qu'ils se sont réjouis de voir cesser ces courses qui désolaient leur pays et qu'ils se sont empressés de le témoigner. Veuillez donc rétablir les faits, et, puis que vous devez aller à Ouitanons, informez-vous de l'état des esprits. Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre, etc. (Signé) LA GALISSONNIÈRE." Cette lettre était du 9 Novembre 1748.

La conduite sage, mais ferme, que tint M^r de Lanaudière au milieu de ces tribus mobiles et turbulentes, lui valut de l'avancement. L'année suivante, il fut promu au grade de Capitaine. Etant alors de retour en Canada, il profita de la paix qui régnait dans le pays pour demander, sur le lac Maskinongé, une vaste concession. C'est ce que nous apprend l'extrait suivant des pièces de la Tenure Seigneuriale : "Sur la requête à nous présentée par Charles-François Tarieu, Ecuyer, Sieur de Lanaudière, Capitaine d'Infanterie, exposant que, dans le but de contribuer à l'agrandissement de la Colonie, il a dessein d'établir une Seigneurie, et nous suppliant de lui accorder une terre, sur la rivière Maskinongé, au bout du Fief Carufel, de deux lieues environ de front, avec la profondeur, nous, en vertu du pouvoir qui nous a été octroyé, accordons et concédons au Sieur de Lanaudière, la dite étendue de terre, à titre de Fief, pour en jouir, lui ou ses ayant-cause."

Cette concession est du 1^{er} Mars 1750. La guerre qui recommença, cinq ans après, avec un nouvel acharnement, arracha M^r de Lanaudière à ses paisibles travaux, pour le jeter dans la vie agitée des camps. Alors, on le vit se signaler, à la tête des troupes, à Oswégo, au fort George, mais surtout à Carillon, où sa valeur indomptable lui mérita la Croix de St Louis. On était bien proche de la crise suprême. L'année 1759 venait de s'ouvrir.

Au mois de Juin, M^r de Vaudreuil, qui tenait alors les rênes du gouvernement, en prévision des événements qui allaient avoir lieu, lui envoya l'ordre suivant : " Il est ordonné au Sieur de Lanaudière, Chevalier de S^t Louis, Capitaine d'Infanterie, de se transporter sur le champ à Beauport et d'y réunir toutes les familles de la côte de Beaupré, qui ont émigré en deçà du Sault Montmorenci, afin de les conduire ensuite sur le lac S^t Charles, dans les profondeurs de Lorette, où il fera faire des cabanes pour eux et des parcs pour leurs bestiaux. Il veillera à ce que personne ne s'arrête dans les lieux habités, notre intention étant de faire évacuer, sous peu de jours, ces endroits eux-mêmes et d'en obliger les habitants à se réfugier dans les bois, ainsi qu'il en a été ordonné dans toutes les parties de ce gouvernement. Nous n'avons pas besoin de recommander à M^r de Lanaudière d'user de douceur et de modération dans l'exécution de ces mesures que le malheur des temps nous oblige à prendre ; ses sentiments, bien connus envers les habitants, nous font espérer qu'il aura recours le plus possible aux moyens de persuasion pour arriver à ses fins. Fait à Québec, le 1^{er} Juin 1759. (Signé) VAUDREUIL."

La manière tout à fait satisfaisante dont M^r de Lanaudière s'acquitta de cette mission pénible, porta le Gouverneur à lui en confier une autre, un mois après, bien autrement difficile. Ce fut de se transporter dans les campagnes et d'engager les habitants à livrer leurs provisions, comme le faisait, de son côté, M^r d'Eschambault. Il avait déjà commencé cette opération importante mais extrêmement délicate, lorsqu'il reçut la lettre qu'on va lire : " Vous trouverez ci-joint, Monsieur, un ordre suivant lequel je vous prie de vouloir bien continuer la levée de bœufs jusqu'à Maskinongé. Telle est la confiance qu'ont en vous les habitants, que nous avons cru ne pouvoir faire un meilleur choix que celui de votre personne pour une semblable mission. En la remplis-

"sant, vous rendrez un immense service, et vous n'aurez
 "pas moins de mérite que si vous serviez à l'armée.
 "Aussi, vous pouvez être assuré du plaisir que j'aurai à
 "faire valoir votre zèle en cette occasion. Avec cet
 "ordre, vous trouverez l'Ordonnance, rendue conjointe-
 "ment avec l'Intendant, qui enjoint aux habitants de
 "déclarer le nombre de leurs animaux. Vous ne man-
 "querez pas, j'en ai la conviction, de leur remontrer avec
 "toute la douceur possible qu'il y va de leur propre
 "intérêt de se prêter à ce que demande d'eux le salut de
 "la Colonie. Vos manières insinuanes sont ce qu'il y a
 "de mieux pour les amener à faire ce qu'on exige d'eux.
 "J'écris en même temps à Mr de Noyelle, Commandant
 "aux Trois-Rivières, pour qu'il facilite le passage des
 "animaux et fournisse aux conducteurs les sommes qui
 "leur seront nécessaires. Vous ferez bien, je crois, de
 "faire traverser, vis-à-vis des Grondines, les animaux que
 "vous aurez levés dans le Sud. J'en dis un mot, sui-
 "vant vos désirs, à Mr de Vauquelin¹. Vous ne laisserez

¹ On connaît la belle conduite de Mr de Vauquelin en 1760. Plutôt
 que de livrer ses deux frégates, nobles débris de la marine française
 en Canada, il soutint pendant plus de deux heures, à la Pointe-aux-
 Trembles, un combat héroïque contre plusieurs frégates anglaises, et
 ne tomba au pouvoir de l'ennemi, que lorsque, couvert de blessures, il
 ne put tenir davantage les armes. Cependant, qui le croirait? Ce
 grand homme fut oublié, bien plus, fut mis en accusation!... Vaine-
 ment son fils entreprit-il de réhabiliter sa mémoire. *Mlle Elisabeth* de
 Vauquelin, sa petite-fille, fut plus heureuse. Ayant lu une adresse à
 la Reine Marie-Antoinette qui avait bien voulu assister à sa première
 communion, à Meudon, cette princesse en fut si charmée qu'elle l'em-
 brassa et lui demanda ce qu'elle pourrait faire pour elle. Se jetant
 alors à ses pieds : "Madame, je supplie votre Majesté, lui dit l'enfant
 "toute baignée de larmes, de vouloir bien faire rendre justice à mon
 grand-père." Le noble cœur de la Reine fut ému. Elle embrassa de
 nouveau l'enfant et lui promit de s'occuper de cette affaire. En effet,
 elle en parla au Roi, le jour même. Le Roi fit appeler Mr de Sartines
 et ordonna qu'on dressât immédiatement une enquête. MM. Lape-
 rousse, de Vaudreuil, etc. y comparurent. Le résultat fut favorable :
 il demeura prouvé que Mr de Vauquelin avait rendu d'immenses ser-
 vices à la marine française, tant en Louisiane qu'à Québec, et qu'il
 avait été victime d'une basse jalousie. Transporté de joie, Louis XVI
 se fit présenter le fils de Mr de Vauquelin, pour lui faire part de cette
 bonne nouvelle, et, peu après, le nomma Consul en Chine.

“ pas de prendre vos précautions pour éviter toute surprise. J'ai l'honneur d'être très-sincèrement, Monsieur, votre, etc. (Signé) VAUDREUIL.”

Mr de Lanaudière ne s'était pas fait illusion sur la difficulté de l'entreprise. Mais lorsqu'il se trouva au milieu des campagnes désertes, face à face avec les rares habitants restés pour garder leurs chaumières, son cœur sensible n'y tint plus. Il écrivit donc au Gouverneur pour lui faire part de la peine qu'il éprouvait. C'est alors qu'il en reçut cette lettre encourageante : “ Je sais très-bien, Monsieur, la peine et l'embarras que vous donne la mission dont je vous ai chargé, et que ne peut qu'augmenter la situation si triste des habitants ; mais il est essentiel que nous pourvoyions à la subsistance de l'armée et que, pour cet effet, nous ayons recours à tous les moyens : nos besoins sont pressants et le moindre retard peut nous devenir funeste. Je vous prie donc, Monsieur, de continuer votre tournée jusqu'au Cap de la Madeleine, et d'achever la levée dont je vous ai chargé. Quelque soit votre répugnance, il ne faut pas que vous laissiez plus d'une charrette de deux en deux habitants ; quant aux vaches, limitez-en le nombre à l'indispensable nécessaire pour faire vivre les familles. En revenant du Cap de la Madeleine, vous voudrez bien faire une nouvelle levée dans les Paroisses que vous avez trouvées le plus en état de se supporter, particulièrement à Lorette, etc. L'estime dont vous jouissez auprès des Canadiens, me persuade que vous pourrez leur faire comprendre que le parti que je prends, les intéresse tous en général et chacun en particulier ; que si, faute de subsistance, j'étais obligé de renvoyer l'armée, la Colonie serait perdue ; et que, d'ailleurs, je n'entends pas les priver des animaux que je leur demande, mais qu'au contraire je travaille à leur en assurer la possession, en prenant de sages mesures pour qu'ils leur soient exactement remplacés par ceux que nous ferons lever dans le gouvernement de Montréal. Je me repose

“ donc sur vous, Monsieur, pour cette opération dont
 “ vous sentez toute l'importance, et je m'en rapporte aux
 “ arrangements que vous prendrez pour faire passer ces
 “ animaux de Paroisse en Paroisse et les faire parvenir
 “ à l'armée. On ne peut rien ajouter à la sincérité des
 “ sentiments avec lesquels je suis, Monsieur, votre, etc.
 “ (Signé) VAUDREUIL.”

Mr de Lanaudière exécuta, mais non sans se faire violence, les ordres qui lui avaient été donnés, et ce fut pour lui en témoigner sa satisfaction, en même temps que pour honorer sa bravoure que la Cour de France lui envoya, cette même année, la Croix de S^t Louis. C'était la dernière faveur qu'il devait en recevoir. La bataille des Plaines d'Abraham ayant été perdue peu après et la Capitulation de Montréal ayant été signée l'année suivante, il quitta le Canada. Un instant, il s'était flatté, comme bien d'autres, que ce pays repasserait sous la domination française ; mais comprenant, à n'en pouvoir douter, que les liens qui unissaient cette Colonie à l'ancienne mère-patrie, étaient à jamais rompus, il prit le parti de retourner dans son pays. Il y revint en 1763, avec son fils, Lieutenant dans le régiment de la Sarre. Lorsqu'il effectua ainsi son retour, il eut la douleur d'apprendre la mort de son épouse qui était décédée pendant son absence. C'est alors qu'il forma le projet de contracter une nouvelle alliance. En effet, l'année suivante, le 12 Janvier, il épousa, à Montréal, M^{lle} Geneviève de Longueuil. A son mariage assistèrent : MM. d'Eschailons, Chevalier de S^t Louis ; d'Ailleboust de Cuisy, ancien Capitaine de port à Québec ; Pierre le Gardeur de Repentigny, Chevalier de S^t Louis, aussi Capitaine ; de Chapt de la Corne, également Capitaine et Chevalier de S^t Louis ; Jean-François de Charly, Aide Major dans les troupes ; Joseph Lemoyne de Longueuil, Chevalier de S^t Louis et ancien Gouverneur des Trois-Rivières ; Pierre Margane de la Valterie, Capitaine et Chevalier de S^t Louis ; le Chevalier Benoist, sur lequel nous nous sommes

beaucoup étendu dans cet ouvrage : les Dames et les Demoiselles de la Valterie, d'Ailleboust, d'Argenteuil, etc. La présence de toutes ces personnes de distinction prouve que, si beaucoup de familles marquantes laissèrent le pays à la conquête, beaucoup aussi y revinrent.

Melle de Longueuil qu'épousa ainsi M^r de Lanaudière, était sœur des Dames Jarret de Verchères, Germain et Mainsoncel de Maizière.¹ Ayant assisté au mariage de cette dernière, M^r Franquet auquel le gouvernement français avait confié une mission secrète, en rend ainsi compte, dans sa relation de 1752 : "Le Baron de Longueuil qui était à la veille de marier Mademoiselle sa fille aînée avec M^r de Maizière, Lieutenant dans les troupes en garnison à Louisbourg, apprenant que j'avais lié amitié dans le voyage avec son gendre futur, me pria de vouloir bien assister à son mariage, de signer au contrat, et même de lui tenir lieu de plus proche parent. Il s'y prit de si bonne grâce, qu'il me fut impossible de m'en dispenser. La cérémonie était fixée au 8 d'Août : il me fallut donc rester, malgré moi, dans cette ville. Le jour venu, on se rendit à l'Eglise, entre neuf et dix heures. Je conduisais le cavalier, et M^r le Baron de Longueuil conduisait sa fille. Après la bénédiction, je donnai le bras à la mariée pour entrer dans la Sacristie et y signer l'acte de mariage, et ensuite pour la ramener en calèche chez Monsieur son père. Tous les parents et amis y étaient réunis ; nous y passâmes la journée, et, bien qu'il n'y eût pas de repas de noces, la joie et la convenance ne cessèrent de régner dans cette charmante réunion."

¹ M^r de Maizière fut blessé aux deux jambes à la bataille des Plaines d'Abraham ; son épouse périt, avec son enfant, dans le naufrage de l'*Auguste*, ainsi qu'il a été dit. M^r Germain, Capitaine dans le régiment de la Reine, passa avec lui en France. Cette famille est représentée aujourd'hui par M^r de Germain, Directeur des Postes à Paris, et par ses deux fils, au service de l'Empereur. Quant à M^r de Verchères, ayant laissé l'armée pour s'attacher au commerce des pelleteries, il fut tué, en 1775, parmi les Sauvages.

Faisant, à cette occasion, le portrait des Dames canadiennes, le spirituel auteur ajoute : " Les femmes sont de figure jolie ; leur constitution est forte. Elles ont la démarche gracieuse et posent bien. Elles ont généralement beaucoup d'esprit, et parlent un français pur, sans le moindre accent. Polies, enjouées, elles ont une conversation agréable. Pleines d'attentions pour les étrangers, elles sont très-affectionnées à leurs maris et à leurs enfants." Si l'envoyé français avait pu également les suivre à l'Eglise, à la demeure du pauvre, il aurait pu dire encore qu'elles sont aussi pieuses et charitables, qu'elles sont bien partagées du côté de l'esprit et du cœur.

Quelques années après ce second mariage, M^r de Lanaudière fut appelé à faire partie du Conseil Législatif. Il occupait cette place, lorsqu'il mourut au commencement de l'année 1776, laissant neuf enfants : quatre fils et cinq filles. Il nous faut en dire un mot.

Gaspard, l'aîné des enfants du second lit, reçut son éducation à Londres, où il avait été envoyé à la sollicitation de son frère Charles. M^{me} la Baronne Germain, sa tante, habitait alors Paris. Son frère profita des vacances pour le lui présenter. L'enfant était habillé à l'anglaise, portant gilet, veste, pantalon, etc., à la façon des matelots de la marine royale, ce qui le distinguait singulièrement des autres enfants, dont le costume ressemblait à celui des Marquis : habit long, culotte courte, souliers bouclés. Il n'avait jamais vu sa tante : " Lorsqu'il fit son entrée au salon, rapporte M^r de Gaspé qui nous a conservé cette anecdote, il y avait une nombreuse compagnie. " Cherche ta tante, lui dit son frère. " L'enfant promène ses regards sur toutes les personnes présentes, et se jetant, sans hésiter, entre les bras de la Baronne Germain, qu'il avait reconnue à la physionomie : " C'est vous, dit-il, qui êtes ma tante. " Ce petit incident amusa beaucoup la compagnie. Plusieurs années après, lorsqu'il fut devenu grand, il visita de nouveau la France. Il se trouvait à Paris, en compagnie de son frère, de MM.

“ de Salaberry, de S^t Ours, de Belestre, de S^t Luc, etc.,
 “ lorsque les MM. de Montgolfier, frères du Supérieur du
 “ Séminaire de Montréal, firent l'ascension d'un ballon.
 “ C'est alors qu'il eut l'avantage de voir la famille royale.
 “ Il fut si charmé de la bonté du Roi, de la beauté de la
 “ Reine, que, bien des années après, il ne pouvait en
 “ parler sans attendrissement. Mais ce qui le frappa le
 “ plus, ainsi que ses compatriotes, ce fut la candeur et
 “ l'air d'innocence du jeune Dauphin. “ En voyant le
 “ ballon monter, rapporte M^r de Salaberry, cet aimable
 “ et bel enfant élevait ses deux petites mains vers le Ciel,
 “ où il devait bien vite s'envoler après d'atroces douleurs.”

De retour en Canada, M^r de Lanaudière mit ses talents
 et les connaissances qu'il avait acquises au service de
 son pays. Deux fois, il fut appelé à la Chambre d'As-
 semblée : en 1797, pour le Comté de Warwick, et en 1805,
 pour celui de Leinster. Lord Dorchester lui donna aussi
 une Commission de Lieutenant dans le régiment des
 Royaux Canadiens. Grand, bien fait, d'une physionomie
 agréable, M^r de Lanaudière était aussi d'une force extra-
 ordinaire. Parlant de cette force, l'auteur des *Anciens*
Canadiens dit : “ Un groupe d'habitants de la Paroisse du
 “ Cap-Santé, était réuni autour d'une cloche destinée au
 “ clocher que la foudre avait renversé. Les hommes les
 “ plus forts essaient, mais en vain, de la lever, lorsque
 “ survint M^r de Lanaudière. Il la prend à son tour, la
 “ soulève et même la fait sonner, au grand ébahissement
 “ des spectateurs.” Non moins brave que fort, M^r de
 Lanaudière donna une preuve de son courage dans les
 circonstances que nous allons raconter. Il s'agissait de
 faire une levée de boucliers. Dans ce but, on avait con-
 voqué à l'Assomption une assemblée de tous les habi-
 tants du Comté de Leinster. Grand nombre s'y rendirent ;
 mais lorsqu'on lut la proclamation du Gouverneur, qui
 ordonnait la réorganisation de la milice, ce ne fut qu'un
 cri d'indignation dans l'assemblée. On répondit de toutes
 parts qu'on ne se soumettrait pas à un pareil ordre, et,

faisant alors retomber le poids de leur colère sur les officiers du Bataillon, qui étaient là en uniforme et l'épée au côté, les plus récalcitrants les accusèrent d'être des traîtres qui ne voulaient les arracher à leurs familles que pour les mener à la guerre. Des injures on passa aux menaces. La position des officiers devenait de plus en plus critique. C'est alors que Mr de Lanaudière, prenant la parole : "Mes amis, leur dit-il d'une voix puissante, permettez-moi de vous le dire : ce n'est pas ainsi qu'on répond aux ordres de son Roi. A moi, comme à vous, il a été ordonné de se trouver ici pour remplir les ordres du Gouverneur. Vous paraissez ne pas vouloir obéir ; pour moi, j'obéis. Vous nous menacez ! Eh bien, je demeure ici : je ne veux pas que l'on dise que vous avez vu fuir un Lanaudière." A sa voix, le calme s'était rétabli ; mais, après ces paroles, le tumulte recommença. Quelqu'un ayant alors osé lui dire qu'il faisait le brave, parce qu'il avait son épée : "Qu'à cela ne tienne," répond l'intrepide officier. Et, à l'instant, il la tire du fourreau, la brise en morceaux et la jette. Emervillés de tant d'assurance, les habitants s'apaisèrent. Mr de Lanaudière profita de ce moment pour leur adresser de bonnes paroles, et l'affaire n'eut pas de suites plus fâcheuses.

Au mois d'Octobre 1792, il avait épousé M^{lle} Susanne-Antoinette Margane de la Valterie, fille unique de Mr Pierre-Paul Margane de la Valterie, Chevalier de St Louis, et de Dame Angélique de Chapt de la Corne. L'une de ses Demoiselles devint l'épouse de l'Honorable Barthélemy Joliet, dont nous avons parlé.

Après avoir servi quelque temps dans la marine royale, Xavier, frère du précédent, l'abandonna pour entrer dans la carrière du Barreau, mais ne se maria point. Contrairement à Xavier, Antoine-Ovide, après avoir pris du service dans l'armée, fit alliance avec M^{lle} Joséphine d'Estimauville. Il est mort sans laisser de postérité.

Des cinq Demoiselles de Lanaudière, toutes remarquables par leur esprit et leur beauté, deux seulement se

marièrent. L'une devint M^{lle} de Gaspé, et l'autre M^{lle} Baby. Cette dernière se trouvait un jour sur le lac Erié, en compagnie du trop célèbre Volney, auteur des *Ruines*. Elle était occupée à faire une lecture de piété, lorsque celui-ci s'approchant d'elle, et tirant de sa poche un livre impie, lui dit : " Prenez, Madame, cet ouvrage ; il vous amusera beaucoup plus que celui que vous lisez. " Je ne lis pas pour m'amuser, répondit M^{lle} Baby, en le regardant d'un visage sévère. Je prie Dieu qu'il nous préserve des dangers si fréquents sur ce lac. Vous craignez donc la mort, repartit le cynique émule de Voltaire ? Ce n'est pas étonnant, les femmes ont toujours peur. Volney ne tarda pas à changer de ton et d'attitude. Une violente tempête étant survenue, toute sa philosophie l'abandonna, et on vit cet homme, tout-à-l'heure si arrogant, trembler comme le dernier des passagers, renouvelant ainsi l'exemple de pusillanimité qu'avait déjà donné Dalember. Pour M^{lle} Baby, tranquille et sereine au milieu de la frayeur générale, elle chercha et trouva sa force dans la prière. Pendant que les autres vont et viennent sur le bateau, courent éperdus, elle récite tranquillement son chapelet. Quand, après vingt-quatre heures du temps le plus affreux, le calme fut revenu, elle aborda à son tour l'impie : " Je n'aurais jamais cru, lui dit-elle avec un petit sourire malin, qu'un si grand philosophe fût moins brave qu'une femme chrétienne. " Ces détails sont tirés des *Mémoires* de M^{lle} de Gaspé. Il est beau de voir la foi d'une Dame canadienne confondre ainsi le sot orgueil d'un sceptique français.

Contrairement à M^{lle} Baby et à M^{lle} de Gaspé, les Demoiselles Agathe, Marie-Louise et Marguerite de Lanaudière ne contractèrent aucune alliance. Née en 1775, cette dernière n'est morte que dans ces dernières années, à un âge très-avancé. Aussi spirituelle que jolie, M^{lle} Marguerite est demeurée le type de cette belle société française, dont on aime à retrouver, dans les familles, la

gaieté, les bonnes manières, jointes à la piété et à l'amour des convenances. Les Gouverneurs, tous les grands personnages qui passaient à Québec, se faisaient un devoir de lui rendre visite. Lord Elgin, ce Gouverneur si estimable et si estimé, n'eut garde d'oublier les traditions. Avec sa Dame, il alla voir la petite-fille du deuxième Baron de Longueuil. Lorsque la frégate française, *la Capricieuse*, vint mouiller dans les eaux de Québec, M^r de Bellevèze, son Commandant, s'empessa d'aller présenter ses hommages à la noble Demoiselle. C'est alors que, faisant allusion au passé et au présent, M^{lle} de Lanaudière laissa échapper cette parole qui peignait les sentiments de son âme : " Nos bras sont à l'Angleterre, mais nos cœurs sont toujours à la France."

IV^e CHARLES TARIEU DE LANAUDIÈRE.

M^r Charles Tarieu de Lanaudière, fils unique de M^r Charles-François de Lanaudière et de Dame de Boishébert, fut, sans contredit, un des membres les plus marquants de sa famille. Il n'avait encore que seize ans, lorsqu'il prit part à la bataille de S^{te} Foye, en 1760. Il y remplissait les fonctions d'Aide Major, dans le régiment de la Sarre. Blessé au fort du combat, il fut transporté à l'Hôpital-Général, où il devint l'objet des soins attentifs de la bonne Mère S^{te} Alexis et de la Mère S^{te} Cathérine. Plusieurs années après, traversant ce champ de bataille, où l'armée française avait vengé la défaite des Plaines d'Abraham, et rappelant le combat livré au moulin de Dumont, trois fois perdu et trois fois repris : " Tu vois ce ruisseau qui court vers le Nord, dit-il à son parent, M^r Baby, un des héros de cette mémorable journée. Eh bien, c'est là, à ce même endroit, qu'est tombé M^r de la Ronde, blessé à mort. Il me semble le voir et l'entendre encore. Nous opérons un mouvement de retraite, au pas accéléré, criblés par la mitraille anglaise et serrés de près par les Montagnards

“ écossais, lorsque je l’aperçus couché par terre. En
 “ me voyant, il me cria : “ A boire, mon cher Monsieur.”
 “ Volontiers j’aurais accédé à sa demande, mais, pour qu’il
 “ n’y eût pas deux victimes au lieu d’une, force me fut
 “ de passer outre.” Prenant à son tour la parole et mon-
 “ trant un petit bocage, Mr Baby ajouta : “ C’est là que,
 “ reformant nos rangs et abordant pour la troisième
 “ fois cette position importante, la baïonnette en main,
 “ nous culbutâmes l’ennemi. Alors, nous fîmes une
 “ faute impardonnable : ce fut de nous acharner à pour-
 “ suivre les Anglais en déroute et à les jeter dans la
 “ rivière St Charles. Ce n’était pas là ce qu’il fallait
 “ faire. Il eût fallu rentrer dans la ville, et profiter du
 “ moment où les portes en étaient ouvertes.”

Après la levée du siège de Québec et la Capitulation
 de Montréal, Mr de Lanaudière passa en France, ainsi
 que nous l’avons vu, avec son régiment qu’il quitta en
 1763. Après quelque séjour en Canada, il repassa en
 Europe, et fit divers voyages en France, où il eut le mal-
 heur de rencontrer le trop célèbre Duc d’Orléans qui
 vota pour la mort de Louis XVI, son cousin. Faisant
 allusion aux dépenses que lui occasionnait le séjour de
 son fils à l’étranger, Mr de Lanaudière, père, disait : “ Si
 “ je mettais mon fils dans une balance, et, dans une
 “ autre, l’argent qu’il m’a coûté, il l’emporterait de beau-
 “ coup.” Ce n’est donc pas là un exemple à suivre, de
 l’aveu même du père, et, si nous en faisons mention,
 c’est pour rappeler aux jeunes gens que leurs parents
 envoient, soit en France, soit en Angleterre, qu’ils ne
 doivent pas être des prodiges. Nous verrons tout à
 l’heure les funestes conséquences de ces dépenses exa-
 gérées.

De retour dans son pays, Mr de Lanaudière pensa à se
 marier. Il épousa Mlle de la Corne, de l’illustre maison
 dont nous avons dit un mot. La guerre de 1775 ayant
 alors éclaté, l’ancien Aide Major de St Foye, sentant
 renaître en lui l’ardeur martiale de ses premières années,

prit les armes et vola au secours de la patrie menacée. Du moins, lorsque le Capitaine Michel Blais réunit autour de lui à St Pierre, rivière du Sud, les habitants que Mr de Beaujeu, Seigneur de l'Ile aux Grues, lui avait amenés, et livra combat aux Américains, nous voyons M^r de Lanaudière fait prisonnier. " Les ennemis " s'emparèrent du Capitaine Blais, dit une publication " récente, de lui et de son fils, ainsi que de M^r de Lanaudière." Qu'il ait assisté à la belle défense du fort St Jean, c'est ce que nous n'affirmerons pas, puisque ce point est contesté. Lorsque parut dans le *Courrier de l'Europe* le passage suivant, toute la noblesse du pays s'empres- de protester. Voici ce passage: " La noblesse cana- dienne n'aurait jamais pris les armes, si M^r de Lanaudière ne lui avait donné l'exemple. Le Général Carleton " lui rend la justice qu'il mérite et convient qu'il ne pou- " vait être aidé d'une manière plus efficace, qu'il ne l'a " été par le corps de la noblesse canadienne. Il est connu " qu'elle n'aurait jamais marché, si M^r de Lanaudière ne " s'était mis à sa tête." Voici maintenant la réponse à cet article. L'assertion était blessante; la réplique ne fut pas moins vive: " Lorsqu'en 1775, l'ennemi parut à St Jean, " une des frontières de cette province, la noblesse et un " nombre de citoyens canadiens s'y transportèrent et y " tinrent poste jusque et après l'arrivée des troupes, " avant que ce Monsieur pût en avoir connaissance, étant " pour lors à plus de quarante lieues de Montréal. Et " ce corps n'a depuis rien omis pour contribuer à la " défense de cette province. Nous en appelons au témoi- " gnage de Son Excellence, le très-honorable Lord Dor- " chester, pour la vérité de nos avancés. Les impressions " désagréables que ce paragraphe pourrait laisser sur ce " corps, si elles n'étaient détruites, nous font espérer que " vous voudrez bien insérer cette lettre dans votre jour- " nal." Cette lettre, du mois d'Août 1787, est signée par vingt et un des Seigneurs les plus considérables du pays, y compris les trois, chargés de l'écrire et de l'envoyer.

Quoiqu'il en soit, si Mr de Lanaudière ne fut pas un des défenseurs du fort St Jean, il fut au moins le sauveur du Gouverneur Carleton. Voici, en effet, ce que nous lisons dans une lettre qui n'était pas écrite pour être publiée : " C'est Mr de Lanaudière qui, dans un moment décisif, celui de l'arrivée des Américains, commandés par Arnold, enleva le Général Carleton de Montréal et l'escorta avec trois cents Canadiens jusqu'à Québec." Cinq ans auparavant, Mr de Lanaudière avait accompagné ce Gouverneur en Angleterre, lorsque celui-ci qui n'était que depuis quelque temps dans le pays, y était passé pour s'entendre avec la Métropole sur la conduite à tenir par rapport aux lois anglaises qu'on voulait introduire en Canada. C'est alors qu'il fut fait Aide-de-Camp de Carleton. A son retour, il donna une preuve non équivoque de ses sympathies pour l'Angleterre. Cette puissance avait sur les bras une guerre désastreuse. A l'exemple de plusieurs Canadiens éminents, Mr de Lanaudière s'imposa une souscription généreuse. Cette libéralité, jointe à ses autres services, ne devait pas rester sans récompense. Quelques années après, l'Aide-de-Camp de Carleton fut nommé Maître des eaux et forêts, place qui lui valut jusqu'à sa mort un traitement de cinq cents louis. Il était revêtu de cette charge, lorsqu'il entreprit un nouveau voyage en Angleterre. C'est alors qu'il fut présenté à George III. Quinze ans auparavant, étant en compagnie de son oncle, le Comte de Boishébert, chargé d'une mission diplomatique, il avait été reçu en audience par le Monarque anglais. En le revoyant, le Roi qui avait une mémoire excellente, lui dit : " Vous m'avez été introduit autrefois comme sujet français. Je suis heureux de vous recevoir aujourd'hui comme sujet anglais." D'Angleterre, Mr de Lanaudière passa en France, où il revit ses anciennes connaissances, notamment le Marquis de Lévis, Mr de Boishébert, son oncle, etc. Mais, loin de l'enrichir, ces voyages ne firent que tarir ses ressources. Aussi, lorsqu'il fut revenu en

Canada, profitant de la considération dont il jouissait auprès du Gouverneur, il fit motion pour qu'on changeât la Tenure Seigneuriale. "Ayant fait de grandes dépenses et se trouvant dans la gêne, écrit M^r Bibaud, il espéra devenir par là propriétaire incommutable de ses Seigneuries, en se les faisant réconcéder en franc et commun soccage." Le moment pour faire cette demande semblait on ne peut plus favorable. Indignés de voir ceux des Anglais qui avaient acheté des Seigneuries des Canadiens hausser le taux des rentes et augmenter les charges, contrairement à la loi et aux usages établis, les habitants éclataient en murmures. "Les nouveaux propriétaires qui attendaient depuis longtemps l'occasion de changer la Tenure Seigneuriale, pour en retirer de plus grands revenus, ajoute M^r Garneau, voulurent profiter du moment pour accomplir leur dessein. Déjà, ils s'étaient entendus avec des émigrants américains, pour leur concéder leurs terres, après l'abolition de la Tenure, préférant ces derniers aux Canadiens, parce qu'ils les trouvaient disposés à payer des rentes plus élevées." Afin de mieux comprendre la gravité de cette mesure et les conséquences désastreuses qui en eussent été la suite, si elle avait été adoptée alors, il faut se faire une juste idée de la pensée qui avait présidé à l'établissement des Seigneuries, des conditions libérales imposées aux habitants, du régime paternel des Seigneurs et de l'influence qu'exerça sur l'avenir du Canada un régime inauguré par des hommes tels que Colbert et Talon qui ne s'inspiraient que du génie de Louis XIV.

En prenant possession du Canada, les Monarques français avaient voulu y fonder un grand empire. Pour y réussir, il fallait le peupler ; pour le peupler, il fallait offrir des conditions faciles à ceux qui voudraient y passer, ou qui, y étant déjà, désireraient y rester. C'est ce qui fut fait. En 1672, et même auparavant, d'immenses terres furent données, le long du St Laurent, à des particuliers, et préférentiellement aux officiers de l'armée, sur-

tout
rend
des
XIV
sur l
proc
que
le S
mod
tage
rable
de p
ce q
de p
subc
d'eu
Et a
patri
leur
dans
cond
taire
pelle
offic
supp
dait
ils p
vaie
et l
vena
prix
suite
autr
" av
" ce
" qu
" a

tout à ceux qui étaient de noble extraction, ou qui s'étaient rendus recommandables par leurs services. Avant de faire des concessions dans les profondeurs des terres, Louis XIV jugea sagement qu'il fallait commencer par en faire sur les deux rives du fleuve et à des distances assez rapprochées. On voit de suite les raisons de cette conduite que nous avons déjà remarquée en passant. Situées sur le St Laurent, ces Seigneuries étaient d'un abord commode et trouvaient des débouchés aussi vastes qu'avantageux; reliées entre elles par des chemins peu considérables, elles se protégeaient mutuellement. En accordant de préférence ces Fiefs aux officiers de l'armée, soit parce qu'ils étaient plus instruits, soit parce qu'ils jouissaient de plus de considération, on amenait insensiblement leurs subordonnés et les habitants à venir se grouper autour d'eux et à les prendre pour protecteurs et pour modèles. Et afin de décider ces officiers à faire le sacrifice de leur patrie et à s'établir ainsi dans la Nouvelle-France, le Roi leur octroyait des sommes assez rondes, pour les aider dans leurs premiers travaux, n'exigeant d'eux que deux conditions: qu'ils eussent un moulin, où tous leurs censitaires pourraient faire moudre leurs grains, et une Chapelle où il leur serait donné de se rassembler pour les offices publics. Encore cette dernière condition fût-elle supprimée avec le temps. Et aux censitaires que demandait-on? Rien, si ce n'est que, par manière d'hommage, ils payassent annuellement à leur Seigneur qu'ils pouvaient forcer à concéder, quelques chelins seulement; et lorsque leurs terres seraient mises en valeur, s'ils venaient à les vendre, qu'ils donnassent le douzième du prix, taux qui fut encore diminué de beaucoup par la suite. Assurément on ne pouvait exiger des uns et des autres des conditions plus faciles. "Voilà cependant, dit "avec raison l'auteur de l'*Histoire de la Colonie française*, "ce qu'il y avait de plus onéreux dans ce régime féodal "qu'on a dépeint comme injuste et tyrannique et qu'on "a aboli dans l'ancienne France, sans prévoir qu'on dût

“ le remplacer par un autre, si exorbitant dans ses droits
“ de mutation, qu’au bout d’un petit nombre d’années, le
“ capital de toutes les propriétés foncières passe dans les
“ mains de l’Etat.”

Qu’était maintenant la conduite des Seigneurs envers leurs censitaires ? Tout ce qu’il y avait de plus paternel. “ Ces Seigneurs, lit-on dans une publication assez récente, “ protecteurs naturels des censitaires qu’ils avaient eux-mêmes choisis et aidés à s’établir sur leurs terres, devenaient en quelque sorte les patriarches des familles qui venaient se grouper autour d’eux, se faisaient un plaisir “ de tenir sur les fonts sacrés leurs nouveaux-nés, de les “ réunir à leur table au nouvel an, ne dédaignant même “ pas d’assister à leurs noces champêtres et de faire honneur à la pyramide de crêpes, aux beignets et aux “ croquignoles de ces jours de fête. Touchante fraternité, ajoute M^r de Gaspé qui a si bien décrit les mœurs “ de ces bons vieux temps ! J’ai connu dans ma jeunesse “ tous les Seigneurs du District de Québec et un grand “ nombre de ceux des autres Districts qui formaient alors “ la province du Bas-Canada, et je puis affirmer qu’ils “ étaient presque tous les mêmes envers leurs censitaires. “ Je prends un type au hasard : les Seigneurs de Kamouraska. Je leur faisais de fréquentes visites, et chaque “ fois j’ai été témoin des bons rapports qui existaient entre “ eux et leurs censitaires. J’ai souvent accompagné, avec “ son fils, M^{re} Taché, dans les fréquentes visites qu’elle “ faisait aux pauvres et aux malades de sa Seigneurie, “ chez lesquels elle était accueillie comme une divinité “ bienfaisante. Outre les aumônes abondantes qu’elle distribuait aux familles pauvres, elle portait à ceux de “ ses censitaires malades qui n’auraient pu se les procurer, les vins, les cordiaux, les biscuits, propres à accélérer leur convalescence, et toutes les douceurs que sa “ charité ingénieuse lui suggérait.” Se peut-il quelque chose de plus touchant ?

Né d’une pensée profonde, basé sur les principes qui,

dans la famille, unissent le père aux enfants, le régime féodal tel que pratiqué en Canada, dégagé de tous les abus qui avaient pu le rendre odieux dans l'ancienne France, fut la cause première, contrairement à ce qu'on va lire, du développement et de l'agrandissement du peuple canadien, du bonheur dont il jouit pendant près de deux siècles, malgré les guerres qu'il eut à soutenir, et il est demeuré la source féconde de ces belles traditions d'urbanité, de piété, qui sont parvenues jusqu'à nous. " Loin d'avoir été une source de maux et de vexations pour les censitaires, dit encore l'ouvrage déjà cité, la " Tenure Seigneuriale est considérée, au contraire, " comme ayant grandement favorisé l'établissement du " pays, et il est généralement reconnu que, si les Cana- " diens peuvent se féliciter aujourd'hui d'être libres et " assurés de leur nationalité, d'avoir une terre en propre " et de posséder des ressources considérables de savoir, " d'aisance et de nombre, c'est en grande partie à la bien- " veillance et à la générosité de leurs Seigneurs, tant " laïques que religieux, qu'ils en sont redevables." Mais il est des personnes pour lesquelles malheureusement l'éclat de l'or a plus de charme que toutes les propriétés du monde, et qui, pour en jouir, sont toujours prêtes à sacrifier le patrimoine qu'elles tiennent de leurs ancêtres, n'ayant pas assez de patience pour attendre que leurs domaines aient doublé de valeur. Il en est d'autres, et cela n'était pas rare alors parmi ceux que la conquête avait attirés en Canada, qui ne pouvant souffrir la supériorité que donne le nom ou la fortune, tendent sans cesse à tout niveler, afin de voiler ainsi l'obscurité de leur origine.

Sans partager les dispositions de ces derniers, et n'ayant d'autre but que de favoriser les nouveaux émigrants et de s'assurer de plus grands revenus, M^r de Lanaudière présente sa pétition, au mois de Janvier 1788. Elle était ainsi conçue : " Les Seigneuries dont j'ai hérité de mes " ancêtres, et qui leur furent accordées en récompense de

“ leurs services, me sont parvenues après avoir été pos-
“ sédées par la quatrième génération. Quand je regarde
“ l'étendue immense des terres qu'elles contiennent, qui
“ se monte à plus de trente-cinq lieues en superficie, dont
“ je suis possesseur, la petite portion de ces terres en
“ valeur, le peu d'habitants qui y sont établis, j'aurais
“ les plus grands reproches à me faire, si je n'en eusse
“ pas recherché les causes, et, après les avoir trouvées, si
“ je gardais le silence. Cette province, est, à bien con-
“ sidérer, encore dans l'enfance : elle ne peut espérer sa
“ grandeur future que de l'encouragement de la Grande-
“ Bretagne, d'où doit s'étendre sa population, ainsi que
“ de l'émigration de l'Europe et de nos voisins. Mais
“ pourrions-nous, nous Seigneurs, possesseurs de Fiefs
“ immenses, croire que ces mêmes hommes qui auront
“ quitté leur patrie pour prendre des terres dans cette
“ Province, voudront donner la préférence à nos Sei-
“ gneuries pour s'y établir, s'ils les voient réglées par un
“ système de lois qu'ils ont en horreur, qu'ils ne sauraient
“ entendre, et dans lequel l'incertitude des charges est
“ déjà un vasselage onéreux ? J'ose espérer que votre
“ Seigneurie voudra bien prendre en sa sage considéra-
“ tion la dure situation dans laquelle se trouvent les
“ intérêts de ma famille, et que, pour m'en relever, votre
“ Excellence voudra bien reprendre les titres de mes
“ Seigneuries, avec tous les privilèges et honneurs qui y
“ sont attachés, et me les reconcéder en franc et commun
“ soccage, pour que, par ce changement, je puisse donner
“ de l'encouragement à prendre mes terres. Si l'Etat
“ m'obligeait à remplir toutes les conditions, suivant leur
“ teneur, le peu de revenu que j'ai pour supporter ma
“ famille, suffirait à peine pour en payer les charges.”

Cette supplique de M^r de Lanaudière ne fut pas plutôt
connue, que le pays tout entier s'en émut. Les Seigneurs
qui avaient le plus d'intérêt à empêcher la mesure, se
hâtèrent d'envoyer des contre-propositions. Elles furent
présentées par MM. de S^t Ours, Juchereau Duchesnay, de

Belestre, Taschereau, de Bonne, Panet, Berthelot, Dunière, Bedard, etc. En voici un extrait : " Ayant appris, disaient-ils, qu'un projet de loi avait été soumis à Son Excellence pour le changement de la Tenure en cette province, ils demandaient qu'il leur fût permis d'exprimer leurs appréhensions les plus vives qu'il n'eût son effet, le regardant comme l'acte le plus destructif des bases de leurs droits de propriété, conservés par la Capitulation, et des titres confirmés par l'acte constitutif du pouvoir législatif en cette province. Ils ajoutaient que, loin de chercher à augmenter leur fortune et leur importance aux dépens des laboureurs, ils n'avaient rien tant à cœur que de contribuer à leur bonheur, en s'unissant à eux pour s'opposer à un changement préjudiciable aux intérêts de cette classe d'hommes la plus utile au pays et à l'avancement des terres. Il n'y avait qu'un seul Seigneur, poursuivaient-ils, M^r Charles de Lanaudière, qui eût sollicité cette innovation ; que les réponses données en son nom au Comité renfermaient des insinuations contraires à l'état actuel et réel de la Tenure et faisaient l'énumération de servitudes humilantes tombées depuis longtemps en désuétude, abrogées par la réformation même de la coutume adoptée dans le pays ; qu'aucun avantage réel ne semblait devoir résulter de la Tenure proposée ; qu'au contraire, le franc et commun soccage serait un obstacle à l'avancement de la culture, à cause de la vaste étendue des terres déjà concédées et en partie défrichées ; enfin, qu'il établirait, au choix de quelques-uns, la confusion dans les propriétés, parce que les Seigneurs, devenant maîtres absolus d'immenses territoires, pourraient diviser, concéder ou vendre le sol aux conditions les plus dures, et que les cultivateurs seraient privés du droit de les obliger à concéder leurs terres en roture, dispense qui arrêterait les défrichements et compromettrait ce développement de la population devenu sensible depuis que le pays n'était plus en guerre avec les Sauvages et les Colonies voisines."

Devant des raisons si claires et si fortes, impressionné d'ailleurs par les considérations non moins justes de Mr Mabane, le Comité chargé de faire passer la mesure, et bien qu'il eût à sa tête le Juge en Chef Smith, partisan outré de l'anglification, n'osa rendre une décision dans le sens des abolitionnistes. Le projet en resta là, pour être repris et recevoir sa solution définitive en 1854. Mr de Lanaudière put se consoler de cet échec. En 1792, il fut appelé à faire partie du Conseil Législatif, où il ne cessa jusqu'à sa mort, grâce à ses talents distingués et à la faveur dont il jouissait auprès du Gouverneur, d'occuper une position prépondérante. L'Honorable Conseiller est décédé en 1841, par suite d'un accident arrivé au retour d'une visite à l'un de ses amis, laissant une fille qui n'a jamais contracté mariage.

Vo CHARLES-BARTHÉLEMI-GASPARD TARIEU DE LANAUDIÈRE.

Mr Charles-Barthélemi-Gaspard Tarieu de Lanaudière, petit-fils de l'Honorable Gaspard de Lanaudière, par Mr Pierre de Lanaudière, est le Seigneur actuel du Fief Tarieu, et réside à l'Industrie. Il a épousé M^{lle} Taché, de l'honorable famille des Taché de Kamouraska, dont Mr de Gaspé nous entretenait tout à l'heure.

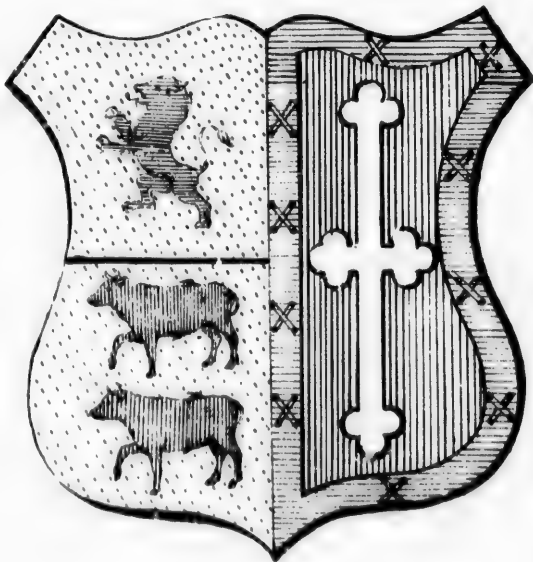
De ce mariage sont nés plusieurs enfants. Moissonnés à la fleur de l'âge, la plupart sont allés grossir la troupe des Anges au Ciel. C'est là une pensée qui doit sécher bien des larmes dans les yeux des mères chrétiennes. En voyant mourir, chaque année, un si grand nombre d'enfants, on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, ou du bonheur de ces petits innocents qui, de la vallée des larmes, sont transportés tout à coup dans un océan de voluptés pures, ou de la bonté de Dieu qui les enlève de ce monde pendant qu'ils sont encore enveloppés de leur blanche robe d'innocence, et avant que le vice ne leur ait inoculé son poison mortel.

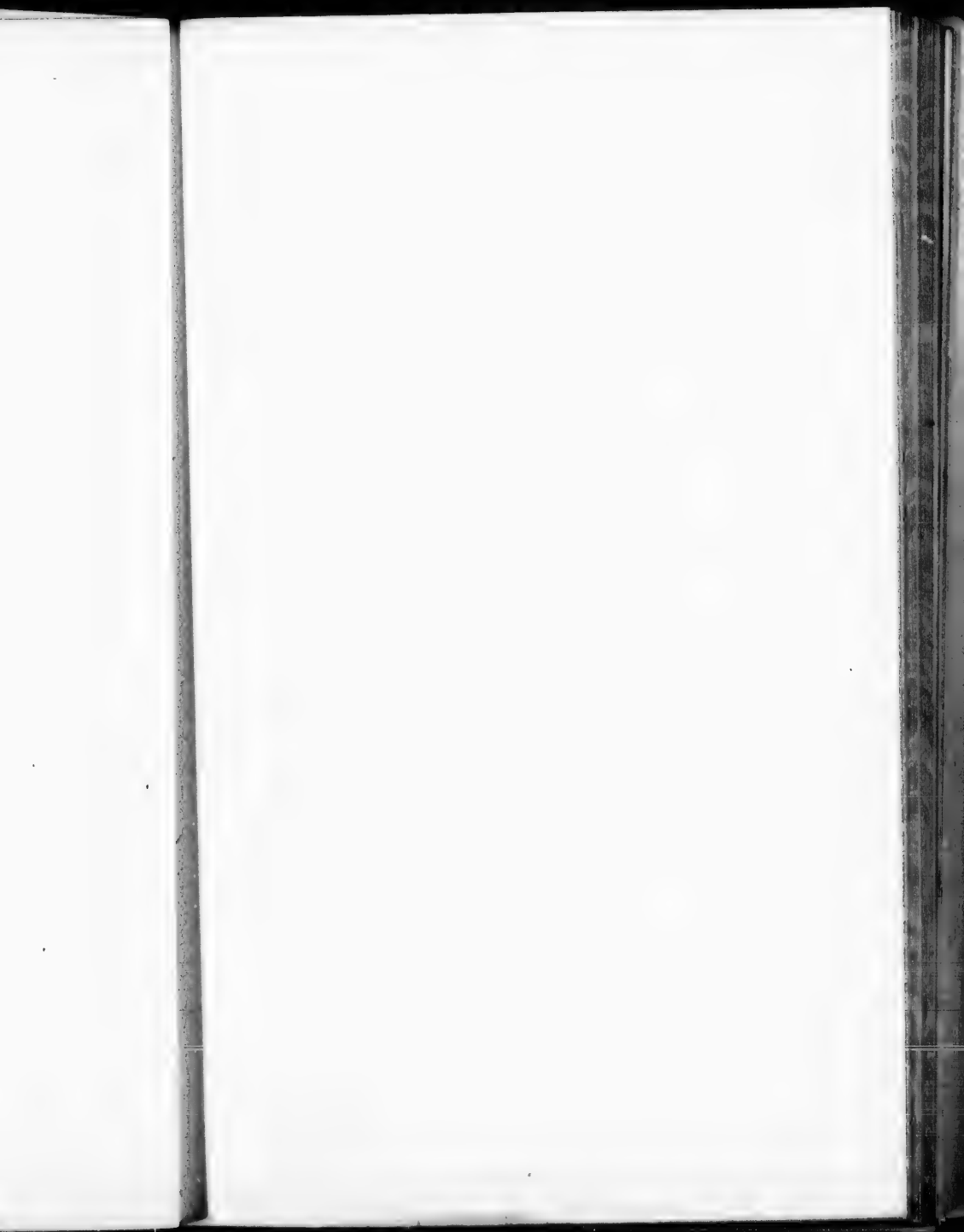
pressionné
 istes de Mr
 mesure, et
 h, partisan
 ion dans le
 pour être
 54. Mr de
 792, il fut
 l ne cessa
 s et à la
 d'occuper
 eiller est
 au retour
 e qui n'a

UDIERE.

audière,
 , par M^r
 du Fief
 aché, de
 nt Mr de

ssonnés
 troupe
 sécher
 iennes.
 ombre
 lmirer,
 vallée
 océan
 enlève
 pès de
 ice ne







W. D. ...
le Héros de Chateaugay

L

Cette
Canada
guay, en
de plus,
veines
sortir tr
encore
convient
donna à
encore
vaillance

Mr Mic
Canada.
partenair
de Navar
lers du F
un Amba
liers. A
d'Arbou,
de Salabe
et a form
grande co

LA FAMILLE DE SALABERRY.

Cette famille, nul ne peut en disconvenir, a jeté sur le Canada une splendeur nouvelle. La victoire de Château-guay, en rappelant celle de Carillon, a prouvé, une fois de plus, que le sang français coulait toujours dans les veines des Canadiens. En voyant ces braves de 1812 sortir triomphants d'une lutte inégale, on croyait voir encore les héros de 1758. A tant de nobles familles, il convient donc d'ajouter celle de l'illustre Capitaine qui donna à sa patrie une gloire si belle, et dont le nom est encore dans toutes les bouches, comme le type de la vaillance et de l'honneur.

1^o MICHEL DE SALABERRY.

Mr Michel de Salaberry fut le chef de cette famille en Canada. Il était originaire du Diocèse de Bayonne et appartenait à une des plus anciennes maisons du Royaume de Navarre. Parmi ses ancêtres, il comptait des Conseillers du Roi, des Présidents de la Chambre des Comptes, un Ambassadeur, un Vice-Amiral et nombre de Chevaliers. Alliée aux de Larramendi, aux de Lexaga, aux d'Arbou, aux d'Armontgorry, etc., la famille d'Irrumberry de Salaberry s'est perpétuée à travers sept générations et a formé plusieurs branches, qui toutes ont joui d'une grande considération sous les Ducs de Mantoue, le prince

de Béarn, depuis Henri IV, et sous Louis XIV. En Canada, la gloire de cette famille ne s'est pas étiolée et son nom ne s'est pas obscurci.

Passé dans la Nouvelle-France en 1735, à peu près dans le même temps que le Chevalier Benoist, Mr de Salaberry, alors officier de la frégate l'*Anglezea*, ne tarda pas à s'y établir. Il épousa Melle de Villeray, de l'illustre famille dont descend, il paraît, Son Excellence Mr Rouher, présentement Ministre d'Etat sous Napoléon III. Suivant Mr Margry, le savant archéologue français qui a tant écrit sur nos origines, les Rouer de Villeray sont sortis de la maison de la Rovère qui a donné des Doges à Vénise, des Cardinaux et des Papes à l'Eglise, et dont le nom s'est altéré en France. Quoiqu'il en soit, un des membres de cette famille, depuis Gouverneur de Narbonne et Ambassadeur en Espagne, étant passé de Lombardie en Touraine, fut la tige des de Villeray du Canada. Comme on le sait, l'un d'eux, Conseiller sous Mr de Mézy, fut maintenu par le Roi dans sa charge, malgré les oppositions de ce Gouverneur. Il avait épousé Melle de Saussay, et en eut plusieurs enfants. En 1684, il obtint, sur le St Laurent, pour deux d'entr'eux, Augustin Rouer, Sieur de la Cardonnière, et Louis Rouer, Sieur d'Artigny, une concession de deux lieues de front sur deux de profondeur, y comprise l'Île Verte. Quatre ans après, cette terre ayant été exploitée, autant qu'il était possible de le faire, par Mr d'Artigny qui l'avait mise en culture et y avait bâti des maisons, des granges etc., Mr de Villeray fit en sorte que cette Seigneurie lui fût abandonnée, à lui seul, et qu'une autre, aussi de deux lieues de front sur deux de profondeur, comprenant l'Île St Barnabé et la Rivière de Rimouski, fut accordée à son autre fils, Mr de la Cardonnière, lequel demanda et obtint lui-même en 1693, pour son fils, Louis Rouer, le lac Métis avec une lieue de terre tout autour. Pendant que le Marquis de Villeray assurait ainsi à ses enfants la possession de riches domaines, un autre de la même famille

commandait au fort de Gaspareaux, en Acadie. Suivant Mr l'Abbé Langevin, il avait épousé M^{lle} Julie Laforce, tante de son aïeul, le Lieutenant-Colonel Pierre Laforce. De ce mariage sont nés plusieurs enfants. René-Benjamin Rouer, l'un d'eux, après avoir servi avec distinction en Acadie, passa en France après la conquête, entra dans les Gardes du Corps, fut fait Chevalier de St Louis en 1776, Maréchal de Logis en 1788 et Colonel en 1789. Il était Inspecteur en Chef, lorsqu'éclata la révolution française. Alors il vint se fixer en Amérique, et, après la tourmente, repassa dans sa patrie, où il est mort en 1816. René-Jacques-Louis-Marie, de la même famille, fut un marin de premier mérite. D'après Mr Bibaud auquel nous empruntons ces détails, tirés de l'histoire de l'époque, il servit dans la Méditerranée, à St Domingue et à la Martinique. A son retour d'Egypte, où il avait accompagné Sebastiani, il donna des preuves d'un rare courage, et tout à la fois d'une humanité qui lui fit le plus grand honneur, dans le naufrage de l'*Indomptable*, à Trafalgar. " Mr Rouer de Villey, rapporte le Consul de France en Andalousie, " s'oubliant lui-même pour soigner ses compagnons d'in- " fortune, a prouvé en cette circonstance combien il sait " allier les devoirs de l'humanité à la fermeté d'un officier." Après avoir servi sous les Capitaines Bégon et Billiet, sous Rosilly, et s'être distingué en 1811 sur la flotte de Boulogne, il fit partie de la Grande Armée, en qualité d'Aide de Camp de l'Amiral Baste, et, après l'abdication de Napoléon 1^{er}, devint Lieutenant de la Duchesse d'Angoulême, sous Mr de Villemagne. Il était Capitaine du brick l'*Ecureuil*, lorsqu'il mourut des fièvres en 1817, au Sénégal.

En se choisissant une épouse dans cette famille, Mr de Salaberry ne pouvait donc s'allier à une maison plus honorable. Son union, toutefois, fut de courte durée. M^{lle} Catherine Rouer de Villeray mourut après quelques années de mariage. C'est alors que Mr de Salaberry contracta une nouvelle alliance avec M^{lle} Madeleine-Louise

Duchesnay, fille de Mr Ignace Juchereau Duchesnay, Seigneur de Beauport. Voici l'acte de mariage que nous empruntons à l'ouvrage de Mr Langevin : " L'an mil sept cent cinquante, le trentième jour de Juillet, après avoir reçu de Monseigneur l'Evêque de Québec la dispense de trois bans, tant dans cette Paroisse que dans toute autre, et dispense du troisième degré d'affinité, en date du vingt-cinq du présent mois ; vu la permission de Mr le Marquis de la Jonquière, Commandant de l'Ordre royal et militaire de St Louis, Chef d'Escadre, Gouverneur et Lieutenant-Général pour le Roi de toute la Nouvelle-France, etc., en date du 23 Juillet de la présente année ; et ne s'étant découvert aucun empêchement de mariage : entre le Sieur Michel de Salaberry, Capitaine de flûte du Roi, veuf de Dame Catherine Rouer de Villeray, de la Paroisse de St Vincent de Ciboure, Diocèse de Bayonne, officier sur la frégate l'*Anglezea*, présent en cette Paroisse, d'une part ; et Demoiselle Madeleine-Louise Juchereau Duchesnay, fille majeure des défunts Maître Juchereau Duchesnay, Seigneur de Beauport, St Jean-Baptiste et autres lieux, et de Dame Catherine Peuvret, d'autre part : les ai mariés suivant les lois de la sainte Eglise, notre Mère." Par ce mariage, Mr de Salaberry fut appelé à hériter de la riche succession de Mr I. Juchereau Duchesnay. S'étant donc fixé à Beauport, il donna tous ses soins à la propriété que lui avait apportée son épouse. C'est au milieu de ces occupations et des services qu'il devait au Roi, qu'il s'écoulèrent les dernières années de sa vie. Il laissa à sa mort plusieurs enfants, entr'autres Angélique que l'on voit marraine en 1753, et Ignace-Michel-Louis-Antoine qui suit.

II^o IGNACE-MICHEL-LOUIS-ANTOINE DE SALABERRY.

Mr Ignace-Michel-Louis-Antoine de Salaberry vit le jour au Manoir de Beauport, le 5 Juillet 1752. Au moment

de sa naissance, son père qui commandait le vaisseau du Roi le *Charriot Royal*, était à Louisbourg.

Après avoir fait de solides études en France, le jeune de Salaberry revint en Canada. C'était le moment où, fatiguées de la tutelle de l'Angleterre, les Colonies anglaises, afin d'assurer leur indépendance, allaient ensanglanter l'Amérique et mettre en péril l'avenir du Canada. En de pareilles conjonctures, Mr de Salaberry eut bientôt pris son parti. En sujet loyal, il n'hésita pas un instant à épouser la cause de la mère-patrie. Afin de se tenir prêt à toute éventualité et de pouvoir, au besoin, repousser la force par la force, il réunit autour de sa personne tous ceux qui avaient les mêmes sentiments que lui. D'une taille imposante, mais surtout d'un cœur exquis, Mr de Salaberry eut bientôt gagné l'estime et la confiance de ses compatriotes. Un air de grandeur et de dignité répandues sur toute sa personne, tempéré par une bonté qui se trahissait en toute occasion, acheva de lui conquérir sur les esprits cet empire qu'il garda jusqu'à la fin de sa vie. La devise de sa famille était : *Force à superbe ; Merci à faible*. Il la réalisa pleinement. Pour se faire une juste idée des services que Mr de Salaberry rendit à cette époque, il faut se remettre sous les yeux la gravité des événements.

Après avoir aidé la Grande-Bretagne à déposséder la France du Canada, les Colonies anglaises voulurent à leur tour se soustraire à son joug. Tant que le Canada était resté Colonie française, il avait été le boulevard de l'Angleterre en Amérique. Chasser à la fois du continent deux puissances comme la France et la Grande-Bretagne, eut été une tâche au-dessus des forces des Colonies anglaises. Aussi ne l'entreprirent-elles que l'une après l'autre. Une fois débarrassées de la France, elles songèrent à se débarrasser de l'Angleterre. C'est ce qu'avait prédit Montcalm dans une lettre qu'on dirait apocryphe, tant elle a d'apropos et de justesse : "Toutes ces Colonies, dit-il, auraient secoué depuis longtemps le joug ;

“ chaque province aurait formé une république indépen-
“ dante, si la crainte d'avoir les Français à leur porte
“ n'avait été un frein pour les retenir. Mais que le Ca-
“ nada vienne à être conquis, croyez-vous que les colons
“ obéiront ? Si l'Angleterre, après avoir pris le Canada,
“ savait se l'attacher par la politique des bienfaits et se
“ le conserver à elle seule ; si elle le laissait à sa Religion,
“ à ses lois, à ses usages, à son ancienne forme de gou-
“ vernement, le Canada, divisé dans tous ses points d'avec
“ les autres Colonies, formerait toujours un pays isolé
“ qui n'entrerait jamais dans leurs intérêts ! Mais ce n'est
“ pas là sa politique... Je ne donnerais pas dix ans après
“ la conquête du Canada, pour voir cette Colonie perdue
“ pour l'Angleterre.”

Afin donc de sortir victorieuses de la lutte qui allait s'engager, l'affaire capitale pour les Colonies anglaises était de mettre le Canada d'intelligence et de s'assurer de son concours, ou au moins d'obtenir sa neutralité, et ainsi d'enlever à l'Angleterre son plus ferme point d'appui. Dans ce but, elles envoyèrent en Canada des émissaires ; elles répandirent dans le peuple des pamphlets plus ou moins habiles. Tous ces appels étant restés sans écho, elles se déterminèrent à obtenir de force ce qu'elles n'avaient pu gagner par la persuasion. C'est alors que fut combinée contre ce pays cette double attaque que rapporte en détail M^r l'Abbé Verreau dans le magnifique ouvrage qu'il doit publier prochainement sur la guerre de 1775. Après une première attaque contre les places fortes du Bas-Canada, particulièrement contre celles qui leur en fermaient la porte par le lac Champlain, les milices américaines, sous les ordres du Major Général Scuyler d'abord, et ensuite du Général Montgomery et du Colonel Arnold, une fois maîtresses de Montréal, devaient se porter sur Québec.

Le péril était grand, d'autant plus grand que Carleton, Gouverneur du Canada, n'avait à opposer à l'ennemi que deux régiments à peine, formant de huit cents à

neuf cents hommes. D'autre part, les Canadiens, pour la plupart, avaient peu d'envie de prendre part à la lutte. "Ils étaient d'autant plus fondés à croire qu'on n'avait pas le droit de les forcer à prendre les armes et qu'il leur était loisible de rester neutres, rapporte l'auteur de *l'Histoire du Canada sous la domination anglaise*, que naguère les Anglais, envahissant le pays, sous Wolfe et Murray, avaient exigé d'eux ou de leurs pères une stricte neutralité, à peine d'un châtimement exemplaire, ou, comme ils s'exprimaient, d'une exécution militaire immédiate." Les griefs, d'ailleurs, qu'ils avaient alors contre la mère-patrie, ne semblaient que trop les autoriser à tenir cette ligne de conduite. Privé de cet appui, le gouvernement pouvait encore moins compter sur les Anglais qui, d'après le recensement de 1765, étaient à peine cinq cents. "Les Anglais que l'on mettait dans la balance avec les Canadiens, lorsqu'il s'agissait des faveurs de la métropole, dit judicieusement M. Garneau, ne comptaient point dans la lutte actuelle, à cause de leur petit nombre ; d'ailleurs, la plupart tenaient ouvertement ou secrètement pour le Congrès." Enfin, les Sauvages dont le concours n'était pas à dédaigner, ne voulaient point prendre part à l'action. "Voilà, se disaient-ils, la guerre allumée entre les hommes de la même race : ils se disputent les champs qu'ils nous ont ravis. Pourquoi embrasserions-nous leur querelle ? Quel ami, quel ennemi aurions-nous à choisir ? Quand les hommes rouges se font la guerre, les blancs viennent-ils se joindre à l'un des partis ? Non ; ils laissent nos tribus s'affaiblir et se détruire l'une par l'autre : ils attendent que la terre soit humectée de notre sang, ait perdu son peuple, pour devenir leur héritage. Laissons-les à leur tour épuiser leurs forces et s'anéantir : nous recouvrerons, quand ils ne seront plus, les forêts, les bois et les montagnes qui appartiennent à nos ancêtres." Avec cette disposition des esprits, que pouvait la proclamation du Gouverneur, non

plus que le mandement de l'Evêque ? Ils restèrent donc sans effet.

En des circonstances si critiques, le salut vint d'où on devait le moins l'attendre : du Clergé qu'on avait cherché à opprimer, des Seigneurs surtout qui avaient eu tant à souffrir. Oubliant alors les justes sujets de mécontentement qu'ils pouvaient avoir, et faisant le rapprochement des promesses fallacieuses du Congrès avec ses discours éhontés, où il représentait la Religion catholique "comme une Religion qui a inondé l'Angleterre de sang, et répandu l'impiété, l'hypocrisie, la persécution, le meurtre et la révolte dans toutes les parties du monde," ces hommes généreux ne balancèrent pas un moment à prendre les armes. Tous se levèrent comme un seul homme. Alors, on vit accourir à la fois sous les drapeaux les de St Ours, les de Beaujeu, les Juchereau, les de Lotbinière, les d'Eschambault, les de Gaspé, les de Boucherville, les de Bleury, les de la Broquerie, les d'Ailleboust, les Taschereau, les de Bonne, les de Tonnancour, les Vassal de Montviel, les Noyelle de Fleurimont, les le Gardeur de Montesson etc., dont les noms immortels, écrits, non sur le marbre, mais dans le cœur de la patrie reconnaissante, doivent passer à la postérité la plus reculée. En voyant toute cette vaillante noblesse s'exposer ainsi aux hasards des combats, on eût dit l'ancienne Chevalerie française allant cueillir sur les champs de bataille ses plus beaux titres à l'estime et à l'amour des hommes. Un si bel exemple ne pouvait demeurer stérile. Aussi eut-il des imitateurs. S'inspirant du même zèle et du même courage, les Beaubien, les Hervieux, les Foucher, les Perthuis, les Giasson, les Moquin, les Campion, les Gaucher, et une foule d'autres qui représentaient la bourgeoisie, se firent un devoir et un honneur de marcher à la suite des Seigneurs. Cette troupe d'élite avait pour lui communiquer son ardeur martiale le Chevalier de Longueuil, un des derniers rejetons de cette belle famille, dont nous avons donné l'histoire succincte, et qui, faisant

honneur à sa noble origine, ne rougit pas de servir dans un rang inférieur ; le Chevalier de la Corne, qui, avec les de Lorimier, les Campbell, les Johnson, parvint à rallier à la bonne cause les tribus iroquoises ; mais surtout le brave de Belestre et l'intrépide de Salaberry qu'on devait toujours rencontrer au plus fort du combat.

Déjà Ticondéroga et Crown-Point qui n'avaient que de faibles garnisons, étaient tombés aux mains des ennemis et devaient leur servir de base d'opération. St Jean avait eu le même sort. Sans perdre un instant, M^r de Belestre, ¹ suivi des Seigneurs devenus autant de soldats, se précipite l'épée à la main sur les envahisseurs et leur enlève ce dernier poste. Faisant de là une sortie, de concert avec les frères de Lorimier, contre Schuyler

1 M^r de Belestre que nous voyons jouer ici un rôle si important et que l'on retrouve en 1782, avec le Chevalier de Longueuil, de la Corne, P. R. de St Ours, de Lery, F. Baby, C. Guty, Panet, Sanguinet, etc., faisant partie du Conseil Législatif, où il s'opposa avec énergie à la vente des Seigneuries, appartenait à cette honorable famille, une des premières établies dans le pays, qui avait produit tant de vaillants guerriers. Parlant du chef de cette famille, passé dans la Nouvelle-France en 1659, l'auteur de l'*Histoire de la Colonie française* s'exprime ainsi : "Après M^r Dupuis, l'homme de la Colonie le plus propre au " métier des armes était peut-être M^r Picoté de Belestre qui commandait " les travailleurs de la maison St^e Marie. Le 6 Mai 1662, cinquante " Iroquois étant venus pour en surprendre quelques-uns, M^r de Belestre, " au bruit de la fusillade, s'élance à leur poursuite et les oblige à se " retirer précipitamment dans les bois." Faisant à son tour l'éloge du Chevalier de Belestre, père de l'illustre Commandant du fort St Jean, M^r de Vaudreuil dit : " C'est un très-bon officier qui a très bien servi. " Lors de la révolte des Miamis, il tomba sur eux, à la tête de quelques " Sauvages, au fort de la Demoiselle, et les mit à la raison. L'année " suivante, il fit la campagne à la Belle-Rivière, où il prit un fort et " fut blessé. Il est allé ensuite au fort George et s'y est distingué. " Il commande en ce moment le parti que j'ai envoyé contre Corlar." Comme on le voit, M^r de Belestre avait de nobles devanciers dans sa famille. Il ne leur fut pas inférieur. Si son père eut l'honneur de succéder à M^r de Mury et à M^r de Celoron, dans le commandement du Detroit, il eut celui, incomparablement plus grand, d'être choisi par toute la noblesse du pays pour être mis à sa tête. On vient de voir comment il répondit à sa confiance. Non moins vertueux que brave, M^r de Belestre donna une preuve de sa piété, en assistant, en 1771, à la bénédiction de la Chapelle de Bonsecours, avec MM. de Longueuil, de la Corne et de St Ours. Nous donnons ces détails, espérant qu'ils feront plaisir au lecteur qui aime toujours à connaître l'origine des hommes distingués.

accouru à la tête de près de mille hommes pour reprendre la place, il le bat et le force à se replier sur l'Île-aux-Noix. Alors, à l'exemple du héros de Cars, naguère Commandant des troupes de Sa Majesté en ce pays, il vint s'enfermer dans le fort de St Jean et y attendit de pied ferme toutes les milices américaines. Pour forcer cette poignée de braves à poser les armes, il fallut que Montgomery, nommé Commandant en Chef, vint l'assiéger avec son armée. Mais décidés à vaincre ou à mourir, ces vaillants guerriers ne veulent pas entendre parler de se rendre. C'est alors que Mr de Salaberry donna une preuve de sa force herculéenne. " Il était, rapporte Mr de Gaspé dans ses *Mémoires*, dans une cabane avec quelques officiers, lorsqu'éclata une bombe. Tous, excepté lui, eurent le temps d'évacuer le vieil édifice, avant d'être écrasés sous ses débris. Chacun s'empressa de voler à son secours, sous l'impression cruelle qu'ils ne retireraient qu'un cadavre des décombres. Quelle n'est pas leur surprise, quand ils trouvent le nouveau Samson, plus heureux que le premier, plein de vie et soutenant sur ses robustes épaules, les genoux et les mains appuyés sur la terre, un pan de l'édifice ! " Avec de pareils hommes, l'ennemi ne pouvait qu'avoir fort à faire. Il y avait quarante jours que le Général américain était devant la place, sans faire aucun progrès. Il désespérait de l'emporter et déjà se disposait à lever le siège, lorsque le Major Stefford, en livrant lâchement le fort Chambly, vint lui faire reprendre courage. Montgomery était dépourvu du matériel d'un siège et la prise du fort Chambly lui procura dix-sept bouches à feu et une quantité de munitions. A l'aide de ce secours inattendu, le Général fit un dernier effort contre St Jean. Le Colonel McLean et le Gouverneur lui-même devaient marcher à son secours. Désespérant de recevoir ce renfort et voyant ses provisions épuisées, la garnison, pour ne pas sacrifier inutilement des vies précieuses, se détermina à capituler. Commencé le 17 Septembre, le siège s'était prolongé

prendre
lle-aux-
re Com-
nt s'en-
ferme
oignée
omery,
ec son
illants
endre.
de sa
e dans
ciers,
ent le
crasés
à son
raient
leur
plus
t sur
uyés
areils
Il y
était
était
sque
bly,
t dé-
bly
de
éral
ean
se-
ses
fi. r
ler.
ngé



M. L. DUVERNAY.



M. G. FRANCHÈRE



M. BOUCHETTE.

jusq
en e
en f
qui
de p
hom
rapp
revi
cam

A
après
malg
com
nem
le G
retir
A la
failli
ne c
Bouc

1 Q
que M
aucun
y éle
défens
forts e
" suffi
" Sau
" breu
" syst

2 L
pays, e
protéc
réalisé
d'ouvr
plusiet
neur e
Rien
plus q
de Que
Canad
talent
gnent

jusqu'au 3 Novembre : cinq cents hommes avaient tenu là en échec une armée entière, après en avoir mis une autre en fuite. Pour défendre pendant si longtemps un fort qui ne méritait même pas ce nom, ne se composant que de palissades de pieux, il ne fallait rien moins que les hommes qui s'y étaient enfermés. Mr de Salaberry en rapporta des preuves non équivoques de sa bravoure : il revint avec deux blessures. On connaît le reste de la campagne.

Après la perte de Chambly, de St Jean, et de Sorel; après l'échec éprouvé aux environs de Longueuil, et malgré les succès remportés sur Allen à la Longue-Pointe, comprenant qu'il lui était impossible de tenir tête à un ennemi nombreux dans une ville qui n'était point fortifiée,¹ le Gouverneur se détermina à laisser Montréal, pour se retirer à Québec. Ce projet ne s'effectua pas sans difficulté. A la Valtrie, arrêtée par les vents contraires, la flotille faillit tomber entre les mains de l'ennemi, et Carleton ne dut son salut qu'au dévouement du Capitaine Bouchette, père du célèbre Arpenteur Général.² Un plus

¹ Quand nous disons ici, comme nous l'avons dit précédemment, que Montréal n'était point fortifié, nous ne prétendons pas qu'il n'y eût aucune fortification, puisque, comme on le sait, les MM. de Lery y élevèrent un mur d'enceinte, mais seulement que ces travaux défensifs étaient incapables de soutenir un siège en règle. Parlant des forts élevés avant la conquête, l'Ingénieur Pontleroy dit : " Ils étaient suffisants, à la vérité, lorsqu'on ne faisait la guerre que contre des Sauvages ou des partis sans artillerie; mais aujourd'hui les nombreuses forces des Anglais et leur artillerie doivent bien changer le système de la guerre et par conséquent la défense des frontières."

² Le nom de l'Arpenteur-Général restera intimement lié, dans ce pays, à cette science qu'on appelle la Géographie. Grâce à de puissantes protections, et plus encore à un talent hors ligne, Mr Bouchette a pu réaliser ce que d'autres n'ont fait qu'entrevoir. On a de lui une foule d'ouvrages, de plans, de cartes, de vues, dont le seul titre remplirait plusieurs pages. Celle de ses publications qui lui a fait le plus d'honneur et l'a placé parmi les savants, est : *A Map of North America*. Rien n'y manque, ni la science, ni le fini de l'ouvrage. Aussi, nul plus que lui n'était digne de présider la Société Littéraire et Historique de Québec. Il a trouvé dans son fils qui représente aujourd'hui le Canada à l'Exposition Universelle, avec Mr Taché un héritier de son talent et de sa gloire. On lui doit aussi plusieurs travaux qui témoignent de son mérite comme Arpenteur-Général.

grand danger attendait encore le Gouverneur aux Trois-Rivières et à la Pointe-aux-Trembles, près Québec, où les milices américaines l'avaient devancé. Après avoir échappé, par un rare bonheur, à tous ces périls, il arriva enfin à Québec, le 13 Novembre. Il était temps qu'il y parût. Déjà, malgré les travaux défensifs qu'avait fait élever, en son absence, Mr Cramahé, et l'organisation des milices qu'il avait armées, la population, entraînée par une certaine faction qui avait des intelligences avec l'ennemi, devenait de plus en plus incertaine sur le parti à prendre. D'un autre côté, Arnold avait fait son apparition aux environs de Québec. Parti à la tête de mille cinq cents hommes, détachés de l'armée de Boston, après avoir franchi les rivières Kenebec et la Chaudière, il était parvenu à traverser encore le St Laurent au Foulon et à s'établir sur les hauteurs de la ville. Bientôt Montgomery devait l'y rejoindre. La présence du Gouverneur, toutefois, suffit pour dissiper les hésitations et faire rentrer chacun dans le devoir. Après avoir pris les dispositions nécessaires, il attendit l'ennemi avec confiance. Il ne tarda pas à se présenter. Sa première démarche, n'ayant pas assez de monde pour faire un siège en règle, fut de prendre position et d'épier le moment où il pourrait tenter avec succès un coup de main. Il y avait près d'un mois que Montgomery attendait ce moment favorable, lorsque la nuit du 30 au 31 Décembre parut lui offrir l'occasion qu'il cherchait pour en finir. Tout le portait à en profiter : la saison avancée, la diminution de ses troupes que diminuait la petite vérole, mais surtout la disposition des habitants, qui, reconnaissant à quels maîtres ils auraient affaire, si les Américains venaient à triompher, n'éprouvaient plus pour eux que de l'éloignement. Après avoir donc pris ses mesures et assigné à ses troupes leur poste respectif, le Général donne le signal de l'attaque. Il était près de quatre heures du matin. Averti à temps par la lueur des fusées qu'on apercevait de la ville, la garnison s'était mise sous les armes. Elle laissa les assaillants

approcher. Ils étaient divisés en quatre bandes. Pendant que d'eux d'entr'elles devaient simuler une attaque à la porte St Jean et menacer la citadelle, les deux autres avaient ordre de pénétrer dans la ville ; la première, en franchissant les barrières de Près-de-ville, rue Champlain, sous les ordres de Montgomery en personne ; la seconde, commandée par Arnold, en forçant la barricade de la rue Sault-au-Matelot. Partout l'ennemi fut repoussé. A Près-de-ville, après avoir franchi la première barrière, Montgomery, avec ses deux Aides-de-Camp, tomba foudroyé par la mitraille bien dirigée des hommes du Capitaine Chabot ; à la rue Sault-au-Matelot, au moment où il défiait sous le rempart de la Haute-Ville, Arnold fut atteint d'une balle qui lui fracassa la jambe. C'est alors qu'ordonnant une sortie contre les assaillants qui luttaient encore sur ce point et contre ceux qui tenaient toujours dans la Basse-Ville, Carleton acheva de les mettre en déroute.¹ Refoulés de toutes parts, pris entre deux feux, ils furent obligés de se rendre.

Après cette brillante victoire, à laquelle avaient contribué les élèves du Séminaire de Québec, unis aux Volontaires Canadiens, et où se distinguèrent entre tous les Capitaines Chabot, Dumas et Macloux, et plus particulièrement encore un Canadien, du nom de Chartrand, qui, malgré une grêle de traits, parvint à enlever à l'ennemi les échelles dont il se servait pour l'escalade, les Provinciaux, ou, comme on les appelait alors, les Bostonnais qui avaient échappé au désastre, abandonnèrent la partie et se retirèrent. Vainement eurent-ils encore recours,

¹ Entre tous ceux qui se distinguèrent le plus pour déloger l'ennemi de la Basse-Ville, on peut mettre au premier rang le Capitaine Dambourges. Sautant par-dessus les palissades, il allait attaquer une à une les maisons, où s'étaient réfugiés les Bostonnais. "Au moyen des échelles enlevées à l'ennemi, dit M^r Sanguinet dans son *Journal* "qui sert de guide en cette circonstance, il escaladait les maisons, "enfonçait les fenêtres, et, aidé de plusieurs Canadiens animés du "même courage, pénétrait dans les appartements où les Bostonnais, "saisis de frayeur, se hâtaient de se rendre."

le printemps de l'année suivante, aux moyens de séduction. Le Clergé canadien fit cette réponse à leurs envoyés : " D'après le principe que la fidélité est due à la protection, " le Clergé ne peut enseigner la doctrine que la neutralité est compatible avec ce qui est dû au gouvernement." Vainement voulurent-ils de nouveau tenter le sort des armes : ils ne furent pas plus heureux. Le Général Wooster qui avait succédé à Arnold, et ensuite le Général Thomas qui l'avait remplacé, après quelques démonstrations, furent contraints de prendre la fuite. Malgré les renforts qu'elle recevait journellement et qui portaient son effectif à plus de cinq mille hommes, l'armée ennemie, battue sur le lac St Pierre, aux Cèdres, évacuée successivement Montréal, Chambly et St Jean, et, après avoir brûlé ces deux derniers forts, se replia sur l'Île-aux-Noix, ensuite sur Crown Point, et enfin sur Ticondéroga, d'où elle était partie huit mois auparavant. Il ne restait plus qu'à la rejeter au delà du lac Champlain. C'est ce que fit Carleton par sa victoire, du 16 Octobre, sur Arnold rétabli de ses blessures. Ainsi se termina cette campagne qui sanctionna les paroles du général Montcalm : " Dix Canadiens sont suffisants pour cent colons anglais."

M^r de Salaberry, toutefois, non plus que le Chevalier de la Corne, ne devait pas encore déposer les armes. Le général Bourgoyne, récemment arrivé d'Angleterre avec des forces imposantes, ayant résolu d'aller combattre l'insurrection sur son propre terrain, l'intrépide défenseur du fort St Jean l'y suivit avec un certain nombre de Canadiens. Comme tout le monde sait, le dénouement de cette campagne fut fatal à l'Angleterre. Infatué de son propre mérite et enflé par les succès remportés d'abord à Ticondéroga, Mont-Indépendance, à Hubertown et au fort St Anne, ou, suivant d'autres, enchaîné par des plans qui lui étaient imposés et dont il ne pouvait s'écarter, le Général anglais, après avoir subi une première défaite à Bennington et aux environs, dans la personne des Colonels Beaume et Breyman, s'étant engagé témérai-

rement lui-même au delà du fort George, sa base d'opération qu'il n'eût pas du quitter, se vit cerné à Saratoga par quinze mille ou seize mille hommes, et fut obligé de se rendre avec son armée, le 16 Octobre 1777. C'est pendant cette funeste expédition que M^r de Salaberry donna une nouvelle preuve de son sang-froid et tout à la fois de sa force. Un de ses compagnons d'armes rapporte ainsi le fait: " Nous étions assis le soir dans une cabane, " lorsqu'un énorme serpent à sonnettes, attiré sans doute " par le feu autour duquel nous étions groupés, surgit " tout à coup au milieu de nous. Nous étions tous saisis " d'horreur et paralysés par la frayeur, lorsque M^r de " Salaberry conservant tout son sang-froid, empoigne l'af- " freux reptile, l'étouffe dans une étreinte puissante et le " jete dans le brasier ardent de notre bivouac."

Dè retour de cette campagne, M^r de Salaberry qui n'était pas encore marié, songea à s'établir. Il pouvait avoir alors vingt-trois ans. Il épousa M^{lle} Catherine Françoise Hertel, fille de M^r Joseph Hertel, Sieur de Pierreville, et de Dame Susanne Blondeau. Peu après, il devint Seigneur du Sault Montmorency; du moins le voyons-nous prendre ce titre en 1783, au Baptême de l'un de ses enfants. Quelques années plus tard, en 1792, lorsqu'il fut enfin permis aux Canadiens d'aspirer aux charges et de remplir des fonctions publiques, il fut nommé Juge de Paix. Telle était la considération dont jouissait parmi ses concitoyens cet homme éminent, " que " toutes les classes de la société, dit M^r de Gaspé, s'em- " pressaient de lui rendre hommage. Aussi était-ce un " spectacle touchant, quand il parcourait les rues de la " cité de Québec, de voir les visages s'épanouir à sa vue " et chacun se découvrir sur son passage. Mes parents, " ajoute un autre contemporain, nous accoutumaient " dès l'enfance à saluer M^r de Salaberry, et il ne man- " quait jamais de rendre politesse pour politesse."

Vers cette même époque, une Chambre d'Assemblée ayant été accordée aux Canadiens par la nouvelle consti-

tution, Québec et Dorchester se disputèrent l'honneur de l'avoir pour Représentant et lui frayèrent ainsi l'entrée au Conseil Législatif. Nommé, en 1796, Major du 1^{er} Bataillon du régiment royal des Volontaires Canadiens, commandé par le Colonel Dominique-Emmanuel de Longueuil, fils du Chevalier de Longueuil, dont on a parlé, il ne contribua pas peu à inspirer aux milices cette ardeur martiale qui devait leur donner la victoire à Châteauguay.

Si recommandable que fût Mr de Salaberry par ses vertus guerrières et civiles, il l'était bien davantage encore par sa piété et sa modération. Convaincu que l'exemple d'un père chrétien a sur les jeunes générations beaucoup plus d'empire que tous les plus beaux discours, pour les porter au bien, il s'appliquait, de concert avec sa digne compagne, à servir de modèle à ses enfants. Lorsque le temps des Pâques était venu, on le voyait s'avancer toujours le premier à la Table sainte. Le moment de la communion arrivé, "le père et la mère, raconte l'auteur des *Mémoires* déjà cité, se lèvent et les sept enfants les "suivent." On conçoit sans peine la salutaire impression que devait produire un spectacle si touchant, de même que l'on conçoit les funestes conséquences qu'ont pour une famille, et quelquefois pour une localité entière, la négligence et l'irrégion de certains pères, d'ailleurs instruits et haut placés. Afin de ne pas contredire par sa conduite les enseignements qu'il recevait à l'Eglise sur la patience et la douceur, il avait adopté une pratique qui, au premier abord, peut paraître singulière, mais qui avait les meilleurs effets. C'était de porter toujours à la main un gros bâton, lourd et pesant. Comme on lui demandait pourquoi il s'armait ainsi : "Ce n'est pas pour mes bien-faits, répondait-il plaisamment. Je suis prompt, et "ce bâton, comme un Mentor, me crie sans cesse : pas de "sottises."

Un si beau caractère ne pouvait manquer de fixer l'attention et d'éveiller les sympathies dans les sphères les plus élevées. Aussi, lorsque le Duc de Kent, père de sa gracieuse

Majesté, la Reine Victoria, vint visiter le Canada en 1791, il eut bien vite deviné le mérite supérieur de cet homme éminent. Il prit M^r de Salaberry en affection. Bien des années après, cette amitié et cette estime vivaient toujours dans le cœur du prince, ainsi que le prouve la lettre suivante, datée du palais de Kinsington, le 15 Mars 1814. La voici :

“ Mon cher Salaberry, c'est le 31 Décembre que j'ai reçu votre lettre intéressante du 10 Novembre, dans laquelle vous me faites part du rapport mis à l'ordre, de l'avance de l'armée canadienne, le 27 Octobre, de la brillante affaire que votre fils avait gagnée la veille. J'ai reçu en même temps des lettres de lui, m'en donnant les détails, et je n'hésite pas à déclarer que, non-seulement vous avez raison d'être fier de la victoire remportée par mon protégé contre des forces si supérieures en nombre à celles qu'il commandait, mais aussi qu'il a déployé un jugement et un talent qu'il est rare de trouver, même parmi les vétérans, dans ses dispositions, et pendant le combat. J'ai vu avec peine que le rapport fait par l'Adjutant Général ne lui avait pas rendu suffisamment justice, puisqu'il n'attribuait pas exclusivement aux dispositions qu'il avait prises, le succès qui en a été le résultat. Mais vous pouvez vous consoler par l'idée qu'ici chacun lui en attribue tout l'honneur et qu'il est regardé comme le héros qui a sauvé la province du Bas-Canada par les mesures décisives qu'il a prises, et la fermeté avec laquelle il a opposé son petit Corps d'élite aux troupes de l'ennemi qui lui étaient numériquement si supérieures. J'en ai même causé avec le Duc d'York qui paraît parfaitement convaincu que c'est à votre fils qu'on doit le tout ; et je ne doute pas que s'il en a l'occasion, il ne cherche à le récompenser d'une manière analogue à ses désirs et à son mérite ; et vous sentez bien que cet effet ne peut avoir été produit que par les rapports d'officiers anglais qui étaient présents et témoins de l'affaire. Je suis toujours avec la même

"amitié, mon cher Salaberry, votre très-affectionné
"EDOUARD, DUC DE KENT."

Après avoir travaillé à organiser la milice dont il est ici parlé, et l'avoir conduite lui-même à la frontière contre le Général Dearborn, l'Honorable I. M. L. A. de Salaberry mourut, le 22 Mars 1825, à l'âge de soixante-quinze ans, emportant les regrets et l'estime de tout le monde. De son mariage avec M^{lle} Hertel, étaient nés sept enfants : Charles-Michel, Catherine-Adélaïde, Maurice-Roch, François-Louis, Charlotte-Hermine, Catherine-Amélie et Edouard-Alphonse. Tous furent dignes de leur père. — Maurice-Roch, né en 1783, eut pour parrain le Chevalier de St Ours, Aide de Camp du Général Haldimand. Etant passé aux Indes Orientales avec son frère Louis, plus jeune que lui de deux ans et qui avait été tenu sur les fonts baptismaux par l'Honorable François Baby, il mourut comme lui au champ d'honneur, ainsi que l'atteste un monument élevé à leur mémoire par leurs compagnons d'armes. — Edouard, le plus jeune de tous, filleul du Duc de Kent et de M^{me} de St Laurent, Baronne de Fortisson, prit part à la guerre qui sévissait dans la péninsule espagnole, et fut tué au siège de Badajoz, ayant à peine dix-neuf ans. C'est ainsi que dans l'espace de quelques années, le Canada perdit trois de ses plus brillants enfants, ce qui permettait de dire à M^r de Salaberry, père : "Aucun sujet "canadien n'a fait pour son Roi des sacrifices aussi sensibles, car, de quatre fils j'en ai perdu trois dans "l'armée."

Quant aux filles, elles fournirent toutes une longue carrière. Douées de beaucoup d'esprit, d'une beauté rare, mais surtout d'une douceur charmante, elles étaient l'ornement de la société, dont elles faisaient les délices. Une seule se maria, M^{lle} Hermine. Elle épousa son cousin, M^r Juchereau Duchesnay, Adjudant Général. Les deux autres, M^{lle} Adélaïde, l'aînée, et M^{lle} Amélie, la plus jeune, refusèrent les différents partis qui se présentèrent. La dernière, que les Anglais appelaient la

douce Ange, est morte il y a peu d'années, en 1861. Voici l'article que les journaux du temps lui consacrèrent :
 " Rejeton d'une de nos plus remarquables familles canadiennes françaises, M^{lle} de Salaberry avait sans cesse à la pensée la devise : *noblesse oblige*. Mais elle savait réhausser encore l'illustration de son origine par une dignité personnelle qui ne s'est jamais démentie. Ses nombreux amis étaient frappés de la grâce avec laquelle elle les recevait, de l'intérêt et de la délicatesse de sa conversation, de la simplicité de ses manières. Pleine de bonté pour tous, elle redoublait de complaisance pour les malheureux. Sa main et son cœur leur étaient toujours ouverts ; les paroles bienveillantes, les sages conseils, les secours toujours accordés avec empressement, la rendaient particulièrement chère aux pauvres. Et combien de fois des malades, des infirmes n'ont-ils pas été touchés jusqu'aux larmes en la voyant pénétrer auprès de leur lit de douleur, leur apporter elle-même ces douceurs si précieuses au milieu des souffrances ! La Religion qu'elle avait toujours honorée et pratiquée d'une manière si édifiante, a fait la consolation de ses derniers moments ; la foi et la piété ont adouci pour elle les frayeurs de l'heure redoutable." C'est ainsi que la noblesse s'honore. Les bénédictions du pauvre, l'estime et les applaudissements des gens de bien, sont infiniment préférables aux adulations d'un monde frivole et trompeur.

II^o CHARLES-MICHEL DE SALABERRY.

M^r Charles-Michel de Salaberry était le fils aîné de M^r I. M. L. A. de Salaberry, Seigneur du Sault Montmorency, et de Dame C. Hertel. Il reçut le jour au Manoir de Beauport, le 19 Novembre 1778, et fut tenu sur les fonts sacrés par M^r Charles de Rigauville, Chanoine de Québec, que nous avons déjà eu occasion de mentionner. C'est le

héros de Châteauguay, surnommé à bon droit le *Léonidas canadien*.

Entré dans l'armée dès l'âge de quatorze ans, le jeune de Salaberry passa aussi aux Indes, et eut l'avantage de faire l'apprentissage du rude métier des armes sous des chefs habiles. Après avoir servi onze ans sur ces plages lointaines et assisté au siège du fort Matilda, sous le Général Prescott qui le chargea de surveiller l'évacuation de la place, il fut appelé à concourir à la conquête de la Martinique, à la tête des Grenadiers. De Rottemburg l'ayant alors choisi pour un de ses Aides-de-Camp, il suivit ce Général à l'expédition d'Anvers. De là, il passa en Espagne, où, sous le célèbre Wellington, il prit part au siège de Badajoz, dont le Vicomte de Lery, Commandant en Chef du Génie, sous Napoléon 1^{er}, avait élevé les fortifications, et assista à la bataille de Salamanque, où il se couvrit de gloire, dans le soixantième régiment des troupes légères, dont il devint Major. C'est alors que, pour conjurer l'orage qui menaçait sa patrie et l'aider à sortir triomphante du péril qui la menaçait, le brillant officier revint en Canada, heureux de survivre à ses frères et de pouvoir unir ses efforts à ceux de ses compatriotes. Afin d'apprécier à leur juste valeur ses éminents services, il faut se rappeler la gravité de la situation.

Irrités des entraves que l'Angleterre, alors toute puissante sur mer, mettait à son commerce ; plus exaspérée encore du droit de visite qu'elle s'arrogeait sur ses propres vaisseaux, la nouvelle République venait de lui déclarer la guerre. Mais comment atteindre la Grande-Bretagne dans son île ? D'autre part, ses flottes étaient redoutables, et l'Amérique n'avait encore qu'une faible marine à lui opposer : ses *Monitors* n'existaient pas encore. Le Canada était donc le seul point vulnérable. Aussi, est-ce de ce côté que fut portée la guerre. Pour faire face à toutes les éventualités, cent soixante-et-quinze mille hommes furent appelés sous les armes : ce chiffre excédait la

population entière du Canada, capable de servir. C'en était donc fait pour l'Angleterre de l'Amérique du Nord. Heureusement pour cette puissance, les dispositions du peuple n'étaient plus les mêmes. En 1775, se voyant opprimés, les Canadiens étaient restés sourds à son appel : la noblesse seule et le Clergé avaient épousé sa cause. En 1812, il en fut autrement. Justice leur ayant été enfin rendue, les Canadiens se levèrent en masse pour repousser les envahisseurs. Afin de faire face aux frais de la guerre, la Chambre vota vingt-deux mille louis. Cette somme devait être exclusivement employée à armer les milices et à leur procurer des munitions. Alors, d'un bout de la Province à l'autre retentit le cliquetis des armes : on se fut cru reporté au temps des Lévis et des Montcalm. Cette fois encore, le Clergé ne fut pas le dernier à encourager le mouvement. En l'absence de l'illustre Plessis, alors en visite pastorale dans les provinces d'enbas, le célèbre Mr Roux, Supérieur du Séminaire de Montréal, avec sa voix autorisée, fit comprendre à chacun l'obligation pour tout sujet loyal de se rallier au gouvernement établi. Puis, faisant fibrer une corde qu'on ne touche jamais en vain, surtout auprès d'un peuple chez qui les traditions d'honneur et de courage vivaient toujours : " Vous êtes, leur disait-il, les enfants de ces héros qui tant de fois ont marché à la victoire. Comme eux, vous avez vos biens à défendre, votre liberté à conserver. Vous avez à soutenir votre honneur et peut-être l'honneur de vos épouses et de vos filles, et surtout l'honneur de votre Religion. Le champ de bataille où vous perdriez la vie ne serait que l'escabeau qui ferait monter au Ciel le soldat qui mourrait pour son Dieu, sa patrie et son Roi." C'était plus qu'il n'en fallait pour des cœurs en qui la flamme des combats n'était pas éteinte, mais surtout qui tenaient à montrer qu'ils savaient apprécier la justice qu'on leur rendait et la confiance qu'on avait en eux.

Mr de Salaberry fut des premiers à organiser son Ba-

tailleur. Il lui donna le nom de *Voltigeurs Canadiens*, qui devait rester immortel. Fiers de voir un de leurs plus distingués compatriotes chargé de former ce Corps d'élite, et convaincus que l'honneur de leur race ne pouvait être confié à des mains plus sûres, tous les Canadiens brûlèrent du désir d'en faire partie. En peu de temps, ce Bataillon fut au complet. "Le plus difficile, dit Mr de Gaspé qui "en savait sans doute quelque chose, fut de le discipliner ;" mais avec un Commandant tel que Mr de Salaberry qui avait déjà fait ses preuves sur tant d'autres théâtres, la chose fut bientôt faite. Aussi incapable de faire brèche aux lois de la discipline, que de commettre une injustice envers qui que ce fût, il sut se faire obéir de l'officier comme du soldat. Du reste, sans avoir la taille élevée de son père, il en avait la force, le courage et l'ardeur, qualités qui en imposent toujours dans un Chef. Sa parole, sa vue seule, suffisaient pour inspirer la confiance et tout à la fois commander le respect. L'ardeur belliqueuse dont il était rempli, se communiquant bientôt aux autres citoyens influents, on vit, comme les Chauveau, ¹ les Starnes et tant d'autres l'ont fait de nos jours, les Rouville, les Cuthbert, les Taschereau, etc., rivaliser de zèle pour former à leur tour de nouveaux Bataillons. Le

¹ D'un abord agréable, d'une parole facile, d'un esprit délié, l'Honorable P. Chauveau est à la fois écrivain, poète et orateur. C'est, on peut le dire, un des hommes les plus marquants du Canada, et qui, n'importe sur quel théâtre, n'occuperait pas le second rang. Après avoir fait partie du Conseil Exécutif, il a succédé au Dr Meilleur dans le Département de l'Instruction Publique, où il déploie une merveilleuse activité, jointe à beaucoup d'intelligence. Son roman *Charles Guérin* l'avait placé au premier rang des littérateurs canadiens ; sa *Petite Revue* dans le *Journal de l'Instruction Publique* lui a valu la réputation d'un des meilleurs publicistes de ce continent. Entièrement appliqué à son œuvre, il aonné à l'enseignement une impulsion inconnue jusque là. Non content d'avoir fondé des Ecoles Normales, des Bibliothèques, il a reformé le plan d'éducation et excité une noble émulation entre les Instituteurs dont il a singulièrement relevé la profession. Sous tous ces rapports, le pays est grandement redevable à l'Honorable Chauveau. Le récit qu'il nous a donné de la visite du Prince de Galles en Canada, fait vivement désirer celui qu'il a promis de son voyage en Europe.

Haut-Canada, séparé depuis quelques années du Bas, ne voulant pas rester en retard et se piquant d'une noble émulation, s'organisa également. Pendant que les Capitaines Juchereau Duchesnay, J. B. de Lorimier, Lamothe, Ducharme, ayant sous leurs ordres les Lieutenants Gaucher, St Germain, Leclair, Langlade etc., donnaient naissance à d'autres Bataillons, M^r P. de Rocheblave dont nous avons parlé ailleurs, C. Ermatinger, F. Pothier, J. B. Nolan, etc, de concert avec les Lieutenants J. Porlier, P. Lacroix, J. Rolette, F. Biron, M. Cadotte, sans parler des autres, réunissaient Canadiens, Anglais et Sauvages, et, par des exercices multipliés, les dressaient à la discipline et aux fatigues des camps. Grâce à l'élan donné par M^r de Salaberry, tous les hommes en état de porter les armes furent bientôt incorporés, et, à côté des réguliers, on vit figurer, d'une part, les *Voltigeurs Canadiens*, les *Chasseurs Canadiens*, les *Voyageurs Canadiens*, et, de l'autre, les *Canadian fencibles*, les *Glengary*, etc., pouvant marcher sans déshonneur à la suite des 49^e, 60^e et 104^e régiments. Il ne fallait rien moins que de tels Corps pour tenir tête à une armée qui, comptant sur sa supériorité numérique, croyait qu'il suffirait de se présenter pour remporter la victoire et enlever le Canada à l'Angleterre.

Divisée en deux Corps d'armée, dont l'un avait pour nom : Armée du Centre, et pour Chef, le Général Van Rensselaer; et l'autre s'appelait : Armée du Nord, et était commandée par le Général Dearborn, les troupes américaines devaient pénétrer à la fois dans le cœur du pays, celles-ci par le lac Ontario, celles-là par le lac Champlain. Déjà le Général Hull, à la tête de plus de mille cinq cents hommes, avait envahi le Canada et était venu asseoir son camp à Sandwich; mais, obligé de se replier sur le fort du Détroit, il y avait été forcé et contraint à poser les armes par le Général Brock, Gouverneur du Haut-Canada. C'est alors qu'en vue de réparer ce premier échec, Dearborn s'ébranla et vint s'établir avec une de ses Divisions, sur les hauteurs de Queenstown. En

voulant lui barrer le passage, le Général Brock fut tué. Renforcées par les troupes du Général Sheaff, celles de Brock, un instant repoussées, reprirent l'offensive, et, tournant la position de l'ennemi, le défirent complètement et vengèrent ainsi la mort de leur Général. Cette affaire eut lieu au mois d'Octobre 1812. A la fin du mois suivant, le Général Smith, successeur de Van Rensalaer, ayant voulu traverser le fleuve et recommencer l'attaque, se vit à son tour accueilli par une telle grêle de traits, qu'il fut obligé de rétrograder, sans pouvoir tirer avantage de sa première Division qui avait mis pied à terre, à quelque distance de là.

Vaincus dans l'Ouest, les troupes américaines ne furent pas plus heureuses au Nord. Pour les recevoir chaudement, on avait échelonné le long de la frontière, depuis Yamaska jusqu'à St Régis, en forme de cordon, des piquets de troupes, formés en partie des Compagnies dont on a parlé tout-à-l'heure, et qui avaient achevé de se compléter. En même temps, pour barrer le passage à l'ennemi et éviter toute surprise, on avait fait des abattis d'arbres aux endroits par où il devait venir. Tous les chemins, à une grande distance, en étaient remplis. Ce travail fatigant et difficile fut exécuté par le Major de Salaberry, qui, pensant à tout, en conçut le premier l'idée. Il fut admirablement secondé par ses Voltigeurs. Il avait à peine achevé ses retranchements sur la rivière Lacolle, où il commandait les avant-postes, lorsque le 12 Novembre, parut Dearborn. Il venait d'ordonner à une partie de ses troupes d'avancer. A l'instant, toutes les milices de Montréal, tant de la ville que de la campagne, au premier appel de leur Chef,¹ se mettent en

¹ Le Chef de ces différents Corps de milices était M^r d'Eschambault. Le bruit de l'approche de l'ennemi s'étant répandu à Montréal un samedi soir, à une heure assez avancée de la nuit, il vint au Séminaire. "M^r Roux, rapporte le Révérend M^r Bonin, était alors couché. N'importe, dit M^r d'Eschambault, il faut absolument que je voie M^r le Supérieur. On l'introduit donc dans sa chambre. "Levez-vous promptement, M^r le Supérieur, lui dit le bouillant officier. L'ennemi

mon
" po
" l'
" sa
gar
sem
M
fut
La
tow
pou
Bur
cou
plèt
suiv
Mor
Nia
rem
lac
glet
A
pert
arm
mèn
kins
terr
écha
wal
Châ
A
Har
ava
" est
" de
" qu
" pe
" de
gea

mouvement : " L'enthousiasme avec lequel elles se portèrent au devant de l'ennemi, rapporte l'auteur de *" l'Histoire du Canada sous la domination française, ne saurait être surpassé. "* Voyant toutes les lignes si bien gardées, Dearborn n'osa les entamer : il se retira honteusement. Ainsi se termina la double expédition de 1812.

Mais avec l'année, ne devait pas finir la guerre. Elle fut reprise avec une nouvelle vigueur l'année suivante. La campagne s'ouvrit par l'attaque et la défaite, à Frenchtown, du Général Winchester, envoyé par Harrison pour reconquérir le terrain perdu peu auparavant à Burlington et à Black Rock, et où le Général Clay, accouru au secours de ce dernier, s'était fait battre complètement. Malheureusement cette brillante victoire fut suivie de la perte des batailles de Put-in-Bay et de Moraviantown, et, bientôt après, de celle de Toronto et de Niagara, pertes que ne purent compenser quelques succès remportés à Sackett's Harbor. Un dernier revers sur le lac Ontario acheva de compromettre la cause de l'Angleterre en Amérique.

Après avoir fait subir, sur terre et sur mer, de cruelles pertes, dans le Haut-Canada, aux troupes anglaises, les armées américaines s'apprêtaient à leur faire éprouver le même sort dans le Bas-Canada. Déjà le Général Wilkinson, à la tête de forces imposantes, avait mis pied à terre au-dessus des rapides du Long Sault, et, malgré un échec à Chrysler's Farm, continuait sa marche vers Cornwall. Tout semblait désespéré, lorsque la victoire de Châteauguay changea complètement la face des affaires.

Afin de faire sa jonction avec Wilkinson, le Général Hampton, ayant sous ses ordres près de sept mille hommes, avait pris le chemin de l'Acadie. Trouvant ce chemin

" est à nos portes, et demain il peut être à Montréal. Il n'y a donc pas de temps à perdre. Afin de convoquer les milices, tant de la ville que de la campagne, faites cette nuit même une Circulaire et qu'on l'envoie immédiatement dans les Paroisses, afin qu'on puisse la lire demain au prône de toutes les Eglises. " C'est alors que Mr Roux rédigea cette lettre devenue célèbre, et dont nous avons donné un extrait.

impraticable, il avait changé de direction et s'avancait à marches forcées par une autre route, lorsque tout à coup il se vit arrêté devant Châteauguay. Le Colonel de Salaberry, dernier espoir de la patrie, s'y était retranché avec les milices, bien décidé à vaincre ou à périr. Afin de voiler son infériorité numérique et de suppléer au nombre par des ouvrages défensifs, comme l'année précédente, il avait fait faire de grands abatis de bois. Il s'en était entouré d'une quadruple rangée, à peu de distance l'une de l'autre. C'est dans cette forteresse d'un nouveau genre qu'il attendit son adversaire. Entrecoupée de ravins profonds, protégée de tous côtés par ces abatis, la position ne pouvait être ni mieux choisie, ni mieux défendue. Lorsque le Général Hampton, après avoir divisé son armée en deux Corps, dont l'un, composé de cavalerie et de fantassins, soutenus de deux mille hommes de réserve, devait attaquer de front, et l'autre, fort de quinze cents hommes, était chargé d'attaquer à dos, se présenta avec le premier Corps, Mr de Salaberry, faisant aussitôt sonner la charge, s'élance à la tête des trois Compagnies placées au poste d'honneur, et fait pleuvoir de toutes parts une grêle de traits qui lancent la mort et font mordre la poussière à des centaines d'assaillants. Décimées par ce feu meurtrier, les troupes américaines se reforment et reviennent à la charge ; mais c'est pour venir se briser de nouveau contre des retranchements insurmontables et se faire foudroyer en plus grand nombre.¹

En ce moment, Hampton eût voulu avoir son artillerie pour balayer tout ce qui lui faisait obstacle et percer des

¹ Les muses ont ainsi popularisé ce beau triomphe et rendu impé-
rissable le nom de Châteauguay et de Salaberry :

La trompette a sonné : l'éclair luit, l'airain gronde ;
Salaberry paraît, la valeur le seconde,
Et trois cents Canadiens, qui marchent sur ses pas,
Comme lui, — d'un air gai, — vont braver le trépas.
Huit mille Américains s'avancent, d'un air sombre ;
Hampton, leur chef, en vain veut compter sur leur nombre.
C'est un nuage affreux qui paraît s'épaissir,
Mais que le fer de Mars — doit bientôt éclaircir.

lignes qui abattaient ses troupes comme des gerbes de bled ; mais, aussi habile que brave, le Colonel de Salaberry, pour enlever à son adversaire un appui si désirable, avait pris la précaution de faire détruire tous les ponts en avant de sa position et de rendre les chemins impraticables, en sorte qu'il avait été impossible de faire avancer les bouches à feu. Changeant alors de tactique, le Général américain, au lieu d'attaquer plusieurs lignes à la fois, concentre toutes ses forces contre la ligne de front. La trouvant invincible, il se porte tantôt sur la droite, tantôt sur la gauche, mais sans plus de succès. Partout il trouve une résistance désespérante. En prévision de ces différentes attaques, M^r de Salaberry avait eu soin de placer trois autres Compagnies, en arrière des abatis et entre les

Le héros Canadien,—calme, quand l'airain tonne,
Vaillant, quand il combat,—prudent quand il ordonne,
A placé ses guerriers, observé son rival :
Il a saisi l'instant, et donné le signal.

Sur le nuage épais qui contre lui s'avance,
Aussi prompt que l'éclair, le Canadien s'élance...
Le grand nombre l'arrête... il ne recule pas ;
Il offre sa prière à l'Ange des combats,
Implore du Très-Haut le secours invisible,
Remplit tous ses devoirs,—et se croit invincible.

Les ennemis confus poussent des hurlements,
Le chef et les soldats font de faux mouvements.

Salaberry qui voit que son rival hésite,
Dans la horde nombreuse—a lancé son élite :
Le nuage s'entrouve ;—il en sort mille éclairs ;
La foudre et ses éclats se perdent dans les airs.
Du pâle Américain la honte se déploie :
Les Canadiens vainqueurs jettent des cris de joie !
Leur intrépide chef enchaîne le succès,
Et tout l'espoir d'Hampton—s'enfuit dans les forêts.

Oui, généreux soldats,—votre valeur enchante ;
La patrie, envers vous, sera reconnaissante !

Qu'une main libérale, unie au sentiment,
En gravant ce qui suit, vous offre un monument :

“ Ici, les Canadiens se couvrirent de gloire ;
“ Oui, trois cents sur huit mille obtinrent la victoire
“ Leur constante union fut un rempart d'airain
“ Qui repoussa les traits du fier Américain.
“ Passant, admire-les... ces rivages tranquilles
“ Ont été défendus, comme les Thermopyles ;
“ Ici, Léonidas et ses trois cents guerriers,
“ Reviennent, parmi nous, recueillir d'autres lauriers.”

lignes. Donnant à leur tour, et souvent en même temps, ces Compagnies enlevaient des lignes entières et achevaient de mettre le désordre dans les rangs. Se voyant repoussé de toutes parts avec des pertes énormes, sans pouvoir entamer la position, Hampton, confus et la douleur dans le cœur, prend le parti de se retirer.

Il fuyait en désordre, lorsque le Général Purdy, chargé d'attaquer à dos, fut repoussé à son tour. Après s'être égaré dans les bois, il était parvenu à occuper la place qui lui avait été assignée. Encouragé par un premier succès, il se croyait déjà sûr de la victoire. Il comptait sans de Salaberry. Délivré de Hampton, l'intrépide Colonel accourt avec toutes ses forces au point menacé. Commandant alors un feu de flanc, il force l'ennemi à reculer, puis à fuir avec précipitation. La victoire était gagnée et le Canada était sauvé. Le combat avait duré plusieurs heures : trois ou quatre cents hommes avaient triomphé de sept mille adversaires. En apprenant cette défaite, Wilkinson se hâta de laisser Cornwall et de regagner les Etats.

Après avoir reçu, sur le lieu même de son triomphe, les félicitations du Gouverneur Général et du Commandant en Chef des forces britanniques, l'immortel Colonel fut encore complimenté par les deux Chambres et décoré de l'Ordre du Bain par le prince Régent. Pour perpétuer la mémoire de cette éclatante victoire, une médaille fut frappée, et tous ceux qui y avaient pris part, se trouvèrent suffisamment récompensés par l'honneur de la porter sur leur poitrine.¹

C'est à la suite de cette grande journée qui rappelle le combat des Thermopyles, que fut conclue la paix. Les succès, puis les revers des Américains dans le Haut-Canada,

¹ Parmi les officiers de ce Corps immortel, on aimait à compter le grand Connétable Delisle, ce vénérable patriarche que Montréal a perdu il y a peu de temps. Jusque dans son extrême vieillesse, il se plaisait à raconter quelques-unes des épisodes de cette mémorable campagne, et la vue de la Médaille de Châteauguay, en le reportant aux jours de sa jeunesse, semblait le rajeunir. Le Colonel Delisle descendait de M^r John Delisle de la Cailloterie, appartenant à une an-

ne la leur rendirent que plus acceptable. Alors l'Honorable Papineau, devenu depuis si célèbre, se faisant l'organe de ses compatriotes, put prononcer ces paroles remarquables : " Les événements de la dernière guerre ont resserré les liens qui unissent ensemble la Grande-Bretagne et les Canadas. Ces provinces lui ont été conservées dans des circonstances extrêmement difficiles. Lorsque la guerre a éclaté, ce pays était sans troupes, sans argent, et votre Excellence à la tête d'un peuple en qui, disait-on, l'habitude de plus d'un demi-siècle de repos avait détruit tout esprit militaire. Vous plaçant au-dessus de ces préjugés, vous avez su trouver dans le dévouement de ce peuple brave et fidèle, quoique injustement calomnié, des ressources pour déjouer les projets de conquête d'un ennemi nombreux et plein de confiance dans ses propres forces. Le sang des enfants du Canada a coulé, mêlé avec celui des braves envoyés pour les défendre. Les preuves multipliées de l'efficacité de la puissante protection de l'Angleterre et de l'inviolable fidélité de ses colons, sont devenues pour ceux-ci de nouveaux titres, en vertu desquels ils prétendent conserver le libre exercice de tous les avantages que leur assurent la constitution et les lois." La loyauté des Canadiens avait fait ses preuves, plus par des actes que par des paroles : ainsi étaient réduites à néant toutes les accusations que la malveillance avait forgées contre eux.

M^r de Salaberry qui, plus que personne, avait contribué à venger ainsi sa race, était rentré dans ses foyers après la victoire de Châteauguay. Malgré la modestie

cienne famille de Nantes, lequel, après avoir épousé à New-York M^{lle} Danton, contracta un second mariage à Montréal avec M^{lle} Mezières, dont il eut deux fils : Ambroise et Auguste, mort récemment. De M^r J. Guillaume Delisle, issu du premier lit, et savant distingué que se plaît à mentionner M^r Garneau dans son histoire, sont sortis : — M^r John Delisle, père de plusieurs enfants, notamment de M^r A. Delisle et de M^{lle} H. Delisle ; — M^r William Delisle qui a également laissé des enfants ; — et M^r Benjamin Delisle, celui dont il est question ici. Parmi ses enfants survivants, l'un est Médecin, et sa Demoiselle a épousé M^r McDonald de St Jean.

dont il cherchait à s'envelopper, l'estime et l'affection vinrent le chercher. Chacun s'empressait à l'envi de lui faire honneur. En le voyant, on se rappelait Châteauguay et les beaux faits d'armes qui avaient précédé. L'éloge qu'il avait reçu du Gouverneur et des Chambres, était encore présent à l'esprit de tous. Tant de mérite et de gloire ne pouvaient échapper aux traits de l'envie : aussi, l'envie ne lui manqua point, et il eut encore ce point de contact avec les hommes célèbres. Il put, toutefois, se consoler de la justice qui lui était refusée par quelques détracteurs, par les témoignages de respect et d'admiration dont ne cessèrent de l'entourer tous ses concitoyens, sans exception. A défaut de colonne fragile, ils lui élevèrent dans leur cœur un monument d'amour qui dure encore. S'associant aux sentiments des Canadiens, le prince Edouard, Duc de Kent, se fait ainsi l'interprète de tout ce que l'Angleterre avait de plus distingué : "Palais de Kinsington, 25 Mars 1814. Mon cher Salaberry, votre lettre du 25 Octobre m'est parvenue le 22 Décembre. Quelques jours après votre brillante action, j'en avais appris les détails par votre estimable père et par votre beau-frère Duchesnay. Afin que vous puissiez connaître mon opinion sur cette affaire, vous pourrez, si vous le jugez à propos, retirer le Postscriptum que j'ajoute à la lettre de votre père, que, pour cette raison, j'envoie sous un sceau volant. Inutile d'y rien ajouter, si ce n'est que j'apprécie aussi hautement votre conduite distinguée dans l'occasion mémorable dont il s'agit, que si elle eût été appréciée comme elle devait l'être par ceux qui avaient le devoir de le faire et de rendre témoignage à votre mérite. Il est aisé de comprendre pourquoi justice complète ne vous a pas été rendue ; mais il est peut-être plus prudent de ne pas revenir là-dessus, d'autant, et je vous en donne ma parole, qu'il n'y a ici qu'une voix pour reconnaître l'honneur que vous vous êtes fait et la récompense que vous mériteriez. J'apprends avec le plus sensible plaisir la belle

" conduite de la milice canadienne, tant incorporée que
 " sédentaire. En considérant l'inefficacité des lois de
 " milice,¹ sous le rapport de la discipline, au point de
 " vue militaire, je crois que votre mérite est au dessus de
 " tout éloge, pour avoir formé un régiment aussi parfait
 " que celui de vos Voltigeurs, ainsi qu'on m'en a informé.
 " Pour ce qui est de vous personnellement, je vous dirai
 " en toute sincérité que mon désir est de vous voir promu
 " au grade d'Aide-de-Camp du Prince Régent, dès qu'une
 " occasion favorable s'en présentera, et ensuite à celui de
 " Colonel perpétuel du régiment canadien qui ne pourra
 " que prospérer sous vos ordres, de manière que vous
 " restiez dans votre pays pour son avantage et avec
 " honneur pour vous-même. Qu'aucune considération
 " donc ne vous engage à quitter l'armée, tant que vous
 " ne serez pas appelé loin des lieux où vous pouvez dé-
 " fendre vos foyers. En accordant à votre estimable père,
 " quand il s'est retiré du service, sa solde entière, on n'a
 " fait que ce qui était dû, et je ne suis nullement surpris
 " que vous ayez été blessé, quand on lui a fait l'injustice
 " de la lui retirer ; mais les choses peuvent changer. Je
 " finis en vous renouvelant l'assurance des sentiments
 " d'amitié et d'estime avec lesquels je suis toujours, mon
 " cher Salaberry, votre fidèle ami, EDWARD."

Après cette lettre, on essaiera en vain de diminuer l'im-
 portance de la victoire de Châteauguay, et partant
 d'amoindrir le mérite de celui qui la remporta. " Tant
 " que Châteauguay ne sera pas effacé de la carte du

1 Le succès obtenu par les différents Corps de milice, sous les ordres
 de M^r de Salaberry, à cette époque mémorable, doit être en grande
 partie attribué à l'harmonie qui régnait entre les chefs et leurs subal-
 ternes. Alors ces chefs étaient généralement Canadiens comme les
 hommes auxquels ils commandaient, et ils avaient pour leurs subor-
 donnés ces égards qui attachent le soldat et le rendent invincible. De
 leur côté, ces chefs, n'étant pas dégoûtés du service par des injustices
 ni des passe-droits, s'efforçaient d'établir une noble émulation entre
 leurs Corps et ceux des réguliers, afin de répondre ainsi à la confiance
 qu'on avait en leur patriotisme et leur capacité. Que ces règles soient
 toujours observées, et on verra se renouveler les mêmes prodiges de
 valeur.

"Canada, dit avec raison Mr de Gaspé, le nom de Salaberry y sera associé." La basse jalousie passe et le mérite demeure. Nul ne sera donc surpris qu'il en ait été pour Mr de Salaberry, comme pour Sir George Prevost, son protecteur et son ami. Après avoir été injustement attaqué, ce digne Gouverneur fut hautement justifié par le plus grand homme de l'Angleterre. "J'approuve hautement, écrit Wellington à Sir George Murray, je dirai plus, j'admire tout ce qui a été fait en Amérique, d'après ce que je puis voir en gros. Je ne puis dire si George Prevost a eu tort ou raison dans la décision qu'il prit au lac Champlain; mais je suis certain d'une chose, c'est qu'il aurait été également obligé de retourner à Montréal après la défaite de la flotte. Je suis porté à croire qu'il a eu raison. J'ai dit, j'ai répété aux Ministres que la supériorité sur les lacs est la condition *sine quâ* non des succès en temps de guerre sur la frontière du Canada, même dans une guerre purement défensive." Mr de Salaberry n'attendit pas que Sir George fût descendu dans la tombe pour venger sa mémoire. Lorsqu'il le vit partir pour l'Angleterre et entreprendre par Halifax cette route dont les fatigues devaient lui donner la mort, il lui écrivit la lettre suivante : "Beauport, 28 Mars 1815.
 "A Son Excellence Sir George Prevost. Qu'il plaise à votre Excellence me permettre d'écrire, puisque je ne puis sortir, retenu que je suis par une maladie opiniâtre, et, selon toute apparence, dangereuse, puisqu'encore hier je suis tombé sans connaissance. Je suis bien peiné d'être privé par là du plaisir d'aller vous rendre mes respects, avant que vous nous laissiez. Sir George, vous partez pour vous justifier ! Quoi ! une justification de vous !... Mais s'il en faut une, la voici d'un mot : *Le Canada est encore à l'Angleterre*. Cela répond à tout, car le résultat est tout, et il est frappant, il est grand. C'est là un fait qu'on ne peut nier. Devant lui doivent disparaître les vaines arguties, les accusations sophistiques; sous lui doivent succomber les efforts de la

“ malveillance, de l'envie, et des passions haineuses.
 “ Mais le mérite et la vertu sont sujets à la persécution !
 “ Vous en triompherez glorieusement, j'ose le prédire
 “ avec assurance et je le souhaite du plus profond de
 “ mon cœur, comme aussi je vous souhaite, Sir George,
 “ tous les bonheurs, à vous et à tout ce qui vous est cher.
 “ Avec ces sentiments bien sincères et ceux du plus pro-
 “ fond respect, j'ai l'honneur de me souscrire, mon
 “ Général, de votre Excellence, le très-humble, très-obéis-
 “ sant et très-dévoué serviteur, L. DE SALABERRY, C. M.
 “ Québec.”

Après le départ de Sir George Prevost, Mr de Salaberry fut appelé à siéger au Conseil Législatif. Cet honneur lui fut accordé par privilège, son père y occupant déjà un siège. Mais aussi humble que méritant, l'Honorable Conseiller ne se prévalut jamais de sa haute position pour faire la loi à ses collègues. Après avoir exposé sa manière de voir avec calme et modération, il écoutait volontiers la contradiction. La session finie, il revenait à Chambly, où il aimait à réunir ses amis. C'est là que le Colonel de Salaberry, le vainqueur de Châteauguay, a terminé sa belle carrière, le 29 Février 1829, à l'âge peu avancé de cinquante ans, emportant dans la tombe l'estime et l'affection de tout un peuple qui lui devait sa conservation et une partie de sa gloire.

Mr de Salaberry avait épousé, le 16 Mai 1812, Mlle Marie-Anne-Julie Hertel. De ce mariage sont nés quatre enfants : Alphonse-Michel, Henri, Louis-Charles et René-Léonidas, chargés de la tâche difficile de porter le nom si glorieux de leur père.

IV^e ALPHONSE-MICHEL DE SALABERRY.

Mr Alphonse-Michel de Salaberry, environné du prestige attaché à son nom, a vu reporter sur lui l'estime et l'affection que possédait son illustre père. Porté par la voix publique au poste de Député-Adjudant-Général, il en

a rempli les fonctions avec un zèle et un succès qui lui ont mérité les éloges de toutes les classes de la société, sans distinction d'origine.

De ses trois frères, un a perdu accidentellement la vie, Mr Henri. Le plus jeune, Mr Charles de Salaberry, est devenu un des actionnaires de l'exploration de la Baie d'Hudson. Il a deux enfants: Léonidas qui réside auprès de son père, et Melle Lilia-Anne-Marie, une des brillantes élèves de Maria-Villa. Mr C. de Salaberry avait épousé Melle Cordelia Franchère, sœur du célèbre Franchère, dont nous avons parlé. Parti de New-York en 1810, en compagnie de trente-trois personnes, parmi lesquelles plusieurs Canadiens: O. de Montigny, M. Laframboise, A. Belleau, J. Lapierre, B. Roussel, G. Leclerc, etc., Mr Franchère visita les Iles Sandwich, la Colombie et revint en Canada par la Rivière-Rouge, après avoir parcouru une infinité de pays. Tous les détails de ce long voyage sont consignés dans un intéressant ouvrage, publié à Montréal en 1820, et qui a pour titre: *Relation d'un voyage au Nord-Ouest, de 1810 à 1814*. A la tête de cette entreprise, on voit figurer le nom de MM. D. McKenzie et J. G. McTavish, dont la munificence a laissé parmi nous des souvenirs.

Pendant que son jeune frère contractait ainsi mariage avec Melle Franchère, Mr A. M. de Salaberry devenait membre du Conseil Législatif. Il avait épousé, de son côté, Melle Emilie Guy. De ce mariage sont nés cinq enfants: Emilie, Hermine, Maurice, Henri et Châteauguay.

En France, la famille de Salaberry habite près de Blois, où elle est très-estimée.

CONCLUSION.



Aux familles dont nous venons d'esquisser l'histoire, nous nous étions proposé d'en ajouter d'autres encore, et même de joindre à ce faible Aperçu une courte Biographie des hommes qui se sont le plus distingués, soit avant, soit depuis la conquête ; mais l'espace nous fait défaut. Nous laissons donc cette tâche à d'autres, plus compétents et plus libres de leurs moments.

Le peu que nous avons dit des familles les plus marquantes, suffit, ce semble, pour montrer que le passé ne pouvait être plus glorieux pour le Canada. L'attachement au sol, arrosé de tant de sueurs ; l'union, fondée sur la communauté d'intérêts aussi bien que sur la communauté d'origine ; la fidélité aux saines traditions ; l'éloignement du luxe et des faux plaisirs ; l'amour du travail ; l'affection pour le foyer domestique et la vie de famille, ont fait la gloire et la force de nos pères. Qu'il en soit toujours ainsi, et nous échapperons aux maux qui sont venus fondre sur la Pologne et sur l'Irlande, maux que l'égoïsme, l'esprit de parti, la désunion et l'amour effréné des jouissances matérielles, ne pourraient que nous attirer.

Peut-être eût-on désiré moins de noms et de dates, et plus de faits ; mais, outre que les documents nous manquaient, la nature de cet ouvrage ne nous permettait guère

de procéder autrement, ces familles attachant avec raison plus de prix à ces détails qu'aux récits les plus émouvants. C'est donc à ceux qui ont en main d'autres renseignements, à donner plus d'étendue à cet ouvrage. En faisant ce travail, nous nous sommes appuyés sur les documents qui nous ont été fournis. Si quelques-uns de ces documents nous ont induit en erreur, qu'on veuille bien nous le signaler, et, dans un *Supplément*, nous nous empresserons de rectifier les inexactitudes qui auraient pu se glisser. Nous recevrons également avec reconnaissance, pour les y insérer, les nouveaux documents qu'on voudra bien nous faire parvenir. On pourra les adresser à l'Editeur.

FIN.

AVANT
Nom
Prec
Biog
Desc
Aper
LA
L
CH

LA
CH

B

D

SOMMAIRE.

	PAGES
AVANT-PROPOS.....	III
Noms des personnes mentionnées dans cet ouvrage	XI
Precis historique.....	1
Biographie du Chevalier Benoist.....	29
Descendants du Chevalier { en Amérique.....	107
{ en France.....	117
Aperçu sur les principales familles du Canada.....	123
LA FAMILLE D'AILLEBOUST	127
Louis d'Ailleboust de Coulonge, Gouverneur de la Nouv.-France.	
(Piété de M ^{me} d'Ailleboust).	
Charles d'Ailleboust de Musseaux, Gouv. de Montréal par intérim.	
Branche d'Aill. de Musseaux, alliée aux { de Repentigny,	
{ T. des Rivières, etc.	
" " de Coulonge, " { LeBer de Senneville.	
" " de Périgny, " { de la Valterie.	
" " d'Argenteuil, " { Baby de Chenneville.	
" " de Mantet, " { J. Duchesnay,	
{ de Beaujeu,	
{ Couillard, etc.	
LA FAMILLE LEMOYNE	147
Charles LeMoine de Longueuil.	
LeMoine de S ^{te} Hélène,	
" d'Iberville, le Jean Bart du Canada,	
" d' Maricourt,	
" de Sérigny, établi en France, où sa famille s'est	
perpetuée,	
" de Bienville 1 ^{re} , alliés aux { de Fresnoy,	
" de Châteauguay 1 ^{re} , { A. de Gaspé, etc.	
" de Bienville 2 ^e , fondateur de la Nouv.-Orléans,	
" d'Assigny,	
" de Châteauguay 2 ^e	
Barons de Longueuil, alliés aux { Souart d'Adoucourt,	
1 ^{re} 2 ^e 3 ^e 4 ^e 5 ^e { le Gard. de Tilly,	
Gouât des Grais,	
Fleury d'Eschambault,	
Joybert de Soulanges,	
de Beaujeu,	
Grant,	
de Montonach,	
Perrault de Linières.	
Les MM. LeMoine.	

LA FAMILLE R. DE VAUDREUIL 193

Le Marq. de Vaud., 1^{er} Gouv. du nom, allié aux { J. de Soulanges,
Le Comte de Vaudreuil, allié aux de Sérigny, etc. { C. de Lotbinière.
Le Baron de Vaudreuil.
Le Vicomte de Vaudreuil, " aux de Fleurigny, etc.
Le Marquis de Rigaud, " aux de la Gorgendière, etc.
J. Hyacinthe de Vaudreuil " aux de la Mirande, etc.
Le Marq. de Vaud., 2^e Gouv. du nom, allié aux de la Gorg.
(La famille de Lantagnac).

LA FAMILLE BOUCHER..... 217

Pierre Boucher de Boucherville, Gouverneur des Trois-Rivières.
Boucher de Boucherville, tige des familles { B. de la Broquerie,
" de Grosbois, { B. de la Bruère.
" de Grandpré,
" de Niverville,—de Montizambert,
" de Montbrun,
" de la Perrière.

Alliés aux familles suivantes :

{ de Tilly, de Muy, de Rou-
ville, de Contrecoeur, de
Fleurimont, de Lery, de
Lorimier, Beaubien, Per-
rault, Proulx, Lacoste,
Mailhot, Robitaille, Po-
thier, Pacaud, Crevier,
Stubenger, Leclerc, etc.

Les familles { de Chapt de la Corne,
Sabrevois de Bleury,
Taché.

LA FAMILLE DE BEAUJEU 251

Le Héros de la Monongahéla,
Le Comte de Beaujeu, allié aux { M. de Bransac,
Le Col des Gardes de Napoléon 1^{er}, { Cugnet,
Le Chevalier de Beaujeu, { de Longueuil,
de Bongard,
C. de Lery,
A. de Gaspé.

Les familles { J. de Soulanges,
de Foucault,
M. de Ligneris.

LA FAMILLE DE S^{rs} OURS 273

1^{re} BRANCHE } allié aux familles { Celoron de Blainville,
2^e BRANCHE } { Bacqueville de la Potherie,
{ Pecaudy de Contrecoeur,
{ Dagneaux Douville,
{ Hertel de Cournoyer,
{ Juchereau Duchesnay,
{ Chaussegros de Lery, etc.

Les honorables familles { de Repentigny,
de Tilly,
de Boishébert,
de Godefroy de Tonnancou,
Le Neuf de la Vallière.

L'Archidiacre,
L'Ingénieur, alliés aux
L'Orateur de la Chambre,

d'Amours de Clignancourt,
Joybert de Soulanges,
Rigaud de Vaudreuil,
Muzro de Fowlis, etc.

Les familles { Harwood,
Bingham,
Joly. alliées aux { Taschereau,
Panet,
McDonald, etc.

Les familles { Mariaudeau d'Esglis,
des Meloises, (La famille de Rocheblave),
de Fresnoy.

I ^e BRANCHE }	} alliées aux familles	} Giffard, de Lauzon, de Nau, d'Auteuil, d'Amours, Peuvret, de Gaspé, de Lotbinière, Blanchet, Dupré, de la Gorge- dière, de Beaujeu, Per- rault, de Salaberry, de S ^t Ours, Campbell, Er- matinger, Wilson, etc.
II ^e BRANCHE }		

Le Député Adjudant Général.

La famille Taschereau, alliée aux

d'Eschambault, Per-
 rault, de la Brûère,
 Dionne, Harwood,
 Lindsay, Mulhiet,
 Pacaud, Angers,
 Fortier, Chénic, Si-
 mard, Caron, Routh.

LA FAMILLE A. DE GASPÉ 347

Le riche négociant,
Le valeureux Capitaine, alliés aux
L'écrivain distingué,

Les familles { Giffard,
Denis de la Ronde,
de Villiers,
Galifet.

LA FAMILLE F. D'ESCHAMBAULT..... 371

Le Lieut.-Général Civil et Criminel,
L'Agent de la Comp. des Indes, alliés aux
Le Commissaire de l'Armée,

Les familles { de Chavigny,
Joliot,
de Grandmesnil,
de Ramezay.

{ Denis de la Ronde,
LeVerrier, Des-
aulniers, de Vau-
dreuil, J. Duches-
nay, Choiseul, de
Longueuil, Fra-
ser, C. de Lery,
Selby, de Contre-
cœur, Desbarats,
Proulx, de Mon-
tarville, de Fleu-
rimont, Dunbar,
Bruyer, Derby-
shire, Lacoste,
Raymond, etc.

(M^{me} Masson, Seigneuresse de Terrebonne).
(La famille Odet d'Orsonnens).

LA FAMILLE HERTEL..... 397

Hertel de la Frenière, le héros chrétien,
" de Rouville, le vaillant Capitaine,
" de Chambly,
" de Cournoyer (en France), alliés aux
" de Beaulac,
" de S^t François,
" de Beaubassin,
" de Montcourt, etc.,

{ Godefroy, de S^t
Ours, de Gros-
bois, des Jordis,
Soumande, de
Verchères, de
Salaberry, Her-
vieux, de la Bro-
querie, Pacaud,
Brousseau, Li-
Mocque, Sincen-
nes, Daigle, etc.

La famille de Bellefeuille, alliée aux { Dumoulin, LeProust,
Rieutard, Dumont,
Leprohon, Harwood, etc.

(La famille Robineau de Portneuf).

LA FAMILLE T. DE MONTIGNY..... 419

Les deux illustres guerriers,
Le Capt. des Gardes du Corps, alliés aux
Le fondateur de S^t Jérôme,

{ Raimbault,
de Mézières,
de la Verendrye,
D. de Bondy,
Gamelin, etc.

Les familles { d'Amours,
de Louvigny,
de Hoensbrock.

La famille de Lorimier ; { Les deux officiers.
Les deux victimes.

La famille Trottier de Beaubien.

LA FAMILLE T. DE LANAUDIÈRE..... 447

Le Gouverneur de Montréal,
(L'Héroïne de Verchères).

Le brillant officier,
(L'intépide Lieutenant).

L'Aide de Camp de Carteton,
(Histoire des Seigneuries).

alliés aux

D. de la Ronde, de
Verchères, de Bois-
hébert, de Lon-
gueuil, de Villiers,
de la Valterie, de
la Corne, Germain,
de Maisongel, de
Gaspé, D'Estima-
ville, Joliet, Baby,
Taché, etc.

(Les MM. de Crisasi ;—le brave de Vauquelin).

LA FAMILLE I. DE SALABERRY..... 481

Le père des héros canadiens,
(Guerre de 1775).

Le Héros de Châteauguay,
(Guerre de 1812).

Le Député-Adjudant-Général,

(La noble Demoiselle).

(La famille Delisle).

La famille Rouer de Villeray.. (L'Honorable P. Chauveau)..

alliés aux

R. de Villeray,
J. Duchesnay,
Hertel,
Franchère,
Guy, etc.





REV FAIDEL N.

22

8.

4

L

7.

2

Canon Du Fresnoy
Dauterive C. Rabutel
Nigeon de Brantôme

de Montigny
La premiere Beaussant

Laronde
Leverrier Galliffet
Lantagnac de Longe

de Lormier
P. Damour Eligan Court

Brigand de Vauclercil

Leche de bonnet

3
1
2
3
m
(

Tilly Gourdon

Le gouës Portneuf

Joybert Desboulanger

Dornilliers Boucher de Grosbois

Villerville

Deverigny, le haiaier de la cressie

Gardour Croisille

Maizemont *MCOT*

le neuf de Lavalliere

maiziere de maisoncelle

Cuisy Suberladey Raimbault

Dornilliers de la chaudiere

Joseph Paul Longueuil

Le Guy

T

Deo

To

L

re

W

m

Ja

La Roche

De Beletre De Villeneuve

Tonty Melbuz

Le Roy de La Roche

Verchere De normannville

Le Gardeur De Beaumais

Woyelle Degannes

marcour Sernomville

De Melbuz

Dargentville Lagouendiere

denoyan Duval

Crab

Charlotte De Grais

Jeanne Le Ber

Catherine Le Gardeur

Therese Migeon ^{Marguerite de Chamigny} Anne Granville

M. Charlotte Denis

Agathe Desjardis Elisabeth Loutart

Marie Corbe de secours

M. Demerchere

Angelique Rameray

Gabrielle Migeon

Catherine Duchesneau

Catherine Gauthier

Marie Millebous

Catherine De Rameray

Therese Duchesneau

Marie E. Longueville

DE

En
le per
que bo
mais q
grande

Nou
famille
noms
de cet
quelqu
qui ext
gneme
aussi
apparti
les con
frança

1 No
nomen
l'espoir
nous m
n'avoir
les dou

SUPPLEMENT

A L'HISTOIRE

DES GRANDES FAMILLES FRANCAISES DU CANADA.

En rappelant plus ou moins longuement, suivant que les documents le permettaient, les familles marquantes du Canada, nous avons dit que bon nombre de ces familles avaient émigré après la prise du pays, mais que la plupart y étaient revenues. L'ouvrage même, *Histoire des grandes familles*, le prouve surabondamment.

Nous avons ajouté, en même temps, qu'un certain nombre de ces familles étaient restées en France, ou étaient passées aux Antilles. Les noms¹ qui suivent, plusieurs du moins, semblent démontrer la vérité de cette assertion. A ces noms, nous en ajoutons d'autres qui ont quelque analogie avec ceux portés par des personnes qui ont existé ou qui existent encore en Canada. Nous les donnons à titre de renseignement et dans le but de provoquer de nouvelles études, comme aussi d'obtenir de plus amples informations, d'autant que ces noms appartiennent à des familles actuellement existantes. Au lecteur à les confronter avec ceux mentionnés dans l'*Histoire des grandes familles françaises du Canada*.

¹ Nous donnons, en gros caractères, le nom des familles qui certainement se rattachent au Canada d'une manière ou d'une autre, dans l'espoir que cette indication aidera à renouer d'anciennes relations, et nous mettons, en plus petits caractères, celui des familles qui semblent n'avoir que le nom de commun avec celles du Canada, laissant entre les deux celui des familles sur lesquelles il y a doute.

GRANDES FAMILLES DE FRANCE.

ADHEMAR.—Par l'ouvrage *Les Ursulines de Québec*, comme aussi par ce qui a été dit à l'article sur les de Vaudreuil, on voit que quatre Demoiselles de Lantagnac avaient embrassé l'état religieux : deux chez les Ursulines, une autre à l'Hôpital-Général de la même ville, et une quatrième à la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal, où elle est morte en 1800. Or, la famille à laquelle appartenaient ces quatre Religieuses, n'est autre que celle qui subsiste encore en France, et dont le nom patronymique est Adhémard : "Une des plus puissantes de France, dit le *Dictionnaire de la noblesse*, cette maison s'est divisée en plusieurs branches, dont les principales sont : Adhemard de MONTEIL, A. de MONTFALCON, A. de PANAT, A. de CRANSAC, A. de CAZEVILLE, et A. de LANTAGNAC." Cette famille se rattachait M^{lle} Adhémard récemment décédée à Montréal. En France, la famille Adhémard est actuellement représentée 1^o par le C^{te} Adhémard de Cranzac, Capitaine d'Escadron, 2^o par le C^{te} Adhémard, Chef de Bataillon, etc. Leur devise est : *Plus d'honneur que d'honneurs*. D'après l'ouvrage de M^r de Coston sur l'*Étymologie des noms propres*, Adhémard signifie illustre guerrier. Suivant la *Généalogie de la maison Adhémard de Cazeville*, volume tiré à 50 exemplaires seulement, les MM. Azémard de St. Maurice sont issus des Adhémard, Seigneurs de Montellimar au XI^e siècle, et dès lors font partie de la même famille.

AGOULT.—Parmi les anciens officiers du Canada figure le Marquis d'Agout (et non Algout). Ce digne officier descendait d'une noble famille, originaire de Provence, dont les armes étaient : *d'or au lion rampant d'azur armé, lampassé et viléné de gueules*. Cette famille existe encore, et a pour chefs : 1^o le Marquis d'Agout, Département de la Sarthe, 2^o le C^{te} d'Agout, Département de l'Allier, et 3^o le C^{te} Foulques d'Agout, résidant à Paris. La devise de cette famille est : *Hospitalité d'Agout*.

AIGREMENT.—M^r d'Aigremont fut encore un des vaillants défenseurs du pays, comme on peut le voir par la liste des officiers. Les armes de sa famille étaient alors : *d'or au chevron d'azur, accompagné de trois coquilles de gueules*. A présent, elles sont : *d'or au chevron d'azur*. Cette famille est aujourd'hui représentée par le Marquis J. d'Aigremont, Département de Vaucluse, lequel a quatre enfants : Marie-Octavie, Marie-Julie, Louis et Alexandrine. Il existe également aux Iles Saint-Pierre et Miquelon, ainsi qu'au Mans, une autre famille du même nom, mais nous ignorons s'il y a entre elle et la précédente quelques rapports. Au moins les armes de cette dernière ne sont pas

les me
terras

AL
la No
alors
famill
cours
étoiles
supér

AM
dans l
le Ca
famill
de gu
étoiles

Ass
Baron
Franc
pantis
nous
Cana

Ass
sonviv
habitu

Au
Prou
aucun
origin
en ch
d'or b
de tre
de la
ou : c
sur le

Au
origin
2^e le
ces M
Cana

les mêmes. Elle porte : *d'azur à une brebis d'argent passant sur une terrasse de sinople*, et est originaire de Normandie.

ALOIGNY.—En 1714, périt sur mer un des hommes marquants de la Nouvelle-France. C'était le Marquis d'Aloigny (et non d'Alogny), alors Capitaine et Chevalier de St Louis. Originaire du Poitou, sa famille s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Ses armes sont : *d'or à deux cœurs vides et entrelacés de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*. Elle a pour chef : le Marquis d'Aloigny, ancien officier supérieur de Cavalerie et décoré de la Croix de la Légion d'Honneur.

AMARITON.—Parmi les officiers qui brillèrent au premier rang dans les luttes qu'eut à soutenir le Canada de 1698 à 1730, on remarque le Capitaine Amariton. Cet éminent officier appartenait à une ancienne famille, originaire d'Auvergne. Elle existe encore. Ses armes sont : *de gueules, au lion d'or, et au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or*.

Assigny.—On sait que l'un des fils de C. LeMoine, père du premier Baron de Longueuil, avait pris le surnom d'Assigny. On retrouve en France une famille de ce nom. Elle porte : *d'azur à deux lions rampants d'or*, et est représentée par les MM. d'Assigny, père et fils ; mais nous ignorons s'il y a quelques rapports entre cette famille et celle du Canada.

Assonville.—La même remarque peut s'appliquer à la famille d'Assonville. La seule particularité, digne d'attention, est que cette famille habite le Château de Fresnoy, Département de Seine et Marne.

Aubert.—Nombre de familles de ce nom existent en France : d'Aubert, Prou d'Aubert, Rochon d'Aubert, etc., mais n'offrent, ce semble, aucune analogie avec celle du Canada, si ce n'est peut-être la première, originaire de Lorraine, qui porte : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux écots, et en pointe d'or, passés en sautoir, au cœur d'or brochant sur les écots, et en pointe d'un croissant d'argent surmonté de trois étoiles rangées de même*. On peut en dire autant de la famille de la Chesnaye, dont les armes sont : *d'argent à trois chevaux de sable, ou : de gueules à trois fascés d'argent, au chêne de sinople brochant sur le tout*.

Auteuil.—Parmi ses hommes marquants, la Colonie comptait à son origine M^r Ruetto d'Auteuil. En France, on retrouve 1^{er} le C^{te} d'Auteuil, 2^e le V^{te} d'Auteuil, tous deux demeurant à Paris ; mais nous ne savons si ces Messieurs ont autre chose de commun que le nom avec celui du Canada.

GRANDES FAMILLES

AUX.—Il n'en est pas ainsi du Marquis d'Aux, une des illustrations canadiennes. Cet officier était, tout porte à le croire, de la même famille que celle qui existe encore en France. D'après le V^{te} de Magny, auteur de la *Science du Blason*, la famille d'Aux est originaire du Poitou. Elle a pour armes : *d'azur à une bande cousue de gueules breissées*. Le chef de cette famille est présentement le Marquis d'Aux, Conseiller-Général à la Suze, Département de la Sarthe.

BAILLEUL.—Plusieurs officiers de ce nom se sont signalés en Canada. L'un d'eux prit part, en 1755, à la bataille de la Monongahéla, où il fut blessé. La famille de Bailleul, originaire de Normandie, porte : *de gueules semé de croix recroisilées, au pied fiché d'argent, à la croix du même, brochant sur le tout*. Cette famille est actuellement représentée 1^o par le Marquis de Bailleul, avenue de la Reine-Hortense, à Paris, et 2^o par M^r de Bailleul, Château de Vatelot, Seine-Inférieure.

BARBANÇOIS.—On a vu qu'une arrière petite-fille du Chevalier de Repentigny, Gouverneur du Sénégal, avait épousé un M^r de Barbançois. C'est celui même qui représente aujourd'hui la famille de ce nom, dont les armes sont : *de sable, à trois têtes de léopards d'or, arrachées et lampassées de gueules*. M^r le Marquis de Barbançois habite le Château de Chaumotte, Département de la Nièvre ; un autre réside à Tours, rue de Buffon.

BARRE.—Parmi les Gouverneurs de la Nouvelle-France, on compte M^r Lefebvre, Marquis de la Barre, qui tint les rênes de l'administration de 1682 à 1685. Il existe en France plusieurs familles de ce nom : Lefebvre de BÉCOURT, Lef. de la BOULAYE, Lef. d'ARGENCE, Lef. de GOUV, etc.;—de la Barre, avec branches et armes diverses;—DUPARQ de la Barre, FOURNIER de la Barre, etc. Il y a encore la famille JALADON de la Barre, originaire du Bourbonnais, qui porte : *écartelé ; aux 1 et 4 d'azur à la barre d'or ; aux 2 et 3 d'argent, à trois feuilles de laurier de sinople ; sur le tout d'or, à la lance de gueules posée en bande*. Il pourrait se faire que cette dernière eut la même origine que celle de l'ancien Gouverneur du Canada.

BARIN DE LA GALISSONNIÈRE.—Cet autre Gouverneur, d'une capacité incontestée, était originaire de Bretagne. Il appartenait à une ancienne maison qui existe encore à Nantes. Les armes de cette famille sont : *d'azur, à trois papillons d'or*.

BAUDIN.—Par la Biographie du Général de Léry, on voit que l'un des frères de Gaspard avait épousé M^{lle} de Baudin, parente du Ministre Rouillé. La famille de cette Demoiselle subsiste encore. Elle a pour armes : *d'azur, à une hamaide d'or, accompagnée de trois macles du même*.

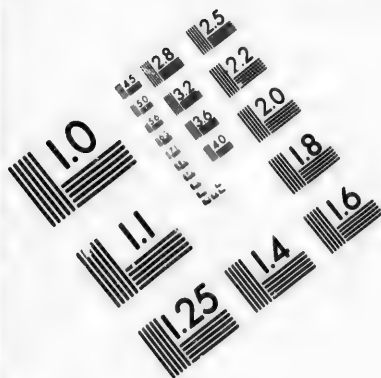
BEAUJEU.—Cette famille, bien posée en Canada, est représentée en France : 1° par la Marquise de Beaujeu de Quiqueran, rue de l'Université, à Paris, et 2° par le Marquis Du Puy de Quiqueran-Beaujeu, Trésorier-payeur à Limoges. "La famille de Quiqueran, dit M. de Coston dans son ouvrage déjà cité, habitait la Provence et le Comtat ; elle était connue dès 1145. Son nom signifie fort, vigoureux. Le dernier des Quiqueran-Beaujeu a épousé, en 1832, Joséphine-Désirée de Beauharnais. Il est mort récemment, ne laissant que des filles. Son gendre, M^r Raymond du Puy, a été autorisé, le 18 Avril 1860, à joindre à son nom le titre et le nom de Marquis de Quiqueran-Beaujeu." D'après d'Hozier, la famille de Quiqueran de Beaujeu, originaire de Provence, ne remonte pas au-delà de 1469. Elle forma deux branches, l'une par Jean de Quiqueran qui donna trois Chevaliers de Malte, et l'autre par Honoré de Quiqueran de Beaujeu qui produisit aussi deux Chevaliers du même Ordre. Les armes de cette famille sont : *écartelé ; d'or et d'azur, le trait du coupé émanché de deux pièces et deux demies de l'un en l'autre. Les armes de la Marquise de Beaujeu sont : de gueules à cinq bureles d'argent. Le Marquis du Puy de Quiqueran porte : de sinople à la bande d'or, accompagnée de six merlettes de même, posées 2 et 1, et 1 et 2. Il y a, en outre, la famille de Beaujeu, originaire du Beaujolais, et dont les armes sont : d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, au lambel à cinq pendants du même brochant. La devise est la même que celle des précédents : A tout venant beau jeu ; vis contrà vim.*

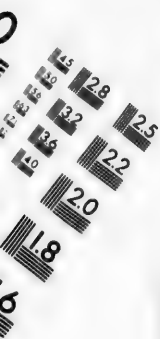
Beaumanoir.—Ce nom n'est pas inconnu dans les annales canadiennes. Il fut celui d'un intrépide guerrier au temps de la domination française. Une famille de ce nom, originaire de Bretagne, existe encore. Elle est représentée 1° par le Comte de Beaumanoir, à Rennes, Ile et Vilaine, 2° par le Comte de Beaumanoir, Sous-préfet à Tournon, Ardèches, etc. Ses armes sont : *d'azur au sautoir d'or, cantonné de quatre billettes de même.*

BEAUPOIL DE ST. AULAIRE.—Lorsque survint la Révolution française, un des membres de cette honorable famille vint demander asile au Canada. Plusieurs années après, il repassa en France. Cette maison a aujourd'hui pour représentants : 1° le Marquis de Beaupoil, au Château de Siorac, Dordogne, 2° le Comte de Beaupoil, Sous-préfet à Loches, etc. Elle porte : *de gueules à trois couples de chiens d'argent en pal, les liens d'azur, 2 et 1.*

Beauregard.—En France, comme en Canada, les familles de ce nom sont très-répandues. Suivant quelques personnes, le Général de Beauregard qui a joué un rôle important dans la dernière guerre américaine,







descendrait des Beauregard, du District des Trois-Rivières. Nous ne saurions dire jusqu'à quel point cette assertion est fondée, ni s'il y a quelques rapports entre ses ancêtres et les Beauregard de France. Au moins, le nom patronymique n'est pas le même. En France, ils s'appellent : BOUTIN de Beauregard, tandis qu'en Canada ils signent : TOUTAN de Beauregard.

BÉGON.—Qui a lu l'*Aperçu* sur les anciens officiers civils et militaires de la Nouvelle-France, doit se souvenir que M. Michel Bégon, Intendant du Canada, était originaire de Blois. Sa famille existe encore en France. Elle est actuellement représentée par M^{me} Bégon, Comtesse de la Rosière. Ses armes sont : *d'azur au chevron accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un lion, le tout d'or.*

Bellevai.—M^r Fournier de Bellevai figure parmi les officiers de 1732. On retrouve également en France une famille de ce nom. Le chef actuel de cette maison est le Marquis de Bellevai-Bois-Robin, demeurant à Paris, lequel a deux enfants : Marie-René et Marie-Antoinette.

Biville.—A son berceau, la Nouvelle-France compte parmi ses combattants le Chevalier de Biville. Une famille de ce nom, originaire de Normandie, a pour armes : *d'argent à trois états de gueules, surmontés de deux couples de chiens de sable.* Elle est représentée par M^{me} de Biville, au Château de Francourt, Département de la Somme.

Bienville.—Ainsi qu'il a été dit, de Bienville, fondateur de la Nouvelle-Orléans, mourut en France, sans laisser de postérité. Toutefois, son nom s'y est perpétué. Il est porté par M^r de Bienville, résidant près d'Eurville, Département de Haute-Marne.

BLAIN DE ST. AUBIN.—Parmi les Français récemment établis en Canada, nous avons plaisir à citer M^r Blain de S^t Aubin, bien connu comme littérateur. Sa famille est inscrite dans le Catalogue des nobles de France. Elle séjourne à Rennes, Département d'Ile et Vilaine, et a ses armoiries particulières.

BOISHÉBERT.—Cette famille qui a fait tant d'honneur à la Nouvelle-France, subsiste toujours. Elle est aujourd'hui représentée par M^r de Boishébert, au Château de S^t Maurice à Lillebonne, Seine-Inférieure. Les armes de cette maison sont : *de gueules à trois merlettes d'argent.*

BONGARD.—Ce fut dans cette famille que le Comte de Beaujeu se choisit une épouse, comme il a été rapporté. Le chef actuel de cette famille est M^r de Bongard, lequel demeure à Saint-Quantin-Lamotte, Département de la Somme. Ses armes sont : *de gueules à la fasces*

d'or. Il y a encore une autre famille de ce nom. Elle porte : de gueules à trois merlettes d'argent.

BONNE.—Tout le monde connaît la belle conduite du Capitaine de Bonne à la bataille de Sainte-Foye, où il fut tué. En France, on retrouve une famille du même nom. Originaire du Languedoc, la famille de Bonne porte : *de gueules à la bande d'or, chargée d'un ours de sable*, et est représentée 1^o par l'Abbé de Bonne, Curé de Saint-Pons, Hérault, 2^o par M^r de Bonne, Chef de Bataillon au 93^e de Ligne, etc.

Boucherville.—Deux familles de ce nom existent en France. L'une a pour chef le C^{te} de Boucherville, Conseiller-Général à Broglie, Eure; l'autre, M^r de Boucherville, Percepteur à Vendôme, Loir et Cher; mais de ce qu'elles ont le même nom que celle du Canada, on ne saurait en conclure qu'elles ont une origine commune.

BOUGAINVILLE.—Parmi les Aides de Camp du Général Montcalm, l'un des plus brillants fut M^r de Bougainville, Capitaine d'Escadrons, qui, plus tard, devait être une des gloires maritimes de France. Il existe encore à Paris une Dame de ce nom : c'est la Comtesse de Bougainville. Elle porte : *d'or à l'aigle éployée de sable ; d'azur à une ancre et deux épées passées en sautoir d'or ; au globe terrestre d'argent, brochant sur le tout.*

BOULOGNE.—Avec sa sœur, Religieuse chez les Ursulines de Québec, M^{lle} de Boulogne, épouse de M^r d'Ailleboust, Gouverneur de la Nouvelle-France, est une de ces douces figures sur lesquelles on s'arrête avec complaisance. Une famille de ce nom subsiste toujours. Elle porte : *d'argent à la bande de sable, accompagnée de trois honneurs de sinople armés et lampassés de gueules et couronnés d'or, posés 2 et 1.* Il existe encore une autre famille du même nom. Ses armes sont : *d'or à trois tourteaux de gueules.* Cette dernière est représentée 1^o par M^r de Boulogne, Receveur particulier à Provins, Seine et Marne, et 2^o par M^r de Boulogne, résidant à Marie-Galante, Guadeloupe.

Bourmont.—Qui n'a entendu parler de M^r de Bourmont, le vainqueur d'Alger en 1830 ? Un nom semblable a retenti sur les bords du S^t Laurent, en 1705. Il est porté aujourd'hui 1^o par le Comte de Bourmont, à Paris, et 2^o par le Comte de Bourmont, au Château du même nom, Département de Maine et Loire. Les armes de cette famille sont : *écartelé ; aux 1 et 4 de vair ; au franc quartier coupé sur sable, aux 2 et 3 fascé de vair et de gueules.*

BRAS DE FER.—La ville des Trois-Rivières eut un Gouverneur de ce nom. En France, il existe encore une famille du même nom, origi-

naire de Provence. Elle a pour chef M^r de Bras de Fer, au Château de Montaigne, Orne. Ses armes sont : *de gueules au bras d'argent, tenant une épée du même en bande garnie de sable.*

BRÉCOURT.—Le Canada revendique ce nom comme celui de l'un de ses défenseurs. En France, il est porté par M^r de Brécourt, à Poitiers, Vienne. Originaires de Normandie, ses ancêtres avaient pour armes : *d'or au lion de gueules.*

BRISSAC.—Après avoir été Garde-marine en 1681, M^r de Brissac fut fait Lieutenant en 1687. Une famille de ce nom est aujourd'hui représentée 1^o par M^r de Brissac, rue d'Angers, à Paris, et 2^o par M^r de Brissac, au Château de Brestot, Eure. Ses armes sont : *de gueules à la bande ondulée d'or, accompagnée en chef d'un lion léopardé d'argent.*

CALLIÈRES.—Le treizième Gouverneur de la Nouvelle-France fut le Chevalier de Callières, aussi habile administrateur que fervent chrétien. Son nom survit encore dans l'ancienne mère-patrie. Il est porté par le Marquis de Callières, Maire à Clérac, Charente-Inférieure.

CALONNE.—Parmi les Ecclésiastiques qui ont laissé dans le pays une plus grande réputation de sainteté, on se plaît à compter M^r de Calonne qui remplit pendant si longtemps les fonctions de Chapelain chez les Ursulines des Trois-Rivières et dont le frère fut Ministre sous l'infortuné Louis XVI. Une famille de ce nom s'est perpétuée. Elle porte : *d'argent au lion léopardé de gueules mis en chef.* Cette famille est représentée 1^o par le C^{te} de Calonne, au Château de Nyon, Saône et Loire, et 2^o par M^r A. de Calonne, résidant à Amiens, Département de la Somme. Il existe encore une autre famille de Calonne, laquelle semble avoir plus d'analogie avec celle du digne Prêtre. Celle-ci, connue sous le nom de BOTHEREL de Calonne, est originaire de Bretagne, et a pour chefs : 1^o M^r B. de Calonne, au Château de Plessin-Botherel, Ille et Vilaine, et 2^o M^r B. de Calonne, résidant à Rennes.

CASSON.—Ce n'est pas sans une certaine émotion que nous retrouvons dans le Catalogue des nobles le nom de cet ancien Supérieur du Séminaire, celui même qui traça les rues de Montréal qu'on travaille maintenant à élargir. Sa famille existe encore en Bretagne, où elle était venue du Poitou. Elle porte : *de gueules à trois fasces d'argent ; à la bande d'azur brochant sur le tout,* et est représentée par M^r de Casson, au Château de Verie, en Vendée.

CAYLUS.—Comme tout le monde sait, le fondateur de la maison de S^t Sulpice en Canada, fut M^r de Caylus (ou de Quaylus), dont l'œuvre, ainsi que celle de M^r Olier, fut traversée par beaucoup d'épreuves. Ce Prêtre éminent appartenait à une ancienne famille qui semble exister

encore. Du moins en retrouvons-nous une du même nom, laquelle a pour armes : *d'azur à deux lions affrontés d'or, supportant ensemble une flamme du même*. Son chef actuel est le Baron de Caylus qui habite Paris, boulevard Hausseman.

CÉLORON DE BLAINVILLE.—On n'a pas oublié les services signalés que rendit à la Colonie cet officier aussi intelligent que dévoué. Une famille de ce nom figure dans le Catalogue des nobles de France. Elle est représentée 1^o par M^r de Céloron de Blainville, à la Pointe à Pitre, Guadeloupe, et 2^o par M^r de Blainville, à Saint-Denis, Ile de la Réunion.

CHABERT.—Le Marquis de Chabert ¹ a laissé un nom dans nos annales militaires. En France, la famille de Chabert a pour représentants actuels 1^o le Marquis de Chabert, résidant à Versailles, 2^o M^r J. L. de Chabert, au Château de Boen, Loire, etc. Les armes de cette famille sont : *d'azur à la bande d'argent, chargée de trois rocs d'échiquier de sable, à la bordure potencée d'argent*. La branche de Provence porte : *d'or au chevron d'azur, accompagnée en pointe d'une losange de gueules*.

Champigny.—Le cinquième Intendant de la Nouvelle-France fut M^r Bochart de Champigny. Une famille de ce nom occupe toujours un rang distingué en France. Cette famille est aujourd'hui représentée 1^o par le Marquis de Champigny, Maire à Normanville, Eure, 2^o par la C^{me} de Champigny, à Paris, etc. Originaire de Champagne, cette maison a pour armes : *d'azur à la croix d'argent, cantonnée au 1 d'une étoile du même*. Outre cette famille, il y en a encore deux autres du même nom. L'une a pour chef : M^r PELLÉ de Champigny, Conseiller d'Arrondissement à Château-Chinon, Nièvre ; l'autre, originaire de Franche-Comté et connue sous le nom de Buisson de Champigny, porte : *d'azur à deux épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, les pointes en haut, surmontées d'un croissant du second émail ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent*.

CHARTIER.—Cette famille est trop connue en Canada, pour qu'il soit besoin de la rappeler davantage. En France, il existe encore une branche de cette famille. Comme celle du Canada, suivant la Chesnaye-des-Bois, elle revendique pour ses ancêtres : Alain, Procureur fiscal de Philippe I^{er}, Alain-Chartier, Secrétaire des Rois Charles VI et Charles VII, Guillaume Chartier, Evêque de Paris ; comme elle encore, elle porte : *d'azur à la fasce alésée d'or, soutenant deux perdrix du même*,

¹ Ne connaissant pas les armes de cet officier, nous n'osons affirmer que sa famille était la même que celle qui existe encore. Nous ne pouvons davantage nous prononcer relativement à plusieurs autres.

accompagnée en pointe d'un tronc d'olivier feuillé de chaque côté de trois feuilles, aussi d'or. Enfin, d'après La Roque, elle constate que ce fut en 1784 que le titre de Marquis fut accordé à M^r Le Chartier de la Hinière. Cette famille est actuellement représentée 1^o par le Général Le Chartier de la Varignière, Chevalier de S^t Louis, et Commandeur de la Légion d'Honneur, et 2^o par M^r Alain Le Chartier Sédoux-du-MESNIL, marié en 1839 à D^{lle} Ernestine de Gautier de Savignac.

CHASSAGNE.—M^r Bouillet de la Chassagne fut l'un des Gouverneurs de Montréal qui occupa le plus longtemps ce poste. On retrouve en France une famille de ce nom. Ses armes sont : *d'azur à deux fasces d'or, accompagnées de cinq étoiles du même, deux en chef, deux en fasce et une en pointe.* Cette famille a pour chef : M^r de la Chassagne, à Bordeaux. Il y a encore, Département de la Creuse, au Château de la Chassagne, la famille Tixier de la Chassagne, laquelle a pour armes : *d'azur à la croix d'or, cantonnée aux 1 et 4 d'une étoile d'argent, et aux 2 et 3 d'un trèfle du même.* Outre ces deux familles, il en existe une troisième qui semble avoir plus d'analogie avec celle de l'ancien Gouverneur de Montréal. Elle est originaire de Bourgogne, et porte : *d'argent à une bande de sable de trois pièces ; écartelé d'argent, à trois quintefeuilles de sable.*

Châteaumorand.—Ce nom nous reporte au temps où d'Iberville donnait la Louisiane à la France. Une famille qui semble perpétuer ce souvenir, habite Versailles et a pour chef le Marquis de Châteaumorand. Ses armes sont : *d'azur à trois lions d'or.*

Chavigny.—A cette famille appartenait M^{me} de la Peltrie, l'illustre fondatrice des Ursulines de Québec. Ce beau nom figure encore dans l'*Armorial de France*. La famille qui le porte, est originaire du Soissonnais et a pour armes : *d'argent à la croix alésée de gueules, bordée, endentée de sable, surmontée d'une lampe de même.* Ses représentants actuels sont : 1^o M^r C. de Chavigny, à Moulins, 2^o M^r E. de Chavigny, au Château de Ryan, Allier, etc. Suivant le Vicomte de Magny, cette famille était venue de la Brie.

CHAZEL.—On connaît la fin tragique de cet Intendant qui périt, en 1725, dans le naufrage du vaisseau le *Chameau*. Sa famille, originaire du Poitou, semble s'être perpétuée en France. Ses représentants actuels sont : 1^o le C^{te} de Chazelles, à Villers-Cotterets, Aisne, 2^o le V^{ic} de Chazelles, rue d'Aguesseau, à Paris, 3^o l'Abbé de Chazelles, Curé à Vayrac, Tarn, 4^o M^r de Chazelles, Conseiller-Général à Clermont, Puy de Dôme, 5^o M^r de Chazelles, au Château de Seideville, même Département, etc. Les armes de cette maison sont : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même, posées 2 et 1.*

Chicoineau.—Au nombre de ses anciens membres, dont le souvenir est toujours en bénédiction, le Séminaire de Montréal est heureux de compter M^r Chicoineau. Une famille de ce nom existe encore. Elle porte : *de gueules à trois chicots d'or mis en pal, 2 et 1.*

CHOISEUL.—Ce fut dans cette famille qu'entra M^{lle} de la Gorgendièrre, ainsi qu'il a été rapporté. Ses armes sont : *d'azur à la croix d'or, cantonnée de dix-huit billetes du même, cinq dans chaque canton du chef, posées en sautoir, et quatre dans chaque canton de la pointe, posées en bannière.* Cette illustre maison est aujourd'hui représentée 1^o par le Duc Gaston de Choiseul-Praslin, 2^o par le C^{te} H. de Choiseul-Praslin, 3^o par le C^{te} R. de Choiseul-Praslin, lesquels habitent tous Paris.

Clermont.—En 1669, la Colonie possédait un officier de ce nom. Il y a encore, à Paris, rue de Monceau, M^r de Clermont, et, dans le Département de Loir et Cher, M^r de Clermont, Maire de Gièvres.

COMBLES.—Parmi les Ingénieurs, venus avec le Général Montcalm, était M^r de Combles, qui, par une fatale méprise, fut tué par un Sauvage au fort Chouégen. Sa famille, répandue autrefois dans la Lorraine, la Champagne et la Bretagne, semble exister encore. Elle porte : *Ecartelé ; au 1 d'or plein ; au 2 de gueules à l'étoile d'or ; au 3 d'azur plein ; au 4 d'argent plein, à la croix de sinople, bordée de sable, brochant sur le tout, et a pour chef M^r de Combles, au Château de Saint-Mars, Seine et Oise.*

CORBIÈRE.—Le nom de cet officier distingué n'est pas étranger à notre histoire. Il s'est conservé en France, où l'on retrouve le Marquis de Corbière-Juvigné, au Château de Costes, Deux-Sèvres, et le C^{te} de Corbière-Juvigné, à Briou, même Département. Les armes de cette famille sont : *d'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.*

Coulonges.—On se souvient que cette famille formait une des branches de l'intéressante famille d'Ailleboust. Ce nom se voit encore en France. Il est porté par M^r d'Avesgo de Coulonges, Maire à Coulonges, Orne, et dont les armes sont : *d'azur à la fasce écolée d'or, accompagnée de trois gerbes du même ; à la bordure de gueules chargées de huit besants d'argent.* Il y a encore M^r de Coulonges, au Château de Cénac, Auvergne, lequel porte : *d'azur à une fasce d'or, chargée de trois têtes de lion, arrachées de gueules.*

Courcelles.—Avec le régiment de Carignan, arriva, en 1665, un Gouverneur qui devait rétablir l'ordre et faire renaitre la confiance : c'était M^r de Courcelles. Ce nom se retrouve encore en France, où il est entouré

d'honneurs. Parmi les MM. de Courcelles, l'un est attaché au Ministère de l'Intérieur; l'autre demeure, rue de la Roquette, à Paris. Leur famille, originaire de Bourgogne, porte : *de gueules à une fasce d'or, accompagnée de trois étoiles du même rangées en chef.*

Courcy.—Qui n'a entendu parler de ces deux littérateurs, dont M^r Ferland, historien du Canada, fait remonter l'origine à M^r d'Auteuil et à M^{lle} Juchereau de S^t Denys? Leur famille, avantageusement connue en Normandie, porte : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois quintefeuilles du même.* Cette maison est actuellement représentée 1^o par le Marquis de Courcy, Maire à Sully-la-Chapelle, Loiret, 2^o par le Comte de Courcy, Vice-président de la Chambre d'agriculture à Coulommiers, Seine et Marne, 3^o par le Vicomte de Courcy, rue Belle-chasse, à Paris, etc.

Cugnet.—Il semble que la famille de ce célèbre Jurisconsulte canadien subsiste encore. Du moins, nous retrouvons à Dole un officier de ce nom : M^r N. C. A. Cugnet de Montariot.

Decoux.—Une famille de ce nom était établie à l'Île Royale et fut transportée en France après la prise de Louisbourg. D'après d'Hozier, la famille Decoux remonte à Germain DeCoux qui vivait en 1548. Ses armes sont : *d'argent à trois fascas d'azur, à la bande de gueules brochante sur le tout.* Cette famille est aujourd'hui représentée 1^o par le C^{te} DeCoux, rue du Bac, à Paris, 2^o par M^r DeCoux, à Moulins, 3^o par M^r DeCoux, Directeur des Postes à Montargis, Loiret, et 4^o par M^r DeCoux, Maire à S^t Jean-Ligourie, Haute-Vienne. Il y a encore M^r Decoux de Falaize, Département de la Sarthe.

DENYS DE BONAVENTURE.—Ce nom fut celui de l'un des brillants officiers de l'Acadie. Il est porté en France par M^r Denys de Bonaventure, Trésorier des Invalides de la marine à la Rochelle, Charente-Inférieure.

DESBORDES.—Le Commissaire des guerres, au moment de la prise du pays, était M^r des Bordes de Landrieff, marié à une des D^{lle} C de Léry. La famille des Bordes s'est perpétuée en France. Répandue dans l'Angoumois, elle porte *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois arrêtes de poisson d'argent en pals.* Cette famille est actuellement représentée 1^o par la Baronne des Bordes, à Paris, 2^o par M^r des Bordes de Chalendray, Maire à Fougère, Ile et Vilaine, et 3^o par M^r des Bordes de Gensac, à Saint-Traigne, Charente.

Dessole.—D'après l'*Armorial-général* de M^r de Magny, une famille de ce nom habite la Gascogne, et a pour armes : *d'azur à l'aigle d'argent, au chef d'or, chargé de trois étoiles d'azur.* Nous ignorons s'il existe quelques rapports entre cette famille et celle du Canada.

DESSON.—Cette famille est alliée aux de Boishébert et de S^t Ours, dont il a été parlé. Elle habite la Normandie et porte : *d'azur à la tour d'or, accompagnée de trois croissants d'argent, 12 et 1*. Les représentants actuels de cette maison sont : 1^o la Marquise Desson de Saint-Agnan, au Château de Vimont, Calvados, 2^o le C^o D. de Saint-Agnan, à Paris, 3^o M^r D. de Saint-Agnan, Conseiller honoraire à Alençon-Orne, 4^o M^r D. de Saint-Agnan, Maire de la Ferrier-au-Doyen, même Département, et 5^o M^r de Saint-Agnan, au Château de Boiville, Calvados.

DILLON.—La mère du premier de Rocheblave qui vint s'établir en Canada, était une Demoiselle de Dillon. Cette famille est une des plus illustres de France. Alliée aux d'Osmond, de Lavie, de Bryas, de la Tour-du-Pin, de Croy, de Luppé, Bellingham, etc., elle a produit nombre de Lieutenants-Généraux, de Maréchaux de Camp, de Pages, de Chevaliers de S^t Louis. Ses armes sont : *d'argent au lion léopardé de gueules, armé et lampassé d'azur, accompagné de trois croissants de gueules, posés deux en chef et un en pointe*. Sa devise est : *dum spiro, spero*. Les chefs de cette maison sont aujourd'hui : le C^o G. de Dillon, ancien Page de Charles X, et le C^o A. de Dillon, représentant la branche établie près Bordeaux. Il y a encore une autre famille du même nom. Elle porte : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même*.

DOUGLAS.—Cette famille, comme on le sait, se rattache également au Canada par François-Prosper de Douglas, Chevalier de S^t Louis, 1^{er} Capitaine au régiment de Languedoc, et marié, en 1737, à M^{lle} Charlotte de la Corne. Originaires d'Ecosse, les Douglas vinrent se fixer en Bretagne, vers 1400 ; de là, ils passèrent en Picardie, puis, bientôt après, dans le Bugey. Comme la précédente, cette famille a donné à la France beaucoup d'hommes distingués : six Chevaliers de Malte, un Ambassadeur, un Evêque, huit Chevaliers de S^t Louis, des S^t Maurice et Lazare, plusieurs Brigadiers et Colonels, etc. Ses représentants actuels sont : 1^o M^{re} de Marnas, dont le mari est Procureur-Général à la Cour Impériale de Paris, Conseiller d'Etat et grand officier de la Légion d'Honneur, 2^o le C^o de Douglas, officier de Chasseurs, 3^o le V^e de Douglas, à l'Ecole de Saint-Cyr, et 4^o M^{re} la V^{me} de Sallmard. Leurs armes sont : *d'argent au cœur sanglant, surmonté d'une couronne royale, en chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent*.

Douville.—Le Capitaine Douville, que l'auteur de la biographie du Général Montcalm appelle à tort Donville, rendit de très-grands services à la Colonie au moment des luttes suprêmes. Une famille de ce nom habite le Département de la Somme. Originnaire de Normandie, où se trouvait, dans les environs de Rouen, le fief de Douville, cette famille

est allée se fixer en Picardie. Ses armes sont : *Ecartelé ; aux 1 et 4 d'azur à trois étoiles d'argent ; aux 2 et 3 de gueules à la tour d'argent, ouverte, crénelée, maçonnée et ajourée de sable et surmontée de deux guidons d'or*. Le chef de cette famille est aujourd'hui le C^{te} de Douville de Maillefeu, ancien officier de la marine impériale, au Château de Valna-Limercourt. Sa devise est : *Fais bien ! on le nomme*.

DuBuisson.—Cette famille est une de celles qui, comme on l'a vu, a produit le plus de valeureux officiers. La race, il paraît, n'en est point éteinte. Au moins, retrouvons-nous plusieurs familles de ce nom. L'une est représentée par la C^{te} DuBuisson, au Château d'Aix, Allier ; l'autre a pour chef M^r Burin-duBuisson, à Lyon, lequel a pour armes : *d'azur à la bande d'argent, accompagnée de deux soucis d'or*. Une troisième porte le nom de DuMesnil-duBuisson. Les armes de cette dernière, originaire de Normandie, sont : *de sable à un lion coupé, or et argent, armé et lampassé de gueules*. D'après l'*Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis*, cette famille remonte au XIV^e siècle. En 1836 est mort le C^{te} C. DuMesnil-duBuisson, ancien officier supérieur aux Gardes, Chevalier de la Légion d'Honneur, Président du Conseil-Général du Calvados. Il laisse pour lui succéder : 1^o le C^{te} duBuisson, Commandeur et Chevalier de plusieurs Ordres, et 2^o le V^{te} DuM. duBuisson, marié à D^{lle} Forbin des Issarts, lequel habite le Château de Champobert.

Dumas.—C'est là un nom historique dans nos annales. Après la mort de M^r de Beaujeu, le Capitaine Dumas prit le commandement de sa petite troupe et assura le succès de la victoire de la Monongahéla. En France, deux familles portent le nom de l'ancien Gouverneur de l'Ile-Bourbon. La première a pour chef le C^{te} Dumas, Sénateur, dont les armes sont : *d'argent au pin de sinople terrassé de même, fruité d'or ; au chef d'azur, d'argent d'un croissant d'argent, accosté d'une étoile d'or*. La seconde est représentée par M^r Dumas de Marville, au Château de Calviac, Département du Gard, lequel porte : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois besants de même*.

DuMuy.—De cette famille sont sortis nombre d'officiers du plus grand mérite. Une famille du nom de DuMuy (et non DeMuy) existe également en France. Elle a pour chef le Marquis DuMuy, au Château d'Ollières, Département du Var. Ses armes sont : *écartelé ; aux 1 et 4 de gueules à la bande d'argent, chargée de trois F de sable ; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or et à la bande brochant d'azur*.

DuPlessis.—Cette famille a fourni quantité de compagnons d'armes à la précédente. Le nom s'en est perpétué en France. D'après Chérin, une famille DuPlessis porte : *de contre-vair plain*. Ses représentants

actu
Nor
du G
y en
Elle
Chât
de S
dix

Du
M^r E
Guy
sans
d'ém
la m
fami
d'or
Dup
sonc

Du
anci
deux
aux
1^o M
3^o M

Du
rènes
Au n
au ch
pièce
d'or
au C

Er
sieur
origi
d'arg
ment
Dépa
Loire
nous
en N
de o

actuels sont 1° le Comte DuPlessis, au Château de Bogord, Côtes du Nord ; 2° le Baron DuPlessis, au Château de Ponzilhac, Département du Gard, et 3° M^r DuPlessis, Juge à Versailles. Outre cette famille, il y en a une autre qui semble avoir plus d'analogie avec celle du Canada. Elle a pour la représenter : 1° le Marquis DuPlessis d'Argentré, au Château du même nom, Ile et Vilaine, et 2° le C^{te} DuPlessis, au Château de St Denis sur Scie, Seine-Inférieure. Ses armes sont : *de gueules à dix billettes d'or, 4, 3, 2, et 1.*

DUPONT.—En 1759, pendant que les Anglais bloquaient Québec, M^r Balthazar Dupont, dit le Chevalier de Jonchères, du régiment de Guyenne, avait formé le projet d'incendier leur flotte. Il l'eût exécuté, sans un déserteur qui le leur découvrit. Avertis à temps, ceux-ci se défendirent vigoureusement. Après avoir reçu six blessures et perdu la moitié de son monde, le Chevalier fut contraint de s'éloigner. La famille de ce vaillant officier semble s'être perpétuée. Elle porte : *d'or à une croix de Malle, de sable*, et a pour chefs actuels : 1° le C^{te} Dupont, à Paris, 2° M^r Dupont de Saint-Ouen, en son Château, à Binsoncourt, Meurthe, etc.

DUPUY.—Une famille, originaire d'Auvergne, porte le nom de cet ancien Intendant du Canada. Ses armes sont : *coupé au 1 de sable à deux croissants adossés d'argent, surmontés de trois étoiles du même ; aux 2 de gueules au lion léopardé d'or.* Elle a pour la représenter : 1° M^r Dupuy de Balion, à Paris, 2° M^r Dupuy de Bordes, à Grenoble, 3° M^r Dupuy de Clinchamps, à Châtillon-sur-Seine, etc.

DUQUESNE.—Il semble que la famille de M^r Duquesne qui tint les rênes de l'administration après M^r de la Jonquière, subsiste encore. Au moins, trouvons-nous une famille de ce nom. Elle porte : *d'argent, au chêne arraché de sinople, englanté d'or, à la fusée bastellée de trois pièces de sable, brochant sur le tout, et chargée de trois têtes de léopard d'or lampassées de gueules.* Son chef actuel est le Baron Duquesne, au Château de Préau, Département du Cher.

EPINAY.—Ce nom est connu en Louisiane comme en Canada. Plusieurs familles de ce nom se voient également en France. L'une, originaire du Poitou, a pour armes : *de sinople à cinq buissons d'épines d'argent*, et est représentée 1° par M^r de l'Epinay, au Château de Fromentières, en Vendée, 2° par M^r de l'Epinay, au Château de S^{te} Cécile, Département de la Manche, et 3° par M^r de l'Epinay, en son Château, Loire-Inférieure. L'autre qui écrit son nom de l'Espinay, et que nous croyons être la même que celle du Canada, a pris naissance en Normandie. Ses armes sont : *d'argent au chevron d'azur, chargé de onze besants d'or posés sur le sommet du chevron, ensuite 2*

et 2 ; puis, sur chaque branche deux besants l'un sur l'autre, et enfin un besant sur chaque branche en bas. Elle a pour chefs : 1° M^r de l'Espinay, Président au tribunal civil à Loches, Indre et Loir, et 2° M^r de l'Espinay, au Château de Jaglu, Eure et Loir. Il y a, en outre, la famille Bouffard de l'Espinay qui habite le Château de Laval, Correze, laquelle a pour armes : *d'azur à une colombe déployée d'or portant dans son bec un rameau d'olivier de sinople.*

ESCAYRAC.—En 1691, et non en 1791, comme il a été dit par erreur typographique, la Nouvelle-France voyait périr les armes à la main un brave officier de ce nom. Il appartenait à une ancienne famille que d'Hozier mentionne dans son *Armorial-général*. Suivant LaChesnayedes-Bois, cette famille remonte au XII^e siècle. D'après Laroque, elle ne commence qu'à Hugues d'Escayrac (et non Decqueirac) qui vivait en 1556. Quoiqu'il en soit, cette famille, originaire du Quercy, porte : *d'argent à trois bandes de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* Ses représentants actuels sont : 1° le Marquis d'Escayrac de Lauture, ancien Pair de France, au Château de l'Île, 2° le Comte d'Escayrac, Conseiller-Général à Molières, Tarn et Garonne, et 3° M^r d'Escayrac de Lauture, officier d'ordonnance de Napoléon III.

ESPERIÉS.—Tel était le nom (et non Desperiers) de la mère du premier de Beaujeu qui vint s'établir dans la Nouvelle-France, d'après certaines archives. Originaire du Languedoc, la famille de cette Dame a formé diverses branches qu'on retrouve en Provence, en Gascogne, en Bretagne et en Alsace. "Alliée aux familles les plus puissantes du Midi, dit le *Nobiliaire universel de France*, cette maison a donné grand nombre d'officiers supérieurs et de Chevaliers de S^t Louis. En récompense de ses services, Louis XIV accorda le titre de Marquis à F. d'Esperiés, Gouverneur de Vallerangue et du Bas-Languedoc, où il possédait beaucoup de Fiefs." Les armes de cette famille sont : *un poirier de sinople, fruité d'argent, accosté de deux étoiles d'azur, et soutenu d'un croissant de gueules, le tout surmonté d'une couronne de Marquis et supporté par deux lions langués de gueules.* Son chef actuel est le Chevalier d'Esperiés, à Erye-Château, Oise, lequel a trois enfants.

Espinassy.—L'histoire de la Colonie fait mention d'un officier de ce nom. En France, il est porté par le Général de Brigade, Espinassy, dont la famille, originaire de Provence, a pour armes : *d'or à la rose de sable, accompagné de trois boutons de roses, ligés et feuillés du même.*

ESTIENNE.—Cette famille n'est autre que celle des Chaussegros de Léry du Canada, dont le nom patronymique est d'*Estienne*. Originaire

de l
prin
Chac
à tre
jam
tripl
sente
d'Es
d'en
Léon
a po
Estè
Bou
la fa
père
Fran
liair
raux
son
dext
sold
de L

Fa
nom
nom
teau
de la
vaiss
d'arg

FE
nie,
l'Hô
est o
chev
aux
loir,
sente
au C
son
devis

Fo
D'ab

de Provence, les d'Estienne formèrent plusieurs branches, dont les principales sont : d'ESTIENNE, ESTIENNE DE CHAUSSEGROS DE LIOUX, et CHAUSSEGROS DE LÉRY. Leurs armes sont : *écartelé ; aux 1 et 4 d'azur, à trois bandes d'or*, qui est d'Estienne l'ancien ; *aux 2 et 3 d'or, à la jambe de gueules*, qui est Chaussegros de Lioux. Leur devise est : *triplex difficult rumpitur*.—La famille d'Estienne est aujourd'hui représentée 1° par le Baron d'Estienne, à Aix, Bouches-du-Rhône, 2° par M^r d'Estienne de Colleville, à Versailles, 3° par M^r d'Estienne, Receveur d'enregistrement à Athis, Orne, et 4° par M^r d'Estienne, au Bourg S^t Léonard, même Département.—La branche des Chaussegros de Lioux a pour chefs : 1° M^r C. de Lioux, Général de Brigade, 2° M^r C. de Saint-Estève, au Château de Chaillonnais, Charente-Inférieure, 3° M^r C. de Bourguet-Gaufridy, Baron de Saint-Estève.—A ces familles se rattache la famille Vidal de Léry, dans laquelle s'était choisie une épouse le père de G. de Léry, premier Ingénieur de ce nom dans la Nouvelle-France. "Alliée aux premières maisons du pays, rapporte le *Nobiliaire de Provence*, la famille Vidal a produit nombre d'officiers-généraux de terre et de mer." Ses armes sont : *d'azur au phénix d'or, sur son immortalité de même, fixant un soleil aussi d'or, mouvant de l'angle dextre sur l'écu*. Sa devise est : *Le phénix renaît de ses cendres, le soldat de son sang*. Le chef actuel de cette famille est le Baron Vidal de Léry, à Wassy, Haute-Marne.

Fayolle.—La Nouvelle-France compta à son service un officier de ce nom. Dans l'ancienne-mère patrie, il existe encore une famille du même nom. Elle est représentée 1° par le Marquis de Fayolle, en son Château, Département de la Dordogne, 2° par le C^{te} de Fayolle, Trésorier de la Société hippique, à Périgueux, 3° par M^r de Fayolle, Capitaine de vaisseau, etc. Les armes de cette famille sont : *de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois besants du même*.

FERTÉ.—Parmi les familles qui assistèrent au berceau de cette Colonie, est celle qui a produit la Sœur Juchereau, la célèbre annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec. Une famille de ce nom existe encore. Elle est originaire de Normandie, et porte : *Ecartelé ; aux 1 et 4 d'azur au chevron d'or, accompagné de trois marcs avec leurs anses de même ; aux 2 et 3 de sable à deux épées d'argent, garnies d'or, posées en sautoir, les pointes en haut*. Cette famille a aujourd'hui pour la représenter : 1° le V^{te} de la Ferté, Sous-préfet à la Flèche, 2° M^r de la Ferté au Château de Ménétreux-le-Pitois, Côte-d'Or, 3° M^r de la Ferté, en son Château de la Ferté-Fresnel, Département de la Sarthe. Leur devise est : *C'est pour bien*.

Fontenzy.—On retrouve encore un officier de ce nom en Canada. D'abord employé à l'Île-Royale en 1714, il fut envoyé à la Martinique

où il devint successivement Lieutenant, puis Capitaine, de 1720 à 1727. Trois familles de ce nom existent en France. L'une, originaire de Normandie, a pour chef le C^{te} de Fontenay, rue Lascasses, à Paris; l'autre, venue de la Lorraine, reside à Baccarat, Département de la Meurthe; la troisième, originaire du Bourbonnais, est représentée par M^r de Fontenay, au Château de Mézeray, Nièvrès. Les armes de cette dernière sont : *Palé d'argent et d'azur au chevron de gueules brochant sur le tout.*

FONTBRUNE.—Qui connaît l'histoire du pays, sait que M^r de Fontbrune fut un des défenseurs de la patrie au temps de ses dernières luttes. Ce nom est porté en France par M^r de Fontbrune, au Château d'Usage, Indre et Loire.

FOREST.—Le Commandant du Détroit, en 1710, était M^r de la Forest, natif de Paris et mort en 1715. Plusieurs familles du même nom se voient également en France. Celle qui semble avoir le plus d'analogie avec les ancêtres de l'officier canadien, a pour représentants actuels 1^o M^r de la Forest, au Château du Couvreur, Manche, 1^o M^r de la Forest, Inspecteur de l'Instruction Publique, à Tarbes, Hautes-Pyrénées, etc. Ses armes sont : *d'homme à deux haches d'armes, adossées de gueules.*

FOUCAULT.—C'est dans cette famille qu'entra une des D^{lles} de Beaujeu, ainsi qu'il a été dit. Les familles du même nom sont très-répan- dues en France. L'une, originaire de Bretagne, a pour chef M^r Caillaud de Foucault, au Château de Candes, Indre et Loire. Ses armes sont : *d'azur au chevron doublé d'argent, accompagné en chef de trois étoiles, et en pointe d'un croissant, le tout du même.* L'autre porte : *de sable au chevron accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un croissant le tout d'or; au chef d'argent, chargé de deux lionceaux affrontés de gueules*, armes qui se rapprochent beaucoup de celles de la précédente. Outre ces deux familles dont la dernière s'appelle : Puy-de-Foucault, il y en a encore une troisième et même une quatrième de ce nom.—La première habite le Département de Tarn, et est représentée 1^o par le C^{te} de Foucault, 2^o par M^r de Foucault, au Château de Braconnac, etc. Elle a pour armes : *d'or au lion de gueules.*—La seconde, dont les branches s'étendaient dans le Berry, l'Orléanais, l'Artois et la Picardie, porte : *d'argent au lion rampant de sable.* Ses représentants actuels sont : 1^o le Marquis de Foucault, à la Flèche, 2^o le C^{te} de Foucault, au Château de Griffierie, Sarthe, 3^o le Baron de Foucault, Conseiller de Préfecture à Perpignan, etc.

FRÉMONT.—Une famille de ce nom s'est longtemps perpétuée en Canada. Il s'en trouve encore une en France, originaire de Normandie, laquelle a pour chef M^r de Frémont, Receveur-Général des Finances, à Paris. Ses armes sont : *d'azur à trois têtes de léopard d'or.*

FRESNOY.—Cette famille de France n'est autre que celle mentionnée dans l'*Histoire des grandes familles du Canada*. Ses armes sont : *d'or au sautoir de sable*.

GALLIFET.—C'est avec cette famille, de vieille souche, que fit alliance M^{lle} A. de la Chesnaye, ou de Gaspé. Cette famille s'est perpétuée en France. Elle porte : *de gueules à un chevron d'argent, accompagné de trois trèfles d'or, deux en chef et un en pointe*, et est représentée par le Marquis de Gallifet, Colonel des hussards, à Paris.

Gannes.—Les de Gannes datent pour ainsi dire de l'origine de la Colonie, où ils n'ont cessé d'occuper des positions importantes aussi bien qu'en Acadie. Deux familles de ce nom existent en France. L'une a pour chef M^r Gannes de Montgazon, Vice-président de la Chambre d'agriculture à Parthenay, Deux-Sèvres, et porte : *d'argent à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'or et cotoyée de deux cotices de sable*. L'autre a pour armes : *d'argent à la bande de gueules, cotisée de sable et chargée de trois coquilles d'or*, c'est-à-dire à peu près les mêmes armes que la précédente. Elle est représentée par M^r Gannes de Beauoudray, Conseiller-Général à Percy, Manche.

GAUTHIER DE LA RICHERIE.—D'après M^r G. Baby, cette famille se rapporte également au Canada. Autrefois répandue en Bretagne et dans l'Île de France, cette famille a actuellement pour chef M^r Gauthier de la Richerie, Capitaine de frégate, à Cherbourg, et porte : *de sable à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois trèfles rangés, et en pointe de trois besants, le tout d'argent*.

GERMAIN.—Alliée aux de Longueuil, aux Baby, aux de Lanaudière, etc., cette famille s'est perpétuée en France après la perte du Canada, ainsi qu'on l'a vu. Présentement, elle est représentée 1^o par M^r E. de Germain, à Paris, 2^o par M^r O. de Germain, Trésorier des Invalides de la marine à Cette, Hérault, 3^o par M^r de Germain, au Château de St Michel, Tarn-et-Garonne, etc. Ses armes sont : *Parti ; au 1 d'azur à la tour d'or ajourée de sable ; aux 2 d'azur à la barre d'argent, accostée de deux aiglettes du même, le vol abaissé*.

Girault.—Ce nom fut celui de plusieurs officiers de la Nouvelle-France. Il est porté aujourd'hui par M^r Girault de Prauthoy, au Château de Villa, Haute-Marne. Ses armes sont : *d'azur à la fasce accompagnée en chef de trois croissants, et en pointe d'un bouc saillant, le tout d'argent*.

Godefroy.—Le District des Trois-Rivières a longtemps possédé des branches de cette famille, une des plus honorables et des plus anciennes du pays. On en retrouve, il semble, des membres en France, où ils se sont répandus de la Normandie, lieu de leur origine. Les prin-

cipaux sont : le Marquis de Godefroy, à Paris, et 2^e M^r Godefroy, au Château de Grand-Maison, Département de l'Aisne. Ils portent : *d'azur à deux chevrons d'argent, accompagnés en chef de deux molettes d'or, et en pointe d'une rose du même*. Il y a encore une autre famille du même nom, dont les armes sont : *de gueules, à trois bandes d'argent*.

Grandmaison.—A cette famille appartenait l'épouse de M^r de Chavigny, dont il a été parlé, celle même qui reçut les Hurons sur ses terres dans l'Ile d'Orléans. Une famille de ce nom, originaire de Touraine, existe encore. Elle a pour chef le C^{te} de Grandmaison, rue de Ponthieu, à Paris. Ses armes sont : *d'azur à un chevron d'or*.

Grandpré.—La famille Boucher avait formé une branche de ce nom. Il y a également en France une famille du nom de Grandpré. Elle porte : *d'azur à trois gerbes d'or, 2 et 1, et est représentée 1^o par M^r de Grandpré, Secrétaire en chef de la Mairie à Mulhouse, Haut-Rhin, et 2^o M^r de Grandpré, au Château de Bastide, Tarn et Garonne*.

Grandval.—Nous retrouvons ce nom dans la liste des officiers de la Nouvelle-France. Il est aussi compris dans l'*Armorial de Normandie*. Au Château de Neuville-au-Plein, Département de la Manche, réside le Marquis de Grandval. Il a pour armes : *de gueules coupé d'or, à un lion d'argent brochant sur le tout*.

Granville.—Cette famille fut longtemps une des gloires et un des appuis de la Nouvelle-France. Il existe encore une famille de ce nom. Elle est originaire de Normandie, et porte : *d'azur au dextrochère armé d'argent, issant d'une nuée à senestre, et tenant une épée haute en pal aussi d'argent ; au soleil d'or en chef*. Ses représentants actuels sont : 1^o le C^{te} de Granville, au Château de Beauchamp, Nord, 2^o M^r de Granville, en son Château du même nom, Loire-Inférieure, et 3^o M^r de Granville, Château d'Iveteaux, Orne.

HERMITE.—On a vu que le Lieutenant du Roi à l'Ile-Royale, en 1714, était M^r l'Hermite, d'abord Major à Plaisance. Il existe encore une famille de ce nom dans le Département de la Haute-Vienne. Elle est représentée 1^o par le C^{te} de l'Hermite, au Château de la Rivière, et 2^o par le V^{te} de l'Hermite, au Château de Beaune. Ses armes sont : *parti ; au 1 de sinople au patenôtre enfilé et houpé du même, mis en chevron, accompagné de trois quintefeuilles d'argent*.

HERTEL DE COURNOYER.—Aux armes seules, on reconnaît que cette famille est la même que celle du Canada, qui avait émigré après la prise du pays. En effet, elle porte : *de sinople à la herse d'or*. Cette famille, mentionnée dans l'*Armorial de France*, a aujourd'hui pour la représenter : 1^o M^r Hertel de Cournoyer, à Macouria, Guyane française, et 2^o M^r Hertel de Cournoyer, rue St Louis, à Versailles.

HERVEY-S-DENYS.— Cette famille se rattache également aux Canada par ses alliances avec les Juchereau, dont elle a pris le nom aussi bien que les familles de Luppé, de Noé et de Marne, auxquelles elle est unie. Le chef actuel de cette maison est le Marquis d'Hervey-S-Denys, au Château de Bréau, Seine et Oise, lequel a aussi une résidence, rue du Bac, à Paris.

Hocquart.—Le prédécesseur du prévaricateur Bigot dans l'Intendance du Canada fut M^r Hocquart qui occupa cette place de longues années et fut très-utile au pays. Il existe encore en France une famille de ce nom. Elle porte : *de gueules à trois roses d'argent, 2 et 1*, et est représentée par M^r Hocquart de Curtot.

HUART.—Pendant que M^r Huart servait à la Martinique, en 1724, son jeune frère passait en Canada, un an après, en qualité de Lieutenant. La famille de ces officiers paraît subsister encore. Elle a pour chefs : 1^o M^r d'Huart, à Louigny, Moselle, et 2^o M^r d'Huart, au Château de Paly, Indre. Ses armes sont : *d'argent à un houx de sinople, fruité de gueules, issant d'un brazier à cinq flammes du même*.

Imbleval.—En parcourant les fastes de l'histoire canadienne, nous avons rencontré plus d'une fois le nom de cet officier. En France, ce nom est porté par une famille d'origine normande, laquelle a pour chef actuel M^r d'Imbleval, au Château de Guilmesnil, Seine-Inférieure. Ses armes sont : *de gueules à trois quintefeilles d'or*.

JONQUIÈRE.—Tout le monde sait que le seizième Gouverneur de la Nouvelle-France fut M^r Taffanel de la Jonquière, enterré à Québec, aussi bien que de Champlain, de Mézy, de Callière et de Frontenac. La France possède encore une famille du même nom. Cette famille est originaire de Provence, et est aujourd'hui représentée 1^o par M^r de la Jonquière, en son Château de Vielmur, Tarn, et 2^o par M^r de la Jonquière, Sous-préfet à Rochefort, Charente-Inférieure. Les armes de cette maison sont : *d'azur à une montagne d'argent surmontée d'un anneau de même, et en chef aussi d'argent chargé de deux étoiles de gueules, accolées d'azur à deux chevrons d'or, accompagnées en chef d'une rose de même*.

JOYBERT.—L'Acadie, le Canada, ont longtemps été témoins du génie entreprenant de cette famille alliée aux premières maisons du pays. La famille de ce nom, en France, a aujourd'hui pour représentants : 1^o le Baron de Joybert, rue du Bac, à Paris, lequel a son Château de Rozière, dans le Département de Seine et Marne, 2^o le Baron de Joybert, au Château de Flanville, Moselle.

KERSAINT.—Ce nom est inconnu à beaucoup de lecteurs ; cependant il est celui de l'un des Prêtres marquants du Séminaire de

Montréal. La famille de cet ancien membre de la Compagnie de S^t Sulpice existe encore en Bretagne, où elle porte : *d'argent à trois tours crenelées de gueules*, etc. Ses représentants actuels, sont : 1^o le C^{te} de Kersaint, au Château de Cosquer, Finistère, 2^o le C^{te} de Kersaint, au Château de Domaize, Puy-de-Dôme, et 3^o le V^{te} de Kersaint, Conseiller-Général de Seine et Oise, au Château du Héron.

LANGLADE.—Parmi les officiers des dernières luttes, un des plus brillants fut M^r de Langlade. La famille de ce vaillant défenseur de la patrie semble s'être perpétuée aussi bien que celle de M^r DuPin-des Essarts, du C^{te} de Lavaur, de M^r de Linière. Originale de Guyenne, elle porte : *d'azur à deux barbeaux nageants d'argent, l'un sur l'autre*. Son chef actuel est M^r de Langlade, au Château de Greusses, Tarn.

Larminat.—Le nom de cet officier est oublié comme celui de bien d'autres. Cependant, il revit en France dans la personne de M^r de Larminat, Major à l'artillerie de la Garde, lequel a pour armes : *d'hermine plein*.

Laur.—La Nouvelle-France compta aussi dans les rangs de sa petite armée un officier de ce nom. M^r Durand de Laur, Département de l'Aveyron, paraît appartenir à la même famille, dont les armes sont : *d'or à la face de gueules, chargée de trois têtes de lion d'or*.

LAURIÈRE.—Sulvant quelques personnes, cette famille, autrefois répandue dans le Limousin et la Guyenne, se rattache au Canada. Ses représentants actuels sont 1^o M^r de Laurière, au Château de S^t Mamet, Dordogne, et 2^o M^r de Laurière, rue Mogador, à Paris. Elle porte : *d'azur au lion d'or armé, lampassé et couronné du même*.

Lavenay.—D'après le Commandeur Vigor, entre les enfants du célèbre d'Iberville on comptait une fille, connue sous le nom de Grandive de Lavanaie (ou Lavenay). Quoiqu'il en soit, une famille de ce nom existe encore. Elle est représentée 1^o par M^r de Lavenay, au Château de ce nom, Haute-Savoie, 2^o par M^r de Lavenay, Conseiller d'Etat, à Paris, et 3^o par M^r de Lavenay, Vice-Président du Conseil de la Préfecture du Puy, Haute-Loire.

LE BÈQUE DE GERMINY. On a vu que cette famille qui occupe en France une haute position sociale, se rattachait au Canada par les de Boishébert auxquels elle est alliée. Les de Germiny (et non de Germigny) forment deux branches. L'une, celle de Bretagne, porte : *Ecartelé ; aux 1 et 4 d'azur au poisson nageant d'argent ; aux 2 et 3 d'azur à l'écusson d'argent ; sur le tout d'argent à l'aigle éployée de sable*. L'autre, celle de Lorraine, a pour armes : *d'azur à cep de vigne d'or fruité du même, accolé à un échelas aussi d'or et surmonté d'une*

merlette d'argent accostée de deux croissants du même. Ses représentants actuels sont : 1° le C^{ie} de Germiny, Sénateur, rue des Saints-Pères, à Paris, 2° le C^{ie} de Germiny, Maire et Conseiller-Général, au Château de Beneauville, Calvados, 3° le C^{ie} A. de Germiny, Receveur-Général à Rouen, etc.

Le Ber.—On sait que cette famille, à peu près tombée à présent, était autrefois une des plus importantes de la Colonie. On retrouve en France une famille de ce nom. Elle a pour chef M^r le Ber, au Château de Val. Ses armes sont : *d'azur à quatre croissants d'argent, posés deux à deux.*

LE GARDEUR DE CROISILLE.—Voilà encore une de ces familles qu'en Canada on croyait éteinte, et qui est pleine de vie en France. En Normandie, où elle habite, elle porte : *de gueules au lion d'argent tenant une croix latine recroisetée d'or*, pendant qu'en Angoumois ses armes sont : *de gueules à trois cloches d'or, bataillées d'azur ; au chef cousu du même, chargé d'un lion d'or entre deux étoiles du même.* Le chef actuel de cette famille est M^r C. LeGardeur de Croisille, au Château de Brillevast, Département de la Manche. Sa devise est : *à fidé salus.* Dans la Charente-Inférieure, au Château de Bristière, il y a encore M^r le Gardeur, C^{ie} de Tilly, lequel porte : *d'or à la fleur de lys de gueules ;* un autre, M^r le Gardeur de Tilly, réside à la Grange, Charente. Enfin, dans le Département de la Sarthe, on voit également M^r de Tilly, dont les armes sont : *de sable au lion d'argent, armé et lampassé de gueules ; au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.*

LEMERCIER.—Le rôle joué par cet officier dans les dernières batailles, est trop connu pour qu'il soit besoin de le rappeler. Sa famille existe encore. Elle a pour chef actuel M^r LeMercier de Maisoncelle, en son Château, à Versailles. Ses armes sont : *d'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un cœur, le tout d'or.*

LENNOX D'AUBIGNY.—Tout le monde sait que l'épouse de notre ancien Archéologue canadien était une D^{lle} Lennox, dont la famille existe encore. Les armes de cette importante maison sont : *Ecartelé ; aux 1 et 4 contre écartelé de France et d'Angleterre, au 2° d'Ecosse, au 3° d'Irlande ; sur le tout, de gueules, à trois boules d'or, qui est d'Aubigny.* Sa devise est : *en la rose je fleuris.*

LESCOAT.—Tel était le nom de l'un des plus vertueux Prêtres du Séminaire, lequel fut longtemps le Directeur et l'appui de M^{me} d'Youville, la digne fondatrice de l'Hôpital-Général de Montréal. Sa famille existe encore en Bretagne. Elle porte : *de sable à la fasce d'argent, chargée de trois quintefeilles de sable, et a pour chef le Marquis de Escoat, à Saint-Thegonnec, Département du Finistère.*

Lévis.—Après le Général Montcalm, le plus grand Capitaine qu'aient eu la Nouvelle-France, fut incontestablement le vainqueur de Sainte-Foye, depuis Maréchal de France. La famille de ce nom, répandue dans le Languedoc, l'Artois et l'Île-de-France, où elle formait une foule de branches, porte : *d'or à trois chevrons de sable*. Sa devise est : *Aide au second chrétien, Lévis*.

LIGNERIS.—Peu de familles ont donné à la Colonie autant d'officiers distingués que la famille des Ligneris, ou de Ligneris. Le Département d'Eure et Loir possède encore une famille de ce nom, originaire de la Beauce. Ses armes sont : *de gueules frotté d'argent, au canton d'or chargé d'un lion de sable, surmonté d'un lambel d'azur*. Le chef actuel de cette famille est le Marquis des Ligneris, au Château de Méréglise.

Longueil.—Bien à regret, nous constatons que cette famille de France n'a rien de commun avec celle du Canada. En effet, cette dernière n'avait pas encore été annoblie, que déjà, depuis longtemps, la première jouissait d'un blason. D'après d'Hozier, les de Longueil de France remontent à Jean de Longueil, Conseiller au Parlement, lequel vivait en 1499. Cette famille a pour armes : *d'azur, à trois roses d'argent, et un chef d'or, chargé de trois roses de gueules*. Son représentant actuel est le Marquis E. de Longueil, au Château de Saint-Quentin, Puy-de-Dôme. Il y a encore M^r de Longueil, au Château de Pigeon, Orne.

Longueville.—Après avoir servi en Canada et en Louisiane, le Chevalier de Longueville passa à la Martinique, en 1720. Une famille de ce nom s'est perpétuée. Elle a pour chef M^r de Longueville, au Château de Bellefonds, Saône et Loire. Ses armes sont : *d'argent au chevron d'azur*.

Louvigny.—Cette famille dans laquelle était entré un des MM. de Montigny, s'est longtemps perpétuée en Canada, où elle a produit nombre d'hommes marquants. En France, la famille de ce nom, originaire de Bretagne, porte : *de sinople, au bœuf d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même*, et a pour chef M^r Bouvet de Louvigny.

LUPPÉ.—Comme on l'a vu, cette illustre maison se rattache au Canada par les Juchereau, auxquels elle est alliée. Originaires de Gascogne, les de Luppé ont pour armes : *d'azur à trois bandes d'or*. Les représentants de cette famille sont : 1^o le Marquis de Luppé, au Château de Corbères, Basses-Pyrénées, et 2^o le Comte de Luppé, à Paris.

LUSIGNAN.—Une des plus anciennes du pays, et distincte d'une autre venue récemment d'Italie, avec laquelle on l'a mal à propos con-

fond
sa h
voir
sont
fam
S^r H

M
que
l'An
ne l
cepe
ceux
leur
réco
de C
sant
leur
en c
M^r H

M
de r
gueu
main
L'un
Baro
Maia
écrit
chef
dos.
et la
la f
Alvi
Melle

M
allié
Cett
repr
le C
Baro
à det

M
diap

fondue, cette famille, alliée aux Baby, se signala par son dévouement et sa bravoure au temps de la guerre de sept ans, ainsi qu'on a pu le voir. Il existe encore en France une famille de ce nom. Ses armes sont : *burelé d'argent au lion de gueules brochant sur le tout*. Cette famille a aujourd'hui pour la représenter 1° le Comte de Lusignan, rue St Honoré, à Paris, et 2° M^r de Lusignan, à Blois, Loir et Cher.

MAISONNEUVE.—C'est à ce gentilhomme, aussi humble que brave, que Montréal, la Capitale commerciale des possessions britanniques de l'Amérique du Nord, doit sa fondation, comme tout le monde sait. On ne lui a pas encore élevé de monument pour perpétuer sa mémoire ; cependant, il mérite d'autant plus cet honneur, que, bien différent de ceux qui ne cherchent qu'à attacher leur nom à leurs œuvres et à leurs fondations, il n'a travaillé qu'à faire le bien, sans attendre sa récompense des hommes. Une famille de ce nom, également originaire de Champagne, existe encore. Elle porte : *d'azur à trois agneaux passants d'argent, deux en chef et un en pointe, ceux du chef adossés et leurs queues passées en sautoir, accompagnés de quatre étoiles d'or, 1 en chef, 2 en fasce et 1 en pointe*. Le chef de cette honorable famille est M^r Bigault de Maisonneuve, Chef de Bataillon au 4^e de Ligne.

MAIZIÈRES.—Cette famille a donné à la Colonie plusieurs officiers de mérite. L'un d'eux avait épousé, comme on l'a vu, M^{lle} de Longueuil, sœur des Dames de Lanaudière, de Verchères et de Germain. En France, les familles de ce nom sont très-réputées. L'une, originaire de Saintonge, est aujourd'hui représentée 1° par le Baron de Maizières, au Château des Bordes, Nièvre, et 2° par M^r de Maizières, au Château de Champignolles, Saône et Loire. L'autre, qui écrit son nom *Mezière*, a pris naissance en Normandie. Elle a pour chef M^r de Mezière, en son Château, à Saint Martin de Sallen, Calvados. Ses armes sont : *d'or au lion de sable, couronné du même, armé et lampassé de gueules*, pendant que la précédente porte : *d'hermine à la fasce de gueules*. Il y a encore les familles Harvel de Mezières. Alviset de Maizières. Un membre de cette dernière a épousé, en 1830, M^{lle} Lestorey de Boulogne, et a sept enfants.

MALHERBE.—Suivant le C^{te} de Boismarmin, cette famille était alliée à celle du Chevalier Benoist, par M^{me} de Moulineuf, sa sœur. Cette noble maison, originaire de Normandie, a aujourd'hui pour la représenter : 1° le C^{te} de Malherbe, au Château de Poillé, Sarthe, 2° le C^{te} de Malherbe, Conseiller de Préfecture à Beauvais, Oise, 3° le Baron de Malherbe, rue Penthievre, à Paris, etc. Ses armes sont : *d'or à deux jumelles de gueules, surmontées de deux lions affrontés de même*.

Maricourt.—Cette branche de la famille des LeMoine du Canada a disparu depuis longtemps ; toutefois, son nom se voit en France.

Originaire de Beauce, une famille de ce nom porte : *coupé d'argent et d'azur à trois merlettes de l'un à l'autre*. Le chef actuel de cette famille est le V^e de Maricourt, rue d'Anjou, à Versailles.

Marin.—Comme on le sait, un officier de ce nom avait fait trembler les Colonies anglaises et réduit à la raison les turbulentes nations iroquoises. La race de ce vaillant guerrier semble s'être perpétuée. Du moins, d'après l'*Armorial de Provence*, il existe encore une famille du même nom. Elle est représentée aujourd'hui 1^o par M^r de Marin, à Marseille, 2^o par M^r de Marin, à Toulouse, et 3^o par M^r de Marin, au Château de Pescadore, Haute-Garonne. Ses armes sont : *d'azur à la fasce d'or accompagnée en pointe d'une mer d'argent*. Il y a encore la famille Marin de Montmarin, originaire de Touraine.

MARTIGNY.—Branche, des LeMoynes, cette famille s'est perpétuée en Canada et y est très-répan due. Deux familles de ce nom se voient également en France. L'une, représentée 1^o par M^r de Martigny, au Château de Bouilly, Loir et Cher, et 2^o par M^r de Martigny, à Versailles, a pour armes : *échiqueté d'argent et d'azur à la bande de gueules, engrelée de sables brochant sur le tout*. L'autre, originaire de Provence, habite le Département des Bouches du Rhône, et s'appelle Martigny de Saint-Jean.

MARTINIÈRE.—Les Bermen de la Martinière sont connus depuis longtemps en Canada, où ils n'ont cessé de se maintenir. La France possède plusieurs familles de ce nom. Celle de Bretagne a pour représentants actuels : 1^o M^r de la Martinière, au Château de Petit-Montaignu, Maine et Loire, 2^o M^r de la Martinière, à Lyon, etc., et porte : *d'azur à la bande d'argent, chargée d'un lion de gueules entre deux fleurs de lys du même*. Celle du Département de l'Oise a pour chef le Baron Mignot de la Martinière, Général de Brigade, à Beauvais.

MINIAC.—Ce digne Prêtre, membre du Séminaire de Montréal, fut, on se le rappelle, l'un des Vicaires-Capitulaires de Québec, après la mort de Mgr. de l'Aube-Rivière. Il était originaire de Bretagne, où sa famille semble s'être perpétuée. Elle a pour chef M^r de Miniac, Capitaine de vaisseau, dont les armes sont : *d'azur à la croix d'argent, cantonnée de quatre croissants du même*.

MONDION.—Un officier de ce nom faisait partie des réguliers sous la domination française. Il existe également en France une famille de ce nom. Originaire du Poitou, elle a pour chefs actuels : 1^o M^r de Mondion, au Château d'Artigny, Vienne, et 2^o M^r de Mondion, au Château de Falaise, même Département. Ses armes sont : *d'argent à deux fasces de sable et trois roses de gueules posées en chef*.

MONSEIGNAT.—Le Secrétaire du célèbre Comte de Frontenac fut M^r de Monseignat. Originaire du Soissonais, sa famille paraît s'y être perpétuée. Elle porte : *d'azur à un cygne d'argent becqué de sable, posé sur un terrain de sinople et surmonté de trois étoiles d'or*. Ses représentants actuels sont : 1^o M^r de Monseignat, Sous-Directeur de la Caisse d'Amortissement, à Paris, et 2^o M^r de Monseignat, à la Salvétat, Aveyron.

MONTBEILLARD.—L'un des Ingénieurs de 1759 fut, comme on le sait, M^r de Montbeillard. Son nom est porté aujourd'hui par M^r de Montbeillard, Sous-Intendant militaire, dont les armes sont : *d'argent au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or*.

Montal.—La Colonie eut quelque temps à son service un officier de ce nom. En France, la famille de Montal, originaire du Languedoc, porte : *de gueules à trois léopards d'or, l'un sur l'autre*, et est représentée 1^o par M^r de Montal, à Geoire, Isère, 2^o par M^r de Montal, Château de Rivière, etc.

Montbrun.—Issus de l'ancien Gouverneur des Trois-Rivières, les Boucher de Monthrun se sont longtemps maintenus dans le pays. Plusieurs familles de ce nom existent encore en France. L'une, celle qui avait des branches dans le Dauphiné, le Languedoc, l'Ile de France et la Normandie, a aujourd'hui pour représentants : 1^o le Baron de Montbrun, Préfet du Palais, rue St Lazare, à Paris, 2^o M^r de Montbrun, au Château de Boulon, Calvados, 3^o M^r de Montbrun, Sous-Préfet à Montargis, Loiret, etc. Ses armes sont : *d'or à la bande d'hermine de sable*. L'autre, la famille Dixmude de Montbrun, habite le Pas-de-Calais. Il y a encore les Huet de Montbrun, à Orléans; les Puy de Montbrun, dans le Département du Gers.

MONTCALM.—Bien souvent on a demandé si des descendants de cet illustre Général existaient encore. L'auteur de sa biographie n'en parle pas. Nous sommes heureux de pouvoir suppléer à son silence, et de confirmer ce que dit l'ouvrage : *les Ursulines de Québec*. Originaire du Rouergue, la famille Montcalm-Gozon s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Présentement, elle a pour la représenter : 1^o le Marquis de Montcalm, au Château de Saint-Pierre-Camarès, Aveyron, 2^o le Marquis de Montcalm, à Avèze, Gard, 3^o le C^{te} de Montcalm, rue Casimir-Périer, à Paris, et 4^o M^r de Montcalm, rue St. Etienne, à Toulouse. Ses armes sont : *Ecartelé ; au 1 et 4 d'azur à trois colombes d'argent, posées 2 et 1 ; aux 2 et 3 de sable à la tour d'argent, qui est de Montcalm ; sur le tout de gueules à la bande d'argent bordée d'azur, et une bordure crenelée d'argent, qui est de Gozon*. Jusqu'à ce jour, le vainqueur d'Oswego, de William-Henri et de Carillon, est demeuré la gloire la plus

brillante et la plus pure de cette maison : naissance, éducation, talents, succès inouis dans des circonstances exceptionnelles, et jusqu'aux malheurs, rien ne lui a manqué pour en faire un héros légendaire.

Montcourt.—Les Hertel de Montcourt, on l'a vu, firent honneur à leur noble origine par plus d'un beau fait d'armes. Une famille du même nom, venue du Nivernais, porte : *d'azur à un mât alésé d'argent, accompagné de trois coquilles d'or*, et est représentée par le V^e de Montcourt, rue d'Anjou, à Versailles, où reside également, comme on l'a dit, M^r Hertel de Cournoyer.

MONTESSON.—Le Gardeur de Montesson, héritant de la valeur guerrière de sa famille, soutint avec éclat, jusqu'aux derniers moments, l'honneur des armes de la France. Une famille de ce nom se voit encore dans le Maine. Elle porte : *d'argent à trois quinclefeuilles d'azur*. Ses représentants actuels sont : 1^o le Marquis de Montesson, au Château de Renaudière, Sarthe, 2^o M^r de Montesson, au Château de Mortauban, même Département, 3^o M^r de Montesson, Directeur de l'Hôpital-Cochin, à Paris, et 4^o M^r de Montesson, au Mans.

MONTGOLFIER.—Au moment où le pays était à bas, comme l'écrivait une pieuse annaliste, le Supérieur du Séminaire de Montréal était M^r de Montgolfier que son mérite et ses vertus firent proposer pour la mitre. Répandue dans la Bourgogne et le Lyonnais, sa famille existe encore. Elle a pour armes : *d'argent à une montgolfière alée de gueules couronnée d'or, planant sur des monts de sinople formant un golfe d'azur ondulé d'argent*. Cette famille est aujourd'hui représentée 1^o par M^r de Montgolfier, Maire à St. Marcel, Ardèche, 2^o par M^r de Montgolfier, Juge à Annonay, même Département, 3^o par M^r de Montgolfier, Ingénieur des ponts et chaussées, 4^o par M^r de Montgolfier, Conseiller-Général à Montbart, Côte d'Or, et 5^o par M^r de Montgolfier, à St Valier, Drôme.

MONTIGNY.—On a vu que plusieurs branches de cette famille étaient passées en France, après la perte du Canada. Qu'elles aient ou non une souche commune, les familles de ce nom sont très-nombreuses. L'une a pour chefs : 1^o le Baron de Montigny, Château de Ladouvillers, Moselle, 2^o M^r de Montigny, Château de Guilbaudon, Yonne, 3^o M^r de Montigny, Château de Loges, à Alençon, Orne, etc. L'autre, originaire de Bourgogne, famille d'épée et comptant beaucoup d'officiers de tout grade, est très-répandue dans la Beauce et le Vendômois. Une troisième, la famille Lucas de Montigny, celle qui semble le plus se rapprocher des Montigny du Canada, porte : *d'argent à une hure de sanglier de sable, accompagnée de trois molettes du même*. Son chef actuel est M^r L. de Montigny, à Aix, Bouches-du-Rhône.

MONTREUIL.—Comme on le sait, M^r de Montreuil fut l'Aide de Camp du malheureux Baron Dieskau, et ensuite, si nous ne nous trompons, du Général Montcalm. La famille de cet officier était, ce semble, la même que celle qui existe encore. Originaire de Bourgogne, cette famille a pour armes : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois tourteaux de sinople ; au chef varié d'or et d'azur*. Ses représentants actuels sont : 1^o le Baron de Montreuil, rue Taranne, à Paris, 2^o le Baron de Montreuil, aux Andelys, Eure, 3^o le Baron de Montreuil, à Bazincourt, même Département, 4^o le Baron de Montreuil, en son Château, à Ivry-le-Pré, Cher, 5^o M^r de Montreuil, au Château d'Agon, Orne, etc.

MORANDIÈRE.— Branche de l'ancienne famille d'Amours, la famille de la Morandière donna à la Nouvelle-France plusieurs hommes utiles. Une famille de ce nom, originaire d'Alençon, se voit encore en France. Elle porte : *d'argent à une colombe de sable, accostée de deux têtes de more du même*, et est représentée 1^o par M^r de la Morandière, Sous-Préfet à Forcalquier, Basses-Alpes, 2^o par M^r de la Morandière, à Blois, Loir et Cher, et 3^o par M^r de la Morandière, Avenue d'Eylau, à Paris.

MORAS.—Parmi les officiers de 1739, figure le nom de M^r de Moras. Sa famille semble subsister encore, sous le nom de Picot de Moras, et a pour chef M^r P. de Moras, Baron d'Aligny, au Château de Montmirey-la-Ville, Jura. De cette famille sont sorties deux branches ; l'une représentée par le Marquis Picot de Dampierre, Aube ; et l'autre par le C^{te} P. de Moras, au Château de Gussignies, Nord. Leurs armes sont : *d'or au chevron d'azur, accompagné de trois fallots de gueules, au chef de même*.

MOREAU DE JOANNÈS.—L'un des signataires de la Capitulation de Québec, en 1759, fut le Baron de Joannès, Capitaine du régiment de Languedoc, et Major de la place. Une famille de ce nom est représentée par M^r Moreau de Joannès, membre c^{te} l'Institut à Paris, de même que celle de M. de Montalivet l'est par M^r de Montalivet, appartenant au même Corps. Elle a pour armes : *d'or au chevron de gueules, accompagné de trois roses du même*.

MORNAY.—Le troisième Evêque de Québec fut, on s'en souvient, M^{gr}. DuPlessis de Mornay. Il existe encore une famille du même nom. Elle est originaire de Picardie, et a pour représentants actuels : 1^o le Marquis de Mornay, Conseiller-Général, au Château de Montchevreuil, Oise, 2^o le C^{te} de Mornay, rue de Bellechasse, à Paris, et 3^o le Baron de Mornay, Conseiller-Général, Département de l'Ain. Ses armes sont : *surélé d'argent de gueules de huit pièces ; au lion morné de sable, couronné d'or, brochant sur le tout*.

NOÉ.—Cette famille, alliée aux Juchereau-Duchesnay, a aujourd'hui pour chefs : 1° le Marquis de Noé, en son Château, Département du Gers, 2° le C^{te} de Marne, à Paris, 3° le C^{te} de Noé, même ville, et 4° M^r de Noé, Lieutenant de vaisseau. Les armes de cette maison sont : *losangé d'or et d'argent*.

NORMANT.—Parmi les Supérieurs du Séminaire de Montréal, l'un des plus remarquables après MM. de Belmont, D. de Casson, fut M. LeNormant que l'Hôpital-Général de cette ville honore comme son fondateur, conjointement avec M^{re} d'Youville. Ce vénérable Prêtre était originaire de Bretagne, où sa famille semble s'être perpétuée. Elle porte : *d'or au chevron d'azur, chargé de trois merlettes de sable, deux en chef et une en pointe*, et est actuellement représentée par M^r C. LeNormant de Kergré, lequel habite le Château de S^t Maurice, près Quimperlé, Département du Finistère. Il y a encore la famille LeNormant de Varannes, originaire de Picardie ; mais elle n'a rien de commun avec la précédente.

Palluau.—Tel était, comme on en convient généralement aujourd'hui, l'un des noms du plus habile Gouverneur qu'ait eu la Nouvelle-France. Une famille, avantageusement connue à l'Ile de France et en Champagne, le porte encore. Ses armes sont : *d'or au chevron de gueules, accompagné de trois œillets d'azur, tigés de sinople, deux en chef et un en pointe*.

PAYEN DE CHAVOY.—Dans la notice sur la famille de Gaspé, ainsi que dans l'*Aperçu* sur les principaux officiers du Canada, on a rappelé cette honorable famille. C'est avec plaisir que nous la trouvons mentionnée dans l'*Armorial de Normandie*. Originaire de cette riche contrée, elle y a constamment occupé un des premiers rangs. Ses représentants actuels sont : 1° M^r P. de Chavoy, Conseiller-Général à Sourdeval, Manche, 2° M^r P. de Chavoy, Colonel au 8^e hussards, et 3° M^r Payen de la Gaurandière, à Tessy, lesquels ont pour armes : *d'argent à trois tourteaux de sable, le premier chargé d'une rose d'or*.

PÉAN.—On a vu par la Biographie du Général de Léry que cette famille était alliée à celle des des Meloises, alors une des plus importantes du pays. Plusieurs familles de ce nom se sont perpétuées en France. L'une, originaire de Bretagne, porte : *palé d'argent et de gueules de dix-huit pièces*, et a pour chefs : 1° M^r de Péan, à Rennes, 2° M^r de Péan de la Tiemblais, au Château du même nom, Côtes du Nord, etc. L'autre, qui a pris également naissance en Bretagne, a pour armes : *d'or à trois fies de mare de sable, tortillées d'argent posées 2 et 1*. Ses représentants actuels sont : 1° M^r Péan de Pontilly, à Blois, 2° M^r Péan, Officier de marine. Il y en a encore une troisième, du nom de Péan de Saint-Gilles, laquelle habite Paris, où elle s'est formée.

PÉLISSIER DE FÉLIGONDE.—Le Séminaire de Montréal n'a cessé de se recruter de sujets appartenant aux meilleures familles de France. Tel était M^r P. de Féligonde. Sa famille, très-répandue en Bourgogne et en Auvergne, subsiste encore. Elle est aujourd'hui représentée 1^o par M^r Péliissier de Féligonde, au Château de Villeneuve, Puy-de-Dôme, 2^o par M^r Péliissier de Féligonde, au Château de Châtelard-Allier, 3^o par M^r Péliissier de Féligonde, Auditeur au Conseil d'Etat, et 4^o par M^r Péliissier de Féligonde, Conseiller à la Cour de Riom. Ses armes sont : *d'azur à une huppe d'or ; au chef d'argent, chargé de trois mouchelures d'hermine de sable.*

PÉRELLE.—L'Acadie posséda une famille de ce nom, laquelle était alliée aux de la Chesnaye, ou de Gaspé. On en retrouve encore une du même nom, originaire de Normandie, où elle habite. Elle est représentée 1^o par M^r de la Pérelle, au Château de Haute-Chèvre, Manche, et 2^o par M^r de la Pérelle, Château d'Olisy, Ardennes, et a pour armes : *d'argent à un chevron de sinople, accompagné de trois glands de gueules, deux en chef et un en pointe.*

PÉRIGNY.—Les de Périgny, issus de C. d'Ailleboust, neveu du Gouverneur de ce nom, se sont longtemps perpétués en France. Il existe encore une famille du même nom. Elle a pour chefs actuels : 1^o le C^o de Périgny, Maire d'Ouchamps, Loire et Cher, et 2^o M^r de Périgny, à Besançon.

PERTHUIS.—Cette honorable famille a longtemps occupé un des premiers rangs en Canada. Il en existe encore une du même nom en France. Elle a pour représentants actuels : 1^o le Marquis de Perthuis, au Château de Chorans, Haute-Saône, 2^o le C^o de Perthuis, au Château de Boul, même Département, 3^o le Vicomte et le Baron de Perthuis à Paris, etc. Répandue autrefois dans l'Île de France et la Normandie, cette famille porte : *d'azur à trois écussons d'argent, 2 et 1.*

PONTBRIAND.—L'Evêque de Québec, au moment où cette ville tombait au pouvoir des Anglais, était Mgr. de Pontbriand, qui, ayant quitté ce lieu désolé, mourut au Séminaire de Montréal. Ce pieux Prélat était natif de Bretagne, où sa famille, il paraît, subsiste toujours. Elle porte : *d'argent à trois fasces ondées d'azur ; au lion de sable, issant de la première fasce, armé et lampassé de gueules.* Ses représentants actuels sont : 1^o M^r du Breuil de Pontbriand, au Château de Marzan, Morbihan, 2^o M^r du B. de Pontbriand, Vice-Président du Conseil de Préfecture à S^t Brieuc, Côtes-du-Nord. Il y a encore une autre famille du même nom, originaire de Normandie, mais elle ne semble pas se rapporter à la précédente.

Pontlevoy.—Après M^r de Montbeillard, l'ingénieur en chef chargé de remplacer M^r de Léry, fut M^r de Pontlevoy. Une famille de ce nom existe encore en France. Ses armes sont : *d'argent à trois chevrons de sable, au chef de gueules*. Elle a pour chef : M^r de Pontlevoiy, au Château de Bois-Rosier, Indre.

POURROY DE L'AUBE-RIVIÈRE.—On connaît la fin prématurée de ce haut Dignitaire de l'Eglise, lequel mourut, en arrivant à Québec, de la maladie qu'il avait contractée en soignant les soldats atteints de fièvres contagieuses. Mgr. de l'Aube-Rivière appartenait à une ancienne famille très-répandue dans le Béarn et le Dauphiné, et qui existe encore. Elle porte : *d'or à trois pals de gueules ; au chef d'azur chargé de trois molettes d'argent*. Les représentants de cette famille sont : 1^o le Marquis Pourroy de l'Aube-Rivière de Quinsonas, au Château de Merieu, Isère, 2^o le C^{te} P. de l'Aube-Rivière de Quinsonas, au Château de Chanay, Ain, 3^o le C^{te} P. de l'Aube-Rivière, en son Château, à St Germain au Mont d'Or, Rhône, et 4^o M^r P. de l'Aube-Rivière, au 5^e hussards.

PRÉVOST.—Après M^r de Ramezay, le Gouverneur des Trois-Rivières fut M^r Prévost, d'abord Major, puis Lieutenant du Roi à Québec. Il occupa cette place de 1699 à 1703, époque de sa mort. Nombre de familles de ce nom existent en France : Prévost de Sansac, originaire du Poitou, et ayant pour armes : *d'argent à deux fasces de sable, accompagnées de six merlettes de même, posées 3, 2, 1* ; Prévost de Bonnejean, de Bretagne, portant : *d'argent à trois hures de sanglier de sable, défendues d'or* ; Prévost de Moissonnière, originaire de Normandie, dont les armes sont : *d'azur au lion rampant d'argent, tenant une hache d'armes du même*, etc. Il y en a encore une autre qui semble se rapprocher davantage de celle du Canada. Elle a pour chef M^r de Prévost, au Château de Courbiac, Charente-Inférieure, et porte les mêmes armes que la première que nous venons de nommer.

QUATREBARBES.—Parmi les Capitaines de 1687, se voit le nom du C^{te} de Quatrebarbes. Cette illustre famille qui a vu périr dernièrement un de ses membres, officier dans l'armée du Pape, est originaire de l'Anjou. Ses représentants actuels sont : 1^o le Marquis de Quatrebarbes, au Château de Sionnière, Mayenne, 2^o le C^{te} de Quatrebarbes, à Angers, Maine et Loire, et 3^o le V^{te} de Quatrebarbes, Conseiller-Général, à Bierné. Elle porte : *de sable à la bande d'argent, accostée de deux cotices du même*.

QUESNOY.—Ainsi qu'on l'a vu, cette famille se rattache au Canada par les alliances qu'elle y avait contractées. Originaire de Normandie, elle a pour armes : *d'argent au lion de gueules, accompagné de neuf*

glands de sinople. Suivant d'Hozier qui mentionne deux familles de ce nom, les DuQuesnoy remontent au treizième siècle. Ils formèrent deux branches, l'une par Jean DuQuesnoy qui était Chevalier en 1778, et l'autre par Robert DuQuesnoy qui vivait en 1568. Quoiqu'il en soit, cette antique maison a aujourd'hui pour la représenter : 1^o le Marquis DuQuesnoy, au Château de Pigatière, Manche, 2^o le Baron DuQuesnoy, au Château d'Haplaincourt, Pas-de-Calais, et 3^o le Baron DuQuesnoy, quai Dorsay, à Paris.

RASTEL DE ROCHEBLAVE.—Cette famille qui est à la veille de s'éteindre en Canada, après y avoir produit plusieurs hommes marquants, est une des plus anciennes et des plus qualifiées de France. Si on en croit d'Hozier, elle commence à Raimond de Rastel, Chevalier en 1269. Originaire du Dauphiné, cette famille porte : *d'azur, à deux lions d'or, armés et lampassés de gueules, affrontés et soutenant de leurs palles de devant un pal à dent ; de râteau de sable*, et est représentée pour le moment par M^r de Rastel, rue de Bondy, à Paris.

RAYMOND.—Le Chevalier de Raymond, Capitaine dès 1746, fut, sous le Général Montcalm, une des gloires de la milice canadienne. Plusieurs familles de ce nom subsistent encore. L'une, originaire du Quercy, a pour chef le C^{te} de Raymond, à Paris ; l'autre, venue du Languedoc, est représentée 1^o par le Marquis de Raymond, au Château de Belaspech, Aude, 2^o par le C^{te} de Raymond, à Bordeaux, 3^o par le C^{te} de Raymond, au Château de Marmorière, aussi Département de l'Aude, etc. Leurs armes sont : *Ecartelé ; au 1 d'azur à la croix alésée d'argent ; aux 2 losangé d'or et d'azur ; aux 3 de gueules à la cloche d'argent ; au 4 d'azur à la sphère terrestre d'or, cerclée et montée de même.*

RENAUD D'AVENE DES MELOISES.—Cette belle famille est encore du nombre de celles qui émigrèrent, après la prise du pays par les Anglais. Très-répondue autrefois dans le Nivernais et la Bourgogne, les des Meloises portent : *Ecartelé ; aux 1 et 4 de gueules, à l'aigle d'argent, becquée, membrée et couronnée d'azur*, qui est de Coligny ; *aux 2 et 3 d'or au sautoir de sable*, qui est de Fresnoy ; *sur le tout d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux quinifeuilles d'argent, et en pointe d'une fourmi du même*, qui est des Meloises. Les représentants actuels de cette maison sont : 1^o le V^{te} R. d'Avene des Meloises-Fresnoy, ancien Ministre-plénipotentiaire, au Château de Breuil, Loir et Cher, 2^o M. R. d'A. des Meloises, Conservateur des forêts, à Bourges, 3^o M^r R. d'A. des Meloises, Directeur des Contributions directes, à Versailles, et 4^o M^r R. d'A. des Meloises, Chef d'Escadron aux saphis. Leur devise est : *droit partout.*

ROBINEAU.—Les Robineau de Portneuf et de Bécancourt sûrent longtemps l'appui et l'honneur du District des Trois-Rivières. Deux familles du même nom se sont perpétuées en France. La première a pour chef le Marquis Robineau de Rochequairie, au Château de la Motte-Glain, Loire-Inférieure, et la seconde M^r Robineau d'Ernemon, Château de Morainvilliers, Seine et Oise. L'une est originaire du Poitou et l'autre de Paris. Leurs armes sont aussi différentes.

Rougemont.—Un Comté du Bas-Canada porte ce nom en souvenir d'un ancien officier, ainsi appelé. On retrouve en France deux familles du même nom. L'une, répandue dans le Bugey et la Bourgogne, a pour armes : *de gueules au lion d'or* ; l'autre, connue en Franche-Comté et en Champagne, porte : *d'or à l'aigle de gueules, membrée, becquée et couronnée d'azur*.

Rouville.—Après les d'Ailleboust de Manthet, les de Montigny, les Gardeur de St Pierre et de Courtemanche, etc., peu de guerriers montrèrent autant de valeur et de constance que le brave Hertel de Rouville. Une famille de ce nom se voit encore en France. Elle a pour chef le C^o de Rouville, avenue de l'Impératrice, à Paris, etc. Ses armes sont : *d'azur au chevron d'or, chargé sur la pointe d'une coquille de gueules, et accompagné en chef de deux croix ancrées d'or ; et en pointe d'une gerbe du même*.

Saint-André de Leigne.—Le Lieutenant-Général de la Prévosté à Québec, en 1717, était M^r S^t André de Leigne. Deux familles de ce nom subsistent encore. L'une, de Normandie, a pour chef M^r de S^t André, au Château de Roumarre, Loire-Inférieure, et porte : *de sable à la croix d'or* ; l'autre, du Languedoc, est représentée par le Marquis de S^t André, à son Château de Contes, Alpes-Maritimes, et a pour armes : *d'argent à l'aigle d'azur, membrée de gueules*.

SAINT-SIMON.—En 1764, il restait encore un Capitaine de ce nom dans la Colonie, lequel passa aux Iles Malouines. Il y a également en France M^r S^t Simon de Talhouet, au Château de Prevessin, Ain, dont les armes sont : *d'argent au chef emmanché de sable*.

SAINT-VALLIER.—Le successeur, sur le siège de Québec, de Mgr. de Laval, fondateur de l'Eglise canadienne, fut, on le sait, Mgr. de la Croix-Chevrières de S^t Vallier, fondateur de l'Hôpital-Général de cette ville. Une famille du même nom existe encore. Elle est représentée aujourd'hui 1^o par le C^o de S^t Vallier, au Château les Eppes, à Fertieux, Aisne, 2^o par le V^o de S^t Vallier, Chef du Cabinet du Ministre des affaires étrangères, et 3^o par M^r de S^t Vallier, Secrétaire d'ambassade au Ministère d'Etat, à Paris. Ses armes sont : *d'azur à six besants d'or*.

SAINT-VINCENT.—Le Capitaine de St Vincent figure parmi les héros de 1759. Après la prise du pays, il se retira à la Rochelle, où il mourut en 1762. Deux familles de ce nom se sont perpétuées. L'une, de Champagne, porte : *d'azur au lion d'or*, et est représentée par le Marquis de Vincent, au Château de Marcillac, Aveyron ; l'autre, de l'Île de France, a pour chef le V^e de St Vincent, Lieutenant-Colonel, etc., au Château de Forges, Seine et Oise, avec armes différentes.

SALABERRY.—Cette famille, qui, par la gloire qu'elle a donnée au Canada, au commencement de ce siècle, a acquis un nom historique, s'est perpétuée en France comme ici. Originaire du pays Basque, elle porte, comme on l'a vu : *Parti ; au 1 coupé ; A d'or au lion de gueules ; B à deux bœufs de gueules accornés et clarinés d'azur ; aux 2 de gueules à une croix d'argent pommelée d'or et une bordure d'azur, chargée de huit flanchis d'or*. Ses chefs actuels sont : 1^{er} M^r C. Irumberry de Salaberry, au Château de Fossé, près Blois, et 2^e M^r H. Ir. de Salaberry.

SALIGNAC DE FENÉLON.—On n'a pas oublié qu'avant de rejoindre leur zèle à Montréal, les Sulpiciens de cette ville desservaient la plupart des Paroisses de l'Île qu'ils avaient fondées, et que même ils avaient plusieurs Missions sur les bords du lac Ontario et ailleurs. C'est à l'une de ces Missions qu'était employé l'Abbé de Fenélon, frère de l'immortel Archevêque de Cambrai. Sa famille s'est perpétuée en France, où elle tient toujours un des premiers rangs. Ses armes, communes aux branches répandues dans le Périgord, le Quercy, le Limousin, le Poitou et l'Angoumois, sont : *d'or à trois bandes de sinople*. Les représentants actuels de cette noble maison sont : 1^{er} le C^{te} S. de Fenélon, à Paris, 2^e le C^{te} S. de Fenélon, Sénateur, 3^e M^r S. de Fenélon, Général de Brigade, et 4^e M^r S. de Fenélon, Colonel d'artillerie.

Saussaye.—Une famille de ce nom existait en Canada, aussi bien qu'en Acadie. On en retrouve également une du même nom en France. Ses armes sont : *d'azur au chevron de gueules, accompagné en chef de trois saules de sinople, et en pointe d'un porc-épic de sable*. Cette famille est aujourd'hui représentée 1^{er} par M^r de la Saussaye, membre de l'Institut, Directeur de l'Académie de Lyon, Rhône, 2^e par M^r de la Saussaye, résidant dans la même ville, etc.

SENNEVILLE.—Depuis longtemps les LeBer de Senneville qui faisaient l'honneur et la force de Montréal, ont fait place à d'autres familles opulentes qui se sont élevées. Il existe pourtant encore une famille de ce nom en France, laquelle est originaire de l'Île de France. Elle porte : *d'argent à la bande d'azur, accompagnée en chef, à senestre, d'une molette d'éperon de même ; quatre emmanchées de gueules, mou-*

vantes du haut de l'écu. Cette famille a pour la représenter : 1^o M^r Denis de Senneville, chef de Bureau au Ministère des Finances, 2^o M^r Gaston de Senneville, Conseiller-référendaire à la Cour des Comptes, etc.

SÉRIGNY.—Cette famille, branche des d'Alleboust, s'est perpétuée bien des années en France. Une famille du même nom s'y voit encore. Ses armes sont : *d'azur à trois roses d'or, posées 2 et 1, en chef cousu de gueules, chargé de deux étoiles et d'un croissant d'argent.*

Soulanges.—Qu'elle soit distincte ou non de la famille de Joybert, dont on a parlé, la famille de Soulanges subsiste encore. Elle a pour chef M^r de Soulanges, au Château de Thieblemont, Marne.

TALON.—Le plus habile administrateur qu'ait eu la Nouvelle-France, a été Talon, Baron des Illets et d'Orsenville. Son nom est encore celui d'une famille représentée aujourd'hui par le Marquis de Talon, à Paris, laquelle porte : *d'azur au chevron accompagné de trois épis soutenus chacun d'un croissant, le tout d'or.*

TARIEU.—La famille Tarieu de Lanaudière subsiste toujours en Canada. Une autre du même nom se voit en France. Son chef actuel est M^r de Tarieu, en son Château de Sugères, Puy-de-Dôme. On y retrouve également les familles de S^{te} Marie, S^t Léger, S^t Sauveur, Trochon de la Richarderie, etc. ; mais impossible de mentionner toutes celles qui portent le nom d'anciens officiers de la Colonie.

TASCHEREAU.—Alliée aux premières maisons du pays, cette famille ne s'est point amoindrie avec le temps. En France, une famille du même nom, autrefois répandue dans la Guyenne et la Gascogne, se voit encore. Elle est représentée par M^r Fargues de Taschereau, au Lycée Bonaparte, à Paris. Ses armes sont : *d'argent à trois tourteaux d'azur.*

TOURTEAU D'ORVILLIERS.—Après avoir servi plusieurs années en Canada comme Capitaine, M^r d'Orvilliers avait été nommé Gouverneur à Cayenne. Une famille de ce nom a pour chef M^r T. d'Orvilliers, au Château de Malleville, Eure. Ses armes sont : *d'azur à la tour d'argent, surmontée de deux colombes affrontées du même.*

TRACY.—Le nom du Lieutenant-Général de Tracy est célèbre dans les annales du pays. En France, il est porté par plusieurs familles. La plus importante peut-être est celle qui a pour armes : *Ecartelé ; aux 1 et 4 à trois pals de gueules ; aux 2 et 3 d'or au cœur de gueules.* Cette famille est actuellement représentée 1^o par M^r de Tracy, Château du

même nom, Loir et Cher, 2^e par M^r de Tracy, Château de Paray-le-Fresnel, Allier, etc.

TREVET.—Comme on l'a vu, la mère du Chevalier Benoist était une D^{lle} de Trevet. Une famille de ce nom existe encore en France. Originnaire de Rouen, elle porte : *d'argent à une croix dentelée de gueules, chargée d'un aigle éployée d'or et cantonnée de quatre couronnes de laurier de sinople*. Cette famille a pour chef M^r de Trevet, au Château de Maillée, Seine-Inférieure.

VALMY.—C'est dans cette famille, ainsi qu'il a été rapporté, que le Général Chaussegros de Léry se choisit une épouse. Cette famille, représentée par M^r Kellerman, Duc de Valmy, avenue des Champs-Élysées, à Paris, a pour armes : *Coupé ; au 1 de gueules au croissant versé d'argent ; aux 2 d'argent à trois pointes de rocher de sinople, surmontées chacune d'une étoile de gueules ; au chef de l'écu de gueules semé d'étoiles d'argent*.

VARENNES.—Les Gauthier de Varennes ont acquis dans la Nouvelle-France une célébrité qui dure encore. En France, au moins quatre familles de ce nom subsistent toujours. L'une, de Picardie, porte : *de gueules à la croix d'or*, et a pour chef le Comte de Varennes, rue de la Reine-Hortense, à Paris ; l'autre, d'Auvergne, a pour représentant M^r de Varennes, à Issoire, Puy-de-Dôme ; la troisième, du Languedoc, habite le Département de la Dordogne, et a pour armes : *de sable à trois bandes d'argent* ; la quatrième, du Lyonnais, est représentée par M^r de Varennes, au Château de Channeville, Saône et Loire, et porte : *lozangé d'argent et d'azur*.

VASSAL DE MONTVIEL.—On n'a pas encore oublié l'Adjudant-Général de ce nom. En France, ce nom est porté par une famille qui habite le Département de Lot et Garonne, et a pour chef le Comte de Vassal de Montviel, au Château d'Auriole. Ses armes sont : *d'azur à la bande d'argent, remplie de gueules, chargée de trois besants d'or et accompagnée de deux étoiles du même*.

VASSAN.—Comme on se le rappelle, plusieurs membres de cette famille, notamment le dernier, jouèrent un rôle assez important avant que le pays tombât au pouvoir des Anglais. Il existe encore une famille de ce nom en France. Elle est originaire de Champagne, et a pour armes : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une coquille du même*. D'après d'Hozier, elle remonte au quatorzième siècle. Le représentant actuel de cette famille est M^r de Vassan, rue de la Brattonnerie, à Orléans.

VAUDREUIL.—Il y a quelques années, les journaux français ayant annoncé que cette famille était éteinte, un de ses membres se hâta de répondre : que pour le dire, il fallait attendre qu'il fût mort. De fait, cette famille qui pendant près d'un siècle a occupé dans la Nouvelle-France les premières charges de l'Etat et a produit tant d'hommes distingués, est, nous sommes heureux de le constater, toujours existante. Comme en Canada, elle porte : *d'argent au lion de gueules, couronné d'or*. Son chef est présentement M^r le Comte de Vaudreuil, en son Château de Pringy, Seine et Marne. "La couronne royale qui surmonte les armes de la famille, nous écrit la Comtesse de Clermont-Tonnerre, à la date du 28 Juillet 1868, nous fut accordée sous Charles VIII, après la bataille de Fornoue. Alliée aux maisons de Comminges, de Montesquieu, de Toulouse-Lautrec, de Bruyères-Chalabres, etc., notre famille a donné, pendant les Croisades, plusieurs Chevaliers du Temple qui se voient à Versailles, dans la salle des Croisades. Louise-Elisabeth de Vaudreuil, fille du Comte L. P. de Vaudreuil et de M^{lle} E. de Sérigny, épousa le Marquis de Paroy, lequel devint Lieutenant-Général des armées navales. Louis-Philippe, Marquis de Vaudreuil, frère de la précédente, contracta mariage avec M^{lle} Pétronille de Roquefort, et devint Député aux Etats-Généraux. Après avoir été l'un des défenseurs du Château des Tuileries, avec son cousin, et non avec son frère, le Comte L. de Vaudreuil, il émigra et suivit les Princes en Angleterre. De retour en France, en 1801, il y termina sa glorieuse carrière l'année suivante, laissant cinq enfants : un fils, Louis-Philippe, Marquis de Vaudreuil, Chevalier de St Louis, Gentilhomme de la Chambre du Roi, mort sans postérité, et quatre filles : Charlotte, mariée au Comte de Walsh-Serrant ; Pauline, au Comte de la Tour d'Auvergne-Lauraguais ; Victorine, au Comte de Vaudreuil ; et Caroline, au Marquis de Mastai-Feretti, lesquelles sont actuellement décédées.—Jean-Louis, fils de Jean Rigaud, Vicomte de Vaudreuil, et de M^{lle} L. T. Leclerc de Fleurigny, avait épousé M^{lle} Riquet de Caraman. Il est mort en 1816 sans enfants, de sorte que sa branche s'est éteinte avec lui.—C'est à Tours, où il mourut, dans la célèbre Abbaye de St Martin, comme en fait foi l'épithaphe funéraire que l'on voit sur son tombeau, que reposent les cendres de François-Pierre, Marquis de Rigaud, dernier Gouverneur français de Montréal.—Joseph-Hyacinthe, Comte de Vaudreuil, fils de Joseph-Hyacinthe de Vaudreuil et de M^{lle} M. C. F. Guyot de la Mirande, né le 2 Mars 1740, fit, en qualité d'Aide de Camp du Maréchal de Soubise, les campagnes de la guerre de sept ans, devint Grand Fauconnier de France, Chevalier de l'Ordre du S Esprit, etc. Connu pour les grâces de son esprit et de sa personne, ami et protecteur des arts, il fit partie du cercle intime de Marie-Antoinette et du Comte d'Artois, depuis Charles X. Il émigra avec

ce dernier et le suivit en Angleterre, où il se maria, en 1795, avec sa cousine, Marie-Victorine de Rigaud de Vaudreuil, fille du Député aux Etats-Généraux, dont on vient de parler. Dépouillé de sa fortune par la Révolution française d'abord, et ensuite par celle de St Domingue, il ne rentra en France qu'en 1814, avec les Princes. Il était Pair de France, Lieutenant-Général et Gouverneur du Louvres, lorsqu'il est mort en 1817. De son mariage sont nés deux fils :—Charles de Rigaud, Comte de Vaudreuil, présentement Colonel en retraite, Chevalier de St Louis, officier de la Légion d'Honneur, membre de deuxième classe de l'Ordre militaire et royal de St Ferdinand d'Espagne, ancien Gentilhomme de la Chambre du Roi et Pair de France ;—Louis-Alfred de Vaudreuil, né deux ans après son frère, en 1798. Il était Ministre-plénipotentiaire près de la Cour de Bavière, lorsqu'il est mort en 1834. Il n'a laissé qu'une fille : Marie-Marguerite de Rigaud de Vaudreuil, mariée au Comte G. de Clermont-Tonnerre, celle-même qui vous adresse ces lignes." Ainsi, de cette nombreuse et illustre famille, il ne reste plus que cette Dame et le Comte de Vaudreuil, son oncle, lequel n'a point d'enfants. Il y a bien encore la famille de Rigaud, dont les armes sont : *d'argent à trois têtes de more de sable, tortillées du hamp* ; mais, vraisemblablement, elle n'a pas de rapport avec l'autre. Cette famille est représentée 1° par M^r de Rigaud, Château de Terrasse, Puy-de-Dôme, et 2° M^r de Rigaud, Château de Bousquets, Haute-Garonne.

VAUQUELIN. — Qui ne se rappelle la belle conduite de l'Amiral Vauquelin et ses malheurs, au moment de la prise de Québec ; puis, sa réhabilitation, grâce à l'intervention de sa petite-fille ? Réintégrée dans tous ses droits, cette famille continue à jouir de l'estime et à occuper un rang distingué. Actuellement, elle a pour la représenter : 1° le Baron de Vauquelin, Château d'Avernes, Orne, 2° le Baron de Vauquelin, rue d'Anjou-St Honoré, à Paris, 3° M^r de Vauquelin, en son Château à Vernens, Eure, etc. Originaire de Normandie, cette famille porte : *d'azur au sautoir engrelé d'argent cantonné de quatre croissants d'or*.

VERCHÈRES. — Le nom de l'héroïne de Verchères a survécu à tous nos désastres. Il est porté en France par M^r de Verchères, au Château du Port, Rhône. Ses armes sont : *de gueules à une croix potencée d'or, accompagnée en pointe d'un croissant d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or*.

VILLIERS. — Longtemps la famille Coulon de Villiers, celle-même qui a donné de Jumonville et de Villiers, la victime et le vainqueur de Washington, a prodigué son sang pour la défense du pays. Une famille de ce nom existe encore en France. Ses armes sont : *d'azur au*

chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un orf, le tout du même.

VOYER D'ARGENSON.—Le cinquième Gouverneur de la Nouvelle-France, fut, comme le savent ceux qui sont au fait de l'histoire, M^r V. d'Argenson, resté célèbre par ses démêlés avec Mgr. de Laval. On voit encore une famille du même nom. Elle porte : *Ecartelé ; aux 1 et 4 d'azur à deux léopards d'or passant l'un sur l'autre couronnés du même, armés et lampassés de gueules, qui est de Paulmy ; aux 2 et 3 d'argent, à une fasce de sable, qui est d'Argenson.*

CONCLUSION.—A ces familles se rattachent par quelque côté au Canada, nous pourrions en ajouter bien d'autres, dont le nom est sous nos yeux ; mais, pour ne pas faire un livre trop disproportionné, nous sommes obligé de nous arrêter. Nous en avons dit assez toutefois, pour montrer que les Canadiens ne peuvent être regardés comme des étrangers dans un pays où l'on porte si loin le culte des relations sociales, et qu'il ne tient qu'à eux, lorsqu'ils abordent les rivages de la France, de renouer d'anciennes relations, d'autant plus agréables, que le temps et l'espace seuls ont pu les interrompre et les affaiblir.

NCE.

et en pointe d'un

neur de la Nouvelle-
de l'histoire, M. V.
gr. de Laval. On
Ecartelé ; aux 1 et
autres couronnés du
aigle ; aux 2 et 3

par quelque côté
t, dont le nom est
p disproportionné,
ons dit assez tou-
e regardés comme
ulte des relations
les rivages de la
us agréables, que
s affaiblir.



JOHN A. DIX



JOHN C. BRECKINRIDGE



JOHN P. FERNALD

THE JOURNAL OF THE



A. H. J. J. J. J.



A. H. J. J. J.



A. H. J. J. J.

THE J. J. J. J. J.



M. N. PICHARD
L'ÉCONOMISTE



L. H. F. M. H. H. H.



L. H. F. C. H. H. H.

Si nous
familles d
elle nous
pensons l
pourquoi,
et laissé à
ments qui
avons supp
Si, au ris
ment de n
lieu de les
l'espoir qu'il
jour sur ce
pas donné
de l'ouvrage
Si nous n
nombre de
notre but é
avaient joué
alliées, pour
des unes fait
égalé, si ce
nous empêch
qui en sont s

NOTES RELATIVES AUX GRANDES FAMILLES DU CANADA.

I. OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Si nous avons donné la première place, dans *l'Histoire des grandes familles du Canada*, à la famille Benoist, c'est parce que la première elle nous avait mis en possession de ses archives et qu'alors nous pensions borner là notre travail. Ce motif sera comprendre aussi pourquoi, dans les premiers exemplaires de l'ouvrage, nous avons mis et laissé à leur place, au lieu de les renvoyer à la fin, certains documents qui n'intéressent que cette famille, et que, pour cette raison, nous avons supprimés dans les autres exemplaires.

Si, au risque de fatiguer le lecteur, nous avons reproduit intégralement de nombreux et longs documents dans le cours de l'ouvrage, au lieu de les abréger ou de les commenter, c'est parce que nous avions l'espoir qu'ils pourraient servir à l'histoire du pays et jeter un nouveau jour sur certains faits moins connus. Si, au contraire, nous n'avons pas donné plus de développements à notre récit dans d'autres parties de l'ouvrage, c'est parce que les documents nous faisaient défaut.

Si nous n'avons pas fait entrer dans ce même ouvrage un plus grand nombre de familles, c'est pour la même raison, et aussi parce que notre but était de ne parler que des familles qui, de l'aveu de tous, avaient joué un rôle prééminent. Du reste, ces grandes familles étant alliées, pour la plupart, aux familles actuelles, il semble que la gloire des unes fait la gloire des autres. Nombre de familles nouvelles ayant égalé, si ce n'est surpassé, le mérite des anciennes, nous n'avons pu nous empêcher de saluer en passant plusieurs des membres distingués qui en sont sortis.

Si nous n'avons pas enrichi cette publication d'un plus grand nombre de portraits, armoiries, facsimile, etc, c'est parce que nous étions dans l'impossibilité matérielle de faire une plus grande dépense. En tout cas, nous défilons qui que ce soit, soit-ici, soit ailleurs, d'exhiber un ouvrage du même genre renfermant autant de richesses artistiques. En France, une semblable publication eût été, non-seulement appréciée, mais incontinent enlevée; ici, où les goûts sont ailleurs, on considère peut-être trop le prix d'un livre, et on ne fait pas assez attention aux déboursés qu'il entraîne. Il n'est que juste pourtant de dire que bon nombre de familles ont répondu aux espérances qu'on en avait conçues et qu'elles ont fait honneur à leurs connaissances, autant qu'à leur origine et à leur position.

Enfin, si nous avons présenté certains faits d'une manière opposée à celle de nos devanciers et sans tenir compte des observations peu fondées qui nous étaient faites, c'est parce que nous avions sous les yeux des documents entièrement contraires. Ce que nous disons des faits, nous pouvons le dire des familles elles-mêmes: nous avons donné comme de noble extraction toutes celles dont les anciens parchemins, ou les armoiries, semblaient en faire foi. Si, dans l'un ou l'autre cas, nous avons commis quelques erreurs, qu'on veuille bien nous les signaler, et nous nous empresserons de les corriger, ainsi que nous l'avons répété à satiété.

II^e REMARQUES PARTICULIÈRES.

FAMILLE D'AILLEBOUST. — M^{lle} Dorothee de Manthet, épouse de Nicolas d'Ailleboust, Sieur de Coulonges, était Dame d'honneur de la Duchesse de Vendôme, laquelle Duchesse assista à son contrat de mariage qui eut lieu, non le 3 Septembre 1632, mais le 3 Septembre 1652.

FAMILLE LEMOYNE DE LONGUEUIL. — Suivant une note qui nous a été communiquée par M^r Lemoine, de la Banque du Peuple, à Montréal, Jean LeMoynes, Seigneur de la Norais et des Pins, cousin de Charles LeMoynes, Sieur de Longueuil, épousa à Québec, le 24 Juillet 1662, M^{lle} Marie-Madeleine de Chavigny, âgée de 21 ans, fille de François de Chavigny, Sieur de Berchereau, pendant que, de son côté, Jacques Alexis Fleury, Sieur d'Eschambault, fils de Jacques Fleury et de Dame Périnne Gabard, ancêtre de M^{lle} Catherine d'Eschambault, épouse du III^e Baron de Longueuil, contractait mariage, neuf ans plus tard, en 1671, et non en 1667, avec M^{lle} Marguerite de Chavigny, veuve de Thomas Douaire, Sieur de Bondy, laquelle mourut en 1692, à l'île d'Orléans, d'où il résulterait que les LeMoynes des Pins et les de Montenach descendraient des deux sœurs. — Ce fut le 17 Sep-

tembre 1727 que le 1^{er} Baron de Longueuil épousa en secondes nocces M^{lle} Marguerite LeGardeur, veuve du Chevalier P. de St Ours.—D'après M^r le C^{te} E. de Sérigny, de Bienville II^e, Fondateur de la Nouvelle-Orléans, serait mort à Paris le 7 Mars 1767, alors qu'il remplissait les fonctions de Directeur-Général de la Compagnie des Indes.—Si on s'en rapporte à des documents différents de ceux que nous avons suivis, le Colonel de Longueuil n'épousa point la veuve de Bonne, mais mourut célibataire. De Châteauguay II^e aurait eu, il paraîtrait, deux enfants, un fils et une fille. Cette dernière serait morte le 12 Août 1764, chez les Hospitalières de la Rochelle, où elle était devenue Religieuse —M^r G. W. Grant, IV^e Baron de Longueuil, était dans sa 66^e et non 68^e année, lorsqu'il décéda à Kingston.

FAMILLE RIGAUD DE VAUDREUIL —Ainsi que nous l'avons dit quelque part, dans une note, le Marquis de Vaudreuil, dernier Gouverneur français, mourut, non en 1764, comme on l'avait cru jusqu'à ce jour, mais en 1778. Voici, en effet, ce que nous lisons dans une lettre, en date du 20 Octobre 1778 : " Une lettre de Tours m'annonce que M^r Rigaud de Vaudreuil est mort, sans dire l'endroit où il est mort. Je crois qu'il est possible de le savoir, en s'adressant à M^r le Marquis de Vaudreuil, Inspecteur des troupes à Paris, lequel doit porter le deuil de son oncle, et que, par lui, il est possible d'avoir son extrait mortuaire. D'après tous les renseignements qui m'ont été donnés, est-il dit dans une autre lettre du 26 Avril 1779, il n'y a plus aucun doute sur la mort de M^r Rigaud de Vaudreuil. Ainsi, vous êtes déchargé de la rente viagère de mille livres que vous lui avez payée jusqu'à ce jour. J'ai acquitté celle de 1778 : mais, comme dès le mois de Septembre il était mourant, il peut se faire que j'aie payé six semaines, ou deux mois, de trop." Ces lettres étaient adressées par M^r de St Amand, à Paris, à M^r J. G. de Léry qui, en 1772, avait acheté de M^r de Lotbinière la Seigneurie de Rigaud, celle même où se trouvent les mines d'or aujourd'hui si réputées en Canada.

FAMILLE DE BOUCHERVILLE, DE LA BROQUERIE ET DE LA BRUÈRE.— L'un des membres de cette famille, d'abord Représentant du peuple, est devenu Orateur du Conseil-Législatif de Québec et Président du Conseil des Ministres. L'aîné de la famille demeure présentement, non à Montréal, mais à Québec.—Le nom de M^r de la Broquerie actuel, fils de M^r Joseph de la Broquerie, est Joseph-Antoine, et non Joseph-Antoine, comme on nous l'avait fait dire d'abord ; de même que celui de M^{me} Taché, veuve de M^r Taché négociant et mère de l'Evêque de St Boniface et du Député-Ministre de l'Agriculture, est, non Louise-Henri, mais Louise-Henriette.—C'était Joseph, et non Jean-Baptiste, que s'appelait, ainsi qu'on vient de le voir, le père de M^{lle} de la Bro-

querie, épouse de M^r P. C. de la Bruère. Egalement, c'était Pierre, et non Pierre-René, que se nommait le Dr de la Bruère, l'un des quatre enfants survivants du second mariage de M^r René de la Bruère avec M^{lle} J. Weilbrenner, et père de M^r René de la Bruère actuel, lequel a épousé M^{lle} V. Leclère. Le nom du mari de l'une des sœurs du Docteur est, non M^r Chevalier, mais M^r P. Chevallier. Puissent ces rectifications minutieuses satisfaire ceux qui y attachent une grande importance !

FAMILLE DE BEAUJEU.—Jusqu'à preuve du contraire, nous maintenons que M^r H. D. M. de Beaujeu, le vainqueur de la Monongahéla, avait été nommé Commandant du fort Duquesne. On peut voir, en leur place, les autorités que nous avons citées à l'appui de cette assertion. A la vérité, dans le 2^e volume de son *Cours d'Histoire du Canada*, M^r Ferland, avec une note à l'adresse de M^r Shea, reproduit une lettre du Capitaine de Contrecoeur, qui ne va à rien moins qu'à ôter toute créance à cette opinion ; mais, à notre avis, cette lettre n'est point concluante. En effet, M^r de Beaujeu, nommé pour le remplacer, ayant été tué dans la bataille, le Capitaine de Contrecoeur qui avait ordre de ne laisser le fort que lorsque la paix serait rétablie, a pu se considérer comme étant encore investi du commandement et s'exprimer en conséquence.

FAMILLE DEBARTZCH.—Cette famille, alliée aux de S^t Ours, etc, était originaire de Hambourg. Ayant perdu, pendant la tourmente révolutionnaire, trois millions qu'elle avait prêtés au parti conservateur, elle se trouva complètement ruinée. C'est alors que le plus jeune membre de cette famille passa en Amérique, où il a trouvé la mort. De son mariage avec M^{lle} de Lussadière, appartenant à une famille distinguée, il ne laissa qu'un fils, lequel, par son oncle et par son père, devint héritier des Seigneuries Delorme et Debartzch, et, par sa mère, de celle de Rougemont. On sait la part que l'Honorable F. D. Debartzch a prise aux événements de son temps ; inutile donc de la rappeler ici.

FAMILLE CHARTIER DE LOTBINIÈRE.—Le nom de l'unique sœur de l'Honorable M^r E. G. Chartier de Lotbinière était, non Charlotte, mais Louise. Toute jeune, elle avait épousé, comme on l'a dit, le Juge de Bonne ; mais, contrairement à ce que nous avons avancé sur la foi d'autrui, elle ne se remaria point et n'eut point d'enfants. Le Comté que représentait en 1858 l'Honorable R. U. Harwood, était celui de Vaudreuil, sans comprendre celui de Clark. C'est à Vaudreuil, et non à Montréal, que réside M^r W. Bingham-Harwood. L'E, placé devant le nom du père des trois Demoiselles de Lotbinière, doit être remplacé par C, et ainsi tout sera exact.

FAMILLE JUCHEREAU-DUCHESNAY.—C'est en Canada, et non en Angleterre, comme il a été dit par erreur, qu'eut lieu le mariage du Che-

ent, c'était Pierre, et
 ère, l'un des quatre
 é de la Bruère avec
 ère actuel, lequel a
 l'une des sœurs du
 lier. Puissent ces
 attachent une grande

re, nous maintenons
 Monongahéla, avait
 a peut voir, en leur
 i de cette assertion.
 oire du Canada, M^r
 roduit une lettre du
 à ôter toute créance
 t point concluant.
 ayant été tué dans
 dre de ne laisser le
 idérer comme étant
 conséquence.

e S^t Ours, etc, était
 a tourmente révolu-
 i conservateur, elle
 plus jeune membre
 é la mort. De son
 famille distinguée,
 r son père, devint
 t, par sa mère, de
 ole F. D. Debartzch
 e de la rappeler ici.

l'unique sœur de
 non Charlotte, mais
 l'a dit, le Juge de
 avancé sur la foi
 ants. Le Comité que
 était celui de Vau-
 Audreuil, et non à
 E, placé devant le
 doit être remplacé

a, et non en Angle-
 o mariage du Che-

valier Duchesnay, Aide de Camp-Provincial, avec M^{lle} E. Jones de Gosport. Son frère Michel-Louis, Commandant d'une Compagnie de Voltigeurs, épousa, comme il a été rapporté, la sœur du héros de Châteauguay.

FAMILLE FLEURY D'ESCHAMBAULT.—C'est en 1671, et non en 1667, ainsi qu'il a été marqué plus haut, que M^r J. A. Fleury d'Eschambault contracta mariage avec M^{lle} de Chavigny. Les enfants issus du mariage du D^r d'Eschambault avec M^{lle} Raymond, étaient au nombre de six, et non de sept. Le nom du représentant actuel de cette famille est Alphonse, et non Arthur.

FAMILLE MARIN.—Cette famille, alliée aux de la Gorgendière, branche de la famille d'Eschambault, était originaire de Gènes. S'étant établie en Provence, elle avait formé deux branches, dont l'une semble exister encore en France, comme on l'a vu ci-avant. Le chef de la seconde fut M^r Joseph Marin de la Malue, lequel passa dans la Nouvelle-France avec un détachement des troupes de la marine et devint Capitaine et Chevalier de S^t Louis. "Entré au service du Roi en 1731, porte un document que nous avons sous les yeux, le Capitaine Marin prit part à 28 campagnes, dont 12 en chef, à la tête des Sauvages et des troupes légères. Dans toutes ces occasions, il donna des marques de la plus intrépide valeur. En 1759, après la prise de Québec, sa maison fut totalement pillée, en représailles des pertes qu'il leur avait fait subir, et contrairement aux articles de la Capitulation. De retour en France, le Capitaine Marin fut envoyé, en 1762, à l'île de Terre-Neuve. C'est alors qu'il fut fait prisonnier pour la seconde fois. Il avait épousé à Québec, le 14 Septembre 1745, M^{lle} Charlotte Fleury de la Gorgendière. De ce mariage sont nés trois enfants : Joseph, le 14 Avril 1752, Charles-François-Xavier, le 31 Août 1757, et Marie-Louise, le 23 Avril 1748." Les armes de cette famille étaient : *d'argent à trois bandes ondées et entées de sable*.

FAMILLE HERTEL DE ROUVILLE.—C'est sept ans avant son épouse, et non sept ans après, qu'est mort M^r J. B^r Hertel de Rouville. C'est en 1865, et non en 1845, qu'est décédée M^{lle} H. L. S. Hertel, épouse de M^r L. J. Lamocque. Ce sont là des erreurs typographiques faciles à corriger. De même, dans la notice sur la famille Baby, il faut lire M^r Duperron-Baby, au lieu de M^r Dufresne-Baby.

FAMILLE LEFEBVRE DE BELLEFEUILLE.—Les enfants issus du mariage de M^r A. Lef, de Bellefeuille, Député-Adjudant-Général, et de M^{lle} McGills, sont : Marguerite-Angélique, épouse de M^r A. Chartier de Lotbinière-Harwood, membre du Parlement Provincial, Marie-Antoinette, Eustache-Marie-Antoine et Louise-Charles-Auguste, et non Joseph.

FAMILLE SINCENNES.—De son premier mariage, contracté en 1853, et non en 1848, avec le Capitaine J. R. Sincennes, M^{lle} M. L. E. M. Hertel de Rouville, présentement épouse de Mr. J. Daigle, négociant à Belœil, n'avait eu qu'une fille. M. F. Sincennes, de la Compagnie du Richelieu, est son beau-frère. Ce sont là des faits que nous aimons à rétablir, d'après des données plus exactes que celles qui nous avaient d'abord été présentées.

FAMILLE DE SALABERRY.—D'après l'observation que nous a faite l'Honorable P. Chauveau, M. A. M. de Salaberry fut membre, après l'union des deux Canadas, non du Conseil-Législatif, mais de la Chambre d'Assemblée, bien que les documents sur lesquels nous nous étions d'abord appuyé, semblent confirmer le contraire.

FAMILLE DELISLE.—C'était Jean, et non John, que s'appelait Mr Delisle, le premier qui, après avoir épousé une Demoiselle d'origine anglaise, vint s'établir dans le pays. A lui, et non à son fils Jean-Guillaume, quoique très-distingué lui-même, doivent se rapporter tous les éloges que font de sa science et de sa capacité les annales canadiennes.—Des sept enfants de Mr Benjamin Delisle, trois vivent encore : Mr David Delisle, Médecin à St Denis, M^{me} E. McDonald de St Jean, et Mr Alfred Delisle qui réside auprès de sa mère.

FAMILLE SELBY.—Cette famille, alliée aux Baby, est originaire du Northumberland, en Angleterre. Après un brillant cours d'études en France, Mr Georges Selby, chef de cette famille, passa en Canada, où, pendant plus d'un demi siècle, il n'a cessé de jouir de l'estime et de la confiance publiques. Grand, bien fait de sa personne, mais surtout charitable et bon catholique, il avait toutes les qualités qu'on aime à retrouver dans un homme de l'art. Son fils, Mr William Selby, non moins remarquable par les dons précieux dont Dieu s'était plu à l'orner, embrassa la même profession que son père. Il semblait devoir fournir une longue carrière, lorsque, le 4 Février 1829, il fut ravi à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis, n'ayant encore que 40 ans. Il avait épousé, en 1815, M^{lle} Marguerite Baby, troisième fille de l'Honorable F. Baby, de Québec. Après la mort de son mari, le premier qui ait été enterré dans la nouvelle Eglise paroissiale, cette Dame alla demeurer avec son beau-père qui résidait, rue St Paul, là où a été élevé depuis le marché Bon-Secours. Ce noble vieillard étant venu à mourir en 1835, M^{me} Selby passa en Europe avec ses Demoiselles. A Londres, où le souvenir de son père et de son oncle, l'Honorable C. de Lanaudière, vivait encore, elle fut reçue par Guillaume IV avec la plus rare distinction. Invitée à toutes les fêtes de la Cour, et même à Windsor, il ne tint qu'à elle d'obtenir des titres et d'unir son sort à celui d'un Lord anglais. De Londres M^{me} Selby se rendit à Paris, où elle ne fut

contracté en 1853, et
M. L. E. M. Hertel
e, négociant à Belœil,
Compagnie du Riche-
nous aimons à rétablir,
nous avaient d'abord

n que nous a faite
y fut membre, après
; mais de la Chambre
is nous nous étions

que s'appelait M.
Demoiselle d'origine
on à son fils Jean-
ent se rapporter tous
les annales cana-
trois vivent encore :
onald de St Jean, et

, est originaire du
t cours d'études en
assa en Canada, où,
de l'estime et de la
bonne, mais surtout
alités qu'on aime à
William Selby, non
s'était plu à l'orner,
blait devoir fournir
fut ravi à l'affection
ore que 40 ans. Il
me fille de l'Hono-
rari, le premier qui
, cette Dame alla
al, là où a été élevé
tant venu à mourir
selles. A Londres,
able C. de Lanau-
7 avec la plus rare
même à Windsor,
sort à celui d'un
ris, où elle ne fut

pas moins bien accueillie par le Monarque français. "Il ne faut pas, Madame, lui dit Louis-Philippe que le séjour que vous avez fait en Angleterre vous fasse oublier que la France est la patrie de vos ancêtres." C'est alors que M^{me} Selby reçut une lettre, de la main même de la Reine Adélaïde, qui lui faisait part de la mort de son époux, Guillaume IV. Etant ensuite passée à Rome, elle fut admise en audience par Grégoire XVI qui voulut que Marie, la plus jeune de ses filles, fit sa 1^{re} Communion et reçut la Confirmation des mains du Cardinal Odescalchi, ce qui eut lieu en présence du C^{te} de Praslin, de la princesse Sophie, Dame de l'Impératrice de Russie, et d'une foule de nobles invités. Lorsque M^{me} Selby revint en Canada, le pays était en insurrection. En des circonstances aussi délicates, sa conduite fut celle d'un Ange de paix et de conciliation. De son mariage elle avait eu huit enfants, quatre garçons et quatre filles ; on sait quels sont les survivants.

FAMILLE GUY.—Comme son frère Louis, M^r Etienne Guy, père des MM. Guy actuels et de M^{me} Berthelet, fut Lieutenant-Colonel. L'avancement dans la magistrature ou la milice n'ayant lieu, suivant la loi, qu'à tour de rôle et d'après l'ancienneté, il s'ensuit que les MM. Guy, à part leur mérite personnel, ne dûrent le leur qu'à leur âge de services, et non à la faveur. Nous prenons acte de ces précédents pour souhaiter que ces règles soient toujours observées dans la pratique. C'est foi, et non loi, qu'il faut lire au sujet des compatriotes qui émigrent et vont chercher une fortune plus que douteuse en pays étranger. —C'est vingt-deux ans, et non dix-huit, que survécut à son mari la seconde épouse de M^r P. Guy, le premier qui vint se fixer en ce pays. —C'est aux Indes Occidentales, et non Orientales, qu'est mort M^r L. Guy, Lieutenant au 84^e régiment de Ligne, et précédemment Député Adjudant-Général des milices du Bas-Canada.

FAMILLE LUSIGNAN.—M^r Lusignan, récemment enlevé à l'affection de ses proches et de ses amis, était allié aux familles Roy et Dumas par sa mère, et non par sa première épouse, cette Demoiselle n'étant nullement parente, comme nous l'avions cru d'abord, avec les MM. Roy de Montréal ; mais, par elle, il était allié à la famille de l'Honorable P. Chauveau, présentement Ministre de l'Instruction Publique pour le Bas-Canada. Nous avions promis au regretté défunt de corriger ces inexactitudes ; nous sommes heureux de remplir notre engagement.

III^e SÉMINAIRE DE MONTRÉAL.

Pendant que ces familles devenaient la gloire et le soutien du pays, le Séminaire de Montréal s'employait avec le plus grand zèle à réaliser les pieux desseins de son Fondateur. Établissements d'utilité publique,

érections d'Eglises, fondations d'écoles et d'œuvres de charité, rien n'était négligé afin d'assurer l'avenir religieux de Montréal. Il n'est donc que juste de donner ici le nom des Supérieurs et des Curés qui se sont succédés, sans interruption, dans la desserte de cette vaste Eglise.

SUPÉRIEURS :

CURÉS D'OFFICE :

M ^r G. DE QUÉLUS, {	1657 à 1661.	M ^r G. Pérot, de	1678 à 1680.
	1668 à 1671.	M ^r P. Rémy, 1680.	
M ^r G. SOUART, {	1661 à 1668.	M ^r J. Frémont, {	de 1680 à 1682.
	1674 à 1676.		de 1693 à 1694.
		M ^r E. Guyotte, de	1682 à 1693.
M ^r F. DE CASSON, {	1671 à 1674.	M ^r M. Caille, de	1694 à 1696.
	1678 à 1701.	M ^r R. C. de Breslay, 1696 à	1703.
M ^r F. LEFEBVRE, de	1676 à 1678.	M ^r Y. Priat, {	de 1703 à 1717.
			de 1721 à 1725.
M ^r F. DE BELMONT, 1701 à	1732.	M ^r J. Rangeard, de	1717 à 1721.
		M ^r B. Baret, 1721.	
M ^r L. NORMANT, de 1732 à	1759.	M ^r J. G. de l'Escoât, 1725 à	1730.
M ^r F. MONTGOLFIER, 1759 à	1791.	M ^r A. Déat, de 1730 à	1760.
M ^r G. BRASSIER, de 1791 à	1798.	M ^r L. Jollivet, de 1760 à	1776.
		M ^r J. F. de Féligonde, 1776.	
M ^r J. H. A. ROUX, de 1798 à	1831.	M ^r F. Désery, de 1776 à	1793.
M ^r J. V. QUIBLIER, 1831 à	1846.	M ^r C. M. LeSautnier, 1793 à	1830.
		M ^r C. Fay, de 1830 à	1849.
M ^r P. BILLAUDÉLE, 1846 à	1856.	M ^r A. Pélissier, de 1849 à	1850.
M ^r D. GRANET, de 1856 à	1866.	M ^r J. B ^{te} St. Pierre, de 1850 à	1854.
M ^r J. A. BAILE, de 1866.....		M ^r H. Prévost, de 1854 à	1864.
		M ^r A. Giband, de 1864 à	1866.

Parmi les Paroisses fondées, ou desservies par des prêtres de S^t Sulpice, sont les suivantes : laChine, l'Assomption, la Présentation (Ogdensburg), la Pointe-Claire, Chambly, Boucherville, Laprairie, Terrebonne, Sorel, la Pointe-aux-Trembles, S^t Laurent, S^t Jacques de l'Achigan, Repentigny, la Longue-Pointe, Longueuil, Batiscan, S^{te} Anne, le Sault-au-Récollet, laValterrie, Ile Dupas, S^{te} Geneviève, S^t Sulpice, Rivière des Prairies, etc.

res de charité, rien
e Montréal. Il n'est
rs et des Curés qui se
de cette vaste Eglise.

S D'OFFICE :

de 1678 à 1680.
1680.
de 1680 à 1682.
de 1682 à 1693.
de 1693 à 1694.
de 1694 à 1696.
reslay, 1696 à 1703.
de 1703 à 1717.
de 1717 à 1721.
721.
Escoût, 1725 à 1730.
1730 à 1760.
de 1760 à 1776.
igonde, 1776.
de 1776 à 1793.
ulmier, 1793 à 1830.
1830 à 1849.
r, de 1849 à 1850.
erre, de 1850 à 1854.
de 1854 à 1864.
de 1864 à 1866.

es prêtres de S^t Sul-
Présentation (Og-
e, Laprairie, Terre-
nt, S^t Jacques de
neuil, Batiscan, S^{te}
S^{te} Geneviève, S^t



M. J. H. A. Roux
Sup^r du Séminaire de Montréal.



M. L. NORMANT.



M. F. MONTGOLFIER



L'abbé Seguey

G. Loinot

fran. Doller Delaffon

Lefebvre

Belmont & G

L. Normant

Granier Supr. Roux Supr

Guiblier
Supr

S. Billandet Supr

D. Granet Supr



M^{gr} LARTIGUE.
1^{er} Evêque de Montréal.

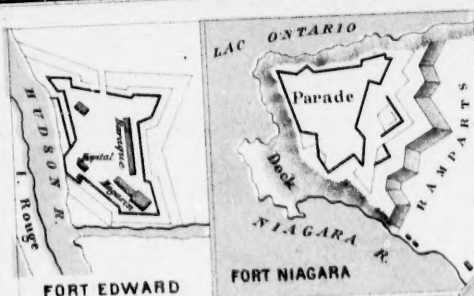


M^{gr} F. DE LAVAL.



M^{gr} J.O. PLESSIS
Evêque de Québec.



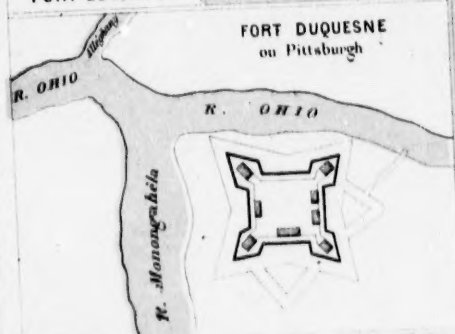


FORT EDWARD

FORT NIAGARA



ABERCROMBIE.



FORT DUQUESNE
ou Pittsburgh



FORT
DE LA PRESQU'ÎLE
Ft DE FRONTENAC
ou de Cataract



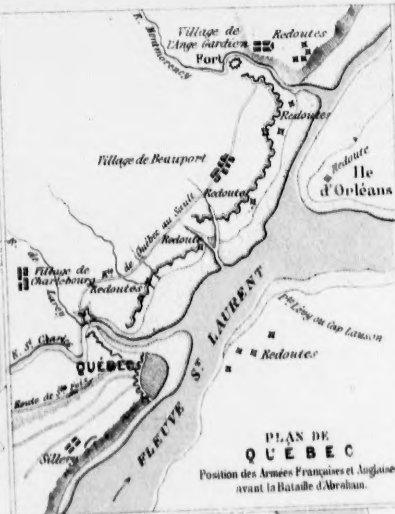
Ft DE LA
SENTATION



FORT NECESSITÉ



AMHERST.



PLAN DE
QUEBEC
Position des Armes Françaises et Anglaises
avant la Bataille d'Abraham.



MONTCALM



VAISSEAU DE J. CARTIER.



WOLFE



ARMES INDIENNES.



CALUMETS DE PAIX.



DES FORTS
DE QUÉBEC



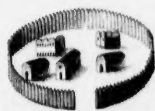
TCALM



E. J. CARTIER.



WOLFE.



F^t Frontenac
ou Kingston

F^t de la Présentation
ou Sillery

Montréal

Trois Rivières

Lac Champlain

Port Carillon
ou Ticonderoga

Lac St. Sacrement

F^t George

F^t Oswego

F^t Chouillon

F^t Niagara

F^t de la Présentation

F^t de la Présentation

F^t de la Présentation

F^t de la Présentation

F^t de la Présentation

F^t de la Présentation

F^t de la Présentation

F^t de la Présentation

F^t de la Présentation

F^t de la Présentation

F^t de la Présentation

F^t de la Présentation

F^t de la Présentation

F^t de la Présentation

F^t de la Présentation

F^t de la Présentation

F^t de la Présentation

F^t de la Présentation

F^t de la Présentation

F^t de la Présentation

F^t de la Présentation

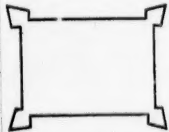
CARTE
DES FORTS DE LA NOUVELLE FRANCE
DE QUÉBEC ET DE MONTRÉAL ETC.
pour servir à l'Histoire
des officiers Français et Canadiens
pendant les campagnes de 1666 à 1812,
d'après les Archives du Ministère
de la guerre à Paris.



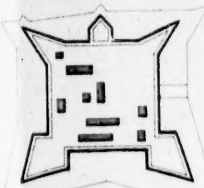
Environs
DE MONTRÉAL



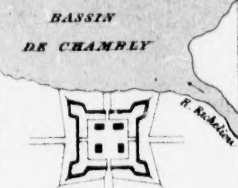
BRADDOCK.



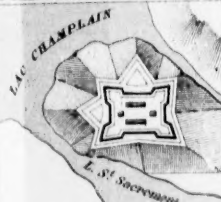
FORT ST LOUIS
Elevé
par M^r de Chamblay.



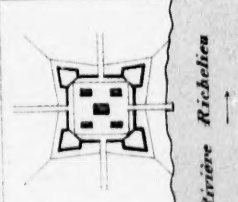
FORT DE RICHELIEU
Bâti d'abord par M^r de Montmagny



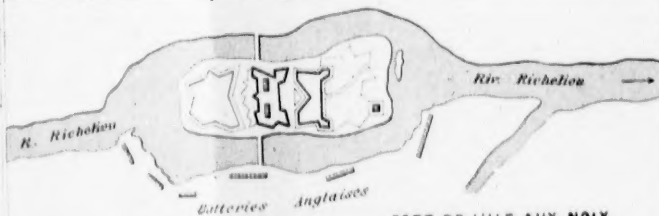
FORT DE CHAMBLAY



FORT CARILLON
ou Vaudreuil



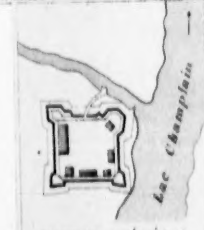
FORT ST JEAN



FORT DE L'ILE AUX NOIX



CHAPEAU FRANCAIS



FORT ST FRÉDÉRIC



FORT GEORGE

Imp. Bouché, 100, rue St. Jacques 25 et 26 Paris.